COURS D'HISTOIRE

DU

CANADA

COURS D'HISTOIRE

DU

CANADA

PAR

J. B. A. FERLAND, PRÊTRE,

Professeur d'Histoire à l'Université-Laval.

PREMIÈRE PARTIE

1534-1663

QUÉBEC

AUGUSTIN COTÉ, ÉDITEUR-IMPRIMEUR

1861

Déposé, conformément à l'acte du parlement provincial, l'an 1861, par l'éditeur, Augustin Coté, au bureau du Régistrateur de la province du Canada.

INTRODUCTION

En étudiant l'histoire moderne, nos regards s'arrêtent naturellement sur la patrie de nos ancêtres, sur la belle France, qui apparaît au premier rang des nations. Fille aînée de l'église et gardienne des nobles traditions, nous la voyons, appuyée sur la foi et sur l'honneur, conserver sa haute position, même après les plus terribles revers, et se relever saine et forte, lorsque ses ennemis croient l'avoir renversée pour toujours. Foi et honneur ! c'était la devise qu'elle remettait à ses preux chevaliers, lorsqu'elle les envoyait en Orient délivrer le tombeau du Christ. Foi et honneur ! portant ces deux mots sur les lèvres et dans le cœur, les missionnaires français ont fait briller le flambeau du christianisme et de la civilisation au milieu des tribus qui dormaient plongées dans la nuit de l'infidélité. Foi et honneur ! tel fut le gage d'union et d'amour que la France remit à ses enfants qu'elle envoyait se créer une nouvelle patrie dans les forêts de l'Occident, sur les bords des grands fleuves de l'Amérique. Et ceux-ci, l'histoire nous l'apprend, ont respecté les enseignements de leur mère.

Si l'on trouve dans les annales de l'Europe tant de pages dignes de fixer l'attention, quel intérêt ne doit pas inspirer l'histoire de notre pays, puisqu'elle renferme le tableau animé

des épreuves, des souffrances, des succès de nos ancêtres ; puisqu'elle nous retrace les moyens qu'ils ont employés pour fonder une colonie catholique sur les bords du Saint-Laurent, et désigne en même temps la voie que doivent suivre les Canadiens afin de maintenir intactes la foi, la langue et les institutions de leurs pères !

Les histoires du nouveau monde sont, il est vrai, privées du grave cachet d'antiquité qui est empreint sur celles de l'ancien continent. Tandis que les temps historiques de l'Europe ont une étendue, ou, pour mieux dire, une profondeur qui fera toujours le désespoir des archéologues ; au Canada, il suffit de remonter à deux siècles et demi pour assister avec Champlain à la fondation du *fort et habitation de Kébek.* Un siècle en arrière, et l'on arrive aux profondes ténèbres dans le sein desquelles ont pris naissance les traditions huronnes et algonquines.

En revanche, l'histoire du Canada jouit d'un avantage inconnu aux histoires européennes, qui, en remontant le cours du temps, vont se perdre dans les ténèbres de la fable. Au Canada, l'histoire a assisté à la naissance du peuple dont elle décrit l'enfance, et qu'elle voit arriver aujourd'hui à l'âge viril. Elle l'a connu dans toute sa faiblesse ; elle a reçu ses plaintes lorsqu'il était tout petit et souffreteux ; elle a entendu ses premiers chants de joie ; elle est préparée à le suivre et à l'encourager dans les luttes que recèle encore l'avenir.

D'ailleurs, cette histoire présente, dans ses premiers temps surtout, un caractère d'héroïsme et de simplicité antique que lui communiquent la religion et l'origine du peuple canadien. En effet, dès les commencements de la colonie, on voit la religion occuper partout la première place. C'est en son nom que les rois de France chargeaient Jacques Cartier et Champlain d'aller à la découverte de pays à civiliser et à convertir au christianisme ; elle était appelée à bénir les fondations des bourgades françaises sur le grand fleuve ; elle envoyait ses prêtres porter le flambeau de la foi chez les nations sauvages de l'intérieur du continent, et ces courses lointaines

de quelques pauvres missionnaires amenaient la découverte d'une grande partie des régions de l'ouest. Les apôtres infatigables de la compagnie de Jésus avaient déjà exploré tout le lac Huron, que les colons de la Nouvelle-Angleterre connaissaient à peine les forêts voisines du rivage de l'Atlantique. Les premières familles, venant pour habiter le pays, y arrivaient à la suite des religieux, qui dirigèrent les pères dans leurs travaux, et procurèrent aux enfants les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Ainsi, la religion a exercé une puissante et salutaire influence sur l'organisation de la colonie française au Canada ; elle a reçu des éléments divers, sortis des différentes provinces de la France ; elle les a fondus ensemble ; elle en a formé un peuple uni et vigoureux, qui continuera de grandir aussi longtemps qu'il demeurera fidèle aux traditions paternelles.

Pendant son enfance, il fut guerrier et chasseur par nécessité, étant obligé de négliger la culture de ses petits champs pour fournir à ses premiers besoins par la chasse, et pour lutter dans des combats de tous les jours contre les farouches tribus iroquoises. Au milieu des fatigues de la chasse et des dangers de la guerre, il acquit la force et l'expérience qui plus tard lui devaient servir à défendre son existence contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Aussi lorsque, à la suite de revers causés par les désordres de la cour de Louis XV, par l'insouciance des autorités et par les spéculations honteuses des employés, la France se vit arracher sa plus ancienne colonie, les 70,000 Canadiens qui restèrent sur le sol de la patrie eurent foi dans la providence et dans leur union. Abandonné des nobles et des riches, délaissé par la mère-patrie, le peuple se réfugia sous les ailes de la religion, qui l'aida à conserver ses institutions, ses coutumes et sa langue. Parmi les bénédictions que Dieu lui a accordées, celle que le Seigneur donnait à Adam et à sa famille, *Crescite et multiplicamini*, ne lui a pas manqué, puisqu'aujourd'hui les provinces de l'Amérique britannique renferment au moins un million d'individus d'origine française.

Voilà, en peu de mots, l'histoire du Canada. Elle n'est pas très-brillante, comme on le voit; mais elle est rendue intéressante, quelquefois même émouvante, par les traits de courage et de cruauté, de noble franchise et d'astuce, de dévouement et d'égoïsme, qui se présentent sous toutes les formes, dans les rapports entre l'homme civilisé et l'homme sauvage, entre le missionnaire chrétien armé de la croix et le jongleur secouant le sac de médecine, entre les soldats disciplinés de la France et le guerrier iroquois ou algonquin, fier de sa liberté et portant au combat ses habitudes d'indépendance.

L'histoire du Canada fut négligée, pendant plus de soixante ans après la publication du précieux travail de Charlevoix sur les annales de la Nouvelle-France. Au milieu des troubles qui précédèrent et qui suivirent la prise du pays par les Anglais, peu de personnes eurent le temps de s'occuper d'études historiques, et de travailler à mettre en ordre les riches matériaux qui existaient encore.

En 1804, le sieur Heriot publia, en anglais, une traduction abrégée de Charlevoix. Plusieurs années après, en 1815, M. William Smith fit paraître une histoire du Canada qui s'étend jusques à la fin du siècle dernier. Cet ouvrage est remarquable par les préjugés anti-catholiques de l'auteur et par sa partialité contre tout ce qui tient à la France; aussi mérite-t-il l'oubli dans lequel il est tombé dès les premiers temps après sa publication.

Ce n'est guères que depuis environ quarante ans que quelques hommes, amis du pays et attachés à ses institutions, ont commencé à s'occuper sérieusement de l'histoire du Canada. A leur tête se place le vénérable archéologue Jacques Viger, qui, bien qu'il ait livré peu d'écrits à la presse, a cependant rendu de fort grands services, en recueillant nombre de monuments historiques exposés à se perdre, et en éclairant plusieurs passages obscurs des chroniques canadiennes. A ses côtés mérite de figurer M. Faribault, dont le précieux travail intitulé : *Catalogue raisonné des ouvrages sur l'Amérique et le Canada*, est estimé en Europe aussi bien qu'aux Etats-

Unis. Il est juste aussi de citer M. Michel Bibaud, auteur d'une histoire du Canada, qui possède un mérite réel. C'est surtout au moyen de la *Bibliothèque Canadienne,* que M. Bibaud a rendu d'importants services aux annales de notre pays. Dans ce journal mensuel, continué pendant plusieurs années, il a réuni beaucoup de documents importants, et recueilli des faits ignorés ou presque oubliés, mais dignes d'être conservés.

Nous possédons encore au milieu de nous un homme d'un talent distingué, M. F. X. Garneau, qui a consacré une partie de sa vie à la composition d'une histoire du Canada, avantageusement connue en France, aussi bien que dans notre pays.

Plusieurs autres écrivains, soit parmi nos compatriotes, soit parmi les étrangers, ont, de notre temps, voulu travailler sur quelque portion particulière de nos annales ; il serait inutile de les mentionner ici, mais nous aurons plusieurs fois occasion de les citer en nous servant de leurs utiles recherches.

Avec ces secours, il est aujourd'hui plus facile d'étudier notre histoire qu'il ne l'était ci-devant ; cependant si l'on en veut acquérir une connaissance exacte et approfondie, il faut remonter aux sources et y puiser avec discernement. Malheureusement, pour la première partie de nos annales, c'est-à-dire, jusqu'au temps de la création du Conseil Supérieur, les documents originaux sont peu nombreux. Des matériaux précieux ont été, depuis un siècle, perdus par la négligence de ceux à qui ils étaient confiés. Ainsi, le collége de la compagnie de Jésus à Québec possédait une importante collection de manuscrits, relatifs aux découvertes et aux événements civils et religieux de cette première période ; fort peu de ces papiers ont échappé à la destruction. Dans le journal du supérieur des Jésuites étaient consignés, jour par jour, les faits les plus remarquables, des réflexions sur les affaires de la colonie, des appréciations de la conduite de ses hommes publics. Continué pendant plus de cent ans et tenu avec beaucoup de régularité, ce journal était d'une grande valeur pour suivre la marche des

événements. Eh bien ! sur trois cahiers qui paraissent avoir été complets à la suppression des Jésuites, il en restait encore deux à la fin du siècle dernier ; un seul a échappé aux mains des Vandales, et encore est-ce par hasard, puisqu'il fut découvert dans un fourneau de la cuisine, au château Saint-Louis. D'autres causes, comme l'incendie, l'humidité des archives, la mauvaise qualité du papier, ont aussi contribué à la destruction de nos richesses historiques.

Examinons cependant les trésors qui nous restent pour la première époque, ne nous arrêtant qu'aux autorités originales qui ont servi à tous les écrivains postérieurs ; car, pour arriver plus sûrement à la vérité, il faut recourir à ceux qui ont été témoins oculaires des événements, ou, dans leur absence, à ceux qui se rapprochent davantage des temps et des lieux où les faits se sont passés. Après avoir mis de côté les centaines de volumes écrits sur l'histoire du Canada, volumes dans lesquels les récits des anciens auteurs sont reproduits plus ou moins défigurés, l'on est étonné du petit nombre d'autorités véritables qui nous restent. C'est en puisant à ces sources, que l'on peut parvenir à jeter du jour sur des passages obscurs du P. Charlevoix, et à rétablir des faits oubliés ou mal rapportés par cet historien, d'ordinaire si exact et si judicieux.

Pour la première partie de l'histoire du Canada, nous nous attacherons à suivre les ouvrages imprimés que nous allons mentionner.

Voyage de Jean Verazzani, Florentin, aux côtes de la Floride, et de là au 50e degré de latitude nord.

Premier, Second, Troisième Voyage de Jacques Cartier.

Voyage de Jean-François de la Rocque, Sieur de Roberval.

Routier de Jean-Alphonse de Xainctoigne et quelques fragments de voyages.

Tous ces écrits ont été conservés soit par Richard Hakluyt, soit par Ramusio. Il est digne de remarque que les rapports des premiers navigateurs, dont les découvertes dans le nord de l'Amérique ont été si honorables à la France, nous sont transmis par des étrangers. A l'exception de la relation du premier

voyage de Cartier, les autres pièces sont dues à l'italien Ramusio et à Richard Hakluyt, ministre anglican et géographe distingué.

Histoire de la Floride, par Laudonnière, contenant les expéditions de Ribaut et du sieur de Gourgues.

Histoire de la Nouvelle-France, etc., par Marc Lescarbot. Nous devons à Lescarbot le récit de ses voyages, de ceux de MM. de Poutrincourt et Pont-Gravé, et une comparaison entre les voyages de Jacques Cartier et ceux de Champlain. Il a aussi laissé un poème héroique sur les exploits de Membertou, chef souriquois.

Relation de la Nouvelle-France, etc., par le P. Pierre Biard. Le P. Biard rapporte la fondation de Port-Royal et de Saint-Sauveur, et donne une description détaillée des cruautés exercées contre les Français, par les colons de la Virginie.

Les Voyages de la Nouvelle-France Occidentale, dite Canada, faits par le sieur de Champlain. Il y a eu plusieurs éditions de ces voyages ; la plus complète est celle de 1632.

Le Grand Voyage du Pays des Hurons ; Histoire du Canada, etc., etc. Ces deux ouvrages sont dûs à la plume du Frère Gabriel Sagard, récollet. Ils fournissent des renseignements précieux sur les premiers temps de la colonie, ainsi que sur les travaux apostoliques des Pères Récollets à Québec, à Tadoussac et chez les Hurons.

Relations des Jésuites, en 1626, *et depuis* 1632 *jusqu'à* 1672 *inclusivement*. On y trouve une partie de notre histoire qui, sans elles, serait restée à peu près ignorée ; elles renferment aussi des détails qu'on chercherait inutilement ailleurs sur la langue, les mœurs, les croyances des tribus aborigènes.

Les Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation sont précieuses pour l'histoire de son temps ; tout en rendant compte des travaux entrepris pour l'éducation des jeunes filles sauvages, elle s'occupait aussi de tout ce qui regardait l'établissement et le progrès de la colonie.

Denys, dans sa *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique Septentrionale,* rapporte les principaux événe-

ments des premiers temps de l'Acadie, et fait connaître les dissensions qui s'élevèrent entre les commandants français sur ces côtes.

Le P. Ducreux ou Creuxius a publié : *Historia Canadensis.* Il latinise tous les noms propres, en commençant par le sien. Dans cet ouvrage, il a réuni les détails donnés par les auteurs des relations sur l'histoire de la Nouvelle-France ; son travail se termine à l'année 1656.

L'Histoire de l'Hôtel-Dieu. M. de La Tour, doyen du chapitre de Québec, paraît avoir été chargé de faire imprimer, sous ce titre, les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il s'y trouve des renseignements intéressants sur les commencements de cette utile institution. L'ouvrage imprimé renferme néanmoins beaucoup de fautes qui ne se rencontrent point dans le manuscrit original.

Winthrop's Journal. Le journal de Winthrop, premier gouverneur de la colonie de Massachuset, comble des lacunes qui se trouvent dans l'histoire des querelles entre D'Aulnay et La Tour, dans l'Acadie. Aucun livre n'est plus propre à faire connaître les puritains de la Nouvelle-Angleterre, tels qu'ils étaient à leur arrivée en Amérique.

Voilà pour les imprimés ; quant aux manuscrits qui renferment des matériaux pour l'histoire du Canada, il s'en trouve de fort intéressants.

Le Journal du supérieur des Jésuites, commencé en 1645 par le P. Jérôme Lalemant, donne, jour par jour, les faits de ce que l'on pourrait appeler la vie intime de la colonie. Il ne nous en reste malheureusement qu'un seul cahier.

En France, les archives de la marine et de la guerre, ainsi que les archives générales de l'empire, renferment une foule de manuscrits précieux, relatifs au Canada, à l'Acadie, à la Louisiane : ce sont des lettres ou des rapports adressés aux ministres par les fonctionnaires ecclésiastiques, civils, militaires, résidant dans les colonies. Cependant, assez peu de ces documents appartiennent à la première partie de l'histoire du Canada. D'autres collections du même genre se rencontrent

dans des institutions publiques et quelquefois même chez des particuliers; mais aucune n'a la valeur de celles que nous avons mentionnées plus haut.

Nous devons ici rendre hommage à la bienveillance et à la libéralité du gouvernement français, qui admet avec facilité, aux archives publiques, les hommes de tous les pays se présentant dans le but de faire des recherches sérieuses sur l'histoire (1).

Dans notre pays, l'on peut consulter avec avantage les archives de la province, celles des tribunaux, et les registres du Conseil Supérieur.

Le travail que nous offrons aujourd'hui à la religion et à la patrie, est le résumé de leçons que nous avons données à l'Université-Laval. Canadien par la naissance et par le cœur, et catholique avant tout, nous avons étudié l'histoire du Canada et nous l'avons traitée comme Canadien et comme catholique. Nous avons cherché la vérité aux sources qui nous ont paru les plus sûres, et nous avons essayé de la présenter telle que nous l'avons rencontrée.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici nos sentiments de reconnaissance pour le colonel de Rostaing, chef de bureau aux archives de la guerre, et M. Pierre Margry, aide-conservateur aux archives de la marine. Tous deux nous ont aidé dans nos recherches, avec une bienveillance que nous n'oublierons jamais. Non content de nous procurer les moyens de connaître les documents qui appartiennent à l'état, M. Margry nous a communiqué des pièces précieuses, faisant partie de sa collection particulière. M. Margry a longuement et attentivement étudié l'histoire des anciennes colonies françaises; aussi, personne n'en possède mieux l'ensemble et les détails.

AVANT-PROPOS

Premiers habitants de l'Amérique — Voyages des Islandais, des Gallois — Découvreurs — Christophe Colomb — Cabot — Amério Vespuce — Cortéréal — De Léry — Verazzaui.

Avant de nous occuper spécialement de l'histoire du Canada, il ne sera pas hors de propos de faire quelques observations sur l'origine des peuples que les découvreurs européens du quinzième siècle trouvèrent dans le nouveau monde. Le continent américain était habité dans toute son étendue ; le centre, depuis le Mexique jusqu'au Chili inclusivement, renfermait des peuples comparativement nombreux, tandis que les deux extremités, au nord et au sud, étaient occupées par des tribus peu considérables, répandues sur d'immenses territoires.

Plusieurs controverses ont été soulevées sur l'origine des Américains. Quelques-uns ont prétendu qu'ils appartiennent à une espèce distincte de celle qui habite le vieux monde. Ils se fondaient sur les différences de conformation entre les hommes de l'ancien continent et les hommes du nouveau, et sur la difficulté de passer de l'Europe ou de l'Asie en Amérique. Nous ne prétendons pas discuter cette question ; car elle est toute résolue pour des catholiques. L'écriture sainte, en effet, nous apprend que le genre humain tire son origine d'un seul homme et d'une seule femme, que la main du créateur plaça dans le jardin d'Eden. La science, après de longues

recherches, a fini par reconnaître que l'homme blanc, l'homme noir et l'homme rouge appartiennent à la même famille. « Unité,» dit Flourens, « unité absolue de l'espèce humaine et variété de ses races : tel est, en dernier résultat, la conclusion générale et certaine de tous les faits acquis sur l'histoire naturelle de l'homme.»

L'Amérique a donc été peuplée par des familles ou des tribus venues de l'ancien monde ; mais il est impossible aujourd'hui de déterminer précisément le temps où les principales migrations ont été faites. L'on peut néanmoins assurer que l'époque de l'établissement de l'Amérique est ancienne, comme le prouve l'état où les Européens y trouvèrent les arts et l'industrie. L'emploi du fer et plusieurs des métiers de première nécessité, depuis longtemps en usage dans les parties les plus reculées du vieux monde, étaient encore ignorés des Américains. Cependant, si leurs pères les eussent possédés, les générations suivantes ne les auraient pas laissé perdre ; et l'on a droit de conclure que les tribus américaines avaient quitté la terre de leurs aïeux avant que ces précieuses découvertes y fussent généralement connues.

S'il faut en croire les traditions américaines, les premières colonies seraient venues de l'ouest, c'est-à-dire, de l'Asie. Les annales des Mexicains portaient que leurs ancêtres étaient arrivés du septentrion, et elles désignaient les étapes faites par la nation, dans le grand voyage du nord-ouest à l'Amérique centrale. Chez les Montagnais ou Tchipeweyans, qui occupent les deux versants et les crêtes des Montagnes-Rocheuses, entre le 56e et le 59e degré de latitude nord, les mêmes souvenirs se sont conservés, comme le prouve la légende suivante.

« Au temps des géants, l'un d'eux se promenait sur les bords du grand lac glacé. Il était si grand qu'un homme ordinaire demeurait dans le pouce de sa mitaine. Ce géant en rencontra un autre, avec lequel il engagea un combat singulier. Se sentant près de succomber, il s'adressa au petit homme qui était dans sa mitaine, et lui dit : « Mon petit-fils, coupe les jambes de mon adversaire, car il est plus fort que moi.» Le petit homme obéit, et le colosse ennemi tomba à la renverse, en travers du grand lac, de façon que sa tête touchait l'autre rive ; ce qui forma un pont, sur lequel les caribous passaient d'un bord à l'autre. Plus tard, une femme entreprit le trajet et y réussit après plusieurs jours de marche. Elle apportait du fer et du cuivre ; elle fut bien accueillie par les Montagnais, auxquels elle donna ce fer. Elle fit ensuite plusieurs voyages ;

mais ayant été insultée par quelques hommes, elle s'enfonça dans la terre et emporta avec elle tout le fer (1). »

Cette tradition, bien qu'obscurcie par des fables, n'en est pas moins propre à constater que le peuple Tchipeweyan conserve encore le souvenir de son origine asiatique. Maintenant, il n'est pas difficile de concevoir comment des familles ou de petites tribus de chasseurs ont pu passer de l'Asie en Amérique : un accident, une tempête, une chasse prolongée a pu porter d'un continent à l'autre quelques voyageurs imprudents ou malheureux, qui auront entraîné à leur suite des parents et des amis. Charlevoix dit qu'on lui avait plusieurs fois répété un fait assez curieux. Le Père Greslon, qui avait été pendant plusieurs années missionnaire dans l'Amérique, ayant été envoyé à la Chine, y trouva une Huronne qu'il avait connue au Canada. Elle raconta au Père Jésuite qu'ayant été prise en guerre, elle avait été conduite de nation en nation, jusqu'à l'endroit où elle se trouvait. En jetant un regard sur une carte du nord-ouest de l'Amérique, on verra que la largeur du détroit de Behring n'est pas considérable ; en effet, du cap Prince de Galles en Amérique au cap Est en Asie, il n'y a guères qu'une distance de cinquante milles. Entre ces deux points se trouvent trois petites îles qui partagent la longueur du trajet. Or, l'on sait que les sauvages de l'Amérique, dans leurs frêles canots, traversent des bras de mer qui ont jusqu'à quinze ou vingt lieues de largeur. De plus, la longue chaîne des Kuriles, s'étendant entre le Kamtchatka et la péninsule d'Alaska, offre de nombreuses stations, où des navigateurs peu expérimentés ont pu se refaire pour continuer leur voyage. Ainsi la Mantchourie, la Sibérie, le Kamtchatka ont probablement fourni une grande partie des tribus qui se sont étendues dans l'Amérique. Ce que confirme la ressemblance des Tartares avec les Indiens de l'Amérique du Nord. Le célèbre voyageur Ledyard, se trouvant dans la Sibérie au milieu des Yakutes et des Tongouses, resta convaincu que ces peuples et les tribus américaines, qu'il connaissait parfaitement, appartiennent à une seule et même famille.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux hypothèses pour s'expliquer comment l'Amérique a pu être d'abord peuplée, puisque la tradition, la géographie et les observations

(1) Lettre de Monseigneur Taché, Evêque d'Arath, dans le rapport sur les Missions du Diocèse de Québec, pour 1853. Suivant l'observation de l'Évêque d'Arath, il ne faut pas confondre cette tribu avec les Montagnais du Saguenay, qui appartiennent à la famille algonquine.

ethnographiques nous désignent les pays d'où sont partis les premiers habitants du nouveau monde et la route qu'ils ont suivie. Les nations américaines ont dû leur origine à des migrations fort anciennes, venues de l'Asie par le détroit de Behring, se répandant, avec le temps, en deçà des Montagnes Rocheuses et descendant vers les régions méridionales. Après cela, que des naufrages et des voyages de découverte aient jeté sur les côtes de l'Amérique et mêlé aux tribus venues du nord-ouest, des Phéniciens, des Indiens, des Chinois, des Japonais, des Celtes, des Scandinaves, il n'y a là rien d'improbable ; mais les étrangers ainsi apportés au milieu des anciennes populations semblent avoir exercé peu d'influence sur les mœurs et sur les institutions de ces dernières, si ce n'est au Mexique et au Pérou, où les Espagnols trouvèrent des peuples élevés à une demi-civilisation.

Quelques-uns de ceux qui visitèrent le continent occidental dans les temps anciens retournèrent, sans doute, pour faire part de leurs succès aux habitants du vieux monde. Se fondant sur ces rapports, des écrivains avaient prédit les découvertes qui devaient un jour être faites. Les poètes avaient annoncé qu'au-delà du vaste océan on trouverait des terres, que leur imagination revêtait d'une fertilité et d'une magnificence inconnues à la vieille Europe ; selon Platon, des îles nombreuses et un vaste continent existaient par delà son Atlantide submergée ; de vagues traditions rappelaient les aventures merveilleuses de navigateurs abordant, par hasard, aux terres mystérieuses de l'occident ou s'y réfugiant pour fuir les guerres civiles et les troubles politiques de l'ancien monde.

Il est constant, par des documents historiques, que, dans des temps plus rapprochés de nous, mais bien antérieurs à ceux où l'on place ordinairement la découverte de l'Amérique, les peuples du nord de l'Europe ont visité le nord-est du continent américain.

Suivant les chroniques galloises, vers l'année 1170, Madoc, fils d'Owen Guyneth, prince du pays de Galles, lassé des dissensions qui s'étaient élevées entre ses frères après la mort de leur père, équipa quelques vaisseaux pour aller chercher fortune sur les mers. Il cingla vers l'occident, et arriva à une terre inconnue, où il vit des choses extraordinaires. Dans un voyage qu'il fit pour visiter sa patrie, il engagea plusieurs de ses compatriotes à le suivre vers les contrées de l'ouest, dont il opposait la beauté et la richesse à la pauvreté et à la désolation

du pays de Galles (1). On ne sait point ce que devint cette colonie. Catlin, écrivain américain, prétend avoir reconnu des traces de la race galloise au sein de la nation des Tuscaroras, dont certains individus ont les yeux bleus et les cheveux blonds.

Mais un document bien autrement authentique que les chroniques galloises, nous apprend qu'avant le temps de Madoc l'on connaissait, à Rome même, un pays regardé par la plupart des géographes comme appartenant à l'Amérique. Dans la bulle *Omnium fidelium dinoscentiæ,* publiée en 834, le Pape Grégoire IV, en conférant de nouveaux pouvoirs à Anscaire, archevêque de Hambourg, étend la jurisdiction du prélat sur les peuples du nord et de l'est, parmi lesquels sont nommés les habitants du Groenland (2).

Les Norvégiens et les Islandais avaient déjà poussé leurs courses aventureuses vers le Groenland, et y avaient formé des établissements, qui ne furent jamais complètement abandonnés.

Au printemps de l'année 986 (3), Eric le Rouge, chef islandais, quittait sa patrie, accompagné de sa famille pour aller s'établir au Groenland. Parmi ses compagnons d'émigration était Hériulf Bardson, dont le fils Biarne se trouvait alors en voyage sur les côtes de la Norvége. A son retour en Islande, Biarne résolut d'aller rejoindre son père ; mais, n'ayant jamais navigué dans les mers du Groenland, il s'écarta et perdit sa route au milieu des brumes. Son vaisseau ayant été pendant plusieurs jours poussé de côté et d'autre, il découvrit enfin une terre fortement boisée et n'offrant point de montagnes à la vue. Il reconnut que ce ne pouvait être le Groenland, dont on lui avait fait une description toute différente; il retourna vers le Nord, et, au bout de sept jours, il aborda à Heriulfnes, dans le Groenland. L'on s'occupa beaucoup du rapport de Biarne dans l'Islande, dans la Norvége et surtout au Groenland, et l'on fit mille conjectures sur le pays qu'il avait rencontré.

Quatorze ans après, en 1000, Leif, fils d'Eric le Rouge, éprouva

(1) Hakluyt, vol. III, p. 21, éd. 1809.

(2) Gentibus Danorum, Sveonum, Nortvveorum, Farriæ, Gronlandan, Halsigolandan, Islandan, etc.

(3) *Antiquitates Americanæ*, ouvrage publié en 1837, à Copenhague par la Société Royale des Antiquaires du nord. Le secrétaire de la société, le professeur Rafn, y donne de copieux extraits d'anciens manuscrits, conservés aux archives royales du Danemark et contenant le récit des voyages faits au Vinlande par les Islandais. Quelques-uns de ces récits ont été écrits par les voyageurs eux-mêmes; il en est même qui sont attribués à des personnes nées dans le Vinlande.

le désir de visiter les lieux décrits par Biarne ; il arma un vaisseau, sur lequel il réunit un équipage de trente-cinq hommes, et mit à la voile en quête d'aventures. Le Groenland est séparé du Labrador par le détroit de Davis, qui a environ cinq cents milles de largeur ; mais, au lieu de se diriger de ce côté, les navigateurs groenlandais paraissent avoir porté vers le sud. Après avoir touché à l'île de Terreneuve, qu'ils nommèrent Helluland, ils s'en éloignèrent, effrayés par ses glaces et ses rochers. Le pays qu'ils visitèrent ensuite était plat, et couvert de forêts ; ils l'appelèrent Markland (1). Situé au sud-ouest de Helluland, le Markland serait une partie de la Nouvelle-Ecosse. Quelques jours de navigation vers le sud-ouest les conduisirent dans une contrée où les vignes étaient en abondance, et qu'ils nommèrent Vinlande, pour cette raison ; ils y bâtirent d'abord des cabanes et ensuite des maisons assez commodes. La description du Vinlande convient aux états de Massachuset et de Rhode Island, où l'on croit avoir trouvé quelques traces du séjour des Islandais. Des essais de colonisation furent tentés dans la suite. L'on raconte même qu'un évêque du Groenland, nommé Eric Upsi, essaya, en 1121, d'établir le christianisme parmi les peuples du Vinlande ; mais ces tentatives demeurèrent sans résultat satisfaisant, en conséquence de l'esprit hostile que les Skrallingres, sauvages du pays, manifestèrent contre les étrangers. Suivant les sagas de l'Islande et de la Norvége les Skrallingres, appartenant à la nation des Esquimaux et repoussés plus tard vers le nord, rapportèrent aux Islandais que, vers le midi, il y avait un peuple d'hommes blancs, qui, à certaines époques, faisaient des processions, précédés d'un étendard et chantant à haute voix. L'on a dit ensuite que c'était une colonie irlandaise, établie dans ces contrées bien avant l'arrivée de Leif. De vieilles chroniques de l'Irlande, qui nous apprennent qu'un évêque parti de cette île alla visiter des contrées situées au-delà de la mer, semblent propres à corroborer le témoignage rendu par les Skrallingres.

Les rapports entre l'Islande et le Markland continuèrent pendant longtemps, puisqu'un vaisseau islandais, en l'année 1347, alla faire un chargement de bois dans le dernier pays. Les communications entre l'ancien continent et le nouveau paraissent avoir cessé vers cette époque, par suite des attaques réitérées des Skrallingres, mais surtout par les ravages que

(1) Pays à bois.

causa la mort noire dans le nord de l'Europe, entre les années 1347 et 1351 (1). Depuis lors jusque vers la fin du quinzième siècle, l'Amérique resta abandonnée à ses anciens habitants.

Les Dieppois, qui, au quatorzième et au quinzième siècles, passaient pour les plus hardis et les plus habiles navigateurs, réclament l'honneur d'avoir, les premiers, reconnu l'Amérique Méridionale (2). Au commencement de l'année 1488, le capitaine Cousin partait du port de Dieppe, pour faire une course dans les mers du sud. Instruit par Descaliers, un des meilleurs mathématiciens de son temps, Cousin avait appris à prendre hauteur au milieu de l'océan; aussi n'était-il plus forcé de serrer les côtes, comme l'avaient fait ses devanciers. A peine sorti de la Manche, il se lança en pleine mer, et, après deux mois de navigation, il se trouvait arrêté par une terre inconnue, où il remarqua l'embouchure d'un grand fleuve, qu'il nomma Maragnon. Cette découverte fut cachée par les armateurs de Dieppe, dans la crainte que les autres puissances maritimes n'en profitassent. Inutile précaution, puisque le second capitaine, Vincent Pinçon, après avoir quitté le service des Dieppois, se serait retiré à Gênes ou à Palos, et aurait communiqué le secret à Christophe Colomb, qu'il accompagna dans son premier voyage. Voilà du moins ce que rapportent les annales dieppoises.

Pendant la dernière partie du quinzième siècle, une soif ardente de découvertes agitait les nations de l'Europe; l'on voulait surtout trouver un passage par mer pour aller aux Indes, où l'imagination des hardis aventuriers de l'occident se plaisait à entasser des richesses fabuleuses. Poussés par cette idée, les Portugais découvrirent les îles du Cap-Vert, les Açores, une grande partie des côtes occidentales de l'Afrique; en 1487, Barthélemy Diaz apercevait le Cap de Bonne-Espérance (1); et de jour en jour croissait l'espoir d'arriver par mer aux pays devenus l'objet de tant d'aspirations.

L'on ne doit pas être étonné de ce mouvement: car les produits de l'orient étaient renommés partout, et tous les pays de l'Europe prétendaient avoir leur part aux richesses des Indes et du Cathay.

Les républiques de Venise et de Gênes se partageaient le commerce de l'Italie; mais Venise seule faisait par terre le commerce avec les Indes, tandis que les Portugais s'effor-

(1) Humboldt, *Cosmos*, vol. III.

(2) *Histoire de Dieppe*, vol. I.

(3) Humboldt, *Cosmos*, vol. II.

çaient de s'en emparer par mer, en faisant le tour de l'Afrique. Tel était l'état des choses, lorsque Christophe Colomb, citoyen de Gênes, forma le projet d'arriver aux Indes en se dirigeant vers l'ouest. Dans ce dessein, il offrit ses services à sa patrie, puis à la France, à l'Angleterre, au Portugal ; partout ses propositions furent rejetées comme les rêves d'un enthousiaste. Elles étaient néanmoins fondées sur la connaissance du globe terrestre, qu'il avait sérieusement étudié. Il avait correspondu avec Toscanelli, astronome et mathématicien célèbre de Florence, qui lui avait envoyé une carte où étaient tracées des îles imaginaires vers l'ouest ; Colomb avait aussi lu l'ouvrage du cardinal D'Ailly, intitulé *Imago Mundi*, et il le citait souvent comme la plus haute autorité sur la figure de la terre.

Après huit ans d'attente, d'études et de déboires, il eut le bonheur de voir sa demande acceptée par Ferdinand et Isabelle, qui régnaient sur les royaumes de Castille et d'Arragon. La couronne de Castille, apanage d'Isabelle, fit les frais de l'expédition ; c'est surtout à l'influence de cette princesse, ayeule de Charles V, que Colomb dut la protection qui assura le succès de son projet de découvertes.

Trois vaisseaux furent confiés au pilote génois et laissèrent l'Espagne le trois août 1492. Sûr de rencontrer des terres vers l'ouest, Colomb se dirigea hardiment de ce côté, sans même se donner la peine de toucher aux îles Açores, situées au tiers de la distance entre l'Europe et l'Amérique. Il consultait la carte de Toscanelli ; il la montra même à Martin Pinçon pendant le voyage (1). Vendredi, le douze octobre de la même année, Colomb mettait pied à terre sur une île qui reçut le nom de San Salvador. C'est une des îles Bahama, connue aujourd'hui sous le nom de Guanahani. Après avoir visité les îles voisines, il se rendit à Cuba et à Hayti. Dans celle-ci, qu'il nomma Hispaniola, il laissa quelques-uns de ses compagnons, pour jeter les fondements d'une colonie ; puis il retourna en Espagne, afin de faire connaître les résultats heureux de son voyage et d'obtenir des secours. On croyait alors que les terres nouvellement découvertes appartenaient aux Indes ; pour cette raison on les nomma Indes Occidentales, et les habitants du nouveau continent furent appelés Indiens. Colomb ne reconnut le continent de l'Amérique Méridionale que plusieurs années après, le dix mai 1498. Mais déjà, le vingt-quatre juin 1497,

(1) Humboldt, *Cosmos*.

Jean Cabot, vénitien, et son fils Sébastien, né à Bristol (1) en Angleterre, ayant reçu d'Henri VII, roi d'Angleterre, la commission d'aller à la découverte des terres nouvelles, reconnaissaient l'Amérique vers le 56e degré de latitude nord.

Les Espagnols eux-mêmes, tout en profitant les premiers et plus largement que tous les autres peuples, des découvertes de Christophe Colomb, ont voulu lui en enlever la gloire. Suivant un de leurs historiens, une caravelle, faisant le cabotage sur les côtes d'Espagne, fut portée par un vent d'est très-violent, vers un pays inconnu. Après avoir été ballottée pendant plusieurs jours près du rivage, elle se réfugia dans un havre, où plusieurs hommes de l'équipage moururent de faim et de fatigue. Les autres réussirent à se rapatrier, mais ne purent profiter de leur découverte. Le pilote alla expirer dans la maison de Colomb, à l'île de Madère, lui léguant ses écrits et les notes qu'il avait faites pendant son voyage. Ces manuscrits auraient ouvert au navigateur génois les portes du nouveau monde.

Il peut y avoir quelque vérité dans ce récit; mais la gloire de Colomb n'en saurait souffrir. Dans les arts et les sciences, les grandes découvertes sont toujours dues à des hommes pratiques, qui viennent donner la vie et le mouvement aux projets avortés de leurs devanciers. Colomb, convaincu par l'étude, par les traditions et peut-être par les notes du pilote inconnu, qu'une partie de la terre devait se trouver au-delà de l'océan, forma le projet d'y arriver en faisant voile vers l'occident. Par sa persévérance et son énergie, il triompha de tous les obstacles qu'on opposa à son expédition; à force d'habileté et de courage, il conduisit ses vaisseaux aux îles de l'Amérique; il proclama sa découverte, et aussitôt les nations de l'Europe commencèrent à en profiter. Voilà sa part dans la solution du grand problème qui depuis longtemps occupait les esprits.

Aujourd'hui la grande figure de Christophe Colomb s'élève au-dessus de tous les découvreurs anciens et modernes; il se distingue d'entre eux tous par la profondeur de son génie, par la beauté de son caractère, par la franchise de sa foi et de sa piété, et par la couronne du malheur, dont l'ingrate Espagne lui ceignit le front.

Qu'avaient fait ceux qui l'ont précédé dans la voie des découvertes? Les Islandais, portés sans y songer vers un grand

(1) Sebastian Cabot told me that he was born in Bristowe, and that at four years old he was carried with his father to Venice. *Richard Eden's Decades of the New World.*

continent, élevèrent quelques bourgades, et voulurent jeter sur cette terre nouvelle des germes de civilisation et de christianisme ; mais, bien avant le temps de Colomb, que restait-il des tentatives ainsi faites ? Rien. Tout avait été rasé par les années et par les accidents. D'ailleurs, et c'est la remarque de Humboldt, les Islandais croyaient bien avoir trouvé un pays séparé du Groenland, mais ils n'avaient point l'idée de son étendue et de son importance ; ils manquaient des connaissances qui pouvaient en assurer la possession aux peuples de l'Europe. Les vestiges de leurs voyages ont tellement disparu, qu'aujourd'hui des esprits éclairés sont portés à rejeter comme apocryphes les récits des sagas islandaises, quoique les meilleures raisons en garantissent l'authenticité. Quant aux mariniers dont les vaisseaux furent jetés à la côte du nouveau monde, et qui regardèrent les résultats de leurs naufrages comme des événements ordinaires, ils ne méritent certainement point le nom de découvreurs, puisqu'ils n'ont point voulu faire de découverte, et qu'ils n'ont pas su rendre utiles celles qu'ils devaient au hasard.

En 1499, Americ Vespuce, Florentin, suivit Alonzo de Hojeda, qui entreprit une course le long de la côte de Paria, découverte l'année précédente par Christophe Colomb. Vespuce fit trois autres voyages du même genre en qualité d'astronome ; car l'on se fiait si peu alors aux observations des pilotes, qu'ils étaient ordinairement accompagnés d'un homme versé dans l'astronomie. Il adressa à René, duc de Lorraine, une relation un peu exagérée de ses voyages, relation qui, tombant entre les mains de Martin Hylacomylus, chef d'une imprimerie à Saint-Dié en Lorraine, y fut publiée en 1507 (1). Hylacomylus, par une erreur de chiffres, plaça le premier voyage de Vespuce en 1497 ; et, concluant qu'il avait précédé le voyage dans lequel Colomb avait découvert la terre ferme, il proposa de donner le nom d'Amérique au nouveau continent. La publication d'Hylacomylus, faite dans un pays fort éloigné de l'Espagne, demeura inconnue à Vespuce lui-même. Personne alors, pas même la famille de Colomb, ne songea à en faire des reproches au voyageur florentin. Les découvertes nouvelles étant enveloppées d'un voile de mystère et regardées comme un secret d'état par la cour d'Espagne, il n'était pas facile aux nations étrangères de porter un jugement sur les titres respectifs des découvreurs. Aussi le nom proposé par Hylacomylus fut

(1) *Quatuor Americi Vespucii navigationes.*

adopté par les cosmographes contemporains, et son euphonie plut tellement aux oreilles, qu'il fut bientôt admis généralement pour désigner le nouveau continent. Il serait donc injuste de vouloir attacher du blâme à la mémoire d'Americ Vespuce, pour une erreur à laquelle il n'a pris aucune part.

La cour d'Espagne, reconnaissant son mérite comme astronome et hydrographe, le nomma en 1508 pilote-majeur, charge qui lui conférait le droit d'examiner tous les pilotes espagnols et de leur conférer un brevet de capacité. Il mourut pauvre à Séville, en 1512, avec la réputation d'un honnête homme et d'un administrateur habile dans le département de la marine (1).

Une flotte envoyée aux Indes par Emmanuel, roi de Portugal, et commandée par Pierre Alvarez Cabral, fut portée par hasard sur les côtes du Brésil, en l'année 1500. Dans les voyages fréquents que faisaient les Portugais autour du Cap de Bonne-Espérance, la direction des courants et la violence des vents ne pouvaient manquer d'amener avec le temps un pareil résultat; la découverte des côtes d'Afrique devait conduire à celle de l'Amérique Méridionale. Aussi la remarque de l'historien Robertson est pleine de justesse : suivant les décrets de la providence, le nouveau continent devait être reconnu par les navigateurs européens avant la fin du quinzième siècle (2).

En 1500, Gaspar de Cortereal, gentilhomme portugais, visita les côtes du nord de l'Amérique. Par la description qu'il donna à la cour de Portugal des pays qu'il avait découverts, l'on est porté à conclure qu'après avoir suivi les côtes de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Ecosse, il toucha à Terreneuve, entra dans le golfe Saint-Laurent, et alla aborder au Labrador vers le 50e degré de latitude (3). Il entreprit un second voyage l'année suivante, et ne reparut plus.

Dès l'année 1504, suivant Lescarbot, les Basques, les Normands et les Bretons faisaient la pêche des morues sur le grand banc et sur les côtes de Terreneuve. En 1506, Jean Denis de Honfleur publia une carte des côtes de l'île de Terreneuve et des environs. Deux ans plus tard, sous Louis XII, Thomas Aubert, pilote de Dieppe, visita le golfe Saint-Laurent; s'il faut en croire les mémoires dieppois, il remonta le fleuve jusqu'à quatre-vingts lieues de son embouchure, et mena en

(1) Alexandre de Humboldt, *Histoire de la Geog. du nouveau continent.*

(2) Humboldt, *Cosmos.*—Robertson, *History of America.*

(3) *Memoir of Sebastian Cabot.*

France un sauvage du Canada (1). Il trouva les habitants du pays fort doux, et fit avec eux des échanges de marchandises européennes pour des pelleteries. Il est certain, par les relations de Jacques Cartier, qu'une partie des côtes du Labrador, depuis le détroit de Belle-Isle jusques à Natashkouan, était fréquentée même avant son premier voyage, par des vaisseaux basques, normands et bretons.

Le premier qui ait tenté de faire un établissement vers la partie septentrionale de l'Amérique, fut le baron de Léry et de Saint-Just; dans l'année 1518, il entreprit un voyage à l'île de Sable, dans l'intention d'y jeter les fondements d'une colonie française. Située près du 44e degré de latitude nord et à vingt-huit lieues des côtes de la Nouvelle-Ecosse, sur la route des vaisseaux qui viennent d'Europe, elle a été la cause et le théâtre de bien des naufrages. L'on a inutilement tenté d'y faire des établissements; car, ne renfermant que des sables mouvants et stériles, elle ne produit ni arbres, ni broussailles, mais seulement, dans quelques parties, une herbe grossière, qui peut servir à la nourriture des bestiaux (2).

Retardé longtemps sur la mer, et ayant épuisé sa provision d'eau douce, il fut contraint d'abandonner son projet, après avoir débarqué sur l'île des vaches et des pourceaux, qui s'y multiplièrent et servirent plus tard aux gens du marquis de la Roche. Suivant l'auteur de la narration du voyage de Sir Gilbert Humphrey, des Portugais, vers l'an 1553, mirent de nouveau des vaches et des pourceaux sur l'île de Sable. Il est à remarquer qu'à cette époque les vaisseaux portugais étaient nombreux près des bancs de Terreneuve, où ils se rendaient pour la pêche de la morue (3).

Pendant longtemps, les rois de France s'occupèrent peu de l'Amérique, quoique beaucoup d'armateurs des provinces situées sur l'océan fussent dans l'habitude d'y envoyer leurs vaisseaux et pour la pêche et pour la traite avec les sauvages. En 1523, François I, bien qu'engagé dans la guerre contre Charles-Quint (4), fit préparer une expédition pour re-

(1) *Histoire de Dieppe.*

(2) Il y a encore sur l'île de Sable quelques chevaux sauvages; elle est aussi fréquentée par des loups marins. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse y a placé un dépôt de provisions, et y entretient quelques agents chargés de venir au secours des naufragés. L'île de Sable a dix lieues de longueur et cinq de largeur; elle ne renferme point d'autres habitants que le surintendant du poste et ses dix employés. Bouchette, *British Dominions in North America*, vol. II.

(3) Hakluyt, vol. III, p. 197.

(4) *Hist. de Dieppe*, vol. I.

connaître les côtes de l'Amérique Septentrionale. Il désirait prendre sa part de l'héritage laissé par Noé à ses descendants, et remarquait en badinant que les rois d'Espagne et de Portugal faisaient leur lot un peu trop large. Jean Vérazzani, navigateur florentin, fut chargé de commander les vaisseaux qui étaient destinés à faire le voyage. La petite flotte se réunit probablement à Dieppe, qui alors renfermait les plus puissants armateurs et les meilleurs marins de toute la France. C'était au temps où Ango, le plus riche négociant de l'Europe, envoyait annuellement vingt de ses navires aux grandes Indes et à la côte d'Afrique, et où, pour venger l'honneur de son pavillon attaqué par les Portugais, il lançait dix-sept vaisseaux contre le port de Lisbonne, et forçait le roi de Portugal à faire des excuses à François I (1).

Vérazzani avait vraisemblablement passé une partie de sa vie à Dieppe ; car les historiens de la ville disent qu'il commandait un des deux vaisseaux avec lesquels Aubert visita le golfe de Saint-Laurent en 1508. Dans une lettre qu'après son retour il adressa de Dieppe à François I, Vérazzani rend compte de son voyage, commencé vers la fin de 1523 et terminé en 1524. Par cette lettre, il paraît que Vérazzani était parti dans l'automne de 1523, avec l'instruction d'attaquer les bâtiments espagnols, et d'aller à la découverte des terres neuves au delà de l'océan (2). Il s'était dirigé, avec ses quatre vaisseaux, vers les côtes des Pays-Bas, alors soumis, aussi bien que l'Espagne, à l'Empereur Charles V. Comme ils s'élevaient vers le nord, une tempête violente en força deux, le *Normand* et le *Dauphin*, à se réfugier dans un port de la Bretagne ; le sort des deux autres n'est pas connu. Ayant réparé leurs avaries, le *Normand* et le *Dauphin* reprirent la mer, et croisèrent quelque temps sur les côtes d'Espagne.

Vérazzani songea alors à suivre la seconde partie de ses instructions. Le dix-sept janvier 1524, il quitta les rochers de l'île de Madère ; son vaisseau, le *Dauphin*, portait cinquante hommes, ainsi que des vivres et des munitions pour huit mois. Assaillis par une terrible tempête, ils eurent le bonheur d'échapper au naufrage, et, après cinquante jours de navigation, ils arrivèrent en vue des terres de l'Amérique, sous le 34e degré de latitude nord, vers l'endroit où est située la ville de

(1) *Hist. de Dieppe.*
(2) Ramusio, vol. III ; Hakluyt, vol. III.

Wilmington, dans la Caroline du Nord. Vérazzani courut cinquante lieues au sud pour trouver un bon hâvre ; mais, désespérant d'en rencontrer dans cette direction, il reprit sa route vers le nord, et ne fut pas plus heureux de ce côté. Il se décida à mouiller en mer, et à envoyer une chaloupe vers le rivage, où l'on apercevait un grand nombre de personnes réunies. Les Français furent bien reçus des sauvages.

Laissons Vérazzani lui-même raconter son entrevue avec les habitants du pays. « Nous voyant approcher, ils s'enfuirent ; puis ils s'arrêtèrent, et nous regardaient avec étonnement. Etant rassurés par nos gestes, quelques-uns descendirent jusqu'à la mer, semblant se réjouir et admirer nos habits et la blancheur de notre peau. Ils nous indiquèrent par signes le lieu où nous pourrions plus facilement débarquer, et nous invitèrent à partager leur nourriture. Ces peuples sont nus, à l'exception des parties du corps que la décence enseigne de cacher, et qu'ils couvrent de peaux retenues avec des liens de foin. Jusques sur leurs genoux tombent des queues de différentes bêtes, aussi attachées à la ceinture. Quelques-uns portent des guirlandes formées de plumes d'oiseaux. Ces gens sont d'une couleur rousse, et ressemblent assez aux Sarrasins : leurs cheveux noirs et épais sont portés courts et noués en queue sur la nuque. Leurs membres sont bien formés ; leur stature est moyenne et peut-être un peu plus élevée que la nôtre ; ils ont la poitrine large et les bras vigoureux. Il n'y a rien de difforme dans leur personne, si ce n'est que le visage est large, et encore tous ne l'ont pas tel. Ils sont agiles et bons coureurs, autant que nous avons pu en juger par l'expérience. Par ces deux qualités ils ressemblent aux peuples de l'orient et surtout à ceux qui habitent les parties les plus reculées de la Chine. »

Il décrit ensuite le pays, qu'il trouva fort beau. Peu de jours après, comme il continuait à suivre la côte, il voulut distribuer des présents à une bande de sauvages rassemblés sur le rivage. Il chargea un jeune matelot, bon nageur, de leur porter quelques colifichets. Celui-ci, ne se fiant pas trop à leurs dispositions, lança de loin les présents vers la terre, et s'empressait de retourner vers le vaisseau, lorsqu'une vague le jeta contre les rochers. Les naturels, le voyant à demi mort, le prirent et le portèrent à une petite distance de la mer. Plus effrayé qu'auparavant, il commença à crier de toutes ses forces ; de leur côté, les sauvages criaient encore plus fort, afin de l'encourager. Ils l'étendirent au soleil, et l'examinèrent

avec curiosité, pendant que d'autres attisaient le feu et faisaient sécher ses habits. Ses compagnons, qui, du vaisseau, voyaient tout ce manége, craignaient qu'ils ne le fissent rôtir pour le manger, et lui-même le craignait encore davantage. Quand il eut recouvré ses forces, les sauvages lui prodiguèrent des marques d'amitié, et le conduisirent au rivage. Après qu'il se fut jeté à la mer, ils le suivirent des yeux jusqu'à ce qu'il eut rejoint le vaisseau.

Poursuivant sa course vers le nord, Vérazzani entra dans un port, qu'il décrit de manière à faire reconnaître le port de New-York, et dont il parle avec admiration ; il visita ensuite plusieurs autres endroits de la côte. Dans les pays des Armouchiquois, des Abenaquis et des Etchemins, il trouva des hommes plus forts et plus rudes que ceux qu'il avait rencontrés vers le midi. Ils ne voulaient permettre à aucun étranger de descendre à terre, et ils lancèrent des flèches contre les Français quand ceux-ci, armés et au nombre de vingt-cinq, entrèrent dans la forêt pour visiter le pays. Le voyage de découverte se termina au nord près des côtes de Terreneuve. « Cette terre, » dit Vérazzani, « fut reconnue par les Bretons dans les temps passés ; elle est sous le cinquantième degré de latitude. »

Ainsi, ce fut au nom de la France que Vérazzani visita le premier toute la côte des Etats-Unis, depuis la Caroline du Sud jusqu'au Maine inclusivement, puis la Nouvelle-Ecosse et l'île du Cap-Breton (1). Il prit possession de toutes ces contrées, descendant à terre en plusieurs endroits, et arborant le pavillon français dans les principaux havres. Suivant l'opinion commune, il donna le nom de Nouvelle-France aux pays qu'il avait ainsi visités. « Je crois, » dit le Père Biard, « que ç'a été ce Jean Vérazzani qui a été le parrain de cette dénomination de la Nouvelle-France (2). » Telles étaient les formalités alors usitées parmi les peuples de l'Europe, lorsque l'on prenait possession d'une terre nouvellement découverte. Et, quand plus tard les Anglais, dans leurs aggressions injustes contre les établissements français de Port-Royal et de Saint-Sauveur,

(1) Tous les auteurs anciens s'accordent à placer en 1524 le voyage de Vérazzani sur les côtes de l'Amérique. Le Père Charlevoix est le premier qui ait mentionné un premier voyage de Vérazzani en 1523, et un second en 1524. Cette opinion le jette dans une autre erreur ; car il fait terminer en 1525 un voyage dont Vérazzani rendit compte à François I au mois de juillet 1524. D'après la lettre ci-dessus citée, le voyage que Charlevoix croit être le second est réellement le premier que le célèbre navigateur ait fait sur la côte d'Amérique, à moins qu'il n'y ait été en 1508 avec Thomas Aubert.

(2) *Relations des Jésuites*, vol. I, éd. de 1858.

invoquaient en leur faveur le droit de première possession, ils avaient fort mauvaise grâce, puisque la relation du voyage de Vérazzani était connue chez eux, et que de fait elle a été conservée par l'écrivain anglais Hakluyt. L'Angleterre ne pouvait appuyer ses prétentions sur la priorité du voyage des Cabot, car dans leur première navigation ils ne virent que la terre du Labrador et l'île de Terreneuve ; dans son voyage de 1517, après avoir cherché à pénétrer vers l'ouest par le détroit qui reçut plus tard le nom d'Hudson, Sébastien Cabot rebroussa chemin et descendit vers la Floride, en suivant les côtes de loin et sans jamais aller à terre.

Lorsque Vérazzani arriva en France, il trouva la guerre allumée. La malheureuse journée de Pavie, dans laquelle François I fut fait prisonnier au mois de février 1525, et la captivité de ce prince, qui dura jusqu'en 1526, ne permirent pas à la France de s'occuper de découvertes dans l'Amérique. Quelques auteurs croient néanmoins qu'en 1525 Vérazzani fit avec des Français un autre voyage, dans lequel, après quelques découvertes, il disparut de la scène sans qu'on en ait jamais entendu parler. D'autres au contraire rapportent que, n'ayant plus d'espérance du côté de la France, il passa en Angleterre, et fut envoyé en Amérique par Henri VIII, à qui il présenta une carte des côtes qu'il avait visitées. Il parait bien certain que Vérazzani ne périt que longtemps après son voyage de 1524. Suivant une lettre d'Annibal Caro, citée par Tiraboschi, Vérazzani était encore vivant en 1537. Ramusio raconte qu'après sa première expédition, étant en Italie avec ses amis, Vérazzani leur disait vouloir engager le roi très-chrétien à envoyer des colons pour habiter, sur les côtes qu'il avait découvertes, un lieu où l'air était tempéré, les terres fertiles, les fleuves beaux et les ports capables de contenir de grosses flottes. Ramusio indique par ce passage qu'il dût rester assez longtemps en Italie, mais sans fixer la date de sa dernière navigation. Ce qui est certain, c'est que le capitaine florentin étant débarqué avec quelques matelots, ils furent pris par le peuple du pays, et, en présence de leurs compagnons restés sur les vaisseaux, ils furent rôtis et dévorés (1).

A propos de Vérazzani, Charlevoix dit avec raison: « Il est bien glorieux à l'Italie que les trois puissances qui partagent aujourd'hui presque toute l'Amérique doivent leurs premières découvertes à des Italiens : savoir, les Castillans à un Génois ; les Anglais à des Vénitiens, et les Français à un Florentin. »

(1) Ramusio, vol. III.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Jacques Cartier choisi pour conduire une expédition en Amérique — Départ de Saint-Malo—Ile des Oiseaux—Port de Brest—Côte du Labrador—Esquimaux—Baie des Chaleurs—Baie de Gaspé—Cap Tiennot—Retour des vaisseaux en France—Second voyage de Cartier—Baie de Saint-Laurent—Les Esquimaux—Divisions territoriales—Havre de Sainte-Croix—Stadaconé—Cartier se rend à Hochelaga—Le Mont-Royal—Rivière de Fouez—Mal de terre—Vœu—Les Toudamans—Cartier s'empare de Donnacona, et retourne en France.

En l'année 1534, François I jugea à propos de reprendre ses projets de découvertes dans le nouveau monde, d'où il voyait les Espagnols tirer de si grandes richesses. Il avait toutefois une arrière-pensée : il songeait encore plus peut-être à faire arriver ses vaisseaux « aux Indes, au Cathay et aux îles de Zipangu (1).» Philippe de Chabot, amiral de France, l'engageait à ce projet ; il lui présenta comme capable de l'exécuter, un capitaine malouin nommé Jacques Cartier, dont il connaissait le mérite (2), et qui avait vraisemblablement voyagé dans les mers du nord avec les pêcheurs bretons et normands. Ayant été agréé par le roi, Jacques Cartier fit ses préparatifs ; et, après que les capitaines, maîtres et compagnons eurent fait serment de se comporter fidèlement au service du roi, le vingt avril 1534, l'expédition partit de Saint-Malo ; elle était composée de deux vaisseaux, dont chacun

(1) La Chine était alors connue sous le nom de Cathay, et le Japon sous celui de Zipangu.

(2) Lescarbot.

était d'environ soixante tonneaux (1) et portait soixante-un hommes d'équipage. Le dix mai, Cartier reconnut le cap de Bonnavista, dans l'île de Terreneuve; mais, ayant trouvé près de la côte une grande quantité de glaces, il tourna vers le sud et entra dans un port qu'il nomma Sainte-Catherine (2).

Le vingt-un mai, il fit voile vers le nord et arriva près d'une île (3), où, en moins d'une demi-heure, ses deux barques firent une si abondante provision d'oiseaux, que, sur chaque vaisseau, on en sala quatre ou cinq tonneaux. Il continua sa route en longeant la côte de Terreneuve jusqu'au détroit de Belle-Isle, qu'il appelle le golfe des Châteaux, et qu'il croyait être le seul passage pour entrer dans le grand golfe (4). L'ayant suivi du nord au sud, il s'arrêta à Blanc-Sablon; puis il entra dans le port des Ilettes, aujourd'hui nommé port de Brador (5), et visita la baie de Brest (6) où il fit dire la messe le jour de St. Barnabé, pour tout son équipage. Tous ces lieux étaient déjà connus des Basques et des Bretons, de qui ils avaient reçu leurs noms, et ils paraissent avoir été fréquentés par les pêcheurs avant le voyage de Cartier. Il raconte en effet, que, vers le fleuve de Saint-Jacques, maintenant la baie des Rochers, il rencontra un grand vaisseau de la Rochelle, cherchant le port de Brest pour y aller faire la pêche.

« En somme », dit Cartier, parlant de la côte de Labrador qu'il venait de visiter, « je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn. Là on voit des hommes de belle taille et grandeur, mais indomptés et sauvages. Ils portent les cheveux liés au sommet de la tête et étreints comme une poignée de foin, y mettant au travers un petit bois ou autre chose, ou bien un clou, et y tient ensemble quelques plumes d'oiseaux. Ils sont vêtus de peaux d'animaux, aussi bien les hommes que les femmes.....Ils se peignent avec certaines couleurs rouges.

(1) *Premier Voyage* de Jacques Cartier.

(2) Aujourd'hui Catalina.

(3) Funk Island.

(4) Un peu plus tard, il reconnut le passage entre Terreneuve et l'île du Cap-Breton.

(5) Ce lieu fut pendant longtemps nommé Baie de Phélypeaux ; on y bâtit, pour la protection des pêcheurs, le fort de Pontchartrain. Au commencement du dernier siècle, M. Le Gardeur de Courtemanche y faisait la traite et la pêche sur une grande échelle.

(6) Port du Vieux-Fort, environné d'îles, et où l'on trouve de vieux murs qui ont fait partie d'anciennes fortifications de la fin du XVIe siècle, s'il en faut croire des traditions locales.

Ils ont leurs barques faites d'écorces d'arbres de boul, avec lesquelles ils pêchent grande quantité de loups-marins.»

Les naturels ici mentionnés étaient des Esquimaux, qui ne sont pas tels que les ont peints certains voyageurs. Ils sont d'une taille moyenne, forts, robustes, intrépides et capables de se défendre ; pendant bien des années, ils firent une guerre acharnée aux marins bretons et normands, dont quelques-uns avaient abusé de leur confiance (1).

Après s'être avancé sur des barques jusqu'à Chécatica, qu'il nomma port de Jacques Cartier, il rejoignit ses vaisseaux, restés au port de Brest. Ayant mis à la voile, il se dirigea vers Terreneuve, dont il visita la côte occidentale sur une grande longueur ; il reconnut les îles de Brion et de la Magdelaine, et entra, le trois de juillet, dans une baie considérable, qu'il appela Baie des Chaleurs, parce qu'il y éprouva des chaleurs excessives. Monté sur une barque, il s'avança fort loin dans la baie, espérant trouver un passage vers l'ouest. Pendant cette excursion, il eut plusieurs entrevues avec les sauvages, qui s'étaient réunis au nombre de près de trois cents, et qui suivaient les Français, partie par curiosité, partie pour trafiquer avec eux. Les premiers moments de défiance passés, ils s'approchèrent avec assurance des étrangers, sautant, chantant et donnant mille signes de réjouissance. Ils apportèrent des peaux et autres objets de peu de valeur, et reçurent en retour des *hachots* que les matelots bretons nommaient *mitaines*, des couteaux, des chapelets et autres marchandises.

Les terres parurent fort belles. « Leur pays est plus chaud que n'est l'Espagne,» dit Cartier, « et le plus beau qu'il est possible de voir, tout égal et uni, et n'y a lieu si petit où n'y ait des arbres . . . du froment sauvage, qui a l'épi comme le seigle et le grain comme de l'avoine, et des pois aussi épais comme s'ils avaient été semés et cultivés, du raisin . . . des fraises, mures, roses rouges et blanches et autres fleurs de plaisante, douce et agréable odeur.»

Certains qu'il n'y avait point de passage de ce côté, les Français firent voile pour continuer leur exploration. Ils allèrent mouiller entre l'île de Bonaventure et le Cap Percé, que Cartier nomme Cap de Prato. Ils entrèrent ensuite dans la baie de Gaspé ; pendant une tempête qui leur fit perdre une ancre,

(1) Les Esquimaux sont en général fort laids ; une tradition explique l'origine de leur laideur : deux loups-marins, fatigués de la mer, se réfugièrent sur la terre ferme, et devinrent les ancêtres des Esquimaux, à qui ils ont légué leur physionomie.

ils se réfugièrent dans le bassin de Gaspé, où ils demeurèrent depuis le seize de juillet jusqu'au vingt-cinq. En ce lieu, ils trouvèrent une quarantaine de familles sauvages, occupées à faire la pêche. « Ceux-ci peuvent être vraiment appelés sauvages,» dit Cartier : « d'autant qu'il ne se peut trouver gens plus pauvres au monde, et je crois que tous ensemble ils n'auraient pu avoir la valeur de cinq sous, excepté leurs barques et rets . . . Ils portent la tête entièrement rase, hormis un floquet de cheveux au plus haut de la tête, lequel ils laissent croître long comme une queue de cheval, qu'ils lient sur la tête avec des aiguillettes de cuir. Ils n'ont d'autre demeure que dessous ces barques lesquelles ils renversent, et s'étendent sous icelles sur la terre sans aucune couverture.» Cartier trouva chez eux du maïs, des fêves et des prunes. Leurs rets étaient faits des fibres du chanvre, plante naturelle au pays.

Trouvant ces gens tout-à-fait bienveillants envers les Français, Cartier voulut profiter de leurs bonnes dispositions, pour planter, sur la pointe de l'entrée du port, une croix haute de trente pieds, et sur laquelle étaient gravés les mots : *Vive le Roi de France.* A peine les Français étaient-ils de retour à leurs vaisseaux, qu'un canot s'en approcha, portant le capitaine des sauvages et ses trois fils. Couvert d'une vieille peau d'ours, le chef se leva et fit une longue harangue ; il montrait du doigt la croix, puis toute la terre des environs, et semblait vouloir faire comprendre que, tout le pays lui appartenant, on n'aurait pas dû y planter la croix sans sa permission. Cependant on réussit à le calmer au moyen de présents ; Cartier le renvoya satisfait, et garda deux de ses fils, qu'il conduisit en France.

Après avoir quitté la baie de Gaspé, les vaisseaux remontèrent le bras méridional du grand fleuve, que Cartier prit pour un golfe profond ; autant qu'on peut établir des conjectures sur le récit obscur du reste du voyage, ils cotoyèrent l'île d'Anticosti, et arrivèrent au cap Tiennot, aujourd'hui le Mont-Joly, près de l'embouchure de la rivière Nataskouan. La saison étant déjà avancée, Cartier crut qu'il était temps de retourner en France. Les vaisseaux s'arrêtèrent quelques jours à Blanc-Sablon, d'où ils firent voile le quinze août. Après une traversée assez heureuse, ils arrivèrent le cinq septembre à Saint-Malo, d'où ils étaient partis quatre mois et demi auparavant.

Cartier rendit compte de son voyage au roi et à la cour ; son rapport lui procura des protecteurs, qui comprirent combien il importait à la France de former des établissements dans l'Amérique. Charles de Mouy, sieur de La Meilleraye et vice-

amiral de France, qui avait favorisé le premier voyage, s'occupa activement de hâter les préparatifs du second ; il obtint pour le chef de l'expédition des pouvoirs plus amples, et il lui fit donner trois navires. Dans la commission adressée à Cartier, Philippe de Chabot, grand amiral de France, de Bretagne et de Guienne, le charge de « conduire, mener et employer trois navires équipés et avictuaillés chacun pour quinze mois, au parachèvement de la navigation des terres déjà commencées à découvrir outre les terres neuves, et en icelui voyage essayer de faire et accomplir ce qu'il a plu au roi commander et ordonner.» Il lui donne aussi « pouvoir, commission et mandement espécial avec la totale charge et superintendance d'iceux navires, voyage et navigation, tant à aller que retourner.»

Le capitaine breton était plein de religion, et, lorsque l'occasion s'en présentait, il ne craignait pas de se montrer ouvertement enfant dévoué de l'église ; aussi, dans une adresse au roi, à l'occasion de son second voyage, il présentait l'extension de la foi catholique comme un des plus pressants motifs pour continuer les découvertes. Avant de partir pour cette expédition périlleuse, il régla les affaires de sa conscience, et voulut que ses compagnons fissent de même, sachant que, lorsqu'ils n'auraient plus rien à craindre du côté de Dieu, ils seraient mieux disposés à rencontrer les périls de la navigation. Son départ fut précédé d'une touchante cérémonie, qu'il décrit avec beaucoup de naïveté. « Le dimanche,» dit-il, « jour et fête de la Pentecôte, seizième jour de may, au dit an 1535, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, et reçumes tous ensemble notre créateur en l'église cathédrale du dit Saint-Malo ; après lequel avoir reçu, nous fûmes nous présenter au chœur de la dite église devant révérend père en Dieu, monsieur de Saint-Malo, lequel en son état épiscopal nous donna sa bénédiction.»

Le mercredi suivant, dix-neuf mai, le vent étant favorable, la petite flotte mit à la voile. Les trois navires de Cartier, savoir : la *Grande Hermine*, de cent à cent-vingt tonneaux, la *Petite Hermine* (1) de soixante tonneaux, et l'*Emerillon* de quarante, portaient les premiers Européens qui aient hiverné dans la vallée du Saint-Laurent. Un ancien registre de la communauté malouine fournit les noms des compagnons de Cartier (2).

(1) La *Petite Hermine* portait auparavant le nom de *Courlieu*, changé pour ce voyage.

(2) Pièce communiquée par M. Cunat au journal *Le Commerce Breton* de Saint-Malo. M. Faribault a bien voulu nous faire connaître ce document.

A bord de la Grande Hermine étaient Cartier et plusieurs jeunes gentilshommes, embarqués comme volontaires; parmi eux se trouvaient Claude de Pontbriand, fils du Seigneur de Montcevelles, Charles de la Pommeraye et Jean Poullet. Marc Jalobert commandait la Petite Hermine, et l'Emerillon avait pour capitaine Guillaume Le Breton. L'expédition était accompagnée de deux chapelains, Dom Guillaume Le Breton et Dom Antoine. Séparés les uns des autres par une longue succession de tempêtes, les trois navires se réunirent le vingt-six juillet au havre de Blanc-Sablon, qui était le rendez-vous désigné.

La flottille se mit en route pour continuer les découvertes commencées l'année précédente. Elle s'avança entre l'île de l'Assomption ou d'Anticosti (1) et la côte du Nord, que Cartier faisait examiner soigneusement, afin de reconnaître s'il n'y aurait pas quelque passage vers l'ouest; car la recherche d'un chemin vers les Indes et la Chine semble l'avoir beaucoup préoccupé, et c'était alors le but principal de toutes les expéditions qui de l'Europe se dirigeaient vers l'occident.

Du cap Tiennot, qu'il avait reconnu l'année précédente, il alla chercher, à vingt-deux milles plus loin, un petit havre, qu'il nomma Havre Saint-Nicolas (2). Le dix août, un vent contraire le força à chercher un abri « dans une fort belle et grande baie pleine d'isles, et bonnes entrées et posage de tous les temps qu'il pourrait faire, et pour connoissance d'icelle baye y a une grande isle comme un cap de terre qui s'avance plus hors que les autres.» En l'honneur du saint dont on célébrait la fête en ce jour, il la nomma la baie de Saint-Laurent. «Ce nom,» remarque Charlevoix, « s'est étendu à tout le golfe dont cette baie fait partie; et, parce que le fleuve qu'on appelait auparavant la rivière de Canada se décharge dans ce même golfe, il a insensiblement pris le nom de Saint-Laurent qu'il porte (3).» En comparant la description de la baie de Saint-Laurent, donnée par Cartier, avec celle que le capitaine Bayfield (4) fait du port de Sainte-Geneviève, il est difficile de ne pas reconnaître que les deux noms désignent le même lieu.

(1) Charlevoix dit que l'ancien nom sauvage *Natiscotec* s'est changé en celui d'Anticosti, dans la bouche des Européens. *Natashkouch*, nom maintenant donné par les Montagnais, signifie : "*lieu où l'on va chercher l'ours.*"

(2) D'après les distances données par Cartier, le havre de Saint-Nicolas serait Pachachibou, petit havre où les goëlettes cotières trouvent un abri.

(3) Charlevoix, *Hist. de la N. France*, liv. I.

(4) *Sailing directions for the Gulf and River of Saint-Lawrence.*—Le port de Sainte-Geneviève est à cinquante-deux milles de la grande rivière de Nataskouan et du Mont-Joli: ce chiffre correspond avec celui de dix-sept lieues et demie donné par Cartier. " Les îles de Sainte-Geneviève sont à neuf lieues de la Pointe-aux-Esqui-

Quand les vaisseaux eurent doublé la pointe occidentale d'Anticosti, les deux Gaspésiens menés en France l'année précédente, Taiguragny et Domagaya, reconnurent les lieux; ils désignaient les montagnes du pays de Honguédo, d'où ils étaient partis et où ils avaient laissé leurs parents. Ces deux jeunes gens avaient sans doute voyagé déjà sur cette côte avec leurs compatriotes; et, comme ils appartenaient à la grande famille algonquine, ils purent rendre des services en qualité d'interprètes. Ayant reconnu les Monts-Louis, Cartier traversa vers le nord, où il trouva une terre unie et basse près de la mer, mais couronnée de hautes montagnes, à quelques milles en arrière; il devait être alors aux environs de la rivière de la Trinité. Taiguragny et Domagaya lui dirent que c'était l'entrée du royaume de Saguenay, et que de là leur venait le cuivre rouge; ils affirmaient aussi que c'était « le commencement du grand fleuve de Hochelaga, lequel allait toujours en se retrécissant jusques à Canada; et puis, que le dit fleuve allait si loin, que jamais homme n'avait été au bout (1). »

Le premier septembre, les trois vaisseaux s'arrêtèrent à l'entrée du Saguenay, où se trouvaient quatre barques « venues de Canada,» dit Cartier, « pour faire pêcherie de loups-marins et autres poissons . . . » L'une avança si près, que ceux qui la conduisaient purent converser avec un des interprètes. Sur son invitation, ils se hasardèrent à se rendre jusqu'aux vaisseaux.

Il ne faut pas se laisser éblouir par ces grands mots, de royaumes de Saguenay et de Canada, si souvent répétés par Cartier. Il apportait avec lui les idées européennes, et il n'est pas surprenant qu'il ait cru retrouver ici les institutions du vieux monde. Le roi de Saguenay était sans doute le premier chef du canton, de même que Donnacona était le grand chef du pays que Cartier nomme terre et province de Canada, et qu'il fait commencer à l'île aux Coudres.

Depuis le Blanc-Sablon jusqu'à la Pointe-des-Monts, il n'y avait que fort peu d'habitants, au temps de Jacques Cartier; c'étaient des Esquimaux, ou comme les appelle le Père Biard, des Excomminquois. La population était plus considérable

maux," écrit M. Plamondon, missionnaire au Labrador: " j'ai été frappé de la ressemblance de la baie Sainte-Geneviève avec la baie Saint-Laurent, décrite par Jacques Cartier. Il n'y a pas à s'y tromper. J'ai reconnu la montagne faite comme un tas de blé; on la nomme aujourd'hui *Tête de la perdrix*. J'ai vu la grande île *comme un cap de terre qui s'avance plus hors que les autres*. La baie de Sainte-Geneviève peut avoir trois quarts de lieue de profondeur. Il y a trois groupes d'îles boisées: les îles Saint-Charles, les Betchouannes et les îles Sainte-Geneviève."

(1) *Second voyage de Jacques Cartier.*

dans le royaume de Saguenay, qui s'étendait depuis la rivière Saint-Jean jusqu'au Canada. Cette région était habitée par les Montagnais ou Algonquins inférieurs, qui se partageaient en plusieurs petites nations, celles des Bersiamites, des Papinachois, des Oumamiois et des Kacouchakhis ou Porcs-épics. Soixante-quinze ans après le second voyage de Cartier, le P. Biard évaluait le nombre total des Montagnais à mille âmes. Au nord de ces peuples, du côté de la Baie d'Hudson, vivaient les Ounascapis, nation timide, qui, pour éviter les démêlés avec ses voisins plus rapprochés du grand fleuve, se tenait isolée au milieu des immenses forêts de la hauteur des terres. Depuis une centaine d'années, une partie des Ounascapis est descendue vers le grand fleuve, et s'est fondue avec les restes des tribus montagnaises, considérablement réduites en nombre par les maladies et surtout par l'usage des boissons enivrantes (1).

Charlevoix croit que Cartier s'est trompé en restreignant le nom de Canada à une très-petite partie du pays qui est arrosé par le Saint-Laurent. « Il est certain,» dit-il, « que dès les premiers temps les sauvages donnaient le nom de Canada à tout le pays qui est le long du fleuve des deux côtés, particulièrement depuis son embouchure.» Le même historien rapporte que, suivant la tradition, le nom de Canada est venu des Espagnols, qui, étant entrés dans la Baie des Chaleurs et n'y trouvant aucune apparence de mines, prononcèrent plusieurs fois les deux mots, *aca nada*, rien ici ; et que les Français entendant les sauvages répéter ces mots les prirent pour le nom du pays.

Cependant, nonobstant la haute autorité de Charlevoix, il est permis de croire que Cartier dans ses rapports avec les sauvages, pendant les deux hivers qu'il a passés près de Stadaconé, a dû apprendre les noms des différentes parties du pays. Il s'explique fort clairement sur les divisions territoriales reconnues par les nations qui habitaient les bords du grand fleuve ; et, d'après leur témoignage, il établit l'existence des royaumes de Saguenay, de Canada et de Hochelaga, chacun desquels était soumis à un chef principal. Donnacona, dont la résidence ordinaire était à Stadaconé et dont l'autorité ne s'étendait pas au-delà de quelques lieues autour de sa bourgade,

(1) Les Montagnais sont devenus aussi timides que les Nascapis, avec qui ils se sont alliés : lorsque quelque bruit extraordinaire se fait entendre, ils sont saisis d'une frayeur extrême, dans la crainte où ils sont d'être attaqués par les Micmacs. Cette terreur est traditionnelle, et prouve que les Micmacs, aujourd'hui peu nombreux et de mœurs douces, s'étaient autrefois rendus redoutables à leurs voisins.

est toujours désigné comme roi de Canada. Cartier lui-même, le routier de Jean-Alphonse et l'auteur du voyage de Reberval donnent le nom de Canada à Stadaconé, et à la pointe de terre sur laquelle était ce village. Ce fut plus tard que le nom de rivière de Canada fut assigné par les Français au fleuve qui traverse le pays. Quant au mot *Canada*, il n'est point nécessaire de recourir aux Espagnols pour en découvrir l'origine. A la suite du second voyage de Cartier, est donnée une liste de mots canadiens, portant pour titre : « Ensuit le langage des pays et royaumes de Hochelaga et Canada, autrement appelés par nous la Nouvelle-France ; » et un des articles de cette liste nous apprend que Canada ou Kannata signifie un village. D'ailleurs, Charlevoix lui-même remarque que plusieurs dérivent ce nom du mot iroquois Kannata, qui se prononce Canada et qui signifie un amas de cabanes. C'est certainement là l'étymologie la plus naturelle.

Tandis que les navires de Cartier étaient à l'ancre entre la terre du nord et la pointe orientale de l'île d'Orléans, les sauvages occupés à faire la pêche dans les environs visitèrent les chaloupes des Français, et leur portèrent des anguilles et d'autres poissons, ainsi que de gros melons et deux ou trois charges de maïs. On ne sait quelle espèce de melons cultivaient les naturels du pays avant l'arrivée des Français ; peut-être n'avaient-ils que cette sorte de citrouilles connues au Canada sous le nom de citrouilles iroquoises, et qui ont pu être prises par les matelots bretons pour des pastèques ou melons d'eau. Quant au maïs ou blé-d'inde, les petits champs autour de Stadaconé en fournissaient, mais trop peu pour les besoins de ses habitants ; tandis que les nations sédentaires du sud le récoltaient en très-grande quantité.

Le lendemain de cette première visite, Donnacona, « Agouhanna ou seigneur de Canada,» s'approcha des vaisseaux français avec plusieurs canots. Son royaume n'était pas très-étendu, il ne renfermait qu'un seul village ; mais le chef canadien ne manquait pas d'une certaine dignité dans son maintien. Il prononça, suivant l'expression de Cartier, un grand prêchement, accompagné de gestes extraordinaires. Taiguragny et Domagaya, qui avaient appris un peu de français pendant l'hiver précédent, servirent d'interprètes. A la suite de la conférence, Cartier partit sur des barques pour aller choisir un lieu propre à l'hivernage de ses navires. Il cotoya la grande île, à laquelle il donna le nom d'île de Bacchus, parce qu'il y trouva beaucoup de vignes sauvages, et arriva dans

un hâvre qu'il décrit avec complaisance. « Au bout d'icelle île vers l'ouest,» dit-il, « y a un affoure d'eau bel et délectable pour mettre navires ; auquel y a un detroit du dit fleuve, fort courant et profond, mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieue ; le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir ; et là est la ville et demeurance du seigneur Donnacona, laquelle demeurance se nomme Stadaconé .... sous laquelle haute terre vers le nord est la rivière et hâble de Sainte-Croix.»

Comment, avec cette description, ne pas reconnaître le hâvre de Québec, où les eaux de la rivière Saint-Charles se réunissent à celles du Saint-Laurent, qui lui-même se partage en deux branches pour former l'île d'Orléans? Entre Québec et la Pointe-Lévis, est le détroit fort courant et profond qui a moins d'un mille de largeur ; cet affoure d'eau bel et délectable, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, cette terre double ou à deux versants ; sous cette haute terre vers le nord, une rivière et un hâvre : voila des traits qui caractérisent si éminemment le site de Québec, qu'on est tout étonné de voir Charlevoix les appliquer à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, à laquelle ils ne conviennent aucunement. Quelque tradition mal fondée, ayant cours de son temps, aura pu l'engager à contredire Champlain, La Poterie et autres, qui font hiverner Cartier près de la rivière Saint-Charles, ou Sainte-Croix, comme elle fut d'abord nommée par les Français. Elle portait parmi les sauvages le nom de Cabir-Coubat, à raison de ses nombreux méandres. Plus tard, lorsque les Récollets eurent bâti leur couvent sur ses bords, elle reçut, selon le Frère Sagard (1), le nom de Saint-Charles, en l'honneur de messire Charles Des Boues, grand vicaire de Pontoise. « Les vaisseaux de Cartier,» dit Champlain, « hivernèrent en un endroit où maintenant les Jésuites ont leur demeure, sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la rivière Jacques Cartier.» Or les Jésuites bâtirent leur première maison ainsi que leur chapelle de Notre-Dame des Anges, à la pointe formée par les rivières Saint-Charles et Lairet. C'est donc à l'embouchure de la rivière Lairet et vis-à-vis de la Pointe-aux-Lièvres que furent placées pour l'hyver la Grande (2) et la Petite Hermine ; car, après avoir reconnu les environs de Stadaconé,

(1) *Histoire du Canada.*

(2) Ecrivant probablement sur des mémoires incorrects, Charlevoix dit que la *Grande Hermine* ne put entrer dans la rivière, assertion qui est formellement démentie par la relation du voyage de Cartier.

Cartier était descendu au bas de l'île d'Orléans, pour faire remonter ses navires. Les deux jeunes sauvages, qui, dans leur voyage, avaient été témoins de bien des merveilles en France, avaient parlé à leurs compatriotes de l'effet et du bruit du canon. Les Canadiens exprimèrent le désir d'entendre la grosse voix de l'artillerie française. Cartier se rendit volontiers à leur demande. «De quoi,» dit-il, « ils furent si étonnés, qu'ils pensaient que le ciel fût chu sur eux, et se prirent à hurler et hucher si très-fort, qu'il semblait qu'enfer y fût vuidé.» Ce fut là la première fois que le bruit du canon retentit sur les eaux de la rade de Québec, et fut répété par les échos des Laurentides.

Les sauvages qui avaient été rencontrés au cap Tourmente revinrent en assez grand nombre à Stadaconé, résidence ordinaire de Donnacona et de ses sujets. C'était un village composé de cabanes d'écorce de bouleau, et bâti sur une pointe de terre qui a la forme d'une aile d'oiseau, et qui s'étend entre le grand fleuve et la rivière Sainte-Croix ; à cette circonstance était dû probablement le nom de Stadaconé, qui signifie *aile* en langue algonquine. On ne sait rien de précis sur le site de la capitale de Donnacona, si ce n'est qu'il était à une demi-lieue de l'entrée de la rivière Lairet, et qu'il en était séparé par la rivière Saint-Charles (1).

Le galion l'Émerillon avait été laissé dans la rade, parce que Cartier voulait remonter jusqu'à Hochelaga, dont il avait entendu parler. Ce dessein ne semblait pas convenir aux habitants de Stadaconé. Peut-être regardaient-ils avec jalousie ceux de Hochelaga, qui prétendaient exercer une espèce de suzeraineté sur les bourgades de Donnacona ; ou bien ils craignaient que les présents des Français ne fussent partagés entre les deux peuplades.

Donnacona fit avertir Cartier que la rivière était mauvaise. L'avis n'eut pas l'effet qu'il en attendait. Alors il eut recours à un stratagème qui, aux yeux des sauvages, devait produire un magnifique résultat. Tandis que le galion se préparait à

(1) Il est probable que Stadaconé était situé dans l'espace compris entre la rue de la Fabrique et le côteau de Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham. En effet de ces deux points à la rivière Lairet, il y a environ une demi-lieue de distance. Il fallait de l'eau pour les besoins du village, et les sauvages n'aiment pas à aller la chercher bien loin : ici ils en auraient eu en abondance, car un ruisseau avait son lit là où est maintenant la rue de la Fabrique ; il allait tomber dans la rivière Saint-Charles près du lieu où est l'Hôtel-Dieu. A l'extrémité du terrain, un autre ruisseau descendait le long du côteau Sainte-Geneviève. Cette question n'est pas d'une grande importance ; mais un Canadien doit aimer à connaître le lieu où était la devancière de Québec.

partir, un canot descendit le fleuve, et vint passer près du vaisseau; il était monté par trois hommes, vêtus de peaux de chiens, portant sur la tête de longues cornes, et ayant le visage tout noirci de charbon. Celui du milieu débitait un merveilleux sermon, sans néanmoins tourner les yeux vers les Français. Au moment où le canot allait donner contre le rivage, les trois hommes tombèrent comme morts; ils furent emportés par les sauvages dans la forêt, qui retentit de cris pendant une demi-heure. Taiguragny et Domagaya sortirent alors du bois, les mains jointes, le chapeau sous le coude, et les yeux levés au ciel: «Jésus! Jésus!» cria Taiguragny. «Jesus! Maria! Jacques Cartier! continua Domagaya. «Cartier leur demanda ce que tout cela voulait dire. «Piteuses nouvelles;» lui répondirent-ils: «Cudouagny notre Dieu a parlé à Hochelaga, et les trois hommes sont venus de sa part annoncer les nouvelles qu'il y avait tant de neiges et de glaces, que tous mourront.»

Les Français ne firent que rire de ces menaces, et déclarèrent que Cudouagny était un sot, et que Jésus saurait bien les garder du froid. Malgré cette assurance, Taiguragny et Domagaya refusèrent de se joindre à l'expédition.

Le lendemain, dix-neuf septembre, Cartier fit voile avec le galion et deux barques pour remonter le fleuve; il fut enchanté de la beauté du pays. «Nous trouvâmes,» dit-il, «les plus belles et meilleures terres qu'ils soit possible de voir, aussi unies que l'eau, pleines des plus beaux arbres du monde, et tant de vignes chargées de raisins, le long du fleuve, qu'il semble mieux qu'elles y aient été plantées de main d'homme qu'autrement.» Le brave Breton espérait qu'un jour de beaux et fertiles vignobles s'étendraient sur les côteaux qui bordent le Saint-Laurent. On rencontrait çà et là des cabanes, dont les habitants s'occupaient à faire la pêche; sans témoigner aucune crainte, ils s'approchaient des embarcations françaises pour échanger leur poisson contre quelques articles qu'on leur offrait en retour.

A quinze lieues environ de Stadaconé, l'on trouva un village nommé Achelacy ou Hochelaï, près duquel le courant du fleuve, devenu rapide et semé de rochers, rendait la navigation fort dangereuse. Le capitaine du lieu monta à bord du galion, et, par des signes accompagnés d'un long discours, il parut vouloir faire comprendre que plus haut la navigation devenait très-difficile; pour marque d'affection, il donna à Cartier une petite fille, âgée de huit à neuf ans. Il est probable que ce village, le seul que les Français remarquèrent entre Stadaconé

et Hochelaga, était situé sur la pointe du Platon. Lorsque plus tard Champlain y eut arboré le signe sacré de la rédemption, ce lieu reçut le nom de Sainte-Croix, que porte aujourd'hui la paroisse voisine.

Arrivés à l'extrémité occidentale du lac d'Angoulême ou de Saint-Pierre, auquel Cartier donne cinq ou six lieues de largeur sur douze de longueur, il eut beaucoup de peine à découvrir un passage ; n'ayant pu trouver le principal chenal au milieu des îles de Richelieu, il laissa en ce lieu l'Emerillon, et, accompagné des sieurs de Pontbriand, de La Pommeraye, Jalobert et Le Breton, il continua son voyage sur les deux barques. Le deux octobre, il arriva à Hochelaga, où toute la population vint au-devant des Français et leur fit l'accueil le plus cordial. Les hommes dansaient d'un côté, et les femmes de l'autre, en signe de réjouissance ; les uns jetaient du poisson dans les barques, les autres y lançaient des galettes de maïs ; les mères apportaient leurs enfants pour les faire toucher par Cartier. Celui-ci de son côté distribuait aux hommes quelques couteaux ; aux femmes il donnait des colifichets et des patenôtres. Le soir, les Français s'étant retirés dans leurs barques, les sauvages demeurèrent sur les bords du fleuve, et, pendant toute la nuit, ils continuèrent leurs danses à la lueur des grands feux qu'ils tinrent allumés.

Le lendemain matin, Cartier, ayant laissé ses barques au pied du courant de Sainte-Marie, partit, accompagné de quelques gentilshommes et de vingt matelots, pour aller visiter la bourgade de Hochelaga et la montagne au pied de laquelle elle était située. Après avoir parcouru une lieue et demie de chemin, ils furent arrêtés par un des capitaines du pays, qui fit un long discours renfermant sans doute des compliments à l'adresse des étrangers; une demi-lieue plus loin, ils trouvèrent des terres cultivées, et des champs couverts de tiges de maïs. Au milieu de ces belles campagnes, était située la bourgade de Hochelaga (1), fort soigneusement fortifiée à la manière des grands villages hurons et iroquois.

Une palissade circulaire, ayant vingt pieds de hauteur et formée d'un triple rang de pieux, entourait Hochelaga et lui servait de défense. Les pieux de la rangée du milieu étaient plantés droits ; ceux des deux autres rangées se croisaient par le haut, et le tout était fortement lié avec des branches. Une seule porte donnait entrée dans la bourgade. En dedans

(1) Hochelaga était vraisemblablement sur le côteau qui s'étend au pied de la montagne, du côté de la ville de Montréal.

de l'enceinte, était une espèce de galerie, garnie de pierres prêtes à être lancées contre les ennemis qui auraient voulu monter à l'assaut. La bourgade contenait environ cinquante cabanes, dont chacune avait une longueur de cinquante pas et une largeur de douze ou quinze. Ces habitations, construites en écorces cousues ensemble, renfermaient plusieurs chambres, dont chacune était occupée par une famille. Au centre de la cabane, l'on avait réservé une salle commune, où les feux étaient placés; des tablettes pratiquées sous le toit servaient de greniers pour conserver la provision de maïs.

Le maïs était la nourriture de toutes les saisons : on le mangeait en tourteaux cuits entre des pierres, que l'on avait fait chauffer; on le grillait sur le feu ; on en préparait aussi un potage, en y joignant des pois, des fèves, de gros concombres et des fruits. La culture de la terre, jointe à la pêche, fournissait aux habitants de Hochelaga des ressources suffisantes pour les besoins de la vie. Ils s'occupaient peu de la chasse, n'aimant pas à s'éloigner de leur village, et n'ayant point de goût pour la vie nomade, si chère aux tribus du Canada et du Saguenay. Ainsi que tous les aborigènes de l'Amérique du Nord, ils regardaient comme très-précieux les grains de porcelaine, qui leur servaient de monnaie, de parures et de gages dans les traités de paix. Ces grains étaient faits de la nacre de certains coquillages marins. Après les avoir arrondis, on les perçait, puis on les enfilait, et ainsi étaient formées les branches de porcelaine. Les Andastes jouissaient d'une grande réputation comme fabricants d'ornements de porcelaine. Cartier appelle ces coquillages, *esurgny;* chez les sauvages de la Nouvelle-Angleterre, ils étaient connus sous le nom de *wampum*. Plus tard ils furent remplacés par la rasade. Un autre usage de ces barbares a été introduit avec succès chez les peuples civilisés, quoiqu'il ait d'abord grandement étonné Cartier : « Ils ont aussi, dit-il, une herbe de quoy ils font un grand amas durant l'été pour l'hyver, laquelle ils estiment fort, et en usent les hommes seulement en la façon qui ensuit : ils la font sécher au soleil, et la portent à leur cou en une petite peau de bête, en lieu de sac, avec un cornet de pierre ou de bois ; puis à toute heure font poudre de la dite herbe, et la mettent à l'un des bouts du dit cornet, puis un charbon de feu dessus, et soufflent par l'autre bout tant qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les nazilles comme par un tuyau de cheminée. Ils disent que cela les tient sains et chaudement, et ne vont jamais sans les dites choses. Nous

avons expérimenté la dite fumée, après laquelle avoir mis dedans notre bouche, semble y avoir de la poudre de poivre, tant est chaude.»

La description que fait Cartier des mœurs et des coutumes de cette peuplade porte à croire qu'elle appartenait à la grande famille huronne, bien plus industrieuse et intelligente que ne l'étaient les nations algonquines ; et ce qui donne plus de force à cette opinion, c'est que les mots de la langue, conservés par Cartier, appartiennent tous au huron. Malgré leurs habitudes sédentaires, les habitants de Hochelaga paraissent avoir été redoutables dans la guerre ; car ils avaient assujetti les Canadiens et huit ou neuf autres petites peuplades, situées sur les bords du grand fleuve (1).

Ce peuple regardait sans doute les Français comme des êtres d'une nature supérieure, car l'on apportait devant Cartier les borgnes, les boiteux, les impotents, comme pour demander qu'il leur rendît la santé. L'Agouhanna ou roi, voulut lui-même recourir à la puissance miraculeuse du capitaine français. Perclus de tous ses membres, il fut apporté sur une peau de cerf par neuf ou dix hommes, qui vinrent le poser sur des nattes au milieu de l'assemblée. L'accoutrement du souverain n'était pas plus splendide que celui de ses sujets, à demi couverts de mauvaises peaux de bêtes sauvages ; seulement il portait autour de la tête, comme marque de distinction, une lisière rouge brodée en poils de porc-épic. Voyant la confiance de ces bonnes gens, et étant lui-même rempli de foi, Cartier lut sur eux le commencement de l'évangile selon Saint Jean et la passion de Notre-Seigneur ; il priait Dieu en même temps de se faire connaître à ce pauvre peuple plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il leur distribua ensuite des présents, et les laissa tout satisfaits de sa visite.

Plusieurs d'entre eux l'accompagnèrent sur la montagne, distante d'un quart de lieue de la bourgade de Hochelaga. Là il fut tellement enchanté du tableau magnifique qui se déroulait devant lui, qu'il donna à ce lieu le nom de Mont-Royal, changé depuis en celui de Montréal. Au nord et au sud couraient des chaines de montagnes, entre lesquelles s'étendait à perte de vue une plaine vaste et fertile ; au milieu de ces profondes solitudes et à travers d'épaisses forêts déjà revêtues des teintes brillantes de l'automne, reposait dans toute sa majesté le grand fleuve qu'il avait remonté et qu'il voyait se prolonger à l'ouest vers des terres inconnues.

(1) *Second Voyage de Jacques-Cartier.*

Au moyen de signes, les sauvages lui donnaient à entendre qu'au delà de trois sauts, semblables à celui qui était devant lui, l'on pouvait naviguer sur le fleuve pendant plus de trois lunes; puis se tournant vers le nord ils lui désignaient une autre grande rivière descendant aussi de l'ouest et coulant au pied des montagnes. L'un d'eux saisit un poignard d'argent à manche de laiton brillant et une chaîne à laquelle était suspendu le sifflet du capitaine, et fit comprendre qu'on trouvait des métaux semblables en remontant le fleuve. L'imagination de Cartier voyait s'ouvrir les portes de l'occident inconnu, recélant dans son sein de riches trésors et conduisant vers les régions dorées de l'Inde et du Cathay; en s'avançant vers les sources du fleuve, il trouverait un passage, plus court et plus avantageux que celui que Magellan avait découvert pour l'Espagne.

En secouant ces beaux rêves, avec quelle pitié le marin breton dut laisser tomber ses regards sur l'humble bourgade de Hochelaga, avec ses cabanes d'écorce, ses misérables palissades, ses étroits champs de maïs, et sa population plongée dans la barbarie! Près de trois siècles et demi se sont écoulés depuis le jour où Cartier, du sommet du Mont-Royal, examinait les environs de Hochelaga; s'il lui était aujourd'hui donné de revoir ces mêmes lieux, avec quelle surprise il contemplerait la grande et belle cité qui a remplacé la bourgade indienne! Elle étonnerait le vieux navigateur par ses nombreux et splendides monuments, par son port couvert de vaisseaux et bordé d'une longue ceinture de quais, par son pont tubulaire unissant les deux rives du fleuve, par sa population nombreuse, s'agitant sous l'impulsion du commerce et de l'industrie. Et comme il serait émerveillé en suivant des yeux les vaisseaux à feu lancés au milieu « des trois sauts d'eau » qui l'intéressaient si vivement, ou remontant le rapide courant de Sainte-Marie sans le secours des vents! Comme il admirerait la vallée du grand fleuve, non plus couverte de forêts, mais se déroulant devant lui jusqu'aux limites de l'horizon, parsemée de champs, de bourgs et de villages, traversée par des voies ferrées, sur lesquelles glissent avec la vitesse de l'oiseau de longs convois de voitures guidés par une colonne de fumée!

Les profondeurs de l'ouest ont été sondées, les vastes contrées qu'elles renferment sont depuis longtemps ouvertes à la civilisation; la mer mystérieuse annoncée à Cartier s'est trouvée fort éloignée; le passage qui devait y conduire des vaisseaux n'existait que dans les récits des sauvages. Mais, grâce à

l'industrie et à la persévérance de l'homme, une route d'un autre genre sera bientôt tracée, elle servira à rapprocher les deux océans, et à transporter les richesses de l'orient vers les contrées de la vieille Europe.

Les destinées futures du royaume de Hochelaga ne durent pas apparaître aussi brillantes à l'esprit de Jacques Cartier, malgré toute la partialité qu'il devait ressentir pour un pays découvert par lui et devenu ainsi pour lui un titre de gloire. L'on n'en saurait être surpris ; car, même sur le continent d'Amérique, peu de villes ont marché aussi rapidement que Montréal vers une grande prospérité. Des circonstances particulières et surtout les grandes découvertes, faites dans l'intérêt des arts et du commerce pendant le dernier demi-siècle, ont beaucoup contribué à favoriser l'accroissement et le développement de cette ville, qui n'a cependant pas encore atteint l'apogée de sa fortune.

Après avoir obtenu des renseignements importants sur le cours du grand fleuve et sur les habitants des pays qu'il arrose, les Français firent leurs adieux et se rembarquèrent pour retourner à Stadaconé. Avec l'aide du courant, ils descendirent rapidement et rejoignirent le galion le lundi quatrième jour d'octobre. Cartier paraît avoir été désireux de connaître plus particulièrement la position du prétendu royaume de Saguenay, qu'on lui disait renfermer des mines de cuivre, et qu'il croyait s'étendre au nord, en arrière de Hochelaga. Ce fut peut être dans ce dessein qu'il essaya de remonter le Saint-Maurice, nommé par lui rivière de Fouez. L'ayant trouvé peu profond, il renonça à son entreprise ; et, après avoir planté une croix sur une des îles placées à l'embouchure, il continua sa route vers le havre de Sainte-Croix, où il arriva le onze d'octobre.

Pendant son absence, un retranchement de pieux avait été élevé autour des navires et armé de pièces de canon, de manière à être aisément défendu contre toutes les forces du pays. Cette précaution était dictée par une sage prévoyance ; car, pendant l'hiver, il s'éleva quelques nuages, passagers il est vrai, entre les habitants de Stadaconé et les Français, alors réduits à un déplorable état de faiblesse. Une maladie ressemblant au scorbut se déclara parmi les compagnons de Cartier ; c'était probablement la funeste épidémie connue sous le nom de mal de terre, qui, dans les premiers temps de la colonie, exerça souvent ses ravages dans les établissements nouveaux. Le fléau sévit avec tant de violence, que,

vers le milieu de février, sur cent dix hommes, il n'y en avait pas dix qui fussent en santé et capables de secourir les autres. Les malades perdaient bientôt leurs forces ; leurs jambes s'enflaient considérablement et devenaient noires ou tachetées de sang ; l'enflure s'étendait aux épaules, aux bras et au cou ; les gencives se pourrissaient et tombaient avec les dents. La situation paraissait si grave, que presque tous avaient perdu l'espérance de jamais rentrer en France. Dans ces circonstances fâcheuses, le capitaine, n'attendant aucun secours des hommes, s'adressa avec confiance à celui qui console les affligés. Il fit mettre tous ses hommes en prières ; une image de la Sainte Vierge fut attachée à un arbre près du fort ; et, le dimanche suivant, tous ceux qui étaient en état de marcher, sains et malades, allèrent en procession à cet oratoire, chantant les psaumes de la pénitence et les litanies de la Sainte Vierge, et se mettant sous la protection de la mère des miséricordes. Après avoir assisté à la messe qui y fut célébrée, Cartier fit le vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour, si Dieu lui accordait la grâce de retourner en France (1).

Vingt-cinq hommes furent emportés par la maladie, et les corps furent cachés sous la neige, parce qu'il était impossible, même aux plus vigoureux des survivants, d'ouvrir la terre gelée. Les Français craignaient beaucoup que les gens du pays ne s'aperçussent d'une si triste situation. Aussi, lorsque quelques-uns des sauvages s'approchaient des vaisseaux, Cartier, qui avait échappé à l'épidémie, sortait avec plusieurs hommes, auxquels il paraissait donner des ordres pour presser les travaux ; les malades frappaient avec des bâtons et des pierres contre les flancs des vaisseaux, faisant du bruit comme s'ils eussent été occupés à calfater. La défense d'entrer dans le fort ayant été intimée aux sauvages, ces petites ruses suffirent pour les empêcher de connaître ce qui s'y passait. Dans une des occasions où il sortait ainsi, Cartier aperçut Domagaya, qui peu de temps auparavant était lui-même retenu par la maladie sans pouvoir marcher ; il avait été guéri en employant, comme

(1) Nostre capitaine, voyant la pitié et maladie ainsy esmeue, fit mettre le monde en prières et en oraisons et fit porter une image et remembrance de la Vierge Marie contre un arbre, distant de nostre fort d'un traict d'arc, le travers des neiges et glaces, et ordonna que le dimanche ensuivant l'on diroit audict lieu la messe, et que tous ceux qui pourroient cheminer, tant sains que malades, iroient à la procession, chantans les sept psaulmes de David avec la litanie, en priant ladicte Vierge qu'il luy pleust prier son cher enfant qu'il eust pitié de nous : et la messe dicte et chantée devant la dicte image, se fit le capitaine pelerin à Nostre-Dame, qui se faict de prier à Rocquemadou, promettant y aller si Dieu luy donnoit la grâce de retourner en France. *Second Voyage de Jacques Cartier.*

remède, les feuilles et l'écorce d'un arbre qu'il désigna : cet arbre, nommé Anedda par les sauvages, était vraisemblablement l'épinette blanche. Le traitement indiqué fut essayé avec succès ; et les guérisons furent si rapides et si complètes, que tous ceux qui voulurent s'en servir furent sur pied en huit jours.

Au printemps, les Français eurent d'autres inquiétudes, en voyant Donnacona revenir de la chasse avec un grand nombre de sauvages étrangers à Stadaconé ; les nouveaux venus avaient été attirés par la curiosité plutôt que par l'envie de faire la guerre. Cartier, cependant, crut devoir prendre des précautions et se bien tenir sur ses gardes. Il déclare, dans ses mémoires, que, renfermé dans son fort, il n'aurait pas craint toute les forces du pays. D'ailleurs ces forces n'auraient pas été considérables, quand toutes les peuplades du Saguenay et du Canada se fussent réunies ; car les villages y étaient peu nombreux et peu peuplés. Cartier, en effet, n'en mentionne que quatre depuis l'entrée du fleuve jusqu'à Stadaconé, et un seul de Stadaconé à Hochelaga.

Il n'est pas surprenant que, malgré la beauté du pays, malgré l'abondance de la chasse et de la pêche, il n'y eût que le village d'Achelacy entre Stadaconé et Hochelaga ; cette partie du cours du grand fleuve était exposée aux incursions d'ennemis terribles, venant du sud et faisant une guerre acharnée aux Algonquins. C'étaient les Toudamans, qui, plus tard furent connus sous le nom d'Iroquois. Donnacona racontait à Cartier que, deux ans auparavant, deux cents Algonquins, hommes, femmes et enfants, s'en allant à Honguédo ou Gaspé, avaient été attaqués par les Toudamans, dans une île située vis-à-vis les terres du Saguenay. Les Toudamans, après avoir mis le feu aux abattis derrière lesquels s'étaient abrités les Algonquins, les tuèrent tous à la réserve de cinq, qui réussirent à s'échapper par la fuite.

Une tradition, conservée parmi les familles sauvages de Gaspé et de Ristigouche, porte qu'autrefois un grand nombre des leurs furent mis à mort par les bandes iroquoises, dans une caverne peu éloignée du Bic ; et cette tradition est confirmée par la découverte d'une masse d'ossements humains trouvés, il y a plusieurs années, dans une grotte sur une des îles du Bic.

Au retour de la belle saison, Cartier se prépara à retourner en France ; il désirait y conduire avec lui quelques sauvages, qui pourraient servir à prouver la vérité de ses découvertes.

Il voulait surtout se saisir du grand chef Donnacona ; mais l'entreprise n'était pas d'exécution facile, car l'Agouhanna était fort défiant. Dans ses conférences avec les Français, il avait toujours l'œil aux bois, suivant l'heureuse expression de Cartier. Cependant, profitant d'une occasion favorable, celui-ci réussit à s'emparer du chef sauvage et de quelques-uns des principaux de la bourgade. Il crut réparer un acte si répréhensible, en distribuant des présents aux prisonniers, ainsi qu'à leurs parents et à leurs amis. Il espérait que l'Agouhanna piquerait la curiosité du roi, en lui racontant les merveilles qu'il prétendait avoir vues ; car Donnacona, déjà avancé en âge, avait beaucoup voyagé dans le pays, et se plaisait à rapporter des choses tout à fait extraordinaires. Ainsi il disait avoir visité le royaume du Saguenay, où il avait vu de l'or, des rubis et des hommes blancs comme les Français, vêtus de drap de laine. Il prétendait avoir rencontré, dans des pays éloignés, des gens n'ayant qu'une jambe ; ailleurs il en avait trouvé qui vivaient sans manger et étaient dépourvus des organes de la digestion.

La capture du chef et de ses compagnons remplit de consternation ses sujets, qui s'enfuirent de tous côtés, les uns se jetant à la rivière, les autres courant vers la forêt dans la crainte d'éprouver un sort semblable. L'on ne saurait pallier l'injustice d'un tel procédé envers un vieillard inoffensif, qu'on arrachait à sa famille et à son pays, pour le transporter au-delà des mers et le jeter sur une terre étrangère. Quelque sauvage que fût sa patrie, elle ne pouvait manquer d'être chère à son cœur : elle avait nourri son enfance, elle renfermait les os de ses pères, elle avait été le témoin de toutes les peines et de toutes les joies de sa longue carrière. La seule excuse qu'il soit possible d'alléguer en faveur de Cartier, c'est l'exemple des découvreurs, ses devanciers ou ses contemporains, qui avaient agi de la même manière, ne se faisant point scrupule d'enlever quelques pauvres sauvages pour les offrir à la curiosité des hommes civilisés de l'Europe. Donnacona et ses compagnons subirent leur malheur avec le calme et la résignation qui distinguent les hommes de la race rouge ; ils déclarèrent à leurs frères qu'ils reviendraient dans douze lunes, et que le capitaine et ses compagnons les traitaient avec beaucoup de bonté.

Cartier laissa le port de Sainte-Croix le six mai 1536, y abandonnant un de ses navires, probablement la Petite Hermine, parcequ'il ne lui restait pas assez de monde pour compléter les équipages de trois vaisseaux. Il fit route entre l'île

d'Anticosti et Gaspé, par un passage qu'il n'avait pas encore reconnu. Le voyage fut heureux ; et, malgré plusieurs relâches, soit à l'île de Brion, soit aux îles Saint-Pierre de Miquelon, où se trouvaient quelques navires venus de France, l'expédition arriva à Saint-Malo, le seize de juillet, un peu plus de deux mois après son départ de Stadaconé. Cartier rendit compte à François I des incidents et des résultats de son voyage ; il lui décrivit la fécondité de la terre, la beauté et l'étendue du grand fleuve ; il lui représenta les espérances qu'offrait le pays de la Nouvelle-France, pour l'établissement de la foi et pour l'accroissement de la puissance des rois très-chrétiens (1). François voulut voir et entendre les captifs canadiens ; après les avoir fait interroger, il ordonna de les placer en Bretagne, où ils furent instruits dans la foi catholique, et reçurent le baptême. Les dix personnes ainsi conduites en France moururent dans peu d'années, à l'exception d'une petite fille d'environ dix ans, qui avait été donnée par le chef d'Achelacy. Thévet dit avoir conversé souvent avec Donnacona, qui, après un séjour de quatre ou cinq ans en France, décéda dans les sentiments d'un bon chrétien.

(1) *Second Voyage de Jacques Cartier.*

CHAPITRE SECOND

Troisième voyage de Cartier —Roberval, nommé Vice-Roi, se rend dans la Nouvelle-France—Quatrième voyage de Cartier—Mort de Roberval.

Les circonstances n'étaient pas assez favorables pour qu'on songeât aux affaires de la Nouvelle-France ; car le roi avait recommencé, du côté de l'Italie, une guerre qui ne lui laissait point le temps de s'occuper de découvertes lointaines. Cependant il n'avait pas renoncé au projet de former des établissements dans l'Amérique du Nord. Quatre ans plus tard, il entreprit de le réaliser, en dirigeant vers la Nouvelle-France une expédition chargée spécialement de reconnaître le pays du Saguenay, dont Donnacona lui avait vanté la beauté et les grandes richesses. Il confia cette commission à François de la Rocque sieur de Roberval, qui, par ses qualités et par ses goûts, semblait propre à réussir dans une semblable entreprise.

Ce gentilhomme, natif de la Picardie, possédait un tel crédit dans sa province, que François I l'appelait le petit roi de Vimeux. Roberval reçut l'ordre de continuer les découvertes commencées dans la Nouvelle-France, et, par lettres patentes du quinze janvier 1540, il fut déclaré seigneur de Norembègue (1), vice-roi et lieutenant général en Canada, Hochelaga, Saguenay, Terreneuve, Belle-Isle, Carpont, Labrador, la Grande-Baie et Baccalaos.

Ces titres sonores n'étaient pas d'une grande valeur en eux-mêmes; car tout restait encore à faire pour assurer à la France la possession de contrées si nombreuses et si vastes. On voulait d'abord préparer l'établissement d'une colonie; et, dans ce dessein, le roi donna (2), le quinze juin 1540, un édit autorisant le sieur de Roberval à lever une armée de volontaires « avec victuailles, artillerie, etc., pour aller au pays de Canada et Saguenay.» Le roi lui permettait aussi de choisir des criminels dans les prisons du royaume, afin de les établir dans les pays dont on allait prendre possession.

(1) L'on donnait le nom de Norembègue aux terres arrosées par la rivière Pentagoët ou Pénobscot, et aux côtes voisines de son embouchure. (Champlain, Biard, Relations des Jésuites.)

(2) Archives de la Bibliothèque publique de Rouen.

Cette expédition devait être confiée à un capitaine connaissant déjà les lieux et possédant l'habileté nécessaire pour conduire sûrement la flotte, au milieu des dangers de la mer et des difficultés que présentait la navigation sur le grand fleuve; il lui fallait un chef ferme et vigilant, capable de se faire craindre et respecter de la troupe d'aventuriers que l'on destinait à former le noyau de la colonie. Jacques Cartier réunissait toutes ces qualités; encore dans la force de l'âge (1), il avait fait ses preuves dans ses deux premiers voyages. Aussi le dix-sept octobre 1540, le roi, qui connaissait son mérite, lui adressa une commission, renfermant un glorieux témoignage pour le pilote breton. «A plein confiant,» dit François I, «de la personne de Jacques Cartier et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, hardiesse, grande diligence et bonne expérience, icelui avons fait, constitué et ordonné...... capitaine général et maître pilote de tous les navires et autres vaisseaux de mer par nous ordonnés être menés pour la dite entreprise et expédition.» Il était en même temps autorisé à prendre, dans les prisons de l'état, cinquante détenus qu'il jugerait utiles pour l'établissement à faire dans la Nouvelle-France. Le choix des colons était une garantie certaine que l'entreprise ne réussirait point: car la fondation d'une colonie demande, dans ceux qu'on y veut employer, la sobriété, l'obéissance, l'amour de l'ordre et du travail; or il est bien rare qu'on trouve ces qualités dans des repris de justice.

Le roi avait donné quarante-cinq mille livres tournois pour les frais de l'expédition Le tiers de cette somme, remis à Roberval, devait être employé par lui; Cartier reçut le reste pour acheter ou noliser cinq navires, chacun du port de quatre cents tonneaux, et pour faire les approvisionnements (2). Les préparatifs traînèrent en longueur par suite de difficultés imprévues. Cependant, au printemps de 1541, les cinq navires avaient été équipés à Saint-Malo pour le voyage; tous les hommes étaient rendus à bord; l'on n'attendait plus que le sieur de Roberval pour lever l'ancre. Il arriva sur ces entrefaites; mais, n'ayant pas encore reçu l'artillerie, les poudres ni les munitions nécessaires qu'il attendait de la Champagne et de la Normandie, il se détermina à rester en France, afin d'y hâter l'embarquement de ces objets. Après avoir fait une revue des gentilshommes, soldats et matelots qui devaient faire le voyage, il donna à Cartier la permission de partir et de prendre les de-

(1) Cartier pouvait alors avoir 46 ans; il était né le dernier jour de l'année 1494.
(2) Manuscrits de Saint-Malo.

vants. Le vingt-trois mai 1541 (1), la petite flotte fit voile, fournie de provisions pour deux ans.

Des vents contraires et des tempêtes presque continuelles les retardèrent tellement qu'ils n'arrivèrent devant le havre de Sainte-Croix que le vingt-trois août. Ils avaient, dans leur longue traversée, souffert beaucoup par le manque d'eau; ils furent même obligés d'abreuver avec du cidre les bestiaux, chèvres, porcs qu'ils apportaient pour les répandre dans le pays.

Les habitants de Stadaconé se hâtèrent de venir demander des nouvelles de ceux qu'on leur avait enlevés cinq ans auparavant. L'agouhanna avait promis de revenir après douze lunes; ces douze lunes et bien d'autres aussi étaient passées, sans qu'il fût revenu. On leur répondit que Donnacona était mort; que les autres étaient restés en France, où ils vivaient comme de grands seigneurs; qu'ils étaient mariés et n'avaient aucun désir de revenir au Canada. Le successeur de Donnacona ne fut pas trop fâché d'apprendre que l'ancien agouhanna était mort et qu'il ne pouvait plus réclamer la première place. Quoique le nouveau chef témoignât à Cartier beaucoup d'amitié, celui-ci crut néanmoins découvrir de la dissimulation dans sa conduite, et il se décida à choisir des quartiers d'hiver différents de ceux qu'il avait pris six ans auparavant. Il remonta donc le fleuve Saint-Laurent jusqu'à une petite rivière, qu'il trouva être plus sûre pour les navires, et plus convenable pour les commencements d'un établissement. La description que donne Cartier de ce lieu convient parfaitement à la rivière du Cap-Rouge (2), et ne serait applicable à aucune autre. « Le capitaine,» est-il dit, « fut avec deux barques à mont la rivière au delà de Canada et du port de Sainte-Croix, pour y voir un havre et une petite rivière qui est environ quatre lieues plus outre.... La dite rivière est petite et n'a pas plus de cinquante pas de largeur, et les navires tirant trois brasses d'eau peuvent y entrer de pleine mer, et à basse mer il ne se trouve qu'un chenal d'un pied ou environ. Des deux côtés de la rivière, il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde et de

(1) L'auteur du troisième voyage de Cartier dans Hakluyt dit que ce fut en mai 1540; ce qui ne s'accorde pas avec d'autres mémoires. L'autorisation de lever une armée de volontaires ne fut accordée à M. de Roberval qu'au mois de juin 1540; la commission de Cartier est datée du vingt d'octobre 1540; et, le sept mai 1541, Roberval, de Kermarec et Cartier signaient à Saint-Malo quelques pièces au sujet de l'argent reçu du roi.

(2) Suivant Thévet, les sauvages la nommaient Senagua.

diverses sortes. De plus, il y a grande quantité de chênes les plus beaux que j'aie vus de ma vie, lesquels étaient tellement chargés de glands, qu'il semblait qu'ils s'allaient rompre ; en outre il y a de plus beaux érables, cèdres, bouleaux et autres sortes d'arbres, que l'on n'en voit en France ; et, proche de cette forêt sur le côté sud, la terre est toute couverte de vignes, que nous trouvâmes chargées de grappes aussi noires que ronces. De plus il y a quantité d'aubépines blanches, qui ont les feuilles aussi larges que celles des chênes, et dont le fruit ressemble à celui du néflier. En somme, ce pays est aussi propre au labourage et à la culture qu'on puisse trouver ou désirer. Nous semâmes ici des graines de notre pays, tel que graines de choux, naveaux, laitues et autres, lesquels fructifièrent et sortirent de terre en huit jours. L'entrée de cette rivière est vers le sud, et elle va en tournant vers le nord ; et, à l'entrée d'icelle vers l'est, il y a un promontoire haut et raide, où nous pratiquâmes un chemin en manière de double montée ; et au sommet nous fîmes un fort pour la garde du fort qui était au bas, ainsi que des navires.... Et, sur cette haute montagne ou promontoire, nous trouvâmes une belle fontaine très-proche du dit fort.... »

Cartier plaça en sûreté trois de ses vaisseaux dans la petite rivière, où ils étaient protégés par l'artillerie des forts. Les deux autres commandés, l'un par Marc Jalobert, son beau-frère, et l'autre par Etienne Noël, son neveu, mirent à la voile le deux septembre pour retourner à Saint-Malo. Les capitaines étaient chargés de présenter au roi des lettres, pour lui faire connaître ce qui avait été commencé, et pour l'informer que Roberval n'était pas encore arrivé.

Les merveilles racontées à Cartier sur le royaume du Saguenay, pendant son voyage précédent, avaient fait une profonde impression sur son esprit. Suivant Donnacona et les autres voyageurs canadiens, l'on se rendait à ce beau pays par le fleuve du Saguenay et par une autre grande rivière dont l'embouchure se trouvait dans le voisinage de Hochelaga, et que Cartier avait pu apercevoir du haut du Mont-Royal. Les rapports des sauvages renfermaient un peu de vrai et beaucoup de faux. En effet, par la rivière des Outaouais et par ses affluents de l'est, on peut réellement se rendre aux sources du Saguenay ; mais il y avait beaucoup de différence entre l'état réel du pays et la description qu'on en avait faite. D'un autre côté, en suivant les rivières qui viennent de l'ouest tomber dans l'Outaouais, l'on arrivait à une contrée dont la température est douce, et où, à

défaut d'or, le cuivre se trouvait en abondance. L'imagination des sauvages avait créé le reste.

Cartier se décida à remonter une seconde fois à Hochelaga, pour examiner les sauts qu'il fallait franchir avant de prendre la route de l'El Dorado du Saguenay; il espérait faire les préparatifs nécessaires pendant l'hiver, et passer outre au printemps suivant. Le sept septembre, il partit avec deux barques de son fort, qu'il avait nommé Charlesbourg-Royal, y laissant le vicomte de Beaupré chargé du commandement. Il s'arrêta chez son ancien ami, le chef d'Achelacy, qu'il trouva bien disposé à son égard, du moins extérieurement, et laissa en ce lieu deux jeunes garçons, pour qu'ils apprissent la langue du pays. A Hochelaga, il fut reçu avec bienveillance par les sauvages, dont quelques-uns l'accompagnèrent jusqu'au-dessus du second saut. Après avoir pris des informations précises sur les moyens de naviguer vers l'ouest, il rebroussa chemin. En descendant, il rencontra du refroidissement à Achelacy; le chef était parti avec la plupart des habitants, vraisemblablement pour éviter sa visite. Rendu à son fort, Cartier reconnut que la petite colonie était inquiète; les sauvages avaient cessé de visiter les Français et de leur apporter du poisson, et ils paraissaient remplis de défiance. Ce changement était peut-être dû à certains faits rapportés par Thévet (1). Un jeune gentilhomme ayant maltraité un sauvage, celui-ci, doué d'une grande force, tua le Français en le précipitant du haut d'un cap, et se défit de la même manière d'un soldat qui accourait au secours. Quoiqu'il en soit, Cartier crut devoir redoubler de précautions et mettre le fort en état de résister aux attaques; mais les sauvages n'en continuèrent pas moins de molester ses gens pendant tout l'hiver. Ces embarras, joints aux incommodités d'un pays nouveau et aux retards de M. de Roberval, qui ne paraissait pas encore, découragèrent les colons et forcèrent Cartier à s'embarquer avec tout son monde pour retourner en France (2).

Cependant le Sieur de Roberval avait obtenu trois grands navires, pourvus aux dépens du Roi et portant deux cents personnes, tant hommes que femmes; avec lui s'étaient embarqués plusieurs gentilshommes, parmi lesquels étaient les Sieurs de Saine-Terre, de l'Espinay, de Guinecourt, de Noire-Fontaine, de la Mire et Jean-Alphonse Xaintongeois, excellent pilote; les autres étaient des soldats, des matelots et des gens du

(1) *Le Grand Insulaire et Pilotage* d'André Thévet.
(2) *Voyage du Sieur de Roberval.*

commun, dont une partie parait avoir été tirée des prisons. La flotte fit voile de la Rochelle le seize avril 1542; par suite d'accidents et de mauvais temps, elle n'arriva à l'île de Terreneuve que le sept juin. Tandis qu'elle était arrêtée au havre de Saint-Jean, Jacques Cartier y entra, regagnant la France avec les restes de sa colonie. Il rapporta à Roberval qu'il n'avait pu avec sa petite bande résister aux sauvages, qui l'incommodaient continuellement. Cependant lui et les siens louaient beaucoup la richesse et la fertilité du pays; ils montraient des cristaux ressemblant à des diamants, ainsi que de la poudre d'or, qui, ayant été essayée, fut trouvée bonne (1).

Quelques mémoires ont rapporté que Cartier retourna au Canada avec le Sieur de Roberval; mais la relation du voyage de ce dernier, écrite par un témoin oculaire, dit expressément que le capitaine malouin continua sa route vers la Bretagne. Il est d'ailleurs constaté par un règlement de comptes, entre Roberval et Cartier, que le voyage de celui-ci ne dura que dix-sept mois. Roberval passa la plus grande partie du mois de juin au havre de Saint-Jean, tant pour s'approvisionner d'eau fraîche, que pour accommoder une querelle qui s'était élevée entre des Français et quelques Portugais. Il partit le dernier jour de ce mois pour entrer dans la grande baie ou golfe de Saint-Laurent. S'il faut en croire Thévet, Roberval fit débarquer, sur une île de la côte du Labrador, une demoiselle de ses parentes ainsi qu'un jeune gentilhomme, qui avaient vécu trop familièrement ensemble; une espèce de duègne fut laissée avec eux, et on leur donna des vivres pour trois mois. Peu de temps après, la demoiselle Marguerite resta seule, par la mort de ses deux compagnons; elle ne fut délivrée de sa triste position que longtemps après, par un vaisseau qui naviguait dans ces parages. De là serait venu le nom des îles de la Demoiselle, situées près de l'embouchure de la rivière Saint-Paul ou des Saumons. Thévet dit tenir ces faits de Roberval lui-même et de la demoiselle Marguerite (2). Son récit parait néanmoins contenir plus de fables que de vérités.

Dans le cours de juillet, les cinq navires de l'expédition mouillèrent à quatre lieues à l'ouest de l'île d'Orléans, (3) au

(1) *Voyage du Sieur de Roberval.* L'on trouve beaucoup de cristaux sur la pierre des environs de Québec. Quant à la poudre d'or, personne n'en a découvert au lieu où hivernèrent les compagnons de Cartier.

(2) Thévet place la demoiselle Marguerite tantôt dans l'île de la Demoiselle, tantôt dans l'île imaginaire des Démons. Il prétend aussi que la pauvre fille fut sans cesse tourmentée par les démons, qui ne lui donnaient point de repos et qui lui apparaissaient sous la figure d'ours ou d'autres bêtes sauvages.

(3) L'île d'Orléans était nommée *Minigo* par les sauvages, qui y tenaient leurs prisonniers et s'y réfugiaient pour se mettre à l'abri de leurs ennemis. (Thévet.)

havre de Charlesbourg-Royal, dont le nom fut changé en celui de France-Roi. Roberval commença aussitôt à faire construire les bâtiments nécessaires pour défendre et loger ses colons; il dût réparer ceux qu'avait élevés Cartier, quoiqu'il n'en soit fait aucune mention. Bientôt, sur le coteau voisin, il eut un fort renfermant une tour, deux corps de logis, avec chambres, cuisine, offices, un four, des moulins et un puits. Dans la vallée, près de la petite rivière, fut construite une autre tour, qui servait de dépôt pour les provisions (1). Ces premières dispositions faites, l'on renvoya deux des navires en France, pour y quérir des vivres et des fournitures. L'on organisa ensuite le travail et l'on prépara des expéditions pour reconnaître le pays.

Des précautions si sages ne furent pas couronnées de succès. L'on doit ajouter que ce fut un bonheur pour le Canada; car les éléments de colonisation employés dans ce voyage n'étaient pas de nature à former le noyau d'une population honnête et vigoureuse. Si ces commencements eussent réussi, l'on aurait continué le même système; et Dieu sait quel horrible état de société en serait résulté. Pour maintenir l'ordre, pendant l'hiver, au milieu de cette troupe indisciplinée, il fallut recourir au fouet, au cachot et à la potence; des hommes et des femmes furent fustigés: «au moyen de quoi,» remarque l'auteur de la relation, «ils vécurent en paix et tranquillité.» Les maladies se mirent de la partie, et plus de cinquante personnes moururent du mal de terre ou scorbut, pendant le cours de l'hiver.

Roberval visita probablement Hochelaga dans l'automne de 1542. Il détacha un vaisseau, commandé par le pilote Alphonse, pour reconnaître les côtes du golfe et les bords du grand fleuve. Comme fruit de son expédition, Alphonse a donné un routier, qui décrit la navigation depuis l'entrée du détroit de Belle-Isle jusqu'à Québec et à Hochelaga. Au commencement de juin 1543, Roberval partit avec huit barques et soixante-dix hommes, pour visiter le Saguenay, laissant trente hommes à la garde du fort. Pendant ce voyage, une barque se perdit, et huit personnes se noyèrent, parmi lesquelles se trouva le Sieur de Noire-Fontaine.

Tant de malheurs étaient suffisants pour lasser la patience

(1) Des excavations récentes, près de l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, ont fait découvrir, à huit ou neuf pieds au-dessous de la surface du sol, un four à chaux encore rempli de pierres calcaires à demi brûlées. L'on dirait que le travail aurait été tout à coup interrompu, car le bois presque réduit en charbon s'est conservé dans le fourneau, comme si le feu eût été subitement éteint.

d'un homme moins persévérant que Roberval. Malgré la grande diminution causée par la mort dans le nombre de bouches, les provisions manquaient, et la famine aurait été affreuse parmi les Français, si les sauvages ne les eussent secourus (1). Dans des circonstances si déplorables, les Français durent se réjouir grandement de voir arriver l'ordre de rentrer en France. Suivant Lescarbot, François I, ne pouvant envoyer les secours demandés, et désirant se servir de Roberval à la guerre, lui fit signifier sa volonté par Jacques Cartier, qui fut chargé d'entreprendre un quatrième voyage au Canada, pour ramener en France les tristes débris de la colonie. Des pièces officielles nous apprennent que ce voyage dura huit mois (2).

Il ne taut point regretter la fâcheuse issue de cet essai de coloniser un pays au moyen de malheureux qui auraient légué à leur postérité leurs misères tant physiques que morales. Pour l'honneur de la France et du Canada, la tentative échoua complètement; ceux que la mort avait épargnés suivirent leurs chefs; et les tribus algonquines demeurèrent seules en possession de Stadaconé et du royaume du Canada.

Des mémoires affirment que Roberval, après s'être distingué dans les guerres entre François I et Charles-Quint, s'embarqua de nouveau en 1549 avec son frère pour continuer ses découvertes, et qu'il périt misérablement ainsi que tous ses compagnons de voyage. Ces assertions sont contredites par Thévet, qui dit que Roberval fut tué de nuit près de Saint-Innocent à Paris.

Que se passa-t-il sur les bords du Saint-Laurent après le départ des Français? On ne saurait le dire, les traditions sauvages s'altérant et se perdant bien vite. Lescarbot et Champlain, qui, les premiers ensuite, cherchèrent à les récueillir, n'y purent réussir à leur satisfaction. Lorsque les Français revinrent pour fonder Québec, soixante ans plus tard, ils ne trouvèrent plus le peuple de langue huronne ou iroquoise, qui avait si bien accueilli Cartier à Hochelaga. Pressé par les nations algonquines, qui habitaient la rivière des Outaouais et la partie inférieure du Saint-Laurent, il s'était peut-être retiré vers le midi ou l'ouest.

(1) Thévet, *Cosmographie.*

(2) " Et, en ce qui est du tiers navire, mettre pour dix-sept mois qu'il a été au dit voyage (troisième voyage) du dit Cartier; et pour huit mois qu'il a été à retourner quérir le dit Roberval au dit Canada." (*Règlement de comptes entre Roberval et Cartier, fait au parlement de Rouen, le* 21 *juin* 1544.) Parti dans l'automne de 1543 pour son quatrième voyage, Cartier aurait hiverné au Canada, et l'aurait quitté à la fin d'avril ou au commencement de mai 1544.

En effet les nations iroquoises paraissent avoir habité, à une certaine époque, les bords du grand fleuve. Suivant le Père Lafitau (1), les Agniers croyaient que, sortis de l'ouest, leurs ancêtres étaient venus demeurer à Stadaconé. Le célèbre Nicolas Perrot, homme parfaitement instruit des traditions et de l'histoire des sauvages, dit que « le pays des Iroquois était autrefois le Montréal et les Trois-Rivières ; que, craignant les suites d'un démêlé avec les Algonquins, ils s'éloignèrent et se réfugièrent vers le lac Erié, où étaient les Chouanons, qui leur firent la guerre et les obligèrent de s'aller établir le long du lac Ontario.» (2)

Cependant d'autres écrivains (3) rapportent que la nation algonquine des Onontchataronons, ou de l'Iroquet, occupait autrefois l'île de Montréal. Lorsqu'en 1642 M. de Maisonneuve et sa petite colonie célébrèrent pour la première fois dans Villemarie la fête de l'Assomption, une petite bande de ces Algonquins y assistait avec étonnement et admiration. Après la fête, les principaux Français, accompagnés des sauvages, se rendirent à la montagne ; là, deux des Algonquins, s'arrêtant sur le sommet, dirent qu'ils appartenaient à la nation qui avait autrefois habité l'île ; puis, étendant le bras vers les collines qui sont à l'est et au sud de la montagne : « Voilà,» ajoutait l'un d'eux, « où il y avait des bourgades très-peuplées. Les Hurons, qui pour lors étaient nos ennemis, ont chassé nos ancêtres de cette contrée ; les uns se retirèrent vers le pays des Abenaquis, d'autres allèrent trouver les Iroquois, et une partie se rendit aux Hurons mêmes et s'unit avec eux. Voilà comme cette terre est restée déserte (4).» Cette tradition fut, à diverses reprises, confirmée par des vieillards dont les parents avaient vécu en ce lieu et en avaient été chassés par les Hurons.

Avec les traditions obscures des anciens habitants du Canada, il est difficile de reconstruire l'histoire des temps qui ont précédé l'arrivée de Champlain. N'ayant pour conserver le souvenir des faits, d'autres moyens que les récits confiés par les pères à la mémoire de leurs enfants, les tribus du Canada

(1) *Mœurs des sauvages*, vol. I.

(2) *Mœurs, coustumes et relligion des sauvages dans l'Amérique Septentrionale ;* par Nicolas Perrot. C'est un mémoire manuscrit très-intéressant, dont le P. Lafitau cite des pages entières. Homme courageux, écrivain honnête et bon observateur, Perrot avait longtemps vécu au milieu des nations de l'ouest qui lui étaient fort attachées.

(3) *Relation des Jésuites*, année 1646, p. 34.

(4) *Relation des Jésuites*, 1642, p. 38.

n'avaient gardé que des idées confuses de leur origine, de leurs migrations et de leurs guerres, les faits anciens se mêlant souvent avec les événements d'une date récente. Néanmoins, de la relation de Jacques Cartier et des récits des sauvages, l'on peut inférer qu'un parti de Hurons, après avoir chassé les Onontchataronons, était resté avec quelques-uns de ces derniers dans l'île de Montréal, et y avait établi la bourgade que les Français trouvèrent au pied de la Montagne en 1535; que plus tard les Hurons, harcelés par les anciens possesseurs de l'île et peut-être par les Agniers, auront été forcés de se replier vers le gros de la nation. Quelque vraisemblable que paraisse cette opinion, elle demeurera toujours enveloppée dans le doute et l'incertitude.

CHAPITRE TROISIÈME

Expédition des Huguenots français dans la Floride — Ribant — Laudonnière — De Gourgues.

Après avoir suivi les inutiles efforts d'une poignée de Français catholiques pour fonder un établissement durable sur les bords du Saint-Laurent, jetons les yeux sur un essai de colonisation fait par des huguenots français, dans une des plus belles parties de l'Amérique du Nord.

Sous François I et Henri II, les huguenots avaient tenté quelques soulèvements, promptement réprimés par ces princes. En général, les Français n'éprouvaient point de penchant pour le calvinisme, au fond duquel ils apercevaient un despotisme déguisé sous le masque de la religion. Ils avaient devant eux les résultats produits par les sectes nouvelles, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, où les princes, ayant réuni l'autorité spirituelle au pouvoir temporel, étaient devenus papes et rois, maîtres des corps et des consciences de leurs sujets.

D'ailleurs, la France avait vu les huguenots à l'œuvre. Henri II mourait en 1559, laissant sa couronne à François II, qui avait épousé Marie Stuart, reine d'Ecosse et nièce du duc de Guise. Dès lors deux partis s'étaient formés : les Guise étaient à la tête du parti catholique ; les chefs apparents des huguenots étaient les deux frères Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé. Mais l'âme du parti protestant était Gaspard de Chastillon, sire de Coligny, homme d'une grande capacité et issu d'une des premières familles de France.

La conjuration d'Amboise, ourdie par les protestants, ayant été déjouée par l'habileté et la fermeté du duc de Guise, Louis de Condé se retira dans les états de son frère, où il manifesta l'intention d'embrasser le calvinisme. Une telle démarche, de la part d'un prince du sang, encouragea les réformés ; ils reprirent les armes dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc et la Gascogne ; ils ravagèrent ces provinces, incendièrent les églises, chassèrent les prêtres, exhumèrent et brûlèrent les corps des évêques, et jetèrent leurs cendres au vent. Au milieu de ces dévastations, ils exercèrent leur fureur sur les restes

vénérables de Saint François de Paule. Dans le Béarn, beaucoup de prêtres furent massacrés et les biens des églises pillés. Tant d'atrocités exaspéraient les catholiques, et les préparaient à exercer de terribles représailles. Aussi Coligny pressentait les dangers qui menaçaient son parti lorsqu'il se serait épuisé par ses fureurs ; et il songeait à lui procurer un lieu de refuge, pour le cas où il serait forcé de quitter la France. Déjà, en 1555, sous Henri II, il avait essayé de fonder au Brésil une colonie de religionnaires. Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, devenu calviniste, avait été mis à la tête de cette entreprise, qui n'eut point de succès. Revenu bientôt de ses erreurs et ne recevant aucun secours, Villegagnon fut contraint de tout abandonner en 1558 et de retourner en France.

Coligny n'avait pas renoncé à son projet ; sous Charles IX, il profita d'un moment de trêve entre les deux partis, pour tenter de faire dans la Floride l'établissement qui n'avait pu réussir dans l'Amérique du Sud. Ayant obtenu l'agrément du roi et l'argent nécessaire, il eut recours aux armateurs de Dieppe (1), où le calvinisme comptait alors des adhérents. Pour la conduite de cette expédition, il s'adressa au capitaine Jean Ribaut, huguenot, qui déjà s'était distingué à la tête d'une flotte dieppoise. Ce fut dans le port de Dieppe que se fit l'armement, composé de deux navires. Les équipages, en y joignant les volontaires envoyés par Coligny, s'élevaient à plus de six cents hommes (2), tous calvinistes; parmi eux étaient beaucoup de gentilshommes et de vieux soldats. Au mois de février 1562, Ribaut partit de Dieppe, et, après une heureuse traversée de deux mois, il aborda à la côte de la Floride, sous la latitude de Saint-Augustin (3). Remontant vers le Nord, il reconnut la rivière de May, aujourd'hui nommée Saint-Jean, et continua sa course jusqu'à Port-Royal, qu'il prit pour l'embouchure d'une grande rivière. Charmé de la beauté du lieu, Ribaut y bâtit un petit fort, auquel, en l'honneur du roi Charles IX, il donna le nom de Charlesfort. Il laissa pour le garder une trentaine d'hommes, sous les ordres du capitaine Albert de la Pierria, et mit à la voile pour aller en France rendre compte du succès de son voyage et chercher d'autres colons. Mais comme la guerre civile s'y était rallumée, il ne put obtenir les secours qu'il désirait.

(1) *Histoire de Dieppe*, vol. I.

(2) *Histoire de Dieppe*, vol. I.

(3) Laudonnière, *Histoire de la Floride*.

Cependant les hommes de guerre, qui formaient la population de Charlesfort, s'occupèrent fort peu du soin de cultiver la terre pour pourvoir à leurs besoins. Lorsque la famine les menaçait ils recouraient aux caciques des tribus voisines, qui en plusieurs occasions leur fournirent du maïs et des fèves en abondance. Un incendie ayant réduit en cendres les maisons du fort avec tout ce qu'elles renfermaient, les sauvages vinrent encore au secours des Français, et, en moins de douze heures, ils bâtirent des logements presque aussi grands et aussi bien faits que ceux qui avaient été brûlés.

A la famine et à l'incendie succédèrent bientôt les dissensions et le meurtre. Un soldat fut pendu par ordre du capitaine Albert pour une cause assez frivole; les murmures croissant, et les désobéissances devenant plus fréquentes et plus graves, le commandant se livra à des emportements, auxquels ses soldats mirent fin en le faisant mourir. Ils se choisirent ensuite un autre chef nommé Nicolas Barré, homme plus sage que son devancier, et qui réussit à rétablir la paix. Mais s'ennuyant bientôt de ne point recevoir de nouvelles de France, ils résolurent de construire un petit brigantin pour se repatrier. L'entreprise était difficile, car ils n'avaient ni ouvriers, ni matériaux pour gréer un vaisseau. Mais ces hommes, qui avaient préféré l'inaction aux utiles travaux de la culture, se mirent à l'ouvrage avec une ardeur extrême, quand il fut question de retourner en France. Ils étaient devenus charpentiers, forgerons, calfats, et voulaient tous mettre la main à l'œuvre. Dès que la coque du brigantin fut achevée, ils allèrent dans la forêt chercher de la mousse, qui est fort longue dans le pays, et ils s'en servirent pour calfater; les chemises et les draps se transformèrent en voiles; ils obtinrent du goudron en faisant des incisions dans l'écorce des pins et les sauvages fournirent des cordages. Quand le petit vaisseau fut prêt à prendre la mer, ils se hâtèrent d'abandonner le fort et de se mettre en route, sans avoir eu la précaution d'embarquer une provision suffisante de maïs, qu'ils pouvaient facilement obtenir. Des calmes survinrent lorsqu'ils n'étaient qu'au tiers de leur voyage; l'eau douce manqua les vivres étaient épuisés, et chaque homme ne recevait plus que douze grains de maïs par jour. Pour comble de malheur, l'eau pénétrait de toute part dans leur vaisseau. Une partie des hommes mourut de faim et de fatigue ; les autres se décidèrent à égorger l'un d'entre eux, pour se nourrir de sa chair. Le sort tomba sur celui dont la punition avait été cause de la mort du capitaine Albert; son corps fut

dépecé et partagé en portions égales entre ses compagnons. Après cette longue série de malheurs, ils eurent la bonne fortune d'être rencontrés par un navire anglais, qui les arracha à la mort et les porta en Angleterre. Ainsi se termina, en 1563, la première entreprise des huguenots français pour établir une colonie dans la Floride.

Un calme momentané étant survenu au milieu des agitations de la guerre civile, Coligny s'empressa d'en profiter afin d'obtenir du roi des secours pour rétablir la colonie. En 1564, Charles IX ordonna d'équiper trois navires pour cette expédition; et René de Laudonnière fut chargé de la conduire. C'était un homme intelligent, qui avait accompagné Ribaut en 1562, et qui était bon marin quoiqu'assez médiocre soldat. Il a écrit la relation des voyages faits pour l'établissement de la colonie de la Floride, et comme il était protestant, l'on peut croire que dans son récit, il n'a rien dit de trop contre ses coréligionnaires.

Les souvenirs qui se rattachaient à Port-Royal n'étaient pas de nature à attirer Laudonnière de ce côté. Arrivé sur la côte de la Floride après deux mois de navigation, il se dirigea vers la rivière de May, où il fut bien accueilli par Satouriona, paraousti ou seigneur du canton. Celui-ci aida même les Français dans la construction du fort qu'ils élevèrent; en l'honneur de Charles IX, ce fort reçut le nom de Caroline, qui s'est conservé et a été plus tard donné à deux des états de la république américaine.

Laudonnière, au lieu de chercher à maintenir la paix avec toutes les tribus voisines, s'allia avec Saturiona pour attaquer un cacique de l'intérieur, qui possédait des mines d'argent. Mais, s'apercevant du danger auquel il s'exposait en se confiant trop à son allié, il voulut s'assurer de sa fidélité et retenir prisonniers quelques-uns de ses sujets. Cette conduite provoqua le ressentiment de Saturiona contre les Français ; et pour surcroit de malheur un esprit de mutinerie s'empara d'une partie des hommes de Laudonnière. A la suite de plusieurs menaces de leur part, ils le saisirent et le retinrent prisonnier pendant quinze jours, sur un vaisseau mouillé au milieu de la rivière ; il ne sauva sa vie des mains de ces furieux, qu'en signant un ordre, par lequel il leur permettait de faire voile vers les colonies espagnoles. Le prétexte qu'ils alléguaient était la crainte de manquer de vivres ; mais le motif véritable de leur voyage était l'amour du pillage. Ils avaient formé le plan de commencer leur campagne à Léogane, dans l'ile d'Haïti ; ils y

devaient prendre terre la veille de Noël, entrer dans l'église pendant la messe de minuit, et massacrer tous les assistants.

Le huit décembre, soixante-six hommes partirent avec ce dessein sur deux vaisseaux; et, sans égard pour les ordres que leur avait donnés Laudonnière d'éviter toute hostilité contre les Espagnols, ils commirent plusieurs actes de piraterie. Les huguenots français furent ainsi les premiers dans le Nouveau-Monde, à donner le signal de la guerre entre des Européens.

Les commencements de la course leur furent favorables. Quoique la dissension eût, au moment du départ, séparé les deux vaisseaux, ils prirent plusieurs bâtiments et s'emparèrent du gouverneur de la Jamaïque. Mais leurs succès furent de peu de durée; par l'espoir de faire un grand butin, ils se laissèrent attirer dans un port, où un corps nombreux d'Espagnols les attaqua. Le gouverneur fut délivré; plusieurs des pirates furent pris; les autres s'échappèrent avec peine et furent forcés par la famine de retourner à la rivière de May. Laudonnière, auprès duquel ils se rendirent, fit fusiller quatre des plus mutins et pardonna aux autres.

Quelques caciques fournissaient des vivres en abondance au capitaine français, de qui ils obtenaient, en retour, des soldats pour les soutenir dans leurs guerres contre les nations plus éloignées. Pendant l'hiver, personne ne s'occupa de ménager les provisions, parce que l'on s'attendait à recevoir des secours au printemps. Aussi, durant l'été, aucun navire n'arrivant, la misère fut extrême; et Laudonnière, après avoir épuisé toutes les ressources afin d'empêcher ses hommes de mourir de faim, tâchait de faire réparer les vaisseaux pour retourner en France, lorsque Sir Charles Hawkins, qui venait de vendre une cargaison d'esclaves aux Iles, arriva avec sa flotte à l'entrée de la rivière de May. Ayant reconnu les besoins des Français, il leur fournit des vivres et leur laissa même un de ses navires. Pourvus de ce secours, les colons allaient s'embarquer lorsque, le vingt-huit août, ils aperçurent des voiles qui s'approchaient du port (1). C'était Ribaut, qui sur sept navires amenait plusieurs familles, avec des vivres, des instruments d'agriculture et des animaux domestiques. Il était chargé de prendre le commandement de la colonie, et de signifier à Laudonnière l'ordre de repasser en France, pour y rendre compte de sa conduite.

Pendant que l'arrivée de Ribaut ranimait les courages, cinq gros navires espagnols se présentèrent à l'entrée de la rivière

(1) Laudonnière, *Histoire de la Floride; troisième voyage des Français.*

et vinrent mouiller à une petite distance de la flotte française. La cour d'Espagne, informée des pirateries auxquelles s'étaient livrés une partie des hommes de Laudonnière, et croyant peut-être que la colonie toute entière n'était qu'un repaire de brigands, entreprit de se débarasser de voisins si incommodes. D'ailleurs elle regardait la Floride comme lui appartenant, par suite des expéditions qu'y avaient faites les Espagnols à plusieurs reprises.

Dès l'année 1512, Ponce de Léon, l'un des compagnons de Colomb, désirant faire des découvertes arma trois navires à Porto Rico, croisa au milieu des îles de Bahama, et s'approcha d'une terre située au 30e degré de latitude septentrionale. Il en prit possession au nom de son souverain, et la nomma Floride, parcequ'il y débarqua le jour de pâques fleuri. Quelques-uns prétendent qu'il était à la recherche de la célèbre fontaine de jouvence, que les Indiens disaient exister dans le pays. Neuf ans plus tard, Ponce de Léon revint sur la côte ; mais il fut attaqué si vigoureusement par les sauvages, qu'il perdit une partie de ses hommes et reçut lui-même une blessure mortelle ; il fut porté sur ses navires et alla expirer à Cuba. En 1525 Vasquez de Ayllon n'eut pas un meilleur succès. L'année suivante Pamphile de Narvaez, muni d'une commission de Charles Quint, alla débarquer avec trois cents hommes sur la côte occidentale de la Floride. S'étant avancé pour s'emparer de la capitale des Apalaches, au lieu d'une ville fort riche qu'il croyait prendre, il ne trouva qu'un amas de cabanes ; et bientôt environné d'ennemis, il fut obligé de se retirer vers le golfe du Mexique. On ne sait ce que devint Narvaez ; mais de toute sa bande trois hommes seulement purent rejoindre leurs compatriotes.

La soif de l'or, qu'on espérait trouver en abondance dans la Floride, y conduisit encore plusieurs troupes d'aventuriers espagnols. Ferdinand de Soto, gouverneur de Cuba, essaya de s'en rendre maître avec neuf cents fantassins et trois cents cavaliers. Il débarqua dans la baie d'Espiritu Santo, d'où il remonta vers le nord-est, sans cesse harcelé par les indigènes. Toujours à la recherche de l'or qu'il ne trouvait point, il retourna vers le golfe, visita la baie de Pensacola, gagna vers le nord ; en 1541, il s'avança jusques sur les bords du Mississipi, puis passa dans les pays de l'ouest, et enfin vint mourir sur les bords du grand fleuve, au mois de mai 1542. Dans le printemps de 1543, Muscoso de Alvarado, qui avait pris le commandement après la mort de Soto, descendit le Mississipi

jusqu'au golfe, avec les débris de sa petite armée, et arriva à Panuco dans l'automne de la même année. Cette expédition avait duré quatre ans, et fut aussi inutile et aussi désastreuse que les précédentes.

Don Pedro Melendez de Avilès, l'un des meilleurs officiers de mer que possédât l'Espagne, avait été chargé de fonder une colonie dans la Floride, lorsque Philippe II fut informé que des huguenots français venaient de s'y établir. Melendez reçut l'ordre de les chercher, et de les chasser du territoire réclamé par la couronne d'Espagne. Lorsqu'il parut dans la rade, les matelots des quatre navires que Ribaut avait laissés coupèrent les cables, abandonnèrent les ancres et s'éloignèrent en toute hâte vers la haute mer. Ils furent inutilement poursuivis par Melendez, qui retourna vers le lieu déjà choisi pour sa colonie, à huit ou dix lieues du fort de la Caroline. Le huit de septembre il prit possession du pays au nom de Philippe II, et il commença les fondations du fort qui devait protéger la nouvelle ville. Elle reçut le nom de Saint-Augustin, parce que les vaisseaux espagnols avaient aperçu les terres de la Floride le jour de la fête de ce grand saint.

Dans la colonie française une discussion orageuse venait de s'élever. Ribaut proposait d'aller attaquer les Espagnols pendant qu'ils étaient occupés au débarquement, et avant qu'ils se fussent fortifiés; Laudonnière au contraire lui conseillait de commencer par se mettre à l'abri d'une attaque des ennemis. Malheureusement le parti de l'aggression prévalut; le dix septembre, Ribaut sortit avec sa flotte, ne laissant pour défendre le fort qu'un petit nombre d'hommes avec des femmes et des enfants. Dès qu'il fut en mer, il s'éleva une si furieuse tempête que les sauvages assuraient n'avoir jamais rien éprouvé de plus terrible. Les navires français furent entraînés vers le sud par les vents, et jetés à la côte où ils se brisèrent; presque tous les matelots et les soldats furent sauvés, mais déjà affaiblis par les fatigues de la navigation et exténués de faim, ils manquèrent d'eau et de vivres.

Pendant que la mer détruisait la flotte de Ribaut, les Espagnols conduits par un Français, ancien soldat du parti de Laudonnière, vinrent à travers les forêts et les savanes pour raser le fort de la Caroline. Après trois jours de marche, ils y arrivèrent le vingt septembre 1565. Un brouillard épais, accompagné de pluie, leur permit de s'approcher des portes du fort, avant qu'on les eût aperçus. Au cri d'alarme poussé par le trompette, Laudonnière, suivi d'une poignée des siens,

s'élança au devant des ennemis ; mais il était trop tard. Les Espagnols avaient déjà pénétré dans la place et commencé un massacre général. Presque tous les soldats français furent tués; Laudonnière et quelques-uns de ses compagnons réussirent à se sauver sur un des vaisseaux ; les femmes et les enfants trouvés dans le fort furent seuls épargnés. Laudonnière ne songea plus qu'à s'éloigner de ce lieu de désolation; après avoir recueilli plusieurs des siens qui avaient eu le bonheur de gagner les bois, il fit voile vers la France, où il arriva enfin longtemps après son départ ; car pendant quelque temps il avait été retenu en Angleterre par la maladie. Plusieurs Français qui avaient échappé au massacre s'étaient rendus aux Espagnols ; ils furent joints aux prisonniers faits à la prise de la Caroline. Melendez les fit tous pendre à un arbre, auquel on avait attaché un écriteau avec cette incription : «Ceux-ci sont ainsi traités, non pas comme Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.»

Après son naufrage, Ribaut se trouva avec sa troupe dans une position déplorable. Ses hommes, malgré leur faiblesse et les difficultés des chemins, entreprirent de regagner la rivière de May à travers les bois; sans cesse arrêtés au passage des rivières, réduits à un état extrême de faiblesse, n'ayant plus d'espérance d'obtenir de secours, ils consentirent à se rendre aux Espagnols, sur des expressions équivoques par lesquelles Melendez semblait leur promettre d'agir avec générosité. Cependant, les Espagnols leur firent traverser la rivière par petites bandes ; à mesure que les Français débarquaient, on leur liait les mains, et on les conduisait ainsi à Saint-Augustin, où, sans pouvoir se défendre, ils furent massacrés de sang-froid, sur un signal donné par le roulement des tambours. Quelques catholiques, qui se trouvaient mêlés parmi les huguenots, furent seuls épargnés dans cette boucherie.

La lacheté et la cruauté qui avaient signalé la conduite de Melendez, envers les malheureux prisonniers de la Caroline, excitèrent une indignation générale en France. Mais Coligny et les siens, occupés à combattre contre leur souverain, n'avaient pas le temps de songer à venger leurs co-religionnaires. Ce fut un catholique qui s'en chargea. Dominique de Gourgues, né au Mont-de-Marsan en Guienne, avait servi la France dans toutes ses guerres depuis vingt-cinq à trente ans, et s'était acquis une grande réputation de bravoure. Près de Sienne en Toscane, à la tête de trente hommes, il avait arrêté pendant quelque temps une partie de l'armée espagnole. Presque tous ses soldats

ayant été tués pendant l'action, il fut lui même fait prisonnier et, contre les lois de la guerre, condamné aux galères. La galère sur laquelle il avait été jeté fut prise par les Turcs, conduite à Rhodes, puis à Constantinople ; mais, ayant repris la mer, elle tomba entre les mains des chevaliers de Malte, qui rendirent la liberté au brave de Gourgues. Après ces premières aventures, il entreprit plusieurs voyages, passa en Afrique, puis au Brésil, et navigua sur les mers du sud. Dans ces expéditions, il avait acquis la réputation d'un habile marin, et d'un courageux soldat (1).

Ainsi préparé de longue main par de rudes travaux aux entreprises les plus hasardeuses, il résolut de venger les Français, et de punir les Espagnols sur le théâtre même où ils avaient exercé leurs cruautés. Dans ce dessein, il vendit une partie de ses biens, emprunta à ses amis, et réussit à armer trois navires, portant cent cinquante soldats et quatre-vingts matelots choisis. Partie de la Charente le vingt-deux août 1567, sa petite flotte arriva heureusement sur les côtes de la Floride, et alla mouiller devant la rivière Tacatacourou, à quinze lieues du fort de la Caroline. Il trouva là des amis parmi les sauvages, que les mauvais traitements des Espagnols avaient aigris et éloignés. Plusieurs caciques, à qui il expliqua ses desseins, se joignirent avec leurs guerriers aux soldats français. Aidé des secours de ses alliés, de Gourgues surprit les Espagnols, qui, au nombre de quatre cents, gardaient l'ancien établissement français. Il s'empara d'abord de deux petits forts élevés près de l'embouchure de la rivière de May ; et, comme les fuyards avaient dans leurs rapports grossi le nombre de ses troupes, il profita de la consternation des ennemis pour attaquer le fort principal, situé sur l'emplacement de la Caroline et portant le nom de San Matthéo. Il s'en approcha à l'abri de la forêt, et il se proposait d'attendre au lendemain pour donner l'assaut, lorsque la précipitation des Espagnols vint hâter leur malheur. Un corps de soixante arquebusiers, que le gouverneur fit sortir pour reconnaître les Français, fut attaqué en tête et en queue, et si mal mené que tous les soldats dont il était composé demeurèrent sur la place. Les autres, effrayés, abandonnèrent le fort pour s'enfuir dans les bois, où ils périrent presque tous sous les coups des sauvages. Quelques-uns des Espagnols ayant été faits prisonniers, de Gourgues les fit pendre à des arbres, en retour des cruautés exercées contre Ribaut et sa

(1) *Histoire de la Floride ; quatrième voyage des Français.*

troupe ; et, à la place de l'écriteau qu'avait placé Melendez, il en mit un autre portant les mots suivants : « Je ne fais ceci comme à Espagnols, ni comme à mariniers, mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.»

De Gourgues ne crut pas devoir demeurer en ce lieu: il avait rempli sa mission, et il n'était pas disposé à fonder une colonie. Quand il aurait eu cette intention, le voisinage de Saint-Augustin, où les Espagnols étaient en force, aurait rendu sa position fort périlleuse. Il fit donc ruiner les forts par les sauvages, afin que les Espagnols ne pussent y rentrer, et, après avoir récompensé ses alliés, il s'éloigna de la Floride le trois mai 1568. Au mois de juin, il arriva à la Rochelle, d'où la nouvelle de son succès se répandit bientôt dans toute la France. La nation entière, à l'exception de la cour, rendit un hommage bien mérité à la bravoure et au patriotisme de Dominique de Gourgues.

Il est fâcheux cependant pour sa gloire qu'il ait imité la conduite des Espagnols, en livrant ses prisonniers à la mort; ces tristes représailles ne sauraient être approuvées par la justice, puisque souvent elles tombent sur des innocents, plutôt que sur les coupables.

De Gourgues mourut à Tours en 1582, au moment où il allait prendre le commandement d'une flotte, avec laquelle Don Antoine de Portugal se préparait à conquérir son royaume, tombé au pouvoir des Espagnols depuis la mort de Don Sébastien. Les Français renoncèrent à la Floride, après la malheureuse tentative des huguenots pour s'y établir; et ce beau pays passa sans contestation sous la puissance de l'Espagne.

Le caractère remuant et l'esprit d'insubordination des hommes employés dans les expéditions de Ribaut et de Laudonnière furent les premières causes de leurs malheurs; par leurs pirateries, ils fournirent à l'Espagne des prétextes pour les attaquer; par leurs dissensions intestines, ils s'affaiblirent et se mirent hors d'état de résister à leurs ennemis, qui avaient l'avantage d'être soumis à la direction d'un seul chef.

CHAPITRE QUATRIÈME

Lajaunaye-Chaton et Jacques Noël—Le marquis de La Roche—Chauvin—Le commandeur de Chates—Samuel de Champlain et Pontgravé à Tadoussac—De Monts—Charte de la Virginie — Acadie — Colonie conduite par de Monts à l'Acadie — Etablissement formé à Sainte-Croix, transféré à Port-Royal—De Monts retourne en France—Traité avec Poutrincourt, qui conduit des secours à Port-Royal—Marc Lescarbot—Membertou—Caractère et mœurs des Souriquois—Ils font le signe de la croix pour imiter les Français.

Après le retour de Roberval en France, il s'écoula bien des années, pendant lesquelles le Canada semble avoir été complètement perdu de vue par la cour des rois très-chrétiens. Néanmoins la grande baie et l'entrée du fleuve Saint-Laurent continuaient d'être fréquentées par les Malouins, les Normands et les Basques, qui remontaient jusqu'à Tadoussac pour y faire la traite des pelleteries. Lajaunaye-Chaton et Jacques Noël, neveux et héritiers de Jacques Cartier, voulurent aussi avoir une part de ce commerce lucratif. Mais plusieurs de leurs pataches ayant été détruites par des compagnies rivales, ils présentèrent une requête au roi, afin d'obtenir une commission semblable à celle dont avait joui leur oncle. Par des lettres-patentes en date du quatorze janvier 1588, ils furent autorisés à faire seuls le trafic des pelleteries. De leur côté, les marchands de Saint-Malo armèrent leurs vaisseaux pour résister à ceux qui tenteraient d'entraver leurs relations avec les sauvages, et ils firent jouer tant de ressorts, que le privilége accordé à Chaton et à Noël fut révoqué (1).

Un homme bien plus important que les neveux de Cartier, s'occupait vers le même temps de fonder des colonies dans le nord de l'Amérique. Troïlus du Mesgouez, marquis de La Roche, issu d'une ancienne famille de la Bretagne, avait été attaché à la cour dès sa jeunesse, comme page de Catherine de Médicis (2). Protégé par la reine, il reçut de nombreuses faveurs des rois Henri II, François II et Charles IX. Mais, soit que ces richesses et ces honneurs ne fussent point suffisants

(1) Bergeron, *Traité de la Navigation*.

(2) Pol de Courcy, *Biographie Générale des hommes illustres de la Bretagne*.

pour satisfaire son ambition, soit qu'il y eût dans son esprit un but plus élevé, l'agrandissement de la puissance française, il sollicita une commission, qu'il obtint de Henri III, en 1578. « Nous permettons et accordons, » est-il dit dans cette pièce, « qu'il soit loisible lever, fréter et équiper tel nombre de gens, navires et vaisseaux qu'il advisera et verra bon être pour aller aux terres neuves et autres adjacentes, et illec faire descente, s'appatrier, investir et faire siennes, toutes et chacunes des terres dont il pourra se rendre maître, pourvu qu'elles n'appartiennent à nos amis, alliés et confédérés de cette couronne, lui donnant plein pouvoir et puissance de faire bâtir, construire et édifier et remparer telles forteresses que bon lui semblera, pour les garder et conserver, icelles occuper tenir et posséder sous notre protection et en jouir et user par lui, ses successeurs, etc.» Des lettres du même roi, en date du trois janvier 1578, établissent le sieur de La Roche gouverneur, lieutenant-général et vice-roi « ès dites terres neuves et pays occupés par gens barbares qu'il prendra et conquestera.»

Le marquis de La Roche, muni de cette ample commission, qui lui permettait de tout entreprendre, voulut, avant d'armer une flotille, aller lui-même reconnaître le pays avec un seul vaisseau, sur lequel il s'embarqua accompagné de Chédotel, habile pilote normand (1). Indépendamment de son équipage, il avait sur son vaisseau environ cinquante misérables, tirés des prisons de France. La Roche aborda à l'île de Sable, qui ne convenait certainement pas à l'établissement d'une colonie, et, après y avoir débarqué ses cinquante colons, il alla reconnaître les côtes du continent. Ayant pris tous les renseignements dont il avait besoin pour la suite, il repartit pour la France, espérant toucher en passant à l'île de Sable et y embarquer ses gens. Mais une violente tempête s'éleva et le poussa si rapidement vers l'est, qu'en moins de douze jours il abordait en France. A son arrivée, il trouva des obstacles invincibles à un nouveau voyage d'exploration, et il fut momentanément forcé d'abandonner ses projets du côté de l'Amérique.

Les troubles de la ligue étaient commencés ; durant la guerre civile qui agitait alors la France, il prit le parti du roi, et déploya une grande activité dans la Bretagne. En 1588, comme il traversait la ville de Sablé, que les troupes de la ligue menaçaient, il fut arrêté par l'ordre du duc de Mercœur et

(1) Bergeron, *Traité de la Navigation.*—*Biog. des hommes ill. de la Bretagne.*

conduit au château de Nantes, où il resta prisonnier jusqu'en 1596, c'est-à-dire pendant huit ans.

Cependant les malheureux abandonnés dans l'île de Sable étaient dans une triste position; sur cette terre aride et désolée, ils avaient bien sujet de regretter la prison dont on les avait tirés. Pour se préserver des intempéries de l'air, ils se creusèrent des tanières dans le sable, ou se construisirent des baraques avec les débris des vaisseaux trouvés au rivage. Heureusement pour eux que les bestiaux et les pourceaux, qu'y avaient laissés le baron de Léry et les Portugais, s'y étaient multipliés et suffisaient, avec la pêche, à leur fournir de quoi vivre (1). Enfin le marquis de La Roche, étant sorti de prison, raconta à la cour sa malheureuse aventure en Amérique, et parla des hommes restés sur l'île de Sable. Touché de compassion, le roi ordonna à Chédotel, qui se rendait à Terreneuve pour la pêche, de les recueillir en passant. Selon quelques écrivains, cet ordre fut donné par le parlement de Rouen. Quoiqu'il en soit, Chédotel s'acquitta fidèlement de sa commission; il trouva sur l'île douze hommes hideux, portant une longue barbe, et couverts de peaux de loups marins. On les transporta à la cour dans leur accoutrement sauvage, et ils furent présentés au roi, qui fit donner cinquante écus à chacun d'eux.

La Roche obtint de Henri IV une seconde commission en 1598; mais il n'en put profiter à cause du mauvais état de sa fortune, et peut-être par suite des infirmités de la vieillesse, car il était déjà d'un âge avancé lorsqu'il mourut en l'année 1606 (2).

Lescarbot et Champlain disent que le voyage du marquis de La Roche en Amérique eut lieu en 1598, et en vertu de sa seconde commission ; ces deux auteurs tenaient leurs renseignements du sieur de Poutrincourt (3). Nous préférons suivre Bergeron, qui écrivait vers le même temps, parceque la vérité de son récit est confirmée par une notice sur le marquis de la Roche, insérée dans la Biographie Générale des hommes illustres de la Bretagne. L'auteur de cet article,

(1) Bergeron, *Traité de la Navigation et des Voyages de découvertes, etc.*

(2) Voici ce que dit Bergeron, des commissions du marquis de La Roche : " Le marquis de La Roche étant allé, suivant sa première commission, dès le temps de Henri III, en l'île de Sable...... il fut rejeté par la violence du vent en moins de douze jours, jusqu'en Bretagne, où il fut retenu prisonnier cinq ans par le Duc de Mercœur...... Mais le marquis, ayant obtenu sa seconde commission, ne put continuer ces voyages...... (*Traité de la Navigation*, etc.)

(3) Parmi d'autres détails, Poutrincourt racontait que le vaisseau du marquis de La Roche était si petit, que du pont l'on pouvait se laver les mains à la mer.

M. Pol de Courcy, archéologue distingué de la Bretagne, pense que «si La Roche n'a fait, comme il est probable, qu'un voyage en Amérique, ce fut en 1578 et non en 1598.» Charlevoix s'appuyant sur Lescarbot et sur Champlain, rapporte que le marquis de La Roche, au retour de son voyage, fut porté sur les côtes de la Bretagne, et qu'ayant été arrêté, il fut retenu en prison pendant un an par le duc de Mercœur. Or les lettres patentes de Henri IV, au marquis de La Roche, sont du mois de janvier 1598. Si ce seigneur avait fait son expédition en Amérique dans la dite année, il n'aurait pu rentrer en France que fort tard en automne. Cependant dès le mois de février 1598, le duc de Mercœur avait cessé d'être gouverneur de la Bretagne; il avait fait sa soumission au roi, qui nomma César de Vendôme pour le remplacer. La Roche n'a donc pas été fait prisonnier par le duc de Mercœur en 1598; et, s'il a été réellement jeté dans les fers après avoir été en Amérique, ce voyage doit avoir eu lieu peu de temps après 1578.

Malgré le mauvais succès de toutes les entreprises précédentes, il se trouvait toujours en France quelques esprits aventureux, prêts à recommencer des voyages, qui parfois rendaient des retours considérables. Le sieur de Pontgravé, habile navigateur et l'un des principaux négociants de Saint-Malo, avait fait plusieurs voyages à Tadoussac pour la traite des fourrures: il avait compris que si ce commerce pouvait être réuni dans une seule main, les profits seraient considérables. Il proposa donc à Pierre Chauvin, capitaine de vaisseau, de demander le privilége exclusif de la traite des pelleteries, avec les prérogatives attachées à la commission du marquis de La Roche. Chauvin, ayant goûté l'avis, obtint cette commission par l'entremise de ses amis; il fut chargé en même temps de conduire une colonie à Tadoussac et d'y établir la religion catholique. Marchand et protestant, Chauvin s'occupa peu des deux dernières clauses.

Pontgravé, qui l'accompagnait au premier voyage, voulut se rendre jusqu'aux Trois-Rivières, lieu qu'il avait précédemment visité et qu'il regardait comme propre à l'établissement d'un poste. Mais Chauvin refusa de s'occuper d'une semblable entreprise; il se contenta de faire la traite à Tadoussac, et revint avec une provision considérable de pelleteries. Seize de ses hommes y restèrent pendant l'hiver; comme il connaissait peu le pays, il n'avait construit qu'une petite maison de claies, pour les mettre à l'abri des rigueurs du climat. Champlain dit qu'après le départ de Chauvin, le froid et la famine se

firent sentir; plusieurs Français moururent, et les autres allèrent partager le feu et la nourriture des sauvages leurs voisins.

Le sieur de Monts, qui figura plus tard comme un des fondateurs de Québec, avait été de ce voyage ; et les observations qu'il fit à Tadoussac le dégoutèrent des pays avancés vers le nord. Les marchands, au contraire, se portaient vers ce point, parce qu'ils y trouvaient du profit. Le Saguenay, à la vérité, ne renfermait ni mines d'or, ni pierres précieuses, comme on l'avait d'abord pensé ; mais il fournissait d'autres sources de richesses. C'étaient des fourrures précieuses, qui avaient dès lors une grande valeur en Europe: la martre, la loutre, le castor, le renard noir (1) surtout, étaient hautement prisés et chèrement payés. Cette côte du nord était donc, malgré la rigueur de son climat et la stérilité de son sol, bien fréquentée par les marchands, qui obtenaient de très-riches fourrures pour des objets de peu de valeur, tels que haches, couteaux, hameçons, dards.

En 1600, Chauvin fit un second voyage, qui fut utile à son commerce, mais qui n'avança point les intérêts de la colonisation. Il mourut dans un troisième voyage entrepris en 1601.

La commission de Chauvin passa au commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe. C'était un homme très-honorable, qui avait dignement et fidèlement servi le roi. Quoiqu'il fût déjà âgé, il voulait consacrer ses dernières années au service de Dieu et de son pays, en allant travailler lui-même à fonder une colonie dans la Nouvelle-France. Pour cette fin, il forma une compagnie composée de marchands de Rouen et de quelques autres villes; il confia ses vaisseaux au sieur de Pontgravé, que le roi chargeait de continuer les découvertes commencées dans le grand fleuve du Canada (2).

Heureusement pour le Canada, le commandeur de Chates rencontra alors un homme d'une grande capacité: c'était Samuel de Champlain, qui consentit avec joie à faire partie de l'expédition. Né à Brouage en Saintonge (3), Champlain avait servi pendant deux ans et demi comme officier de marine, aux Indes Occidentales (4), et ensuite dans le midi de la France contre les Espagnols. Il était depuis peu de temps à la cour

(1) Aujourd'hui une belle peau de renard noir se vend cent piastres, sur la côte du Labrador; elle en vaut trois cents en Russie.

(2) *Les voyages de la Nouvelle France*, etc,, par Champlain, liv. I, chap. VII.

(3) Samuel de Champlain était fils d'Antoine de Champlain, capitaine de vaisseau, et de Marguerite le Roy ; on trouve ces noms dans son contrat de mariage.

(4) Champlain a laissé, sur son voyage aux Indes Occidentales, des mémoires, qui sont entre les mains de M. Féret, de Dieppe.

où il jouissait d'une pension. Le voyage fut heureux. Laissant leurs vaisseaux à Tadoussac, Pontgravé et Champlain remontèrent le fleuve en chaloupe jusqu'au saut Saint-Louis. Ils ne purent aller plus loin, et reprirent le chemin de Tadoussac, examinant soigneusement le pays, et recevant des sauvages quelques informations sur les rivières qui tombent dans le grand fleuve ; ils remarquèrent surtout le beau havre au milieu duquel s'avance le promontoire, dès lors connu sous le nom de Kébec.

Mais leurs espérances furent fortement ébranlées, lorsqu'en arrivant à Honfleur, dans l'automne de 1603, ils apprirent la mort du commandeur de Chates, qui n'avait pu accompagner l'expédition. Champlain comprenait que l'œuvre projetée ne pourrait avancer, à moins qu'elle ne fût conduite par quelque seigneur, possédant un assez grand crédit pour réprimer facilement les entreprises de ceux qui voulaient obtenir les avantages de la traite avec les sauvages, sans avoir aucune charge à supporter. L'on n'aurait pas eu à craindre ces inconvénients avec M. de Chates, qui, étant aimé et estimé de Henri IV, jouissait de toute l'autorité nécessaire pour faire respecter ses droits. Champlain, qui fait remarquer toutes les fautes commises dans les expéditions antérieures, reconnait que dans celle-ci il n'y en avait point eu, M. de Chates ayant pris toutes les précautions pour la faire réussir. Jusqu'alors on avait commencé par réunir des colons, qu'on envoyait avant d'avoir choisi un lieu propre à les recevoir. De là il arrivait qu'on tâtonnait longtemps avant de trouver une position convenable. Pendant ces délais, les provisions s'épuisaient, et, lorsque tout semblait prêt, il fallait retourner en France afin de ne pas s'exposer à mourir de faim. M. de Chates avait tenu une conduite plus raisonnable ; avant d'envoyer des colons, il avait eu la sagesse de faire examiner les lieux pour choisir celui qui serait le plus propre à ses desseins (1).

Sa mort fut donc une perte sérieuse pour le Canada, et un fâcheux contretemps pour Champlain et Pontgravé. Cependant il se présenta un nouveau protecteur, qui, sans donner toutes

(1) Le tombeau de M. de Chates est dans l'église de Saint-Rémi, à Dieppe. Le chœur de cette église renferme un autre souvenir du Canada ; c'est un morceau de sculpture représentant des sauvages. Suivant une tradition locale, ces statuettes auraient été placées pour rappeler quelque voyage des Dieppois dans l'Amérique du Nord. Le tombeau du célèbre armateur Ango, bienfaiteur de Dieppe, est dans la belle église de Saint-Jacques. Dieppe est un petit Canada ; un grand nombre de familles canadiennes sont sorties de Dieppe ou de ses environs ; on y trouve les noms les plus connus au Canada ; la prononciation et certaines locutions canadiennes nous sont communes avec les Dieppois.

les garanties qu'offrait le commandeur de Chates, était cependant, sous beaucoup de rapports, digne de lui succéder (1). Pierre du Guast sieur de Monts, natif de la province de Saintonge comme Champlain, offrit à Henri IV de former quelques établissements en Amérique, sans qu'il en coutât rien à la couronne. Il était gouverneur de Pons, et gentilhomme ordinaire du roi. Pendant tous les troubles de la ligue, il avait rendu d'importants services au roi, qui avait en lui une pleine confiance. Sa demande fut agréée, et, par un édit du huit novembre 1603, il fut nommé lieutenant général «au pays de la Cadie (2), du 40e au 46e, pour peupler, cultiver et faire habiter les dites terres le plus promptement, faire rechercher mines d'or, d'argent, etc., bâtir des forts et des villes, concéder des terres, etc.»

M. de Monts crut devoir conserver la compagnie formée par son prédécesseur; il l'augmenta même en y admettant plusieurs marchands de Rouen et de la Rochelle (3). Afin de fournir aux associés les moyens de subvenir aux dépenses nécessaires pour exploiter le pays, le roi, par des lettres patentes en date du dix-huit décembre de la même année, leur accordait pour dix ans, le privilége exclusif du commerce des pelleteries et autres marchandises, « depuis le cap de Raze, jusqu'au quarantième degré, comprenant toute la côte de l'Acadie, terre et Cap-Breton, baie de Saint-Cler, de Chaleur, Iles Percées, Gaspay, Chichedec, Mesamichi, Lesquemin (4), Tadoussac, et la rivière de Canada, tant d'un côté que d'autre, et toutes les baies et rivières qui entrent au-dedans des dites côtes.»

Ainsi le territoire accordé à de Monts descendait un peu au sud de l'embouchure de la rivière Manhatte ou Hudson; au nord, il renfermait une partie de l'île du Cap-Breton; quant au privilége exclusif, il s'étendait sur le golfe et sur le fleuve de Saint-Laurent. De cette date, furent jetés les germes de division qui plus tard entraînèrent la France et l'Angleterre dans une longue suite de guerres.

Vers les années 1602 et 1603, quelques vaisseaux anglais avaient croisé sur ces côtes, et avaient tenté, sans succès, d'y

(1) Lescarbot; Champlain, liv. I, chap. VIII.

(2) Les anciens documents portent tantôt Acadie, tantôt Cadie : l'origine de ce nom est inconnue. On le retrouve dans les mots composés: Tracadie, Shubenacadie, Chykabenakdie.

(3) Champlain, liv. I, chap. VIII.

(4) Miramichi, Escoumin.

former des établissements. En 1606, trois ans après la date des lettres patentes accordées au sieur de Monts, Jacques I avait donné une charte pour la colonisation de la Virginie, à laquelle il donnait pour bornes le 36e degré au sud, et le 45e au nord. On voit par là que les deux concessions, se croisant et empiétant l'une sur l'autre, devaient amener des collisions inévitables entre les sujets des deux couronnes. Aussi, sous différents noms et avec des limites mal définies, l'Acadie a-t-elle été pendant un siècle et demi un sujet de contestations toujours renaissantes entre la France et l'Angleterre. La guerre se terminait par un traité, conçu en termes ambigus, et qui laissait une porte ouverte d'abord à des interprétations inconciliables, puis à de nouvelles hostilités. Les autorités de la même nation ne s'accordaient point toujours sur ce qu'il fallait entendre par l'Acadie.

Cependant, d'après l'opinion la plus générale, ce nom s'appliquait à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. Denys, pendant longtemps gouverneur d'une partie de l'Acadie, donne une autre division du pays appartenant à la France. Il le partage en quatre portions. La première commençait à la rivière Pentagouet ou Penobscot, et s'étendait jusqu'à la rivière Saint-Jean (1); c'était la province des Etchemins. La seconde renfermait les côtes de la Baie Française, et se terminait au cap Fourchu; il la nomme la province de la Baie-Française (2). La troisième, portant seule le nom d'Acadie, embrassait les côtes depuis le cap de Sable jusqu'au détroit de Canseau. La quatrième, qui formait le gouvernement de Denys, était entre Canseau et Honguedo ou le cap Fourillon; il appelle cette dernière, la province du Saint-Laurent. Telles sont les divisions données par Denys, qui, mieux que tout autre, connaissait le pays et ses commencements.

Toutes ces contrées étaient encore entre les mains des tribus sauvages. Les Souriquois ou Micmacs occupaient la péninsule acadienne, la Gaspésie et le pays qui s'étend de l'une à l'autre: les Malécites ou Etchemins habitaient entre les rivières Saint-Jean et Pentagouet; leur pays avait reçu le nom de côte de Norembègue. Au sud du Pentagouet, étaient les Abenaquis (3), qui avaient aussi quelques villages sur la rivière Kinibeki.

(1) Nommée Ouygondy par les sauvages.

(2) La Baie Française reçut son nom de M. de Monts; on ne peut deviner pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy*, les mots que portent d'anciennes cartes: *Fond de la Baie?*

(3) Wâbanakki, orientaux, de *wâban*, il est aurore; et *ykki*, terre. Ces deux mots appartiennent à la langue des Sauteurs. (Note de M. Laflèche, missionnaire.)

L'on rencontrait ensuite, en descendant vers le midi, les Armouchiquois, nation adonnée à la culture de la terre, mais très-méchante ; puis les Massachusets, les Wampanoägs, les Pequods, les Narragansets (1). Vers le haut de la rivière Connecticut étaient les Socoquiois, qui s'étendaient jusqu'aux sources de la rivière Chouacouet. Entre le Connecticut et la rivière Hudson, se trouvaient les Loups ou Mahingans, appelés Mohicans par les Anglais.

Toutes ces tribus appartenaient à la grande famille algonquine ; leurs langues, ayant une origine commune, devinrent avec le temps si différentes les unes des autres, que deux tribus voisines avaient peine à se comprendre. Plus tard, les trois tribus du nord, c'est-à-dire les Souriquois, les Abenaquis et les Malécites, se rapprochèrent pour se prêter un mutuel secours dans leurs guerres contre les colonies anglaises. Elles ont quelquefois été confondues ensemble, par des écrivains anglais et français, sous la dénomination collective de tribus abenaquises.

Josselyn, écrivain anglais qui visita la Nouvelle-Angleterre en 1638–39, dit que tout le pays, depuis le Cap Cod en remontant vers le nord, appartenait aux Aberginiens, qu'il partage en trois tribus : les Massachusets, les Wappanacks ou Abenaquis, et les Tarentines ou Etchemins. Il paraît ne pas avoir connu les Souriquois, ou les avoir confondus avec les Etchemins.

Ayant rencontré, dans son voyage à Tadoussac, des côtes stériles et un climat froid, de Monts crut devoir porter sa colonie vers le sud et s'établir sur une terre plus fertile. Il pensait, comme Lescarbot, « qu'il est bon de se loger dans un doux climat, lorsqu'on peut tailler en plein drap. » Sa compagnie, étant composée de riches marchands de Rouen et de la Rochelle, put préparer un armement plus considérable que ceux qui avaient été faits précédemment. Elle fréta quatre navires, dont un était destiné à faire la traite des pelleteries à Tadoussac ; le second, placé sous les ordres de Pontgravé, devait croiser dans le détroit de Canseau et autour de l'île du Cap-Breton, pour empêcher les marchands étrangers à la compagnie de faire le commerce avec

(1) Les Massachusets s'attachèrent aux Anglais, qui s'étaient établis au milieu de leur pays. Suivant M. l'abbé Maurault, *Massadzosek* dans la langue Abenaquise signifie : *à la grosse montagne*. Ce mot est formé de *mass*, gros ; *wadzo*, montagne ; et de la finale *sek* qui signifie, *à*, *vers*, *dans*, *chez*. John Smith, dans son ouvrage intitule : *A description of New-England in* 1614, dit que de la mer il apercevait la grosse montagne de Massachuset.

Williamson prétend que les Malécites sont des Armouchiquois réfugiés à l'intérieur des terres, et qui s'unirent aux Etchemins. Il y a en effet une certaine ressemblance entre les deux mots.

les sauvages. De Monts conduisit lui-même vers l'Acadie les deux autres navires, dont l'un était de 120 tonneaux et l'autre de 150; il était accompagné de plusieurs gentilshommes, de prêtres (1), de ministres et de cent-vingt artisans et soldats tant catholiques que protestants. Toujours prêt à prendre part aux voyages de découverte, Champlain reçut avec joie l'invitation d'accompagner M. de Monts dans cette expédition; avec eux se joignit un gentilhomme picard, Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, qui désirait établir sa famille dans le nouveau monde, espérant y trouver plus de paix et de tranquillité qu'en Europe.

Dans ce mélange de catholiques et de huguenots, Champlain crut reconnaître la source de grandes difficultés pour la nouvelle colonie: « Il se trouve quelque chose à redire en cette entreprise, » observe-t-il, «en ce que deux religions contraires ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu, parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu le ministre et notre curé s'entrebattre à coups de poing sur le différend de la religion. Je ne sais pas qui était le plus vaillant et qui donnait le meilleur coup, mais je sais très-bien que le ministre se plaignait quelque fois au sieur de Monts d'avoir été battu; et vidaient en cette façon les questions de controverse. Je vous laisse à penser si cela était beau à voir. Les sauvages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et les Français mêlés selon leurs diverses croyances disaient pis que pendre de l'une et de l'autre religion, quoique le sieur de Monts y apportât la paix le plus qu'il pouvait. » Aussi, après avoir été témoin des difficultés qu'entraînent les divisions religieuses dans un établissement naissant, où l'union des individus peut seule procurer le bien général, Champlain fit plus tard tous ses efforts pour éloigner un semblable malheur de sa colonie du Canada.

Le temps fut si favorable que le sept mai 1604, un mois après le départ du Havre-de-Grâce, les deux navires de M. de Monts passaient en vue du cap de la Hève; ils arrivèrent à un port, où ils surprirent le capitaine Rossignol, qui trafiquait avec

(1) " Deux ou trois jours après notre arrivée (à la baie de Ste. Marie), un de nos prêtres, appelé Messire Aubry, de la ville de Paris, s'égara si bien dans un bois,.... qu'il ne put retrouver le vaisseau, et fut dix-sept jours ainsi, sans aucune chose pour se substanter, que quelques herbes sures et aigrettes comme de l'oseille, et des petits fruits de peu de substance, gros comme groseilles, qui viennent rampant sur la terre. Etant au bout de son rollet, sans espérance de nous revoir jamais, faible et debile, il se trouva du côté de la Baie Française ainsi nommée par le sieur de Monts, quand l'une de nos chaloupes l'avisa qui faisait signe avec une gaule, au bout de laquelle il avait mis son chapeau. Il fut un longtemps à se remettre en son premier état."—(Champlain.)

les sauvages. Son bâtiment fut confisqué; mais, en dédommagement, son nom resta attaché à ce lieu, qu'on appela le port Rossignol.

Laissant en arrière les beaux ports de la Hève et de Chébouctou, maintenant Halifax, de Monts visita la baie de Sainte-Marie, Port-Royal, l'entrée de la rivière Saint-Jean, et alla s'arrêter au commencement de l'hiver sur la petite île de Sainte-Croix, dans la baie qui porte aujourd'hui le nom de Passamaquoddy. Le lieu était fort mal choisi pour l'établissement d'une colonie; l'île de Sainte-Croix n'ayant qu'une demi-lieue de tour, on n'y trouva que peu de terre cultivable. L'eau douce y était en si petite quantité, que pendant l'hiver il fallait en aller chercher sur la terre ferme, et bientôt le bois même devint rare. Pour surcroit de malheur, le terrible mal de terre se déclara avec tant de virulence, que trente-six hommes en moururent.

Au printemps, de Monts s'empressa de faire voile vers le sud, pour chercher un lieu plus propre à son établissement; il suivit la côte jusqu'au 41[e] degré, c'est-à-dire, jusques près de l'endroit où est aujourd'hui New-York. Dans toute cette étendue de pays, il n'y avait alors aucun Européen; il n'y en avait pas même en deçà des établissements espagnols de la Floride, car Jamestown, première colonie anglaise dans la Virginie, ne fut fondé qu'en 1607 (1). Après une longue course, de Monts revint à Sainte-Croix, sans avoir trouvé aucun lieu qui lui convînt. Sur ces entrefaites Pontgravé, qui était passé en France l'automne précédent, arrivant avec un secours de cinquante hommes, de Monts se décida à transporter son habitation sur les côtes de l'Acadie. Il visita Port-Royal, et le trouva tellement à son gré, qu'il convint d'y établir sur le champ sa colonie; il chargea de ce soin Pontgravé, qu'il nomma en même temps son lieutenant.

Fondé en 1605, Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, est le premier établissement durable formé par les Français dans le nord de l'Amérique, et la plus ancienne ville de cette partie du nouveau monde, après Saint-Augustin. Il présentait des avantages réels pour l'établissement d'une colonie. «La nature,»

(1) Hudson ne découvrit la rivière Manhatte qu'en 1609; il était alors au service de la Hollande. Les Hollandais profitèrent de cette découverte pour étendre leur commerce. En 1614, ils remontèrent la rivière, et dans l'automne ils bâtirent un fort sur une île près d'Albany. Le fort Orange, aujourd'hui Albany, ne fut commencé qu'en 1623; en 1625, quelques colons furent envoyés pour habiter dans l'île de Manhatte et les Hollandais se mirent à y construire le fort de New-Amsterdam, maintenant New-York.—(Collect. of the New York Hist. Soc. Vol. III).

dit Charlevoix, «n'a presque rien épargné pour en faire un des plus beaux ports du monde. Il a deux lieues de long, sur une grande lieue de large; une petite île, qu'on a nommée l'île aux Chèvres, est presque au milieu du bassin, et les vaisseaux peuvent en approcher de fort près...... Le climat y est tempéré, l'hiver moins rude qu'en beaucoup d'autres endroits de la côte, la chasse abondante, le pays charmant, de vastes prairies environnées de grandes forêts, et partout des terres fertiles (1).» Ces avantages avaient frappé Poutrincourt, et, avant de retourner en France, dans l'automne de 1604, il avait demandé Port-Royal à M. de Monts, qui le lui accorda.

De Monts avait ainsi pris possession de toutes les côtes jusqu'au 41ᵉ degré; il avait visité les lieux, et donné des noms aux endroits les plus remarquables. Le droit a été souvent invoqué par les Français et par les Anglais, dans leurs longs démêlés au sujet de la possession de l'Acadie, de l'île du Cap-Breton et de Terreneuve; mais, dans la pratique, la décision a toujours été confiée à la force. Tantôt les Français, tantôt les Anglais s'emparaient d'un territoire contesté; et, dans l'occasion, les uns et les autres employaient le même argument de la force contre les nations sauvages. Par malheur pour la France, elle n'a pas déployé, pour la conservation de ses colonies, l'obstination que mettait l'Angleterre à s'en emparer, et, après avoir repoussé longtemps la force par la force, aux Indes, en Afrique, au Canada, elle a fini par se retirer de la lutte, abandonnant à sa rivale des pays que les soldats et les colons français avaient arrosés de leurs sueurs et de leur sang.

Vers l'automne de 1605, de Monts, laissant Pontgravé pour commander à sa place, passa en France, où il trouva les choses bien changées. Les pêcheurs bretons, basques et normands s'étaient plaints d'être gênés dans la pêche par les employés de M. de Monts (2). Ils représentèrent au roi que si l'on ne faisait un règlement pour prévenir les abus, la pêche serait interrompue, et par suite les douanes en souffriraient, et eux-mêmes, ainsi que leurs familles, seraient réduits à la pauvreté. Le conseil comprit le tort que devaient causer aux pêcheries les précautions prises par M. de Monts pour protéger la traite

(1) Charlevoix, *Hist. Générale de la Nouvelle-France*, liv. III. Il faut se garder de confondre ce Port-Royal, situé dans l'Acadie, avec celui que visitèrent les huguenots français dans la Floride.

(2) *Voyages de Champlain*, liv. I, chap. VII.

des pelleteries, et en conséquence le privilége exclusif qui lui avait été accordé fut révoqué.

Sans se laisser décourager par ce contretemps, il fit un nouveau traité avec Poutrincourt, qui se chargea de conduire une expédition à Port-Royal. Le vaisseau partit de la Rochelle au mois de mai 1606, portant des ouvriers et quelques amis de Poutrincourt, parmi lesquels se trouvait Marc Lescarbot, avocat de Paris. Lescarbot a laissé un ouvrage très-précieux sur les découvertes des Français dans l'Amérique du Nord, et sur les premiers établissements qu'ils y firent. Quoique frondeur et peu ami des jésuites, il était religieux et assez bien instruit des vérités chrétiennes pour servir de catéchiste aux sauvages des environs de Port-Royal. Il en remplit les fonctions avec zèle, à défaut de prêtres; car ceux qui étaient venus en 1604 avaient laissé l'Acadie, et M. de Poutrincourt, pressé de partir, n'avait pu en obtenir pour l'accompagner. Homme d'esprit et doué d'un grand bon sens, Lescarbot aida au succès de l'établissement, par sa gaîté et ses bons conseils. Le voyage fut si long, que les habitants de Port-Royal, voyant la saison s'avancer sans qu'il arrivât de secours, se crurent abandonnés. Pontgravé, qui avait commandé pendant l'hiver, ne pouvant plus résister aux instances de ses gens, partit pour la France et laissa deux hommes à la garde du fort. Heureusement il rencontra, avant de sortir de la Baie-Française, une chaloupe qui lui annonça l'arrivée de Poutrincourt. Il retourna à Port-Royal, où l'abondance avait été ramenée par les secours venus de France.

Durant l'automne, Poutrincourt et Champlain, désireux de connaître encore mieux le pays, entreprirent une course vers le midi. Ils visitèrent ensemble les côtes de la Baie-Française, puis s'avancèrent jusqu'au-delà du cap Malebarre, se mettant en rapport avec les naturels, donnant des noms aux lieux les plus remarquables, et prenant des renseignements sur les tribus sauvages et sur l'état du pays. A leur retour, ils trouvèrent leurs compagnons qui se préparaient pour les approches de l'hiver; les travaux avaient été poussés avec activité, parce qu'on s'y livrait avec entrain et avec de grandes espérances pour l'avenir. La saison des neiges et des froids se passa gaîment, sans que l'on eût beaucoup à se plaindre du terrible mal de terre. Autour de Poutrincourt, se trouvait réunie une bonne et joyeuse compagnie de gentilshommes, parmi lesquels se distinguaient son fils le jeune Biencourt, Champlain, Lescarbot, Louis Hébert, et probable-

ment Claude de La Tour, ainsi que son jeune fils, Charles Amador de La Tour. Champlain établit la société de Bontemps, dont les membres servaient de maîtres-d'hôtel, chacun à son tour, et devaient, pendant le temps qu'ils occupaient cette charge, veiller aux besoins et aux amusements de la compagnie. La pêche et la chasse, extrêmement abondantes, fournissaient des ressources inépuisables à ce fonctionnaire public. Le printemps venu, l'on ensemença les terres, qui produisirent heureusement le froment et les autres grains. Plusieurs des principaux personnages de la colonie prenaient une part active aux travaux de la terre ; Champlain prépara un jardin et le cultiva avec beaucoup de soin ; Louis Hébert sema du bled et planta des vignes. Quant à Lescarbot, il réussissait à l'agriculture et à la mécanique, tout aussi bien qu'à la poésie· il construisit un moulin pour broyer le grain, il arrangea un alambic pour faire du goudron, et dressa des fourneaux afin de préparer le charbon de bois. «Tous les jours,» dit Charlevoix, «il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude..... Il eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.»

Les Français entretenaient les meilleurs rapports avec les Souriquois, dont le sagamo ou chef, Membertou (1), jouissait d'une grande réputation parmi les siens. Il était fort avancé en âge, et il prétendait qu'il était déjà père de famille, lorsque Jacques Cartier visita les côtes du golfe Saint-Laurent. Cependant, en 1607, il avait tellement conservé ses forces et sa vigueur, qu'on ne lui aurait pas donné plus de cinquante ans. « C'était un homme,» dit Lescarbot, « qui avait de la dignité, d'une haute taille et portant une grande barbe.» Il était intelligent et comprenait facilement les vérités chrétiennes. Membertou dans sa longue carrière avait appris bien des choses ; il avait été *autmoin*, c'est-à-dire, jongleur ou prophète, et avait pratiqué la médecine sauvage ; de plus il était causeur, et intéressait les Français par ses récits.

Denys remarque qu'en général les chefs souriquois étaient grands conteurs et grands rieurs. Comme ils voyageaient beaucoup, et tenaient souvent des conseils avec les sagamos des villages voisins, ils s'accoutumaient à parler longuement en public. Après les repas, accompagnement obligé des conseils, le petunoir ou calumet était mis en jeu, et, pendant qu'on se

(1) Lescarbot ; Champlain ; P. Biard.

livrait à cet exercice favori du sauvage, les plus habiles discoureurs racontaient des histoires, dans lesquelles les animaux jouaient ordinairement le rôle principal. Tous écoutaient dans un grand silence; mais, si l'un se mettait à rire, le rire devenait général. Quelquefois un récit commencé le matin se continuait jusqu'au soir, sans que l'attention des auditeurs en parût fatiguée, et sans qu'on cessât de petuner.

Le calumet était toujours aux mains des sauvages lorsqu'ils n'étaient pas en marche. Le fourneau était formé d'un pouce de homard; on en faisait aussi de pierres vertes ou rouges. Le tuyau était souvent travaillé avec soin et orné de poils de porc-épic. Ils cultivaient un tabac vert dont la feuille n'était pas plus longue ni plus large que le doigt: ils le faisaient sécher et le mettaient en petits pains. Ce tabac était fort bon et fort doux.

Les Souriquois étaient si gais et si communicatifs, qu'ils se lièrent facilement avec les Français, dont ils devinrent les amis fidèles; aussi, de leur côté, les Français s'étaient-ils attachés à ce peuple. Lorsque plus tard l'Acadie fut tombée au pouvoir des Anglais, les Acadiens refusèrent obstinément de faire la guerre à leur anciens alliés. « Nous avons vécu ensemble, » disaient-ils; « nous avons prié ensemble, nous avons partagé les mêmes dangers, ce sont nos frères: nous ne les attaquerons jamais.» Cette nation sauvage a presque entièrement disparu; il n'en reste plus que quelques villages dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Bas-Canada; dans un siècle, on n'en trouvera peut-être plus de trace.

Les vieillards ne conservaient que des idées vagues et incertaines sur leur origine et leur histoire. « Nous sommes nés sur cette terre comme les arbres, comme les plantes du pays, » disait un vieux chef à un missionnaire; « c'est tout ce que nous savons sur l'origine de nos pères. »

Avant l'arrivée des Français, suivant l'abbé Maillard (1), une de leurs grandes inquiétudes était de conserver le feu du village. La garde en était confiée à la femme d'un chef, qui devait l'entretenir; elle se servait pour cela d'une grosse buche de sapin, qu'elle couvrait de cendres. Si elle le conservait pendant trois lunes, le feu était sacré, et la gardienne recevait de grands honneurs; elle avait le droit de paraître dans l'assemblée des guerriers, où chacun, après avoir allumé son calumet au foyer, devait, en signe de respect et de reconnaissance, lui lancer une bouffée de fumée au visage.

(1) Manuscrit conservé aux archives du Séminaire de Québec.

Les Souriquois n'étaient pas exposés à souffrir de la famine comme les Algonquins et les Hurons. Les lacs et les rivières leur fournissaient du gibier, les bêtes sauvages étaient nombreuses dans leurs forêts, et la mer renfermait une multitude de poissons. Aussi, c'était à force d'imprévoyance qu'il leur arrivait de manquer de vivres. Leur cuisine ressemblait un peu à celle des temps héroïques de la Grèce; ils faisaient rôtir les viandes au feu, et, avant qu'elles fussent complètement cuites, la partie grillée était mangée, et le reste se replaçait devant le feu. Quelquefois aussi, on mettait bouillir les viandes dans des chaudières de bois qui étaient fixes. Ils brûlaient un arbre à une hauteur de deux ou trois pieds, puis creusaient la souche avec des tisons ardents et des outils de pierre, et la chaudière était prête. Le plus grand inconvénient d'un tel système était qu'il leur fallait avoir une souche creusée, dans tous les lieux où ils allaient passer quelque temps. Quand ils s'en voulaient servir, ils emplissaient le bassin d'eau, y mettaient la viande; puis ils y jetaient des pierres rougies au feu.

Des remèdes simples et efficaces suffisaient à guérir presque toutes leurs maladies, qui d'ailleurs étaient fort rares; le plus ordinaire et aussi le plus puissant de tous était la suerie. Beaucoup d'entre eux étaient dans l'habitude de se faire suer tous les mois ; les Français adoptèrent la même pratique dans leurs maladies ou à la suite de grandes fatigues, et ils s'en trouvèrent très-bien (1).

Les idées des Souriquois, sur la morale et sur la croyance à un autre monde, étaient assez embrouillées. Ils avaient cependant adopté un grand principe, qui était le premier et peut-être l'unique article de leurs lois: c'était de faire à autrui ce qu'ils souhaitaient qu'on leur fît à eux-mêmes. Aussi, ils vivaient ensemble en bonne intelligence et ne se refusaient aucun secours les uns aux autres; si une famille manquait de vivres, les voisins lui en donnaient aussi longtemps qu'ils en avaient eux-mêmes. Quoique la polygamie fût pratiquée, les femmes se montraient très-fidèles à leurs maris ; aussi les familles étaient nombreuses. Les filles étaient extrêmement modestes et réservées; parmi elles, l'on ne trouvait rien qui ressemblât aux mauvaises mœurs des hommes.

Les Souriquois avaient l'esprit martial et soutenaient des luttes fréquentes contre leurs voisins du midi ; mais ils regardaient comme leurs plus redoutables ennemis les Esquimaux, chez qui ils portèrent souvent la guerre. Pour aller attaquer ce

(1) Denys, vol. II, chap. XXIV.

peuple dans son pays, ils ne craignaient pas de traverser, sur de frêles canots d'écorce, le bras de mer qui sépare la Gaspésie du Labrador. Avant de partir pour la guerre, ils employaient un singulier moyen pour connaître s'ils réussiraient, ou non, dans leur expédition. Les guerriers attaquaient leurs femmes; s'ils avaient le dessus dans la lutte, la guerre devait être malheureuse; mais, si les femmes restaient victorieuses, les ennemis devaient courir toutes les chances d'être battus à leur tour. Vainqueurs, ils massacraient les vaincus et leur levaient la chevelure; mais ils n'avaient pas la barbare coutume de les manger, comme le faisaient les Iroquois et les Algonquins.

Malheureusement, dans leur commerce avec les Europeens, les sauvages de l'Acadie prirent beaucoup des vices des peuples civilisés, avant d'avoir le bonheur d'embrasser la religion chrétienne. Comme ils étaient peu accoutumés à réprimer les penchants de la nature, et ne s'occupaient jamais que des besoins de tous les jours, il fallut du temps et des peines infinies pour élever leur intelligence à la hauteur des idées catholiques, et pour préparer leurs cœurs à goûter les enseignements de la religion chrétienne. Quelques âmes d'élite, toutefois, furent bientôt dignes d'être admises dans le sein de l'église; mais le nombre en fut d'abord petit. Poutrincourt se trompa sur les dispositions des sauvages, et crut qu'on devait les admettre facilement au baptême, parce qu'ils n'avaient point d'objection à le recevoir, et qu'ils adoptaient avec plaisir les pratiques extérieures de la religion. L'expérience prouva qu'ils n'agissaient ainsi que pour faire plaisir aux Français. Lescarbot parle d'un sagamo de la rivière Saint-Jean, qui, afin de passer pour Français, ne mangeait point sans avoir levé les yeux au ciel et fait le signe de la croix, parce qu'il avait vu les Français en agir ainsi. Pour la même raison il avait planté une croix devant sa cabane, et il en portait toujours une sur sa poitrine. Comme d'autres imitèrent ce sagamo, il n'est pas surprenant que, quatre-vingts ans après, Mgr. de Saint-Vallier et les Pères Récollets aient trouvé la croix en vénération chez les sauvages de la rivière Miramichy, de la baie des Chaleurs et de Gaspé.

CHAPITRE CINQUIÈME

Etablissement anglais à la Virginie — Fondation de Jamestown — John Smith — Pocahontas et John Rolfe — Port-Royal abandonné — Poutrincourt y conduit une nouvelle colonie — M. Fléché, missionnaire, baptise Membertou — Les Pères Biard et Masse dans l'Acadie — Mort de Membertou — Madame de Guercheville fonde la colonie de Saint-Sauveur — Argall détruit Saint-Sauveur en pleine paix — Il s'empare de Port-Royal — Mort de Poutrincourt — Les jésuites de Saint-Sauveur sont renvoyés en France.

Tandis que l'établissement de Port-Royal paraissait en voie de se consolider, un ennemi dangereux venait s'asseoir sur la côte de l'Amérique Septentrionale, et transplantait sur le nouveau continent le germe des rivalités qui, dans la vieille Europe, avaient soulevé tant de guerres entre l'Angleterre et la France.

Vers la fin de l'année 1606, lorsque Poutrincourt visitait les pays qui sont au sud de l'Acadie, dans la baie de Chesapeake se fondait une colonie anglaise, qui devait influer beaucoup sur le sort des établissements français. Nous avons remarqué déjà qu'en l'année 1606 le roi Jacques I octroya des lettres patentes à une compagnie chargée d'envoyer des colons dans la Virginie; ce nom avait été donné à une partie des côtes de l'Amérique, en l'honneur de la reine vierge, Elizabeth. Trois vaisseaux quittèrent la Tamise dans les derniers jours de décembre 1606, avec une centaine de personnes, destinées à commencer la colonie. Cette petite communauté portait avec elle sa constitution, préparée d'avance par le Salomon écossais, Jacques I, régnant alors sur l'Angleterre. Les noms des conseillers appelés à diriger l'établissement étaient renfermés dans une boîte, qui ne devait être ouverte que sur les lieux.

Le voyage fut long; retardés par les vents et les tempêtes, les vaisseaux de Newport, commandant de l'expédition, n'entrèrent dans la baie de Chesapeake que quatre mois après leur départ de la Tamise. Quand ils eurent examiné le pays environnant, les chefs se décidèrent à remonter la rivière de Powhatan, à laquelle ils donnèrent le nom de James. Le treize mai 1607, ils s'arrêtèrent à une péninsule, dont ils prirent

formellement possession. Dans ce lieu, ils commencèrent à bâtir une bourgade, qui fut nommée Jamestown en l'honneur du souverain. Ainsi la fondation de Jamestown précéda celle de Québec d'un peu plus d'une année. Les sept conseillers furent proclamés, choisirent un président et prirent la conduite des affaires publiques. Cependant la discorde se mit dans le conseil ; on voulut, sous de futiles prétextes, en éloigner l'homme le plus habile de la colonie, John Smith, qui, pendant de longs voyages en Asie et en Afrique, avait acquis une grande expérience des affaires. Pour rétablir la paix et lui faire rendre sa charge, il fallut toute l'adresse de l'aumônier. Dès lors Smith devint l'âme de l'entreprise, et rendit d'importants services.

Avec Newport, il remonta le Powhatan, dans l'espérance de rencontrer quelque rivière qui les conduirait à la mer du sud ; car on n'avait pas encore perdu de vue la recherche d'un passage à la Chine et aux Indes. Ils arrivèrent à la capitale de Powhatan, grand chef du pays ; c'était une bourgade composée d'une douzaine de cabanes. Quoique bien reçus par le maître, ils reconnurent, à leur retour à Jamestown, qu'il ne fallait pas trop se fier aux apparences extérieures. Les sauvages avaient surpris les Anglais, tué un jeune garçon et blessé dix-sept hommes. Pour prévenir de nouvelles attaques, la ville fut environnée de palissades, les canons furent placés, les soldats s'armèrent et s'exercèrent. A la vue des préparatifs qui se faisaient, les sauvages demandèrent la paix, et Newport repartit pour l'Angleterre, laissant cent hommes avec des provisions et des armes (1).

Quelque temps après, Smith alla avec quelques hommes visiter le pays. Mais la désobéissance de plusieurs d'entre eux devint funeste à toute la bande ; ils furent pris avec leur chef. Cependant celui-ci, à force d'adresse et de courage, réussit à s'échapper. Déjà attaché à un arbre, il allait être percé de flèches, lorsqu'il tira de sa poche une petite boussole et la présenta aux sauvages, qui, à la vue de cette merveille, le crurent doué d'une puissance surnaturelle. Le prisonnier fut promené dans les différents villages de la nation, et enfin conduit dans la bourgade de Powhatan, où son sort devait se décider ; là, on lui fit un grand festin, à la suite duquel se tint le conseil des sauvages. Condamné à la mort, il fut lié et étendu sur une pierre ; déjà plusieurs guerriers avaient leurs massues levées pour lui écraser la tête, lorsqu'une enfant de douze ans,

(1) Purchas, I ; Smith's *Virginia*, etc.

Pocahontas, fille de Powhatan, se jeta au-devant des bourreaux, et les empêcha de frapper, en étendant ses mains sur la face du malheureux prisonnier. Elle avait déjà sollicité sa grâce sans succès, mais ce dernier effort lui réussit ; Smith fut sauvé, et, deux jours après, Powhatan l'envoyait à Jamestown, avec une escorte de douze hommes.

La jeune princesse fut depuis la protectrice de la colonie. En 1609, au péril de sa vie, elle se rendit à la ville pour prévenir les Anglais qu'une conspiration redoutable des tribus les menaçait ; elle rétablit la paix entre eux et Powhatan ; elle sauva la vie à plusieurs prisonniers tombés entre les mains des sauvages. Après ces faits, l'on est étonné de la manière dont elle fut récompensée. Quelques soldats anglais, conduits par Samuel Argall, enlevèrent la fille de Powhatan et l'amenèrent captive ; ils osèrent même faire demander une rançon au père outragé. Plein d'indignation, le vieux chef se préparait à renouveler la guerre, qui menaçait de devenir sérieuse.

Cependant, parmi les habitants de Jamestown, se trouvait alors un jeune Anglais ; c'était un enthousiaste religieux, nommé John Rolfe. Il crut avoir des visions ; le jour, la nuit, il entendait une voix qui lui faisait des reproches. Pourquoi avait-il été créé? Ne devait-il pas conduire les aveugles dans le droit chemin? Ne fallait-il pas travailler à rendre la princesse chrétienne? D'un autre côté, il se rappelait les reproches adressés aux enfants de Lévi et d'Israël, parce qu'ils s'étaient unis à des femmes étrangères, et il craignait qu'en s'alliant à une race barbare et maudite, il n'attirât sur lui-même la malédiction divine. Enfin, il céda à l'inspiration, fit connaissance avec Pocahontas, l'engagea à se faire instruire dans la religion chrétienne et à recevoir le baptême. Peu de temps après, dans le petit temple de Jamestown, elle fut baptisée et s'unit avec Rolfe par le mariage. Au bout de quelques années les deux époux passèrent en Angleterre, où la princesse américaine mourut, laissant un fils qui fut la tige de plusieurs familles distinguées de la Virginie (1). Ce mariage fut un gage de paix entre Powhatan et les Anglais.

La colonie de la Virginie, malgré des défaillances et des revers, s'accrut assez rapidement sous la direction de John Smith ; et, lorsqu'il retourna en Angleterre dans l'année 1609, elle renfermait près de cinq cents Européens. Quelques années

(1) Le célèbre John Randolph, membre du congrès des Etats-Unis, homme remarquable par ses talents et par son excentricité, descendait par les femmes, du fils de Pocahontas.

plus tard, elle était en état d'attaquer et de détruire les établissements français de l'Acadie.

Déjà de nombreux malheurs assaillaient de Monts, de tous les côtés. Ses ennemis lui avaient fait retirer sa commission, et la société qu'il avait formée se trouvait détruite par les pertes que venaient de lui causer les marchands hollandais, en enlevant les castors et les autres pelleteries de la grande rivière du Canada. Ces nouvelles furent envoyées à Poutrincourt, qui, se voyant ainsi privé de tout espoir de secours, se décida à retourner en France et à abandonner pour un temps l'établissement de Port-Royal. Avec lui repassèrent Lescarbot et Champlain, qui était resté en Amérique depuis l'automne de 1604; les bâtiments furent laissés à la garde des sauvages, désolés de voir partir leurs alliés (1).

Les dépenses faites par le sieur de Monts avaient été énormes ; pour l'en dédommager, le roi lui assigna une rente annuelle de six mille francs, qu'il devait prélever sur les vaisseaux qui iraient faire le commerce des pelleteries. Cette concession était une amère ironie: car, pour recouvrer cette somme, il aurait fallu faire de grandes dépenses, et surveiller plus de quatre-vingts vaisseaux qui fréquentaient la côte; de fait, les déboursés auraient dépassé de beaucoup les recettes. Aussi, après avoir essayé de recourir à ce privilége, M. de Monts futil obligé de tout abandonner.

Entraîné par les marchands avec qui il s'était associé et qui voulaient obtenir de prompts retours, de Monts avait voulu aller trop vite, et en même temps embrasser plus qu'il ne pouvait sûrement étreindre. Il aurait dû, suivant Champlain, commencer par faire reconnaître un lieu propre à recevoir les fondements d'une colonie; ce qu'il pouvait exécuter avec une dépense de quatre ou cinq mille livres. Il fallait choisir un endroit propice, et y commencer des défrichements pour ne pas dépendre entièrement des secours de France, qui pouvaient manquer; l'établissement se serait affermi dans quelques années, et sa colonie se serait étendue peu à peu, sans avoir à redouter le retrait d'un privilége odieux, propre à soulever des jalousies et des rivalités.

Toutefois, Poutrincourt n'avait pas renoncé au projet de s'établir dans l'Acadie; mais il manquait des ressources nécessaires pour suivre cette entreprise. Se fiant aux promesses de quelques seigneurs qui avaient paru porter de l'intérêt à son

(1) Champlain.

œuvre, il s'était laissé amuser pendant deux ans par l'espérance d'obtenir leur aide, et pendant ce temps rien n'avançait (1). Henri IV avait ratifié la concession de Port-Royal faite par de Monts ; il croyait même l'affaire terminée, lorsqu'en 1609, il apprit que Poutrincourt n'avait pas encore quitté la France ; il en exprima si fortement son mécontentement, qu'il n'y avait plus moyen de reculer. Pressé de satisfaire les désirs du roi, Poutrincourt s'assura le concours de quelques marchands de Dieppe, et fit ses préparatifs à la hâte. Le vingt-cinq février 1610, il prit la mer, conduisant avec lui un petit nombre d'honnêtes artisans (2). Après un long voyage, il arriva à Port-Royal, où les sauvages le reçurent avec joie ; ils s'informaient de ceux des Français qui n'étaient point revenus. Membertou apprit avec beaucoup de plaisir que Lescarbot ne l'avait pas oublié et avait chanté les exploits de son vieil ami, dans un poème publié en France.

Près de trois ans s'étaient écoulés depuis que Port-Royal avait été abandonné, et cependant Poutrincourt trouva les bâtiments bien conservés, à l'exception des couvertures, qui avaient pourri ; chaque meuble était encore à la place où il avait été laissé au départ. Cette circonstance est également honorable aux sauvages, qui avaient respecté la propriété de leurs alliés, partis peut-être pour toujours, et aux Français, qui avaient sû inspirer de tels sentiments de bienveillance à des barbares.

Avant son départ de France, Poutrincourt avait donné des raisons pour ne pas amener les deux jésuites qu'on lui offrait, à la demande du roi Henri IV (3) ; ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de conduire à Port-Royal le sieur Jessé Fléché, prêtre du diocèse de Langres, homme instruit et vertueux, envoyé par Robert Ubaldini, nonce du Pape à Paris. La véritable cause du refus fait par Poutrincourt était la crainte des Jésuites. « C'était, dit le P. de Charlevoix, un fort honnête homme et sincèrement attaché à la religion catholique, mais les calomnies des prétendus réformés contre les Jésuites avaient fait impression sur son esprit, et il était bien résolu de ne les point mener au Port-Royal. »

Cependant, dès son arrivée à Port-Royal, M. Fléché commença ses fonctions de missionnaire. Le sagamo Membertou, ses enfants et ses plus proches parents avaient été instruits

(1) Lescarbot.

(2) Claude de La Tour et son fils repassèrent en cette année à l'Acadie.

(3) Lescarbot, liv. IV, chap. VIII.

des vérités de la religion, par Lescarbot et quelques autres français, dans les années précédentes. M. Fléché, environ un mois après son arrivée, les jugeant convenablement disposés, les baptisa au nombre de vingt-un, le vingt-quatre juin 1610. Ils furent les prémices de la foi chez les Micmacs, nation qui s'est toujours montrée docile aux enseignements des missionnaires (1). Plusieurs autres furent baptisés vers le même temps; mais le missionnaire céda trop tôt à leurs importunités, et ne les éprouva pas assez; car, après leur baptême, ils continuèrent à vivre dans la polygamie, sans vouloir céder aux remontrances qu'on leur faisait à ce sujet.

M. Fléché reçut de ses ouailles sauvages le surnom de patriarche, qui passa aux missionnaires ses successeurs ; aujourd'hui encore,chez les Micmacs et Abenaquis catholiques, le prêtre est toujours nommé *patliasse*.

Le vaisseau sur lequel Poutrincourt était passé dans l'Acadie, reporta en France son fils, le sieur de Biencourt, âgé d'environ dix-sept ans. Celui-ci était chargé de procurer, pour l'hiver suivant, des vivres, dont on était mal pourvu à Port-Royal ; en même temps il portait la bonne nouvelle du baptême des sauvages.

Le provincial des Jésuites, en exécution des promesses faites au roi Henri IV,nomma pour aller en Amérique avec Biencourt le P. Pierre Biard, professeur de théologie à Lyon, et le P. Enmond Masse, compagnon du P. Cotton. La reine mère, Marie de Médicis, leur fit livrer au nom du jeune roi, cinq cents écus pour couvrir les frais de leur voyage et de leur établissement (2) ; quelques dames de la cour, à la tête desquelles était madame de Guercheville, leur fournirent des ornements, du linge et les autres choses nécessaires. Arrivés à Dieppe, ils apprirent que deux marchands huguenots, les sieurs Du Jardin et Du Quesne (3), associés de Poutrincourt, ne voulaient point permettre d'embarquer des jésuites à bord du vaisseau de Biencourt. Ils se déclaraient prêts à accepter des capucins, des cordeliers, des récollets, mais non des jésuites.

Madame de Guercheville, épouse du duc de La Rochefoucault de Liancour, gouverneur de Paris, jouissait d'un grand crédit à la cour ; elle fut fort indignée des procédés de ces marchands ;

(1) Lescarbot.

(2) Champlain, liv. III, ch. I.

(3) Dans l'*Histoire de Dieppe*, vol. II, il est fait mention d'Abraham Du Quesne, calviniste, qui commandait un vaisseau de Dieppe, engagé dans le commerce du Sénégal et de l'Amérique. Abraham DuQuesne fut le père du célèbre amiral du même nom, né à Dieppe en 1610.

et, ayant su que leurs avances ne s'élevaient qu'à quatre mille francs, elle fit une quête, avec le produit de laquelle elle les remboursa. Elle obtint, dans le même temps, que leur contrat d'association avec Poutrincourt fût annulé (1). S'intéressant beaucoup aux missions, elle consacra des sommes considérables afin de former des rentes pour l'entretien des missionnaires ; car elle désirait qu'ils ne dépendissent point de Poutrincourt. Le produit des avances faites par madame de Guercheville devait être employé au soutien des Jésuites, à qui était réservée une part des profits de l'association dans la pêche et le commerce des pelleteries. Quoique les Jésuites ne fussent point parties dans ce traité, on en prit occasion de les attaquer. « C'est ce contrat d'association,» dit Champlain, « qui a fait tant semer de bruits, de plaintes et de crieries contre les Pères Jésuites, qui en cela et en toute autre chose se sont équitablement gouvernés selon Dieu et raison, à la honte et confusion de leurs envieux et médisants.»

M. de Biencourt ne put partir de Dieppe que le vingt-six janvier 1611, emmenant avec lui les Pères Biard et Masse (2). Mais, obligés de s'arrêter sur plusieurs points de la côte de l'Acadie et retardés par les glaces, ils n'arrivèrent à Port-Royal que le vingt-deux de mai. Poutrincourt, désirant retourner en France pour régler ses affaires, chargea son fils de prendre soin de l'habitation, dans laquelle restèrent environ vingt personnes, en y comprenant les deux jésuites.

Il aurait voulu porter à la cour une longue liste de sauvages baptisés, et il s'était imaginé que le P. Biard et son compagnon s'empresseraient d'admettre au baptême tous ceux qui se présenteraient. Mais les deux religieux avaient d'autres idées ; ils savaient qu'on ne doit pas trop se fier aux promesses des sauvages. En effet plusieurs de ceux qui, à leur baptême, étaient convenus de renoncer à la polygamie n'en conservaient pas moins plusieurs femmes ; le baptême leur paraissait une pure cérémonie civile qui les attachait aux Français. M. de Poutrincourt avait conçu de la mauvaise humeur au sujet de ce retard ; Lescarbot lui-même, homme ordinairement juste, paraît croire que les Pères auraient dû se montrer plus tolérants. « Les sauvages, dit-il, ayant par la liberté naturelle l'usage de la polygamie, c'est-à-dire, de plusieurs femmes, ainsi qu'aux premiers siècles de la naissance et renaissance du monde, ils les ont de premier abord voulu réduire à la monogamie, chose

(1) Champlain, liv. III. ch. I.

(2) Champlain ; *Relation du* P. Biard.

qui ne se pouvait faire sans beaucoup de scandale à ces peuples, ainsi qu'il est arrivé.... Fallait que cela fût venu de gré à gré, ou autrement laisser les choses en l'état qu'elles se trouvaient, par une tolérance telle que Dieu l'avait eue envers les anciens pères, auxquels la polygamie n'est en nul lieu blamée ni tournée à vice.» Ce raisonnement n'est certainement pas catholique, car la religion catholique ne peut faire de compromis avec l'erreur ; elle veut être reçue avec ses dogmes et sa morale par ceux qui l'embrassent. Dans ces circonstances, Membertou se montra l'ami des jésuites ; comme il savait le français, il voulut leur enseigner la langue souriquoise, afin qu'ils fussent en état d'instruire ses compatriotes. A son tour, il eut bientôt à réclamer leur secours. Au mois d'octobre 1611, quelque temps après le départ de Poutrincourt, il tomba dangereusement malade. Ayant reçu les sacrements de l'église, il réunit ses enfants autour de sa natte, et leur recommanda de vivre en paix entre eux et avec les Français, d'aimer Dieu et de demeurer fervents en la foi qu'ils avaient eu le bonheur de recevoir ; puis, leur ayant donné sa bénédiction, il termina sa longue carrière. Son corps fut porté au cimetière des chrétiens avec tous les honneurs militaires, les Français étant sous les armes et marchant au son du tambour (1).

Membertou aimait les Français, et leur avait témoigné une bienveillance constante. Fort accrédité dans sa nation, en recevant le baptême il avait donné un exemple d'autant plus beau et plus frappant, que lui-même avait été *autmoin*. A l'arrivée des deux jésuites, il avait cherché à leur rendre des services. De leur côté, les missionnaires s'attachèrent à lui, parce qu'ils lui trouvaient beaucoup d'esprit et de bonnes manières. Il n'avait en effet, au témoignage de Lescarbot, rien de barbare que l'extérieur et la fierté. Brave et habile guerrier à la façon des sauvages, il avait eu dans la guerre des succès, qui le relevaient aux yeux de sa nation et qui avaient fait connaître son nom chez les peuples voisins. Il était d'une grande taille, que la noblesse de son port semblait encore relever. Une autre particularité le distinguait encore des siens ; c'est qu'il portait la barbe, qui ne se rencontre presque jamais chez les tribus américaines. Par ses grandes et belles qualités, il avait obtenu sur toute sa nation une autorité qu'aucun de ses devanciers n'avait encore possédée (2).

(1) Champlain ; *Relation du* P. Biard.
(2) *Relation* du P. Biard.

Quelques jours après la mort de Membertou, Biencourt et le P. Biard partirent pour visiter la côte voisine jusqu'au Kinibéqui, qu'ils remontèrent. Ils y furent bien accueillis par les Cannibas, tribu abenaquise, dont le nom est resté à la rivière. Ce peuple leur donna des provisions, dont on avait grand besoin à Port-Royal. Les Anglais avaient, peu de temps auparavant, tenté de faire un établissement sur cette rivière; mais ils avaient été contraints de se retirer, leurs manières hautaines ayant indisposé les sauvages (1). Pendant ce temps, le P. Masse, voulant connaître le pays, s'était rendu jusqu'à la rivière Saint-Jean, où il tomba malade. Son compagnon, Louis Membertou, fils du feu sagamo Henri, parut un jour très-inquiet; le Père lui en demanda la cause. «Ecoute, Père,» répondit le chef sauvage, «tu vas mourir: écris à Biencourt et à ton frère que nous ne t'avons pas tué.» «Je m'en garderai bien,» dit le jésuite; «car, après que j'aurais écrit cette lettre, tu pourrais me tuer, tandis que la lettre porterait que tu ne m'as pas tué.» «Eh bien!» reprit Louis, riant de sa bévue, «prie donc Jésus que tu ne meures pas, afin qu'on ne nous accuse pas de t'avoir fait mourir (2).» Ce trait caractérise bien les sauvages, ajoute Charlevoix en le rapportant: «en beaucoup de rencontres, on serait tenté de croire qu'ils n'ont qu'une demi-raison, tandis qu'en une infinité d'autres ils sont plus hommes que nous.»

Par malheur pour la colonie, les chefs, tout occupés de la traite, pensaient peu à la culture de la terre, qui aurait pu leur fournir de quoi nourrir tout leur monde. Par suite de cette négligence, il fallait chercher de côté et d'autre des vivres, difficiles à trouver et peu convenables aux gouts des Français. D'une autre part, Poutrincourt manquait de succès en France (3). Il avait espéré obtenir de nouveaux secours de madame de Guercheville; mais, le voyant assez mal disposé envers les Jésuites, cette dame se contenta de lui faire avancer quatre cents écus, qu'il employa pour envoyer des provisions et des marchandises à Port-Royal.

Comme Madame de Guercheville souhaitait ne plus se servir de Poutrincourt, et ne voulait pas que les missionnaires demeurassent plus longtemps à Port-Royal, elle tourna ses vues d'un autre côté. Champlain lui proposa de s'associer avec de Monts, dont il lui garantissait la droiture; mais elle

(1) Lescarbot.
(2) *Relation du* P. Biard.
(3) Champlain; Lescarbot.

refusa d'accepter cette offre, parce que de Monts était calviniste. Elle dut plus tard regretter de n'avoir pas employé, pour un établissement sur le Saint-Laurent, les fonds qu'elle dépensa inutilement à l'embouchure de la rivière de Pentagouet. Possédant beaucoup de crédit à la cour, ayant d'amples ressources à sa disposition, Madame de Guercheville, en s'associant avec de Monts et donnant ainsi une plus libre carrière à l'énergie et à la capacité de Champlain, aurait hâté le développement de la puissance française dans l'Amérique du Nord, et aurait bien plus utilement servi la propagation de la religion chrétienne parmi les tribus sauvages. Jetés sur les côtes de l'Acadie ou de la Norembègue, les missionnaires n'avaient guères de rapports qu'avec les tribus voisines; tandis qu'établis à Québec, ils pénétraient par le Saint-Laurent jusqu'au centre du continent, et pouvaient porter le flambeau de la foi chez des centaines de nations, plongées dans la plus grossière ignorance. Madame de Guercheville se borna à acheter les droits du sieur de Monts (1). Pour prévenir les difficultés qui auraient pu s'élever à ce sujet, elle obtint des lettres patentes, par lesquelles une donation nouvelle lui était faite de toutes les terres de la Nouvelle-France depuis la grande rivière de Saint-Laurent jusqu'à la Floride, à l'exception de Port-Royal, déjà donné à Poutrincourt.

Il n'était pas arrivé de secours à la petite colonie dans l'automne de 1612; aussi la misère y fut-elle grande pendant l'hiver suivant; l'on vécut de glands et de racines sauvages, qu'on nomma canadas. « Dans la nécessité, » dit Lescarbot, « Dieu a fait trouver des racines, qui font aujourd'hui les délices de plusieurs tables de France, lesquelles, ignoramment, plusieurs appellent à Paris *topinambours;* les autres plus véritablement *canada*, car elles sont de là venues (2). »

Au printemps, on arma en France un vaisseau, qui devait aller prendre les jésuites à Port-Royal, et les porter au lieu choisi pour le nouvel établissement de la marquise de Guercheville (3). Le chef de cette expédition était le sieur de La Saussaye, qui menait avec lui le Père Quentin et le Frère Gilbert Du Thet,

(1) Champlain, liv. III, chap. I.

(2) Lescarbot. Par ce passage il semble qu'on a cru les topinambours originaires de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre; il ne paraît pas qu'on les trouve à l'état sauvage dans le Canada; du moins, on n'en rencontre pas dans le Bas-Canada. Suivant le P. Biard, ces racines seraient celles, non du topinambour, mais de l'*apios tuberosa*, ou noix de terre.

(3) Champlain.

jésuites. La reine elle-même avait voulu contribuer à l'achat des armes, des poudres et de quelques munitions. Le vaisseau partit de Honfleur le douze mars 1613; il s'arrêta à Port-Royal, où, en l'absence de M. de Biencourt, qui était allé chercher des vivres, l'on présenta au sieur Hébert les lettres de la reine, ordonnant de laisser partir les Pères Biard et Masse. Les deux jésuites de Port-Royal allèrent rejoindre sur le vaisseau leurs deux confrères venus de France, et tous ensemble firent voile vers l'île des Monts-Déserts, placée à l'entrée de la rivière Pentagouet. Cette rivière traversant le milieu du pays des Etchemins, alliés et voisins des Souriquois, les Pères espéraient pouvoir, de là, travailler à la conversion des deux peuples, ainsi qu'à celle des Abenaquis, qui habitaient vers le sud-ouest.

Les Français élevèrent à la hâte un petit retranchement, auquel ils donnèrent le nom de Saint-Sauveur; des logements furent préparés pour les hommes qui devaient y passer l'hiver; les Pères jésuites dressèrent une croix, afin de prendre possession du pays au nom de la religion catholique et de la France. L'on commençait déjà à préparer la terre pour la culture, et tout annonçait un heureux succès pour l'entreprise, lorsque survint un orage qui renversa la colonie de fond en comble, et détruisit toutes les espérances de Madame de Guercheville.

Depuis qu'ils s'étaient établis dans la Virginie, les Anglais envoyaient tous les ans plusieurs vaisseaux pour faire la pêche de la morue, à quinze ou seize lieues de l'île des Monts-Déserts. Comme nous l'avons déjà dit, ils prétendaient que, d'après une charte de Jacques I, leurs possessions s'étendaient jusqu'au 45e degré de latitude nord. Dans le même temps que les Français commençaient l'établissement de Saint-Sauveur, Samuel Argall partait de Jamestown avec onze vaisseaux, pour faire la pêche. Il apprit de quelques sauvages que des Français étaient sur l'île des Monts-Déserts; quoique la paix existât entre les couronnes de France et d'Angleterre, comme il se sentait le plus fort, il se décida à en profiter et à détruire la colonie naissante. C'était un acte de vraie piraterie, et l'on a d'autant plus sujet de s'étonner de cette attaque injuste, qu'Argall paraît avoir joui d'une bonne réputation parmi les siens; il fut même, quelques années plus tard, jugé digne d'être nommé gouverneur de la Virginie. Mais alors, dans des contrées si éloignées de la métropole, il arrivait souvent aux armateurs anglais, hollandais et espagnols de faire la guerre à leur profit

particulier, exemple qui a été suivi quelquefois par les armateurs français de La Rochelle et de Dieppe.

Les Français n'avaient point de canons au fort de Saint-Sauveur; ceux qu'ils avaient apportés étaient restés sur leur vaisseau, mouillé dans le port. Comme on ne songeait nullement à une attaque dans un temps de paix, rien n'était prêt à bord pour recevoir les ennemis: les voiles avaient été détendues et servaient à abriter le tillac; les matelots étaient descendus à terre, et ainsi, à l'approche des Anglais, les ancres ne purent être levées. Cependant dix hommes de bonne volonté, parmi lesquels était le Frère Du Thet, eurent le temps de se jeter sur le vaisseau, tandis que La Saussaye restait à terre avec le plus grand nombre des siens. Argall, dont le navire portait quatorze canons et soixante soldats de marine, dirigea un feu terrible contre le bâtiment français, qui ne pouvait répondre, n'ayant point de canonnier. Le Frère Gilbert Du Thet, qui prenait part à la défense, fut renversé sur le pont par un coup de feu; plusieurs soldats furent blessés, et le vaisseau français dut se rendre aux forces supérieures des Anglais. Après cela, le fort ne pouvait résister, et il tomba facilement entre leurs mains.

L'on ne put alors trouver La Saussaye, qui s'était retiré dans les bois avec une partie de son monde. Dans la vue d'excuser l'injustice de son procédé devant ses supérieurs, le capitaine anglais usa d'une supercherie indigne d'un homme d'honneur. Ayant examiné les coffres de La Saussaye, il y trouva sa commission et s'en empara. Lorsque le lendemain cet officier se présenta pour le visiter, Argall lui demanda de montrer sa commission (1). Le français, tout étonné de ne la point retrouver, déclara qu'il ne savait ce qu'elle était devenue; Argall, le traitant de forban et de pirate, donna ordre que l'on pillât le fort et le vaisseau.

Sur les représentations des jésuites, l'anglais fit semblant de s'apaiser, et donna à une partie des prisonniers une chaloupe, pour aller joindre quelque vaisseau de leur nation sur les côtes de l'Acadie. Parmi eux étaient La Saussaye et le Père Masse. Une autre bande, conduite par le pilote, s'était enfuie sur la chaloupe du vaisseau français; ces derniers eurent le bonheur de rencontrer près de La Hève deux navires, qui les conduisirent à Saint-Malo.

De son côté, Argall mena à la Virginie les Pères Biard et

(1) *Voyages de* Champlain.

Quentin, avec douze ou treize autres prisonniers, qui, arrivés en ce lieu, se trouvèrent placés dans une position fort pénible ; car le gouverneur anglais menaçait de faire pendre tous les français comme pirates. Ayant inutilement pris leur défense, Argall eut à la fin le courage de lui présenter la commission qu'il avait enlevée à La Saussaye. Le gouverneur n'osa passer outre, et, après quelques jours d'appréhension, les français furent informés que la parole donnée serait gardée.

Cependant le gouverneur, voulant soutenir les prétendus droits des Anglais sur toute la côte jusqu'au 45e degré, fit assembler son conseil, et décida d'envoyer une expédition dans l'Acadie, pour détruire tous les établissements français (1).

Argall fut chargé de conduire trois vaisseaux, sur lesquels l'on avait fait monter tous les prisonniers. Il se rendit à Saint-Sauveur, où il ne trouva personne, et où il arbora les armes d'Angleterre. Il alla ensuite renverser à Sainte-Croix tout ce qui restait de l'ancienne habitation de M. de Monts. Voulant enfin faire disparaître jusqu'aux dernières traces des établissements français, et, guidé par un sauvage qu'il prit de force, il se rendit à Port-Royal, qu'il trouva désert; il fit mettre le feu aux édifices, et, dans deux heures, tout fut réduit en cendres. Les habitants, qui s'étaient sauvés dans les bois à l'approche des Anglais, furent contraints de se réfugier auprès des sauvages, leurs alliés et leurs amis (2).

Ruiné par la destruction de son fort, Poutrincourt renonça à l'Amérique. Après son retour en France, pendant le mouvement suscité par le prince de Condé à l'occasion du mariage de Louis XIII, il reçut ordre du roi de prendre Méry-sur-Seine et Château-Thierry. Il s'empara de Méry ; mais, frappé mortellement au moment où il s'en rendait maître, il mourut glorieusement sur la brèche (3). « M. de Poutrincourt, » dit le P. de Charlevoix, « était un fort honnête homme et sincèrement attaché à la religion catholique.» Lescarbot donne de lui une très-belle lettre, adressée au souverain pontife, et dans laquelle il proteste de son dévouement au saint-siége et de son attachement inviolable à la foi catholique. Poutrincourt fut malheureux dans son essai de colonisation ; manquant des fonds nécessaires pour donner de la vie à son œuvre, il était forcé de demeurer fréquemment et longuement en France, afin d'obtenir des secours, et,pendant ce temps, son établissement déperis-

(1) *Voyages de* Champlain.

(2) *Voyages de* Champlain, liv. III, ch. I.

(3) Lescarbot.

sait. Les malheurs le rendirent injuste envers les Jésuites, qu'il accusa, sans une ombre de preuve et contre toute vraisemblance, d'avoir conduit les Anglais contre son fort de Port-Royal.

Après avoir détruit les établissements français, Argall fit voile vers la Virginie. Le vaisseau qu'il montait s'y rendit heureusement; mais celui sur lequel étaient les jésuites fut porté par une tempête aux îles Açores, et passa de là en Angleterre. M. de Biseau, ambassadeur de France à la cour de Londres, ayant réclamé les deux religieux, les fit embarquer pour Calais, où ils arrivèrent vers le mois de mars 1614.

A la cour de France, l'on parut d'abord disposé à demander satisfaction de l'insulte faite au drapeau français par la destruction des forts de Saint-Sauveur et de Port-Royal; mais, au milieu des troubles de la régence, l'on eut bientôt oublié cette affaire, qui, pour être arrivée dans un pays si éloigné, put paraître de peu d'importance. C'était cependant le premier pas fait par les Anglais dans une voie qu'ils ont suivie pied à pied, jusqu'à ce qu'ils aient banni le drapeau blanc de toute l'étendue de la Nouvelle-France.

Madame de Guercheville, ayant envoyé La Saussaye à Londres pour y solliciter la restitution de ce qu'on lui avait enlevé contre le droit des gens, ne put obtenir que son vaisseau; pour le reste, elle eut des promesses, qui ne furent jamais remplies. (1)

(1) *Relation du* P. Biard.

CHAPITRE SIXIÈME.

De Monts entreprend de former un établissement au Canada—Il nomme Samuel de Champlain son lieutenant—Départ de Champlain pour le Canada—Peuples du Canada—Tribus de la langue algonquine et de la langue huronne-iroquoise—Langues sauvages—Religion—Création du monde—Songes—Fête des songes—Ames—Cérémonies funèbres—Deuil—Résurrection des morts—Fête des morts.

Pendant que l'établissement de Madame de Guercheville tombait sous les coups des Anglais, et entraînait dans sa chute celui de Port-Royal, sur les bords du Saint-Laurent venait de naître une humble colonie, condamnée à lutter longuement contre la barbarie des Iroquois, la jalousie de l'Angleterre et l'indifférence de la mère patrie, avant de se fixer fermement sur le sol du Canada. Quoiqu'elle soit devenue aujourd'hui une province de l'empire britannique, elle garde toutefois la langue et les institutions de ses fondateurs, seules traces laissées par le passage de la puissance française sur le sol de la Nouvelle-France.

Ne conservant plus d'espérances du côté de l'Acadie, M. de Monts, à la suggestion de Champlain, tourna ses vues vers le Canada. Il exposa ses projets à Henri IV, qui le chargea d'y former des établissements, et lui donna pour une année le privilége exclusif de la traite des pelleteries, à commencer du mois de janvier 1608. Lescarbot rend compte des motifs qui engagèrent de Monts à transporter sa colonie vers l'ouest. « Pour le désir, » dit-il, « de pénétrer dans les terres jusques à la mer occidentale, et par là parvenir quelque jour à la Chine, M. de Monts délibéra de se fortifier dans un endroit de la rivière de Canada, que les sauvages nomment Kébec, à quarante lieues au-dessus de Saguenay.» Durant le voyage qu'il avait fait en 1603 avec Pontgravé, Champlain avait examiné attentivement le fleuve Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis. Dès lors peut-être, il avait conçu le projet d'un établissement dans ces quartiers; aussi, lorsqu'une occasion favorable s'offrit, il ne manqua pas d'attirer l'attention de son ancien patron sur la grande rivière de Canada. Plusieurs des anciens associés de M. de Monts, parmi lesquels était le sieur Lucas

Legendre (1), vinrent à son secours et l'aidèrent à fréter deux navires, dont l'un, commandé par Pontgravé, devait s'arrêter à Tadoussac pour la traite des pelleteries ; tandis que l'autre, sous les ordres de Champlain, porterait les objets nécessaires à l'établissement projeté. Nommé lieutenant général du roi en la Nouvelle-France, de Monts établit Champlain son lieutenant particulier, le chargeant d'exercer son autorité sur les lieux, et lui confiant le soin de jeter les fondements de la nouvelle colonie.

Les deux vaisseaux partirent de Honfleur le treize avril 1608, et arrivèrent à Tadoussac le trois juin. Champlain ne s'arrêta en ce lieu que pour transborder sur des barques les provisions, les armes, les marchandises et les outils destinés au nouveau poste; il fit monter, sur ces barques, des artisans et des manœuvres, qui devaient être employés aux travaux de construction et de défrichement. Après avoir reconnu l'île aux Lièvres, la Malbaie et l'île aux Coudres, il arriva à un cap fort élevé, qui fut nommé cap Tourmente, parce que les flots y sont toujours agités. Traversant ensuite vers la côte opposée, il remonta le chenal qui est entre l'île d'Orléans et la terre du sud ; il s'arrêta au pied d'un cap, couronné de noyers et de vignes, et situé entre une petite rivière et le grand fleuve (2). Les sauvages nommaient ce lieu Kebbek, c'est-à-dire, passage rétréci, parce qu'ici le Saint-Laurent est resserré entre deux côtes élevées. Le nom de Stadaconé avait disparu (3).

(1) Lucas Legendre était ami de Champlain ; il assista, comme témoin, au mariage du fondateur de Québec avec demoiselle Hélène Boullé.

(2) Champlain, liv. III, chap. II.

(3) Suivant M. Richer Laflèche, ancien missionnaire, Stadaconé, dans la langue des Sauteurs signifie *une aile*. La pointe de Québec ressemble par sa forme à une aile d'oiseau. Quant au mot *Kebbek*, il n'y a pas à douter qu'il soit d'origine algonquine. Champlain et Lescarbot le disent expressément ; le premier le répète jusqu'à deux fois. Dans les différents dialectes algonquins, *Kepak* ou *Kebbek* signifie rétrécissement d'une rivière. " Quebec, " dit M. Richer Laflèche, " veut dire, chez les Cris, *c'est bouché*. Il vient de *Kepak*, temps indéfini du verbe Kipao."

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, M. Jean-Marie Bellanger, ancien missionnaire, un des hommes de notre temps qui ont le mieux connu la langue des Micmacs. " Kébek, en micmac, veut dire *rétrécissement des eaux* formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Ristigouche à Carleton ; les deux sauvages qui me menaient en canot, répétant souvent le mot Kébek, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent : *Non ; regarde les deux pointes et l'eau qui est resserrée en dedans : on appelle cela Kébek en notre langue.* "

En présence d'affirmations si positives et si bien fondées, il est inutile de réfuter les traditions populaires qui attribuent le nom de Québec au cri de surprise d'un matelot normand : *Quel bec !* c'est-à-dire, Quel cap ! L'on doit aussi laisser de côté les longues dissertations de M. Hawkins, pour prouver que les De La Pole, comtes de Suffolk portaient, au quinzième siècle, le titre de seigneurs de Québec. M. Hawkins a depuis reconnu qu'il s'était trompé et que les De La Pole étaient seigneurs, non de Québec, mais de Brequebec en Normandie.

Avant d'entrer dans l'histoire de la colonie du Canada, il est important de connaître les peuples, qui, à l'arrivée des Français, habitaient l'immense étendue de pays désigné sous ce nom.

Toutes les tribus dispersées sur les terres qui forment le bassin du Saint-Laurent se partagent en deux groupes, la race algonquine et la race huronne-iroquoise, si l'on met à part la nation des Esquimaux, dont la langue semble n'avoir aucune affinité avec celle des autres peuples américains. L'on ne doit pourtant pas conclure que toutes les tribus appartenant à une même langue pussent toujours s'entendre facilement; souvent, entre peuples voisins et de même origine, il fallait se servir d'interprètes : car, par le laps du temps, il s'était introduit dans le langage de notables différences d'expressions et de tournures. Il existait toutefois, chez les Algonquins et les Montagnais, une sorte de patois, au moyen duquel ils se parlaient entre eux, sans que les Européens pussent les comprendre.

Les premières tribus qu'on rencontrait au nord du fleuve, après avoir laissé le pays des Esquimaux, étaient celles des Montagnais, dispersés sur le Saguenay et sur deux ou trois autres rivières. Aux environs de Québec, se tenaient des Algonquins souvent mêlés avec les Montagnais d'un côté, et de l'autre, faisant la pêche et la chasse sur les affluents du Saint-Laurent, jusqu'aux environs du lac Saint-Pierre. Au nord, vers la hauteur des terres se cachait la nation timide des Attikamègues ou Poissons-Blancs, que les missionnaires réussirent facilement à convertir au christianisme. En remontant le Saint-Laurent, au-dessus du saut Saint-Louis, est une des bouches de la rivière des Outaouais, appelée dans les premiers temps rivière des Prairies, du nom d'un jeune français qui s'y noya, ou qui, suivant d'autres, s'égara au milieu de ses îles nombreuses (1). Au sud-ouest de l'Outaouais, était, la nation de l'Iroquet ou des Onontchataronons, occupant l'intérieur d'un territoire triangulaire, dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa forment les angles; cette nation prétendait avoir autrefois demeuré dans l'île de Montréal. A l'est de la même rivière, habitaient les Ouaouechkaïrini, nommés par les Français, la Petite Nation des Algonquins; cette tribu a legué son nom à la seigneurie de la Petite-Nation. Puis en remontant,

(1) *Relation des Jésuites*, en l'année 1640, p. 34.—Une carte de la Nouvelle-France, insérée dans Ducreux, et portant la date de 1660, donne le nom de rivière des Prairies à celle qui porta plus tard le nom des Outaonais. Les Outaouais descendaient à Montréal par cette rivière ; et de là peu à peu elle prit leur nom, qu'elle porte encore.

l'on rencontrait la nation de l'Ile, ou des Kichesipiirini (1), plus importante que les précédentes. Elle tirait son premier nom de l'île des Allumettes, qui était sa station principale. On l'appelait encore, la nation du Borgne, parce qu'elle semblait avoir une prédilection spéciale pour les borgnes, en ayant eu pour chefs pendant la durée de trois générations. Par leur position, les sauvages de l'Ile étaient maîtres de la grande voie menant à la mer Douce, ou lac Huron. Plusieurs nations voisines de ce lac entretenaient, depuis plusieurs années, des rapports avec les Français ; la relation de 1639 (2), nous apprend en effet, que déjà depuis une quarantaine d'années, les Hurons avaient commencé à descendre vers Tadoussac pour y faire la traite. La rivière des Outaouais, se précipitant entre des rochers, forme, autour de l'île des Allumettes, des rapides difficiles à franchir; de sorte que les canots des voyageurs, en montant et en descendant, devaient être poussés à terre, afin de faire un portage. Les gens de l'Ile en profitaient pour lever un droit que personne n'osait refuser. Sur l'Outaouais et sur les lacs dont il sort, étaient plusieurs autres petites tribus, qu'il est inutile de mentionner.

Par la rivière Matawan l'on passait, au moyen d'un portage, de l'Outaouais au lac Nipissing, qui, lui-même, se décharge dans le lac Huron par la rivière des Français. Les habitants des environs du lac Nipissing étaient les Nipissiriniens, nommés aussi Sorciers, parce que chez eux il y avait plus de sorciers, ou jongleurs, que parmi les autres nations. Les Temiscamingues et les Abittibis vivaient au nord et au nord-ouest des Nipissiriniens. En suivant la rivière des Français, on débouche dans le lac Huron, vis-à-vis de l'île Manitoualin, où demeuraient les Ondatawawat ou Outaouais, appelés aussi les *Cheveux-Relevés* par les Français, parceque leurs cheveux étaient relevés et attachés au sommet de la tête. En avançant vers l'ouest, l'on rencontrait sur la rive septentrionale du lac Huron, les Amikoués ou Castors, les Oumisagués et les Baouichtigouins nommés aussi Sauteurs, parce qu'ils habitaient près du saut Sainte-Marie, sur la décharge du lac Supérieur. Ces derniers sont aujourd'hui connus sous le nom d'Odjibewais ou Chippewais. Au nord du lac Supérieur, en tirant vers la baie d'Hudson, on trouvait les Kilistinons ou Cristinaux, surnommés Cris par abréviation. Sur les bords du lac Michigan, étaient les Maroumines

(1) En huron, Ehonkehronons.

(2) *Relation des Jésuites*, en l'année 1639.

ou Maloumines (1), les Winipigons ou Puans et les Poutouatamis ; au sud de ce lac, on entrait dans le pays des Miamis et des Illinois. Toutes ces nations appartenaient à la grande famille algique ou algonquine, qui s'étendait beaucoup plus loin encore sur le Mississipi, et au-delà de la Delaware. Dès l'année 1640, les Français avaient déjà entendu parler des Nadouessioux et des Assinibouanes, deux branches de la nation des Dakotahs, placées hors du bassin du Saint-Laurent, mais ayant des rapports avec les peuples mentionnés plus haut.

Les tribus de la langue huronne-iroquoise, quoique moins nombreuses, exercèrent néanmoins une grande influence dans la Nouvelle-France, et y jouèrent un rôle important. La nation la plus septentrionale de cette langue était celle des Wendats ou Hurons (2), habitant un pays fertile et bien cultivé sur les bords du grand lac, qui fut d'abord nommé la mer douce, puis le lac Huron. Sa population a été estimée tantôt à dix mille âmes, tantôt à quinze mille et même à trente mille, le véritable chiffre est probablement entre douze et quinze mille.

Près des Hurons, vers le sud-ouest, se trouvaient les Tionnontates ou gens du Petun, ainsi nommés parcequ'ils étaient habiles à cultiver le petun ou tabac. Au nord du lac Erié, s'étendait la nation neutre ou des Attiwandaronk. Elle était entourée de voisins, qui sans cesse se faisaient la guerre les uns aux autres, et avec lesquels elle ne pouvait conserver la paix qu'à force de prudence et de patience. Bien loin vers le midi, sur la rivière Susquehanna, s'étaient réfugiés les Andastes, qui avaient été probablement poussés hors de leur pays par la ligue iroquoise. Quoique peu nombreux, ce peuple se faisait redouter de ses anciens ennemis. Les Eriés ou Chats habitaient la rive méridionale du lac qui porte encore leur nom ; ils furent détruits par les Iroquois, après une lutte longue et acharnée.

Mais la plus célèbre et la plus redoutable des nations de la langue huronne était celle des Iroquois ; elle se distinguait entre toutes les autres par sa bravoure à la guerre et par son habileté dans les conseils. Elle reçut des Français le nom sous lequel elle est généralement connue, et que l'on fait dériver du mot, *Hiro*, j'ai dit, conclusion ordinaire des harangues de ses orateurs. Les Iroquois eux-mêmes se donnaient le nom de Hottinonchiendi, qui signifie, *cabane achevée.*

(1) Nation de la Folle-Avoine ; les lacs des Maloumines étaient couverts de cette plante, qui fournissait une partie de leur nourriture.

(2) Le surnom de Hurons fut donné aux Wendats par les Français, à l'occasion de la manière bizarre dont ils arrangeaient leurs cheveux : ainsi attifée, leur tête ressemblait à une hure de sanglier.

Les Hollandais, leurs voisins, les appelaient Maquas, désignation qui s'est étendue même aux Hurons. En changeant un peu ce mot, les Anglais ont formé le nom de Mohawk, qu'ils donnèrent aux Agniers (1).

La nation iroquoise se composait de cinq cantons, unis en une confédération, au sein de laquelle la démocratie brillait de tout son éclat. Les cinq cantons étaient disposés de manière à faire face, de tous les côtés, aux ennemis qu'ils avaient le talent de se créer. Dans la vallée de Genesée, près du lac Ontario, se trouvaient les Tsonnontouans, nombreux et puissants; c'étaient les Senecas des Anglais. Suivaient, vers l'est, le pays des Goyogouins ou Cayugas, et celui des Onontagués ou Onondagas. Les Onneyouts ou Oneidas formaient une petite tribu, qui, ayant reçu des Agniers quelques secours, s'appelait la fille d'Agnier. Enfin, le canton d'Agnier ou des Mohawks était situé sur la rivière Mohawk, qui se jette dans l'Hudson. Les Agniers étaient considérés, dans la confédération, comme formant la tribu la plus guerrière et la plus redoutable, quoiqu'elle fût moins nombreuse que celle des Tsonnontouans.

On observait beaucoup de ressemblance dans le caractère, les mœurs, les coutumes et la tournure d'esprit des sauvages du Canada; cependant des traits distinctifs et bien marqués entre les peuples de la langue huronne-iroquoise et ceux de la langue algonquine démontraient évidemment que leur origine était différente. Les Hurons-Iroquois s'adonnaient à l'agriculture; ils vivaient dans de grandes bourgades, mieux bâties et plus soigneusement fortifiées que les villages algonquins; chez eux, la forme du gouvernement était plus régulière et mieux définie. Les tribus algiques, plus belliqueuses, étaient regardées comme les plus nobles, parmi les peuples américains. Elles préféraient les combats et la chasse à la culture de la terre (2); elles aimaient à changer de place, s'arrêtant peu dans leurs villages, qui étaient petits, peu peuplés, et transportés souvent d'un lieu à un autre. Les Algonquins avaient moins

(1) Jean Megapolensis: *Korte Ontwerp Van de Mahakuase Indianen.*

(2) Les Mashkégoos, les Winipigons, les Sauteurs du lac des Bois et du lac La Pluie, les Cris, les Assinibouanes, à peu d'exceptions près, ne cultivent point la terre. Les Sauteurs du lac Rouge et des sources du Mississipi, ainsi que les Sioux de la rivière Saint-Pierre, s'adonnent à l'agriculture. Les Mandales cultivent le maïs et des citrouilles. C'est un peuple sédentaire et remarquable par ses habitudes de propreté; les enfants aussi bien que les adultes se lavent soigneusement le matin et le soir; leurs cabanes sont fort bien tenues, et renferment des lits, ce qu'on ne rencontre point chez les autres tribus sauvages.—(Note de M. Belcourt, ancien missionnaire.)

d'esprit et d'intelligence que les Hurons-Iroquois, mais en revanche, ils étaient plus francs, moins adonnés au vol et au libertinage.

A l'arrivée des Européens, deux langues mères se partageaient les vastes territoires qui formèrent la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Hollande, la langue huronne-iroquoise et la langue algonquine ; chacune se divisait en plus ou moins de dialectes, suivant le nombre de nations particulières qui la parlaient.

La langue huronne est noble, énergique et abondante; la langue algonquine a moins de force, mais elle possède plus de douceur et d'élégance. Toutes deux ont une richesse d'expressions, une variété de tours, une propriété de termes, une régularité qui étonnèrent les premiers missionnaires, lorsqu'ils commencèrent à les étudier. Elles ont pu changer un peu depuis la découverte du pays ; mais elles conservent encore leurs caractères distinctifs, au milieu des petites populations qui les ont gardées comme un héritage de leurs pères (1).

« Les langues huronne et iroquoise, » dit le P. Lafitau, « n'ont, à proprement parler, que des verbes qui en composent tout le fonds ; de sorte que tout se conjugue et que rien ne se décline. Mais, dans ces verbes, il se trouve un artifice admirable, qui supplée à tout le reste, et c'est cet artifice qui fait toute l'économie de ces langues, lesquelles ont leurs beautés comme les nôtres. Mais comme il n'y a point de langue parfaite, avec leur régularité elles ont aussi leurs irrégularités, qui les rendent difficiles et épineuses (2). »

La plupart des mots de la langue huronne sont composés presque entièrement de voyelles. Cela vient de ce que plusieurs consonnes leur manquent ; ainsi ils n'ont pas une seule labiale. Un missionnaire remarquait qu'ils avaient toujours les lèvres séparées, et que, lorsqu'ils parlaient bas, il était impossible de les comprendre, si l'on n'était très-accoutumé à leur langue (3).

Les Algonquins sont pareillement privés de plusieurs lettres ; ils ne peuvent prononcer les consonnes, *f*, *l*, *v*, *x*, *z* ; aussi ils défigurent les noms français dans lesquels se rencontrent ces lettres. Comme les Hurons, ils conjuguent les noms et les

(1) Rien de plus vrai. Ces langues sont moins sujettes aux changements que bien des langues écrites. Cela est dû au ridicule qui, parmi les sauvages, s'attache à ceux qui osent innover dans le langage. Les quelques changements introduits depuis trente ans, dans la langue algonquine de l'ouest, l'ont été par des Métis qui ont voulu traduire littéralement des expressions françaises, employées d'une manière métaphorique.—(M. Belcourt.)

(2) Lafitau, *Mœurs des sauvages*.

(3) *Relation de* 1636.

adjectifs ; ils multiplient les verbes pour exprimer la même action, selon qu'elle se rapporte à un être animé, ou à une chose sans vie. Le verbe change encore, si l'action tombe sur un objet ou sur plusieurs, si elle se passe sur l'eau ou sur la terre, si elle s'exerce envers une chose appartenant à celui qui parle ou à une autre personne, chacun de ces rapports demandant une conjugaison différente. Cette variété et cette abondance présentent des difficultés qui, dans les premiers temps de la colonie, paraissaient presque insurmontables aux Français (1). Aussi le P. Lejeune, après avoir étudié la langue algonquine pendant deux ans, désespérait de la pouvoir jamais maîtriser. « Ils ont une richesse si importune, » écrivait-il, « qu'elle me jette quasi dans la créance que je serai pauvre toute ma vie en leur langue (2). »

Cependant, à force de travail et de persévérance, plusieurs des missionnaires réussirent à apprendre l'algonquin et le huron ; quelques-uns des jésuites parlaient les deux langues plus purement que les meilleurs orateurs sauvages. C'est aux veilles et aux rudes études de ces hommes apostoliques, que l'on doit les grammaires et les dictionnaires, qui resteront comme les premiers et les plus durables monuments des anciennes langues du nord de l'Amérique.

De toutes les nations septentrionales, la nation huronne était la plus intelligente, la plus avancée dans les arts, et la plus susceptible de recevoir de l'instruction. Cependant, quoique le Huron montrât du bon sens dans les affaires temporelles, il semblait tout à fait borné et aveugle dès qu'il s'agissait des choses spirituelles. Les passions brutales et les vices dégradants auxquels il se livrait avaient obscurci et abaissé son intelligence ; tombé dans la barbarie, il était condamné à ne remonter au niveau des nations civilisées qu'après bien des générations. Du moins, dans les décrets de la miséricorde divine, il lui était dès lors permis de prendre sa place à côté des peuples chrétiens, mais à la condition de rompre avec ses habitudes sensuelles et grossières. Par bonheur pour lui, quelques lueurs de la connaissance de Dieu se manifestaient dans les idées qu'il conservait d'une puissance bonne ou mauvaise, supérieure à celle de l'homme.

(1) C'est l'immense quantité de désinences, rendues nécessaires par le grand nombre de modes dans les verbes, qui produit la richesse et la variété des expressions et qui rend le discours oratoire puissant, noble, cadencé. La mémoire doit faire de grands efforts pour saisir la multitude désespérante de variations dans les verbes. Il y a, cependant, dans ces changements un enchaînement méthodique et régulier qui, rendu visible par un tableau, soulage puissamment la mémoire. (M. Belcourt).

(2) *Relation de* 1636.

Les Hurons reconnaissaient pour tige de leur nation une femme nommée Atahentsic, qui tomba du ciel par quelque accident. Comme sa chute se prolongeait, elle fut aperçue par la tortue, qui rassembla en conseil les animaux, vivant alors tous dans l'eau, car la terre ne paraissait pas encore. Ils furent d'avis qu'il fallait plonger au fond de la mer et en rapporter une motte de terre, qu'on mettrait sur le dos de la tortue. On confia cette mission au castor, et le fidèle animal la remplit convenablement. En se grossissant, la motte forma une île, sur laquelle la femme tomba mollement. Quelque temps après sa chute, Atahentsic mit au monde une fille, qui elle-même devint mère de deux fils, Tawiscaron et Jouskeha. Ayant grandi, ils s'attaquèrent l'un l'autre; Jouskeha tua son frère, et fut le père des Hurons. Il est aujourd'hui le soleil, et Atahentsic est devenue la lune.

A Jouskeha les hommes doivent l'art de faire du feu, art qu'il avait lui-même appris de la tortue. C'est lui qui leur procure une chasse abondante, et qui donne la croissance et la maturité aux fruits et aux bleds; en un mot c'est un bienfaiteur, de qui ils ont reçu l'eau, le feu, le gibier et les moissons. Telle était à peu près toute leur théologie, et encore plusieurs articles étaient grandement controversés; car les circonstances de la chute d'Atahentsic étaient rapportées de bien des manières, et quelquefois Jouskeha, au lieu d'être le soleil, se voyait remplacé comme tel par Areskoué, dieu de la guerre.

Les nations algonquines regardaient Michabou ou le grand lièvre (1), comme le chef des esprits et l'architecte de notre globe. La terre était toute couverte d'eau; Michabou flottait sur un amas d'arbres, avec les animaux dont il était le chef. Souhaitant obtenir un grain de sable pour en former le noyau d'une terre nouvelle, il fit plonger la loutre et le castor sans obtenir de résultat. Le rat musqué se dévoua enfin pour la cause publique, et s'enfonça sous les eaux. Vingt-quatre heures après, il reparaissait à la surface, mais sans vie; à la suite d'une recherche minutieuse, on trouva un grain de sable attaché à l'une de ses pattes. Saisissant ce grain de sable, le grand lièvre le laissa tomber sur l'amas de bois, qui se couvrit de terre, et s'étendit peu à peu. Quand la masse ainsi formée fut de la grosseur d'une montagne, le grand lièvre en fit le tour à plusieurs reprises, et la terre grossissait à mesure. Le renard fut chargé de surveiller les progrès de l'opération, et

(1) Nicolas Perrot le nomme Messou. Les Sauteurs le nomment Missabos ou Mitchechabos, lièvre-géant.—(Note de M. Belcourt.)

d'avertir ses compagnons, lorsqu'il croirait la terre suffisamment étendue pour fournir la vie et le couvert à tous les animaux. Il se pressa trop de faire un rapport favorable; le grand lièvre ayant voulu connaître la vérité par lui-même, trouva la terre trop petite; il continua donc et continue encore d'en faire le tour et de l'agrandir de plus en plus (1).

Après la formation de la terre, les animaux se retirèrent dans les lieux qu'ils jugèrent les plus commodes; quelques-uns moururent, et de leurs corps le grand lièvre fit naître des hommes, auxquels il apprit à faire la pêche et la chasse. A l'un d'eux il présenta une femme, en lui disant: «Mon fils, pourquoi crains-tu? Je suis le grand lièvre; je t'ai donné la vie; aujourd'hui je veux te donner une compagne. Toi, homme, tu chasseras, tu feras des canots et tout ce que l'homme doit faire; et toi, femme, tu prépareras la nourriture à ton mari, tu feras ses souliers, tu passeras les peaux et tu fileras; tu t'acquitteras de tout ce qui regarde la femme.»

Ces récits de la création du monde et de l'origine de l'homme, quelque extravagants qu'ils puissent paraître, sont aussi raisonnables que les fables débitées sur les mêmes sujets, par les peuples civilisés de l'ancienne Grèce et de la vieille Italie. Il n'y a rien en cela qui nous puisse surprendre; car partout où le flambeau de la révélation s'est éteint, la pauvre raison humaine, livrée à elle-même, s'est égarée dans un dédale d'erreurs et de mensonges, dès qu'elle a voulu expliquer les mystères de la création.

Les Algonquins reconnaissaient pour divinités principales, le grand lièvre, le soleil et les démons, qu'ils nommaient *manitous*. C'était aux manitous que les jongleurs avaient recours pour obtenir des avertissements au sujet de la guerre, de la chasse, des moissons. Les Hurons remplissaient l'univers de ces démons, qui parmi eux étaient connus sous le nom d'*okis*. Toutes les nations avaient des divinités inférieures qu'elles choisissaient parmi les choses de la terre, de l'air et des eaux (2). Les dieux de l'air étaient le tonnerre, les éclairs, la lune, les éclipses, les tourbillons de vent, en un mot tout ce qui frappait les yeux d'une manière extraordinaire. Les bêtes nuisibles, venimeuses, difformes, étaient aussi placées parmi les êtres

(1) Mémoire de Nicolas Perrot.

(2) Chez les Sauteurs et les Cris, le *grand esprit*, maître de la vie, et les esprits secondaires, qu'ils appellent *leurs rêves*, sont les objets de leur adoration. Fût-ce une pierre qui ait été l'objet du rêve d'un Cris, elle devient pour lui un dieu tutélaire. (Note de M. Belcourt.)

supérieurs ; à cause de leur intelligence et de leur importance pour le chasseur, le castor et l'ours jouissaient d'une grande vénération. Suivant les circonstances, les sauvages adressaient des demandes à certains manitous, et leur offraient même des sacrifices, soit pour obtenir le secours de ceux qui étaient bons, soit pour appaiser le courroux des mauvais. Les offrandes consistaient le plus souvent en feuilles de tabac, qu'ils jetaient à l'eau ou dans le feu. C'était au ciel ou aux corps célestes qu'ils se recommandaient avec le plus de confiance, dans leurs nécessités ; ils croyaient les cieux habités par un oki ou une puissance, réglant les saisons, tenant en bride les vents et les flots, et capable de les secourir dans leurs besoins (1).

Mais la croyance aux songes formait la base de presque toutes leurs superstitions ; ils les recevaient comme des ordres et des arrêts irrévocables, qu'il n'est jamais permis de mépriser, et dont on ne doit pas différer l'exécution. Le songe présidait à leurs conseils, réglait pour eux la pêche, la chasse, la guerre, les travaux les plus importants ; afin de lui obéir, ils auraient brûlé ou jeté à la rivière les produits d'une heureuse chasse, d'une pêche abondante, de la plus riche moisson. Le songe réglait les festins, les danses, les chansons et les jeux ; en un mot, il était le premier chef et le grand législateur des tribus huronnes et algonquines (2).

Voici quelle était sur cette matière la théorie des plus intelligents. Les songes sont la parole de l'âme, qui manifeste ses désirs innés ; or ces désirs demeurent inconnus au fond de l'âme, s'ils ne sont révélés par les songes (3). Lorsque les songes sont réalisés, l'âme est satisfaite ; mais si on néglige de les écouter, l'âme s'irrite ; alors, loin de procurer le bonheur du corps, elle l'accable d'infirmités, le tourmente de mille manières et le conduit au tombeau. Quand un objet éloigné est représenté à l'esprit dans le sommeil, c'est que l'âme raisonnable, en l'absence de laquelle le corps peut conserver la vie, s'est séparée de lui pour se transporter auprès de cet objet.

Il n'est donc pas étonnant qu'avec de telles idées les sauvages aient regardé comme très-important d'étudier les songes, afin de découvrir les désirs de l'âme et de la satisfaire. Non-seulement celui qui avait fait un songe devait tâcher de remplir les obligations indiquées dans le sommeil, par son âme *intérieure;* mais tous ceux à qui il s'adressait étaient tenus de lui prêter

(1) Les Mandales adorent le soleil comme *maître de la vie.* (Note de M. Belcourt.)

(2) *Relation de* 1636.

(3) *Relation du* P. Bressani, traduction du R. P. Félix Martin.

leur concours, et de mettre toutes leurs ressources à sa disposition. Lorsque les choses demandées ne pouvaient être fournies par les particuliers, le village se chargeait de les procurer, et y employait tous les moyens qu'il possédait. Parmi des peuples civilisés, cette pratique aurait pu produire de mauvais effets; mais les idées reçues chez les sauvages sur la sainteté des songes, les empêchaient ordinairement d'en abuser. D'ailleurs, si quelqu'un avait été tenté d'en faire un usage fréquent et dangereux pour l'état ou pour les individus, il y avait un remède assuré: tout autre était autorisé à avoir des songes contraires, qui détruisaient l'effet des premiers.

Telle était l'importance qu'on attachait aux songes, qu'une fête avait été instituée pour fournir une ample satisfaction à tous les rêveurs (1). La fête des songes ou, suivant l'expression des Iroquois, le *renversement de la cervelle*, était une espèce de bacchanale, pendant laquelle on se livrait aux plus étranges folies; chaque acteur dans la scène, s'étant déguisé d'une manière ridicule, courait de cabane en cabane, bouleversant et renversant tout, sans que personne osât s'opposer à ses extravagances. A la fin de la fête, les dommages étaient réparés, et un festin annonçait le retour à la vie ordinaire.

Plusieurs philosophes sauvages prétendaient qu'il y avait des âmes errantes, se transportant d'un lieu à un autre, et s'introduisant dans certaines personnes, pour tenir compagnie à l'âme principale et parfois lui disputer le terrain (2). Quelques-uns se croyaient abandonnés par leur âme principale, et réduits à l'âme végétative. Ainsi, un vieillard déclarait un jour au P. Lejeune, que depuis deux ans son âme était partie pour aller rejoindre ses parents défunts, et qu'il ne lui restait plus que celle de son corps, destinée à descendre avec lui au tombeau.

De fait, la religion des peuples de l'Amérique Septentrionale était une espèce de panthéisme; suivant leurs idées, tous les êtres visibles avaient un ou plusieurs esprits, assez intelligents pour jouer un rôle dans les affaires du monde. Quant à l'âme de l'homme, ils la croyaient divisible; ils lui donnaient une tête, des bras, des jambes, bref un corps tout entier. Après la mort, elle demeurait quelque temps près du corps; elle le suivait au tombeau, et se tenait aux environs du cimetière. Pendant la nuit elle se promenait dans le village, entrait dans les cabanes et se nourrissait de ce qui était resté dans les chaudières. A la

(1) Charlevoix.

(2) *Relation* 1639.

suite de la fête des morts, les âmes quittaient les cimetières, parées des robes neuves et des colliers qu'on avait mis sur les fosses ; alors les plus vigoureuses partaient de compagnie pour un grand village situé vers le soleil couchant. Quant aux âmes des vieillards et des petits enfants, elles n'osaient entreprendre un si long voyage ; mais elles demeuraient dans le pays, où elles avaient des villages particuliers ; aussi entendait-on souvent le bruit des portes de leurs cabanes et les voix des enfants chassant les oiseaux. Elles semaient les champs que les vivants avaient abandonnés ; et, si quelque bourgade devenait la proie des flammes, comme cela arrivait fréquemment, elles allaient gratter dans les cendres pour y faire provision de maïs rôti.

Le chemin conduisant au pays des âmes était fort rude. Pour arriver au terme, il fallait passer une rivière profonde et rapide, sur laquelle un arbre renversé servait de pont. La rive opposée était gardée par un chien, qui tâchait d'effrayer les âmes, et malheur à celles qui tombaient dans la rivière, car elles étaient emportées par la violence du torrent et étouffées sous les eaux. Le village des morts ressemblait à celui des vivants : on y faisait la pêche et la chasse ; on mettait la chaudière au feu ; on y prisait les haches, les robes, les colliers et les armes. La seule différence était que jour et nuit les âmes y poussaient des gémissements, nonobstant les efforts des capitaines, qui essayaient inutilement d'arrêter les soupirs et les plaintes (1).

D'autres cependant représentaient le pays des morts sous des couleurs plus gracieuses. Suivant ceux-ci, les âmes passaient le temps dans des festins, des danses, des divertissements qui se succédaient sans interruption ; elles n'avaient plus à redouter les chagrins, les infirmités, les vicissitudes de la vie présente. De nombreux contes, dénués de toute vraisemblance, servaient à entretenir ces croyances, et étaient répétés comme des autorités irréfragables.

La mort n'étant, suivant leurs idées, qu'un passage en un pays peu différent de celui-ci, les sauvages la voyaient arriver avec indifférence ; personne ne cherchait à cacher à un malade le danger dans lequel on le croyait. On exposait devant lui la

(1) Les Sauteurs prétendent que les mânes restent autour des tombeaux pendant le temps de la décomposition des chairs ; après quoi elles se réunissent aux âmes des autres sauvages défunts, en quelque endroit qu'elles aillent. Ils ont l'idée que les âmes sont bien ; mais ils ne s'inquiètent point du lieu où elles vont. Ils pensent néanmoins que ce séjour est très-éloigné. (M. Belcourt.)

robe, les chausses, les souliers qu'il devait emporter au tombeau ; quelquefois, il faisait lui-même son festin d'adieu et chantait sa chanson de mort avec le plus grand sang-froid. Après son décès, le défunt était revêtu de robes; on lui pendait au cou des colliers de porcelaine; on mettait ensuite le corps dans une caisse d'écorce, qui, chez les Hurons et les Algonquins supérieurs, se plaçait sur un échafaud au-dessus du sol, et, parmi les Iroquois, était déposée en terre. Auprès du mort, on rangeait ses armes, avec quelques pains et une courge pleine d'huile. Tous les habitants du village devaient assister à la cérémonie funèbre; elle se terminait par une lutte générale, où chacun s'efforçait de saisir une baguette qu'un des chefs jetait au milieu de la foule. Celui qui s'en rendait le maître et pouvait la montrer aux assistants sans qu'on la lui arrachât, recevait en présent une chaudière, un fusil, ou une couverture.

Le deuil se continuait pendant toute une année pour les plus proches parents; pour les époux, il était de deux ans. Si le mari mourait, la femme se coupait les cheveux; elle cessait de se graisser et de se peigner la tête; elle laissait de côté le vermillon dont elle avait coutume de se frotter le visage; elle ne se revêtait plus que d'habits usés et de haillons. A la mort de la femme, le mari ne la pleurait point, les larmes étant indignes d'un homme; mais il ne se vermillonnait plus le visage, et il ne se graissait les cheveux que dans de rares occasions (1).

Rappeler le souvenir des morts, ou les nommer devant les parents, était insulter gravement à la famille, et l'on ne pouvait outrager un homme plus cruellement qu'en lui disant que son père et sa mère étaient morts. Lorsqu'il fallait absolument rappeler la mémoire d'un défunt, il était nécessaire d'ajouter quelque adoucissement; ainsi l'on disait: Celui qui nous a quittés, celui qui était ainsi nommé (2).

Le nom d'un homme célèbre ne se perdait jamais ; ordinairement le chef de la famille ou quelque proche parent le ressuscitait, en abandonnant son propre nom pour prendre celui du défunt. A cette occasion, il donnait un grand festin, pendant

(1) On ne blâme point un mari qui se remarie peu de tems après la mort de sa femme, surtout s'il a des enfants en bas âge, ou si, étant bon chasseur, il a besoin d'une femme pour dresser les peaux. Une femme est en deuil, cheveux épars, pieds nus, pendant deux ans et plus. Pour se remarier, il lui faut payer le corps de son défunt mari, en faisant des présents aux parents du défunt, ce en quoi elle est aidée par son futur mari. (M. Belcourt.)

(2) Bressani, traduction du P. F. Martin.

lequel il faisait une levée de jeunes gens pour aller en guerre et prouver, par ses hauts faits, qu'il avait hérité non-seulement du nom, mais encore de la valeur du chef qu'il remplaçait.

La fête des morts, une des plus solennelles parmi les Hurons, avait lieu tous les dix ou douze ans ; elle se faisait dans une des bourgades choisies pour cela par un conseil général. On l'annonçait dans le pays, afin que tous pussent apporter les restes de leurs parents. Alors, dans tous les villages, les ossements desséchés des défunts étaient ramassés ; les femmes les nettoyaient et les enveloppaient dans de belles peaux de castor, qu'elles ornaient de rassades, de colliers, de figures en poil de porc-épic. Lorsque le jour de la fête approchait, de tous les côtés arrivaient des bandes de sauvages, portant sur leurs épaules les morts de leurs familles. Tous étaient bien reçus ; on leur ouvrait les cabanes, et les sacs renfermant les ossements étaient suspendus aux pièces du toit (1).

Dans la campagne voisine, l'on creusait d'avance une fosse commune, assez grande et assez profonde pour contenir tous les corps et tous les présents qui les devaient accompagner. Le fond et les côtés en étaient doublés de peaux de castor et de robes entièrement neuves ; sur les peaux, on rangeait avec soin des haches, des chaudières et des colliers. Tout ayant été convenablement disposé, du haut d'un échafaud les capitaines vidaient dans la fosse les sacs contenant les squelettes ; on jetait par-dessus de nouveaux présents et une provision de maïs ; après quoi, tout cet amas d'ossements, de fourrures et de vivres était recouvert de peaux, puis d'écorces et de terre. Au-dessus du tertre ainsi formé, on dressait un toit pour protéger les morts contre le froid et les neiges en hiver, contre les pluies et l'ardeur du soleil en été (2).

Aux larmes et aux lamentations succédaient les festins, dans lesquels les chefs cherchaient à se surpasser les uns les autres ; aussi la profusion y était telle, eu égard à leurs moyens, que souvent il fallait combler le vide créé dans le magasin des provisions, par un jeûne long et rigoureux. Cependant ces fêtes, quoique bien dispendieuses, avaient un côté avantageux : elles servaient à lier plus étroitement entre elles les tribus qui

(1) Il est très-rare que les Sauteurs suspendent leurs morts ; il n'y a d'exception à l'usage commun que pour les chefs de grande réputation. Les Sauteurs aiment à visiter les tombeaux de leurs parents et de leurs amis ; ils y font des festins et demeurent campés auprès pendant quelques jours. Ils tiennent les environs des tombeaux fort propres, sarclant l'herbe, et coupant les broussailles. Les tombeaux sont toujours placés dans un lieu bien choisi, et près d'un chemin fréquenté. (Note de M. Belcourt.)

(2) Sagard, *Grand Voyage du pays des Hurons.*

avaient donné une fosse commune à leur parents décédés ; elles inauguraient une nouvelle paix, qui devait subsister parmi les vivants, comme elle se maintenait parmi les morts (1).

(1) Il est d'usage parmi les Sautenrs, que lorsqu'ils se réunissent, ce qui n'arrive qu'une ou deux fois par an, les principaux chefs de famille s'entr'invitent tout le temps qu'ils sont ensemble ; on termine ces rencontres, par un *mitewi* ou fête de médecine, où les jeunes gens sont reçus du mitewi ; plusieurs jours d'avance, les jeunes chasseurs ont fait des amas de provisions pour le festin. (Note de M. Belcourt.)

CHAPITRE SEPTIÈME

Nations sauvages—Gouvernement—Bourgades—Champs—Droit de propriété—Code criminel—Peines—Vols—Guerres—Petite guerre—Grande guerre—Chanson de guerre—Danse et festin de guerre—Chanson de mort—Armes—Campagne—Départ et retour des guerriers—Prisonniers.

La forme du gouvernement, chez les nations huronnes, iroquoises et algonquines, n'était pas fort compliquée. Le peuple était libre; chaque bourgade était indépendante; dans la bourgade, chaque chef de famille était maître de ses actions; dans la cabane, chaque enfant réclamait une liberté presque illimitée. Cette masse de libertés était bien propre à embarrasser la marche des affaires; aussi les chefs avaient besoin d'une grande habileté pour diriger toutes les volontés vers un but commun; car, pour gouverner, ils n'avaient d'autres moyens à leur disposition que la persuasion, la libéralité et la confiance qu'ils pouvaient inspirer.

La guerre, les ambassades, le gouvernement intérieur de la nation, les intérêts des particuliers, les festins, les danses, les jeux et les funérailles: telles étaient les affaires dont s'occupaient les conseils de la nation, et dont la direction était remise aux capitaines (1). Parfois il y avait autant de capitaines que de genres d'affaires, surtout dans les grandes bourgades. Il arrivait aussi, cependant, qu'un chef était chargé de veiller seul sur les intérêts du village entier, à raison de ses talents, de son crédit ou de ses richesses. Le premier rang était souvent accordé à celui des capitaines qui s'élevait au-dessus des autres par son esprit, sa libéralité et ses autres belles qualités. Régulièrement, la charge de capitaine se transmettait comme un héritage, du côté de la mère chez les Hurons, du côté du père chez les nations algonquines (2). Elle était quelquefois conférée par élection. Les hommes ainsi élus par la nation n'acceptaient pas toujours la charge imposée; ils refusaient

(1) *Relation de* 1636, P. de Brebeuf.

(2) Parmi les Sauteurs, la place de chef est héréditaire. Quand le chef n'est pas un orateur, il se fait remplacer par un ancien qui possède le talent de la parole ; il prend même quelquefois un jeune homme déjà connu comme parlant facilement. (Note de M. Belcourt.)

de recevoir cet honneur, les uns parce qu'ils ne pouvaient parler en public, d'autres parce qu'ils manquaient d'une qualité indispensable ou qu'ils préféraient vivre tranquilles; car les fonctions d'un capitaine étaient si nombreuses, qu'il était presque toujours occupé aux affaires publiques. Si l'on tenait un conseil de la nation dans un village éloigné, il devait s'y rendre, quelque temps qu'il fît; sa cabane était ouverte pour les assemblées qui avaient lieu dans sa bourgade; il était tenu de faire les annonces de manière que tous en eussent connaissance, malgré les inconvénients qui en pouvaient résulter pour lui-même. Et cependant en retour de ses services, il ne recevait qu'une autorité fort restreinte (1).

Les affaires publiques se traitaient dans un conseil composé des anciens et des principaux de la bourgade. Les propositions, après avoir été longuement discutées, étaient adoptées ou rejetées à la pluralité des voix (2). En général les avis des anciens étaient d'un grand poids dans la décision des affaires; mais c'était surtout le talent de la parole qui assurait le plus d'influence dans les assemblées publiques. Aussi ce talent était-il cultivé avec soin, et plusieurs y réussissaient merveilleusement. Souvent il est arrivé qu'un orateur sauvage, par ses raisonnements et son habileté à haranguer, a forcé des officiers français à embrasser une opinion différente de celle qu'ils avaient d'abord soutenue.

Les conseils se tenaient ordinairement dans la cabane du principal capitaine de la bourgade. Un chef annonçait le temps et le lieu de l'assemblée, pendant qu'on préparait le feu du conseil, autour duquel venaient s'asseoir tous les intéressés, à mesure qu'ils arrivaient, en ayant le soin de réserver la place d'honneur pour le premier capitaine. Les femmes, les filles et les jeunes gens étaient exclus des assemblées; on permettait cependant à des guerriers de vingt-cinq à trente ans d'assister au conseil général. S'il s'agissait de délibérer secrètement pour surprendre les ennemis ou pour adopter quelques résolutions qu'on voulait tenir cachées, l'assemblée se réunissait la nuit, et l'on n'y appelait que les principaux conseillers.

Un long silence, pendant lequel tous les calumets étaient allumés, précédait les discours et les discussions; puis, dans une harangue prononcée avec lenteur, le capitaine exposait le sujet soumis aux délibérations de l'assemblée. Son discours

(1) F. Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons*; *Mémoire de* Nicolas Perrot.
(2) F. Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons.*

fini, les orateurs se levaient l'un à la suite de l'autre, avec calme et dignité; chacun faisait brièvement connaître son opinion, sans être jamais exposé à des interruptions. Les avis ayant été recueillis au moyen de pailles et de petits joncs, le résultat était de suite proclamé. Même après avoir été adoptées, les résolutions n'étaient mises à effet que si chacun consentait à s'y conformer par amour du bien public ou pour quelque autre motif; car la liberté individuelle conservait encore ses priviléges, dans toute leur étendue. Malgré les oppositions et les abstentions que suscitaient la jalousie et le mauvais vouloir à la suite des assemblées, les chefs, par la persuasion, par les louanges adroitement distribuées et par la libéralité, venaient ordinairement à bout de faire exécuter les décisions du conseil.

Chaque peuple sauvage se divisait en plusieurs grandes familles, distinguées par leurs totems ou marques. Ainsi la famille portait le nom d'un animal, dont la figure, tracée sur une écorce ou sur du papier, était censée être la signature de ses chefs. Chez les Iroquois, la famille de la tortue était la première et la plus respectable, parce qu'elle descendait, suivant la tradition, d'une femme enceinte qui, tombant du ciel sur une tortue, commença à peupler le pays; la seconde était celle de l'ours, et la troisième celle du loup. Les familles étaient mêlées ensemble dans les villages, sans être confondues, chacune ayant son chef particulier, qui était son protecteur et prenait ses intérêts dans les conseils. Les guerriers, lorsqu'ils allaient au combat, portaient le totem pour étendard (1); c'était pour eux une marque d'honneur et un présage de défaite pour leur ennemis.

Les peuples de la langue huronne se réunissaient dans de grandes bourgades, qu'ils fortifiaient avec soin lorsqu'elles étaient exposées aux attaques des ennemis. Ils les plaçaient, autant que possible, sur un côteau protégé par un ravin, et près de quelque ruisseau. Après quinze ou vingt ans, lorsque le bois était détruit dans les environs, et que les champs étaient épuisés par la culture, ils les rapprochaient de la forêt et des terres encore vierges ou qui reposaient depuis longtemps. Comme le sol appartenait à la nation, et non aux individus, chacun était maître de choisir un terrain inoccupé, de le défricher, de le cultiver à son profit aussi longtemps qu'il le voulait. S'il venait à l'abandonner, un autre pouvait s'en emparer et le faire valoir pour lui-même.

(1) Joannes Megapolensis.

Le code criminel n'était pas très-étendu ; cependant il suffisait à maintenir l'ordre dans les petites républiques américaines. Les meurtriers, les voleurs, les traîtres et les sorciers étaient soumis à des punitions. Quoique la loi du talion ne fût pas pratiquée envers les meurtriers, les pénalités imposées à l'occasion d'un assassinat n'étaient guères moins efficaces que le supplice de la mort chez les nations civilisées (1). Les parents du mort ne poursuivaient pas seulement l'auteur du meurtre, mais ils s'adressaient à son village tout entier, qui devait réparer la faute commise, par un très-grand nombre de présents. Toutes les familles du village étaient mises à contribution et fournissaient leur part. Un capitaine offrait les présents aux amis du défunt, et expliquait la signification de chacun dans une longue harangue ; de sorte que des journées entières étaient employées à remplir les formalités requises. Les parents du mort devaient se tenir satisfaits des présents qui leur étaient offerts ; s'ils cherchaient à se venger par la mort du coupable, sur eux retombait l'obligation de faire des présents pour rétablir la paix entre les familles (2).

Le châtiment de sa faute, retombant ainsi sur tous ses parents et ses compatriotes, frappait le meurtrier autant de fois qu'il y avait de personnes punies pour la réparer. Sa position au milieu des siens devenait très-pénible, puisque chacun était en droit de lui adresser des reproches au sujet des maux qu'il avait attirés sur eux par sa faute.

Avant l'arrivée des Français, une punition horrible était quelquefois infligée au meurtrier : on étendait le corps du défunt sur des claies, au-dessous desquelles l'assassin était lié, de manière que sur sa personne tombaient les chairs putréfiées qui se détachaient du cadavre. En donnant des présents, il pouvait obtenir que le plat contenant sa nourriture ne fût pas exposé à recevoir ces restes dégoutants ; c'était alors le seul adoucissement qu'il pouvait obtenir. Il demeurait en cet état aussi longtemps que les parents du défunt l'y voulaient retenir, et, au moment de sa délivrance, il les devait remercier par un riche présent.

Le vol était fort rare chez les Algonquins ; au contraire, parmi

(1) *Relation de* 1636.

(2) Chez les Sauteurs, un meurtrier n'a d'autre espoir de conserver sa vie qu'en s'expatriant ; si cependant sa parenté compte beaucoup d'hommes, et si sa cause paraît la meilleure, une absence d'un an lui suffit pour obtenir l'impunité. Un homme qui tue sa femme peut compter sur une mort certaine de la part des frères de la défunte ; il pourra s'estimer heureux, s'il a pu s'éloigner assez pour éviter leur poursuite. (Note de M. Belcourt.)

les Hurons, non-seulement il était fréquent, mais on l'y regardait comme honorable (1). Ils volaient avec le pied aussi bien qu'avec la main, sous les yeux du maître tout aussi bien qu'en son absence, et souvent pour le seul plaisir qu'ils y trouvaient. Rien n'était à dédaigner pour le voleur; s'il ne connaissait pas l'usage d'un objet, il l'employait comme une parure, en se le pendant au cou. Le P. Bressani raconte qu'un des missionnaires récitant son bréviaire près d'une fente pratiquée dans un des pans de la cabane, une main se glissa du dehors, et lui arracha son livre, sans qu'il pût jamais découvrir le coupable (2).

Celui qui reconnaissait un voleur par qui il avait été dépouillé, pouvait lui enlever haches, couteaux, chaudières, canots, et le laisser dans un dénûment complet, pourvu toutefois que le larron ne fût pas assez fort pour se défendre. Quand on ne pouvait saisir un voleur appartenant à un autre village, ceux qui avaient été dépouillés jouissaient du privilége d'enlever à quelqu'un de ce village la valeur des objets perdus.

En 1652, les sauvages de Sillery étant tous à la messe, une robe de castor fut enlevée d'une de leurs cabanes; le maître assembla les chefs, qui conclurent, d'après certains indices, que le vol avait été commis par un français. C'en fut assez pour les jeunes gens: ils allèrent saisir deux français qui venaient de passer près du village, et qui n'avaient, même aux yeux des sauvages, rien de commun avec le voleur. Les jeunes gens voulaient les dépouiller, pour forcer le gouverneur à réparer le tort causé par les siens. « Arrêtons-là, » dit un des sauvages les plus avisés: « nous avons embrassé les coutumes des chrétiens; envoyons au Père, pour apprendre ce qu'il faut faire dans pareille circonstance. » Le Père venu, on lui déclara qu'un français s'était rendu coupable du vol. « C'est notre coutume, » ajouta l'un d'eux, « de dépouiller les premiers qu'on rencontre de la parenté ou de la nation de celui qui a fait le vol. On garde ses dépouilles jusqu'à ce que ses capitaines ou ses parents aient satisfait à celui qui a souffert. Voilà notre coutume, mais, comme nous sommes devenus chrétiens, nous suivrons les usages des chrétiens. Qu'allons-nous faire? » Le missionnaire leur expliqua que, les fautes étant personnelles, il

(1) Le vol est très-rare parmi les Sauteurs, les Cris et les Mandales, à l'exception du vol de chevaux entre nations ennemies. Les Assinibouanes sont célèbres pour leur habileté à voler, et ils s'en glorifient. Les Sioux sont aussi habiles à enlever des chevaux, qu'ils vont détacher la nuit jusqu'aux portes des loges de leurs ennemis. (Note de M. Belcourt.)

(2) *Relation de* 1636; *Relation du P. Bressani*, traduction du R. P. Félix Martin.

fallait punir ces deux français, s'ils étaient coupables ; si non, qu'ils devaient les mettre en liberté, et tâcher de découvrir le voleur. Les sauvages se montrèrent dociles ; car, ayant reconnu que les français étaient innocents, ils les renvoyèrent avec des dédommagements. Cependant le véritable voleur, craignant d'être découvert à la suite du bruit causé par son larcin, alla porter la robe au missionnaire, en le priant de la faire remettre à celui à qui elle appartenait (1).

Les sorciers, ou du moins ceux qui essayaient de faire mourir leurs ennemis au moyen de prétendus sortiléges, étaient fort redoutés parmi les sauvages; aussi ne les épargnait-on jamais. Celui qui les prenait sur le fait, ou qui les croyait coupables d'avoir employé un maléfice, avait le droit de leur casser la tête, et, pour cet acte, il n'avait pas à craindre d'être jamais inquiété ou d'être tenu à une réparation envers les parents du mort. Les soupçons et les accusations de maléfices tombaient ordinairement sur quelques vieilles femmes; leur sèxe ne les mettait pas plus que les hommes à l'abri des terribles vengeances de ceux qui croyaient avoir à se plaindre de leurs sortiléges (2).

La guerre était trés-fréquente chez les sauvages : il n'y avait presque aucune nation qui n'eût plusieurs ennemis à combattre. Une fois commencée, la lutte durait pendant de longues années, les haines nationales se transmettant comme un héritage, de génération en génération. Elles n'étaient pas ordinairement soulevées par l'envie de s'emparer du pays des ennemis, mais par le désir de venger une injure ou de punir un meurtre. Des guerres longues et meurtrières étaient souvent causées par l'imprudence des jeunes gens, qui, pour se faire une réputation de bravoure, entraînaient la nation entière dans d'interminables querelles avec ses voisins (3).

Lorsqu'un membre d'une famille avait été tué, elle devait le remplacer dans la cabane par quelque prisonnier enlevé sur l'ennemi. Or tous ceux qui avaient des alliances avec la famille, étaient obligés de soutenir ses intérêts et de s'armer pour lui rendre un fils, un père, ou un frère tombé sous la hache des guerriers de la nation rivale.

(1) *Relation des Jésuites*, 1652.

(2) Chez les Sauteurs, on n'ôse même pas parler mal d'un sorcier, qui passe pour avoir envoyé une maladie à quelqu'un. Si un sauvage est malade, sa première pensée est d'examiner qui peut avoir intérêt à lui donner cette maladie. On est persuadé que celui qui donne une maladie peut l'ôter. Alors, s'il n'est pas trop éloigné, on le paye pour venir soigner le malade. (Note de M. Belcourt)

(3) F. Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons.*

Leurs guerres consistaient ordinairement en surprises. Les guerriers cherchaient à causer le plus grand mal aux ennemis, avec le moins de perte pour eux-mêmes ; le meilleur capitaine était celui qui rapportait le plus de chevelures, sans perdre aucun de ses compagnons. Dans la petite guerre, qui ressemblait plutôt à une chasse aux hommes, les jeunes gens s'armaient à la voix d'un des leurs; rendus dans le pays ennemi, ils se partageaient en petites bandes ; cinq ou six hommes se plaçaient à une courte distance d'un village, et guettaient l'occasion de casser une tête. Pendant le jour, ils se couchaient sur le ventre à l'orée d'un bois, au milieu d'un champ de maïs, auprès d'un sentier fréquenté ; ils surprenaient ainsi quelques personnes isolées, observant toutefois de grandes précautions pour ne pas donner l'alarme aux habitants du bourg. La nuit venue, ils rodaient comme des ombres autour des cabanes, ils épiaient les mouvements de ceux qui entraient ou sortaient, et quelquefois ils réussissaient à enlever sans bruit un enfant, une femme, un promeneur attardé (1).

Les anciens, qui n'étaient pas toujours consultés par les chefs de ces petits partis, ne les empêchaient cependant point ; ils aimaient au contraire à voir la jeunesse s'exercer et s'entretenir dans l'habitude des armes (2). Si cependant ces expéditions étaient nuisibles à l'état, ils faisaient agir sous main, pour prévenir les chefs et les arrêter. S'ils n'en pouvaient venir à bout, ils embarrassaient le parti sur la route, en lui faisant donner de faux avis. Quand tous les autres expédients manquaient pour rompre une entreprise dangereuse, ils avaient recours aux matrones des cabanes auxquelles appartenaient les jeunes gens partant pour la guerre, et l'autorité de ces vieilles femmes venait toujours à bout de renverser les projets les mieux concertés. Mais on n'avait recours à l'intervention des matrones que dans les cas extrêmes, tant on craignait de blesser la liberté des individus.

Dans la grande guerre, qui se faisait au nom de la nation, les corps d'armée s'élevaient parfois jusqu'à cinq ou six cents hommes; on s'occupait alors plus soigneusement des préparatifs, et les opérations étaient dirigées d'une manière plus régulière. Le conseil de la nation ne se décidait à commencer la lutte qu'après de fréquentes assemblées, où l'on pesait les raisons pour ou contre l'entreprise, et où l'on délibérait longuement sur les mesures à prendre pour la faire réussir. L'on

(1) F. Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons.*

(2) P. Lafitau, *Mœurs des sauvages.*

tâchait aussi de s'assurer le concours des voisins et des alliés, en leur envoyant des ambassades secrètes et des colliers *sous terre*, pour les engager à embrasser la même cause, ou du moins à rester dans la neutralité.

Toutes les mesures étant concertées pour rompre la paix, la hache était levée publiquement et envoyée solennellement chez les peuples alliés, et l'on chantait la guerre par toutes les bourgades. Elle se chantait dans une cabane de conseil, où les guerriers se rendaient, portant leurs armes et ayant le corps peint de la manière la plus bizarre. Le chef chargé de lever la hache avait les épaules, la poitrine et le visage noircis de charbon. La hache à la main, il entonnait un chant lugubre et monotone ; puis, élevant la voix, il avertissait les assistants qu'il offrait le festin au dieu de la guerre. S'adressant à celui-ci : « Je t'invoque, » disait-il, « afin que tu me sois favorable dans mon entreprise, que tu aies pitié de moi et de toute ma famille ; j'invoque aussi tous les esprits bons et mauvais, tous ceux qui sont dans les airs, sur la terre et dans la terre, afin qu'ils nous conservent, moi et mes guerriers, et que nous puissions, après un heureux voyage, rentrer victorieux dans notre pays. » Les assistants répondaient au chant du chef en répétant plusieurs *ho! ho!* pour marquer leur approbation.

Ces préliminaires étaient suivis de la danse de guerre, que le chef devait commencer. Il s'avançait, en s'agitant, jusqu'auprès d'un poteau, qu'il frappait de la hache. Il racontait ensuite, dans sa chanson de guerre, les exploits qu'il avait faits dans ses expéditions contre les ennemis, accompagnant ce récitatif de gestes très-expressifs. Ceux qui s'étaient enrôlés se présentaient tour à tour, pour frapper le poteau, et entonner la chanson de guerre ; chacun avait la sienne, dont aucun autre n'avait le droit de se servir.

Les danses terminées, le chef offrait le festin, consistant, chez les Hurons, en chiens engraissés pour l'occasion et bouillis dans de grandes chaudières. Les têtes étaient portées à ceux qu'on voulait honorer, c'est-à-dire, aux soldats les plus renommés ; mais le chef de guerre devait jeûner, en servant ses convives ou en fumant son calumet.

Les esprits s'animaient pour la guerre à mesure que le moment de la commencer s'approchait ; chaque nuit, on entendait le son du chichikoué (1), les piétinements des danseurs et les lugubres chansons de guerre. Pendant le jour, les prépa-

(1) Instrument de musique employé par les sauvages avec le tambour : c'était tantôt une gourde, tantôt la carapace desséchée d'une tortue, à demi remplie de cailloux que l'on agitait en cadence.

ratifs se continuaient; les armes étaient réparées ; si c'était en été, on construisait les canots, ou on les radoubait ; si c'était en hiver on faisait des raquettes et des tabaganes (1).

Enfin, le jour du départ arrivé, les guerriers, parés et ayant le visage peint, se rassemblaient autour de la cabane du chef; après une courte harangue, celui-ci sortait en entonnant sa chanson de mort, et tous le suivaient à la file, gardant un profond silence. Les femmes les avaient devancés avec des provisions, pour les attendre à quelque distance du village et leur donner des vivres. Les derniers adieux se faisaient; les guerriers déposaient leurs habits de parure entre les mains des femmes, et, après avoir jeté le sac de vivres sur leurs épaules, ils partaient, vêtus aussi légèrement que leur permettait la saison. Une petite provision de farine de maïs grillé leur suffisait pour la campagne; ils la mangeaient crue ou délayée dans un peu d'eau chaude ou froide. La chasse devait leur fournir le reste de la nourriture.

Pour armes, ils avaient une espèce de javelot, un arc, avec des flèches garnies de plumes et terminées par une pierre tranchante ou un os affilé (2). Ils se servaient surtout du *tomahawk* ou casse-tête, massue d'un bois très-dur, dont la tête arrondie avait un côté tranchant. A l'arrivée des Européens, ils se servaient d'armes défensives; c'étaient des brassards et des cuissarts formés de baguettes entrelacées, qu'on serrait avec des cordes. Mais, après l'introduction des armes à feu, ces objets, devenus inutiles, furent entièrement mis de côté. Suivant Charlevoix, les sauvages occidentaux se servaient d'un bouclier de peau de bœuf, qui était fort léger et que les balles lancées par un fusil ne pouvaient traverser.

Pour signe de ralliement, ils avaient des enseignes, qui n'étaient qu'un morçeau d'écorce taillé en rond et attaché au bout d'une perche; on y traçait la marque de la nation ou du village, et, si le parti était nombreux, chaque famille avait son enseigne portant son totem particulier.

Dans le sac de voyage, le manitou tenait le premier rang; le guerrier aurait mieux aimé perdre ses armes que son manitou. C'était quelque objet désigné par un rêve, ou présentant une

(1) Traîneaux plats bien connus dans le Canada sous le nom de traînes sauvages.

(2) L'opinion que l'on attachait des plumes d'aigles aux flèches, est erronée. Celles que les sauvages portent sur leur tête sont des plumes d'aigles ; elles sont significatives de leur valeur. Mais celles qui sont attachées le long de la flèche et à l'arrière, à chaque tiers de la circonference, n'y sont que pour donner de la stabilité à la flèche dans sa direction horizontale ; toute espèce de plume fait l'affaire. La plume d'aigle est trop précieuse et trop noble pour s'abaisser jusque là. (Note de M. Belcourt.)

forme extraordinaire, que le sauvage avait choisi comme le symbole de son esprit familier; une tête d'oiseau, une dent de castor, un nœud d'arbre pouvait servir de manitou. Un caprice le faisait choisir, et un caprice le faisait rejeter. Soigneusement enveloppé dans quelques morceaux de peau, le manitou était mis dans le sac de médecine, qu'on suspendait par honneur sur le devant du canot du chef.

Longtemps avant le coucher du soleil, le parti s'arrêtait pour choisir le lieu où l'on devait passer la nuit. Des arbres étaient abattus pour former un retranchement autour du camp; sur ce rempart, on réunissait tous les manitous, en ayant le soin de les tourner vers le pays des ennemis. Pendant près d'une heure, on les invoquait, et après cela ils restaient chargés de la garde du camp; se reposant sur leur vigilance, les guerriers se couchaient sans songer à poser d'autres sentinelles. Si le parti était surpris, on rejetait la faute sur les manitous. Avec de tels gardiens, les surprises étaient fréquentes; mais les plus rudes leçons ne guérissaient point les sauvages de leur confiance présomptueuse, qui avait sa source dans l'indolence et la paresse.

Arrivés sur les terres de l'ennemi, les chefs rappelaient à leurs hommes les règles que la prudence exigeait; on ne devait plus faire de feu; les cris et la chasse étaient interdits; il ne fallait même plus se parler que par signes; l'on ne marchait que la nuit, et l'on dormait pendant le jour. Mais des lois si sages étaient fort mal observées par des gens naturellement insouciants et toujours prêts à mettre de côté tout ce qui pouvait les gêner. On avait cependant le soin d'envoyer des éclaireurs à la découverte, lorsqu'on s'arrêtait pour camper; ils revenaient après une course d'une couple d'heures, et, s'ils n'avaient aperçu aucun signe de danger, tous se livraient au sommeil avec la plus profonde sécurité.

Dans la route, l'on examinait soigneusement tous les vestiges, et les yeux des guerriers sauvages étaient tellement exercés, qu'ils pouvaient reconnaître à l'aspect du sol, le nombre, le sèxe, l'âge et même la nation des personnes qui étaient passées. Ils s'avançaient à la file, les uns derrière les autres, et les derniers couvraient soigneusement avec des feuilles les traces laissées par les pieds des premiers. S'ils rencontraient un ruisseau, ils le suivaient pendant quelque temps, marchant dans l'eau, pour dépister ceux des ennemis qui auraient pu les suivre (1).

(1) P. Lafitau, *Mœurs des sauvages.*

Les précautions prises pour n'être point découverts n'étaient point dues à un défaut de courage, mais bien au désir qu'avaient les chefs de rendre leur victoire complète, en conservant la vie à tout leur monde : car, vu leur petit nombre, la mort d'un seul homme était une perte sensible, propre à décréditer un capitaine. Sa réputation d'homme habile souffrait considérablement, s'il laissait en arrière quelqu'un de ses soldats, même par suite de maladies (1).

Lorsqu'on avait découvert l'ennemi, on le faisait reconnaître, et le rapport des envoyés était soumis au conseil. L'attaque, si elle devait avoir lieu, était fixée pour le point du jour, parce qu'alors les ennemis étaient supposés devoir être plongés dans le plus profond sommeil. Pendant toute la nuit, les guerriers restaient couchés sur le ventre, sans faire aucun mouvement; c'était dans la même posture et en se traînant sur les pieds et sur les mains, qu'ils s'approchaient du camp qu'ils voulaient surprendre. Le chef donnait le signal de l'attaque par un petit cri, et en un moment tous étaient debout. Poussant des hurlements épouvantables, ils faisaient leur première décharge, et, sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître, ils se précipitaient sur lui, le casse-tête à la main. Dans la suite, les combats devinrent beaucoup plus sanglants, lorsque le commerce avec les Européens leur eut fourni des haches, qui remplacèrent le casse-tête de bois.

Si au contraire, il n'y avait pas d'espérance de surprendre l'ennemi, parce qu'il se tenait sur ses gardes, on se retirait sans bruit, à moins qu'il n'y eût de fortes chances de succès. Mais, quand la retraite était impossible, on se disposait à combattre vaillamment, et la mêlée était ordinairement terrible.

On conçoit aisément quel devait être l'effroi des femmes et des enfants, dans un village attaqué tout à coup par une bande de furieux. Ces figures presque nues, barbouillées de noir et de rouge, et s'agitant avec fureur autour des cabanes incendiées, les hurlements des chiens se confondant avec les cris des combattants et les plaintes des mourants, la lutte désespérée entre les assaillants et les défenseurs de la place : voilà certes des scènes dignes de l'enfer, scènes qui se renouvelaient fréquemment chez les nations américaines. Une fois la victoire assurée, les vainqueurs se débarrassaient, par la hache ou par le feu, de ceux qui auraient pu les gêner dans leur retraite ; ils enlevaient des chevelures qui devenaient, pour eux

(1) Charlevoix, *Journal historique*.

les plus précieux trophées, et ils s'assuraient des prisonniers en les garottant (1).

Le retour se faisait rapidement jusqu'à ce que le parti fût éloigné du pays ennemi; car l'on craignait la vengeance de la nation attaquée. Les blessés qui se trouvaient incapables de suivre étaient portés sur des brancards ou traînés sur des tabaganes.

Pendant la marche, les prisonniers avaient bien des mauvais traitements à endurer, si le parti vainqueur était nombreux, et s'il rencontrait quelque bande de guerriers amis ; car, suivant les règles de la civilité sauvage, ceux-ci étaient invités à caresser les prisonniers, c'est-à-dire à les tourmenter (2). Après ces rencontres, le temps le plus fâcheux pour les pauvres captifs était celui de la nuit ; tous les soirs, on les étendait presque nus à terre, où ils demeuraient, les pieds et les bras écartés en forme de croix de Saint-André. Ils étaient retenus dans cette position, au moyen de courroies attachées à quatre piquets qu'on avait fortement enfoncés dans le sol. Un collier, qui saisissait le prisonnier au cou, était fixé à un cinquième piquet; enfin on le ceignait soigneusement au milieu du corps avec une sangle, dont un gardien tenait les deux bouts, afin d'être éveillé par le moindre mouvement de sa victime. Cette posture, si rude par elle-même, était rendue bien plus insupportable en été par des milliers de moustiques altérés de sang.

En approchant de leur village, les guerriers détachaient un coureur pour annoncer leur retour, et le parti s'arrêtait, afin d'attendre que les vieillards et les femmes vinssent au-devant d'eux. D'aussi loin qu'il apercevait les cabanes, l'envoyé faisait le cri de mort, *kohé;* il le répétait lentement, autant de fois que l'on comptait d'hommes morts dans le parti. Ce cri perçant et lugubre s'entendait d'une grande distance, surtout lorsqu'il était porté sur les eaux pendant la nuit ; il mettait toute la population en émoi. L'envoyé continuait sa course et ne s'arrêtait qu'au milieu du village ; là, après avoir repris un instant ses esprits, il racontait tout bas à un ancien les circonstances de l'expédition ; le vieillard proclamait ensuite à haute voix les mauvaises nouvelles apportées. Les premières heures étaient consacrées au souvenir des morts ; ceux qui avaient perdu des

(1) Les Sioux et les Sauteurs sont peu soucieux de faire des prisonniers, et quand ils en ont fait dans des occasions favorables, ils les ont toujours torturés et les ont fait mourir avant de les rendre au camp. Au reste, un sauteur, comme un sioux, s'il prévoit qu'il peut être pris, ne décharge pas son fusil ou n'épuise pas son carquois, afin que, par la crainte d'approcher, son ennemi soit forcé de tirer de loin. (Note de M. Belcourt)

(2) Lafitau, *Mœurs des sauvages.*

parents se retiraient pour les pleurer dans leurs cabanes, où ils recevaient les compliments de condoléance de leurs amis.

Les morts ayant été dûment honorés par des larmes, un second cri appelait les habitants, auxquels on communiquait les bonnes nouvelles de la campagne. Si le parti n'avait éprouvé aucune perte, au lieu du cri de mort, l'envoyé répétait le mot *koké* d'une manière triomphante, en le prononçant avec une mesure plus brève et plus saccadée ; il le répétait autant de fois qu'il y avait de prisonniers ou de chevelures enlevées (1). Les anciens envoyaient des députés au-devant des vainqueurs pour les féliciter sur leurs heureux succès. Le jour destiné à l'entrée, les guerriers laissaient les prisonniers au soin des personnes qui n'avaient pas assisté à l'expédition ; pour eux, comme s'ils n'avaient eu aucun intérêt dans l'affaire, ils entraient dans le village, marchant à la file les uns derrière les autres, sans chanter, sans avoir le visage peint, couverts d'habits déchirés, plus semblables à des gens qui arrivent d'un long voyage, qu'à des guerriers retournant d'une course victorieuse. C'était là, la pratique des Iroquois.

Chez d'autres nations, l'entrée à la bourgade d'un parti de guerre était une sorte de triomphe : le chef marchait à la tête de sa troupe, avec toute la fierté d'un conquérant ; les guerriers suivaient sur deux rangs, au milieu desquels s'avançaient les prisonniers, le visage peint et vermillonné, les bras liés avec une corde au-dessus des coudes, tenant d'une main un bâton orné de plumes, et de l'autre le chichikoué. Les captifs chantaient leur chanson de mort, dans laquelle ils racontaient leurs prouesses, bravaient leurs ennemis, et exprimaient le mépris des tourments. De temps en temps, on les arrêtait pour les faire danser, et ils se livraient à cet exercice comme s'ils avaient été entourés de leurs amis (2). Ils rappelaient ceux qu'ils avaient tués et brûlés ; ils n'oubliaient point de nommer les parents ou les amis des vainqueurs qu'ils avaient eu le plaisir de torturer. Ils semblaient s'évertuer à provoquer la vengeance de ceux qui allaient décider de leur sort. Cette vanité leur coûtait cher ; mais les tourments les plus cruels ne pouvaient ordinairement abattre la fierté des prisonniers ; au

(1) Chez les sauvages de l'ouest, si le parti de guerre a *frappé*, il met le feu à la prairie ; ce feu peut s'apercevoir le soir à une très-grande distance, en se reflétant sur les nuages. S'il est vainqueur, il met le feu plus loin, le lendemain ; et c'est ainsi qu'ils télégraphent les phases intéressantes de la campagne. (Note de M. Belcourt.)

(2) Charlevoix, *Journal d'un Voyage dans l'Amérique Septentrionale.*

contraire la plupart paraissaient s'en enorgueillir et y trouver un véritable plaisir.

Quelquefois on les faisait courir entre deux lignes de sauvages, armés de bâtons, de pierres et de tisons ardents, et chacun s'efforçait de les maltraiter. Les captifs avaient la liberté de se défendre ; mais, liés comme ils l'étaient et accablés par le nombre, leur résistance était à peu près inutile. On cherchait à les faire tomber en leur barrant les jambes, afin de s'amuser de leurs chutes et de leurs efforts pour se relever. A certaines stations, des femmes et des vieillards les arrêtaient pour leur arracher les ongles à belles dents, et leur couper quelque phalange des doigts. La permission de faire ces mutilations n'était cependant accordée qu'à ceux qui l'achetaient par des présents offerts au maître du prisonnier. Ce droit d'entrée se payait dans tous les villages par lesquels on passait, jusqu'à celui où le sort des captifs devait être décidé.

Après l'arrivée dans le village où se devait faire la distribution des prisonniers, on les introduisait dans une cabane de conseil; on leur donnait à manger, on les faisait chanter et danser. Pendant plusieurs jours, durant lesquels on les tenait dans l'incertitude sur leur sort, ils servaient de jouets à la population, et ne pouvaient obtenir un moment de répit.

A la suite d'un grand conseil où l'on prononçait sur leur sort, ils étaient conduits au milieu de tout le peuple assemblé, et là un ancien faisait connaître la décision qui avait été prise. Les uns entraient dans des familles qui avaient perdu quelques parents, et ils y étaient adoptés pour remplacer les morts; les autres étaient donnés comme esclaves aux personnes considérables de la nation, ou envoyés en présent aux peuples alliés; quelques-uns étaient réservés au feu, et devaient se résigner à mourir après avoir enduré tous les supplices que la barbarie la plus raffinée pouvait inventer.

CHAPITRE HUITIÈME

Nations sauvages — Ambassades — Traités — Constitution physique des sauvages — Habits—Maladies—Médecins et remèdes—Sueries—Jongleurs—Mariages—Travaux des hommes—Ouvrages des femmes—Enfants et leur éducation—Noms donnés aux enfants—Berceaux—Les femmes sauvages—Leçons et corrections données aux enfants—Qualités morales—Force d'âme—Hospitalité—Vanité—Eloignement des querelles—Justice—Condoléances—Orgueil et vengeance—Fourberie — Jeux de crosse, de pailles, de noyaux — Festins — Nourriture — Chasses Chiens—Festin de chasse—Observations astronomiques—Voyages.

Dans les guerres continuelles que se faisaient les nations sauvages, il était très-important pour chacune d'elles de se créer des alliés, et de les conserver au moyen d'ambassades et de traités de paix. Malgré leur rudesse apparente, les ambassadeurs savaient jouer leur rôle aussi bien que les diplomates européens. Pendant qu'ils négociaient une paix ou un traité, ils évitaient de montrer de l'empressement à atteindre leur but, afin de convaincre l'autre partie qu'ils n'étaient mus ni par la peur, ni par la nécessité. Lors même que les affaires de leur nation allaient mal, ils ne rabattaient rien de leur fierté, et souvent, à force d'adresse, de morgue et de persévérance, ils réussissaient à obtenir quelques concessions d'un ennemi victorieux.

Les propositions des ambassadeurs étaient appuyées par des présents consistant en fourrures et en colliers de porcelaine, qu'ils offraient en plein conseil, et qui leur servaient, pour ainsi dire, de mémoires ; car à chaque présent était attachée une demande ou une proposition. Hors du conseil, ils avaient le soin de se faire des amis parmi les chefs, avec lesquels ils entamaient des négociations particulières. Si le traité de paix convenait à ceux à qui il était proposé, les ambassadeurs reprenaient le chemin de leur pays, et étaient bientôt remplacés par d'autres députés chargés de préparer les voies à un arrangement définitif (1).

Si le projet de traité n'était pas favorablement reçu, les

(1) Les traités de paix se proposent par l'envoi de tabac et d'un calumet, dont la couleur dominante est le vert ; on évite le rouge, signe de sang. Si le calumet et le tabac sont acceptés, on peut négocier sans crainte. (Note de M. Belcourt.)

ambassadeurs couraient des dangers, le droit international ne les protégeant point contre les mauvais traitements. Quelquefois on leur cassait la tête sur la natte même du conseil ; mais ordinairement, pour éviter de violer si formellement les règles de l'hospitalité, on les congédiait honorablement et on les faisait assassiner sur la route. Les Iroquois allèrent jusqu'à brûler comme des esclaves quelques-uns de ceux qui avaient accompagné chez eux le chevalier d'Eau, ambassadeur du comte de Frontenac. Les nations du Mississipi avaient beaucoup plus de respect pour le droit des gens ; chez elles, le calumet de paix mettait les étrangers à l'abri de toute insulte. Les peuples méridionaux montraient en effet moins de férocité dans leurs mœurs que ceux du nord ; mais, d'un autre côté, ils étaient moins fiers et moins guerriers.

Les sauvages des régions septentrionales de l'Amérique étaient généralement bien formés et de belles proportions ; on rencontrait rarement chez eux des personnes naturellement difformes (1). Plusieurs attribuent cette particularité à la liberté dont jouissaient les enfants dans l'enfance, leurs membres n'étant ni retenus, ni gênés par des langes (2). Leurs sens étaient d'une grande perfection. Malgré les mauvais effets que la neige et la fumée produisent ordinairement sur les yeux, leur vue était très-perçante ; ils avaient l'ouïe fort délicate, et, quant à la finesse de l'odorat, ils auraient pu rivaliser avec leurs chiens. Souvent, d'une grande distance, ils reconnaissaient l'odeur de la fumée, pendant que les Français n'en sentaient absolument rien. L'excellence de leurs organes se perfectionnait sans doute par la nécessité où ils étaient chaque jour de les exercer fortement, pour se fournir les choses nécessaires à la vie, et se mettre à l'abri des embûches de leurs ennemis.

Leurs cheveux, presque toujours noirs, étaient soigneusement graissés. Les femmes disposaient leur chevelure en tresses, qui leur pendaient sur le dos ; celle des hommes était arrangée selon le goût de chaque individu. En général ils portaient les cheveux liés sur le dos ; pendant le deuil, ils les laissaient flotter dans toute leur longueur. Chez les Hurons cependant, on les coupait de bien des manières ridicules.

Ils croyaient ajouter beaucoup à leur beauté en se peignant le visage, et en tatouant les parties du corps exposées à la vue. Le P. Lejeune rapporte que, lors de son arrivée à Tadoussac, il vit des montagnais qui avaient le nez peint en bleu, le tour

(1) Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons.*
(2) *Relation de* 1635.

des yeux, les sourcils, les joues en noir, et le reste du visage en rouge (1). D'autres avaient des raies noires, rouges et bleues, tirées des oreilles à la bouche, ou bien une bande noire de la largeur d'un ruban s'étendant d'une oreille à l'autre, en passant par les yeux. Plusieurs avaient mis tant d'art à se peindre le corps, qu'à la première vue, les Français les crurent couverts de vêtements véritables, tandis qu'ils étaient complètement nus (2).

Pendant le tatouage, ils enduraient de vives douleurs. Pour cette opération, ils se servaient d'épines pointues, de pierres aiguisées ou d'aiguilles, avec lesquelles ils se perçaient la peau et traçaient sur le visage, sur les bras, sur la poitrine un aigle, une couleuvre, un dragon, ou toute autre figure. On frottait les piqûres fraîches et sanglantes avec du charbon pilé, ou de la poudre à fusil bien broyée, qui pénétrait dans la peau et laissait des traces indélébiles. Faite sur tout le corps dans les temps froids, l'opération du tatouage était dangereuse et conduisait quelquefois à la mort ces martyrs de la vanité.

L'usage de se peindre le corps et le visage avait bien aussi son bon côté : en hiver la peinture servait de masque et protégeait contre les grands froids ; à la guerre, elle empêchait la pâleur du visage de trahir la crainte de l'âme ; elle prêtait au guerrier un aspect farouche et propre à inspirer la terreur ; dans les fêtes publiques, elle tenait lieu d'ornements et d'armoiries. Les prisonniers condamnés à mourir sur le bûcher étaient peints, comme des victimes offertes en sacrifice au dieu de la guerre. Mais le privilége de s'orner le visage de peintures était interdit aux femmes, les hommes étant regardés comme seuls capables de jouir de ce droit (3).

Les habits étaient faits de peaux de bêtes sauvages, soit passées, soit laissées dans leur état naturel. Pendant les chaleurs de l'été, les hommes ne portaient d'autre vêtement qu'un brayer, descendant depuis le milieu du corps jusqu'aux cuisses ;

(1) L'apparence physique des Mashkégons, des Wioipigons et autres peuples des savanes qui vivent de poissons, est tout à fait différente de celle des Sauteurs des prairies et des Cris, qui ne diffèrent des Sioux et des Assiniboines que par la forme de leurs habits et de leurs souliers, leur teint, leurs traits, leur taille étant presque les mêmes. (Note de M. Belcourt.)

(2) La manière dont les sauvages se peignent les change tellement, qu'un missionnaire qui faisait un présent à chaque père de famille, le fit cinq fois au même individu avant de pouvoir le reconnaître, parce que, chaque fois, il avait changé sa toilette si habilement qu'il paraissait un tout autre homme. Comme quelqu'un l'accusait et que le missionnaire n'y pouvait croire, celui-ci lui dit : " Avoue-moi franchement si ce que l'on dit de toi est vrai, et je te donnerai une part de plus." Le sauvage avoua sa ruse, et reçut la part promise. (Note de M. Belcourt.)

(3) *Voyages de* Champlain.

pendant l'hiver, ils s'enveloppaient d'un manteau fait de peaux d'ours, de cerf ou de castor. Ils y joignaient de longs bas ou mitasses, montant jusqu'à la ceinture, et des manches qu'ils attachaient avec des cordons sur le dos du manteau. Les souliers de peau passée étaient légers et souples, fort commodes pour chausser la raquette, mais peu propres à préserver les pieds de l'humidité (1).

Les femmes pour l'ordinaire se couvraient modestement. Leurs robes, aussi de peaux, étaient liées sur les épaules avec des cordes, tombaient jusqu'aux genoux, et s'arrêtaient autour des reins par une bande servant de ceinture. La vanité avait inventé quelques ornements pour les habits de fêtes ; on les garnissait de bandes enjolivées de couleurs brillantes, et brodées avec des poils de porc-épic (2). Les montagnaises et les algonquines étaient réputées fort habiles dans ces sortes d'ouvrages. Aux grandes occasions, les filles se chargeaient de porcelaine du pays, qu'elles travaillaient en forme de colliers, de chaînes, de bracelets et de pendants d'oreille. « En cette façon vêtues et habillées poupinement, » dit Champlain, « elles se montrent volontiers aux danses, où leurs pères et mères les envoient, n'épargnant rien pour les embellir et parer; et je puis assurer avoir vu en des danses telle fille qui avait plus de douze livres de porcelaine sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées et atourées » (3).

Les sauvages avaient peu de maladies avant l'arrivée des Européens; les deux principales étaient les écrouelles et la phtisie. Lorsqu'ils échappaient à ces deux fléaux, auxquels ils étaient exposés surtout dans la jeunesse, ils arrivaient forts et vigoureux, à un âge très-avancé, à moins qu'ils ne fussent enlevés par quelque accident.

Dans les maladies dont ils croyaient connaître la cause et où ils ne soupçonnaient point de maléfice, ils avaient recours aux moyens naturels, avec lesquels ils réussissaient à opérer

(1) *Relation de* 1632.

(2) Chez les femmes, les manches ne font pas partie de la robe ; elles sont cousues depuis le coude jusqu'au poignet. Le reste, depuis le coude jusqu'au-dessus de l'épaule, n'est pas cousu ; un coin du bras gauche en avant se joint à celui du bras droit ; une bande de cinq ou six pouces de largeur, partant du bras gauche et passant sur l'estomac, va joindre le bras droit. Cette partie est ornée comme l'éphode des grands prêtres. En arrière, les deux autres coins des manches sont joints de la même manière à peu près et plus ornés encore. Des tavelles ou des rubans rouges, verts, jaunes, couleur de rose en forment le fond ; ces manches se nomment *nakkwey*, les tavelles ou rubans se nomment *nakkweyab*, au singulier ; c'est le mot employé pour signifier *arc-en-ciel*. (Note de M. Belcourt.)

(3) Champlain, *Voyages, etc.*

des cures remarquables (1). Les plantes médicinales du pays, la suerie et la diète formaient le fond de leurs prescriptions. Il ne fallait pas courir bien loin pour trouver le médecin, car chaque cabane renfermait toujours plusieurs personnes, hommes ou femmes, habiles dans la médecine sauvage. Peu de plaies résistaient à leur traitement, dans lequel ils employaient des vulnéraires d'une grande puissance. Aujourd'hui encore, au milieu des populations rurales du Canada, on se sert avec avantage de plusieurs spécifiques dont la vertu a été enseignée aux Français par les sauvages (2). Cependant la suerie était le remède le plus universellement employé; on s'en servait pour guérir les malades et pour communiquer une nouvelle vigueur aux personnes en santé. Pour la suerie, on préparait une cabane ronde et basse, qu'on couvrait de nattes et de fourrures. Au milieu de cette espèce de four, ils mettaient de grosses pierres rougies au feu, et ceux qui voulaient se faire suer, se glissaient à l'intérieur, après s'être dépouillés de leurs habits autant que le permettait la bienséance. Pour favoriser la transpiration, ils s'agitaient, ils criaient, ils haranguaient, ils chantaient, chacun sur un ton différent. Dès que les pierres perdaient de leur chaleur, on les arrosait avec un peu d'eau; aussitôt une vapeur tiède se répandait dans toute la cabane, et en augmentait beaucoup la chaleur. Quand ils avaient passé une couple d'heures dans ces étuves, ils en sortaient ruisselants de sueur, et ceux d'entre eux qui n'étaient point malades allaient se précipiter dans la rivière pour se rafraîchir.

Une autre espèce de bain de vapeur était encore en usage pour la guérison des malades, et paraît avoir produit des effets salutaires. L'on faisait bouillir, dans une grande chaudière, des branches d'épinette et d'autres arbres résineux; la vapeur qui s'en élevait était conduite sous une estrade où le malade avait été placé (3).

Voilà les remèdes dont la médecine naturelle se servait avec beaucoup de succès. Mais ils n'étaient pas suffisants pour satisfaire les rêveries superstitieuses des sauvages; aussi recouraient-ils assez souvent à la médecine divinatoire, exercée par les jongleurs, afin de découvrir les sorts qui avaient produit

(1) P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages.*

(2) Les Sauteurs sont habiles à guérir les maladies qui se manifestent à l'extérieur, à l'exception des écrouelles, de la pulmonie et de la petite vérole, auxquelles ils succombent toujours en grand nombre. J'ai vu un cas d'érysipèle qui, soigné par un médecin anglais, devint désespéré, et qu'un sauteur guérit, suivant sa promesse, avec la plus grande facilité, prédisant d'avance les phases progressives de la guérison. (Note de M. Belcourt.)

(3) *Relation de* 1634.

la maladie et d'en détourner les pernicieux effets (1). Ces charlatans s'adressaient à leurs démons familiers, au moyen desquels ils prétendaient trouver la source et la nature des maladies, obtenir la connaissance des remèdes propres à les guérir, expliquer les songes, faire réussir les entreprises des guerriers et des chasseurs. Ils se vantaient aussi de savoir ce qui se passait dans les lieux éloignés, et de prédire les événements futurs (2).

Lorsque le jongleur était appelé à guérir un malade, il se faisait bâtir une cabane, dans laquelle il devait communiquer avec l'esprit. La construction de l'édifice exigeait peu de préparatifs : six poteaux étaient fortement enfoncés dans le sol ; on les liait par le haut, de manière à y laisser une ouverture pour le passage des esprits, à leur arrivée et à leur départ. Des robes étaient étendues et liées aux poteaux, de manière à fermer le sanctuaire du devin ; armé de son manitou, il se glissait à l'intérieur, en rampant sur les pieds et sur les mains. Tous les feux étaient éteints, afin de ne pas épouvanter les génies. Alors il commençait les invocations à voix basse ; s'animant ensuite peu à peu, il chantait, il criait, il hurlait comme un possédé. La cabane s'agitait d'abord doucement, puis avec une telle violence que les poteaux paraissaient prêts à se rompre. L'esprit, selon les sauvages, faisait connaître son arrivée par tout ce mouvement. Des voix tantôt fortes et rudes, tantôt faibles et douces, se faisaient entendre à l'intérieur. « L'esprit est là ; cette voix grêle est la voix de l'esprit qui lui parle, » se disaient les assistants. Puis, s'adressant au génie, ils l'invitaient à appeler ses compagnons au secours. Des bruits discordants, des voix confuses prouvaient que le premier génie avait reçu des renforts. Diverses questions étaient alors adressées : « Quelle était la maladie ? Qui l'avait donnée ? Comment l'ôter ? » On profitait de la circonstance pour obtenir des informations sur d'autres sujets. « Quand arriveraient les chasseurs ? Quels succès avaient-ils eus ? L'hiver serait-il long ? » Beaucoup d'autres questions étaient posées aux esprits, qui étaient censés tout savoir. Les remèdes indiqués par les jongleurs à la suite d'une de ces conférences, étaient ordinaire-

(1) Charlevoix, *Journal Historique d'un Voyage, etc.*

(2) Chez les jongleurs des Sauteurs, j'ai toujours remarqué beaucoup de finesse et d'habileté à formuler leurs réponses. Quoique au premier abord j'aie plusieurs fois été tenté de voir du surnaturel dans leurs opérations, j'ai toujours réussi à découvrir les ruses qu'ils employaient. De plus, des jongleurs convertis ont avoué qu'aujourd'hui ils ne réussissent jamais, mais que les anciens venaient à bout d'obtenir des connaissances par l'entremise des esprits. (Note de M. Belcourt.)

ment, selon leur langage, des festins à chanter et à manger, des danses, des jeux de crosse, de plats ou de pailles. Quelque extravagantes que fussent les prescriptions, elles étaient exécutées avec la plus grande ponctualité, non-seulement par les parents du malade, mais encore par tous les habitants du village. Le jongleur était tenu de faire connaître celui qui avait donné le sort, et il ne manquait point de nommer quelqu'un déjà perdu de réputation dans la nation. Le plus souvent, il tirait le sort du malade même, après avoir frotté, sucé et mordu la partie affectée : c'était un os, un morceau de fer ou de cuivre, des cheveux, qu'il avait cachés dans sa bouche et qu'il en retirait habilement, feignant de les avoir extraits du corps du malade. Il montrait le prétendu sort avec complaisance, et annonçait un heureux changement dans la marche de la maladie. Si le patient, dominé par son imagination, se croyait mieux et commençait réellement à se porter mieux, c'était un triomphe éclatant sur le maléfice ; si au contraire il en mourait, sur lui retombait le tort. « Il n'avait pas, » disait le jongleur, « suivi la prescription dans tous ses détails (1). »

Quant aux réponses que les jongleurs donnaient touchant les choses éloignées et les événements futurs, ils étaient quelquefois fort heureux dans leurs prédictions. Voici ce que remarque à ce sujet le P. de Charlevoix, dans le journal de son voyage en Amérique : « Il se passe dans ces occasions des choses qu'il n'est presque pas possible d'attribuer à aucun secret naturel ; on a vu les pieux dont ces étuves étaient fermées se courber jusqu'à terre, tandis que le jongleur se tenait tranquille sans remuer, sans y toucher, qu'il chantait et qu'il prédisait l'avenir ; les lettres des anciens missionnaires sont remplies de faits qui ne laissent aucun doute que ces séducteurs n'aient un véritable commerce avec le père de la séduction et du mensonge. Plusieurs français m'en ont parlé sur le même ton. »

Pendant qu'on bâtissait à Ossossané une résidence pour les missionnaires, l'un d'entre eux, le P. Pierre Pijart, qui surveillait les travaux, fut témoin, dans une cabane, des cérémonies d'un festin donné pour la guérison de deux malades. Vingt-quatre personnes désignées pour chanter et faire les cérémonies, firent entendre des chants « si effroyables, » dit le Père,

(1) Cette pitoyable croyance aux *souffleurs*, ou plutôt suceurs, est encore extrêmement enracinée, tellement qu'on a peine à empêcher les néophytes de recourir aux souffleurs, quand ils sont en danger ; souvent ils sont tentés de croire qu'ils meurent victimes de leur nouvelle croyance. (Note de M. Belcourt.)

«que, si les démons et les damnés chantaient dans l'enfer, ce serait à peu près de la sorte.» Des cailloux avaient été mis dans le feu, et, lorsqu'on les y eut bien fait rougir, les tisons furent écartés. Ayant les mains derrière le dos, les médecins prirent les cailloux brûlants entre leurs dents, et, après les avoir gardés un peu de temps dans leur bouche, ils les portèrent ainsi aux malades. L'une des pierres était de la grosseur d'un œuf d'oie, et elle était encore si chaude, lorsqu'elle tomba auprès des malades, qu'on en vit sortir des étincelles. Après la cérémonie, des français eurent la curiosité d'examiner les lèvres et la langue des jongleurs, et, à leur grande surprise, ils n'y trouvèrent aucune trace de brûlure (1).

Après avoir été témoins des espiègleries auxquelles se sont livrés de nos jours les esprits frappeurs et les tables tournantes, il est difficile de rejeter comme fabuleux les nombreux rapports donnés sur les opérations et les prédictions des jongleurs, par les anciens écrivains et par les voyageurs canadiens qui vivaient au milieu des tribus de l'ouest. Parmi beaucoup de supercheries palpables, il s'est passé des faits qu'on ne peut certainement expliquer par les voies ordinaires.

Les parents, qui, à la recommandation des jongleurs, faisaient tant d'efforts et de sacrifices pour rendre la santé à un malade, l'abandonnaient avec une grande facilité quand ils croyaient n'avoir plus d'espérance de le guérir. Si, dans leurs voyages, il devenait difficile de transporter un infirme, on le laissait mourir de faim, ou l'on mettait de suite un terme à sa vie par un coup de massue. Cette cruauté s'exerçait quelquefois sur un père et une mère, par des enfants lassés de les traîner à leur suite.

Les mariages, sans être regardés comme indissolubles, se brisaient difficilement chez quelques nations (2). Ainsi, parmi les Outaouais, le mari ne répudiait sa femme que pour de très-graves raisons ; autrement il s'exposait à des avanies sérieuses: car la femme délaissée sans sujet pour une autre, avait le droit de réunir ses parents et d'aller piller la cabane de son mari; elle pouvait lui arracher les cheveux, lui déchirer le visage, sans qu'il eût la liberté de s'y opposer. S'il avait ressenti les injures de celle qu'il avait ainsi renvoyée, il aurait été exposé aux risées et aux moqueries de tout le village. Mais, si l'homme pouvait prouver que sa femme lui avait été infidèle, il en épousait une autre sans que personne pût lui en faire de repro-

(1) *Relation de* 1637.

(2) *Mémoire de* N. Perrot.

ches (1). Quant à la femme, elle ne devait point, de son chef, abandonner son mari, parceque celui-ci, l'ayant achetée et payée, en était ainsi le maître. Parmi les Mahingans, les Iroquois et plusieurs autres peuples, le lien conjugal se brisait suivant le caprice de l'homme ou de la femme. Il se trouvait par exception des époux qui s'aimaient sincèrement et demeuraient pendant toute leur vie attachés l'un à l'autre; mais la plupart, et surtout les jeunes gens, s'unissaient avec l'intention de se séparer au bout de quelques années. Il arrivait même assez souvent qu'un homme prenait une femme pour un voyage de chasse; pendant ce temps, ils vivaient ensemble, et au retour ils se séparaient, après avoir partagé les profits. Beaucoup d'entre eux, partant pour quelques mois, laissaient l'épouse principale chargée du soin de la cabane, et menaient avec eux des femmes engagées pour la durée de l'expédition.

Un homme avait assez souvent deux ou trois épouses, qui habitaient ensemble dans sa cabane. La paix regnait entre elles, quand elles étaient sœurs, ce qui arrivait parfois (2); mais si elles n'étaient pas parentes, des discussions, des querelles et des luttes à coups de poing s'élevaient entre elles. Les familles respectives y prenaient part; des rixes sérieuses avaient lieu entre les deux partis, et quelquefois le sang coulait; alors seulement les chefs avaient le droit d'intervenir pour rétablir la paix, mais ils n'y réussissaient pas toujours.

Les travaux des hommes et ceux des femmes étaient assez clairement définis. A l'homme appartenait de faire la pêche et la chasse, d'apporter le gibier et la venaison jusqu'à la porte de la cabane, et le poisson jusqu'au lieu du débarquement. Il fournissait le bois et les écorces nécessaires pour bâtir la cabane dans le village; mais il n'avait pas à s'occuper de celles qu'il fallait dresser dans les voyages. Les ouvrages les plus rudes, dans la construction et la réparation des canots, lui revenaient. Pendant la marche, au contraire, il n'avait à porter que ses armes; cependant, si la femme était accablée sous un fardeau trop lourd, pour la soulager il en prenait une partie, et chargeait sur ses épaules ou traînait sur une tabagane les enfants qui ne pouvaient marcher.

La femme était maîtresse de la cabane: elle entrait, prépa-

(1) Un mari dont la femme s'est laissé séduire, et qui cependant l'aime trop pour s'en séparer, lui coupe le nez et les oreilles, et personne n'a rien à y redire. (Note de M. Belcourt.)

(2) *Mémoire de* N. Perrot.

rait et faisait sécher les viandes laissées à la porte par son mari ; elle allait chercher dans le canot le poisson qu'il avait pris ; elle fournissait l'eau ainsi que le bois nécessaire pour entretenir le feu de la cabane, et apprêtait la nourriture ; elle préparait la terre pour recevoir le grain, le semait et le recueillait; elle faisait des souliers pour toute la famille, tressait les nattes, passait les peaux, taillait les robes et les cousait, façonnait les plats d'écorce. Dans les bois, quand il fallait changer de place, elle transportait les écorces et les nattes qui servaient à couvrir la cabane. Les algonquines et les montagnaises montraient beaucoup d'habileté à faire de petits ouvrages en écorce ou en peau, qu'elles brodaient en poils de porc-épic et d'orignal; dès les premiers temps de la colonie, ces objets étaient envoyés en France comme des curiosités.

Les sauvages témoignaient à leurs enfants un vif attachement, qui dégénérait souvent en faiblesse ; car, pour ne les point attrister, ils leur faisaient rarement des reproches, et ne les châtiaient presque jamais. Quand un enfant était arrivé à l'âge de cinq ou six mois, le père et la mère faisaient un festin, auquel ils appelaient un jongleur avec plusieurs de ses disciples. En lui adressant la parole, le père l'informait qu'il l'avait appelé pour percer le nez et les oreilles de son enfant, et qu'il offrait ce festin au soleil ou à quelque autre divinité. Le jongleur répondait par la formule suivie dans les occasions semblables, et faisait une invocation à l'esprit que le père avait choisi ; il prenait ensuite part au festin, dont les restes lui appartenaient. A la suite du repas, la mère remettait l'enfant au jongleur, qui le passait à l'un de ses assistants ; lui-même chantait une nouvelle invocation à l'esprit, pendant qu'il tirait de son sac les instruments qui devaient servir à la cérémonie, c'est-à-dire, une alêne et un poinçon plat formé d'un os. Avec l'alêne il perçait le nez de l'enfant, et il se servait du poinçon pour les deux oreilles. Deux petits rouleaux d'écorce étaient enfoncés dans les cicatrices des deux oreilles ; dans l'ouverture faite au nez, il passait un bout de plume, qu'il y laissait jusqu'à ce que la plaie fût guérie (1).

Cette cérémonie, usitée parmi les nations de l'ouest, n'était pas pratiquée chez les peuples situés sur la partie inférieure du Saint-Laurent. Cependant, parmi les derniers, l'on observait

(1) Le nom d'Ottawa (Ottawak, *ceux qui ont des oreilles*) donné à une des grandes nations algonquines, vient de la pratique, encore suivie en certains lieux, de se fendre l'oreille depuis le haut jusqu'au bas, et d'y insérer des bandes de peau ou d'étoffe ; cette opération rendait les oreilles très-grandes. (Note de M. Belcourt.)

quelques formes particulières quand on donnait un nom à l'enfant. Ce nom était un de ceux qui se conservaient dans la famille, car chaque famille en avait une certaine provision à son usage. Le nom alors imposé pouvait se changer dans la suite, soit pour ressusciter quelque capitaine, soit pour obéir à un songe ou aux prescriptions d'un jongleur. Les noms n'étaient pourtant pas, chez les sauvages, d'un usage habituel comme chez les Européens; car c'était une impolitesse d'appeler un homme par son nom. En s'adressant à quelqu'un, on employait les mots de neveu, de frère, d'oncle, de cousin, suivant l'âge et la position de ceux à qui l'on parlait. Du reste un sauvage baissait la tête et ne répondait pas, quand on lui demandait son nom, soit par quelque idée superstitieuse, soit parce qu'il regardait cette question comme offensante.

Une planchette de bois, à laquelle on l'attachait, formait le berceau du petit enfant; elle était ornée de rassades, de grelots, de grains de porcelaine. A la partie supérieure était nouée une bande de cuir, qui servait à la mère pour le porter d'un lieu à un autre, et pour le suspendre à une branche d'arbre lorsqu'elle travaillait aux champs. Dès que l'enfant avait été sevré, ce qui n'arrivait guère avant la fin de sa seconde année, il était libre de ses mouvements, se roulant dans la boue et dans la neige, courant et jouant comme il l'entendait; non pas que la mère fût devenue indifférente à son égard, car chez les femmes sauvages l'amour maternel ne se ralentit jamais, mais parce que l'expérience avait appris aux tribus américaines qu'il faut laisser agir la nature et ne point l'embarrasser par des entraves.

En général, chez les nations de l'Amérique du Nord, les femmes étaient considérées comme des êtres d'un ordre inférieur et créées pour servir aux fantaisies de l'homme; cependant, par une bizarrerie remarquable, les enfants appartenaient à la mère et ne reconnaissaient que son autorité, tandis qu'ils considéraient le père comme un étranger, qui tenait une place dans la cabane.

Quand les garçons étaient en état d'aller au bois, on leur donnait un petit arc, avec lequel ils s'exerçaient à lancer des flèches; à huit ou dix ans, ils avaient acquis assez d'habileté pour faire la chasse aux écureuils et aux oiseaux; ils apprenaient bientôt à frapper le gibier avec une justesse étonnante. On les accoutumait aussi à la lutte, à la course, aux jeux et à tous les exercices qui pouvaient leur donner de l'agilité, de la souplesse et de la force.

Les seuls préceptes de morale et d'honneur qu'ils recevaient, leur étaient communiqués par le récit des belles actions de leurs ancêtres, ou des hommes de leur nation. L'orgueil, très-grand parmi eux, portait les jeunes gens à adopter le petit code de morale et d'honneur qui était à l'usage de leurs devanciers (1). Pour les corriger de leurs défauts, la mère employait les prières et les larmes, mais jamais les menaces, qui n'auraient fait aucune impression sur des esprits persuadés que personne n'avait le droit de les contraindre. Un des plus grands châtiments qu'une mère osait infliger à sa fille, devenue nubile, était de lui jeter un peu d'eau au visage. Chez les Iroquois, on châtiait quelquefois les enfants en leur frottant les lèvres et la langue avec des racines amères. Ces corrections, bien que légères, suffisaient souvent pour exciter les mauvaises passions de jeunes gens portés à l'orgueil et à la vengeance par leur caractère et par les leçons qu'ils avaient reçues.

Elevés sous une telle discipline, les sauvages auraient dû devenir incapables d'endurer aucun frein et adonnés à tous les excès; mais leur tempérament, naturellement froid et tranquille, servait d'antidote au vice de leur éducation. La raison reprenait de bonne heure son empire sur leur esprit, et leur enseignait à se rendre maîtres d'eux-mêmes. Aussi lorsque, arrivé à l'âge viril, il était complètement formé, au moral comme au physique, le sauvage présentait dans sa vie une étrange combinaison de bonnes et de mauvaises qualités (2).

Au premier rang de ses vertus barbares, apparaissait la force d'âme, qui lui faisait supporter avec courage et patience les plus affreuses misères. Sans se plaindre, il endurait les horreurs de la faim pendant dix et quinze jours, quelquefois pour obéir à ses idées superstitieuses, mais plus souvent encore par nécessité. Il semblait indifférent au froid, à la chaleur, à la fatigue, aux maladies; les tourments du feu ne lui arrachaient pas un soupir, car il s'y était exercé dès l'enfance. Des enfants, garçons et filles, âgés de dix et de douze ans, plaçaient un charbon ardent sur leurs bras rapprochés, pour reconnaître lequel d'entre eux résisterait le plus longtemps à la douleur sans chercher à le faire tomber. Par un principe de force d'âme, les femmes sauvages supportaient les peines de l'accouchement sans laisser apercevoir les souffrances qu'elles enduraient. Si elles avaient poussé un seul cri, elles auraient

(1) Charlevoix, *Journal Historique, etc.*

(2) *Relation du* P. Bressani, traduction du P. F. Martin.

été accusées de lâcheté et regardées comme indignes de donner la vie à un guerrier (1).

L'hospitalité tenait un rang distingué dans l'estime des sauvages, et ils l'exerçaient à la manière des patriarches. L'étranger, quelque inconnu qu'il fût, recevait, dans la cabane où il entrait, l'accueil le plus fraternel. On l'engageait à s'asseoir sur la natte la plus propre; on l'aidait à ôter ses souliers et ses bas; on graissait ses pieds et ses jambes pour les dégourdir. Des pierres étaient mises au feu pour le faire suer; le chef de la famille et quelques notables du village entraient avec lui dans l'étuve, où on ne le laissait manquer de rien. La chaudière était placée sur le feu, pour qu'il trouvât son repas tout prêt en sortant du bain, et, si la cabane n'était pas convenablement approvisionnée, on allait chercher les meilleurs vivres chez les voisins. Les hommes les plus considérables lui rendaient visite; on l'invitait à tous les festins, où il faisait les frais de la conversation, et était prié de donner des nouvelles de son pays. Quand on aurait reconnu qu'il débitait des mensonges, personne n'aurait ôsé le contredire, et tous écoutaient ses discours en silence et avec attention. Lorsqu'il témoignait le désir de partir, on lui faisait des présents de vivres, et même de pelleteries s'il paraissait le désirer.

Cette libéralité envers les étrangers, ils l'exerçaient aussi envers leurs compatriotes, en partageant leurs provisions avec ceux qui en manquaient, en soulageant les malades, les orphelins et les veuves.

Ils agissaient ainsi envers tous, qu'ils fussent parents ou étrangers, sans espérance de retour, sinon de la part des Français, de qui ils s'attendaient toujours à recevoir quelque présent. Cependant le respect pour les traditions et les coutumes de la nation n'était pas le seul motif qui les animait; l'orgueil et l'ambition avaient une large part dans ces démonstrations d'hospitalité et de libéralité ; car on les entendait ensuite se vanter sans cesse de leur manière généreuse de recevoir les hôtes, et des services qu'ils rendaient à leurs amis. En publiant hautement toutes leurs œuvres de bienfaisance, ils espéraient affermir et étendre leur crédit et leur autorité dans la nation.

Dans les villages, les dissensions étaient fort rares entre les hommes ; l'union se maintenait par une patience et une prudence qui tenaient de la pusillanimité. Ils prenaient les plus

(1) *Mémoire de N. Perrot.*

grandes précautions pour éviter de se choquer et de se brouiller les uns avec les autres. Les chefs les plus considérables et les plus riches étaient, dans la vie ordinaire, sur un pied d'égalité avec les plus pauvres et les plus humbles de la nation ; ils conféraient avec les enfants comme avec des personnes graves et sensées, et ne les reprenaient qu'avec une grande douceur. Si une contestation s'élevait, les parties conservaient beaucoup de modération, et avaient soin de ne point pousser les choses à l'extrémité. Quand un malheureux avait, par emportement ou par ivrognerie, causé quelque blessure ou commis un meurtre, le village entier travaillait à accommoder l'affaire ; tous se cotisaient pour satisfaire ceux qui avaient été lésés ; on les engageait à déposer les idées de vengeance et à laisser essuyer leurs larmes par des présents. Si cependant les offensés exigeaient la vie du coupable comme réparation de sa faute, et que cela parût juste aux anciens, on gardait un profond silence sur la décision ainsi prise, et, à la première occasion, on cassait la tête au meurtrier ou à quelqu'un de ses parents.

On ne manquait jamais de faire des visites de condoléance à ceux qui avaient éprouvé un fâcheux accident ou un malheur considérable. Tout le temps de la visite, qui était fort longue, se passait dans un profond silence, le consolateur et l'affligé fumant tour à tour avec le même calumet. Le dernier, au moment où le visiteur se retirait, le remerciait de son attention. La coutume le voulait ainsi, et tous s'y conformaient exactement.

L'orgueil et la vengeance étaient les deux passions qui avaient le plus d'empire sur le cœur des sauvages ; pour se venger et pour être loués, ils auraient sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher et de plus précieux. Ils s'enorgueillissaient souvent de leur honte même, tirant vanité et se vantant des vices les plus dégradants comme de leurs bonnes actions. Au milieu de toute leur barbarie, ils se plaçaient bien au-dessus des Européens, dont ils se moquaient entre eux. Ils étaient fiers de leurs personnes ; et, malgré leur malpropreté, qui était telle qu'ils laissaient pourrir leurs chemises sur leur dos sans songer à les changer, ils passaient des heures entières à se parer le visage, à s'arranger la chevelure, et à s'examiner avec complaisance dans quelque fragment de glace, qu'ils conservaient précieusement. L'orgueil les rendait esclaves du respect humain ; car, quoiqu'ils eussent pour principe qu'un homme ne doit aucun compte de sa conduite à un autre, ils redoutaient les réflexions qui pouvaient se faire sur leur manière d'agir.

On leur reprochait aussi d'être soupçonneux, surtout à l'égard des Français, et adonnés à la trahison lorsqu'ils y trouvaient leur intérêt. Avant tout, ils nourrissaient l'esprit de vengeance; pendant des années entières, ils remettaient et dissimulaient leurs projets haineux dictés par le souvenir d'un outrage, mais ils ne les oubliaient point; ils les léguaient comme un héritage à leurs enfants, et l'obligation de venger une injure passait, de génération en génération dans une famille, jusqu'à ce que le jour de la rétribution fût arrivé. Entre eux, les sauvages ne cherchaient pas à user de tromperies; mais, avec les étrangers, ils étaient fourbes et trompeurs, le mensonge leur étant alors aussi naturel que la parole (1). Dès l'enfance, ils étaient formés à la déception : pour se conserver la vie, ils devaient absolument s'étudier à tromper les animaux à la chasse, et leurs ennemis à la guerre; ils contractaient ainsi l'habitude de déguiser la vérité, et ils l'observaient soigneusement avec les étrangers. En général, l'intérêt était la mesure de leur fidélité, et l'on ne pouvait se fier à eux qu'autant qu'ils redoutaient le châtiment de leur infidélité, ou qu'ils attendaient une récompense pour les services rendus (2). Il est bon de remarquer que le christianisme, lorsqu'ils l'adoptaient sincèrement, les rendait des hommes tout différents, et sur cette matière et sur beaucoup d'autres.

Les jeux, la chasse, la pêche et la paresse remplissaient la plus grande partie du temps que les sauvages ne donnaient pas à la guerre.

Ils étaient fort adonnés aux jeux; ils prenaient tant de plaisir à jouer eux-mêmes, ou à en voir jouer d'autres qu'ils oubliaient tout le reste (3). Le jeu de crosse tenait un rang distingué parmi les exercices auxquels ils aimaient à se livrer. Les parties se faisaient entre deux bandes de jeunes gens, de forces à peu près égales; souvent aussi elles s'engageaient entre les habitants de deux villages. Parfois un défi se portait de nation à nation; alors chacune d'elles choisissait ses joueurs les plus renommés, pour prendre part à la lutte. Tous les joueurs, parés de leur mieux et ayant le visage vermillonné, se rendaient au lieu désigné, qui était choisi en pleine campagne;

(1) *Relation de* 1634.

(2) Le mensonge est condamné chez les Sauteurs. C'est insulter un guerrier, que de l'accuser d'avoir menti. Les mots, *ki kaki nawich*, tu as menti, ont quelquefois coûté la vie à ceux qui les proféraient. Les Sauteurs ne se montrent disposés à la fraude que vis-à-vis des traiteurs. (Note de M. Belcourt.)

(3) *Mémoire de* N. Perrot.

ils étaient armés de bâtons recourbés, terminés par une espèce de raquette. Chaque parti avait son chef, qui faisait une harangue pour encourager ses compagnons à bien faire. Les deux bandes se disposaient sur le terrain, attendant avec impatience qu'un des joueurs donnât le signal en lançant dans l'air une boule de bois léger. Au moment où elle paraissait au-dessus des têtes, tous s'élançaient pour la suivre, et cherchaient à la pousser avec la crosse vers le but de la partie adverse; une masse confuse d'hommes se dressait, s'agitait, se portait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; les bâtons redoublaient d'activité et de vigueur, les coups pleuvaient sur la balle, plus souvent encore sur des jambes, des bras et des têtes. Quelquefois un robuste jouteur l'arrêtait entre ses pieds, attendant le moment favorable de la lancer vers ceux de son parti; pour maintenir sa position, il lui fallait une grande force de résistance, car les crosses tombaient rudement sur ses jambes. Si enfin un coup habilement porté jetait la balle au-dessus de la foule pressée des combattants, les plus alertes la suivaient et s'assuraient de la victoire en la faisant passer par de-là la ligne que défendaient les ennemis. Les enjeux, souvent d'une grande valeur, étaient remis aux vainqueurs par les juges, qui avaient aussi à prononcer sur les contestations, quand il s'en élevait.

Le jeu de crosse causait de fréquents accidents; il arrivait que de malheureux blessés étaient emportés hors de l'arène avec une jambe cassée, un bras fracassé, une épaule démise; mais en somme il produisait de bons effets, car il rendait les jeunes gens alertes, dispos et habiles à parer les coups de massue, lorsqu'ils se trouvaient engagés dans un combat véritable. Les sauvages étaient naturellement fort légers à la course, et ils s'y exerçaient souvent; cependant il arrivait que leurs meilleurs coureurs se laissaient devancer par des français. Dans une grande réunion des Algonquins et des Hurons aux Trois-Rivières, le vainqueur à la course fut, à leur grande surprise, un jeune français, Thomas Godefroi de Normanville, à qui aucun d'eux ne put tenir tête.

Deux autres amusements étaient en vogue chez les sauvages, le jeu de pailles et celui de noyaux. Un paquet de pailles, d'égale longueur et en nombre impair, était employé pour le premier jeu, dans lequel la mémoire, le calcul et la vivacité de l'œil étaient nécessaires pour réussir. Le jeu de noyaux n'exigeait pas les mêmes qualités, car le hasard y décidait de la victoire. Six petits os, ressemblant à des noyaux de prunes, noirs d'un côté et blancs de l'autre, étaient agités comme des

dés dans un plat de bois. Après avoir secoué le plat au-dessus de sa tête, le joueur en frappait la terre, sur laquelle il le laissait tournoyer; pendant ce temps, il priait l'esprit des dés de lui être favorable. Le nombre de dés amenés avec la même couleur déterminait le gain de la partie. L'on voyait des villages entiers s'attacher à ce jeu sans interruption pendant plusieurs jours, et des individus y perdre leurs biens, leurs femmes, leurs enfants et même leur propre liberté.

Les jeux étaient accompagnés et suivis de festins, que les sauvages rendaient aussi fréquents que le permettaient leur imprévoyance et leur pauvreté. Ils avaient les festins d'adieu et de réjouissance, des festins à chanter et des festins pour guérir les malades (1). Celui qui voulait donner un festin, mettait la chaudière au feu, et faisait ensuite les invitations. S'il voulait avoir un certain nombre de personnes des villages environnants, il envoyait d'avance aux chefs autant de bâtons qu'il demandait de convives. Chez les Hurons, il arrivait quelquefois que huit ou neuf villages et même tous ceux du pays étaient appelés à députer des représentants pour assister à un grand repas (2). Le P. de Brebeuf parle d'une fête semblable, où vingt cerfs et quatre ours furent mis au feu dans trente chaudières. Les convives s'asseyaient sur les nattes, qui servaient de chaises et de tables; chacun d'eux avait dû apporter sa gamelle et sa cuiller de bois. Un cri du maître annonçait que le repas était prêt; puis il nommait les animaux qui garnissaient les chaudières. Chacun marquait son approbation en frappant la terre de son plat et en répétant du fond de l'estomac : *Ho! ho!*

Les chaudières devaient être vidées, quand même tous les convives auraient dû en mourir; celui qui ne pouvait avaler en un jour ce qu'on lui avait servi, et qui, même en offrant des présents, ne trouvait personne pour le secourir, devait rester sur la place jusqu'au lendemain, afin d'épuiser sa gamelle. Ordinairement, le maître demeurait simple spectateur, fumant le calumet et faisant servir les invités. Ceux qui arrivaient après le commencement du repas étaient renvoyés, avec l'avis qu'un festin est une affaire trop importante pour être mutilée.

Parmi le plus grand nombre des nations sauvages, les vivres ordinaires étaient le maïs, les fèves, les haricots, les citrouilles et les glands; elles se seraient regardées comme étant dans la

(1) *Relation de* 1638.

(2) Sagard, *Grand Voyage*, *etc.*

disette, si elles en avaient manqué, même lorsque la viande était en abondance (1).

Chez les Cristinaux, les Assinibouanes et les Malhoumines, la folle avoine, qui croît dans les lacs peu profonds, remplaçait le maïs. Pour la récolter, les sauvages s'avançaient en canots au milieu des longues tiges qui la portent; les têtes chargées de grain mûr étaient courbées et appuyées sur les bords du canot, et on les battait avec l'aviron. Lorsque le fond de la petite embarcation était couvert de grain, on allait le déposer à terre pour recommencer le même travail.

Les Montagnais et les autres peuples du nord, presque toujours errants, comptaient principalement sur la pêche et la chasse pour leur nourriture. Les orignaux, les caribous, les ours, les castors formaient les grosses pièces de la chaudière; mais, dans certains moments de disette, ils étaient fort aises de rencontrer un lièvre, une perdrix, un porc-épic; ils ne dédaignaient même pas alors les martres et les renards, dont le goût est si mauvais, que les chiens n'en mangent qu'à l'extrémité. Au bouillon qu'ils en tiraient, ils joignaient des racines, des oignons de martagon canadien, des bluets et la tripe de roche, mousse grisâtre et sèche, renfermant un peu de matière nutritive. Ils mangeaient aussi l'écorce de l'érable, qu'ils faisaient bouillir et dont ils tiraient, dit le P. Lejeune, « un suc doux comme le miel ou comme du sucre » (2). Dans les régions septentrionales la disette était assez fréquente, et il est arrivé que des femmes pressées par la faim ont dévoré leurs propres enfants.

La chasse était une des occupations favorites des sauvages. Montés sur des raquettes, les chasseurs atteignaient facilement les caribous et les orignaux lorsque les neiges étaient hautes; ils les tuaient à coups de flèches, d'une distance de quarante-cinq à cinquante pas. Dans ces courses, ils étaient aidés par les chiens, qui leur rendaient d'importants services. Le chien paraît avoir été le même chez les Souriquois de l'Acadie, chez les Esquimaux du Labrador, chez les Algonquins du Saint-Laurent et chez les Hurons des grand lacs. Le vrai chien esquimau est de bonne taille; sa robe est blanche, tachetée

(1) *Mémoire de* Nicolas Perrot.

(2) Les Français surent tirer profit du suc de l'érable; ils furent probablement les premiers à en faire du sucre. Vers l'année 1695, La Hontan écrivait : " On fait, de la sève de l'érable, du sucre et du sirop si précieux, qu'on n'a jamais trouvé de remède plus propre à fortifier la poitrine." Le F. Sagard parle de l'emploi de l'eau d'érable pour certaines maladies.

de noir ; il a le poil long, les oreilles pointues, la queue touffue et relevée. Il n'aboie point, mais il pousse des cris courts et étouffés qui semblent être des essais d'aboiement. Il ressemble tellement au loup du nord, qu'on pourrait croire qu'il est le loup devenu le serviteur de l'homme. C'était le seul animal domestique des tribus septentrionales de l'Amérique, et il y était en si grande estime, que, dans les festins solennels, l'hôte, pour faire preuve d'une grande générosité, présentait un chien rôti à ses convives ; cela n'arrivait jamais cependant chez les Montagnais, qui n'avaient point de goût pour cette viande.

La chasse au castor se faisait ordinairement pendant le cours de l'hiver, car les sauvages profitent des glaces pour aller l'attaquer dans les cabanes bâties par cet ingénieux animal, au milieu des lacs qu'il a lui-même formés au moyen de digues. Lorsque plusieurs chasseurs étaient réunis, la chasse au caribou était facile et amusante. Autour d'une plaine ou d'une savane, ils faisaient une longue clôture d'arbres abattus, en ayant le soin de laisser, à de petites distances, des passages où étaient tendus des lacets fortement attachés à deux piquets. Entrant dans l'espace ainsi enfermé, les chasseurs poussaient de grands cris ; les caribous effrayés se précipitaient vers les ouvertures qu'on avait ménagées, et allaient se prendre aux lacets.

Les nations rapprochées des vastes prairies de l'ouest vivaient dans l'abondance ; car, outre les ressources ordinaires des Hurons et des Algonquins, elles avaient encore les bœufs illinois, dont les troupeaux nombreux étaient une richesse inépuisable. Les Sauteurs ou Ojibewais, situés au midi du lac Supérieur, visitaient souvent, pour y faire la chasse, les grandes prairies des Nadouessioux, leurs voisins et leurs amis à cette époque reculée.

L'ours était regardé par les sauvages avec une vénération superstitieuse ; aussi la guerre qu'ils lui faisaient était-elle précédée, accompagnée et suivie de cérémonies qu'ils n'observaient point pour la chasse des autres bêtes de la forêt. Réduit à un état d'extrême maigreur pendant les mois de juillet et d'août, l'ours reprend de l'embonpoint pendant l'automne ; car il trouve alors partout les fruits dont il est très-friand Quand l'hiver arrive, il s'abrite dans quelque trou, dans une souche creuse, ou sous les racines d'un gros arbre renversé par les vents. Cette retraite étant couverte de neige, l'ours y demeure, chaudement tapi, jusqu'au printemps ; malgré la sévérité d'un si long

jeûne, il en sort alors aussi gras qu'il y était entré. C'était surtout pendant le temps de l'hibernation qu'il était attaqué par ses ennemis.

Un chef de guerre formait un parti de jeunes gens pour aller à la chasse de l'ours. Le départ était célébré par un festin, auquel tous s'étaient préparés par un jeûne de sept ou huit jours; pendant ce temps, les chasseurs n'avaient ni bu, ni mangé, afin d'obtenir que l'animal leur fût favorable, c'est-à-dire, que la chasse fût abondante et sans accident pour le parti (1). Le chef jeûnait pendant le festin, se contentant de servir les autres. Au moment du départ, tous se présentaient, le visage noirci de charbon, armés et équipés comme pour la guerre. Les habitants du village se pressaient autour du chef et de ses compagnons, en les exhortant à bien faire. Dès que les chasseurs étaient arrivés à un lieu où l'on espérait trouver des ours, ils formaient un grand cercle, d'un quart de lieue ou d'une demi-lieue de circonférence, suivant leur nombre; puis, se rapprochant du centre et visitant les arbres, les racines, les rochers, ils tuaient facilement tous les ours qui se trouvaient sur le terrain circonscrit. Dans ces occasions, ils observaient soigneusement une coutume fondée sur le respect qu'ils avaient pour l'esprit de l'ours; car, dès qu'ils en avaient tué un, ils inséraient entre les dents de l'animal le tuyau d'un calumet allumé, et ils lui soufflaient la fumée dans la gueule, de manière à la faire sortir par les narines. Ils lui adressaient en même temps des compliments, et le priaient de ne point nuire à leur chasse, de ne point garder de rancune contre eux, parce que la nécessité seule les avait poussés à le tuer. Ils ne se fiaient pourtant point entièrement à cette amende honorable; car, pour s'assurer du succès qu'ils auraient pendant le reste de la campagne, ils lui arrachaient le filet de la langue et le déposaient dans un sac. Le soir, après une invocation, tous les filets ramassés dans la journée étaient jetés sur la braise. Si les fibres se retiraient et se tordaient avec bruit, l'on en augurait une bonne chasse; dans le cas contraire, qui était fort rare, ils n'espéraient pas un résultat favorable de leur voyage. Pendant la durée de l'expédition, qui était ordinairement de huit jours, ils se noircissaient le visage tous les matins, et ne rompaient le jeûne que le soir après s'être lavés. Suivant leurs idées, la violation de ces règlements aurait entraîné de graves malheurs.

(1) *Mémoire de* N. Perrot.

L'entrée au village se faisait triomphalement : les chasseurs, portant les dépouilles des animaux qu'ils avaient tués, étaient reçus avec une joie bruyante, par les femmes, les enfants et les vieillards, qui vantaient leur adresse et leur courage. « Il n'y a que des hommes de cœur, » criait-on de tous côtés, « qui puissent combattre et vaincre des bêtes si redoutables. » Eux-mêmes se plaisaient à répéter le compliment. Les viandes étaient distribuées dans toutes les familles; aussi la joie et l'abondance devenaient générales. Cependant, il restait encore à accomplir un devoir important : les vingt-cinq ou trente chasseurs du parti, à l'invitation de leur chef, se rendaient dans sa cabane pour prendre part à un festin solennel ; ils étaient tenus de manger, dans un seul repas, le plus gros ours tué dans la campagne. Grillé dans son entier avec la peau, sans même qu'on en eût retiré les intestins, il était dépecé, et l'on faisait ensuite bouillir les quartiers dans des chaudières publiques, réservées pour les grandes occasions. Chaque convive, outre la viande qu'on lui servait, avait à manger une lanière taillée dans la peau, et une tranche de suif de la longueur d'une brasse; pour faire descendre les morceaux, il avalait la graisse fondue, comme si c'eût été de l'eau (1). Si l'on ne voulait pas offenser l'esprit de l'ours en l'honneur duquel le repas était donné, il ne fallait pas permettre aux chiens d'y goûter, et l'on n'en devait cependant rien laisser. Aussi les convives faisaient-ils des efforts incroyables pour vider les chaudières; celui qui mangeait le plus était le plus estimé et avait le droit de vanter le prouesses de sa machoire. Après le repas, tous étaient enflés jusqu'à la gorge; on les voyait haleter comme des gens écrasés par la fatigue ; plusieurs restaient malades à la suite de ces excès, et même il arrivait parfois que quelques-uns en mouraient.

Dans leurs longues courses de chasse et de guerre, le soleil, la lune et les étoiles servaient d'horloge et de boussole aux peuples américains. Comme les anciens, ils comptaient le temps plutôt par les nuits que par les jours, par les lunaisons plutôt que par le cours du soleil (2). L'année solaire était cependant celle dont ils se servaient pour mesurer les temps éloignés et les longues périodes; mais, quand il s'agissait d'un terme assez court, pour un voyage, une expédition de guerre, une chasse, ils comptaient par les lunes.

Les principaux groupes d'étoiles avaient été observés et

(1) *Mémoire de* Nicolas Perrot.

(2) P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages.*

avaient même reçu des noms. Chez les Iroquois, les Pléiades étaient les *Danseurs* et les *Danseuses;* la voie lactée portait le nom de *chemin des âmes;* la grande Ourse était désignée par un mot sauvage qui avait la même signification. « Ils nous raillent, » dit le P. Lafitau, « de ce que nous donnons une grande queue à la figure d'un animal qui n'en a presque point, et ils disent que les trois étoiles qui composent la queue de la grande Ourse, sont trois chasseurs qui la poursuivent. La seconde de ces étoiles en a une fort petite, laquelle est près d'elle : celle-là est la chaudière du second de ces chasseurs, qui porte le bagage et la provision des autres (1). »

L'étoile polaire était désignée comme l'*étoile qui ne marche point;* elle servait à diriger les sauvages dans leurs longues marches à travers les forêts et au milieu des grandes prairies de l'ouest. Cependant, lors même que le ciel était couvert, ils étaient guidés dans les bois par certains signes infaillibles. Ils avaient en effet remarqué que la cime des arbres est penchée vers le midi ; que l'écorce est plus obscure, plus terne et plus épaisse, du côté du nord. Ils observaient encore, pour plus grande précaution, de casser de petites branches, de distance en distance, lorsqu'ils devaient revenir sur leurs pas, et que la neige soulevée par le vent pouvait couvrir leurs pistes. (2)

Avec ces précautions et aidés par une espèce d'instinct qui venait de l'habitude, ils ne s'écartaient jamais de la route et arrivaient sûrement au point où ils voulaient aller. D'ailleurs leur mémoire des lieux était prodigieuse, car il leur suffisait d'avoir visité une fois un endroit, pour en avoir une connaissance qui ne se perdait plus.

Ils n'avaient pas besoin de toutes ces observations en voyageant sur les rivières de leur pays, dont le cours leur était connu. Pour passer d'un lieu en un autre, ils préféraient la navigation lorsqu'elle était possible. Habiles à manier l'aviron et à conduire leur léger canot, ils le lançaient avec sécurité au milieu des cascades ; s'ils arrivaient à un rapide impraticable, ils soulevaient sur la tête et sur les épaules leur frêle et légère embarcation, et la portaient ainsi jusqu'au lieu où la rivière redevenait navigable.

Accoutumé dès l'enfance à surmonter des difficultés sans nombre, soit au sein des forêts, soit sur les rivières et les fleuves dont le cours était interrompu par des rapides, le

(1) P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages.*
(2) P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages.*

sauvage avait, dans son pays, de grands avantages sur les étrangers. Aussi les Français, dans leurs guerres contre les Iroquois, eurent longtemps à souffrir par suite de leur infériorité sous ces deux rapports; mais ils devinrent facilement vainqueurs, quand, par une longue expérience, ils eurent appris à traverser les forêts comme les indigènes, et à conduire les canots d'écorce au milieu des cascades les plus périlleuses.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER

Fondation de Québec—Une habitation est construite—Conspiration contre Champlain—Les conspirateurs sont arrêtés et punis—Misère des Sauvages—Guerres des Iroquois contre les Algonquins et les Hurons—Champlain suit les Algonquins et les Hurons à la guerre—Rivière des Iroquois—Lac Champlain—Les Iroquois sont défaits—Barbarie des vainqueurs—Retour des guerriers.

Champlain, après avoir examiné attentivement les environs du beau port dans lequel il s'était arrêté, se décida à placer les magasins et l'habitation sur une pointe, alors étroite, qui, du pied du cap de Québec, s'avançait dans le Saint-Laurent. Elle protégeait, contre les vents du nord-est, une anse aujourd'hui comblée par les quais du marché Champlain, et qui offrait un abri assuré aux chaloupes et aux barques. Ce fut le trois juillet 1608, que les Français mirent pied à terre et prirent possession de Québec, en arborant le drapeau blanc. Le village de Stadaconé avait disparu ; il avait été transporté ailleurs, très-probablement à la pointe qui reçut dans la suite le nom de Puiseaux. En effet une carte des environs de Québec, publiée en 1613, indique que les sauvages dressaient souvent leurs cabanes dans cet endroit.

Le site que choisit Champlain convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du

Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur ; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues ; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique.

Champlain montra la sûreté de son coup d'œil non-seulement dans le choix qu'il fit d'une position avantageuse pour la future capitale du Canada, mais encore lorsque, peu de temps après, il désigna le site d'un autre fort à l'endroit qui est devenu le centre de la ville de Montréal. Des écrivains anglais ont remarqué la position heureuse des premiers établissements français en Amérique : Québec, Montréal, la Nouvelle-Orléans ne pouvaient être mieux placés ; les petits forts jetés de distance en distance à l'ouest et au sud, prouvent aussi que les ingénieurs français, même ceux d'un grade inférieur, étaient des hommes dont la vue pénétrait bien loin dans l'avenir.

Aussitôt après son arrivée, Champlain mit ses hommes à l'ouvrage : les uns abattaient les arbres, les sciaient et les préparaient pour la construction des édifices ; les autres arrachaient les vignes, creusaient des fossés et enlevaient les terres. Quelques-uns furent renvoyés à Tadoussac sur une chaloupe, afin d'en rapporter les provisions, les meubles et les instruments qu'on y avait laissés. Comme il importait de mettre les vivres et les marchandises à couvert, on commença par élever le magasin, qui fut placé au lieu où est présentement l'église de la basse ville ; l'on y joignit trois corps de logis à deux étages. Un fossé, ayant six pieds de profondeur et quinze pieds de largeur, entoura tous les bâtiments (1). Entre le fossé et la rivière, fut dressée une plate-forme, sur laquelle on mit des pièces de canon pour la défense de l'habitation. La place qui est aujourd'hui devant l'église de la basse ville fut dès lors réservée ; elle mesurait de cent à cent-vingt pas de longueur sur cinquante ou soixante de largeur.

(1) *Voyages de Champlain*, 1613.

Pendant que les travaux de construction se continuaient, Champlain, voulant connaître ce que la terre pouvait produire, fit défricher le terrain voisin de l'habitation ; il y fit semer des graines de jardin ainsi que du maïs, qui réussirent fort bien ; il fit aussi planter des vignes du pays, dans l'espérance que plus tard on en pourrait tirer parti (1).

« Notre habitation, » dit Champlain, « est par le 46e degré et demi de latitude. Pour ce qui est du pays, il est beau et plaisant, et apporte toutes sortes de grains et de graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forêts par deçà, et quantité de fruits, bien qu'ils soient sauvages, pour n'être cultivés, comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groseilles vertes et rouges. La pêche de poisson y est en abondance dans les rivières, où il y a quantité de prairies et gibier qui est en nombre infini. »

Cependant quelques esprits brouillons, qui se trouvaient parmi les ouvriers, ourdirent une conspiration contre Champlain (2). A la tête du complot, était un serrurier normand, nommé Jean Duval. Cet homme, d'un caractère remuant, s'était assuré le concours de trois compagnons qui ne valaient pas mieux que lui, et ceux-ci à leur tour en avaient engagé plusieurs autres à devenir leurs complices. Les chefs suggéraient des plaintes, à propos de la nourriture et de la dureté du travail ; ils proposaient de tuer Champlain, puis de s'emparer des provisions et des marchandises, et de se retirer en Espagne, sur quelqu'un des vaisseaux basques et espagnols qui étaient à Tadoussac.

Un des conspirateurs, Antoine Natel, découvrit toute la trame à Champlain, quatre jours avant le moment fixé pour l'exécution du projet des conspirateurs. Les quatre chefs furent saisis et envoyés à Tadoussac sous la charge de Pontgravé, pendant qu'on poursuivait l'instruction du procès parmi leurs compagnons. Leur culpabilité ayant été reconnue, le conseil les condamna à la mort. Le chef de l'échauffourée fut exécuté ; les trois autres furent renvoyés en France, où ils obtinrent leur grâce (3). Cet acte de vigueur rétablit la soumission parmi les mécontents; les autres coupables reconnurent leur faute, et reçurent leur pardon. Ainsi se termina une conspiration qui

(1) La carte de Québec déjà mentionnée représente les jardins comme s'étendant au pied du cap, d'un côté vers la rue de la Montagne, et de l'autre vers la rue Champlain. Un autre petit jardin se trouvait au bord de l'eau.

(2) *Voyages de Champlain*, 1613.

(3) *Voyages de Champlain*, 1613.

plaça la colonie à deux doigts de sa perte, en menaçant les jours du seul homme capable par son énergie et sa prudence de faire réussir une entreprise pleine de difficultés.

Pontgravé retourna en France pour y porter les pelleteries obtenues par la traite de l'année. A peu près trente hommes restèrent à Québec avec Champlain; ils continuèrent pendant l'automne les travaux déjà commencés, et durant l'hiver ils furent occupés à couper et à transporter le bois de chauffage pour l'habitation. Cet ouvrage fut retardé par le mal de terre, qui enleva une grande partie des travailleurs (1). Huit seulement survécurent aux attaques de ce terrible fléau, et encore plusieurs d'entre eux étaient considérablement affaiblis vers la fin de l'hiver. La santé revint cependant avec le printemps, qui se montra vers le commencement d'avril, la neige étant dès lors entièrement disparue.

Durant la saison des froids, qui le retint à l'habitation, Champlain fit connaissance avec les indigènes des environs; il les peint avec des couleurs si sombres, qu'on est porté à conclure qu'ils avaient bien dégénéré de leurs ancêtres vus par Cartier. Sales, menteurs, craignant toujours d'être attaqués par leurs ennemis, ils n'avaient rien d'attrayant pour les Français. Leur paresse les empêchait de profiter des avantages que leur offraient la pêche et la chasse. Deux mois après l'arrivée des Français, vers la mi-septembre, les sauvages avaient commencé la pêche des anguilles, qu'ils continuèrent nonchalamment jusqu'à la mi-octobre. Ils les faisaient sécher, et avec un peu de prévoyance, ils auraient pu en garder suffisamment pour attendre le temps de la chasse. Néanmoins, par leur faute, beaucoup d'entre eux seraient morts de faim pendant l'hiver, si les Français, qui avaient des provisions en abondance, ne les eussent charitablement assistés.

Un jour, au milieu du mois de février, pendant que le fleuve était couvert d'énormes glaçons, Champlain aperçut sur le rivage opposé plusieurs sauvages, qui faisaient de grands efforts pour traverser, mais qui paraissaient trop faibles pour en venir à bout. Leur frêle canot d'écorce fut écrasé entre les glaces, et eux-mêmes furent jetés à l'eau. Il était pénible d'entendre les cris de ces malheureux, mais il n'y avait point moyen de leur porter secours. Par bonheur, ils réussirent à monter

(1) Beaucoup d'établissements dans le Canada furent dans leurs commencements exposés aux ravages du mal de terre. Les hommes de Jacques Cartier en furent attaqués pendant l'hiver qu'ils passèrent près de la rivière Saint-Charles ; les ouvriers de Champlain et les premiers habitants des Trois-Rivières en souffrirent gravement.

sur un petit glaçon, qui fut poussé vers la terre par la pression des autres bancs de glace. Les Français coururent à eux, et les trouvèrent exténués par la faim ; ils leur donnèrent de la viande et des fèves, que ces gens avalèrent avec voracité, sans se donner la peine de les faire cuire. A peu de distance du fort étaient les restes à demi pourris d'une truie et d'un chien ; ils avaient été jetés là pour attirer les renards : telle était la faim des malheureux sauvages, qu'ils s'emparèrent de ces charognes et les dévorèrent, à la stupéfaction des témoins de cette scène.

La petite colonie française venait de s'asseoir sur les bords du Saint-Laurent ; mais, avant de s'attacher fermement au sol, elle était condamnée à essuyer bien des tempêtes, à être décimée par les maladies, tourmentée par les Iroquois, attaquée par ses voisins de la Nouvelle-Angleterre. Pendant longtemps, elle paraîtra sur le point de périr ; mais, avec l'aide de la Providence, elle prendra vigueur et finira par se naturaliser sous le ciel rigoureux du Canada.

Au moment où Champlain commençait son établissement à Québec, les Iroquois étaient depuis longtemps en guerre avec les Algonquins, auxquels les Hurons s'étaient alliés. L'origine de la guerre est ainsi rapportée dans un mémoire du célèbre voyageur Nicolas Perrot.

« Le pays des Iroquois était autrefois le Montréal et les Trois-Rivières. Ils avaient pour voisins les Algonquins, qui demeuraient le long de la rivière des Outaouais, au Népissing, dans la rivière des Français et entre icelle et Tarento. Les Iroquois n'étaient pas chasseurs ; ils labouraient la terre, et vivaient des racines qu'elle produisait et des grains qu'ils semaient. Les Algonquins, au contraire, ne subsistaient que de leur chasse, et méprisaient l'agriculture, comme une chose peu convenable à leur fierté ambitieuse...... tellement que les Iroquois se regardaient en quelque manière comme leurs vassaux...... Il arriva un jour, durant la paix qui régnait entre eux, que les Algonquins firent savoir aux Iroquois du village le plus voisin de venir hiverner chez eux, et qu'ils les fourniraient de viandes fraîches pendant l'hiver....... Ils acceptèrent l'offre qu'on leur faisait ; ils partirent ensuite quand la saison leur permit d'aller à la chasse...... Mais, comme les sauvages ne peuvent faire dans un jour qu'une très-petite marche, à cause qu'il faut porter avec eux cabanes, enfants et tout ce qui est nécessaire quand ils changent d'endroit pour la chasse, les Algonquins choisirent six jeunes gens de leurs meilleurs chasseurs, pour aller tuer des bêtes à l'arrivée des gens des

deux villages, et engagèrent les Iroquois à joindre avec eux six des leurs qui partageraient la chasse...... Quand ces douze jeunes gens furent rendus dans un lieu où il y avait apparence de chasse, les uns s'occupèrent du campement, pendant que les autres travaillaient à jeter les neiges et à suivre des *ravages* d'élans. En ayant découvert, ils retournèrent vers leurs compagnons, et, se fiant sur leur adresse et leur habileté à chasser, ils conclurent entre eux que chaque algonquin mènerait avec lui un iroquois...... Le lendemain les algonquins, suivis de leurs alliés, se dispersèrent de côté et d'autre; ils trouvèrent plusieurs élans, qu'ils manquèrent, et ils furent contraints de revenir au camp sans avoir rien pris. Ils recommencèrent à chasser le lendemain, mais ils ne furent pas plus heureux que les jours précédents. Les iroquois, qui s'étaient étudiés à retenir la manière dont les algonquins faisaient les approches, demandèrent leur consentement pour chasser séparément. Ils répondirent avec beaucoup de fierté qu'ils s'étonnaient fort qu'ils osassent se flatter de tuer des bêtes, puisqu'ils n'en avaient pu tuer eux-mêmes. Mais les iroquois, sans les consulter davantage là-dessus, partirent le lendemain pour faire leur chasse sans les algonquins, et arrivèrent ensuite chargés de viande à leur camp. Les autres qui n'avaient rien fait, voyant que ceux qu'ils avaient méprisés avaient eu l'avantage, résolurent de leur ôter la vie; ce qu'ils firent. Car un jour qu'ils dormaient, ils les assassinèrent et couvrirent leurs corps de neige...... Quand on leur demanda ce qu'étaient devenus leurs compagnons, ils répondirent qu'ils s'étaient tous perdus dans les glaces d'une rivière qu'ils avaient passée...... Quand les neiges commencèrent à fondre vers le printemps, les corps de ces morts causèrent une puanteur insupportable dans leur camp, ce qui fit découvrir les assassins. L'iroquois s'en plaignit au chef des Algonquins, qui ne lui en rendit aucune justice, mais lui dit, d'un air menaçant, que peu s'en fallait qu'il ne les chassât de leur pays et qu'il ne les exterminât entièrement...... L'iroquois prit le parti de se retirer doucement sans avoir rien à lui répondre là-dessus, et donna avis secrètement et sur le champ aux Iroquois des menaces qu'on lui venait de faire et de l'assassinat qui s'était commis. Il fut donc résolu qu'on s'en vengerait; et, peu de temps après, ils cassèrent la tête à quelques algonquins qu'ils surprirent à l'écart. Mais, ne se trouvant pas capables de prévenir les suites que leur attirerait cette action, de la part des Algonquins, ils s'éloignèrent et se réfugièrent vers le lac Erié, où étaient les

Chouanons, qui leur firent la guerre et les obligèrent de s'aller établir le long du lac Ontario. Toutes ces guerres servirent bien à aguerrir les Iroquois, et à les rendre capables de combattre les Algonquins, qui portaient auparavant la terreur chez eux. Ils sont venus à bout de les détruire, et plusieurs autres nations ont éprouvé la valeur de ces redoutables ennemis (1). »

Les guerres furent longues et désastreuses pour les deux parties; mais les Iroquois finirent par obtenir le dessus sur les Algonquins ; ceux-ci, en effet, se fiant sur leur bravoure, s'avançaient imprudemment sans s'occuper des ordres de leurs chefs, et souvent se laissaient attaquer à l'improviste, tandis que les Iroquois prenaient toutes les précautions imaginables pour surprendre leurs ennemis et n'être jamais surpris eux-mêmes.

Jusqu'à l'arrivée des Hollandais, la supériorité des Iroquois n'était pourtant pas bien marquée, les Algonquins rachetant par leur courage ce qui leur manquait en prudence et en discipline. Plus tard, les armes à feu que les Hollandais fournirent aux Iroquois permirent à ceux-ci de prendre un ascendant irrésistible sur leurs ennemis, qui n'en pouvaient obtenir, car les Français évitèrent pendant longtemps de fournir des fusils à leurs alliés.

Telle était la situation de cette partie de l'Amérique, lorsque, désirant connaître le pays, Champlain se décida, au printemps de 1609, à suivre un parti d'algonquins et de hurons, qui s'en allait porter la guerre chez les Agniers. L'attaque des Français contre une des cinq nations fut le commencement et, probablement, la cause des hostilités que, pendant un siècle, les derniers continuèrent presque sans interruption contre les habitants du Canada ; ces hostilités arrêtèrent les progrès de la colonie, et faillirent même l'étouffer dans son berceau. Au contraire, les Hollandais, établis peu après à Orange, traitèrent en amis leurs voisins les Agniers, et ils n'eurent pas à le regretter. « Quoiqu'ils soient si cruels envers leurs ennemis,» dit Joannes Megapolensis (2), « ils sont tout à fait bienveillants pour nous,

(1) N. Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coustumes, et religion des sauvages, dans l'Amérique Septentrionale.*

(2) Joannes Megapolensis, premier ministre calviniste établi à Beverwyck ou Orange, y fut appelé par Kiliaen Van Rensselaer, et y arriva en 1642. Il apprit la langue iroquoise et eut de fréquents rapports avec les Agniers qui visitaient Orange. Megapolensis rendit des services au P. Jogues, détenu chez les Iroquois, et resta fort attaché au courageux missionnaire. En 1644, il composa l'ouvrage cité plus haut: *Korte Ontwerp van de Mahakuase Indianen*, ou Courte Esquisse des sauvages *Maquas* Devenu ministre à Manhatte, il y vit en 1658 le P. Simon LeMoyne, avec qui il entretint ensuite un commerce de lettres. Il mourut en 1669.

et nous n'avons aucun sujet de les craindre ; nous parcourons les forêts avec eux, nous les rencontrons à une ou deux heures de marche des maisons, et nous n'en faisons pas plus de cas que si nous rencontrions des chrétiens. Ils dorment dans nos chambres, tout près de nos lits ; j'en ai même eu jusqu'à huit à la fois, qui étaient couchés et dormaient sur le parquet près de mon lit. »

Il semble aujourd'hui que la dignité et les intérêts de la France y auraient beaucoup gagné, si le fondateur de Québec eût agi comme le firent les Hollandais, et fût resté neutre au milieu des dissensions des tribus aborigènes. Il serait cependant injuste de taxer Champlain de précipitation ou d'imprudence : car nous sommes trop éloignés de son temps, et trop peu au fait des circonstances dans lesquelles il se trouvait, pour juger sûrement de l'opportunité de sa démarche. Plusieurs considérations importantes ont dû l'engager dans cette expédition. Il voulait se concilier ses voisins immédiats, qui auraient été des ennemis très-redoutables. Ne connaissant ni la puissance ni l'énergie de la nation iroquoise, il espérait l'assujettir, et la forcer à vivre en paix avec les autres peuples du pays. Il ne pouvait prévoir qu'avant peu ses projets de pacification par la guerre seraient rompus, et que, si la supériorité des armes européennes donnait alors l'avantage aux Français, qui seuls en étaient pourvus, d'autres Européens, à une époque assez rapprochée, en fourniraient aux cinq nations, et qu'alors la lutte deviendrait inégale.

Par une coïncidence remarquable, au mois de septembre de la même année dans laquelle Champlain partait pour aller au pays des Agniers, un anglais au service de la Hollande, Henri Hudson, remontait la rivière de Manhatte (1), jusqu'au-dessus du lieu où est Albany, s'abouchait avec les députés des Agniers, qui lui souhaitaient la bienvenue, et prenait possession du pays au nom des Hollandais. Depuis plusieurs années, il essayait de trouver une route, pour se rendre par l'ouest aux grandes Indes ; il était encore à la recherche de ce passage, lorsqu'il découvrit la rivière à laquelle il donna son nom. Après qu'ils eurent établi les forts d'Orange et de Corlaer, les Hollandais vendirent aux Iroquois des arquebuses, de la poudre et du plomb pour la guerre contre les Français aussi bien que pour la chasse au castor (2).

(1) Holmes, *American Annals*, vol. I.

(2) Hudson fit voile de la Tamise l'année suivante, dans le dessein de s'avancer vers l'ouest en naviguant sur les mers du nord. Il pénétra jusqu'au fond d'une grande

Vers la fin d'avril, la neige ayant disparu et les glaces ayant été emportées par les courants, Champlain remonta le fleuve jusqu'à l'île de Saint-Eloi, près de la rivière Sainte-Marie (1). Il y rencontra un parti de sauvages, qu'il appelle Ochasteguins du nom de leur chef ; c'étaient des hurons de la tribu de l'Ours. Ayant appris qu'ils l'attendaient pour l'inviter à aller avec eux attaquer les Iroquois, il les conduisit à Québec, pour y faire ses préparatifs. Pendant que les Hurons s'occupaient à vendre, à acheter, à chanter et à danser, il envoya un exprès à Tadoussac, afin d'obtenir des renforts de Pontgravé. Celui-ci dépêcha deux barques bien montées; et, le vingt-huit mai, Champlain partit de Québec sur l'une d'elles, suivi des nombreux canots des guerriers sauvages. Il remonta lentement, examinant les terres, donnant des noms aux rivières, et prenant des informations sur les peuples et sur les lieux. Le pays autour du lac Saint-Pierre, parut fort agréable aux Français. Les îles qui le terminent au sud-ouest étaient couvertes de noyers et de vignes ; le gibier et les animaux sauvages y abondaient (2) ; les eaux voisines étaient plus poissonneuses qu'en aucun autre endroit du fleuve. Le parti resta campé durant deux jours à l'entrée de la rivière des Iroquois, connue aujourd'hui sous le nom de Richelieu (3), afin de s'approvisionner par la chasse et la pêche, et de prendre le temps de délibérer sur un plan de campagne. Quelques différences d'opinion s'étant élevées, une partie des sauvages se retira ;

baie qui a gardé son nom. Ne trouvant point de passage vers l'occident, il se décida à hiverner au milieu des glaces. Au printemps de 1611, il tenta de se diriger vers le nord-ouest sur ses chaloupes. Son caractère s'était un peu aigri à la suite des peines et des difficultés de l'hivernage ; d'un autre côté, plusieurs de ses hommes étaient disposés à la révolte. Aussi, à la suite de quelques difficultés, ils saisirent Hudson avec plusieurs matelots restés fidèles, les mirent dans une chaloupe et les abandonnèrent ainsi à la merci des vents et des flots. On n'a plus entendu parler de Hudson; plus tard ces détails furent fournis par l'un de ceux qui avaient pris part à la mutinerie. Dès l'année 1610, les Hollandais commencèrent à faire le commerce avec les sauvages de la rivière Manhatte, et il a pu arriver qu'Argall, au retour de son expédition contre Port-Royal en 1613, ait, comme quelques-uns le prétendent, trouvé sur l'île de Manhatte, des magasins appartenant aux Hollandais. Suivant Laët, (*Histoire du Nouveau Monde*, liv. III.) ce fut en 1614-15 que les Hollandais élevèrent un premier fort, sur une île voisine d'Albany. En 1623, les premiers colons venus de la Hollande, commencèrent le fort d'Orange, qui reçut plus tard le nom d'Albany ; en 1625-26 fut bâti sur l'île de Manhatte le fort de New-Amsterdam, berceau de la ville de New-York.

(1) Probablement la rivière Sainte-Anne de la Pérade.

(2) *Voyages de* Champlain, liv. III, ch. VIII.

(3) Elle est encore nommée rivière Sorel et Chambly, à cause des forts de Sorel et de Chambly, qui furent élevés plus tard, l'un à son embouchure, et l'autre au pied du grand rapide où commençait un portage difficile. Champlain remarqua, au sud du lac Saint-Pierre, deux belles rivières : il nomma la première rivière Du Pont, c'est probablement celle de Nicolet ; la seconde fut appelée rivière de Gennes.

les autres, au contraire, résolurent de continuer leur marche vers le pays ennemi.

La rivière Richelieu était la grande voie qui conduisait au pays des Agniers ; c'était la route que suivaient ceux-ci pour descendre vers le Saint-Laurent. Après avoir parcouru quinze lieues sans rencontrer de grandes difficultés, les alliés se trouvèrent tout à coup arrêtés par des rapides (1), qu'il était impossible de remonter avec les canots. Champlain, ayant renvoyé sa barque, et ne retenant avec lui que deux français, qui s'offrirent d'eux-mêmes à le suivre, continua sa route par les bois jusqu'au lieu où la navigation devenait possible. Les sauvages *firent portage*, c'est-à-dire qu'ils portèrent sur leurs épaules les canots, les armes et les bagages, jusqu'au-dessus du rapide. Le deux de juillet, la petite bande étant prête à se rembarquer, on fit la revue, et il se trouva vingt-quatre canots portant en tout soixante hommes, partie Hurons et partie Montagnais et Algonquins. L'expédition était conduite à la manière sauvage : en avant étaient les éclaireurs, fouillant les petites rivières et les anses pour découvrir des traces de leurs ennemis ; le gros de la troupe suivait à distance, chaque guerrier gardant ses armes prêtes et sous la main ; en arrière se tenaient les chasseurs, occupés à faire la guerre au gibier, pour approvisionner le parti. Le soir venu, l'on descendait à terre ; tous se réunissaient pour préparer le campement et se reposer pendant la nuit. Les uns dressaient les cabanes ; les autres abattaient des arbres et formaient une barricade du côté de terre ; on rangeait les canots sur le rivage, de manière qu'à la première alarme chacun pût s'y embarquer. Le camp étant établi, quelques éclaireurs partaient pour reconnaître les environs ; s'ils ne découvraient aucun signe de danger, tous les guerriers se livraient au sommeil sans inquiétude.

Peu accoutumé à ce mépris des précautions les plus ordinaires, Champlain représentait à ses alliés la nécessité de tenir quelques hommes aux aguets pendant la nuit, afin de veiller à la sûreté du camp. Ils se contentaient de lui répondre qu'après avoir bien travaillé et bien chassé durant le jour, il était juste de se reposer pendant la nuit.

Une précaution n'était cependant jamais oubliée : avec eux était un jongleur (2) chargé de consulter le manitou. Chaque soir, dès que les tentes étaient dressées, il entrait dans la

(1) Rapides de Chambly.

(2) *Voyages de* Champlain, liv. III, ch. IX. Le jongleur ou devin est nommé pilotois par Champlain.

sienne, qui était soigneusement recouverte de peaux de bête. Pendant que les guerriers, rangés alentour et assis par terre, fumaient le calumet dans un profond silence, il commençait ses invocations; bientôt, s'animant de plus en plus, il criait et s'agitait comme un possédé. Tout à coup la cabane s'ébranlait; une voix grêle et cassée se faisait entendre. « Voilà, » disaient les sauvages, « voilà le manitou qui parle; il lui annonce ce qui doit arriver et ce qu'il faudra faire. » « Néanmoins, » continue Champlain, « tous ces garnements qui font les devins, de cent paroles n'en disent pas deux véritables, et vont abusant ces pauvres gens, pour tirer quelque denrée du peuple. »

La rivière qu'ils suivaient les conduisit dans un grand lac, auquel Champlain donna son nom, et qu'il jugea être de cinquante à soixante lieues de longueur, quoiqu'il n'en ait en réalité qu'environ trente-six. De grandes et belles îles offraient, ainsi que tout le pays environnant, les signes de la fertilité et de l'abondance; les bois servaient d'abri à une grande quantité d'animaux sauvages, tels que cerfs, chevreuils, caribous et ours; des prairies naturelles s'étendaient aux bords des eaux, couvertes de gibier et abondantes en poisson. La rivière des Iroquois et tous les ruisseaux qui y tombent, étaient habités par des familles de castors rarement troublées dans leurs habitudes industrieuses. L'homme seul manquait dans ces lieux; partout régnait la solitude la plus profonde depuis le Saint-Laurent jusqu'aux extrémités du grand lac. Ce pays avait autrefois été habité; mais, depuis que les guerres étaient commencées entre les Iroquois d'un côté et de l'autre les Hurons et les Algonquins, la population s'était retirée; les partis armés le traversaient fréquemment; quelquefois des combats s'y livraient; mais toute la contrée était trop exposée et trop pleine de dangers pour que l'on s'y arrêtât longtemps, même pour y faire la chasse.

Bien loin vers le midi, apparaissaient de hautes montagnes, que les compagnons de Champlain lui dirent être le commencement du pays des Iroquois; avant d'y arriver, il fallait parcourir le grand lac et en passer un autre petit de quatre à cinq lieues de longueur. Celui-ci, nommé Andiatarocte par les Agniers, fut, longtemps après, appelé lac du Saint-Sacrement par le P. Jogues, qui l'avait aperçu la veille de la Fête-Dieu (1).

(1) *Relation de* 1646.

A mesure que l'on approchait du territoire des ennemis, les précautions devenaient plus nécessaires: aussi, arrivé à deux ou trois jours de marche du pays des Iroquois, le parti se reposait pendant le jour, et n'avançait que durant la nuit; on n'allumait plus de feux, et il fallait avaler les vivres dans leur état naturel, sans les faire cuire.

Depuis plusieurs jours, les guerriers demandaient fréquemment à Champlain s'il avait fait quelque rêve pendant son sommeil. Malheureusement il ne rêvait point, ce qui les inquiétait beaucoup, car ces peuples attachent une grande importance aux songes. Il s'avisa enfin de rêver, et il raconta à son réveil qu'il avait vu des Iroquois qui se noyaient dans le lac; il s'avançait pour les sauver, quand on lui dit qu'il fallait les laisser périr, parce qu'ils étaient trop méchants. Ce récit porta la joie dans tous les cœurs, et l'on ne douta plus de la victoire. L'attente ne fut pas de longue durée; car le vingt-neuf juillet, vers les dix heures du soir, comme les canots s'avançaient lentement et sans bruit, l'on rencontra, au détour d'un cap (1), un parti d'Iroquois qui allaient lever des chevelures. Les deux bandes saisirent leurs armes, au milieu de cris effroyables; les Hurons et les Algonquins poussèrent leurs canots vers le large, tandis que les Iroquois se jetaient au rivage, où ils commencèrent à abattre des arbres pour se retrancher. A la suite de quelques messages de part et d'autre, l'on convint d'attendre le lever du soleil pour livrer le combat. Les alliés des Français passèrent la nuit dans leurs canots, chantant et échangeant avec les ennemis des bravades et des injures, comme s'en adressaient les héros d'Homère sous les murs de la ville de Troie.

Aux premiers rayons du soleil, les Hurons et les Algonquins descendirent à terre, ayant soin de cacher les trois français au milieu de leurs rangs. Environ deux cents iroquois s'avancèrent à leur rencontre, marchant «au petit pas, avec gravité et assurance (2).» A leur tête étaient trois chefs, reconnaissables aux longues plumes qui leur servaient de panaches. Les deux partis étant en face, à peu de distance l'un de l'autre, les alliés ouvrirent leurs rangs, et Champlain s'avança seul jusqu'à trente pas des Iroquois. Lorsque ceux-ci le virent,

(1) Quelques anciennes cartes désignent comme lieu de cette rencontre la pointe de Carillon, aujourd'hui connue sous le nom de Ticonderoga. Au même endroit, près de cent cinquante ans après, les Français défirent l'armée anglaise qui s'avançait pour s'emparer du Canada.

(2) *Voyages de* Champlain, livre III, ch. IX.

ils s'arrêtèrent et contemplèrent avec surprise cet homme vêtu d'une façon si étrange pour eux ; mais, après un moment d'hésitation, ils s'ébranlèrent de nouveau pour l'attaque. Champlain, portant à l'épaule son arquebuse chargée de quatre balles, fit feu sur un des chefs, qui tomba mort avec un de ses compagnons, tandis qu'un troisième Iroquois était mortellement blessé. Au milieu des cris et des hurlements de toute la bande, une grêle de flèches fut lancée des deux côtés. Les deux autres français s'étaient jetés derrière des arbres avec quelques sauvages; en ce moment, l'un d'eux déchargea son arquebuse sur les ennemis. Ceux-ci, s'apercevant que leurs boucliers, faits de bois recouvert d'une espèce de coton, ne pouvaient les garantir des balles, furent épouvantés et s'enfuirent dans la forêt, où ils furent vivement poursuivis.

La victoire était gagnée; outre les guerriers tués sur le champ de bataille, les Iroquois perdirent en cette rencontre dix ou douze hommes, qui furent faits prisonniers, et qu'on réserva pour les plus horribles tourments. Le soir du même jour, les Hurons et les Algonquins se mirent en route pour regagner le Saint-Laurent. Le premier campement fut marqué par la mort d'un des prisonniers. Après qu'on lui eut adressé une harangue pour lui reprocher les cruautés commises par ses compatriotes, on lui fit entendre qu'il allait en endurer de semblables, et on l'invita à s'y préparer en chantant. Il obéit et entonna un chant triste et lugubre; c'était sa chanson de mort. Cependant, les feux avaient été allumés; chaque sauvage saisissant un tison ardent l'appliquait aux parties les plus sensibles du prisonnier, et le faisait brûler aussi lentement que possible. De temps en temps, ils le laissaient un peu reposer, et lui jetaient de l'eau sur la tête, pour le rafraîchir; après quoi ils recommençaient à le torturer, lui arrachant les ongles, lui brûlant les doigts dans le fourneau de leurs calumets, lui enlevant la chevelure, et versant ensuite sur le crâne nu une gomme tout enflammée. Ils lui percèrent les bras près des poignets, et, avec des bâtons, ils tiraient les nerfs et les arrachaient ou les coupaient. Des cris de douleur échappaient parfois au malheureux prisonnier; mais, à part ces mouvements de la nature, il montrait tant de constance, qu'on l'eût dit supérieur à toutes les douleurs.

Indigné de cette barbarie, Champlain leur témoigna son mécontentement, et, à force d'instances, il obtint la permission de mettre un terme aux souffrances de la pauvre victime par un coup d'arquebuse.

La mort du captif n'avait pas encore assouvi la rage des vainqueurs ; à peine eut-il rendu le dernier soupir, qu'ils lui ouvrirent le ventre, et jetèrent ses entrailles dans le lac ; ils lui coupèrent la tête, les bras, les jambes, et les dispersèrent de côté et d'autre, ils lui arrachèrent le cœur, le hachèrent en pièces, et de vive force ils en firent entrer quelques morceaux dans la bouche de son frère. Tout horrible que parût cette sanglante exécution aux yeux des Français, elle semblait légitime et naturelle aux sauvages ; suivant eux, c'était un des droits de la guerre et une coutume religieusement suivie des deux côtés ; C'était le sort qu'avaient subi leurs parents et leurs amis tombés entre les mains des Iroquois ; c'était celui qui leur était réservé à eux-mêmes, s'ils étaient jamais faits prisonniers.

Les jours suivants, les confédérés repassèrent le lac. Arrivés aux rapides de la rivière, ils se séparèrent, les Hurons et les Algonquins supérieurs se rendant par des ruisseaux vers l'entrée de la rivière des Outaouais, et les Montagnais continuant avec les Français à descendre vers le Saint-Laurent Le retour se faisait promptement, mais avec ordre, quand un songe vint jeter le trouble parmi les guerriers. Vers l'embouchure de la rivière de Richelieu, un montagnais vit en rêve les ennemis qui les poursuivaient : c'en fut assez pour jeter l'épouvante parmi eux ; quoique la nuit fût fort mauvaise, il fallut décamper et aller attendre le lever du soleil au milieu des grands roseaux du lac Saint-Pierre. Deux jours après, tous arrivaient à Québec, où Champlain leur fit distribuer du pain et des pois, ainsi que des colifichets dont ils voulaient orner les chevelures enlevées à leurs ennemis.

CHAPITRE SECOND.

Champlain retourne en France—Privilége de M. de Monts expiré—Sa compagnie envoie deux vaisseaux à Tadoussac—Champlain et Pontgravé retournent à Québec—Champlain marche contre les Iroquois—Il détruit leur fort, près de l'embouchure de la rivière des Iroquois—Prisonniers tourmentés par les Montagnais—Les Hurons et les Algonquins arrivent—Ils apportent du cuivre trouvé près des grands lacs—Liberté du commerce avec les sauvages nuisible—Champlain en France épouse Hélène Boullé—Retour à Québec—Saut Saint-Louis—Place-Royale et île de Sainte-Hélène—Champlain veut rétablir la compagnie de M. de Monts—Mort du comte de Soissons, nommé gouverneur de la Nouvelle-France—Le prince de Condé vice-roi—Champlain à l'île des Algonquins—Tessouat—Baie du Nord—Terreur panique—Compagnie de Rouen formée.

Champlain, au retour de son expédition, résolut d'aller en France rendre compte à M. de Monts des travaux qu'il avait exécutés durant les quinze mois passés dans le pays. Il partit de Tadoussac au mois de septembre, en compagnie de Pontgravé, laissant dans son absence, le capitaine Pierre Chauvin chargé du commandement. L'on craignait que les maladies ne reparussent pendant l'hiver, comme l'année précédente; on fit donc couper de bonne heure tout le bois de chauffage nécessaire pour les cinq ou six mois de grands froids; moyennant cette précaution, par laquelle on épargnait aux hommes un travail pénible pendant la saison la plus rigoureuse, les malheurs de la première année ne se renouvelèrent pas.

Champlain fut reçu favorablement par Henri IV, auquel il présenta une ceinture travaillée en poil de porc-épic. Le roi écouta avec plaisir le récit de ses expéditions, et des détails sur la situation de la Nouvelle-France (1). Toutefois, le privilége de la traite des castors, accordé pour un an à M. de Monts, était expiré, et il lui fut impossible de le faire renouveler, à cause des plaintes élevées contre le monopole par les marchands normands, bretons et basques.

De Monts eut recours à ses anciens associés. La compagnie, dont il était le chef, et au nom de laquelle s'était fait l'établissement de Québec, ne voulut pas l'abandonner. Elle fit armer

(1) *Voyages de* Champlain, 1613.

deux navires, dont elle remit le commandement à Pontgravé et à Champlain ; le premier était chargé de la traite des pelleteries, et le second du gouvernement de la colonie et de la découverte du pays.

Ayant pris avec eux quelques ouvriers pour travailler à l'habitation de Québec, ils partirent de Honfleur le dix-huit avril 1610, et mouillèrent à Tadoussac le vingt-six mai. Ils y trouvèrent des vaisseaux arrivés depuis le dix-neuf, ce qui, suivant les anciens, ne s'était pas vu depuis plus de soixante ans (1). Les Montagnais, déjà réunis à Tadoussac, attendaient Champlain avec impatience, pour l'emmener avec eux à la guerre. Les Basques, les Normands et les Bretons avaient bien promis aux sauvages de les accompagner dans leur expédition ; mais ceux-ci n'avaient confiance ni aux paroles ni à la bravoure des traiteurs, qu'ils désignaient sous le nom général de Mistigoches.

A Québec, Champlain trouva ses hommes pleins de santé. Là aussi, il était attendu par des sauvages, qui lui firent *tabagie* (2), suivant les coutumes du pays, pour l'engager à aller combattre les Iroquois. On lui annonçait par des émissaires, que dans deux jours les Algonquins et les Hurons se trouveraient à l'entrée de la rivière des Iroquois ; qu'il y aurait là quatre cents guerriers, presque tous sous la conduite du chef Iroquet, qui l'année précédente l'avait accompagné dans son expédition. Parti de Québec le quatorze juin, Champlain s'arrêta aux Trois-Rivières ; il y trouva les Montagnais, qui le suivirent, et avec lesquels il arriva le dix-neuf à une île près de l'entrée de la rivière des Iroquois. En remontant cette rivière, les éclaireurs avaient découvert, à une petite distance, un parti de cent iroquois, qui s'étaient fortement retranchés. Ils avaient formé une enceinte circulaire, en abattant de gros arbres, dont les branches avaient été croisées et enlacées les unes avec les autres. Champlain, accompagné de quatre français, se prépara à suivre les guerriers sauvages ; il invita les marchands réunis au même lieu sur plusieurs barques à se joindre au parti de guerre. Mais les Mistigoches, si ardents à demander la liberté du commerce, étaient trop lâches pour défendre leurs prétendus droits en exposant leur vie.

(1) *Voyages de* Champlain, 1613. Cette remarque, rapportée par Champlain, prouve que, depuis le dernier voyage de M. de Roberval en 1649, les Basques, les Normands et les Bretons avaient continué de faire le trafic des pelleteries à Tadoussac.

(2) Assemblée convoquée pour fumer le calumet.

Les Algonquins et les Montagnais s'étaient portés en avant avec précipitation. Sans attendre les Français, ils avaient attaqué le retranchement des Iroquois; mais, ayant été reçus fort chaudement, ils menaçaient de battre en retraite. Aussi, lorsque parut Champlain avec ses compagnons, ses alliés le saluèrent par des cris de joie, et recommencèrent vigoureusement le combat. De leur côté, les Iroquois, quoique étonnés à la vue des Français, se défendaient courageusement, et opposaient une résistance opiniâtre aux efforts des assaillants. Champlain fit tirer plusieurs coups d'arquebuse; mais les balles, arrêtées par les branches, produisaient peu d'effet, tandis que les flèches des ennemis causaient beaucoup de mal à ses gens; lui-même fut légèrement blessé. Le combat se prolongeant au-delà de son attente, déjà il songeait avec inquiétude que la poudre et le plomb allaient lui manquer.

Cependant, de l'entrée de la rivière, où étaient restés les autres français, l'on entendait clairement la fusillade. Un jeune homme de Saint-Malo, nommé Des Prairies, plus courageux que les autres, les accusa de lâcheté, et, par ses reproches, il en engagea quelques-uns à le suivre pour porter secours à leurs compatriotes. Se jetant dans une chaloupe, ils firent force de rames, et arrivèrent bientôt sur le lieu du combat, où leur présence devenait nécessaire. Dans l'intervalle, d'après les conseils de Champlain, quelques-uns des Algonquins avaient attaché des courroies aux troncs de l'abattis, qu'ils s'efforçaient d'arracher afin de s'ouvrir un passage, tandis que d'autres renversaient des arbres voisins pour écraser les retranchements. Par ces moyens, une brèche venait d'être pratiquée, quand Des Prairies et ses compagnons arrivèrent fort à propos et firent jouer leurs arquebuses sur les assiégés. Plusieurs iroquois ayant été renversés par des balles, les autres restèrent tellement effrayés que, dès qu'ils étaient touchés, ils se jetaient à terre, se croyant déjà morts.

Les alliés profitèrent de l'épouvante des ennemis pour donner l'assaut. Mais les Iroquois n'attendirent pas la charge; prenant la fuite ils sautaient par-dessus l'abattis et se sauvaient dans toutes les directions. Les uns se noyèrent dans la rivière, les autres furent taillés en pièces, et il n'en demeura en vie que quinze, qui furent faits prisonniers (1).

Les vainqueurs portèrent sur leurs canots les corps de trois de leurs compagnons tués dans le combat et cinquante guer-

(1) *Voyages de* Champlain, 1613.

riers plus ou moins grièvement blessés. Le cadavre d'un iroquois avait été dépecé ; les quartiers, réservés pour un grand repas en l'honneur de la victoire, étaient portés en triomphe, ainsi que trois têtes plantées sur des bâtons. Les alliés descendirent ainsi en chantant, jusqu'à une des îles qui sont vis-à-vis de l'embouchure de la rivière Richelieu ; et là ils célébrèrent un de leurs horribles festins, dont les délices étaient rehaussées par l'odeur du sang et de la chair de leurs ennemis. Les prisonniers furent hachés peu à peu et brûlés tout vivants, à l'exception de quelques-uns qui furent réservés pour l'amusement des femmes. Les malheureux n'y avaient rien à gagner; car les femmes sauvages, devenues des furies dans de pareilles occasions, surpassaient les hommes en cruauté et en habileté à inventer des tourments.

Le lendemain, arrivèrent deux cents hurons et algonquins; avec eux était le chef Iroquet qui avait pris part à l'expédition de l'année précédente. Ne pouvant obtenir le plaisir de combattre les Iroquois, ces guerriers se crurent amplement dédommagés par la vue des Européens, qu'ils rencontraient pour la première fois, et dont les manières, les habits, les armes piquaient étrangement leur curiosité. De son côté, Champlain désirait connaître leur pays et surtout prendre des informations sur les mines qu'on disait y avoir été découvertes. Cette année même, un des chefs venus du pays des Algonquins supérieurs, lui avait donné une lame de cuivre de la longueur d'un pied. Les sauvages ramassaient, près d'un grand lac, des morceaux de ce métal, qu'ils fondaient et mettaient en lingots. Champlain engagea le chef Iroquet à emmener avec lui un jeune français, qui pourrait visiter les lacs, les rivières, les mines, et en même temps apprendre la langue algonquine. Le chef y consentit et promit de traiter le jeune homme comme son fils ; en retour, Champlain prit avec lui et mena à Paris un huron, auquel il donna le nom de Savignon (1).

La liberté du commerce, accordée à la demande des marchands basques, bretons et normands, ne leur avait pas été favorable : ils s'étaient présentés en très-grand nombre pour faire la traite des pelleteries, et le résultat de cette concurrence avait été ruineux pour la plupart d'entre eux. De Monts y avait aussi perdu beaucoup, à cause des fortes dépenses qu'il avait faites pour l'établissement de Québec, dépenses que le retrait de son privilége l'avait empêché de couvrir. Un nou-

(1) *Voyages de* Champlain, 1613.

veau malheur l'avait assailli. Henri IV, qui avait toujours protégé et encouragé ses entreprises, venait d'être assassiné par Ravaillac. Cette fâcheuse nouvelle, que Champlain apprit en arrivant à Québec, le décida à partir plus tôt qu'à l'ordinaire. Accompagné de Pontgravé, il laissa Tadoussac le treize août, et arriva à Honfleur le vingt-sept septembre.

Dans les derniers mois de l'année 1610, Champlain songea à se marier ; sa vie toujours active l'avait jusqu'alors empêché de s'occuper de cette affaire. Le vingt-neuf décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calvinisme ; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr et se faisait gloire d'être catholique sincère ; cette union fut cependant heureuse. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada (1).

Au printemps de 1611, Champlain et Pontgravé ayant réussi à armer quelques vaisseaux, repartirent pour Québec. Ils arrivèrent vers la mi-mai à Tadoussac, où ils trouvèrent deux bâtiments qui les avaient devancés pour faire la traite avec les sauvages. Pressé de revoir sa colonie, Champlain ne s'arrêta en ce lieu que fort peu de temps.

A Québec, il apprit que bon nombre de français avaient déjà remonté le fleuve sur des barques, pour aller attendre, près du saut Saint-Louis, les Hurons et les Algonquins, qui devaient descendre avec des pelleteries. Dans la vue d'assurer ses découvertes et de protéger le commerce, Champlain résolut de bâtir un fort au-dessous de ces rapides ; le vingt mai, il laissait Québec afin de donner suite à ce projet, et menait avec lui Savignon, qu'il voulait remettre à ceux de sa nation. Il trouva un endroit tout à fait convenable à ses desseins, au lieu même où, trente ans après, l'on bâtit les premières maisons de Mont-

(1) *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines.*

réal ; ses hommes, défrichèrent et applanirent l'emplacement de la ville future, qu'il nomma d'avance Place-Royale. En ce lieu, il sema quelques graines, afin de juger de la fertilité du sol ; il fit aussi cuire des briques, avec lesquelles il bâtit un mur. A cent-vingt pieds de la terre ferme, un îlot (1) lui offrait un site avantageux, sur lequel il espérait établir un bon fort. Auprès de la Place Royale, coulait une petite rivière, bordée, de chaque côté, de belles et fertiles prairies, autrefois cultivées par les sauvages de Hochelaga, et qui pouvaient devenir très-utiles aux colons.

« Au milieu du fleuve, » dit Champlain, « il y a une île d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bâtir une bonne et forte ville, et l'ai nommée l'île de Sainte-Hélène. » Malgré ses prédilections pour la Place-Royale, il eut, comme on le voit, la pensée d'établir une ville dans l'île à laquelle il venait de donner le nom de baptême de madame de Champlain.

Pour ne point perdre de temps, il alla visiter le lac Saint-Louis, en attendant la venue des sauvages de l'ouest, qui bientôt arrivèrent au nombre de deux cents, tant Hurons qu'Algonquins ; ils ramenaient avec eux le français qui leur avait été confié l'année précédente. Ce jeune homme était vêtu à la manière des sauvages ; il avait assez bien appris leur langue pour servir d'interprète à Champlain dans les conseils qui suivirent leur arrivée. Comme il avait été fort bien traité, deux autres français demandèrent à aller passer l'hiver dans les pays de l'ouest, l'un chez les Hurons, et l'autre chez les Algonquins.

Rentré en France dans l'automne de 1611, Champlain chercha un protecteur capable de soutenir à la cour les intérêts de sa colonie ; car, depuis la mort de Henri IV, M. de Monts avait perdu le crédit qu'il y possédait auparavant. De plus, après avoir cédé à madame de Guercheville tous ses droits sur la Nouvelle-France, il s'était retiré dans la Saintonge, à Pons, dont il était gouverneur et où Champlain alla le trouver. Mais, malgré tout l'intérêt qu'il portait à la colonie de Québec, de Monts ne pouvait plus s'en occuper comme il l'avait fait. Champlain s'adressa alors à Charles de Bourbon, comte de Soissons. Par zèle pour la religion, ce prince accepta l'offre qu'on lui faisait, et il obtint de la reine régente des lettres qui lui conféraient l'autorité nécessaire pour maintenir l'établissement

(1) Petite île dans le port de Montréal, aujourd'hui unie à la terre ferme par des quais.

de Québec. Appréciant le mérite de Champlain, il le nomma son lieutenant, par commission du quinze octobre 1612. Dans cette pièce, le comte de Soissons ne s'intitulait point vice-roi, mais seulement « lieutenant général au pays de la Nouvelle-France.» Ainsi il est à croire qu'il ne reçut point le titre de vice-roi (1). Sa mort étant arrivée quelques semaines après sa nomination, il n'eut point le temps de donner des marques de sa bonne volonté pour la colonie.

Son neveu, le prince Henri de Condé, consentit à accepter sa place ; nommé vice-roi de la Nouvelle-France, il continua la lieutenance à Champlain. Comme Condé jouissait de beaucoup d'autorité à la cour, il aurait pu rendre de grands services ; mais ayant eu le tort d'abuser de son crédit pour susciter des troubles à la régente Marie de Médicis, il devint ainsi inutile au Canada.

Champlain lui exposa qu'il était important d'entretenir plusieurs forts pour protéger les Français et leur assurer les avantages de la traite ; car sans ce moyen de défense, représentait-il, les marchands étrangers viendraient enlever les pelleteries. Un fort existait déjà ; il fallait le maintenir à tout prix, et créer une société assez solide pour supporter les frais de son armement et de sa défense. Mais, d'un autre côté, il était juste de protéger cette société contre la cupidité des marchands, qui refusaient de prendre part aux dépenses requises pour la sûreté de tous (2).

Malgré tous ses soins, Champlain ne put former une association; mais il obtint du prince le privilége de la traite pour trois navires de Normandie, un de la Rochelle et un de Saint-Malo ; chacun de ces vaisseaux s'engageait à donner pour les besoins de la colonie un vingtième des pelleteries qu'il achèterait, et à fournir six hommes, qui devaient être employés soit à la guerre, soit aux découvertes. Etant parti de bonne heure, Champlain arriva à Québec le sept mai 1613, après une absence de près de deux ans, pendant lesquels il avait été sans cesse occupé des intérêts de la petite colonie. Tous les hommes de l'habitation étaient en bonne santé, preuve de la salubrité du climat. Pendant l'hiver précédent, qui avait été très-doux, la rivière était restée libre de glaces ; déjà les arbres se revê-

(1) Les provisions de la charge de vice-roi, données au duc d'Ampville (d'Anville) dans le mois de juillet 1655, rappellent que, par lettres patentes du huit octobre 1612, le comte de Soissons avait été fait gouverneur et lieutenant général du roi dans la Nouvelle-France.

(2) *Voyages de* Champlain, 1613.

taient de feuilles, et les champs étaient émaillés de fleurs. Après avoir fait signifier sa commission aux maîtres des vaisseaux qui arrivaient, il se rendit au saut Saint-Louis (1), où il espérait rencontrer les sauvages de l'ouest. Cependant, ceux-ci, qui l'année précédente avaient été maltraités, ne vinrent qu'en petit nombre au rendez-vous.

Champlain désirait toujours pénétrer dans les pays de l'ouest. Un de ses hommes, nommé DuVignau, avait passé un hiver avec les Algonquins de l'Outaouais et du lac Temiscamingue. Parmi eux, il avait entendu parler d'une mer assez voisine; c'était sans doute la grande baie du nord, que Hudson venait de découvrir, en 1610. En effet, du lac Temiscamingue à la baie d'Hudson, il n'y a guères qu'une centaine de lieues, et les tribus du nord pouvaient avoir communiqué à DuVignau des renseignements sur la proximité de la mer; peut-être aussi avait-il appris la découverte faite par Hudson. Toujours est-il qu'il déclarait avoir visité lui-même cette baie du nord et en connaître le chemin. Voilà ce qu'il y avait de faux dans ses paroles; car les renseignements qu'il avait reçus des sauvages étaient à peu près conformes à la vérité. Ebranlé par les discours de DuVignau et fortement entraîné par son propre désir de faire des découvertes, Champlain partit le vingt-sept mai de l'île de Sainte-Hélène, avec deux canots conduits par quatre français et un sauvage. Laissant le lac Saint-Louis derrière eux, ils suivirent la rivière des Outaouais. Champlain raconte son voyage avec clarté, et entre dans de si grands détails, qu'il est aujourd'hui facile de reconnaître les lieux qu'il a visités (2). Il décrit exactement le site de la ville d'Ottawa. Après avoir remarqué que les Algonquins, pour éviter la rencontre des Iroquois, passent avant d'arriver chez les Français, par une rivière qui les conduit au moyen de quelques portages, jusques à d'autres rivières tombant dans le grand fleuve bien loin en aval du saut Saint-Louis, il ajoute: « A l'embouchure

(1) *Voyages de* Champlain, 1613.

(2) Plusieurs des noms employés par les sauvages se conservent encore, quoique légèrement altérés. Ainsi Quenechouan, nom d'un rapide à l'entrée de l'Outaouais, se retrouve dans celui de Quinchien, donné à un gros ruisseau et à une pointe de terre qui sont dans le voisinage; la rivière des Mataouescarini est le Madoueska, ou Madawaska, qui se décharge au-dessus du rapide des Chats. Les sauvages appelaient Asticou, mot qui signifie *chaudière*, le lieu encore désigné sous le nom de *Chaudières*. Le nom de Quinchien fournit l'occasion de remarquer qu'en général il faut se défier des étymologies que l'imagination va chercher bien loin, quand elles se trouvent dans les langues des aborigènes. On a dit, pour expliquer l'origine du nom de Quinchien, que les quinze premiers habitants de ce lieu, normands renforcés, étaient sans cesse en procès, et que de là on avait nommé leur village Quinzechiens. Comme on le voit, tout cet échaffaudage tombe devant le mot sauvage de Quenechouan.

d'icelle, il y en a une autre qui vient du sud, où à son entrée il y a une chute d'eau admirable ; car elle tombe d'une telle impétuosité de vingt ou vingt-cinq brasses de haut, qu'elle fait une arcade ayant de largeur près de quatre cents pas ; les sauvages passent par-dessous par plaisir, sans se mouiller que du poudrin que fait l'eau. Il y a une île au milieu de la rivière, qui est, comme tout le territoire d'alentour, remplie de pins et de cèdres blancs.»

Il remonta la rivière des Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef de la nation de l'Isle. D'après le récit de Champlain et la description qu'il fait de ce lieu, il est clair qu'il s'arrêta à l'île des Allumettes, placée dans le lac du même nom, et principale résidence d'une nation algonquine. La carte qu'il a publiée confirme cette opinion, quoiqu'il place la demeure de Tessouat sous la latitude du 47[e] degré, c'est-à-dire, à un degré plus au nord que n'est l'île des Allumettes. Pareille erreur n'a rien qui doive surprendre, dans une expédition où il lui devait être difficile de faire des observations exactes.

Tessouat fut étonné de voir arriver chez lui le capitaine français, avec qui il avait fait amitié au saut Saint-Louis ; il ne pouvait s'expliquer comment il avait pu surmonter les difficultés de la rivière. Le chef algonquin témoigna toute sa joie de voir dans le pays son ami et son allié. Pour lui souhaiter la bienvenue, il voulut lui donner un grand festin, que Champlain décrit longuement.

Tous les convives arrivèrent, chacun avec son écuelle de bois et sa cuiller de même matière (1) ; tous étant assis par terre, l'amphitryon Tessouat, condamné à jeûner par les règles de la civilité indienne, distribua une espèce de bouillie faite de maïs écrasé, de viande et de poisson. Ce mélange, qui n'était pas même assaisonné de sel, n'était pas de nature à flatter des palais européens ; aussi Champlain, qui d'ailleurs n'était pas rassuré sur la propreté des cuisiniers indigènes, préféra quelques morceaux de poisson et de viande, qu'il fit rôtir lui-même sur les charbons.

Quand le repas fut fini, c'est-à-dire, quand on eut tout mangé, suivant une règle sévère de l'étiquette, on s'occupa du conseil. Tous les jeunes gens se retirèrent ; et les anciens, restés sur la place, remplirent de tabac leurs *petunoirs* ou calumets, et commencèrent à fumer. Chacun à son tour venait présenter son calumet au capitaine français, qui, après en avoir

(1) La cuiller de bois est nommée *micouanne* par les Algonquins. Ce mot a été adopté par les français du Canada.

tiré quelques bouffées de fumée, le rendait à son maître. Une demi-heure se passa ainsi sans que personne parlât. Enfin, rompant le silence, Champlain leur exposa qu'il était venu d'abord pour les visiter, et ensuite pour aller chez les Nipissiriniens, avec le secours desquels il espérait se rendre à la mer du nord. Tous essayèrent de le détourner d'un semblable projet, en lui représentant que les rivières étaient mauvaises, et que les Nipissiriniens étaient des sorciers. Il réfuta leurs objections : « Il ne pouvait y avoir de passages plus dangereux que ceux qu'il avait rencontrés dans le bas de leur rivière; quant aux sorciers, il ne les craignait point, et il connaissait assez leurs charmes pour les déjouer; enfin il s'assurerait de leur bonne volonté par des présents. » Cédant à ces raisons, les chefs consentirent à lui fournir quatre canots avec des hommes pour les conduire. Cependant de nouvelles difficultés furent suscitées ; comme tous renouvelaient l'énumération des obstacles qu'il aurait à surmonter pour exécuter son projet, Champlain en appela au témoignage de DuVignau, qui assurait être allé sur les côtes de la mer du nord, y avoir assisté au naufrage d'un vaisseau anglais, et avoir vu les têtes de quatre-vingts hommes de l'équipage, massacrés par les sauvages. Ce discours fut accueilli par une explosion de reproches, adressés à DuVignau. Il fut surtout pris à partie par Tessouat, chez qui il avait passé l'hiver pendant son séjour dans le pays. «Nicolas,» lui dit le chef, «tu es un effronté menteur. Tu sais bien que, tous les soirs, tu couchais à mes côtés avec mes enfants; et, tous les matins, tu te trouvais à la même place. Si tu as été chez ces peuples, c'a été pendant ton sommeil (1).» Forcé enfin d'avouer ses mensonges, DuVignau déclara à Champlain que tout ce qu'il avait dit touchant la mer du nord était faux; qu'il ne l'avait jamais vue, et qu'il avait fait ces contes afin de revenir au Canada.

Champlain vit ainsi s'évanouir la douce espérance de pénétrer, par la voie du nord, aux pays de la Chine et des Indes; car cet article faisait partie de ses instructions, et lui-même le regardait comme un des points importants de sa mission.

Ne trouvant plus rien à faire dans ce lieu, il se remit en route pour le saut Saint-Louis, accompagné d'une partie de la nation de Tessouat. A mesure que la bande descendait, elle se grossissait de nouveaux canots. A dix ou douze lieues au-dessous de l'île des Allumettes, tous s'arrêtèrent pour renouveler leurs

(1) *Voyages de* Champlain, 1613.

provisions par la pêche, fort abondante en ce lieu. Vers le milieu de la nuit, des pêcheurs vinrent donner l'alarme, en annonçant qu'ils avaient vu quatre canots de leurs ennemis; le fait était probable, car, quelque écarté que fût le pays, les Iroquois y venaient souvent faire la chasse aux hommes, aussi bien qu'aux bêtes de la forêt. Aussitôt on dépêcha trois canots pour les reconnaître. La recherche ne fit cependant rien découvrir ; mais il resta une certaine inquiétude dans les esprits, et tandis que les hommes dormaient à terre, les femmes, peu rassurées, restaient dans les canots. Un peu avant le jour, un sauvage songea que les ennemis l'attaquaient ; il se leva en sursaut et courut vers la rivière en appelant au secours. Ses compagnons s'éveillèrent, pleins de frayeur, et se précipitèrent à l'eau en criant de toutes leurs forces. Le bruit alarma les Français, couchés à quelque distance. Ils coururent au secours; mais leur surprise fut grande quand ils aperçurent les Algonquins sautant et se débattant dans l'eau, sans aucune raison apparente. Ayant reconnu la cause de tout le vacarme, Champlain rétablit le calme parmi les sauvages, et se moqua avec eux de leur terreur panique. Telle était la crainte inspirée par les Iroquois dans tout le pays, que des scènes du même genre se renouvelaient assez souvent parmi les tribus algonquines.

Le lendemain, la flottille se remit en route. Au saut des Chaudières, Champlain assista à une cérémonie que les sauvages n'omettaient jamais. Ce passage était doublement dangereux, et à cause de la violence des eaux qui oblige de faire portage, et parce que les Iroquois profitaient de cette circonstance pour dresser des embuscades dans les environs. Après avoir porté leurs canots au bas du saut, tous les voyageurs s'assemblaient; un plat de bois était porté autour du cercle, et chacun y déposait un morceau de tabac. La quête faite, l'on dansait et l'on chantait autour du plat; une harangue lui était adressée ; on allait ensuite jeter le tabac dans le saut, en accompagnant cette offrande au manitou, d'un cri général et prolongé. Passer au-delà, sans faire le présent accoutumé, aurait été insulter le manitou, et s'attirer de sa part une vengeance certaine.

De retour au saut Saint-Louis, Champlain convaincu qu'il n'avait rien à faire dans le pays pendant l'hiver, se décida à aller en France, où sa présence pouvait être utile aux intérêts de la colonie. Aussi le vingt-six août, il s'embarqua à Tadoussac pour Saint-Malo.

L'on comprend difficilement comment Champlain, à une

époque si reculée et en fort peu de temps, a pu ainsi explorer le pays dans toutes les directions. Il avait, dès l'année 1609, remonté la rivière des Iroquois jusqu'au lac Saint-Sacrement; en 1613, il pénétrait bien loin vers les sources de la belle rivière des Outaouais; et, deux ans après, il visitait les grands lacs et les pays voisins, qui sont presque au centre de l'Amérique du Nord. Dans ses voyages, rien n'échappe à ses observations : il décrit le cours des rivières, examine la qualité des terres, observe les arbres, les fruits, les animaux; il indique les difficultés des entreprises et les moyens de les surmonter; il étudie les mœurs, le caractère et les goûts des sauvages; il dresse des cartes fort exactes des contrées qu'il parcourt. Cependant les découvertes ne formaient qu'une faible partie des travaux de Champlain; car il avait à fonder sa colonie, à lui donner de bons règlements, à veiller sur ses employés, et à les diriger dans leurs travaux. Il fallait trouver les moyens de soutenir son établissement, organiser des sociétés pour cette fin, et s'assurer, à la cour, de protecteurs capables de défendre les droits des colons et ceux des associés.

Aussi la persévérance de cet homme remarquable et sa foi dans le succès de son entreprise sont dignes de notre admiration : ses biens, son temps, ses talents, sa vie même sont dévoués à la colonie naissante. Au milieu de toutes les contradictions, il marche courageusement, vers le but qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la gloire de la France. Tantôt il lutte contre les passions des sauvages; tantôt il se roidit contre les mille tracasseries que l'égoïsme et la jalousie lui suscitent dans la mère patrie. Il est négligé par les grands; à leur tour, les marchands, plus empressés à partager les profits qu'à fournir aux dépenses nécessaires, l'abandonnent à ses propres ressources : sa prudence et sa constance surmontent à la longue tous les obstacles, et font enfin réussir la bonne œuvre.

Rentré en France, Champlain travailla, sous la protection du prince de Condé, à former une société puissante, composée des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de La Rochelle. Mais cette dernière ville, à laquelle on avait réservé un tiers de l'aventure, mit tant de délais dans ses démarches, que les deux autres durent prendre chacune la moitié des parts. Après de nombreuses difficultés suscitées de tous les côtés, la société fut enfin constituée pour onze années; Champlain la fit approuver et autoriser par le roi et par le prince de Condé (1).

(1) *Voyages de* Champlain, liv. IV, ch. v

CHAPITRE TROISIÈME

Quatre récollets passent au Canada—Messe à Québec et aux Trois-Rivières—Eglise du Canada—Côtes de la Nouvelle-Angleterre visitées par John Smith—Champlain et le P. Le Caron au pays des Hurons—Outaouais—Nation huronne—Champlain suit les Hurons à la guerre—Il traverse le lac des Entouoronnons ou lac Ontario—Attaque d'un bourg iroquois—Champlain blessé—Les Hurons sont repoussés et se retirent—Champlain visite les peuples voisins du grand lac des Hurons—Il descend à Québec—Interprètes—Assemblée des habitants de Québec—Leurs plaintes sont portées en France par Champlain—Le prince de Condé emprisonné—Troubles dans la compagnie de Rouen—Louis Hébert conduit sa famille à Québec—Premier mariage français au Canada—Projet des Algonquins contre les Français détourné par le F. DuPlessis.

La colonie de la Nouvelle-France semblait en voie de prendre vigueur: elle était sous la protection d'un prince du sang; une riche compagnie allait exploiter les ressources du pays et les faire valoir; des artisans, et des laboureurs demandaient la permission d'aller cultiver les terres qui demeuraient inutiles, sur les rives du Saint-Laurent. Le Canada renfermait dans son sein tous les éléments de sa prospérité future. Avec un sol fertile, des pêcheries abondantes, des forêts inépuisables, un climat salubre quoique rude, sous la direction d'un homme qui s'était consacré à l'œuvre de la colonisation, ce pays était appelé à marcher rapidement dans la voie du progrès.

Tant de circonstances favorables convainquirent Champlain qu'il était temps d'exécuter un projet formé depuis longtemps, celui de conduire avec lui des missionnaires, pour raviver et soutenir la foi des Français, ainsi que pour prêcher les vérités de l'évangile aux nations infidèles de l'Amérique. Le sieur Houel, secrétaire du roi et controleur général des salines de Brouage, commença dès lors à donner des marques de l'intérêt qu'il porta depuis à la colonie. Il obtint du R. P. Jacques Garnier, premier provincial des récollets de la province de Saint-Denis, quelques-uns de ses religieux comme missionnaires pour la Nouvelle-France (1). Cette démarche fut approu-

(1) *Histoire du Canada*, par le F. Gabriel Sagard, Mineur Récollet de la province de Paris. Les Récollets formaient une des plus florissantes branches des religieux de Saint-François d'Assise. Ils étaient nombreux en Espagne, d'où ils s'étaient répandus

vée par le prince de Condé, ainsi que par les cardinaux et les évêques qui étaient alors à Paris pour la tenue des états. Afin de prendre part à la conversion des infidèles, ils firent remettre à Champlain une somme d'argent destinée à l'achat de chapelles portatives, d'ornements d'église et d'autres objets nécessaires à la mission. Le P. Garnier reçut des lettres patentes du roi en faveur de l'établissement projeté ; après quoi le nonce lui accorda la mission, selon l'ordre qu'il en avait eu du souverain pontife, en attendant un bref, qui ne fut donné que le vingt mai 1618 (1) ; les marchands associés s'offrirent de nourrir, d'entretenir et d'embarquer gratuitement, jusqu'au nombre de six, les récollets qui passeraient au Canada comme missionnaires.

Tant de démarches, de négociations et d'affaires différentes avaient retenu Champlain en France pendant toute l'année 1614. Ses préparatifs terminés, il fit voile de Honfleur le vingt-quatre avril 1615, conduisant sur son vaisseau quatre récollets, le P. Denis Jamay, nommé premier commissaire de la mission, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph Le Caron et le Frère Pacifique DuPlessis. Après une heureuse navigation de trente-un jours, ils arrivèrent à Tadoussac le vingt-cinq mai. Ils s'y arrêtèrent peu de temps, et remontèrent à Québec. Tandis que le Père commissaire et le P. Le Caron allaient visiter le poste de traite établi aux Trois-Rivières, le P. Dolbeau demeura à Québec, où il se concerta avec Champlain pour l'érection d'une petite

dans l'Amérique ; ils avaient fait de nombreuses conversions chez les nations payennes du Mexique et du Pérou. En 1621, les Récollets avaient dans l'Amérique Espagnole cinq cents couvents distribués en vingt-deux provinces. La réforme des Récollets ne fut introduite en France qu'en l'année 1592, par Louis de Gonzague, duc de Nevers. En 1612, l'on forma la province de Saint-Denis, qui fournit au Canada ses premiers missionnaires.

Dans la première partie de son ouvrage, *L'Etablissement de la Foi*, le P. Chrétien LeClercq a suivi le F. Sagard.

(1) Le bref donnait aux religieux récollets, missionnaires au Canada, les priviléges d'administrer tous les sacrements, à l'exception de ceux qui exigent le caractère épiscopal, d'accorder dispense des empêchements de mariage à tous les degrés de consanguinité et d'affinité, excepté au premier degré et au second, ou entre ascendants et descendants ; d'avoir des autels portatifs, et de célébrer sur ces autels en lieux décents et honnêtes.

Les lettres du roi, datées de Saint-Germain-en-Laye le vingt mars 1615, montrent que les rois de France ne regardaient pas comme un vain titre, celui de Roi Très-Chrétien. " Les feu Rois nos prédécesseurs," est-il dit dans ces lettres, " ayant acquis le titre et qualité de Très-Chrétien, en procurant l'exaltation de la sainte foi Catholique, Apostolique et Romaine et en la défendant de toutes oppressions. . . et soit ainsi que nous soyons remplis d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le dit titre de Très-Chrétien, comme le plus riche fleuron de notre couronne et avec lequel nous espérons que toutes nos actions prospéreront, voulant non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos dits prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la dite foi catholique et icelle faire annoncer, ès terres lointaines, barbares et étrangères, où le saint nom de Dieu n'est point invoqué...."

chapelle et d'une maison destinée à recevoir les religieux. L'emplacement qui fut choisi était voisin du magasin, c'est-à-dire, près du lieu où est, à la basse ville, l'église de Notre-Dame des Victoires. Comme ces bâtiments n'avaient rien que de fort simple, ils furent bientôt terminés, et, le vingt-cinq juin 1615, le P. Dolbeau eut le bonheur de dire la première messe qui ait été célébrée à Québec depuis les voyages de Cartier et de Roberval (1).

« Rien ne manqua, » dit le P. LeClercq, « pour rendre cette action solennelle, autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre.... S'étant préparés par la confession, ils y reçurent le sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* y fut chanté au son de leur petite artillerie, et, parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toutes parts, l'on eût dit qu'elle s'était changée en un paradis, tous y invoquant le roi du ciel, et appelant à leur secours les anges tutélaires de ces vastes provinces. »

Un mois après, la messe se célébrait régulièrement tous les dimanches dans la chapelle de Québec. Le vingt-six juillet 1615, le P. Joseph, chargé de la mission des Trois-Rivières, y célébra le saint sacrifice pour la première fois ; il y avait bâti une maison et une petite chapelle avec le secours des Français et des sauvages.

Ce fut un beau jour pour Champlain et pour les colons réunis autour de lui, que celui où, dans la petite et pauvre chapelle de Québec, ils assistèrent pour la première fois au saint sacrifice de la messe sur les bords du grand fleuve de Saint-Laurent, inaugurant ainsi la foi catholique dans le Canada. Pendant un siècle et demi, l'église de Québec a été le centre et le seul foyer du catholicisme, dans les immenses régions qui s'étendent depuis la baie d'Hudson jusqu'aux possessions espagnoles. Quelques missionnaires, il est bien vrai, visitèrent, en 1633, la colonie de lord Baltimore, et annoncèrent les vérités chrétiennes aux nations voisines ; mais ils ne purent tenir longtemps contre la persécution des protestants, leurs voisins, car, en 1645, leurs compatriotes, après les avoir saisis et maltraités, les conduisirent en Angleterre comme prisonniers (2).

(1) Sagard, *Histoire du Canada*. Suivant un mémoire présenté au Roi par les Récollets en 1637, une messe avait été célébrée quelques jours auparavant, par un des récollets, à la rivière des Prairies.

(2) Shea, *History of the catholic missions, etc., of the United States*. Les ouvrages de M. Shea ont jeté beaucoup de jour sur l'histoire des anciennes missions de l'Amérique du Nord.

Pendant que la colonie française prenait de la consistance sous la conduite de Champlain, les Anglais songeaient à s'emparer de la côte de Norembègue et des terres des Massachusets. En 1614, John Smith, dont il a été parlé à l'occasion de l'établissement de Jamestown, fut envoyé avec deux vaisseaux pour prendre possession du pays. Il releva les côtes, et en fit un rapport si avantageux, que le prince Charles donna le nom de Nouvelle-Angleterre à toute cette partie de l'Amérique (1).

Malheureusement, Smith avait laissé un de ses capitaines sur la côte pour s'occuper de la pêche, et celui-ci trouva plus profitable de faire la chasse aux hommes. Ayant invité vingt-quatre sauvages à monter sur son vaisseau, il les renferma à fond de cale, et alla les vendre sur les côtes de l'Espagne. Là des religieux eurent connaissance de l'infâme conduite du capitaine anglais, et firent enlever les captifs par les autorités espagnoles, qui leur rendirent la liberté. Les sauvages de la Nouvelle-Angleterre gardèrent longtemps dans leur cœur le souvenir de cette trahison ; et, l'année suivante, le capitaine Hobson ayant été envoyé avec des colons, son vaisseau fut attaqué et forcé d'abandonner la côte. Ainsi échoua, en conséquence de la perfidie d'un seul homme, une entreprise qui avait coûté de grandes dépenses aux armateurs, et qui ne put être reprise que beaucoup plus tard.

Quelque temps après l'arrivée des vaisseaux à Québec, l'on tint un conseil, auquel assistèrent Champlain, les Pères Récollets et quelques-unes des personnes les plus intelligentes de la colonie. L'on y convint que les missionnaires seraient placés sur différents points du pays ; que le P. Denis Jamay resterait à Québec, d'où il desservirait les Trois-Rivières ; que le P. Dolbeau irait demeurer à Tadoussac, pour instruire les Montagnais et visiter les autres tribus sauvages jusqu'au golfe (2) de Saint-Laurent. Quant au P. Le Caron, son partage fut le pays des Hurons, où les Français n'avaient pas encore pénétré. Le champ était large ; aussi y avait-on taillé largement, car, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité occidentale de la mission confiée au P. Le Caron, l'on comptait trois cent cinquante lieues en ligne droite.

Le P. Dolbeau se rendit, au commencement du mois de décembre, à Tadoussac, où il bâtit une cabane ; il y ménagea une sorte de chapelle, afin d'y faire les offices, et d'y réunir les

(1) *A description of New-England in* 1614, *by* John Smith.

(2) P. LeClercq, *Etablissement de la foi.*

Français et les sauvages. Il ne s'occupa pas seulement des Montagnais, mais il alla encore jusque chez les Betsiamites, les Papinachois et les Esquimaux.

Champlain, se dirigeant du côté opposé, partit avec le P. Le Caron pour visiter les contrées de l'ouest. Au saut Saint-Louis, il rencontra des hurons qui l'attendaient et qui le pressèrent de monter dans leurs pays pour leur porter secours contre les Iroquois. Ils déclaraient qu'ils ne pourraient plus venir faire la traite avec les Français, parce que leurs ennemis acharnés les guettaient partout sur leur passage. Voulant s'attacher cette nation, Champlain leur promit du secours ; et en effet, peu de temps après, douze français partirent pour le pays des Hurons, avec quelques sauvages qui étaient descendus afin de vendre leurs pelleteries (1). Ils furent accompagnés du P. Le Caron, qui avait hâte d'étudier le pays, et de prendre connaissance de la langue et des habitudes des peuples confiés à son zèle. Le voyage fut long et pénible. « Il serait difficile, » écrivait le Père, « de vous dire la lassitude que j'ai souffert, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'aviron à la main et de ramer de toute ma force avec les sauvages. J'ai marché plus de cent fois dans les rivières, sur des roches aigues qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portais le canot et mon petit équipage.... Je ne vous dirai rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, espèce de pulment composé d'eau et de farine de bled d'inde que l'on nous donnait soir et matin, en très-petite quantité. » (2)

Peu de temps après, Champlain, à la tête de plusieurs français, se mit en route pour les rejoindre. Ayant remonté la rivière des Outaouais, il passa dans le Matawan, afin d'arriver au pays des Algonquins Nipissiriniens, situés autour du lac Nipissing. Ces sauvages, dont le nombre s'élevait à environ sept cents âmes, ne s'occupaient presque point de la culture, et vivaient de pêche et de chasse. Ils reçurent fort bien Champlain, qui se reposa chez eux pendant deux jours. Descendant ensuite la rivière des Français, il arriva sur les bords du lac Huron, qu'il nomma mer Douce. Près de l'embouchure de la rivière des Français, il rencontra un gros parti d'Outaouais, avec qui il fit amitié. Ils étaient occupés à cueillir et à faire sécher des bluets, pour leurs provisions d'hiver (3). Il les

(1) *Voyages de* Champlain, liv. IV, chap VI.

(2) F. G. Sagard, *Histoire du Canada.*

(3) *Voyages de* Champlain, liv. IV, ch. VI.

appelle la nation des *Cheveux-Relevés*, parce que les hommes soignaient particulièrement leur chevelure, et la relevaient vers le milieu de la tête avec autant de soin que l'auraient pu faire les courtisans les plus fiers de leur personne.

Le premier août, Champlain aborda au pays des Hurons, qui s'étendait, du nord au sud entre les rivières nommées aujourd'hui Severn et Nottawasaga, et de l'ouest à l'est entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Sa longueur était de vingt à vingt-cinq lieues (1), et sa largeur ne dépassait pas sept ou huit lieues. Quoique le sol fût tout sablonneux, il était néanmoins fertile, et produisait abondamment du maïs, des fèves, des citrouilles, ainsi que l'hélianthe annuel ou soleil, dont on tirait de l'huile. Aussi le pays des Hurons était-il regardé comme le grenier des nations algonquines, qui, des bords du lac Nipissing et de la rivière des Outaouais, venaient s'y approvisionner. Champlain y trouva dix-huit bourgades, qu'habitaient quatre tribus parlant la même langue: les Attignaouantans ou tribu de l'Ours, les Attignenonghacs ou tribu de la Corde, les Arendarrhonnons ou tribu de la Roche et les Tohotahenrats (2). Dans son voyage de 1609, il donne aux Hurons le nom d'Ochasteguins; il les appelle plus tard Attignaouantans, du nom de la principale tribu. Eux-mêmes se nommaient Wendats. Ils avaient reçu le nom de Hurons vers l'année 1600, lorsque ayant entendu parler des Français qui faisaient la traite à Tadoussac, ils y étaient descendus pour échanger leurs pelleteries.

Chaque tribu était composée de familles plus ou moins étendues, qui conservaient soigneusement le nom et la mémoire de leurs ancêtres. Les Attignaouantans et les Attignenonghacs étaient les deux tribus les plus considérées, parce que le pays leur appartenait, et qu'elles y avaient reçu les autres. Elles étaient aussi les plus nombreuses et avaient adopté beaucoup de familles étrangères (3). Après avoir traversé plusieurs bourgades, Champlain arriva à celle de Carhagouha, qui semble avoir été l'une des plus importantes; elle était entourée d'une triple palissade, qui la protégeait contre les attaques des ennemis. Ainsi que les autres bourgades du pays, elle ressemblait à celle que Cartier avait autrefois trouvée à Hochelaga. Les cabanes, en forme de tunnels, avaient cent quatre-vingts ou deux cents pieds de longueur, sur vingt-cinq ou trente de lar-

(1) *Relation des Jésuites*, 1639.
(2) *Relation des Jésuites*, 1639.
(3) *Relation des Jésuites*, 1639.

geur. Au milieu, régnait un corridor, de chaque côté duquel étaient des logements pour une vingtaine de familles.

Le P. LeCaron s'étant arrêté dans la bourgade de Carhagouha, on lui bâtit, avec des perches et des écorces, une cabane séparée, dans laquelle il dressa un autel pour la célébration des saints mystères (1). Champlain arriva assez tôt pour entendre la première messe, à la suite de laquelle une croix fut dressée et bénite, tandis que les Français saluaient, par le chant du *Te Deum* et au bruit de la mousqueterie, l'érection du signe de salut sur cette terre encore couverte des ténèbres du paganisme.

Champlain profita du temps qui lui restait avant l'ouverture de la campagne, pour visiter quelques villages des Hurons; il poussa jusqu'à Cahiagué, principale bourgade du pays et renfermant deux cents cabanes. Là devait se réunir l'armée huronne, afin de se préparer au départ. Les chefs et les guerriers levèrent la chaudière de guerre, et firent les festins d'usage. On députa des ambassadeurs, vers une nation puissante qui avait promis aux Hurons un secours de cinq cents hommes; c'était celle des Andastes, appartenant à la langue huronne. Autrefois voisine des Iroquois, elle avait soutenu contre eux de longues guerres, et elle avait enfin été forcée de se retirer vers les côtes de la mer, près de la rivière Susquehannah.

La petite armée des Hurons s'ébranla le premier septembre, sous la conduite de Champlain, qui se faisait accompagner de douze français. Pour se rendre chez les Iroquois, les alliés suivirent un pays où le gibier et le poisson étaient si abondants, que la chasse et la pêche suffisaient à nourrir toute la troupe. Champlain nous décrit bien clairement les mouvements des alliés, et on peut les suivre facilement sur les cartes actuelles. Ils traversèrent la Severn près de sa sortie du lac Simcoe; remontant ensuite quelques petites rivières, ils passèrent par un portage, à des lacs qui se déchargent dans la rivière Trent. Ils descendirent celle-ci, et par la baie de Quinté ils arrivèrent, après un voyage d'environ trente-cinq jours, au lac Ontario, que Champlain nomme lac des Entouoronnons (2). « Là, » observe-t-il, « est l'entrée de la grande rivière de Saint-Laurent (3). »

(1) F. G. Sagard, *Histoire du Canada.*

(2) Les Entouoronnons furent, à une époque postérieure, connus sous le nom de Tsonnontouans. Ils occupaient une partie de la côte méridionale du grand lac qui avait pris leur nom.

(3) *Voyages de* Champlain, liv. IV. ch. VII.

Il restait encore une traversée de quinze ou seize lieues, qui se fit heureusement. Arrivés sur la côte méridionale, les guerriers cachèrent leurs canots et s'avancèrent dans les terres jusques vers un lac, qui est vraisemblement celui de Canandaigua (1).

L'armée avait voyagé lentement ; le neuf d'octobre, les Hurons, s'approchant d'un bourg des Iroquois, rencontrèrent pour la première fois un parti avancé des ennemis, dont onze furent faits prisonniers, les autres ayant pris la fuite. Cette victoire facilita les approches du bourg, qu'on trouva beaucoup mieux fortifié que n'étaient ceux des Hurons. Il était placé au bord d'un étang, qui, pendant le siége, pouvait fournir de l'eau en abondance aux assiégés. Tout autour, se dressaient quatre rangées de palissades, hautes de trente pieds et affermies par de gros arbres, dont les branches s'entrelaçaient les unes avec les autres. Au-dessus de cette espèce de mur, régnait un parapet, ou chemin de ronde, d'où partaient des gouttières, destinées à distribuer l'eau sur tous les points de la palissade, si les assaillants tentaient d'y mettre le feu. Comme le parti s'approchait des ennemis, quelques femmes iroquoises et des enfants tombèrent entre les mains des Hurons, qui commencèrent à les traiter en prisonniers de guerre. Champlain, indigné de ces cruautés, déclara à ses alliés que, s'ils ne cessaient, il les abandonnerait et les laisserait marcher à l'ennemi sans le secours des Français. Tout étonnés, ils lui répondirent qu'on traitait leurs femmes de la même façon, quand elles étaient prisonnières; mais que, puisque cela ne convenait pas, ils ne feraient plus de mal aux femmes, et se dédommageraient sur les hommes (2).

Les Iroquois étaient épars dans leurs champs, récoltant le maïs et les citrouilles, lorsque les Hurons arrivèrent près du bourg. Champlain avait recommandé aux hommes de son parti de demeurer cachés et de différer l'attaque jusqu'au lendemain ; mais ils ne purent se contenir à la vue des ennemis. Ils poussèrent leurs cris de guerre, et s'engagèrent de suite avec si peu d'ordre, qu'ils couraient risque d'être défaits, si les Français ne s'étaient avancés pour les délivrer avec le feu de leur mousqueterie. Le bruit et l'effet de cette arme, nouvelle pour les Iroquois, les effrayèrent tellement, qu'ils s'enfuirent en emportant leurs blessés.

(1) *Documentary history of New-York;* note de M. E. B. O'Callaghan. Nous avons souvent profité des recherches du savant historien de New-York.

(2) *Voyages de* Champlain, liv. IV. ch. VII. Leclercq, *Etablissement de la foi.*

Dans un conseil tenu le soir du même jour, Champlain recommanda à ses alliés de garder un peu plus d'ordre dans leurs attaques ; et, pour battre les remparts des ennemis, l'on convint de fabriquer un cavalier en bois, qui fut achevé dans la même nuit. Trois cents hommes des plus vaillants le posèrent près de la muraille, malgré une grêle de flèches et de pierres. L'on essaya alors de mettre le feu aux palissades ; mais le vent contraire repoussait les flammes, et l'eau jetée par les gouttières était si abondante, que les feux furent bientôt éteints.

Cependant les Français, du haut du cavalier, tiraient incessamment sur les ennemis, qui, perdant beaucoup de monde, furent enfin forcés d'abandonner le parapet. La victoire aurait été assurée, si les Hurons avaient pu observer quelque ordre dans l'attaque ; mais il était impossible de maîtriser leurs caprices, chacun agissant à sa guise, sans s'occuper d'obéir à son capitaine. « Les chefs, » remarque Champlain, « n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté et font à leur fantaisie, qui est la cause de leur désordre et qui ruine toutes leurs affaires. Car, ayant résolu quelque chose entre eux, il ne faudra qu'un bélitre pour rompre leur résolution et faire un nouveau dessein. » (1)

Champlain ayant reçu deux blessures, les Hurons passèrent de l'excès de la jactance au découragement. Les cinq cents alliés qu'ils attendaient ne venaient point ; beaucoup des leurs étaient blessés : ils se décidèrent, par ces raisons, à faire leur retraite, malgré les remontrances des Français. Le seize octobre, ils reprirent le chemin de leur pays, portant leurs blessés dans des hottes. Tout ce qu'il y eut de bon dans leur conduite pendant cette expédition, fut la manière dont ils firent la retraite : les blessés et les vieillards étaient placés au milieu ; les guerriers les plus vigoureux, jetés en avant, à l'arrière garde et sur les ailes, se tenaient toujours prêts au combat. Il fallait parcourir trente lieues, avant d'arriver à l'endroit où les canots avaient été laissés. Une neige abondante, accompagnée d'un vent violent, tombait le dix-huit octobre ; elle rendait la marche doublement fatigante ; aussi les blessés avaient-ils beaucoup à souffrir, et leurs plaies s'envenimaient. Champlain, au contraire, voyait les siennes se guérir, plutôt par le travail de la nature que par l'effet de la médecine sauvage. Lorsque les alliés furent arrivés au lieu de l'embarquement, il demanda qu'on lui donnât un canot avec quelques hommes

(1) *Voyages de* Champlain, liv. IV, chap. VII.

pour le conduire à Québec. Le trajet aurait été court; car ils étaient près de l'extrémité orientale du lac Ontario, d'où, par le grand fleuve, ils pouvaient se rendre en trois ou quatre jours au saut Saint-Louis. Mais les Hurons, dans la crainte que les Iroquois ne les attaquassent, croyaient avoir intérêt à garder Champlain au milieu d'eux pendant l'hiver. On lui refusa d'abord des hommes; l'on fit ensuite semblant de ne pouvoir trouver un canot; si bien qu'il dut se résigner à hiverner au milieu des sauvages et loin de sa colonie. Il prit son parti de bonne grâce, et profita de sa mésaventure pour mieux connaître les Hurons et pour apprendre leur langue. Accueilli dans la tente de Darontal, un des chefs qui lui étaient le plus attachés, pendant le reste de l'automne il se livra à la pêche et à la chasse, autour de quelques lacs situés près de la baie de Quinté.

Leur manière de prendre les cerfs rappelle les chasses que faisaient autrefois les montagnards écossais. Vingt-cinq sauvages s'étaient réunis pour faire une battue en grand. Au moyen de troncs d'arbres, ils élevèrent deux grandes palissades, hautes de huit à neuf pieds, et ayant chacune une longueur de quinze cents pas. Elles formaient deux côtés d'un triangle équilatéral, dont la base restait vide; le sommet se terminait à un étroit passage de cinq pieds, qui conduisait à un enclos fermé de tous les autres côtés et couvert de branches.

Tout étant disposé, les chasseurs partent, une heure avant le jour, pour prendre leur postes. A une demi-lieue des palissades, ils se forment sur une longue ligne, en se plaçant à quatre-vingts pas les uns des autres. Le signal étant donné, ils s'avancent lentement et font autant de bruit que possible; devant eux fuient les bêtes sauvages qui se rencontrent sur leur passage. Arrivés à la base ouverte du triangle, les chasseurs se rapprochent, en imitant les mouvements et les cris des loups; les cerfs sont effrayés et s'avancent entre les deux palissades, toujours poursuivis jusqu'à ce qu'ils se précipitent dans le petit enclos, d'où ils ne peuvent sortir et où les sauvages les tuent à coups de flèches.

Les provisions de viandes étant faites, les chasseurs remontèrent sur les rivières glacées à la bourgade de Carhagouha, où ils arrivèrent le vingt-trois décembre.

Champlain observe qu'il est bon de faire flèche de tout bois; il n'oublia point ce proverbe, en se voyant condamné à passer le reste de l'hiver dans l'inaction; il en voulut profiter pour l'exécution de ses projets. Vers la mi-janvier, il se rendit

dans les villages de la nation du Petun ou des Tionnontates ; il menait avec lui le P. Le Caron, qui, tout en travaillant à apprendre le huron et à préparer un dictionnaire de cette langue, désirait connaître l'esprit des sauvages et leurs dispositions pour le christianisme. Ne pouvant visiter la nation Neutre sur les bords du lac Erié, Champlain alla ensuite chez les Outaouais, il parcourut les bourgades du lac Nipissing, et servit de médiateur entre quelques-unes des tribus algonquines et les Hurons.

Dès que la navigation fut ouverte, malgré les instances des Hurons pour l'engager dans une seconde expédition contre les Iroquois, il partit avec le P. Le Caron, Darontal et quelques sauvages qu'il s'était attachés ; il arriva à Québec le onze juillet 1616. Tous les membres de la colonie, où on l'avait cru mort, furent fort réjouis de le voir revenir plein de vie et d'ardeur pour l'avancement du pays. Dans le récit de ce voyage chez les nations huronnes, Champlain ne fait aucune allusion aux chutes de Niagara. Il est étonnant qu'étant si soigneux de s'instruire de toutes les particularités du pays, il n'ait pas entendu parler de cette merveille de la nature ; s'il en a eu quelque connaissance, on est surpris qu'il n'ait pas recueilli à ce sujet des renseignements, soit par lui-même, soit par d'autres, car les Hurons et les Tionnontates devaient en savoir quelque chose. Il est vrai qu'il ne put point visiter les Neutres, qui s'étendaient entre le lac Ontario, et le lac Erié. Il ne paraît pas non plus avoir eu une idée exacte de l'étendue du lac Erié, qu'il dut regarder comme peu important, puisqu'il le resserre considérablement dans sa carte du pays des Hurons : aussi n'avait-il pas eu occasion de le visiter, s'étant rendu au lac Ontario par les terres.

A cette époque, l'on rencontre pour la première fois dans notre histoire, une classe d'hommes qui par la suite a joué un grand rôle dans la colonie. Les français qui avaient dévancé Champlain chez les Hurons étaient de jeunes gens actifs, intelligents et entreprenants. Après avoir vécu au milieu des sauvages, ils parlaient facilement les langues du pays, et rendirent de grands services à leur compatriotes, en qualité d'interprètes. C'est ainsi que Nicollet, Godefroy, Hertel, Cousture, Marguerie se préparèrent à être utiles dans les négociations avec les sauvages.

Les Récollets, avaient après leur arrivée, visité le pays et étudié les nations sauvages ; ils avaient ainsi reconnu les difficultés que rencontraient les amis de la colonie, pour l'asseoir

solidement et la faire avancer. Dans la vue d'obtenir que la mère patrie apportât quelque remède aux maux qu'ils avaient constatés, ils engagèrent Champlain à tenir un conseil, auquel ils assistèrent, avec six des habitants les mieux intentionnés et les plus intelligents (1).

Dans cette assemblée il fut conclu qu'on n'avancerait rien, si l'on ne fortifiait la colonie en augmentant le nombre des habitants, et si l'on n'obtenait que la liberté de la traite avec les sauvages fut indifféremment permise aux Français et qu'à l'avenir les huguenots en fussent seuls exclus. On convint qu'il était nécessaire de rendre les sauvages sédentaires et de les accoutumer aux manières et aux lois françaises ; qu'on pourrait, avec le secours de personnes zélées de France, établir un séminaire afin d'y élever dans le christianisme de jeunes sauvages ; qu'il fallait puissamment soutenir les missions commencées, ce qui ne se ferait point si les associés ne venaient en aide à cette bonne œuvre. On déclarait enfin que M. le gouverneur et les Pères Récollets n'étaient pas satisfaits des commis envoyés sur les lieux pendant l'année précédente.

Cependant ces articles ne pouvaient valoir qu'après avoir été approuvés de la cour. Pontgravé, qui était arrivé au printemps avec deux vaisseaux chargés de marchandises, allait retourner en France pour y porter les pelleteries achetées au nom de la compagnie. Champlain, devant l'accompagner, engagea le P. Denis Jamay, commissaire, et le P. Joseph Le Caron, à le suivre dans ce voyage. Ils y consentirent, avec le dessein de soutenir les mesures du gouverneur et de l'aider à plaider la cause de la colonie. Ils laissaient dans le pays le P. Jean Dolbeau, et le Frère Pacifique Du Plessis.

Champlain éprouva, comme à l'ordinaire, des difficultés et des oppositions, soulevées dans des vues d'intérêt par les marchands contre les idées patriotiques du fondateur de la colonie. Les associés souhaitaient de prompts retours pour leurs marchandises ; Champlain de son côté voulait, en peuplant la Nouvelle-France, augmenter la puissance de la mère patrie, et faire pénétrer la foi et la civilisation au sein des épaisses ténèbres, dans lesquelles étaient plongées les tribus américaines.

Les troubles de la régence continuaient à agiter la France ; le parti des princes travaillait à renverser du pouvoir l'italien Concini et sa femme, que la reine mère refusait de sacrifier.

(1) LeClercq, *Etablissement de la foi*

Au mois de septembre 1616, elle fit arrêter Henri de Condé, chef de la ligue des princes, et l'envoya d'abord à la Bastille, puis à Vincennes. Quoiqu'il fût vice-roi de la Nouvelle-France, il s'occupait assez peu du Canada; il se contentait de prêter la protection de son nom à la société, dont il recevait en retour une somme de trois mille livres. Pendant sa prison, le maréchal de Thémines fut chargé de le remplacer dans ses fonctions, et reçut de la reine mère le titre de lieutenant du roi pour la Nouvelle-France. Quelques intriguants profitèrent des circonstances pour essayer d'embrouiller les affaires ; l'un d'eux réclamait quinze cents écus pour M. de Thémines. De son côté, le prince de Condé prétendait conserver ses droits aux trois mille francs que la compagnie s'était engagée à lui remettre annuellement; celle-ci ne voulait faire de paiement qu'à l'une des parties. Enfin, M. de Villemenon, intendant de l'amirauté, demandait, au nom de l'amiral de Montmorency, qu'une partie des mille écus fut employée à l'avantage de la colonie. Les demandes des nombreux intéressés furent présentées au conseil du roi, et de là renvoyées aux cours du parlement.

Les disputes se continuaient au moment, où, en 1617, Champlain partait pour l'Amérique. Il avait obtenu un embarquement beaucoup plus considérable que les précédents ; et il faisait surtout une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, qui menait avec lui toute sa famille. C'était la première famille qui passait au Canada, où jusqu'alors l'on n'avait vu que des hommes employés pour le commerce des pelleteries, pour la garde des postes, pour conduire les vaisseaux et les barques qui remontaient le fleuve.

Louis Hébert, né à Paris, avait exercé la profession d'apothicaire, mais il témoignait pour l'agriculture un goût tout particulier, qui s'était développé pendant son séjour à Port-Royal (1).

(1) Il existe une requête présentée par Hébert au duc de Ventadour, pour obtenir la concession de quelques terrains. Il y représente " qu'il est le chef de la première famille française qui ait habité en ce pays depuis le commencement du siècle, laquelle il a conduite avec touts ses biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté ses parents et amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrétienne."

Lescarbot parle de Louis Hébert dans les termes suivants (liv. IV): " Poutrincourt fit cultiver un parc de terre, pour y semer du blé, à l'aide de notre apothicaire, Louis Hébert, homme qui, outre l'experience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre." Hébert obtint dix arpents de terre, occupés aujourd'hui par cette partie de la haute ville qui s'étend depuis l'ancien palais de l'évèque jusqu'à la rue des Pauvres ; au sud, ce terrain est borné par une ligne qui part de l'angle formé par la rue des Pauvres et la rue Saint-Jean, et se termine près de l'ancien évêché. Il y a peu de familles un peu anciennes dans le Canada, qui ne puissent remonter par quelques-uns de leurs ancêtres jusqu'à celle de Louis Hebert. Moins de quatre-vingts ans après, le P. Leclercq remarquait que la postérité d'une fille

Homme persévérant et énergique, il promettait d'être fort utile à Champlain, pour former le noyau d'une population attachée à la culture du sol. Aussi à peine fut-il arrivé à Québec, qu'ayant obtenu un terrain sur lequel s'étend aujourd'hui une partie de la haute ville, il se prépara à l'ensemencer dès le printemps suivant. S'il eût trouvé des imitateurs, la colonie se serait accrue bien plus rapidement, et aurait été en état de résister aux Anglais, lorsqu'ils vinrent l'attaquer en 1629. Mais la compagnie des marchands, qui envoyait de France toutes les provisions nécessaires au nouvel établissement, n'y aurait pas trouvé son compte ; elle aimait à ne voir dans la colonie qu'un nombre d'hommes attachés à son service, soumis à ses volontés et uniquement occupés de ses intérêts.

Champlain était accompagné, dans ce voyage, des Pères Paul Huet et Joseph Le Caron, nommé commissaire à la place du P. Denis Jamay, qui restait en France comme procureur de la mission. La traversée fut longue et dangereuse, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. Pour surcroît d'embarras, les habitants de Québec étaient dans une extrême disette de vivres ; ils ne se soutenaient que par la chasse, et déjà la poudre commençait à manquer (1). Sur les cinquante ou soixante hommes qui avaient passé l'hiver à l'habitation, plusieurs étaient réduits à une grande faiblesse, par le défaut de nourriture et par le scorbut. D'année en année, les mêmes difficultés poursuivaient le fondateur de Québec. En France, tracasseries, lésineries, délais, du côté des associés ; jalousies, procès, empiètements, de la part des marchands étrangers à la compagnie ; indifférence de la cour, qui ne pouvait, ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines ; sur mer, des voyages longs, pénibles et souvent dangereux ; en Amérique, la disette et les maladies parmi les Français, la légèreté et la malveillance des nations indigènes : voilà les épreuves toujours renaissantes, que Champlain était condamné à subir dans l'accomplissement de sa noble mission. Et cependant sa foi au succès de son œuvre était si ferme, son désir de fonder un empire français en Amérique, et d'appeler les nations sauvages à la civilisation et à la religion chrétienne était si ardent

d'Hébert, Guillemette Hébert, mariée à Guillaume Couillard, était devenue si nombreuse qu'elle comptait plus de deux cent cinquante membres, et que plus de neuf cents personnes étaient alliées à cette famille. Plusieurs descendants de Guillaume Couillard ont rendu des services considérables, tant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne. Un de ses petits-fils obtint des lettres de noblesse pour lui-même et pour ses descendants.

(1) LeClercq, *Etablissement de la foi.*

et si persévérant, que rien ne pouvait ébranler son dévouement, ni diminuer sa confiance dans la protection de Dieu.

Dès le même automne, il retourna en France avec le P. Jean Dolbeau, pour tâcher d'éclairer les principaux associés sur leurs véritables intérêts. Peu après son départ, le P. Le Caron célébra, avec les cérémonies ordinaires, le premier mariage qui se soit fait au Canada. Les époux étaient Etienne Jonquest, natif de Normandie, et la fille aînée de Louis Hébert.

Cependant, durant l'hiver, la colonie fut menacée d'une destruction complète (1). Les sauvages alliés des Français prétendirent avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de se débarrasser de ces étrangers. Ils commencèrent par décharger leur vengeance sur deux hommes de l'habitation, qu'ils massacrèrent secrètement. Le meurtre fut bientôt découvert, et on leur défendit d'approcher du fort. Craignant alors les châtiments qu'ils méritaient, ils s'assemblèrent aux Trois-Rivières, où, réunis au nombre de huit cents, ils tinrent un grand conseil. Le résultat des délibérations fut qu'il fallait surprendre les Français de Québec, et couper la gorge à tous ceux dont on pourrait s'emparer. Le Frère Du Plessis, qui était aux Trois-Rivières, chargé d'instruire les enfants des sauvages et de quelques français établis en ce lieu, fut averti du projet que l'assemblée avait adopté. Un sauvage, nommé Laforière, y avait assisté, et découvrit au Frère la trame qui s'ourdissait dans l'ombre. Celui-ci se hâta de faire avertir les habitants de Québec, qui étaient retranchés dans un petit fort en bois, peu propre à soutenir une attaque. Cependant, invité à détourner l'orage, Laforière ménagea si bien les esprits de ses compatriotes, qu'ils abandonnèrent leur funeste résolution (1).

Ils députèrent Laforière à Québec, pour effectuer une réconciliation. L'ambassadeur arriva avec quarante canots, chargés de femmes, qui allaient demander la paix et des vivres aux Français. Ceux-ci, réunis en conseil, acceptèrent les articles proposés, à condition pourtant que les chefs et les capitaines de la nation livreraient les coupables. Portée à l'assemblée des sauvages, cette dernière clause les effraya d'abord ; mais, se rappelant la douceur naturelle des Français, ils engagèrent celui des meurtriers qui était le moins gravement inculpé, à descendre à Québec avec les envoyés. Ils eurent soin toutefois de les faire accompagner de guerriers, qui devaient s'arrêter à

(1) LeClercq, *Etablissement de la foi.*

une demi-lieue du fort pour y attendre l'issue de la négociation, et se tenir prêts au combat, si elle ne réussissait point.

Le criminel fut conduit devant le conseil des Français, auxquels les envoyés, suivant leurs coutumes, offrirent des présents de peaux et de grains de porcelaine. Le premier présent adoucissait les Français, à qui ils allaient s'adresser; le second nettoyait la place, encore toute sanglante; le troisième fortifiait les bras de ceux qui avaient porté les cadavres, et les délassait après leur travail; le quatrième lavait et nettoyait ceux qui s'étaient souillés par ce meurtre, et leur rendait l'esprit, qu'ils avaient perdu; le cinquième effaçait le ressentiment des Français; le sixième demandait la paix; le septième perçait les oreilles des Français, et les ouvrait à la douceur de la paix. Les envoyés offrirent ensuite des colliers de porcelaine, pour allumer le feu du conseil aux Trois-Rivières et à Québec, et deux mille grains pour alimenter ces feux (1). Ni l'ordre, ni le nombre de ces présents symboliques ne dépendaient de la fantaisie des particuliers; mais le tout était réglé par des coutumes que l'on observait religieusement.

Beauchène, commandant du fort de Québec, aurait voulu punir les meurtriers par la mort, suivant les lois des nations de l'Europe; comme les sauvages étaient les plus forts et les plus nombreux, il fallut se contenter d'exercer la justice selon l'usage des peuples américains, et ce fut certainement le parti le plus sage et le plus efficace pour tranquilliser les esprits.

Quelques années plus tard, un jésuite, qui connaissait bien les dispositions des nations de ce continent, faisait les réflexions suivantes (2): « Ce serait tenter l'impossible et même empirer les affaires, plutôt que d'y apporter remède, qui voudrait procéder avec les sauvages selon la justice de la France, qui condamne à la mort celui qui est convaincu de meurtre. Chaque pays a ses coutumes conformes aux divers naturels de chaque nation. Or, vu le génie des sauvages, leur justice est sans doute très-efficace pour empêcher le mal, quoiqu'en France elle parût une injustice: car c'est le public qui satisfait pour les fautes des particuliers, soit que le criminel soit reconnu, soit qu'il demeure caché. En un mot, c'est le crime qui est puni. »

(1) Comme les sauvages ne font presque aucune assemblée sans avoir le calume à la bouche, l'on tenait toujours un feu allumé au milieu des cabanes de conseil, pour la commodité des fumeurs. De là, *allumer un feu de conseil* signifie choisir un lieu pour y tenir des assemblées.

(2) *Relation des Jésuites*, 1648.

Pour s'assurer de la bonne conduite des sauvages à l'avenir, on leur demanda deux otages : ils donnèrent deux jeunes garçons, qui furent confiés au P. Joseph Le Caron, afin qu'il les instruisît. Quant aux coupables, ils furent renvoyés, à condition que leur affaire serait décidée plus tard (1), lorsque le gouverneur serait de retour dans le pays.

(1) LeClercq, *Etablissement de la foi.*

CHAPITRE QUATRIÈME

La compagnie de Rouen s'occupe peu de la colonie—Les sauvages du Canada insensibles aux vérités du christianisme—Le duc de Montmorency achète la vice-royauté—Champlain conduit sa famille à Québec—Couvent et église des Récollets bâtis près de la rivière Saint-Charles—Colonies anglaises—Virginie—Les puritains à Plymouth.

En France, Champlain continuait d'employer tout son crédit et celui de ses amis, pour arracher des secours plus abondants à la compagnie. Les prétentions du prince de Condé, soutenues au parlement, avaient été rejetées par le conseil du roi, qui avait déclaré que les associés ne devaient faire de paiements qu'à M. de Thémines. Malgré le soulagement qu'apportait cette décision à leurs affaires pécuniaires, ils refusèrent d'encourir aucune dépense en faveur de la colonie. Tout ce que Champlain put obtenir, fut d'engager quelques français à tenter fortune, en allant occuper des terres dans la colonie. Attristé, mais non découragé par ce peu de succès, il repartit pour Québec, où il arriva assez tard dans l'été de 1618.

Le P. Dolbeau, pendant le séjour qu'il venait de faire en France, avait reçu du Saint-Siége la permission de célébrer un jubilé au Canada ; le vingt-neuf juillet, on en fit l'ouverture, avec les cérémonies ordinaires, dans la chapelle de Québec. Tous s'y disposèrent soigneusement, et visitèrent avec piété les stations établies par les missionnaires, dans des cabanes servant de chapelles pour l'occasion.

Toujours infatigable, Champlain se prépara à retourner en France dans la même année, et se fit accompagner du P. Paul Huet.

La mission huronne n'avait pu être reprise, depuis que le P. Le Caron en était descendu, dans l'année 1616 ; il aurait voulu y retourner, mais aucune occasion de remonter à Carhagouha ne s'était présentée. Désirant toutefois se consacrer aux missions sauvages, il se déchargea de la supériorité sur le P. Dolbeau, et partit pour Tadoussac au commencement de novembre. Pendant l'hiver qu'il passa en ce lieu, s'il eût bien

des privations à souffrir, il y trouva cependant des amis parmi les Montagnais. Un chef, nommé Choumin, l'adopta comme son frère, et lui donna rang dans sa cabane. C'était une pratique usitée parmi les sauvages à l'égard des étrangers, qui, par l'adoption, entraient de plein droit dans une famille, et se trouvaient y avoir ainsi des parents à tous les degrés.

Choumin, ou en français *Raisin*, avait reçu ce nom parcequ'il aimait le jus de la vigne. Il était aussi appelé le Cadet, parce qu'il tenait ses habits fort propres, et qu'il imitait de son mieux les manières françaises (1). Il se rendit utile au missionnaire, en lui aidant à construire plus solidement une maison, que les Récollets avaient commencée, sur un beau terrain donné l'année précédente par les associés.

Le Père Paul Huet était chargé de faire connaître l'état de la mission aux supérieurs des récollets de la province de France, et de les consulter sur les précautions à prendre avant de donner le baptême aux sauvages (2). L'assemblée fut étonnée de la différence qui existait entre les naturels de la Nouvelle-France et ceux de l'Amérique Espagnole. Parmi les tribus du sud, les Pères Récollets convertissaient chaque année des milliers d'individus; tandis que cette terre du nord paraissait stérile et inféconde. L'on remarquait chez les peuples du Canada de l'aveuglement, de l'insensibilité, un prodigieux éloignement de Dieu, et une opposition si grande à la foi, que bien des années devaient être sacrifiées pour les préparer à la recevoir. Ceux même qui consentaient à se laisser instruire par les missionnaires ne paraissaient saisir que la partie sensible et matérielle des mystères; et, à très-peu d'exceptions près, ils demeuraient ensevelis dans une profonde insensibilité touchant les choses de l'autre vie.

Les dispositions des sauvages du Canada furent exposées amplement, et l'on consulta la Sorbonne. Il fut enfin décidé, qu'à l'égard des adultes et des enfants en danger de mort, on pourrait risquer le sacrement de baptême; que, quant aux autres sauvages, on baptiserait seulement ceux qui, après avoir été longtemps éprouvés, paraitraient touchés, instruits, et détachés de leurs coutumes superstitieuses, ou qui, s'étant fixés parmi les Français, auraient été dressés à la manière de vivre de ceux-ci, et sauraient suffisamment les vérités reli-

(1) Sa femme lui ayant donné un fils, Choumin consentit à le faire baptiser, mais à condition qu'il serait nommé Père Joseph. Le P. Le Caron se résigna à suivre les idées de civilité auxquelles tenait Choumin.

(2) LeClercq, *Etablissement de la Foi.*

gieuses. Les enfants appartenant aux familles de la dernière classe seraient aussi indistinctement baptisés. Cette décision fut regardée comme devant servir de règle de conduite aux missionnaires envoyés pour exercer le saint ministère chez les sauvages.

Le Père Jamay, commissaire des missions du Canada, et le Père Huet faisaient dans le même temps des démarches pour obtenir l'autorisation de bâtir à Québec un couvent régulier. La permission en fut accordée avec les formalités requises par les lois. Le prince de Condé fournit quinze cents livres pour aider à la construction des bâtiments; Charles Des Boues, grand-vicaire de Pontoise, ecclésiastique d'une haute piété, prit une large part à la bonne œuvre; il accepta la qualité de syndic général des missions (1), et donna pour première aumône une somme de six cents livres. Plusieurs autres personnes zélées contribuèrent encore à cette entreprise.

Quoiqu'il n'y eût ordinairement qu'un prêtre à Québec, l'on y entretenait le chant de l'office canonial, surtout les jours de fêtes et les dimanches ; néanmoins, pour établir une régularité plus parfaite sur ce point, un autre religieux, le P. Guillaume Poulain, passa dans la colonie, avec le P. Huet, trois Frères donnés et deux ouvriers à gages.

De son côté, Champlain n'oubliait rien pour avancer les affaires temporelles du Canada. Quoique la cour et la compagnie fussent indifférentes à ses bonnes intentions, il réussit à obtenir quelques secours en munitions de guerre, en provisions de bouche, en marchandises de traite. Il fit passer en même temps plusieurs ouvriers, et des laboureurs pour la culture des terres. Comme il n'avait pu encore réussir dans les desseins plus vastes qu'il avait conçus pour l'avancement de la colonie, il jugea à propos de rester un peu plus longtemps en France, et de surveiller lui-même la marche des affaires déjà entamées.

Le vaisseau qui portait les deux religieux et leurs compagnons mouilla devant Québec, au mois de juin 1619. Mais, la joie que causa leur arrivée fut troublée par le décès du bon Frère Pacifique, mort le vingt-trois août; ce fut la première offrande que firent à Dieu les missions du Canada. Simple Frère lai, le F. Pacifique Du Plessis avait cependant concouru à l'avancement spirituel et temporel de la colonie. Comme nous l'avons vu, il l'avait sauvée d'une destruction complète,

(1) Le syndic était un protecteur, choisi soit parmi les laïcs, soit parmi les ecclésiastiques. M. de Frontenac a été syndic des Récollets au Canada.

en détournant le coup que les sauvages voulaient faire tomber sur tous les habitants de Québec ; aux Trois-Rivières, il avait tenu la place d'un missionnaire, instruisant les sauvages ainsi que les Français, et baptisant les enfants moribonds. Il avait édifié tous les habitants du pays par sa grande douceur, par sa simplicité et par son zèle. Aussi ses obsèques furent célébrées avec toute la solennité que les circonstances locales pouvaient permettre. Le P. Dolbeau, supérieur, envoya le P. Guillaume Poulain aux Trois-Rivières, en le chargeant de veiller à cette mission, rendue importante par le grand nombre de sauvages qui s'y réunissaient.

Les Récollets choisirent, pour l'emplacement de leur couvent, un endroit situé à moins d'une demi-lieue du fort de Québec, et où l'on espérait alors bâtir la ville, lorsque le temps en serait venu. C'est le lieu où est aujourd'hui l'Hôpital-Général.

Ce terrain, traversé par les eaux limpides de plusieurs ruisseaux descendant des hauteurs voisines, était sur les bords de la rivière, nommée par les sauvages Cabir-Coubat, à cause de ses nombreux méandres. Les Récollets l'appelèrent la rivière Saint-Charles, en mémoire du sieur Charles Des Boues, bienfaiteur de la mission.

Jusqu'alors il avait fallu faire venir la chaux de France ; mais, vers ce temps, on découvrit de la pierre calcaire, et le supérieur, voulant profiter de la découverte, fit bâtir un four à chaux. L'on prépara les bois de charpente ; on perça des routes dans la forêt pour faciliter les transports ; l'emplacement du futur couvent fut défriché, et l'on traça de grands jardins. Au printemps, douze ouvriers furent mis à l'œuvre, aidés dans leurs travaux par les Français et les sauvages, que dirigeait Pontgravé. Tout avança si rapidement, que le trois juin 1620, le supérieur posa solennellement la première pierre du couvent.

Champlain était resté en France pendant toute l'année 1619. Il pressait vivement la compagnie de faire passer à Québec des hommes et des secours. Déjà elle avait décidé d'envoyer, en 1619, quatre-vingts personnes, avec des provisions, des armes, des outils et d'autres objets nécessaires pour un nouvel établissement. Parmi les signatures apposées à cette décision se trouve le nom de M. de Monts, qui avait conservé quelque part dans la compagnie de Rouen (1). L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut

(1) *Voyages de* Champlain, liv. IV, ch. IV.

tenue. Cependant on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilége fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada, tandis que les catholiques se rejouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès ; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec.

Franc, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au sujet de leur conduite. Ils voulurent se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pontgravé resterait à Québec revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espéraient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis; que le sieur de Pontgravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits.

Le prince de Condé, dont la principale gloire est d'avoir été le père du grand Condé, avait recouvré la liberté, et repris sa commission de vice-roi de la Nouvelle-France. Mêlé aux événements qui agitaient alors la France, il s'occupait peu de la colonie lointaine du Canada; aussi, moyennant une somme de trente-trois mille livres, il remit volontiers la vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France (1). Le nouveau vice-roi nomma Champlain son lieutenant général dans la Nouvelle-France, et l'engagea à se rendre à Québec, afin de fortifier l'habitation et de la mettre à l'abri d'une attaque. Le roi Louis XIII voulut reconnaître les services rendus à la religion et à la France par l'intrépide voyageur, en lui adressant la lettre suivante: «Champlain, ayant su le commandement que vous aviez reçu de mon cousin le duc de Montmorency, amiral de France, et mon vice-roi en la Nouvelle-France, de vous acheminer au dit pays, pour y être son lieutenant, et avoir

(1) Henri, duc de Montmorency, filleul de Henri IV, fut fait amiral à l'âge de dix-sept ans, et obtint le bâton de maréchal de France en 1629. Entraîné dans la révolte de Gaston, frère de Louis XIII, il fut vaincu à Castelnaudary, en 1632, après avoir fait des prodiges de valeur. Il fut pris par les troupes du roi, condamné à mort et exécuté, à l'âge de trente-huit ans, l'année même que les Français reprenaient possession de Quebec.

soin de ce qui se présentera pour mon service, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre, pour vous assurer que j'aurai bien agréables les services que vous me rendrez en cette occasion, surtout si vous maintenez le pays en mon obéissance, faisant vivre les peuples qui y sont le plus conformément aux loix de mon royaume que vous pourrez, et y ayant le soin qui est requis de la religion catholique, afin que vous attiriez par ce moyen la bénédiction divine sur vous, qui fera réussir vos entreprises et actions à la gloire de Dieu, que je prie (Champlain) vous avoir en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris, le septième jour de mai 1620.»

Champlain avait engagé plusieurs personnes à passer avec lui dans la Nouvelle-France; comme il était décidé à s'y établir lui-même, il régla ses affaires particulières à Paris, emporta avec lui tout ce qui lui appartenait en France, et disposa sa femme à le suivre, ainsi que quelques-uns de ses parents. Il arriva vers le commencement de juillet 1620, à Tadoussac, où il rencontra son beau-frère, Eustache Boullé, qui était depuis près de trois ans dans le pays, et qui fut agréablement surpris de voir sa sœur. Champlain fut reçu à Québec avec beaucoup de joie et de respect. Il n'y avait pas paru depuis une couple d'années; il revenait avec le titre de lieutenant général du vice-roi, accompagné de sa jeune femme et des gens de sa maison. Le nouveau lieutenant général ayant pris possession du pays et de l'habitation au nom du vice-roi, et l'acte en ayant été dressé par le sieur Guers, nommé commissaire, tous se rendirent à la chapelle, où un *Te Deum* solennel fut chanté. Le P. Jamay profita de l'occasion pour exhorter ses auditeurs à l'obéissance envers Dieu, envers le roi et envers le représentant du roi dans le pays.

Champlain s'empressa d'aller visiter l'habitation et ses jardins. Arrivant avec sa femme, il eût souhaité lui offrir un logement convenable ; mais le jardin, l'habitation et les dépendances étaient dans un triste état (1). Les bâtiments avaient été négligés ; la pluie et le vent y pénétraient de toutes parts; le magasin menaçait de tomber ; les cours étaient remplies d'ordures. Les ouvriers, qui, pendant son absence avaient été employés à bâtir le couvent des Récollets et une maison pour Hébert (2), furent aussitôt mis à réparer les édifices pu-

(1) *Voyages de* Champlain.

(2) La maison d'Hébert fut le premier bâtiment élevé sur l'emplacement de la haute ville. Elle devait être entre la rue Sainte-Famille et la rue Couillard ; c'est ce qu'indique un contrat passé en 1634, entre Guillaume Huboust et Marie Rollet d'une part, et Guillaume Couillard et Guillemette Hébert de l'autre.

blics. Les travaux furent conduits si vigoureusement, qu'en peu de temps les appartements étaient prêts pour recevoir Champlain et sa famille. L'on commença aussi sur les hauteurs, au dessus de l'habitation, un fort destiné à la protéger et à commander le fleuve dans toute sa largeur vis-à-vis de Québec. Le lieu qui fut choisi est celui où, pendant près d'un siècle et demi, résidèrent les gouverneurs français du Canada, et d'où les ordres du représentant des rois très-chrétiens étaient portés jusques aux confins du Mexique. Longtemps après la cession du Canada aux Anglais, le drapeau de la Grande-Bretagne a flotté, au même endroit, sur la demeure des gouverneurs généraux de l'Amérique Britannique. « J'établis cette demeure, » dit Champlain, « en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux les plus étroits de la rivière.... Cette maison ainsi bâtie ne plaisait pas à tous nos associés ; et pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de monseigneur le vice-roi, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront (1). »

A la suite de ses fatigues, de ses inquiétudes et de ses nombreux voyages, Champlain put goûter quelques jours de repos au sein de sa famille, heureusement réunie près de lui, dans la colonie qu'il avait fondée et qui était devenue sa seconde patrie. Madame de Champlain avait autour d'elle deux ou trois femmes, attachées à son service, et qui lui étaient nécessaires au milieu d'une société presque entièrement composée d'hommes. Alors âgée de vingt-deux ans seulement, elle avait montré beaucoup de courage, en entreprenant un voyage long et pénible à cette époque. Pendant qu'elle demeura au Canada, elle sut se concilier le respect et l'affection des Français et des sauvages. Ceux-ci surtout furent frappés de sa beauté. Ils étaient aussi grandement étonnés de voir qu'elle les renfermait tous dans son cœur; chacun d'eux, en effet, se reconnaissait dans le miroir qu'elle suspendait à sa ceinture, comme c'était alors la coutume parmi les dames (2). Pour leur témoigner encore plus son affection, elle apprit la langue algonquine, et s'occupa à faire le catéchisme aux enfants. Toute sa vie, elle porta beaucoup d'intérêt aux missions du Canada, même après sa retraite dans un couvent de Meaux, où elle devint religieuse ursuline quand elle eut perdu son mari.

Pendant l'automne et l'hiver qui suivirent, les ouvriers furent employés à réparer l'habitation, et à élever le fort que

(1) *Voyages de* Champlain. Voir appendice, A.
(2) *Chroniques des Ursulines*, Vie de Marie Hélène Boullé.

Champlain désirait finir au plus tôt. Il comprenait clairement qu'un poste retranché serait nécessaire pour maintenir l'autorité du roi, lorsque des difficultés s'élèveraient entre les compagnies de marchands, et aussi pour défendre les habitants de Québec, s'ils étaient menacés par les ennemis. En effet, la population résidante n'était pas assez considérable pour espérer faire respecter ses droits et ses propriétés dans le cas d'une attaque un peu sérieuse, puisque, pendant l'hiver de 1620-21, il n'y avait à Québec que soixante personnes, en comptant hommes, femmes, enfants, religieux, ainsi que les dix ouvriers occupés au couvent des Récollets. C'était donc rendre service à tous les habitants que de leur procurer un lieu de refuge, où ils pussent se mettre à l'abri et se défendre avec facilité.

Si elle restait exposée à bien des dangers, la population de Québec jouissait d'un précieux avantage; elle s'était acclimatée, et n'était plus sujette aux terribles maladies des premiers temps: «Chacun se porta très-bien, » observe Champlain, « hormis un homme qui fut tué par la chute d'un arbre, qui lui tomba sur la tête et ainsi mourut misérablement. »

Avec le gouverneur étaient arrivés à Québec trois récollets, le Frère Bonaventure, le P. Denis Jamay, qui revenait comme supérieur et commissaire provincial, et le P. George Le Baillif. Le dernier était un homme distingué par sa naissance, remarquable par son mérite personnel, et possédant l'estime de Louis XIII. Le duc de Montmorency, les sieurs de Villemenon, intendant de l'amirauté, et Dolu, intendant des affaires de la Nouvelle-France, avaient recommandé à Champlain de ne rien entreprendre de considérable sans le concours de ce religieux, assurant qu'ils approuveraient toujours tout ce qui se ferait avec son avis.

Le supérieur des Récollets avait amené des ouvriers; aussi le couvent fut-il bientôt prêt à recevoir non-seulement des religieux, mais encore de jeunes élèves sauvages. Les travaux furent poussés si vigoureusement, que l'église put être bénite le vingt-cinq mai 1621. Sagard, à son arrivée en 1623, trouva cet établissement fort convenable. «Notre jardin et verger,» dit-il, «est très-beau. Notre logis est fort commode pour ce qu'il contient..... Le corps de logis est au milieu de la cour, comme un donjon; puis les courtines et remparts faits de bois, avec quatre petits bastions aux quatre coins, élevés de douze à quinze pieds, sur lesquels on a dressé de petits jardins; puis la grande porte avec une tour quarrée au-dessus, qui nous sert

de chapelle, et un beau fossé naturel qui circuit tout à l'entour de la maison et du jardin, qui est joignant l'enclos. » (1)

La petite chapelle bâtie en 1615 près du magasin de la compagnie ne fut cependant point abandonnée ; elle servait d'église paroissiale, et l'on y faisait solennellement l'office divin, les dimanches et les jours de fête.

Pendant que la colonie de la Nouvelle-France recevait des secours, obtenus par l'énergique dévouement de son fondateur et par le zèle éclairé des religieux de Saint François, celle de la Virginie avait pris un accroissement considérable. En 1620, elle renfermait plus de deux mille européens. Un des moyens adoptés pour augmenter sa population fut d'y envoyer une cargaison de filles, jeunes et honnêtes, destinées à épouser des planteurs ; elle furent débarquées à Jamestown au nombre de quatre-vingt-dix. La compagnie fixa le prix de chacune à cent livres de tabac ; or le tabac, qui était la monnaie courante de la Virginie, valait trois schelins la livre ; de sorte qu'une femme, rendue sur les lieux, coutait à l'acheteur une somme de quinze louis. Bientôt le nombre de filles ayant considérablement diminué, il fallut augmenter le prix et le porter à cent cinquante livres de tabac.

Dans le même temps, une seconde colonie anglaise se fondait sur les côtes de l'océan Atlantique, mais bien plus près du Canada. Pour donner une idée de cet établissement, il faut reprendre les faits d'un peu plus haut.

Henri VIII avait voulu conserver les principaux dogmes de la religion catholique, tout en rejetant la suprématie du pape et en se constituant lui-même chef de l'église anglicane. Sous Edouard VI, le calvinisme s'introduisit en Angleterre ; la reine Marie le réprima et travailla à relever le catholicisme. Mais, pendant le règne d'Elisabeth, le protestantisme reprit de nouveau l'ascendant, sous la protection de cette princesse. Avec le concours des évêques anglicans, elle rétablit une liturgie, des cérémonies et une discipline qui déplurent à une partie des ministres protestants. Ceux-ci demandaient des changements plus considérables ; ils voulaient une liturgie plus simple, et, suivant eux, plus pure, que la liturgie proposée par la reine. De là ils reçurent, vers l'an 1569, le titre dérisoire de puritains, qui demeura attaché aux partisans de leur secte. Elisabeth les persécuta ; ce qui ne les empêcha pas de croître en nombre et de composer, sous le règne de Jacques I, un parti

(1) Sagard, *Grand Voyage au pays des Hurons.*

nombreux. En 1606, ils se divisaient, dans le nord de l'Angleterre, en deux groupes, dont l'un était dirigé par le ministre John Robinson et l'autre par William Brewster. Sans cesse harcelés par l'église de l'état, une partie d'entre eux se décida à passer en Hollande, où ils espéraient jouir d'une plus grande liberté de conscience. Dans les années 1607 et 1608, ils allèrent demeurer à Amsterdam, et peu après à Leyde, sous la conduite du sieur Robinson. Mais bientôt, jugeant le climat malsain, trouvant que les Hollandais n'étaient pas assez rigides observateurs du sabbat, et craignant que leur enfants ne dégénérassent de la ferveur de leurs pères, ils résolurent de s'établir en Amérique, et d'y fonder une église nouvelle. Après des négociations prolongées, ils obtinrent en 1619, de la compagnie de la Virginie, des lettres patentes qui leur devinrent inutiles, car, le trois novembre 1620, peu de temps après leur départ pour l'Amérique, Jacques I, sans faire attention aux chartes précédemment accordées et aux prétentions des autres puissances de l'Europe, créa une nouvelle compagnie, qu'il chargea de gouverner la Nouvelle-Angleterre, et à laquelle il donna tous les territoires situés entre le 40e et le 48e degrés de latitude nord. Cette concession, de huit degrés de largeur, s'étendait en longueur jusqu'à la mer de l'ouest, et embrassait ainsi dans ses limites une grande partie du Canada.

Les puritains de Leyde s'étaient rendus en Angleterre pour y prendre les deux navires, sur lesquels ils devaient traverser l'océan. Après avoir été repoussés une couple de fois par les tempêtes vers les ports anglais, ils furent forcés d'abandonner un de leurs bâtiments qui avait fait plusieurs voies d'eau. Une partie des voyageurs resta en Angleterre, les autres laissèrent le port de Plymouth, le six septembre 1620, sur le Mayflower. Après un assez long passage, leur navire fut porté près des récifs du cap Mallebarre. Fatigués d'une navigation pénible et ennuyeuse, les colons désiraient arriver à terre; ils renoncèrent donc au projet de débarquer à l'entrée de la rivière Hudson et firent voile vers le cap Cod, dans le port duquel la tempête les obligea de se réfugier. Pendant qu'ils étaient mouillés en ce lieu, les chefs s'aperçurent qu'un mauvais esprit régnait parmi les serviteurs: ceux-ci, espérant n'avoir plus de maîtres à craindre lorsqu'ils seraient dans la terre de la liberté, formaient des projets dangereux pour la chose publique. Afin de prévenir les malheurs qui auraient pu fondre sur la colonie naissante par suite d'une indépendance complète, les associés décidèrent de former un corps politique, qui serait régi comformément

aux vœux de la majorité. Le onze novembre 1620, après de longues prières, quarante-un colons, réunis sur le vaisseau, dressèrent et signèrent les articles d'une convention à laquelle eux et leurs familles se soumettaient ; les signataires représentaient cent et une personnes. Suivant les formes républicaines, ils choisirent John Carver pour remplir pendant un an les fonctions de gouverneur.

Des explorateurs furent envoyés pour visiter la côte, et, le six décembre, les chefs de la colonie partirent sur une chaloupe pour faire le tour de la baie, afin de chercher un lieu convenable à l'établissement qu'ils allaient commencer. Après une course de quelques jours, pendant laquelle ils eurent une rencontre hostile avec les indigènes, ils arrivèrent au port de Patuxet, auquel ils donnèrent le nom de Plymouth, en l'honneur de la ville d'où ils avaient fait voile pour entreprendre ce voyage.

Les environs paraissant favorables à leurs desseins, ils retournèrent pour en porter avis à leurs amis. Le seize décembre, le Mayflower arriva à Patuxet, et quelques jours après, on résolut de bâtir la future ville sur un terrain élevé, déjà défriché par les sauvages. Le vingt-cinq décembre, jour de Noël, on commença le premier édifice, destiné à servir de maison commune ; le terrain fut divisé en dix-neuf portions, qu'on accorda à autant de familles; et, le dernier jour de l'année 1620, le sabbat fut célébré dans la maison, qui était déjà à peu près finie (1).

Les colons qui faisaient partie de cette petite troupe sont honorés aujourd'hui aux Etats-Unis sous le nom de *pilgrim fathers;* ils furent les fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, et apportèrent avec eux les principes de républicanisme qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Le premier hiver fut dur pour les nouveaux habitants ; ils souffrirent beaucoup, car ils étaient dépourvus des moyens de se protéger contre la rigueur du climat. Le mal de terre les attaqua, et enleva, pendant les trois premiers mois, plus de la moitié d'entre eux. Ils vivaient aussi dans la crainte de surprises de la part des sauvages, qu'ils ne connaissaient pas encore. Bientôt cependant, ils purent se mettre en rapport avec les tribus voisines et lier amitié avec elles. En effet, au mois de mars 1621, un indien se présenta hardiment dans la rue de Plymouth, et étonna les colons en leur adressant la parole en

(1) Holmes ; *American Annals*, vol. I.

anglais: « *Welcome, Yingees; welcome, Yingees,* » (1) répétait-il à ceux qu'il rencontrait. Il se nommait Samoset et était chef d'un pays éloigné de quelques journées de marche. Ayant plusieurs fois rencontré des pêcheurs anglais qui visitaient la côte, il avait appris quelques mots de leur langue. Il informa les colons que les anciens habitants du lieu étaient morts, quatre ans auparavant, d'une maladie tout à fait extraordinaire, et que ni homme, ni femme, ni enfant n'avaient survécu. Aussi les nouveaux venus crurent pouvoir s'emparer sans injustice d'une terre dont Dieu avait détruit les maîtres pour leur faire place. Peu de temps après, ils conclurent avec Massassoït, le plus puissant chef des environs, une alliance qui fut gardée fidèlement de part et d'autre pendant un grand nombre d'années.

(1) " Soyez les bienvenus, Anglais; soyez les bienvenus. " Le mot, *english*, trop dur pour la langue des sauvages, était par eux prononcé *Yingees* ; de là est venu le nom de Yankees donné aux Anglais des Etats-Unis du Nord. Suivant le P. Biard, les Etchemins et les Souriquois les appelaient *Ingrés*.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Formation de la compagnie de Montmorency—Dissensions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie—Requête des habitants de Québec présentée au roi—Union des deux compagnies—Des partis iroquois pénètrent dans la colonie—Une bande iroquoise attaque le couvent des Récollets—Compagnies de l'Acadie—Deux Pères Récollets et le Frère Sagard au pays des Hurons—Feu de conseil allumé aux Trois-Rivières—Paix conclue entre les Français, les Iroquois, les Hurons et les Algonquins—On propose de civiliser les sauvages—Cette entreprise n'a point de succès.

En accordant un privilége pour la traite des pelleteries à la compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo, le roi avait obligé les associés à entretenir le fort et l'habitation de Québec, à bâtir de nouveaux forts quand il serait nécessaire, à soutenir un corps de missionnaires dans la Nouvelle-France, et à y envoyer des cultivateurs, des ouvriers, des artisans, enfin à maintenir un nombre d'officiers et de soldats, suffisant pour la protection des Français et des sauvages alliés. Ces engagements avaient été négligés. Les associés prétendaient faire valoir leurs priviléges exclusifs pour la traite; ils tiraient du pays tous les revenus qu'ils en pouvaient arracher; mais ils s'occupaient peu des progrès de la religion, ils ne bâtissaient point de forts, et ne faisaient presque rien pour l'accroissement de la colonie. Champlain, qui avait eu beaucoup de peine à former cette compagnie, tâchait inutilement de l'éclairer sur ses devoirs. Cependant, pour empêcher son œuvre de périr, il avait obtenu, de personnes charitables, des secours pour élever un fort et pour faire passer quelques habitants dans le pays.

Les protecteurs du Canada crurent devoir mettre un terme à un pareil état de choses, par un changement qui devenait nécessaire aux intérêts des colons. En 1621, on apprit à Québec, par un navire arrivant de France, que le duc de Montmorency avait formé une autre compagnie, pour l'opposer à l'ancienne. Les chefs de la nouvelle association étaient les sieurs Guillaume De Caën et son neveu, Emery De Caën. Dès le printemps, ils envoyèrent des agents à Québec, avec ordre de prendre posses-

sion du fort et de l'habitation, et d'entrer dans les droits de l'ancienne compagnie, en respectant ses justes réclamations aussi bien que celles des particuliers.

Représentant cette ancienne compagnie, Pontgravé partit de France, et suivit de près le navire des sieurs De Caën. A son arrivée, on lui refusa l'entrée du fort de Québec, et on se contenta de lui fournir, au magasin, des marchandises avec lesquelles on lui permit de faire la traite aux Trois-Rivières.

Quelque temps après, Guillaume De Caën arriva de France, portant un arrêt du conseil qui réglait les différends survenus entre les deux compagnies : elles devaient faire la traite ensemble pendant la première année, en partageant les dépenses et les profits. Toutes ces brouilleries excitèrent des troubles, et retardèrent les progrès de la colonie, malgré les remèdes que Champlain tâchait d'y apporter. Au milieu de ces difficultés, le gouverneur, les Récollets et les habitants les mieux intentionnés évitaient de prendre parti soit pour une compagnie, soit pour l'autre ; car ils gémissaient de voir le pays ruiné par des querelles particulières. Ils résolurent donc de porter leurs plaintes au roi, et de députer vers lui un sujet capable de faire valoir les justes droits de la colonie. La présence de Champlain étant nécessaire à Québec, on choisit pour cette mission le P. George LeBaillif, qui, par son état et sa naissance, était plus propre à réussir que tout autre (1). Le Père accepta la commission, et s'embarqua le sept septembre sur le vaisseau de Pontgravé. A son arrivée en France, laissant de côté les prétentions des deux compagnies, il s'appliqua uniquement à procurer le bien général. Il fut présenté par le duc de Montmorency à Louis XIII, à qui il remit la requête des habitants du Canada, ainsi que le cahier énumérant leurs griefs (2).

(1) P. Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

(2) Voici cette première requête des habitants du Canada, telle qu'elle est donnée par le F. Gabriel Sagard.

" Sachent tous qu'il appartiendra que, l'an de grâce 1621, le dix-huitième jour d'août.... par la permission du sieur lieutenant (noble homme Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, lieutenant général ès dits pays et terres), se serait faite une assemblée générale de tous les françois habitants de ce pays de la Nouvelle-France, afin d'aviser des moyens les plus propres sur la ruine et désolation de tout ce pays, et pour chercher les moyens de conserver la religion catholique, apostolique et romaine, l'autorité du roi inviolable, et l'obéissance due au dit seigneur vice-roi, après que, par les sieurs lieutenant, religieux et habitants, présence du sieur Baptiste Guers, commissaire du seigneur vice-roi, a été conclu et promis de ne vivre que pour la conservation de la dite religion, obéissance inviolable au roi et conservation de l'autorité du dit seigneur vice-roi ; voyant cependant la prochaine ruine de tout le pays, a été d'une pareille voix délibéré que l'on feroit choix d'une personne de l'assemblée pour aller.... aux pieds du roi.... présenter avec toute humilité le cahier du pays, auquel seront contenus les désordres arrivés en ce pays et notamment cette année 1621.... et, pour ce, tous d'un pareil consente

Après avoir décrit la beauté et la fertilité du pays, après avoir parlé des mines de fer, de plomb et de cuivre, des bois, des pelleteries, de la potasse, de la résine qu'on en peut tirer pour de fort grosses sommes, ils ajoutent, en faisant allusion aux entreprises des Anglais : « Il ne faut pas tant s'assurer aux paupières abattues des lions, que l'on ne sache qu'ils mordent en dormant?... Un autre (peuple) qui possèderait la dite terre pourrait de là tenir en bride et contrainte plus de mille vaisseaux de votre état, qui viennent annuellement aux pêches.... Ils regretteraient de voir le titre auguste de Nouvelle-France changé en un autre, soit de Nouvelle-Hollande, Flandre, Angleterre. » Ils rappellent ensuite les menaces continuelles de l'Angleterre, les sourdes menées des huguenots de La Rochelle, qui, tous les ans, fournissaient des munitions et des armes à feu aux sauvages, en les encourageant à couper la gorge aux Français ; ils demandent que la religion catholique soit maintenue dans le pays ; que les prétendus réformés n'y puissent demeurer ; qu'un fort soit bâti sur les hauteurs de Québec ; qu'un séminaire soit fondé pour cinquante enfants sauvages ; que la justice soit administrée avec plus de vigueur ; que le roi entretienne pendant six ans une garnison de cinquante hommes ; que Sa Majesté donne des canons, poudres et munitions ; enfin que l'on étende l'autorité du sieur de Champlain, et que l'on augmente ses appointements, qui, n'étant que de deux cents écus, ne pouvaient suffire à ses dépenses (1).

Le roi était occupé à comprimer les troubles de religion que le parti calviniste suscitait de nouveau. La ligue des réformés, voulant soutenir vigoureusement sa levée de boucliers, avait choisi pour généralissime le duc de Rohan. Ses principaux boulevards étaient La Rochelle, Montauban et Montpellier ; de ces centres d'action, elle agitait tout le midi de la France.

ment et de la même voix, connaissant la sainte ardeur à la religion chrétienne.... qu'a toujours constamment et fidèlement témoignée le Rév. P. George LeBaillif, religieux de l'ordre des Récollets.... nous l'avons commis et délégué avec plein pouvoir et charge de faire, agir pour et au nom de tous les habitants de cette terre, suppliant avec toute humilité Sa Maj-sté, son conseil et notre dit seigneur vice-roi d'agréer cette nôtre délégation.... Et de plus lui donnons pouvoir de nommer et instituer un ou deux avocats au conseil de Sa Majesté, cours souveraines et juridictions, pour et en son nom et au nôtre écrire, consulter.... Donné à Québec en la Nouvelle-France, sous la signature des principaux habitants faisant pour le général.... (Signé) Champlain ; F. Denis Jamay, commissaire ; F. Joseph Le Caron ; Hébert, procureur du roi ; Gilbert Conrseron, lieutenant du prévôt ; Boullé ; Pierre Reye ; Le Tardif ; J. Le Gronx ; P. Des Portes ; Nicolas, greffier de la jurisdiction de Québec et greffier de l'assemblée ; Guers, commissaire de Mgr. le vice-roi.

(1) F. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, liv. I.

Comme néanmoins ils ne recevaient pas du peuple tout l'appui qu'ils en attendaient, les chefs appelèrent à leur aide l'Angleterre et la Hollande. Réunis à La Rochelle en assemblée générale, le duc de Rohan et ses collègues publièrent, le dix mai, une constitution par laquelle le royaume était transformé en une espèce de république, modelée sur celle des provinces-unies de la Hollande. Tous ces mouvements d'hommes, qui prétendaient former un état dans un état, avaient fini par lasser Louis XIII, qui résolut de pousser vivement la faction, et de suivre en personne les opérations de ses troupes.

Les circonstances étaient sans doute bien peu favorables, pour que le roi prêtât attention aux demandes d'une colonie naissante, située au delà des mers. Cependant, le P. George ne laissa pas d'obtenir les principaux articles de son cahier ; il fit dresser plusieurs règlements très-avantageux à la colonie, et terminer les différends des deux compagnies par un arrêt du conseil d'état, qui les réunissait en une seule. Par cet arrêt, il était réglé que la compagnie des sieurs De Caën, sous le nom de compagnie de Montmorency, pourrait seule faire le commerce et la traite dans la Nouvelle-France ; que néanmoins tous les sujets du roi auraient droit d'entrer dans la dite compagnie, et d'être admis aux profits, en prenant leur part des dépenses et des pertes ; que les sieurs De Caën et leurs associés compteraient une somme de dix mille livres à l'ancienne compagnie, qui recevrait de plus la valeur de ses marchandises, barques, canots, et à laquelle on remettrait en France les pelleteries déjà achetées lorsque le premier vaisseau arriverait à Québec (1).

Parmi les priviléges accordés à la compagnie nouvelle, la traite lui était assurée par le duc de Montmorency pour onze ans, auxquels le roi ajoutait onze autres années. Voici quels étaient les principaux articles stipulés entre le vice-roi et les

(1) Les membres de l'ancienne société, savoir : les sieurs Thomas Poréo, Lucas Legendre, Louis Vermeulle, Mathieu Dusterlo, Daniel Boyer, et leurs associés, marchands des villes de Rouen et de Saint-Malo, demandaient que, conformément au traité fait avec le prince de Condé, il leur fût permis de jouir du privilége de la traite pendant tout le temps qui leur avait été accordé ; ils voulaient aussi qu'il fût défendu au sieur Jacques Dolu, grand audiencier de France et intendant des affaires de la Nouvelle-France, de faire aucun traité au sujet du trafic des pelleteries, avec d'autres sociétés, pendant les quatre années de privilége qui restaient encore. Cette demande tendait à annuller les droits accordés le huit novembre 1620, à la nouvelle compagnie composée des sieurs Guillaume De Caën, Ezéchiel De Caën, et Guillaume Robin, marchands, François de Troyes, président des trésoriers de France à Orléans, Jacques de Troyes, marchand, Claude Le Ragois, receveur général des finances à Limoges, Arnould de Nouveau, maître de la chambre aux deniers, Pierre de Verton, conseiller secrétaire du roi, et François Hervé, marchand bourgeois de Paris. (*Collection particulière* de M. P. Margry.)

sieurs De Caën. « Le sieur de Champlain, lieutenant du vice-roi, aura la préséance en terre, commandera à l'habitation de Québec et dans toutes les autres habitations et généralement dans toute la Nouvelle-France, aux Français et autres qui y résideront. Pour ce qui sera du travail et ouvrages des Français et habitants au dit pays, le dit lieutenant aura jusques à dix hommes, nourris et gagés de vingt livres par an pour chacun homme, aux dépens du dit De Caën et de sa société, lesquels hommes le dit lieutenant emploiera au bien, service et utilité de l'habitation....

« Le dit sieur De Caën ou la dite société sera tenue de nourrir six Pères Récollets à l'ordinaire et comme les ouvriers, compris deux qui seront souvent aux découvertes dans le pays parmi les sauvages.

« La dite compagnie nourrira et entretiendra six familles de laboureurs, charpentiers et maçons, de deux ans en deux ans. » Elle était aussi tenue de payer douze cents francs d'appointements par an au lieutenant du vice-roi.

Sur les offres qui lui en furent faites, l'ancienne compagnie consentit à renoncer aux dix mille francs d'indemnité qui lui avaient été accordés, et à prendre en retour cinq douzièmes de la compagnie de Montmorency ; un des cinq douzièmes fut réservé au sieur de Monts, qui vivait alors retiré à son château d'Ardennes, dans la Saintonge.

Tels furent les arrangements qui mirent fin aux disputes entre les deux compagnies rivales. Le Père George LeBaillif avait beaucoup aidé à obtenir ce résultat, et il eut le plaisir de voir toutes les discussions terminées et la paix faite, dans le printemps de 1622 (1).

Par les vaisseaux qui étaient retournés l'automne précédent, Champlain avait renvoyé en France deux familles, qui n'avaient encore rien fait sur leurs terres, quoiqu'elles eussent été dans le pays depuis plus de deux ans. Il se plaignait amèrement de ce que l'ancienne compagnie avait fait passer dans la colonie des bouchers et des faiseurs d'aiguilles, tandis que l'on avait besoin d'hommes accoutumés aux rudes travaux de la terre, ou sachant quelques métiers utiles (2). Dans le même temps qu'il éloignait ceux, qui, par leurs désordres ou par leur paresse, étaient devenus une charge pour le pays, il voulut assurer la sécurité des autres par de sages règlements ; à cet effet, le

(1) Dans l'arrêt prononcé par le conseil d'état, il est nommé Père George LeBaillif de la Haye.

(2) *Voyages de* Champlain.

douze septembre de l'année 1621, il publia quelques ordonnances, propres à maintenir dans le respect ceux qui auraient pu être tentés de troubler l'ordre (1).

C'est à cette année que remontent les premiers registres de baptêmes, mariages et décès, pour Québec, ou plutôt pour la colonie tout entière. On avait sans doute commencé auparavant à tenir des registres, mais l'incendie de l'église et du presbytère, en 1640, les détruisit tous, On fut obligé de dresser une nouvelle liste, d'après les souvenirs conservés dans les familles; c'est celle qui existe encore, et qui ne renferme point d'actes antérieurs à l'année 1621 (2).

Pendant le cours de l'hiver, Champlain conclut de nouvelles alliances avec quelques tribus sauvages ; les seuls Iroquois demeuraient intraitables. Cette nation orgueilleuse et guerrière, qui depuis longtemps avait entrepris de soumettre les autres peuples, ou de les détruire, s'aperçut que les Français fournissaient des secours et des armes à ses ennemis. Pour se venger, elle mit en campagne ses guerriers, et les partagea en différents corps, afin d'attaquer de tous les côtés en même temps. Le P. Guillaume Poulain fut enlevé par un de ces partis, auprès du saut Saint-Louis, où il était monté avec ceux qui y faisaient la traite; il était déjà attaché au poteau, et on avait commencé à

(1) L'on ne trouve plus de copie des règlements faits par Champlein. Il serait fort intéressnnt de connaître cette première ébauche d'un code cauadien.

(2) La première entrée, sur le registre de Notre-Dame de Québec, est celle du mariage de Guillaumo Couillard avec Guillemette Hébert. Deux mois et demi auparavant, le 12 mai 1621, avait eu lieu à Plymouth le mariage d'Edouard Winslow et de Susannah White, le premier qui ait été célébré dans la Nouvelle-Angleterre. La *liste des baptisés* commence au mois d'octobre par le baptême d'Eustache Martin, fils d'Abraham Martin dit l'*Escossois*, pilote de la rivière Saint-Laurent, et de Marie Langlois. Abraham Martin a laissé par ses filles une très-nombreuse postérité. Le vieux pilote, mentionné plusieurs fois dans le journal du supérieur des Jésuites, sous le nom de *Maistre Abraham*, a légué ce nom aux célèbres plaines où se décida, en 1759, le sort de la Nouvelle-France. Dans les archives des dames Ursulines, sont les titres de deux terres qui lui ont appartenu : la première, contenant vingt arpents, lui fut donnée en 1646, par le sieur Adrien DuChesne, chirurgien ; et la seconde, de douze arpents, lui fut concédée par la compagnie de la Nouvelle-France. Ces deux terres réunies furent vendues aux Ursulines de Québec, par les héritiers de Maître Abraham. D'après un ancien plan, elles étaient comprises entre la rue Sainte-Geneviève à l'est, la rue Claire-Fontaine à l'ouest, le côteau Saint-Louis au sud, et une ligne suivant la crête du côteau Sainte-Geneviève et se terminant à la descente nommée Côte d'Abraham. La terre d'Abraham Martin reçut le nom de plaine d'Abraham, nom ensuite étendu au plateau voisin, sur lequel fut livrée la célèbre bataille entre Wolfe et Montcalm. Un officier anglais, M. Beatson, colonel du génie et ci-devant en garnison à Québec, a publié à Gibraltar des notes fort curieuses sur les plaines d'Abraham et sur les faits d'armes dont elles ont été le théâtre.

Charles-Amador Martin, le seul fils d'Abraham qui lui ait survécu, eut pour parrain le célèbre Charles-Amador de La Tour, qui était à Québec en 1640. Charles-Amador Martin, distingué par ses heureuses dispositions et ses talents pour la musique, fut le second canadien élevé à la prêtrise; il fut membre du séminaire des missions étrangères de Québec, et chanoine de la cathédrale.

le tourmenter, lorsque les Français, informés de sa captivité, le firent échanger contre quelques prisonniers iroquois. Ainsi privé du martyr, le Père poursuivit ses courses apostoliques jusques chez les Nipissiriniens.

Une autre bande de ces barbares, montée sur trente canots, passa vis-à-vis du poste des Trois-Rivières, et se rendit aux environs de Québec. Quoique Champlain fût absent, ils n'osèrent cependant pas s'approcher du fort, dans lequel s'étaient réfugiés les femmes et les enfants; mais ils allèrent attaquer l'établissement des Récollets, sur les bords de la rivière Saint-Charles. Heureusement ce couvent était capable de défense, et il était de plus protégé par un petit fort, qui venait d'être terminé. Les Iroquois furent repoussés avec perte de sept ou huit des leurs, par quelques français et des sauvages alliés, qui avaient couru au secours (1).

Les navires sur lesquels De Caën avait fait un chargement considérable, firent voile de Dieppe vers le milieu de mai. Parmi les passagers, étaient le P. Galleran, visiteur et supérieur de la mission du Canada, le P. Irénée Piat et quelques jeunes français, recommandables par leurs belles qualités. Les deux récollets apportaient la permission d'ouvrir un noviciat au couvent de Saint-Charles; et, dans le mois de septembre 1622, l'on y reçut comme novice, sous le nom de Frère Charles, le sieur Pierre Langoissieux, natif de Rouen. Depuis trois ans, ce jeune homme était employé aux Trois-Rivières, à instruire les sauvages, dont il était aimé et respecté (2).

Guillaume De Caën, quoiqu'il fût huguenot, se montrait plein d'honnêteté pour les religieux; par ses bonnes manières, il avait su plaire à tout le monde. En partant pour retourner en France, il laissa Pontgravé chargé de la direction de ses affaires. Pendant l'hiver suivant, il ne resta à Québec que cinquante personnes. Dans tout le reste du Canada, il n'y avait que quelques employés des marchands, vivant au milieu des sauvages, ou gardant les postes de traite de Tadoussac et des Trois-Rivières. Le P. Le Caron résidait à Tadoussac, soupirant toujours après la mission du pays des Hurons; le P. Guillaume Poulain s'était avancé jusque chez les Nipissiriniens, et le P. Huet demeurait aux Trois-Rivières, pour y administrer les sacrements aux Français. Dans le même temps, une autre

(1) " Madame Couillard était dans le fort, où elle admira la protection visible de Dieu sur le Canada, étant certain que, si ces barbares eussent connu leurs forces, ils auraient pu sans difficulté désoler entièrement la colonie, vu l'absence de M. de Champlain." LeClercq, *Etablissement de la Foi.*

(2) LeClercq, *Etablissement de la foi.*

résidence des Récollets existait dans l'Acadie; ces derniers appartenaient à la province d'Aquitaine. Leur mission principale était établie à la rivière Saint-Jean, d'où ils visitaient les postes habités par des français.

La compagnie formée par Champlain, en 1615, n'avait obtenu du roi que les pays situés le long du fleuve Saint-Laurent. Deux associations de marchands s'organisèrent, en 1619, pour exploiter les ressources de l'Acadie. Elles obtinrent la permission, l'une d'y faire la pêche sédentaire, et l'autre d'acheter les pelleteries et de trafiquer avec les sauvages. Ce fut, afin de subvenir aux besoins religieux de leurs employés que les associés envoyèrent dans leurs établissements trois récollets, qui se chargèrent aussi du soin de quelques anciens habitants de Port-Royal, restés dans le pays avec le sieur de Biencourt. En 1623, un de ces Pères, retournant de la mission de Miscou à la résidence principale, située sur la rivière Saint-Jean, mourut de faim et de fatigues au milieu des bois, martyr de sa charité et de son zèle.

Deux nouveaux ouvriers apostoliques arrivèrent à Québec en 1623; c'étaient le P. Nicolas Viel, qui, depuis trois ans, demandait à passer au Canada, et le Frère Gabriel Sagard, premier historien des missions huronnes (1).

Tous deux furent envoyés au pays des Hurons, sous la conduite du P. Le Caron, qui voyait enfin ses vœux accomplis; car quoique depuis son premier voyage, en 1615-16, il eût exercé le saint ministère parmi les sauvages, à Tadoussac, à Québec et aux Trois-Rivières, il regrettait toujours cette belle mission des Hurons, sur laquelle il n'avait fait que jeter un regard. Avec les missionnaires et deux donnés (2), montèrent des algonquins accoutumés au maniement des armes à feu, et onze français, que Champlain envoyait à l'aide de ses alliés; c'était un secours considérable, dans un temps où le Canada renfermait si peu de monde.

Ils arrivèrent au terme de leur voyage sans aucun accident, et furent tout étonnés d'y trouver cinq ou six français, qui demeuraient au milieu des Hurons, où ils étaient peut-être restés depuis l'expédition de Champlain. Le P. Le Caron fut reconnu des sauvages du village de Carrahouga, et en fut bien

(1) Le F. Sagard est l'auteur, d'une *Histoire du Canada*, et d'un autre ouvrage intitulé : *Grand Voyage au pays des Hurons.*

(2) L'on appelait " donnés " ceux qui, sans entrer dans un ordre religieux, se dévouaient au service de l'ordre, lui donnant leur travail et recevant en retour la nourriture et l'habit. Les donnés pouvaient se retirer quand ils le souhaitaient.

accueilli. Son ancienne cabane, située sur un côteau, au pied duquel coulait un beau ruisseau, avait servi de demeure aux Français, et lui fut aussitôt remise. Elle fut rétablie proprement; et, si elle ne ressemblait pas à un palais, elle était plus convenable qu'on n'aurait pu l'attendre dans le pays de la barbarie. C'était une espèce de berceau, ayant vingt-cinq pieds de longueur sur quinze de largeur ; en dehors, elle était couverte d'écorces, et à l'intérieur revêtue de pièces de bois. Le Père la partagea en trois appartements : le premier, près de la porte d'entrée, servait de cuisine, de dortoir, et de chambre de réception ; le second était le réfectoire ; le troisième devint une chapelle.

Le genre de vie des missionnaires était d'une grande simplicité. « Nous prenions notre repas, » dit le Frère Sagard (1), « sur une natte de jonc ; un billot de bois nous servait de chevet pendant la nuit, et nos manteaux de couvertures. Nous n'avions point d'autres serviettes pour essuyer les mains que les feuilles de blé d'Inde. Nous avions bien quelques couteaux, mais ils ne nous étaient aucunement nécessaires pendant le repas, n'ayant pas de pain à couper. La viande, d'ailleurs, nous était si rare, que nous avons souvent passé des six semaines et des deux mois entiers sans en manger un seul morceau, sinon quelque petite portion de chien, d'ours ou de renard, qu'on nous donnait dans les festins. A la réserve du temps de Pâques et de l'automne, que les Français nous donnaient abondamment de leur chasse, nos viandes ordinaires.... étaient de la sagamité faite à l'eau avec de la farine de blé d'Inde, des citrouilles et des pois, où nous mettions, pour y donner quelque goût, de la marjolaine, du pourpier, d'une certaine espèce de baume, avec des petits oignons sauvages que nous trouvions dans les bois et dans la campagne. Notre boisson était l'eau des ruisseaux.... et si, dans le temps que les arbres étaient en sève, quelqu'un de nous se trouvait indisposé ou ressentait quelque débilité de cœur, nous faisions une fente dans l'écorce d'un érable, qui distillait une eau sucrée, qu'on amassait avec un plat d'écorce, et qu'on buvait comme un remède souverain, quoiqu'à la vérité les effets n'en fussent pas bien considérables. »

Le vin leur ayant manqué pour la messe, ils en firent avec des raisins sauvages; ce vin du pays leur parut très-bon, et se conserva jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu de Québec.

(1) *Grand Voyage au pays des Hurons.*

Pendant les longues soirées de l'hiver, pour lire ou pour écrire, il fallait recourir au feu de la cabane, ou se servir de petits flambeaux d'écorce de bouleau, qui avaient l'incommodité de durer fort peu de temps et de répandre beaucoup de fumée. Les missionnaires s'occupaient à apprendre la langue huronne, à ébaucher un dictionnaire et à instruire quelques familles mieux disposées que les autres. Ne se fiant pas cependant aux apparences, ils ne voulurent baptiser que deux adultes, de la sincérité desquels ils se crurent plus assurés.

Au printemps de l'année 1624, une flottille de canots hurons se mit en route pour descendre au saut Saint-Louis et aux Trois-Rivières. Les Hurons allaient vendre les fourrures qu'ils s'étaient procurées par la chasse et par la traite avec leurs voisins. Il s'agissait encore pour eux d'une affaire fort importante, car ils souhaitaient rétablir la paix entre toutes les nations sauvages. Le P. Le Caron se décida à les suivre, avec le Frère Sagard. Depuis bien des années, la guerre régnait dans toutes ces contrées, depuis le pays des Montagnais jusqu'au grand lac des Hurons. Ce n'était pas, il est vrai, une grande guerre que l'on faisait ordinairement; c'était plutôt une chasse aux hommes, qui, à la longue, affaiblissait et détruisait des nations entières. Chaque année, un certain nombre de guerriers se partageaient en bandes de cinq ou six, et allaient se cacher auprès d'un village ennemi pour *faire coup;* pendant des jours entiers, ils attendaient, avec toute la patience de chasseurs, que quelque femme sortît et se présentât sans défense. Alors le casse-tête frappait; et, lorsque la pauvre victime était tombée, on lui enlevait la chevelure. Quelques trophées de cette espèce suffisaient ordinairement aux guerriers, qui retournaient au village pour y chanter leur victoire.

Les Hurons, les Iroquois et les Algonquins paraissaient enfin disposés à mettre fin à une guerre harassante pour tous, et désastreuse pour les bourgades rapprochées des ennemis; ils voulurent essayer de la terminer par un traité. La flottille huronne, qui descendait pour faire la paix, était composée de soixante canots; sur la route, elle fut grossie par la rencontre de vingt-cinq canots iroquois et de treize canots algonquins.

Un *feu* de conseil (1) avait été allumé pour toujours aux Trois-Rivières; ce fut là que se réunirent les députés et leurs escortes. On n'avait jamais vu dans le pays un tel concours de

(1) Le Clercq, *Etablissement de la Foi.*

peuples différents. Cependant, par les sages arrangements que prit Champlain, il n'y eut point de troubles; chaque nation avait ses interprètes, qui la mettaient en rapport avec les autres. Les cérémonies ordinaires se firent régulièrement; la chaudière de paix fut suspendue; on donna des festins, et l'on prononça des discours; les diverses nations assemblées s'offrirent des présents les unes aux autres. Enfin la paix, si longtemps désirée, fut conclue entre les Iroquois, les Français, les Hurons et les Algonquins; suivant le langage figuré des sauvages, les haches de guerre furent jetées à la rivière.

Quelques familles huronnes, au lieu de retourner dans leur pays, descendirent à Québec pour demeurer auprès des missionnaires et se faire instruire. D'autres familles étant venues de différents côtés avec la même intention, on vit ainsi se réunir auprès de Québec un nombre de sauvages bien plus grand qu'à l'ordinaire. On eut même pendant quelque temps l'espérance de les fixer et de les former à la française. Voici les remarques qu'à cette occasion le P. Joseph adressait à ses supérieurs, sur les croyances des sauvages et sur l'espoir de leur conversion.

« On fait peu de véritables conversions parmi nos sauvages, le temps et la grâce ne sont pas encore arrivés. On les policera par les lois et les manières de vivre à la française, avant de les rendre capables d'entendre raison sur des mystères si élevés.... Car tout ce qui regarde la vie humaine et civile sont des mystères pour nos barbares dans l'état présent, et il faudra plus de dépenses et de travaux pour les rendre hommes, qu'il n'en a fallu pour faire chrétiens des peuples entiers.

« Ces peuples ne manquent pas de bon sens, en ce qui regarde l'intérêt public et particulier de la nation.... et néanmoins ils n'ont rien que d'extravagant et de ridicule, quand il s'agit ou de dogmes de religion, ou de règles de mœurs, de lois et de maximes.... Chez les huit ou dix nations dans le bas du fleuve, l'on entrevoit à travers leur aveuglement quelques sentiments confus de divinité. Les uns reconnaissent le soleil, d'autres un génie qui domine en l'air; quelques-uns regardent le ciel comme une divinité, d'autres un manitou bon et mauvais. Les nations du haut du fleuve paraissent avoir un esprit universel qui domine partout; ils s'imaginent qu'il y a un esprit dans chaque chose, même dans celles qui sont inanimées, et ils s'adressent quelquefois à lui pour le conjurer.... Les songes leur tiennent lieu de prophétie, d'inspiration, de lois, de commandements et de règle, dans leurs entreprises de

guerre, de paix, de traite, de pêche, de chasse; c'est même une espèce d'oracle.... Cette idée leur imprime une espèce de nécessité, croyant que c'est un esprit universel qui les commande.

« S'il y a quelque saut difficile à passer, quelque péril à éviter, ils jetteront dans l'endroit même une robe de castor, du petun.... pour se concilier la bienveillance de l'esprit qui y préside.

« Ils croient communément une espèce de création du monde, disant que le ciel, la terre et les hommes ont été faits par une femme, qui gouverne le monde avec son fils; que ce fils est le principe de toutes les choses bonnes, et que cette femme est le principe de tout le mal; qu'elle est tombée du ciel enceinte, et qu'elle fut reçue sur le dos d'une tortue, qui la sauva du naufrage....

« Ils font profession de croire l'immortalité de l'âme et une vie future, où on trouve même une chasse et une pêche abondante, du blé d'Inde et du petun.... Ils tiennent que l'âme n'abandonne pas le corps aussitôt après la mort; c'est pourquoi on enterre avec le corps, arc, flèche, blé d'Inde, viande et sagamité, pour la nourrir en attendant.... Ils estiment que les hommes, après la mort, chassent les âmes des castors, élans, renards, outardes, loups-marins, et que l'âme des raquettes leur sert à se tirer des neiges.... Ils s'imaginent que les âmes se promènent invisiblement dans les villages durant un temps, et qu'elles participent à leurs festins et régals, dont ils laissent toujours leur portion.

« Ces pauvres aveugles professent de même une infinité d'autres superstitions.... Ils ont une manie de ne pas profaner certains os d'élans, de castors et d'autres bêtes, ni de les faire manger à leurs chiens: mais on les conserve précieusement, ou bien on les jette dans le fleuve. Ils prétendent que les âmes de ces animaux viennent voir de quelle manière on traite leur corps, et en vont donner avis aux bêtes vivantes et à celles qui sont mortes, de sorte qu'elles ne voudront plus se laisser prendre, ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre.

« Parmi une infinité de superstitions, on ne voit rien à quoi ils s'attachent par principes de religion; ce n'est qu'une fantaisie toute pure.... Si on les presse sur nos mystères, ils écoutent cela avec autant d'indifférence que s'ils vous racontaient leurs chimères.... J'en vois plusieurs qui semblent se rendre à cette vérité, qu'il y a un principe qui a tout fait; mais cela ne fait qu'effleurer leur esprit, qui retombe au même mo-

ment dans l'assoupissement et dans sa première insensibilité.

« De là vient que communément ils ne se soucient pas d'être instruits.... On leur apprend leurs prières, et ils les récitent comme des chansons, sans aucun discernement de foi.... Je ne sais si leurs ancêtres ont connu quelque divinité ; mais il est vrai que leur langue, assez naturelle pour toute autre chose, est tellement stérile en ce point, qu'on n'y trouve point de termes pour exprimer la divinité, ni aucun de nos mystères, pas même les plus communs.

« Un des plus grands obstacles à leur conversion, c'est que la plupart ont plusieurs femmes, et en changent quand il leur plaît, ne comprenant pas qu'on puisse s'assujétir à l'indissolubilité du mariage....

« Un autre empêchement est l'opinion, qu'on ne doit contredire personne et qu'il faut laisser chacun dans sa pensée. Ils croiront tout ce que vous voudrez, ou, du moins, ils ne vous contrediront pas, et ils vous laissent aussi croire tout ce que vous voulez. C'est une indifférence profonde, surtout en matière de religion, dont ils ne se mettent pas en peine.

« Ils laissent chacun dans sa croyance ; ils aiment même ce qu'il y a d'extérieur dans nos cérémonies ; et cette barbarie ne fait la guerre que pour les intérêts de la nation. Ils ne tuent les gens que pour des querelles particulières, ou par ivrognerie, ou par brutalité, par vengeance, pour un songe.... Et ils sont incapables de le faire en haine de la foi.

« Tout est brutal dans leurs inclinations ; ils sont naturellement gourmands.... L'opposition est grande au christianisme du côté de la vengeance, quoiqu'ils aient beaucoup de douceur à l'égard de leur nation ; mais ils sont cruels et vindicatifs au delà de l'imagination, envers leurs ennemis ; ils sont naturellement inconstants, moqueurs, médisants, impudiques ; enfin, parmi une infinité de vices où ils sont absorbés, on ne remarque aucun principe de religion, ni de vertu morale ou payenne....

« Il faudrait, pour les convertir, les familiariser parmi nous... Il faudra donc les fixer et les porter à défricher et à cultiver les terres, à travailler de différents métiers, comme les Français ; après cela, peu à peu on les civilisera entre eux et avec nous....

« Nous avons attiré ici quelques iroquois. J'estime, quoiqu'on dise de la cruauté et de la fierté de cette nation, qu'ils ont plus d'esprit, de raisonnement, de politique que les autres, et sont par conséquent plus capables de concevoir nos vérités. »

Les premiers missionnaires se flattèrent d'amener les sau-

vages à la civilisation, et, par là, au christianisme ; plus tard, ils reconnurent que ces enfants de la forêt, accoutumés à la liberté la plus absolue, ne pourraient jamais être asservis à la gêne qu'impose la vie civilisée. Vainement a-t-on essayé de les engager à cultiver la terre : il fut toujours impossible d'établir parmi eux l'agriculture, avec son travail assidu, avec ses instruments de labourage, avec ses habitudes d'ordre, d'économie et d'assiduité. Les femmes sauvages consentaient à cultiver quelques petits champs de blé d'Inde et de fèves ; mais il ne fallait pas songer à en obtenir davantage. Quant aux hommes, ils dédaignaient ce travail, et le regardaient comme étant au-dessous de leur dignité. Apportant, en venant au monde, l'instinct de l'indépendance, accoutumé dès l'enfance à poursuivre au milieu des bois, l'ours, l'orignal, le chevreuil, à faire glisser son léger canot sur les eaux des lacs et des rivières, à transporter sa demeure d'un lieu à un autre, suivant le caprice du moment, comment le sauvage aurait-il pu demeurer courbé sur la glèbe, retournant un pénible sillon, et parcourant sans cesse l'étroite enceinte du même champ? Dans sa vie errante, libre de toute inquiétude pour le lendemain, pouvait-il se soumettre à l'existence de l'homme civilisé, toute pleine de sollicitudes, de calculs, d'appréhensions? Bien des fois depuis, dans la vue de les former pour le saint ministère, on a essayé de faire faire un cours d'études à de jeunes sauvages doués d'heureuses dispositions, et jamais l'on n'a réussi. A peine avaient-ils subi une ou deux années de captivité au collége, que, poussés par un mouvement irrésistible, ils jetaient bas les habits de l'étudiant, endossaient le capot du chasseur, et s'élançaient, ivres de joie, vers les sentiers de la forêt.

Les métiers européens leur convenaient encore moins que l'agriculture et l'étude. Avant l'arrivée des Français, ils savaient faire leurs canots d'écorce, tailler dans la pierre des têtes de calumets et tresser des paniers ; ils n'apprirent rien davantage. On n'a peut-être jamais vu un sauvage du Canada manier le marteau du forgeron, le rabot du menuisier, la truelle du maçon (1). D'où peuvent naître cette inaptitude et ce dégout pour les arts et les métiers de la civilisation? Est-ce d'une dispensation spéciale de la Providence, qui a voulu que des inégalités existassent entre les familles du genre humain? de l'impossibilité, pour une race tombée dans la barbarie, de re-

(1) Nos remarques ne s'appliquent qu'aux sauvages du Canada. Cependant si l'on excepte la nation des Chérokis aux Etats-Unis, elles conviendraient à toutes les nations indigènes de l'Amérique du Nord.

monter au rang dont elle est déchue ? des charmes d'une vie libre, indépendante et sans soucis? Nous ne croyons pas devoir les attribuer à une seule de ces causes en particulier; mais, toutes trois réunies ont concouru à produire, dans le caractère des sauvages, les résultats que signalèrent les premiers missionnaires.

Malgré tous les essais, qu'ont encouragés, depuis cette époque, la puissance civile et les autorités religieuses, aucune des tribus canadiennes ne s'est avancée au-delà d'une demi-civilisation, et presque toutes se sont éteintes avant d'y parvenir. Aujourd'hui encore, les Montagnais et les Têtes-de-Boule du Saint-Maurice, malgré leurs rapports fréquents avec les blancs, sont plongés dans l'état sauvage, et se plaisent à y demeurer. Eh bien ! quoiqu'ils n'aient pas adopté les coutumes des Français, ils n'en sont pas moins devenus d'excellents chrétiens. La vie des bois les conserve dans leur attachement à la foi catholique et dans la pureté de leurs mœurs. Moins leurs rapports sont fréquents avec la civilisation, et mieux ils gardent la dignité de caractère et l'innocence de vie qui appartiennent aux vrais disciples du Christ.

Il semble donc qu'il aurait fallu différer trop longtemps l'admission des sauvages du Canada dans le sein de l'église, si l'on avait attendu qu'ils eussent adopté la civilisation européenne, et fussent devenus semblables aux Français. Sans doute, il était nécessaire de donner aux sublimes vérités de l'évangile le temps de germer dans des cœurs barbares et d'y prendre racine; et les premiers missionnaires ont été accusés de précipitation, lorsque leurs néophytes, manquant de persévérance, retombaient dans l'infidélité après avoir reçu le baptême. Mais ces apostasies étaient presque toujours dues au défaut d'instruction, aux inspirations mauvaises des blancs, ou à quelque circonstance extraordinaire; la vie sauvage, par elle-même, n'a jamais été un obstacle à la fidélité des vrais catholiques, soit chez les Hurons, soit chez les Algonquins.

CHAPITRE SIXIÈME.

Saint Joseph choisi pour patron du pays—L'ancienne habitation de Québec est abattue et on commence à construire une nouvelle—Champlain conduit sa femme en France—M. le duc de Ventadour, vice-roi—Cinq jésuites viennent au Canada—Le P. Nicolas Viel noyé dans la rivière des Prairies—Les Jésuites bâtissent une résidence sur leur terre de Notre-Dame des Anges—Commission nouvelle donnée à Champlain, qui retourne à Québec—Le fort Saint-Louis agrandi—Deux jésuites et un récollet au pays des Hurons—Mort de Louis Hébert—La compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés s'organise—Ses priviléges et ses obligations.

L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs sauvages. Elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait à l'honneur de Saint Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi comme premier patron de la Nouvelle-France. Depuis ce temps, la dévotion envers Saint Joseph s'est toujours conservée vive et efficace parmi les Canadiens, ainsi que l'attestent les nombreuses églises placées sous sa protection, et les confréries établies en son honneur (1).

Des bestiaux avaient été introduits dans le pays, dès les premiers temps de la colonie, comme le prouve une carte de Québec et de ses environs pour l'année 1608, carte donnée par Champlain, dans l'édition de ses voyages qu'il publia en 1613. Il y désigne en effet un lieu, « où l'on amassait des herbages pour le bétail qu'on avait mené. » Pendant l'été de 1623, Champlain et De Caën étaient descendus jusqu'au cap Tourmente, pour y examiner les belles prairies naturelles qu'on leur avait dit s'étendre au pied des montagnes. Ils trouvèrent ce lieu (2) agréable, et reconnurent qu'il pouvait fournir des pâturages et du foin en abondance. Aussi, dès la même année, ils y firent faire plus de deux mille bottes de foin, qu'on transporta à l'habitation sur des barques.

C'était une époque d'améliorations pour Québec: Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort

(1) Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

(2) Saint-Joachim.

Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle, et rassembla les matériaux pour la commencer au printemps de 1624. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency (1). Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice ; devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés que traversaient des ponts-lévis. Ces constructions, plus étendues que les premières, occupaient toute la pointe de la basse ville, au nord-est de l'anse du Cul-de-sac, qui servait alors de port pour les barques et les chaloupes.

Pendant que ces ouvrages s'exécutaient, Champlain se décida à repasser en France, où il n'avait pas été depuis plus de quatre ans, et à y reconduire sa femme. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état (2). Son mari étant fort souvent absent avec le sieur Boullé, elle n'avait d'autre compagnie dans l'habitation que les trois femmes de sa suite, et se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

Champlain, après avoir instamment recommandé de continuer non-seulement les travaux de l'habitation, mais encore ceux du fort, qu'il savait n'être pas du goût de messieurs les associés, se mit en route le quinze d'août 1624; il laissait le commandement à Emeri De Caën, qui était en même temps principal commis de la compagnie. Avec celui-ci restaient à Québec

(1) Cette pierre, retrouvée dans une des fouilles faites sur l'emplacement du vieux magasin, avait été placée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison qui touchait à la chapelle de la basse ville. Un incendie détruisit cette maison en 1854, et l'inscription a disparu.

(2) *Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, Vie de Marie-Hélène Boullé.

cinquante-une personnes, tant hommes que femmes et enfants (1).

Cependant les Pères Récollets reconnurent qu'il fallait songer à obtenir de nouveaux ouvriers pour les missions; ils avaient parcouru une grande partie du pays, et y avaient trouvé bien des tribus, dispersées sur un immense territoire. Que pouvaient, au milieu de tant de peuples, cinq ou six missionnaires, dont la moitié devait rester aux environs de Québec, pour les Français et quelques sauvages? La compagnie s'était chargée de subvenir aux besoins de six récollets; et elle comptait avoir déjà beaucoup fait en fournissant à leur subsistance. Les aumônes de France, jointes à ce que donnait la compagnie, ne suffisaient pas pour établir les cinq missions jugées nécessaires. Les missionnaires conclurent qu'il serait bon de s'adresser à quelque communauté religieuse, qui, jouissant de secours plus abondants, voudrait offrir à la Nouvelle-France un certain nombre de prêtres. Ils convinrent donc de députer en France quelqu'un d'entre eux, pour en faire la proposition aux Jésuites, qu'ils croyaient les plus propres aux rudes missions du Canada. Le P. Irenée Piat fut choisi pour cette ambassade, et partit avec Champlain et le F. Sagard.

Sur les représentations de leurs confrères de Québec, les récollets de Paris s'adressèrent aux Jésuites, qui déjà, comme nous l'avons vu, avaient tenté d'établir des missions sur les côtes de l'Acadie. Le définitoire de la province de Saint-Denis s'adressa à ces Pères plutôt qu'à d'autres corps religieux, parce que les deux sociétés avaient toujours subsisté dans une union très-étroite, les Récollets et les Jésuites travaillant ensemble dans plusieurs missions avec une entente toute cordiale. Les Jésuites reçurent avec plaisir l'invitation de prendre part aux missions de la Nouvelle-France. Le nouvel arrangement fut soumis à M. de Ventadour, à qui le duc de Montmorency, dégoûté des querelles continuelles entre les deux parties de la compagnie du Canada, venait de vendre la charge de vice-roi avec tous ses intérêts dans la Nouvelle-France.

Henri de Lévis (2) duc de Ventadour, neveu de son prédé-

(1) *Le Grand Voyage du Pays des Hurons*, par F. Gabriel Sagard.
Voyages de Champlain.—Champlain faisait chaque jour des observations sur le climat du Canada. Il en a consigné dans ses écrits un assez grand nombre, qu'il fit surtout en 1624. Voir appendix, B.

(2) La famille de Lévis prétendait descendre du patriarche Jacob par son fils Lévi. Et à ce propos l'on rapporte que, dans une chapelle de la famille, on voyait un tableau représentant la Sainte-Vierge, et un membre de la maison de Lévis tenant le chapeau à la main. Deux inscriptions expliquaient la situation: "Couvrez-vous, mon cousin," disait la Vierge Marie. "C'est mon plaisir, ma cousine," répondait le descendant de Lévi.

cesseur dans la vice-royauté, s'était retiré de la cour, et avait même reçu les ordres sacrés. En se chargeant des affaires de la Nouvelle-France, il n'avait pas l'intention de se jeter de nouveau dans les embarras du monde ; il voulait venir au secours des missions, et favoriser la conversion des sauvages. Aussi approuva-t-il le projet d'envoyer des jésuites pour aider les Récollets. Il en parla au roi, dont il obtint le consentement, et il fit entendre à messieurs de la compagnie qu'ils seraient obligés d'y concourir, de gré ou de force.

Il n'est pas étonnant que plusieurs des associés aient vu cet arrangement de mauvais œil. Beaucoup d'entre eux étaient huguenots aussi bien que les chefs de la compagnie, et aimaient assez peu les ordres religieux. Ils avaient toleré les pauvres Récollets; mais ils redoutaient la venue des Jesuites qui avaient de puissants protecteurs à la cour, et qui pouvaient faire arriver leurs plaintes jusqu'au pied du trône. Or la compagnie de la Nouvelle-France avait bien des reproches à s'adresser. Elle n'avait presque rien fait pour l'avancement du pays, s'étant contentée de profiter des avantages de la traite, sans beaucoup s'occuper des charges qui y étaient attachées (1). L'on avait bien envoyé quelques familles à Québec, mais on ne leur avait point procuré les moyens de cultiver la terre, ce qui seul pouvait les fixer dans le pays. Les membres de la famille de Louis Hébert n'étaient parvenus à défricher leurs terres qu'à force de courage et en surmontant mille obstacles. On les contrariait en toute occasion. On continua de les harceler lorsqu'ils eurent commencé à récolter assez de grains pour leurs besoins; car on les obligea alors de vendre leurs denrées à un prix fixé par la compagnie, qui seule pouvait les acheter. « Tout ceci, » ajoute Champlain, qui n'avait pas le droit de s'opposer à ce monopole, « se faisait à dessein de tenir toujours le pays nécessiteux, et ôter le courage à chacun d'y aller habiter, pour avoir la domination entière sans que l'on s'y pût accroître. »

Il fallut cependant céder à la volonté du vice-roi, qui fit lui-même les frais nécessaires pour le voyage des Pères Charles Lalemant, Jean de Brebeuf, Enmond Masse, et de deux Frères. Les cinq jésuites furent prêts à partir dès l'année 1625, et s'embarquèrent, ainsi qu'un récollet, le P. Joseph de La Roche-Daillon, de la maison des comtes du Lude, sur les vaisseaux que Guillaume De Caën conduisait au Canada. Champlain, maintenu dans sa charge de lieutenant général du vice-roi,

(1) *Voyages de* Champlain, liv. II, chap. VI.

demeurait en France, pour les affaires de la colonie et celles de sa famille. Lorsque les Jésuites arrivèrent à Québec, ils s'aperçurent qu'on avait travaillé à exciter des préjugés contre eux; un livre intitulé *Anti-Cotton*, qui attaquait la compagnie de Jésus, circulait de main en main; aussi toutes les portes leur étaient fermées. Guillaume De Caën les engageait à retourner en France, lorsque les récollets vinrent leur offrir l'hospitalité dans le couvent de Saint-Charles. Les jésuites acceptèrent avec joie, et les deux communautés demeurèrent, pendant deux ans, logées sous le même toit, vivant et travaillant ensemble dans la meilleure intelligence (1).

Le nombre de missionnaires se trouvant ainsi considérablement augmenté, l'on jugea à propos d'envoyer du secours au P. Nicolas Viel, qui était demeuré aux Hurons. Le P. de Brebeuf, jésuite, et le P. de La Roche-Daillon, récollet, furent destinés pour ces missions, et se rendirent aux Trois-Rivières. Ils se disposaient à en partir avec des hurons, lorsqu'ils apprirent la mort du P. Nicolas. Le bon religieux, qui n'était point descendu à Québec depuis deux ans, fut prié par quelques hurons de les accompagner au lieu de la traite. Il voulut profiter de cette occasion pour aller faire une retraite auprès de ses supérieurs. Parmi les hurons qui l'accompagnaient étaient quelques hommes brutaux et ennemis de la foi, quoiqu'ils fissent bonne mine au missionnaire. La flotte de canots suivait le cours de la rivière des Prairies; un gros temps les ayant dispersés, le P. Nicolas se trouva avec trois malheureux, qui, suivant les rapports des Hurons, le jetèrent à l'eau, ainsi qu'un jeune néophyte, son compagnon de voyage. La rivière était rapide et profonde dans cette partie, aussi tous deux furent bientôt submergés. En mémoire d'un si triste événement, ce lieu a depuis été connu sous le nom de Saut-au-Récollet.

Les Pères de Brebeuf et de La Roche-Daillon, ayant appris la fâcheuse nouvelle de la mort du P. Nicolas Viel, crurent que ce serait une témérité de se confier aux compatriotes des meurtriers, dans un voyage long et dangereux; si bien que, par l'avis des Français et même de quelques hurons, ils résolurent de descendre à Québec, remettant la partie pour une autre année. Ce temps ne fut pas perdu; pendant l'hiver suivant, les deux religieux purent visiter quelques familles sauvages des environs, et se livrer à l'étude de leur langue. Déjà les Récollets

(1) F. G. Sagard, *Histoire du Canada;* Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

avaient commencé à former des dictionnaires huron et algonquin (1). Le dictionnaire de la langue huronne avait été ébauché par le P. Le Caron dès l'année 1616 ; il y ajouta des règles et des principes, pendant le second voyage qu'il fit au pays des Hurons. Il y travailla ensuite sur les notes du P. Nicolas Viel, de sorte que dans l'année 1625, le P. George Le Baillif présenta au roi quelques études sur les langues huronne, algonquine et montagnaise.

Les Jésuites désirant ne point demeurer à charge aux Récollets, choisirent, pour y placer leur établissement, un endroit très-agréable, situé à une petite distance du couvent de Saint-Charles (2). C'était une pointe, formée par la jonction de la petite rivière Lairet avec le Saint-Charles, et alors connue, selon Sagard, sous le nom de fort de Jacques-Cartier.

Le premier septembre 1625, ils y plantèrent une croix avec toute la solennité qu'ils purent mettre à cette cérémonie, en présence des Pères Récollets et des principaux français. Dès le même jour, l'on commença à abattre les arbres et à préparer le terrain. Pour ne pas être troublés dans leurs travaux, ils obtinrent du duc de Ventadour la concession des terres avoisinantes, auxquelles ils donnèrent le nom de Notre-Dame des Anges. L'acte qui leur accorde cette seigneurie est du mois de mars 1626. Elle s'étendait depuis la rivière Sainte-Marie, qui la sépare de la seigneurie de Beauport, jusqu'à un ruisseau situé à l'ouest du Lairet. La maison de Notre-Dame des Anges fut pendant plusieurs années la principale résidence des Jésuites. Tout en instruisant les Français et les sauvages, ils commencèrent à donner l'exemple de l'application à la culture de la terre. Les Pères et les Frères se livraient aux rudes travaux du défrichement, et, dès l'année suivante, ils purent ensemencer leurs petits champs.

La concorde était loin de régner parmi les membres de la compagnie du Canada. Au retour de son voyage à Québec, Guillaume De Caën essuya un procès intenté par les anciens associés. Outre cela, le duc de Ventadour avait conçu du mécontentement contre lui. Les catholiques se plaignaient des insultes que recevait leur religion de la part des huguenots employés en grand nombre par les sieurs De Caën. Ces insultes avaient été telles, selon Champlain, que les sauvages commençaient à témoigner du mépris pour la foi qu'on leur annonçait ; Guil-

(1) P. LeClercq, *Etablissement de la foi.*
(2) *Mercure Français.*

laume De Caën lui-même avait inquiété des français catholiques, durant son séjour à Québec, et avait voulu sur ses vaisseaux les forcer à assister aux prières des calvinistes. Champlain et le P. Le Caron ayant fait des représentations à ce sujet, le roi ordonna à De Caën de nommer un commandant catholique, selon les directions du vice-roi, pour conduire les vaisseaux au Canada. En vertu de cet ordre, le sieur de La Ralde fut mis à la tête de la flotte, sur laquelle Champlain retourna à Québec, avec Eustache Boullé (1), son lieutenant, et le P. Joseph Le Caron. Ne pouvant trouver place sur les vaisseaux de la compagnie, les Jésuites avaient loué du sieur de Caën un petit bâtiment qui porta le P. Noyrot, procureur des missions, le P. de Nouë, un Frère et vingt hommes engagés à leur service. Une commission nouvelle, accordée à Champlain, l'autorisait à bâtir des forts, à instituer des officiers pour la distribution de la justice, pour le maintien de la police et des ordonnances, à faire la guerre et la paix avec les peuples sauvages, à découvrir un chemin pour aller par l'occident au royaume de la Chine et aux Indes orientales, en un mot, à exercer sur les lieux tous les pouvoirs du vice-roi, pour le bien et le service de sa majesté très-chrétienne.

Pendant près de deux ans que Champlain avait été absent, les travaux de l'habitation avaient langui, et le fort était resté dans l'état où il l'avait laissé. Les ouvriers perdaient une grande partie de leur temps, durant la plus belle saison de l'année, à faire les foins au pied du cap Tourmente, et à les transporter de là. Pour parer à ces inconvénients, il y fit bâtir des étables et deux corps de logis, et y envoya tous les bestiaux dont on n'avait pas besoin à Québec. Il songea aussi à faire réparer et achever le fort Saint-Louis ; mais, le trouvant trop petit pour recevoir tous les habitants dans un cas de nécessité, il le fit abattre, et le remplaça par un autre plus grand, dont l'enceinte fut formée de fascines, de terres et de troncs d'arbres.

De leur côté, les Jésuites avaient mis leurs hommes à l'ouvrage ; le P. Lalemant les occupait à bâtir, et à défricher les terres. « Ils n'ont perdu aucun temps, » dit Champlain,

(1) Eustache Boullé, qui devait à sa sœur, Madame de Champlain, sa conversion au catholicisme, en fut toujours tendrement aimé. " Il se rendit religieux minime " comme pour la précéder dans ce saint état. Elle, qui l'aimait uniquement, l'assista " avec tant de générosité qu'étant envoyé en Italie, où il demeura dix ans, elle lui " fournit mille livres par an, sans en compter six mille et tous les meubles de sa mère " qu'elle lui donna à sa mort; et depuis elle lui assigna quatre cents livres de pen- " sion viagère." *Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, Vie de Marie-Hélène Boullé.

« comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eu des terres pour se pouvoir nourrir et passer des commodités de France; et plût à Dieu que, depuis vingt-trois à vingt-quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères: il y aurait maintenant plusieurs habitations et ménages au pays. »

La culture des terres avait en effet été grandement négligée; car, lorsque les Jésuites arrivèrent, l'on avait à peine défriché vingt arpents; encore ce travail était-il dû, non aux compagnies, mais aux Récollets et à la famille de Louis Hébert.

Le Père de Nouë, compagnon du P. Noyrot, fut destiné à accompagner au pays des Hurons les PP. de Brebeuf et de la Roche-Daillon, qui avaient manqué leur voyage l'été précédent. Des difficultés furent suscitées de nouveau; comme le Père de Brebeuf était d'une haute stature, personne ne voulait se charger de lui, chacun le déclarant trop pesant pour un canot. Enfin un sauvage plus hardi que les autres, ayant consenti à l'embarquer, les trois missionnaires se mirent en route pour le théâtre de leurs travaux apostoliques; ils y parvinrent péniblement, mais sans accidents facheux (1). Le P. Daillon alla visiter la nation Neutre, ou des Attiouandaronk, dont le pays s'étendait entre celui des Hurons et le lac Erié. « Ce pays, » écrivait le Père Récollet, « est incomparablement plus grand, plus beau et meilleur qu'aucun autre de ces régions. Il y a un nombre incroyable de cerfs, et grande abondance d'orignaux ou élans, castors, chats sauvages, et des écureuils noirs, plus grands que ceux de France; grande quantité d'outardes, coqs d'Inde, grues et autres animaux, qui y sont tout l'hiver, qui n'est pas long ni rigoureux comme en Canada, et n'y étaient encore tombées aucunes neiges le vingt-deux de novembre, lesquelles ne furent tout au plus que de deux pieds de haut, et commencèrent à se fondre le vingt-six janvier. Le huit mars, il n'y en avait plus du tout aux lieux découverts, mais bien en restait-il un peu dans les bois. Les rivières fournissent quantité de poissons, et très-bons; la terre donne de bons blés d'Inde, plus que pour la nécessité.... Il y a des citrouilles, fèves et autres légumes à foison, et de très bonne huile; tellement que je ne doute point qu'on devrait plutôt s'y habituer qu'ailleurs. » Voilà la plus ancienne description de la péninsule huronne, qui est aujourd'hui la partie la plus fertile et la plus riche du Haut-Canada.

(1) Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

Les missionnaires s'occupaient à baptiser les enfants, et à jeter au milieu des peuples les premières semences de la foi catholique. Il fallait beaucoup de temps avant que les vérités sévères du christianisme pussent faire impression sur l'esprit de ces peuples, encore incapables de s'élever au-dessus des idées matérielles, et mettant le bonheur dans la jouissance des plus grossiers plaisirs des sens.

La colonie éprouva une perte réelle, au commencement de l'année 1627, par la mort de Louis Hébert, qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec et à l'avancement de la Nouvelle-France. «Ç'a été,» dit Champlain, «le premier chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce qu'il cultivait.» Tandis que les autres habitants perdaient leur temps à faire la traite avec les sauvages, Louis Hébert avait compris que le plus solide fondement de la prospérité d'un pays nouveau, est l'agriculture, qui attache le colon au sol, en lui fournissant les premiers besoins de la vie et le rendant ainsi indépendant de secours étrangers. Il avait défriché et cultivé avec intelligence une portion de sa terre; et déjà, à sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille (1).

Des hommes, tels que Louis Hébert et son gendre Guillaume Couillard, sont des bienfaiteurs pour un pays nouveau, dont ils développent les sources de richesses par leur bon sens et leur travail sagement dirigé vers la culture de la terre.

Voilà ce que ne pouvaient point comprendre les différentes compagnies qui se succédaient dans l'exploitation des ressources du Canada; elles avaient hâte de s'enrichir, et s'occupaient peu de l'avenir du pays. Ainsi le sieur De Caën, de qui Champlain avait espéré plus d'attention aux intérêts réels de la colonie, songeait exclusivement aux avantages que pouvait lui procurer le commerce des fourrures. De leur côté, les Jésuites poursuivaient leur œuvre avec courage et avec intelligence (2). Le P. Noyrot, rentré en France, avait préparé, pour le printemps de 1627, un navire muni de tous les secours nécessaires pour l'établissement de Québec. De Caën prit ombrage de cet armement, et, comme il croyait avoir à se plaindre du Père, qui

(1) Le Clercq; *Etablissement de la Foi*.—On enterra solennellement le corps de Louis Hébert dans le cimetière des Récollets au couvent de Saint-Charles. Le terrain ayant été bouleversé plus tard, on trouva ses ossements enfermés dans un cercueil de cèdre. En 1678, le P. Valentin LeRoux, supérieur des Récollets, les fit transporter dans la cave de l'église de ces religieux, à la haute ville de Québec. Le corps d'Hébert fut déposé à côté de celui du F. Pacifique Du Plessis.

(2) *Voyages de* Champlain.

était procureur des missions, il fit en sorte que le vaisseau des Jésuites fut arrêté, pendant qu'il était encore à l'ancre. Pour mettre le comble aux embarras de la colonie, la compagnie envoya cette année fort peu de provisions à Champlain, qui en avait cependant un besoin extrême.

La conséquence naturelle de ces mauvaises mesures fut que le Père Charles Lalemant reconduisit en France vingt travailleurs ; car il voyait que la colonie aurait à peine assez de vivres pour nourrir pendant l'hiver les cinquante-cinq français qui restaient avec Champlain. Il laissait à Québec les Pères Masse et de Nouë; celui-ci venait de descendre du pays des Hurons (1).

Il ne manqua pas, aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, de faire connaître l'état précaire dans lequel se trouvait la colonie ; il informa le vice-roi que Champlain et ses hommes étaient dans un grand besoin de choses nécessaires par la faute de la compagnie, et que, si l'on n'y apportait un prompt remède, bientôt le Canada serait perdu non-seulement pour la religion, mais encore pour la France.

L'affaire avait déjà été portée au conseil du roi, à la tête duquel était alors un des plus grands ministres des temps modernes, le célèbre cardinal de Richelieu. C'était précisément dans le temps que l'armée royale se préparait à assiéger la ville de La Rochelle, devenue le principal foyer de l'agitation calviniste. Emportés par un esprit de révolte incompréhensible, les chefs protestants avaient, en 1627, recommencé la guerre civile ; ils étaient soutenus par l'Angleterre et la Hollande, dont les flottes combinées attaquèrent les côtes de la France sur différents points, avant même que ces deux puissances eussent fait aucune déclaration de guerre. La ville de La Rochelle, orgueilleuse de sa puissance sur les mers et de l'étendue de son commerce, songeait à s'ériger en état démocratique, tandis que le duc de Rohan, chef du parti, désirait se placer à la tête d'un état indépendant, à l'exemple du prince d'Orange dans les Pays-Bas. Richelieu allait conduire l'armée royale sous les murs de La Rochelle, afin de mettre fin à ces bouleversements périodiques, qu'amenait dans le royaume l'esprit remuant des religionnaires. Or, au moment où il cherchait à arrêter en France les progrès du calvinisme, il ne pouvait permettre qu'on l'implantât, au détriment du catholicisme, dans une colonie française. Dès l'année 1626, l'on avait dressé

(1) Du Creux, *Historia Canadensis.*

quelques articles pour l'établissement d'une compagnie de cent associés, destinée «à faire le commerce tant par terre que par mer au ponent et levant.» Cette société, sous le nom de compagnie du Morbihan, devait entrer en possession de la Nouvelle-France (1). Mais il ne semble pas qu'elle ait jamais reçu une existence légale. Elle paraît cependant avoir conduit à la création d'une compagnie qui occupe une large part dans l'histoire du Canada. Devenu grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce de France, Richelieu prit sous sa protection spéciale la colonie de la Nouvelle-France. Après avoir engagé le duc de Ventadour à résigner sa charge de vice-roi (2), il entreprit de former une société puissante, capable de donner de la vie et de l'importance à la colonie, et de procurer en même temps la conversion des nations sauvages. Il trouva des auxiliaires de bonne volonté dans les sieurs de Roquemont, Houel, contrôleur général des salines en Brouage, de Lattaignant, bourgeois de Calais, Dablon, syndic de Dieppe, Du Chesne, échevin de la ville du Hâvre-de-Grâce, et Jacques Castillon de Paris. Le vingt-neuf avril 1627, le cardinal de Richelieu et les cinq personnes que nous venons de nommer, signèrent l'acte d'établissement de la compagnie des Cent Associés, ou de la Nouvelle-France.

Cet acte commence par expliquer les causes qui ont entravé jusqu'alors les essais de colonisation (3). « Ceux aussi, » y est-il dit, « qui avaient jusqu'à présent obtenu pour eux seuls tout le commerce ès dits pays, ont eu si peu de pouvoir ou de volonté de le peupler et cultiver, que, jusqu'à présent qu'il y a sept ans que les articles en furent dressés, ils ne se sont mis en aucun devoir, ni commencé de satisfaire à ce dont ils s'étaient obligés. Car, bien qu'ils soient tenus de passer pour trente-six livres chacun de ceux qui voudraient aller au dit pays de la Nouvelle-France, ils se sont rendus si difficiles et ont tellement effarouché les français qui y voudraient aller habiter, que, bien qu'on leur permette pour leur usage le commerce avec les sauvages, néanmoins c'est avec telle restriction, que, s'ils ont un boisseau de blé par leur travail plus qu'il ne leur faut pour vivre, il leur est défendu d'en secourir les français et autres qui en pourraient avoir besoin, et sont contraints de

(1) *Traité de la Navigation, de* P. Bergeron.

(2) Richelieu fit remettre au duc de Ventadour la somme que celui-ci avait payée au duc de Montmorency pour obtenir sa charge. Ces deux vice-rois ont légué leurs noms, le premier à la Pointe-Lévis ; le second à la rivière et au saut de Montmorency.

(3) *Mercure Français*, Vol. XIV.

l'abandonner à ceux qui ont la traite; leur étant de plus la liberté ôtée de le donner à qui leur pourrait apporter de France les commodités nécessaires pour la vie.

« Ces désordres étant parvenus à ce point, mon dit seigneur le cardinal a cru être obligé d'y pourvoir.... C'est pourquoi, ayant examiné diverses propositions sur ce sujet, et ayant reconnu n'y avoir moyen de peupler le dit pays, qu'en révoquant les articles ci-devant accordés à Guillaume De Caën et ses associés, comme contraires à l'intention du roi, mon dit seigneur le cardinal a convié les sieurs de Roquemont, Houel, Lattaignant, Dablon, Du Chesne et Castillon de lier une forte compagnie pour cet effet, s'assembler sur ce sujet et en proposer les mémoires. »

Les associés s'obligèrent à faire passer deux ou trois cents hommes dans la Nouvelle-France, dès l'année 1628, et ils devaient continuer d'en envoyer annuellement, de sorte qu'au bout de quinze ans la colonie renfermât au moins quatre mille français catholiques (1). La compagnie devait les y loger, nourrir et entretenir de toutes choses nécessaires à la vie, pendant trois années; ce temps expiré, elle assignait à chaque colon une quantité de terre défrichée, suffisante aux besoins de sa famille, et lui fournissait le blé nécessaire pour les premières semences et pour la nourriture jusqu'à la récolte suivante. La compagnie était encore tenue de placer dans chaque habitation trois prêtres, auxquels elle devait donner pendant quinze ans tout ce qu'il faudrait pour la vie et pour l'exercice du saint ministère.

En retour des grandes dépenses qu'elle aurait à encourir, voici les avantages que le roi lui faisait. Il lui accordait à perpétuité le fort et l'habitation de Québec, « avec tout le pays de la Nouvelle-France, y compris la Floride que les rois prédécesseurs de sa majesté avaient fait habiter, et tout le cours des rivières qui passent dans la mer Douce et se déchargent dans le grand fleuve Saint-Laurent, et aussi de celles qui se jettent dans la mer, les mines, ports, hâvres, fleuves, îles, etc. » Le roi ne se réservait que le ressort de la foi et hommage, avec une couronne d'or de huit marcs à chaque mutation de roi, et la provision des officiers de la justice souveraine, nommés et présentés par les associés, quand il serait jugé à propos d'en établir. Il donnait aux associés liberté de faire forger toutes sortes

(1) Charlevoix, presque toujours très-exact, s'est ici trompé : il a porté à quinze mille le nombre d'hommes qu'on devait faire passer en Amérique, dans l'espace de quinze ans. Du Creux, le Mercure Français, les Mémoires des Commissaires s'accordent tous sur le nombre de quatre mille.

d'armes offensives et défensives, de bâtir et fortifier des places, et de faire toutes choses requises soit pour la sûreté du pays, soit pour la conservation du commerce ; et aussi droit de distribuer les terres du pays avec les titres, honneurs, droits, pouvoirs et facultés que la compagnie jugerait à propos d'accorder, des lettres de confirmation devant être prises de sa majesté, si l'on érigeait des duchés, marquisats, comtés, baronnies.

Toutes les concessions antérieures de terres étaient révoquées. Aux associés étaient remis pour toujours le trafic des cuirs, peaux et pelleteries de la Nouvelle-France, et, pour quinze ans à dater du premier janvier 1628, tout autre commerce par terre ou par mer qui se pourrait faire en quelque manière que ce fût dans l'étendue du pays. L'on réservait la pêche des morues et baleines, déclarée libre pour tous les Français. Néanmoins les habitants du pays qui ne seraient ni nourris, ni entretenus aux dépens de la compagnie pourraient librement faire la traite des pelleteries avec les sauvages, pourvu que les castors ainsi achetés fussent ensuite livrés aux associés ou à leurs commis, tenus de payer chaque peau bonne, loyale et marchande, sur le pied de quarante sous tournois.

Le roi promettait de faire aux associés don de deux vaisseaux de guerre, armés, équipés et capables de porter deux à trois cents tonneaux. Les associés, manquant de faire passer quinze cents français dans les dix premières années, devaient restituer au roi le prix des deux vaisseaux ; la même peine était imposée dans les cinq autres années, s'ils négligeaient de faire passer le reste des hommes.

La compagnie était autorisée à nommer les capitaines de ces vaisseaux, lesquels prenaient leur commission du roi ; elle faisait choix des soldats et des matelots appelés à y servir.

Les commandants des places et des forts déjà construits ou à construire, devaient être nommés par le roi, et choisis parmi ceux qui, de trois en trois ans, lui seraient présentés par la compagnie. Quant aux autres vaisseaux, la compagnie en donnait le commandement à qui bon lui semblait, en la manière accoutumée.

Pour engager ses sujets à se transporter dans la Nouvelle-France, et favoriser l'établissement de manufactures, le roi déclarait : 1° Que tout artisan, ayant exercé son art ou métier dans la Nouvelle-France pendant six ans, serait réputé maître (1), s'il retournait dans le royaume, et pourrait tenir

(1) La qualité de maître dans un métier donnait le privilége et le droit d'avoir une boutique soit pour vendre des marchandises, soit pour travailler à quelque manufacture.—Ferrière, *Dictionnaire de Droit.*

boutique dans Paris et autres villes, en rapportant un certificat authentique de service; 2° que, pendant l'espace de quinze ans, toutes les marchandises provenant de la Nouvelle-France seraient exemptées de tous impots et subsides, quoiqu'elles fussent voiturées et vendues dans le royaume; que pareillement « toutes munitions de guerre et autres choses nécessaires pour l'avitaillement et embarquement à faire pour la France seraient exemptes et franches de toutes impositions et subsides pendant le même temps; 3° qu'il serait permis à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, ecclésiastiques, nobles, officiers ou autres, d'entrer dans la dite compagnie, sans déroger aux priviléges accordés à leurs ordres; que les cent associés pourraient même en recevoir cent autres dans la compagnie; et en cas qu'il s'en rencontrât parmi eux qui ne fussent point d'extraction noble, le roi en anoblirait jusqu'à douze; 4° que les descendants des français qui se fixeraient dans le pays, ainsi que les sauvages qui embrasseraient la foi catholique, seraient censés et réputés naturels français, et jouiraient en France de tous les droits de sujets français, sans être tenus de prendre aucune lettre de déclaration ou de naturalité.

Par cet arrangement entre le cardinal de Richelieu, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France d'un côté, et les cent associés, de l'autre, l'on avait défini les obligations dont la compagnie demeurerait chargée et les avantages que le roi accorderait en retour.

Les associés décidèrent de faire un fonds de trois cent mille livres. La société reçut le nom de compagnie de la Nouvelle-France; le maniement et la conduite des affaires fut remis à douze directeurs, munis de pleins pouvoirs pour nommer les officiers, distribuer les terres, établir à leur gré des facteurs et des commis, faire généralement tout commerce loisible et permis, et disposer des fonds communs (1).

L'acte contenant les articles accordés à la compagnie des Cent Associés est daté du vingt-neuf avril 1627; ce ne fut que le six mai de l'année suivante que furent données les lettres patentes du roi ratifiant ces articles.

Bientôt la compagnie réunit plus de cent associés, à la tête desquels étaient le cardinal de Richelieu et le marquis d'Effiat, surintendant des finances; sur la liste, se trouvent les noms du commandeur de Razilly, de Champlain, du célèbre imprimeur

(1) Ces règlements ont beaucoup de ressemblance avec ceux qui, quelques années auparavant, avaient été donnés en Angleterre à une compagnie naissante des Indes Orientales.

Sébastien Cramoisy, de l'abbé de la Magdeleine et de plusieurs des principaux marchands de Paris, de Rouen, de Dieppe et de Bordeaux (1). Fortement organisée et soutenue par de puissants protecteurs, la société nouvelle donnait les plus belles espérances pour l'avenir de la colonie ; si les conditions qui lui étaient imposées eussent été soigneusement observées, la Nouvelle-France aurait grandi rapidement et serait devenue assez forte pour résister à ses ennemis. Les associés se montrèrent pleins de zèle dans les commencements. Dans l'année 1628, ils équipèrent quatre navires, qui furent placés sous le commandement du sieur de Roquemont, l'un des membres de la compagnie. Un bâtiment, frété par le P. Noyrot pour le compte des Jésuites, se joignit à la flotte, qui fit voile de Dieppe le trois mai. Avec le P. Noyrot étaient deux Frères coadjuteurs, tandis que les Pères Charles Lalemant et Ragueneau étaient montés sur les navires de la compagnie. Malheureusement ces secours n'arrivèrent point à Québec ; ils furent enlevés par les ennemis, et ainsi les premiers efforts des associés furent rendus inutiles par des malheurs qu'ils n'avaient pu prévoir.

(1) DuCreux, *Historia Canadensis.*

CHAPITRE SEPTIÈME

David Kertk s'empare de Tadoussac—Il fait sommer Champlain de lui remettre l'habitation de Québec—Noble réponse de Champlain—La flotte anglaise se retire et s'empare des vaisseaux français commandés par Roquemont—Triste état de la colonie—Prise de Québec par les Kertk—Ils s'emparent du vaisseau d'Emery De Caën—Le capitaine Daniel, envoyé au secours de Québec, apprend au Cap Breton la prise de la colonie et retourne en France—Naufrage d'un vaisseau envoyé par les Jésuites—Le P. Noyrot et le Frère Malot se noient—Nouvelle-Angleterre—Compagnie de la Baie de Massachuset—Fondation de Boston—Colons anglais et français.

Des français huguenots se chargèrent de détruire les établissements français du Canada. David Kertk, né à Dieppe, était passé, avec ses frères Louis et Thomas, au service des Anglais, comme le firent aussi dans ce temps beaucoup d'autres calvinistes, qui préféraient l'Angleterre à leur propre patrie. Les trois frères avaient contracté le goût des entreprises hasardeuses, et étaient réputés fort bons navigateurs parmi les Dieppois, alors les plus habiles et les plus hardis marins de la France (1). Grâce à leurs talents et à leur énergie, les Kertk s'avancèrent rapidement en Angleterre.

Le chef de la famille, sir David Kertk, avec le secours de ses frères et de quelques parents qu'ils avaient en Angleterre, équippa à grands frais plusieurs navires (2). Ayant obtenu une commission du roi d'Angleterre, il envoya en croisière d'abord trois vaisseaux, puis une escadre de plusieurs autres, pour s'emparer de l'Acadie et chasser les Français de Québec. Suivant Du Creux, il avait été instruit par les sieurs De Caën du nombre de vaisseaux qu'envoyait la nouvelle compagnie, de l'état de la garnison et des magasins, en un mot, de tout ce qui pouvait exciter la cupidité de l'ennemi, animer ses efforts et le prémunir contre les dangers d'une pareille expédition.

Rien ne justifie cependant l'accusation de trahison portée contre les De Caën ; leurs intérêts mêmes s'opposaient à un tel acte. Mais l'on ne saurait excuser leur négligence à remplir

(1) Les Kertk étaient, dit-on, nés d'un père écossais et d'une mère française.

(2) Registre du bureau du commerce et des plantations.

les conditions qui leur avaient été imposées, et à fournir au fort de Québec les choses indispensables. Les profits de leur commerce devaient être fort considérables, puisque la traite leur fournissait annuellement de quinze à vingt milliers de castors; la compagnie hollandaise n'en tirait ordinairement que quatre mille de Manhatte, et elle faisait pourtant d'excellentes affaires. Cependant, lorsque les navires du sieur De Caën partirent pour la France dans l'automne de 1627, après une traite des plus lucratives, l'habitation fut laissée fort mal approvisionnée. Cinquante personnes, en comptant les hommes, les femmes et les enfants, allaient hiverner à Québec ; et on les quittait dans un grand dénuement, au commencement de la saison la plus rigoureuse. « Je ne sais d'où en venait la faute,» dit Champlain, « quoique plusieurs discours se tinssent à ce sujet; mais il n'y avait point de remède (1). » Aussi y eut-il pendant l'hiver beaucoup de souffrances parmi les Français, ainsi que parmi les sauvages, et l'on attendait le printemps avec anxiété, dans l'espérance d'obtenir des secours par les premiers vaisseaux.

Malgré leurs engagements envers le roi, les associés du sieur De Caën n'avaient pas encore fait défricher deux arpents de terre; et cependant la culture du sol aurait été le plus sûr moyen de prévenir la famine, qui reparaissait chaque année (2).

Le mois de juillet était commencé, et l'on n'avait pas encore eu de nouvelles des navires ; ce retard extraordinaire était la source de graves inquiétudes pour Champlain, car les provisions étaient épuisées. Il songea donc à envoyer à Gaspé, pour obtenir quelque secours des navires qui y venaient tous les ans, et pour faire repasser en France les bouches inutiles. Un nouvel embarras se présenta: l'on manquait de barques; le commandant des vaisseaux du sieur De Caën les avait toutes laissées à Tadoussac, et n'en avait pas même renvoyé une à Québec. De plus, le magasin ne renfermait ni brai, ni voiles, ni cordages. Plein d'énergie et de ressources dans les conjectures les plus difficiles, Champlain se mit en devoir de surmonter tous les obstacles. Il fit tuer un bœuf, à l'établissement du cap Tourmente, afin de se procurer du suif; l'on ramassa de vieux cordages pour en tirer de l'étoupe, tandis que quelques hommes

(1) *Voyages de* Champlain.

(2) La veuve Hébert et son gendre Guillaume Couillard récoltaient déjà plus de grain qu'il n'en fallait pour leurs besoins. Le vingt-sept avril 1628, ils commencèrent à labourer avec une charrue traînée par des bœufs. C'était la première fois qu'on employait la charrue au Canada.

s'occupaient, dans la forêt, à faire du brai. Les préparatifs étaient achevés, et l'on se disposait à diriger un canot vers Tadoussac, avec ce qu'il fallait pour radouber et gréer une chaloupe, lorsque deux hommes accoururent en toute hâte du cap Tourmente, rapportant de fâcheuses nouvelles. D'une barque anglaise, arrivée en ce lieu, étaient descendus des soldats, qui avaient tué une partie du bétail, brûlé deux petites maisons et des étables, fait prisonniers cinq des employés, enlevé les objets de quelque valeur, entre autres un calice et des ornements sacrés, dont les Récollets se servaient pour y célébrer la messe (1). Après avoir pillé et détruit, ils s'étaient retirés précipitamment. Plusieurs de ces brigands étaient des français, qui, l'année précédente, avaient visité Tadoussac sur les vaisseaux du sieur De Caën.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort, dont les remparts n'étaient pas encore terminés; car on n'avait pu y travailler pendant l'hiver, à cause du petit nombre d'ouvriers. Dans la prévision d'une attaque de la part de l'ennemi, il fit connaître à chacun le poste qu'il devait occuper.

Le lendemain, dix juillet, une chaloupe envoyée par les Anglais, apporta à Champlain une lettre dans laquelle sir David Kertk l'invitait à rendre le fort et l'habitation de Québec. L'amiral (2) anglais annonçait qu'il s'était emparé de Tadoussac, où il était resté avec ses vaisseaux, et qu'il avait pris un bâtiment de la nouvelle compagnie, sur lequel se trouvait le sieur Claude de la Tour. « Je m'étais préparé pour vous aller trouver, » ajoutait-il, « mais j'ai trouvé meilleur seulement d'envoyer une patache et deux chaloupes détruire et se saisir du bétail qui est au cap de Tourmente; car je sais que, quand vous serez incommodé de vivres, j'obtiendrai plus facilement l'habitation.... C'est pourquoi voyez ce que désirez faire, si me désirez rendre l'habitation ou non: car, Dieu aidant, tôt ou tard il faut que je l'aie; je désirerais que ce fût plutôt de courtoisie que de force.... Mandez-moi ce que désirez faire; et, si désirez traiter avec moi pour cette affaire, envoyez-moi un homme pour cet effet, lequel je vous assure de chérir comme moi-même, avec toute sorte de contentement, et d'octroyer toutes demandes raisonnables que désirerez, vous résoudant

(1) *Mémoire des Pères Récollets*, 1637.

(2) Il était d'usage, à cette époque, de donner le nom d'amiral à celui qui commandait une flotte, lors même qu'elle n'était composée que de navires marchands.

à me rendre l'habitation. Attendant votre réponse, etc. David Kertk. »

Champlain lut cette lettre en présence des principaux habitants et de Pontgravé, qui était revenu à Québec depuis un an pour suivre les affaires de Guillaume De Caën. L'assemblée comprit que les Anglais menaçaient de trop loin pour être à craindre. En conséquence, Champlain répondit avec honnêteté et dignité, mais en même temps avec assurance: « ... Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde ; et sachant très-bien que rendre un fort et habitation en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi,... je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premier voir l'essai de vos canons, approches.... Nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir et empêcher si nous pouvons les prétentions qu'avez eues sur ces lieux. »

La fermeté de ton que prenait Champlain engagea les ennemis à renoncer au dessein de déloger les Français. Toutefois, s'il eussent attaqué Québec, ils l'auraient pris assez facilement, car il ne s'y trouvait plus que cinquante livres de poudre à canon, et les provisions de toute espèce manquaient. L'amiral Kertk crut qu'il trouverait plus d'avantage à surprendre la flotte qui venait au secours de Québec, chargée de vivres et portant plusieurs familles. Arrivé à Gaspé, Roquemont avait expédié vers Champlain une chaloupe, qui devait lui donner avis de la prochaine arrivée de secours, et lui remettre un brevet le nommant gouverneur et lieutenant général du roi dans toute la Nouvelle-France (1).

Peu de jours après, Roquemont apprit par des sauvages que des vaisseaux anglais étaient à Tadoussac et s'étaient déjà emparés de plusieurs navires français. Il aurait alors eu le tort, selon Champlain, d'aller au-devant de l'ennemi, et de l'attaquer, sans considérer qu'il était le plus faible et que, portant toutes les espérances de la colonie, il ne les devait pas exposer inutilement. Le F. Sagard au contraire raconte, d'après deux récollets qui étaient présents, que M. de Roquemont fit ce qu'il put pour ne pas être rencontré par l'ennemi ; mais

(1) Du Creux, *Historia Canadensis*, liv. I.

que, sa flotte ayant été aperçue par les anglais, il fut obligé de se défendre contre des forces supérieures aux siennes. Le combat dura avec acharnement pendant plus de six heures; enfin, criblés de boulets, les navires français amenèrent pavillon et se rendirent à l'amiral Kertk. Parmi les prisonniers, étaient les Pères Charles Lalemant et Ragueneau, trois récollets, le sieur Robert Giffard et le sieur Le Faucheur, bourgeois de Paris, qui avec sa famille allait résider à Québec (1).

Le seul bâtiment du P. Noyrot réussit à s'échapper, s'étant éloigné dès le commencement du combat; après bien des dangers, il aborda enfin à un port de France.

La défaite de Roquemont causait de grands embarras à la nouvelle compagnie, et entraînait les suites les plus fâcheuses pour la colonie. Champlain restait privé de tout secours; les habitants de Québec, dont le nombre s'était augmenté de quelques fuyards venus de Tadoussac et des hommes envoyés de Gaspé par Roquemont, se voyaient menacés de la plus cruelle famine; car, depuis trois ans, l'on n'avait reçu ni provisions, ni poudre, ni balles, et, si les Anglais se présentaient de nouveau, l'on ne pouvait songer à se défendre.

Depuis longtemps, la ration de chaque homme était réduite à sept onces de pois par jour; l'on ne pouvait espérer de secours de la mère patrie avant dix mois; les sauvages n'avaient rien à fournir, ayant peine à pourvoir à leur propre nourriture. Dans un si grand embarras, Champlain ne perdit point courage; il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de l'abnégation, en se réduisant au même genre de vie que les autres. Les récoltes faites par les récollets, les jésuites et les familles Hébert et Couillard, jointes à ce que fournirent la pêche et la chasse, procurèrent assez de vivres pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Au printemps Champlain songea à prendre des mesures pour se mettre en état de conserver la vie à ses gens, si l'on ne recevait point de secours de France. Il projeta d'en envoyer une partie à Gaspé, où, chaque année, se rendaient des vaisseaux français pour faire la pêche de la morue. Il voulait en faire passer d'autres chez les Abenaquis, et dans ce but un messager fut dépêché vers leurs pays pour préparer les voies; il eut même la pensée d'aller s'emparer d'un village iroquois, avec une partie des hommes qui avaient hyverné à Québec, et une vingtaine d'autres qui revenaient du pays des

(1) *Histoire du Canada;* par le F. Gabriel Sagard.

Hurons. Ces plans ne l'empêchèrent pas d'aviser aux moyens qu'il avait sous la main. Il fit ensemencer tout le terrain qu'on put préparer autour de Québec; les uns arrachaient des racines, d'autres faisaient la pêche aux anguilles, ou chassaient dans les bois avec les sauvages. En un mot, encouragés par le chef, tous luttaient vigoureusement pour éloigner la famine.

Sur la fin de juin, Eustache Boullé partit avec douze hommes, sur une misérable barque de dix à onze tonneaux pour se rendre à Gaspé. S'il n'y trouvait point de vaisseaux, il avait ordre de pousser jusqu'en France, pour porter les dépêches de Champlain au roi, au cardinal de Richelieu et aux associés. Pour toutes provisions, l'équipage n'emportait que des racines; mais Boullé avait l'espérance de trouver du poisson à Gaspé, ou, du moins, parmi les bâtiments de pêche sur le grand banc.

La barque, s'étant approchée de Gaspé, rencontra fort heureusement un vaisseau commandé par Emery De Caën, qui allait chercher une partie des hommes employés au service de son oncle, et qui conduisait en même temps des vivres à l'habitation de Québec. Il annonçait que le commandeur de Razilly était en route pour attaquer les Anglais, et les empêcher de s'emparer du pays.

Ainsi assuré d'un prompt secours et ayant chargé sa barque de provisions, Boullé reprit le chemin de Québec. Malheureusement il rencontra, en remontant, un grand navire que ses hommes crurent appartenir à la marine française. S'étant approchés pour le reconnaître, ils découvrirent trop tard qu'ils s'étaient trompés; car une chaloupe, montée par vingt matelots anglais, se mit à leur poursuite, et, après une course de trois heures, rejoignit la barque française et la prit. Boullé et ses compagnons furent conduits sur le vaisseau, qui faisait partie de la flotte de Kertk. A force de questionner les prisonniers, les officiers anglais réussirent à connaître le triste état de l'habitation et du fort de Québec.

Champlain demeurait très-inquiet: les vivres manquaient; la saison était déjà bien avancée, et l'on n'espérait plus voir arriver de vaisseaux. A l'exception de Choumin, toujours ami des Français, les Montagnais et les Algonquins des environs paraissaient se défier d'eux, depuis qu'un de leurs chefs, Mahigan-Atic-Ouche (1), avait été mis en prison et y était retenu. Deux français avaient été tués l'année précédente, en revenant du cap Tourmente. Leurs corps, traînés au fleuve par

(1) Loup-chevreuil-canot.

les meurtriers, avaient été trouvés et reconnus. Plusieurs circonstances firent planer des soupçons sur Mahigan-Atic-Ouche. Suivant la loi française, contraire aux coutumes sauvages, on le renferma dans la prison, d'où ses parents et ses amis n'avaient pu le tirer, malgré toutes leurs tentatives. De là, parmi eux étaient nés des mécontentements, qui ajoutaient aux embarras de Champlain.

Les missionnaires des Hurons avaient été avertis de revenir, afin qu'ils ne fussent pas exposés à rester sans secours au milieu des barbares, si Québec était enlevé aux Français. Le P. de La Roche-Daillon était descendu en 1628; et le P. de Brebeuf le suivit en 1629, accompagné de quelques français et de sauvages qui venaient faire la traite. Dans le même temps, arriva du pays des Abenaquis celui que Champlain y avait envoyé au printemps; il en rapportait de bonnes nouvelles. Ces peuples l'avaient fort bien accueilli; ils offraient de recevoir et de nourrir pendant l'hiver une trentaine de français. Les espérances se ranimèrent, lorsqu'on eut reconnu qu'il était facile d'obtenir du secours, d'un pays où l'on pouvait se rendre en peu de temps et sans danger (1).

Peu de jours après, Champlain fut surpris d'apprendre que des vaisseaux anglais avaient été vus derrière la Pointe Lévis, à trois milles de Québec. Il se hâta de se prémunir contre une surprise, et fit appeler les principaux habitants pour prendre leur avis. On convint dans cette assemblée qu'étant sans vivres, sans poudre, sans espoir de secours, on ne pourrait se maintenir, et qu'il fallait obtenir de l'ennemi les conditions les plus avantageuses. Bientôt une chaloupe anglaise s'avança au milieu de la rade, portant un drapeau blanc. Elle aborda à l'habitation, quand l'officier qui la commandait eut reçu l'assurance qu'il pouvait débarquer en sûreté. Il présenta à Champlain une lettre écrite par Louis et Thomas Kertk, dans laquelle les deux frères, déclarant connaître le triste état de la colonie, demandaient la remise du fort de Québec entre leurs mains, et promettaient une composition honnête et raisonnable. Champlain accepta, par une lettre du dix-neuf juillet, les termes favorables qu'on lui offrait. Sur la demande, qui lui en était faite, Louis Kertk promit que son frère David, resté à Tadoussac, produirait la commission reçue du roi d'Angleterre. Il assurait aux Français un passage du Canada en Angleterre, et d'Angleterre en France; les officiers au service de la compagnie

(1) Sagard, *Histoire du Canada;* Champlain, *Voyages.*

pouvaient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelleteries; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pontgravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk.

Le lendemain de la capitulation, le vingt juillet, les trois vaisseaux s'approchèrent de Québec; le plus gros était de cent tonneaux et portait dix canons; les deux autres n'étaient que de quarante tonneaux et de six canons. Champlain alla à bord rendre visite au capitaine Louis Kertk, qui le reçut avec beaucoup de civilité, et lui accorda une garde de soldats pour protéger la chapelle, les maisons des Jésuites et des Récollets, ainsi que celle de la veuve Hébert et du sieur Couillard. Cent cinquante Anglais descendirent à terre pour prendre possession de la place; les clefs de l'habitation furent confiées par Louis Kertk à un nommé LeBaillif, d'Amiens, autrefois au service de Guillaume De Caën, comme commis du magasin; il s'était depuis donné aux Anglais, en même temps que trois autres français, Etienne Brûlé, de Champigny, interprète des Hurons, Nicolas Marsolet (1) de Rouen, interprète des Montagnais et Pierre Raye, de Paris. Les trois derniers étaient venus tout jeunes au Canada, où ils avaient été conduits par Champlain, quinze ou seize ans auparavant. Le Baillif et Pierre Raye en usèrent plus mal envers leurs compatriotes que ne le firent les Anglais. Louis Kertk, qui devait rester à Québec comme gouverneur, ne voulut point que Champlain laissât ses appartements du fort; il lui permit de faire dire la messe et témoigna beaucoup de bienveillance pour les familles françaises. De fait, « Louis Kertk, » dit Champlain, « était courtois, tenant toujours du naturel français et aimant la nation, bien que fils d'un écossais qui s'était marié à Dieppe; il désirait obliger en tant qu'il pouvait ces familles et autres français à demeurer, aimant mieux leur conversation que celle des anglais, à laquelle son humeur montrait répugner. »

(1) Ce Nicolas Marsolet paraît être le même Nicolas Marsolet, interprète montagnais et algonquin, qui, quelques années plus tard, est mentionné dans les registres de Notre-Dame de Québec et dans le Journal des Jésuites. A cette dernière époque, il était devenu bon bourgeois de Québec, élevant honnêtement avec sa femme, Marie Le Barbier, la nombreuse famille qu'il en avait eue. Il avait obtenu la concession de plusieurs fiefs, sur l'un desquels, les prairies de Marsolet, près des Trois-Rivières, il alla demeurer. Ses descendants sont encore nombreux dans le district des Trois-Rivières. Une de ses filles épousa le sieur Damours, membre du conseil supérieur; une autre se maria avec Jean LeMire, ancêtre des nombreuses familles de ce nom, à la Baie-du-Febvre et dans les paroisses voisines. Marsolet et Brûlé déclarèrent qu'ils avaient été forcés par les Anglais de rester avec eux.

Les chefs des deux ou trois familles qui avaient commencé à cultiver, se trouvèrent dans un très-grand embarras; d'une part, il leur coûtait de demeurer dans le pays, privés de tout secours spirituel, et soumis à un souverain étranger. D'un autre côté, en abandonnant leurs maisons et leurs terres couvertes d'une abondante moisson, ils se trouvaient complètement ruinés; leurs familles, de retour en France, auraient été plongées dans la misère. Louis Kertk leur offrait sa protection, s'ils voulaient rester dans le pays, et leur promettait qu'ils auraient pleine liberté avec les Anglais; qu'ils pourraient même échanger leurs grains avec les sauvages pour des pelleteries; il ajoutait que si, l'année suivante, ils n'étaient pas satisfaits de leur sort, ils pourraient quitter la colonie.

Ces offres avantageuses, accompagnées de l'espérance que bientôt les Français rentreraient en possession du Canada, les déterminèrent à demeurer à Québec. Champlain lui-même le leur conseillait, en leur recommandant cependant de retourner en France au bout d'un an, si les Anglais retenaient le pays, afin de ne point s'exposer à perdre leur foi. Quelques traiteurs, parmi lesquels étaient les sieurs Nicollet et Godefroy, étaient remontés avec les Hurons vers les contrées de l'ouest, d'où ils revinrent lorsque les Anglais se furent retirés.

Louis Kertk fut laissé à Québec pour l'hiver; et le vingt-quatre juillet, son frère Thomas partit pour rejoindre l'amiral, qui s'était arrêté à Tadoussac, avec cinq grands vaisseaux bien armés. Thomas Kertk amenait avec lui les Jésuites et Champlain, qui préférait attendre à Tadoussac le départ de la flotte.

Pendant que Québec tombait ainsi aux mains des Anglais, Emery De Caën remontait avec hâte pour le ravitailler, et pour prendre possession des pelleteries qui appartenaient à l'ancienne compagnie. Ayant appris avant son départ que la paix était conclue entre la France et l'Angleterre, il naviguait en pleine sécurité. Son navire passa vis-à-vis de Tadoussac, sans être aperçu par les Anglais, grâce à une brume épaisse; mais, en essayant de doubler la pointe aux Alouettes, il fut poussé sur l'île Rouge, où il resta échoué. Au même moment, la brume disparut, et les Français reconnurent la flotte anglaise. De Caën, se croyant en danger, tira du canon pour demander du secours. « Il les faut laisser, » répondit Kertk à ses officiers qui voulaient aller s'en emparer, « il faut attendre un peu, ils ne pourront nous échapper. » Il se trompait, car le flux de la mer souleva le navire français, qui se tira du danger sans

avarie considérable. Toutefois il n'échappa à ce péril que pour tomber dans un autre plus sérieux ; car, en remontant, il alla donner au milieu des bâtiments anglais qui descendaient de Québec. Thomas Kertk renferma Champlain et ses compagnons à fond de cale, et poussa son vaisseau contre celui d'Emery De Caën. Par une mauvaise manœuvre, le beaupré du bâtiment anglais se trouva engagé dans les haubans de son adversaire ; l'abordage était devenu impossible, et l'on se lançait de bord à bord tout ce qui tombait sous la main. L'issue du combat semblait douteuse, lorsqu'un homme de De Caën ayant crié, « Quartier, » Kertk s'empressa de répondre, « Bon quartier. » Ces mots suffirent pour suspendre le combat. Le commandant anglais fit monter Champlain sur le pont, et en sa présence, il renouvela à De Caën la promesse de le bien traiter. Ce dernier consentit à se rendre, au moment même où arrivaient les deux pataches anglaises, qui s'avançaient pour décider le combat.

David Kertk reçut Champlain avec politesse ; il se montra fort aise de la prise de Québec, qu'il voulut aller voir lui-même. A son retour, il exprima de nouveau l'estime qu'il en faisait, ajoutant que : « Si cela leur demeurait, ils feraient bien d'autres fruits que ce qu'on y avait fait, tant aux peuplades qu'aux bâtiments et commerces de ce qui se pouvait faire dans le pays, par le travail et industrie de ceux que l'on y enverrait. » (1)

Champlain trouva à Tadoussac le capitaine Jacques Michel, calviniste dieppois, qui avait conduit les Anglais dans leurs deux expéditions. Il avait, peu d'années auparavant, commandé un vaisseau de De Caën; mais, par suite de quelque mécontentement, il s'était donné aux Anglais. Il était premier officier de la flotte anglaise sous David Kertk, dont il se plaignait amèrement. Selon Michel, Kertk n'était qu'un marchand de vin, sans aucune connaissance de la mer et n'ayant jamais passé en Amérique avant ces deux voyages (2). Michel, bon matelot et soldat courageux, avait fait connaître le pays aux trois frères, et les avait engagés à en prendre possession ; il avait guidé l'attaque contre Roquemont, et, par ses conseils, il avait assuré la victoire aux Anglais. Ses services étaient méconnus, et on le négligeait ; de son côté, il menaçait les Kertk de leur enlever ce qu'il leur avait procuré. « J'ai laissé ma patrie, » disait-il à Champlain, « comme ils l'ont fait, pour servir un étranger ;

(1) *Voyages de* Champlain.
(2) *Voyages de* Champlain.

jamais je n'aurai l'âme bien contente; je serai en horreur à tout le monde, sans espérance de retourner en France, où l'on a fait mon procès. Puisqu'on me traite ainsi de toute part, c'est me mettre au désespoir et me forcer à faire plus de mal que je n'en ai jamais fait. »

Champlain cherchait à le consoler et à l'encourager; mais le malheureux transfuge, méprisé comme un traître par les Français et même par les Anglais, avait l'âme rongée par les plus noirs chagrins et se livrait parfois au désespoir. Epuisé par les accès de sa fureur, il tomba dans un profond assoupissement, dont il ne sortit que pour paraître devant son juge.

La mort du traître Michel causa plus de plaisir que de regret aux Anglais; néanmoins on le fit inhumer à Tadoussac avec les honneurs dus à sa bravoure et à son rang. « Mais, » ajoute Champlain, « le deuil n'en dura guères; au contraire, jamais ils ne se réjouirent tant et principalement en son vaisseau, où il avait quelques barils de vin d'Espagne. » A Tadoussac, David Kertk n'avait point voulu permettre aux catholiques de prier Dieu publiquement à terre, où tous les prisonniers étaient descendus; les huguenots montraient ainsi ce qu'il aurait fallu attendre de leur tolérance, s'ils étaient restés maîtres dans le pays. Les pertes des Français n'avaient pas produit de grands avantages pour les Anglais. Aussi pour se refaire un peu de leurs dépenses, ils chargèrent leurs navires de mâtures, de bois de construction et même de bois de chauffage.

Un rude contretemps attendait Kertk en Angleterre. Il laissa Tadoussac au mois de septembre, et arriva le vingt d'octobre à Plymouth, où il fut très-fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. Déjà à Tadoussac, il avait été informé de la conclusion de la paix; alors il avait paru mépriser ces bruits. La prise de Québec devait, selon ses espérances, le récompenser des dépenses qu'il avait faites pour armer sa flotte; mais il s'était trouvé grandement déçu, et il prévoyait que, par la paix, il serait encore obligé de restituer aux compagnies françaises ce qu'il leur avait enlevé. L'ambassadeur de France en Angleterre, à qui Champlain présenta ses mémoires et un procès-verbal de ce qui s'était passé, lui promit de s'occuper de l'affaire, et de travailler à obtenir la restitution du fort de Québec, ainsi qu'un dédommagement pour toutes les pelleteries et marchandises enlevées par les Anglais.

Avant la dernière expédition de Kertk, l'on avait déjà en France pris des mesures pour secourir la colonie. Richelieu

s'était emparé du boulevard du calvinisme. Après un long et pénible siége, La Rochelle avait ouvert ses portes à l'armée royale, le vingt-huit octobre 1628. A peine eut-il ainsi écrasé les espérances des révoltés soutenus par l'Angleterre, qu'il songea à renverser les desseins des Anglais contre la colonie de la Nouvelle-France, à laquelle il s'intéressait spécialement. Il mit sept vaisseaux du roi sous les ordres du commandant de Razilly, qui s'était distingué au siége de La Rochelle, et il le chargea de convoyer les navires de la compagnie qui devaient porter des secours au Canada.

Pendant que cette petite flotte se rassemblait dans le port même de La Rochelle, d'où le départ devait avoir lieu, et près de trois mois avant la reddition de Québec, un traité de paix fut conclu à Suze, le vingt-quatre avril 1629, entre Louis XIII, roi de France, et Charles I, roi d'Angleterre. Le cardinal de Richelieu fit aussitôt avertir Razilly que, les Anglais étant devenus les alliés de la France, il n'était plus nécessaire de protéger les vaisseaux marchands qui se rendaient au Canada, et que sa flotte serait employée contre le Maroc.

Les navires de la compagnie placés sous la conduite du capitaine Daniel, de Dieppe, avaient été retardés pendant près de quarante jours pour attendre la flotte royale; ils partirent enfin du Ché de Boys le vingt-six juin, et, par conséquent, trop tard pour être de quelque utilité aux habitants de Québec. Séparé par la brume des vaisseaux qu'il convoyait, le capitaine Daniel se rendit à la rivière du grand Cibou, dans l'île du Cap-Breton, pour obtenir des sauvages quelques informations sur l'état du pays. Il apprit qu'un sieur James Stuart, écossais, avait bâti un fort, d'où il menaçait d'empêcher les Français de faire la pêche et la traite dans les environs, s'ils ne lui payaient le dixième. Le capitaine Daniel, résolu de s'opposer à de nouveaux empiètements de la part des Anglais, débarqua avec une partie de ses gens, attaqua le fort et l'emporta d'assaut. Il fit prisonnier le sieur Stuart et tous ses hommes, et remplaça le drapeau de l'Angleterre par celui de la France. En partant, il laissa dans ce lieu quarante hommes pour le garder, et deux jésuites, les Pères Vimont et de Vieuxpont. Le P. Vimont avait traversé la mer avec le capitaine Daniel. Le P. de Vieuxpont l'avait rejoint à la suite d'un naufrage; il était parti de France sur un vaisseau qui avait été frété par le P. Noyrot, procureur de la mission, et qui alla se briser sur un rocher, près de l'île du Cap-Breton. Le Père Noyrot et le Frère Malot se noyèrent, tandis que les Pères Charles Lalemant et de Vieux-

pont réussissaient à se sauver avec une partie de l'équipage. Ils furent recueillis par un bâtiment basque, qui faisait la pêche, et restèrent dans ces parages jusque vers le commencement du mois d'octobre, que le capitaine menacé par les Anglais crut prudent de retourner en France. Mais, au moment où ils allaient mettre à la voile, ils apprirent que le capitaine Daniel était à vingt-cinq lieues de là, au port des Baleines. Le P. Lalemant permit à son compagnon, qui désirait travailler au salut des sauvages, d'aller rejoindre le P. Vimont pour passer l'hiver avec lui dans le fort. Quant au P. Lalemant lui-même, il fit un second naufrage, le bâtiment sur leqnel il retournait étant allé se perdre à la côte d'Espagne. Le Père parvint encore à s'échapper et à gagner la maison des jésuites de Saint-Sébastien. Des deux autres navires de la compagnie qui étaient partis sous le commandement du capitaine Daniel, l'un fut repoussé vers un port de France par les vents contraires, l'autre fut porté vers l'Espagne. Ainsi, pour la seconde fois furent détruits les secours que la compagnie envoyait à la Nouvelle-France, dans le temps où celle-ci en avait le plus pressant besoin.

Pendant que la colonie française, fondée au milieu de tant de difficultés sur les bords du Saint-Laurent, éprouvait des échecs réitérés et semblait condamnée à périr pour toujours, les Anglais étendaient leurs établissements vers le nord, et se rapprochaient peu à peu de l'Acadie, sur laquelle ils jetaient des regards de convoitise. Dès l'année 1627, ils possédaient à l'embouchure du Kinibeki et sur les rivières voisines, quelques postes, d'où ils menaçaient les forts français de l'Acadie.

Dans l'année 1628, le conseil de la Nouvelle-Angleterre, qui, comme nous l'avons dit, avait reçu de Jacques I toute la partie de l'Amérique du Nord qui est entre le 40e et le 48e degré, accorda à une compagnie particulière une portion de ce territoire, s'étendant, d'un côté jusqu'à trois milles au nord du Merrimac, et de l'autre à trois milles au sud de la rivière Charles (1). Vers le même temps, plusieurs ministres de l'église d'Angleterre, interdits de leurs fonctions parce qu'ils refusaient de se conformer aux prescriptions de l'état et des évêques touchant certaines croyances et cérémonies religieuses, résolurent d'aller chercher, au-delà des mers, un asile où ils pussent être libres de pratiquer et de faire pratiquer aux autres la religion, telle qu'ils l'entendaient. Plusieurs d'entre eux entrèrent avec leurs amis dans la nouvelle compagnie, et pressèrent tellement la

(1) Holmes, *American Annals*, vol. I.

mesure, que, dès la même année, quelques employés, conduits par le sieur Endicot, allèrent sur les lieux préparer les voies à la future colonie.

Les envoyés s'arrêtèrent à Naumkeak, qui reçut ensuite le nom de Salem. Endicot visita le territoire, et se rendit jusqu'à Merry-Mount, où son zèle se déploya contre ceux qui trafiquaient en ce lieu. Il fit abattre, comme ne convenant pas à la gravité chrétienne, un mât qu'ils avaient planté, et leur adressa de sévères réprimandes sur leur conduite peu religieuse.

L'année suivante, Charles I donna un acte d'incorporation à la compagnie, qui reçut le nom de « Compagnie de la Baie de Massachuset dans la Nouvelle-Angleterre. » Par leur charte, les associés étaient autorisés à choisir annuellement parmi eux un gouverneur, un lieutenant gouverneur, et dix-huit assistants; à faire les lois et les règlements jugés nécessaires au bien de la colonie, pourvu toutefois qu'ils ne fussent pas contraires aux lois de la mère patrie. Le conseil de la compagnie siégeait à Londres, et nommait les officiers chargés de gouverner la colonie. Plusieurs personnages importants, attachés aux idées de la secte des indépendants (1), se déterminèrent à passer en Amérique; mais prévoyant les difficultés qui s'élèveraient, si les lois coloniales étaient faites en Angleterre, ils proposèrent que le siége du conseil fût transporté en Amérique. La proposition fut agréée; et John Winthrop, nommé gouverneur, fit préparer une flotte considérable pour l'année suivante.

Douze navires, chargés de tout le matériel requis pour l'établissement d'une colonie, mouillaient dans la baie de Massachuset le six juillet 1630. Ils portaient quinze cents passagers, parmi lesquels étaient le gouverneur Winthrop, le lieutenant gouverneur Dudley et plusieurs autres gentilshommes, distingués par leur rang et par leurs richesses.

Depuis environ un an, quelques maisons s'étaient élevées sur une pointe de terre située au nord de la rivière Charles; le modeste village avait reçu de ses habitants le nom de Charlestown. Winthrop convoqua en ce lieu la première assemblée des conseillers qui ait été tenue dans la colonie. Désirant y établir le siége du gouvernement, il faisait bâtir une

(1) Les puritains fondèrent la colonie de Plymouth; celle de la Baie de Massachuset fut établie par les indépendants. Cette secte, sur les épaules de laquelle s'éleva Olivier Cromwell, regardait chaque petite congrégation comme formant une église indépendante, et possédant le droit de choisir et de nommer son pasteur.

maison pour lui-même, lorsqu'une cruelle maladie, attribuée à la mauvaise qualité des eaux, le força à chercher une situation plus favorable. Au sud de la rivière Charles, était une presqu'île, nommée Shawmut par les indigènes, et Tremont par les Anglais. Un ministre, du nom de Blackston, y vivait dans une profonde solitude; il informa le gouverneur qu'à Shawmut se trouvait une source d'eau excellente. On visita le site indiqué, qui fut trouvé convenable ; plusieurs personnes y bâtirent des maisons, et, bientôt après, le gouverneur et les principaux conseillers allèrent y fixer leur résidence. Le conseil décréta que la nouvelle ville porterait le nom de Boston ; et dès lors l'on y convoqua les assemblées générales de la colonie. Les villages de Watertown, de Roxbury et de Dorchester s'élevèrent dans le même temps aux environs du chef-lieu.

Ainsi deux colonies distinctes, celle de Plymouth, déjà solidement assise, et celle de Boston, étaient placées autour de la baie de Massachuset; chacune possédait sa charte particulière, son conseil, son organisation et ses lois. Toutes deux relevaient de la grande compagnie de la Nouvelle-Angleterre, qui n'avait cependant point à s'immiscer dans leurs affaires intérieures. C'est de ces deux points principaux, de Plymouth et de Boston, que sortirent la plupart des fondateurs des colonies anglaises, qui ont le plus influé sur les destinées de la Nouvelle-France. Les français du Canada et les anglais de la Nouvelle-Angleterre se sont multipliés sur le sol de l'Amérique, vivant quelquefois en paix, mais bien plus souvent se faisant une guerre ouverte, ou se harcelant par de sourdes hostilités. Remuante, hardie, avide d'aventures et de voyages, la population française a pénétré de bonne heure au milieu des nations de l'ouest, elle a découvert tout l'intérieur du continent depuis le golfe du Mexique jusqu'à la baie d'Hudson ; pleine de gaîté et de bonhomie, elle s'est attiré et elle a su conserver l'amitié des tribus indigènes ; sincèrement catholique et par conséquent conservatrice, elle a gardé les mœurs, les usages, les croyances de ses ancêtres, et en même temps leur caractère physique. Prudente, sérieuse, habile à deviner et à saisir les chances d'une entreprise commerciale, la population anglaise est devenue riche et commerçante; mais elle n'a jamais été aimée de ses voisins sauvages, envers lesquels elle manifestait trop de flegme et trop de roideur. Le calvinisme lui a imprimé un cachet de sanctimonie et de froideur, dont elle n'a pu encore se débarrasser. Quant au physique, elle a perdu le type que ses ancêtres apportèrent de la vieille Angle-

terre; le véritable Yankee, avec ses formes longues et minces, sa figure pâle et sa poitrine étroite, ne ressemble plus aujourd'hui à l'anglais pesant, robuste et rubicond. Il est intéressant de remarquer que la Nouvelle-Angleterre a fourni au Canada un bon nombre de ses enfants, qui se sont mêlés à la population française et se sont confondus avec elle. En effet, pendant près d'un siècle après l'établissement des colonies anglaises du nord de l'Amérique, peu d'années s'écoulaient sans que les partis français et sauvages amenassent au Canada des femmes et des enfants, pris dans les villages des ennemis. Les femmes étaient ordinairement rendues, après un certain temps de captivité, tandis que le plus souvent les enfants étaient adoptés dans la colonie. Beaucoup de familles canadiennes de nos jours comptent ainsi, parmi leurs ancêtres, des individus nés et en partie élevés dans la Nouvelle-Angleterre.

CHAPITRE HUITIÈME

Prétentions des Anglais et des Français sur la Nouvelle-France—Sir William Alexander et sa colonie—Claude et Charles-Amador de La Tour dans l'Acadie—Ils sont nommés baronnets de la Nouvelle-Ecosse—Charles de La Tour rejette les offres des Anglais—Traité de Saint-Germain-en-Laye—L'Acadie et le Canada restitués à la France—Québec est remis aux mains des Français—Les Jésuites retournent au Canada—Razilly établit la Hève—Champlain, nommé lieutenant général du roi, arrive à Québec.

Champlain entretenait toujours l'espoir de voir sa colonie se rétablir. Fonder un empire français dans l'Amérique, appeler les tribus sauvages au christianisme et à la civilisation, voilà les objets auxquels il avait consacré toute son énergie, toutes ses affections, en un mot, sa vie tout entière.

De Rouen, où il s'était arrêté après avoir quitté l'Angleterre, il se rendit à Paris, où il fut présenté au roi, au cardinal de Richelieu et aux associés. Sur ses représentations, Louis XIII fit demander au roi d'Angleterre la remise de Québec et des autres forts que les Anglais avaient pris, après la conclusion de la paix entre les deux couronnes. Une réclamation si juste ne pouvait être repoussée, même avec la plus mauvaise volonté; et Charles I fit immédiatement donner l'ordre de remettre le fort et l'habitation de Québec aux mains des Français. Mais comme les affaires d'Italie occupaient l'attention du roi de France et de son ministre, les Anglais ne se hâtaient pas de mettre à exécution les injonctions de leur souverain; ils avaient même envoyé à Québec deux navires avec des vivres et des marchandises pour profiter de la traite, tandis qu'ils le pouvaient (1). De leur côté, les directeurs de la compagnie de la Nouvelle-France expédièrent deux vaisseaux au secours des habitations de l'île du Cap-Breton, et deux autres pour établir un poste dans l'Acadie, où étaient toujours restés quelques français, même après la destruction de Port-Royal par Argall.

Pour comprendre la suite des événements, il est nécessaire d'examiner les prétentions respectives de l'Angleterre et de la France.

(1) *Voyages de* Champlain.

La compagnie formée par Richelieu avait reçu un immense territoire, dont les bornes n'étaient pas clairement définies, et qui d'ailleurs était en grande partie réclamé par l'Angleterre. Le roi de France accordait aux cent associés « en toute propriété, justice et seigneurie, le fort et habitation de Québec, avec tout le dit pays de la Nouvelle-France, dite Canada, tant le long des côtes depuis la Floride.... en rangeant les côtes de la mer jusqu'au cercle Arctique pour latitude, et de longitude depuis l'île de Terre-Neuve tirant à l'ouest jusqu'au grand lac dit la mer Douce et au delà, que dedans les terres et le long des rivières qui y passent et se déchargent dans le fleuve appelé Saint-Laurent, autrement la grande rivière de Canada, etc (1). »

Comme on le voit, Québec était le noyau autour duquel se groupait la moitié de l'Amérique du Nord. Les îles de Terreneuve, du Cap-Breton et de Saint-Jean étaient renfermées dans cette large concession; il restait ainsi peu de place pour les Anglais. Mais de leur côté ceux-ci avaient taillé aussi largement sur la carte d'Amérique. En 1606, c'est-à-dire trois ans après l'octroi de lettres patentes au sieur de Monts, le roi d'Angleterre, Jacques I, accordait à sir Thomas Gates et autres, « cette partie de l'Amérique appelée communément Virginie et autres parties et territoires de l'Amérique entre le 34e et le 45e degrés de latitude septentrionale et dans la terre ferme.... ainsi que les îles contenues dans un espace de cent milles de la côte des dits pays. »

En 1621, le même Jacques I octroyait à sir William Alexander, plus tard comte de Sterling, un territoire qui, sous le nom de Nouvelle-Ecosse, devait renfermer les provinces actuelles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, ainsi que toute la Gaspésie; cette charte n'ayant pas eu d'effet, une seconde, à peu près semblable, fut donnée en 1625 par Charles I. Outre les avantages déjà accordés à sir William Alexander, le roi fonda en sa faveur l'ordre des chevaliers baronnets. La Nouvelle-Ecosse devait être partagée en cent cinquante fiefs ou seigneuries; et Alexander reçut le pouvoir d'accorder le titre de chevalier baronnet à chacun de ceux qui achèteraient un de ces fiefs (2).

(1) *Acte pour l'établissement de la compagnie des Cent Associés, etc.*, art. IV.

(2) Sir William Alexander De Menstrie fut fait comte de Sterling. Il était poète, courtisan et écossais; ces qualités lui avaient procuré la faveur de Jacques I. Au commencement du règne de Charles I, il développa son système de colonisation dans une brochure traitant de l'encouragement à donner aux colonies. Le roi fut si charmé de ce projet qu'il fonda l'ordre des chevaliers baronnets. L'on rapporte que sir

En donnant les mêmes pays à leurs sujets respectifs, les rois de France et d'Angleterre fournirent le prétexte à des contestations entre les colonies anglaises et les colonies françaises ; mais la cause première de ces longues luttes remontait plus haut. Il était impossible que les deux peuples demeurassent longtemps voisins en Amérique, sans trouver quelque raison de se quereller. Au fond, toutes les brouilleries au sujet du Canada et de l'Acadie ne sont qu'une conséquence naturelle et, en même temps, une épisode de la rivalité traditionnelle de la France et de l'Angleterre. La première entreprise des Anglais fut infructueuse. Quelques colons, envoyés en 1622 par sir William Alexander pour chercher un lieu propre à un établissement, hivernèrent au port de Saint-Jean, dans l'île de Terreneuve. S'étant remis en mer en 1623, ils suivirent les côtes de l'Acadie, et firent route ensuite vers l'Angleterre (1) sans avoir réussi à fonder de colonie. Ils furent peut-être effrayés par l'hostilité des sauvages, qui n'aimaient point les Anglais, et au milieu desquels demeurait Biencourt, fils de Poutrincourt avec un certain nombre de ses compagnons. Champlain parle de Biencourt comme vivant encore en 1624 ; et il ajoute que, depuis dix-huit ans, il restait dans l'Acadie avec les sauvages (2).

Il est assez probable que Biencourt mourut en 1623, car une lettre, écrite du port de Lomeron en Acadie et portant la date du vingt-cinq juillet 1627, nous apprend qu'il était décédé quatre ans auparavant. Cette lettre était adressée au

William Alexander vendit chaque titre de baronnet au prix de deux cents livres sterling. Il parait avoir eu l'intention d'établir un état féodal, dont il serait devenu le chef sous la suzeraineté du roi d'Angleterre. La charte accordée à sir William Alexander est en latin ; dans les Mémoires des Commissaires, elle occupe environ vingt-cinq pages, in-quarto. Elle entre dans une foule de détails et de répétitions, propres à fournir un beau champ aux chicanes des avocats. Après avoir énuméré tous les grands titres de propriété, elle descend dans des particularités tout à fait curieuses : " Nous accordons aussi la possession des maisons, édifices construits, ou à construire, jardins, plaines, bois, marais, chemins, routes, eaux, étangs, ruisseaux, prés, pâturages, moulins, droits des grains moulus, chasse des oiseaux et des bêtes fauves, pêches, tourbes et tourbières, charbons et charbonnières, lapins et garennes, colombiers et pigeonniers, ateliers, forges, bruyères, genêts, forêts, bois de haute futaie, bois taillés, arbrisseaux, carrières, matières à faire de la chaux, avec cours de justice et leur ressort, droit de seigneur sur les vasseaux, droits de remise, droits d'aubaine dans les mariages, droits de fourche et lieux patibulaires, culs-de-fosse, droits de franche-court, de sok, de sak, thole, thane, infangthief, outfangthief, outwrark, wavi, weck, venysone, pit et gallous, etc., etc."

(1) De Laët, *Histoire du Nouveau-Monde*, liv. II, ch. XXIII.

(2) *Voyages de* Champlain, vol. II, liv. 1, ch. VIII. Après la mort de son père, le jeune Biencourt prit le nom de Poutrincourt, qui passait au chef de la famille. Il continua d'être appelé tantôt Biencourt, tantôt Poutrincourt.

roi par Charles-Amador de La Tour, commandant alors dans l'Acadie (1).

Le nom de La Tour occupe une large place dans la première partie de l'histoire de l'Acadie. Claude Turgis de Saint-Etienne sieur de La Tour, avait quitté Paris avec son fils Charles-Amador, âgé de quatorze ans, pour se fixer dans l'Acadie auprès de Poutrincourt, qui dans ce temps fondait Port-Royal. Quelques revers de fortune paraissent avoir engagé Claude de La Tour à prendre ce parti. Lorsque les établissements français furent détruits par Argall, en 1613, Charles de La Tour s'attacha à Biencourt, qui, avec plusieurs autres français, se réfugia au milieu des Souriquois. Vêtus comme les sauvages, les deux amis vivaient comme eux de la chasse et de la pêche, attendant des secours de la mère patrie. En ayant enfin reçu, ils purent se maintenir dans le pays, et conserver plusieurs postes. Charles de La Tour fut d'abord enseigne, puis lieutenant de Biencourt, qui, en mourant, lui légua ses droits sur Port-Royal, et le nomma son successeur dans le commandement (2).

Pendant les quatre années suivantes, il vécut oublié au fort Saint-Louis du cap de Sable (3). Vers ce temps, les anglais de Kinibeki et de Chouacouët formèrent le dessein de chasser les Français de l'Acadie, afin de les priver de toute part dans les pêcheries et dans la traite des pelleteries. Ce projet était peut-être lié avec les plans de colonisation de sir William Alexander. A cette occasion, Charles de LaTour adressa à Louis XIII une lettre, dans laquelle il demandait d'être nommé commandant sur toute la côte de l'Acadie. Il espérait réussir à se défendre avec sa petite bande de français et les guerriers d'une centaine de familles souriquoises, qui lui étaient sincèrement attachées.

Cette lettre fut confiée à Claude de LaTour, qui devait plaider la cause de son fils auprès du roi. Malheureusement le coup préparé par les Anglais contre l'Acadie se fit avant l'arrivée des secours de France. Kertk, parti en 1628 avec une flotte de dix-huit vaisseaux, prit possession de Port-Royal au nom de sir William Alexander, et y laissa, à ce qu'il paraît, quelques familles écossaises. Pressé de s'emparer de Québec pour son propre compte, il n'essaya pas de réduire les autres postes de l'Acadie. Cependant il prit, sur un des vaisseaux de

(1) *Lettre du sieur de La Tour au roi;* Collection de M. P. Margry.

(2) *Lettre du sieur de La Tour.*

(3) Le port sur lequel était situé le fort Saint-Louis portait le nom de Port La Tour ou Lomeron.

Roquemont, Claude de LaTour, qui revenait de France pour rejoindre son fils dans l'Acadie.

Conduit en Angleterre comme prisonnier, La Tour, qui était huguenot, laissa ébranler sa fidélité envers son souverain. Il trouva à Londres, parmi ceux de sa religion, des amis, qui le poussèrent à trahir son pays, en lui faisant épouser une dame de haute condition, probablement proche parente de sir William Alexander (1). Celui-ci espérait se servir de La Tour pour faire valoir ses droits sur l'Acadie, et entrer en possession des postes occupés jusqu'alors par les Français; car les Anglais n'avaient pu encore prendre pied dans le pays.

En 1630, sir William Alexander nomma les deux LaTour baronnets de la Nouvelle-Ecosse et leur céda tous ses titres et ses droits aux terres de l'Acadie, se réservant toutefois le droit de seigneurie et le fort de Port-Royal (2). Claude de La Tour croyait que son fils se laisserait gagner à la cause de l'Angleterre, par les avantages nombreux qui lui étaient offerts de ce côté. Ce don était accordé, suivant l'acte de concession, « en considération des grandes dépenses que le sieur Claude Saint-Etienne avait faites en bâtiments et en faisant valoir le pays, pour la grande amitié et les services qu'il avait rendus à sir William Alexander, à condition que les dits sieurs Saint-Etienne continueraient d'être bons et fidèles sujets du roi d'Ecosse. »

Muni de pouvoirs étendus, et ayant à sa disposition deux vaisseaux armés en guerre, sur l'un desquels il s'embarqua avec sa femme, Claude de La Tour se rendit, en 1630, au cap de Sable. Il s'aboucha avec son fils, dans l'espérance de l'engager à remettre son fort aux Anglais, et il lui développa toutes les propositions dont il était porteur. Charles de La Tour devait garder le commandement de son fort; il était nommé baronnet, et on lui accordait, pour lui et ses héritiers, la possession des côtes de l'Acadie (3). Son père et sa belle-mère s'offraient de rester auprès de lui, comme cautions des bonnes intentions et des promesses du roi d'Angleterre. Ces offres étaient séduisantes sans doute; mais elles ne purent ébranler la fidélité du fils (4).

(1) Denys, *Description Géographique*, etc.

(2) *Mémoires des Commissaires*, etc.

(3) Denys rapporte que Charles de LaTour reçut aussi par les mains de son père l'ordre de la jarretière ; les autres mémoires du temps n'en disent rien. C'est dans une visite qu'il fit à Charles de La Tour que Denys apprit cette circonstance. Il peut se faire qu'il ait confondu avec l'ordre de la jarretière le nouvel ordre de baronnets que venait d'établir le roi d'Angleterre

(4) Denys, *Description Géographique, etc.*

Il répondit qu'il avait beaucoup d'obligation au roi d'Angleterre, qui se montrait si bienveillant à son égard, mais que son maître était capable de reconnaître sa fidélité; que, pour lui, il ne pouvait remettre la place, ni recevoir d'autre commission. Les commandants des vaisseaux anglais employèrent inutilement les plus belles paroles pour le persuader; il demeura ferme dans sa résolution, et avertit son père que, vu les circonstances présentes, ni lui ni sa femme n'entreraient dans le fort. Ne pouvant réussir par les promesses à vaincre la fermeté du commandant français, les Anglais entreprirent de lui enlever son fort de vive force. Le lendemain, ils firent descendre à terre une partie de leurs hommes, et commencèrent l'attaque. Le combat dura tout le jour et toute la nuit; il fut peu favorable aux Anglais, qui eurent beaucoup de soldats blessés et tués. Le jour suivant l'attaque fut renouvelée contre le fort par des troupes plus nombreuses; mais le succès n'ayant pas été meilleur, l'entreprise fut abandonnée par Claude de La Tour, qui, avec les colons écossais, au nombre d'une centaine, se retira à Port-Royal (1).

Ce fut peu de temps après ces événements qu'arrivèrent au cap de Sable les deux vaisseaux envoyés par la compagnie sous les ordres du capitaine Marot. Charles de La Tour fut très-aise de se voir inopinément secouru, après avoir été si longtemps livré à ses seules ressources. Un peu plus tard, il reçut une nouvelle preuve de la confiance qu'avait inspirée sa conduite; car, au mois de février 1631, il fut nommé lieutenant général de l'*Acadie, Fort Saint-Louis, Port de la Tour* (2). Il écrivit alors à son père pour lui donner avis de sa nomination, et en même temps pour l'engager à rentrer dans le devoir envers son souverain.

Il n'en fallait pas tant pour ramener Claude de La Tour. N'espérant point faire fortune avec les Anglais, qui n'avaient plus rien à attendre de lui, il se rendit avec sa femme auprès de son fils, à qui il rapporta que de graves maladies avaient régné dans Port-Royal pendant l'hiver, et que trente de ses écossais étaient morts. Suivant une condition qu'il avait acceptée, Claude de La Tour ne fut pas admis au fort, mais il se logea dans une petite maison, que son fils lui fit bâtir à quelque distance, et où le sieur Denys (3) rapporte l'avoir visité

(1) Ce beau trait de courage et de fidélité a inspiré un jeune poète canadien, M. Gérin-Lajoie, qui a chanté le siége du fort Saint-Louis.

(2) Archives provinciales.

(3) Denys, *Description Géographique.*

en 1635. La présence de Claude de La Tour à Port-Royal avait contenu les sauvages des environs; mais à peine fut-il parti pour rejoindre son fils, que les familles écossaises furent attaquées et tenues renfermées dans leur fort. Manquant de tout secours, les malheureux colons moururent du scorbut, ou furent massacrés par les Souriquois. Une seule famille échappa, grâce à la protection de quelques français, et se joignit dans la suite à la colonie du commandeur de Razilly (1).

Cependant Richelieu voulait obtenir raison de l'Angleterre, au sujet de la prise de Québec. Les Anglais convenaient volontiers qu'ils s'en étaient emparés après la conclusion du traité de paix entre les deux cours. Charles I avait ordonné de le restituer au plus tôt à ses maîtres légitimes; et néanmoins près de deux ans s'étaient écoulés, sans que les Anglais se fussent décidés à remettre le Canada entre les mains de la France. Louis Kertk avait voulu gagner l'amitié des sauvages; mais il n'avait pu encore leur faire oublier les Français (2). Cette circonstance, publiée en France par des navires qui venaient de trafiquer vers Tadoussac, engagea à faire de nouveaux efforts pour reprendre possession du Canada. Les missionnaires sollicitaient en cour la permission de retourner vers leurs ouailles; de son côté la compagnie des Cent Associés adressait des remontrances au sujet des pertes qu'elle éprouvait par ces retardements. Cependant les ministres étaient partagés d'opinion touchant le rétablissement de la colonie. Le Canada valait-il la peine qu'on entamât des négociations avec l'Angleterre pour le reprendre? Toutes les tentatives faites sous François I, pour fonder des colonies sur les côtes de l'Amérique, avaient complètement échoué; en dirigeant des familles françaises vers le Canada, le royaume était exposé à se dépeupler, comme l'Espagne s'était dépeuplée par ses établissements au Mexique, au Pérou et au Paraguay; il faudrait de grandes dépenses pour résister aux Hollandais et aux Anglais, qui entretenaient déjà des colonies puissantes, depuis la Floride jusques à l'Acadie, ces peuples réussissant mieux que les Français dans les pays nouveaux; on ne pourrait jamais amener les sauvages à adopter les manières et les mœurs des Européens, ni les engager dans les intérêts de la France. Voilà quelles étaient les objections

(1) Archives de la marine, *Mémoire de La Mothe-Cadillac sur l'Acadie*, janvier 1720. En 1685, la Mothe-Cadillac vit, à Port-Royal, deux hommes de cette famille, qui s'étaient faits catholiques et avaient épousé des françaises. Leur mère s'était retirée à Boston, où elle vivait encore, âgée de quatre-vingt-dix ans.

(2) Le Clercq, *Etablissement de la foi*.

soulevées contre le projet de reprendre l'œuvre de la colonisation (1).

Des hommes plus clairvoyants alléguaient, au contraire, de très-fortes raisons en sa faveur. Les pêcheries de Terreneuve, du Cap-Breton, de l'Acadie et de l'île Percée occupaient déjà de mille à douze cents navires français; elles étaient des mines intarissables pour la France, à laquelle elles appartenaient par droit de première possession; la pêche des marsouins, des baleines et des loups-marins, faite dans ces parages par les Basques, fournissait une quantité prodigieuse d'huiles, qui étaient nécessaires aux manufactures du royaume. On avait découvert de l'étain, du plomb, du cuivre et du fer en plusieurs endroits de la Nouvelle-France; il s'y trouvait de riches mines de charbon de terre, et les forêts offraient en abondance des bois propres aux constructions navales. Beaucoup de français étant portés par le goût des aventures à laisser le royaume, il n'y avait guères de pays en Europe où ils ne fussent en grand nombre: or le Canada renfermait de vastes contrées, où ils pourraient satisfaire leur penchant pour les voyages, et fonder des colonies sans que la population du royaume en fût affaiblie. Le commerce des pelleteries prenait une grande valeur, la compagnie ayant rapporté annuellement pour cent mille écus de peaux de castor. Ces raisons étaient fortes, et elles prévalurent.

Le cardinal de Richelieu était jaloux de placer la France au premier rang parmi les nations de l'Europe; son génie supérieur avait compris que la marine française devait puissamment contribuer à atteindre ce but. Aussi cherchait-il les moyens les plus propres à l'entretenir, à l'augmenter et à la rendre formidable. Les colonies et les pêcheries exigent de nombreux vaisseaux; elles servent à nourrir et à vivifier le commerce; les navigations lointaines et hasardeuses sont la meilleure école pour former des matelots hardis et adroits. Ainsi les colonies et les pêcheries procurent le double avantage d'alimenter le commerce, et de fortifier la marine d'un état. La Nouvelle-France, offrant ces deux résultats à la mère patrie, ne pouvait être abandonnée sans qu'on causât un grand tort à la marine française et, par contre-coup, à la puissance du royaume. Cette considération suffit pour engager Richelieu à conserver les vastes régions de l'Amérique, qui appartenaient à la France et par la première possession et par les traités. D'ail-

(1) Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

leurs la gloire de la nation y était directement intéressée ; en pleine paix avec l'Angleterre, le pavillon français avait été insulté par des anglais : il devait être relevé et replacé avec honneur, aux lieux mêmes où l'injure avait été commise. Ainsi, la colonie française du Canada rencontra une source de vie dans les efforts que firent ses ennemis pour la détruire ; si elle n'avait été prise par les Anglais, l'on aurait continué à ne s'en pas occuper, et l'on aurait ignoré les avantages qu'elle offrait à la population surabondante de la France.

Les négociations traînaient en longueur depuis deux ans, lorsque le cardinal ministre se décida à employer l'argument le plus capable de convaincre la cour d'Angleterre ; il fit armer en guerre une flotte composée de six vaisseaux et de quatre pataches, pour aller prendre possession de la Nouvelle-France. Le commandeur de Razilly, homme de conseil et d'énergie, fut chargé de la conduire à Québec. Portée à Londres, la nouvelle de cet armement engagea le roi d'Angleterre à prendre son parti et à restituer la colonie française à ses premiers maîtres.

L'effet voulu par Richelieu ayant été obtenu si promptement, l'ordre donné à Razilly fut contremandé, et, le vingt-neuf mars 1632, un traité entre les deux couronnes fut conclu à Saint-Germain-en-Laye. Par les articles de ce traité, le roi d'Angleterre promettait « de rendre et restituer à sa majesté très-chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais en la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada ; » d'ordonner à tous ceux qui commandaient à Port-Royal, au fort de Québec et au Cap-Breton de remettre ces lieux, huit jours après la notification, aux officiers nommés par le roi de France, et de faire réparer les dommages causés au sieur De Caën et aux autres individus, qui avaient des intérêts à Québec lorsque Kertk s'en était emparé.

Quand il s'agit d'envoyer quelqu'un pour prendre possession du Canada, l'on songea d'abord à Champlain ; mais la compagnie n'avait ni vaisseaux pour faire le voyage, ni fonds pour en obtenir (1). Ainsi l'on crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Guillaume De Caën, qui, à de grande richesses, joignait de la modération. D'ailleurs, comme la prise de Québec par les Anglais lui avait causé de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait

(1) DuCreux, *Historia Canadensis.*

reprendre son ancienne charge. Emery De Caën fut donc envoyé à Québec, comme commandant non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur Du Plessis Bochart, dont la présence était propre à contrebalancer les tendances calvinistes du chef.

Richelieu n'oublia pas les missions. Pour obtenir des missionnaires, il s'adressa d'abord aux Capucins. Ceux-ci ayant représenté qu'il n'était pas juste de priver les premiers ouvriers du fruit de leurs travaux, le retour des Jésuites fut décidé. Les Pères Anne de Nouë et Paul Le Jeune, supérieur de la résidence de Dieppe, partirent sur les vaisseaux qui firent voile du port de Honfleur, le dix-huit d'avril 1632. De Caën arriva à Québec au commencement de juillet; il avait déjà expédié un courrier à Thomas Kertk, qui commandait alors en ce lieu, pour lui communiquer le résultat du traité de Saint-Germain, et lui intimer, de la part des deux rois, l'ordre d'évacuer le fort dans l'espace de huit jours (1). L'officier anglais, ayant lu les ordres signés de la main de son souverain, promit qu'il sortirait dans le temps marqué. Il regrettait sans doute ce changement dans les affaires; car, dans une seule année, il avait exporté de Québec des pelleteries au montant de trois cent mille livres. Ses gens au contraire furent très-satisfaits; depuis quelques mois, en effet, ils avaient beaucoup souffert de la faim et du mal de terre, qui avait enlevé quatorze hommes dans un seul hiver.

Le treize de juillet, Québec fut remis entre les mains d'Emery De Caën et du sieur Du Plessis Bochart; et, le même jour, les Anglais firent voile sur deux navires chargés de pelleteries et de marchandises (2). Il y avait déjà près de trois ans qu'ils s'étaient emparés du Canada. Les français restés dans le pays avaient trouvé ce temps bien long; aussi furent-ils remplis de joie, lorsqu'à la place du pavillon anglais ils virent flotter le drapeau blanc. Leur satisfaction fut complète quand ils purent assister au saint sacrifice de la messe, qui fut célébré dans la demeure de la famille Hébert. Depuis le départ de Champlain, ils avaient été privés de ce bonheur (3); et, pour

(1) Mercure Français.

(2) DuCreux, *Historia Canadensis.*

(3) L'auteur de l'*Abrégé chronologique et historique de tous les prêtres etc.*, prétend que pendant l'occupation de Quebec par les Anglais, M. Benoit Duplein, du séminaire des missions étrangères de Paris, parlant fort bien la langue anglaise, obtint la permission de rester à Québec et d'administrer les sacrements aux catholiques; il y a là erreur évidente. Dans la Relation des Jésuites de 1632, le P. Le Jeune dit clairement qu'il n'y eut point de prêtre à Québec, pendant que les Kertk en demeurèrent les maîtres; il ajoute que les français, n'avaient pas entendu la messe depuis trois ans, lorsqu'il la dit lui-même, en 1632, dans la maison de Guil-

cause de religion, ils avaient même été maltraités par leurs compatriotes huguenots qui étaient passés au service des ennemis; mais ils n'avaient eu aucun sujet de se plaindre des Anglais. Ces bons catholiques étaient tellement affligés de ne pouvoir obtenir les secours de la religion, qu'ils s'étaient décidés à abandonner leurs maisons et leurs terres pour se retirer dans la mère patrie. Dieu vint à leur aide, en rendant le Canada à la France, et en permettant ainsi que les missionnaires catholiques pussent reprendre leurs travaux.

Emery De Caën trouva l'habitation brûlée; il n'en restait plus que des murailles noircies et bouleversées. Dans l'incendie avaient été détruites neuf mille peaux de castors qui appartenaient à la compagnie de Montmorency (1). La maison des Jésuites tombait en ruines; les portes, les fenêtres avaient été brisées et enlevées; le couvent des Récollets était dans un plus triste état: aussi les Français se trouvèrent-ils assez embarrassés pour se loger (2). Ils s'en consolaient par l'espoir d'un meilleur avenir. «Quand on est en un mauvais passage,» remarquait à ce sujet le P. LeJeune, «il s'en faut tirer comme on peut; c'est beaucoup qu'un tel hôte soit sorti de notre maison et de tout le pays.»

Les Montagnais avaient souffert beaucoup dans leur foi et dans leurs mœurs, par leurs rapports avec les huguenots; d'un autre côté, ils revoyaient les Français avec plaisir, car ils avaient appris à leurs dépens que les Anglais étaient plus rudes et moins endurants. Malheureusement, les marchands anglais leur avaient fourni le moyen de satisfaire leur triste passion pour l'ivrognerie; et, dans ce temps-là même, la tribu entière était plongée dans des inquiétudes mortelles, causées par les suites de l'intempérance.

Unis aux Algonquins, les Montagnais avaient remporté une victoire sur les Iroquois, et fait quelques prisonniers, dont trois

laume Couillard. D'après les régistres de Notre-Dame de Québec, une fille de Couillard, nee en 1631, fut baptisée, non par un prêtre français, mais par un anglais qui était probablement le ministre. D'ailleurs, si M. Duplein était venu à Quebec, de 1629 à 1632, il ne pouvait alors être reputé membre du séminaire des Missions Etrangères, qui ne commença d'exister qu'au mois de juillet 1662. De fait, M. Benoit Duplein n'est pas un être imaginaire; il est réellement venu au Canada il parlait fort bien l'anglais, il était membre du séminaire des Missions Etrangères; mais il est bon de remarquer qu'il arriva à Québec en 1672, et qu'il n'était alors âgé que de vingt-neuf ans; ces circonstances sont consignées dans un mémoire présenté au roi en 1684 par l'évêque de Québec.

(1) Dans une lettre du sept septembre 1632, adressée au cardinal ministre, Guillaume De Caën estime à quarante mille écus la perte que l'incurie des Anglais lui avait causée.

(2) *Relation de* 1632.

avaient été donnés aux sauvages de Tadoussac; six autres étaient restés entre les mains de ceux de Québec, qui, voulant conclure la paix avec les Iroquois, résolurent de rendre leurs captifs. Ils se disposaient à exécuter ce projet, lorsque, dans un moment d'ivresse, un montagnais plongea un couteau dans le cœur d'un des iroquois; ce fut le signal de la mort des autres, qui furent brûlés avec tous les accompagnements de la barbarie la plus raffinée. Des regrets tardifs suivirent cet acte de cruauté : les meurtriers tremblaient en songeant à la vengeance que les Iroquois voudraient tirer de la mort des captifs ; d'une aveugle présomption, ils étaient passés à un si grand découragement, qu'aucun d'eux n'osait s'éloigner de Québec, dans le temps que les Français y arrivèrent. Le ministre protestant avait inutilement essayé de s'opposer à la mort des iroquois ; il avait aussi tenté d'empêcher les Anglais de vendre des boissons enivrantes aux sauvages, qui y recouraient souvent dans le dessein d'accomplir quelque mauvais coup. Mais les exhortations et les avis du pauvre homme étaient fort mal reçus de ceux de sa religion; ils le respectaient si peu, que Kertk l'avait tenu prisonnier pendant six mois, dans le couvent des Récollets, sous le prétexte qu'il soufflait l'esprit de révolte parmi les soldats de la garnison (1).

L'humble chapelle de la basse ville avait aussi été brûlée. En attendant qu'on en construisît une nouvelle, les missionnaires faisaient l'office, les dimanches et les jours de fête, dans une des chambres du fort; pendant le reste de la semaine, ils célébraient la sainte messe dans leur petite maison de Notre-Dame des Anges.

A la première nouvelle du traité en vertu duquel le Canada devait être remis à la France, les Récollets se préparèrent à retourner dans leurs missions. L'autorité religieuse y consentait; mais les chefs de la compagnie des Cent Associés craignaient que l'introduction de deux ordres différents, dans un

(1) *Relation des Jésuites*, 1632.—Le P. Le Jeune, qui a écrit la relation de 1632, observait avec soin les nouveautés que lui présentait le pays. Il se mit, dès son arrivée, en rapport avec les sauvages, et commença à apprendre leur langue. Leurs habitudes, étranges pour un européen, l'embarrassaient quelquefois. Etant allé un jour visiter les sauvages campés à la Pointe-à-Puiseau, il fut invité à entrer dans une cabane, par une bonne vieille, qui lui présenta une anguille fumée pour son dîner. Sans table, sans assiette, sans fourchette, le Père se tira d'affaire comme il put, avec ses doigts. Le repas fini, il était fort embarrassé de ses mains, toutes couvertes d'huile. Un petit sauvage, avec qui il avait partagé l'anguille, lui suggéra un moyen en se plongeant les doigts à plusieurs reprises dans sa chevelure touffue. Mais, l'expédient ne convenant pas au jésuite, il continuait à tenir les mains tendues, lorsque la maîtresse de la cabane lui donna une poignée de bois pourri, bien broyé, en l'invitant à s'en servir. C'était, chez les sauvages, la serviette d'honneur, réservée aux hôtes trop délicats pour employer la chevelure ou le pan du manteau.

pays où il n'y avait pas encore d'évêque, ne causât des jalousies et des tiraillements nuisibles à la cause de la religion; en conséquence, ils ne secondèrent point les désirs des Récollets. Le sieur Jean de Lauson, intendant des affaires du Canada et président de la compagnie (1), s'y opposa formellement, dans la pensée que le pays n'était pas prêt à soutenir un ordre mendiant.

Les Récollets furent fort affligés de ne pouvoir reprendre leurs travaux apostoliques; et l'un d'eux, le P. Joseph Le Caron, en éprouva un tel chagrin, qu'il en tomba malade. Ce premier apôtre des Hurons mourut, plein de mérites et en odeur de sainteté, le vingt-neuf mars 1632, peu de jours avant le départ de la flotte pour le Canada (2).

Plus heureux que leurs frères de la province de Saint-Denis, les Récollets de la province d'Aquitaine retournèrent, en 1633, à leurs missions de l'Acadie, dont ils avaient été chassés cinq ans auparavant par les Anglais. Ce fut sur l'invitation du commandeur de Razilly (3) et de ses associés qu'ils se décidèrent à aller reprendre l'exercice de leurs fonctions, auprès des Français et des sauvages, qui depuis longtemps restaient privés de tout secours spirituel (4). Le commandeur de Razilly venait d'être chargé par la compagnie de la Nouvelle-France de recevoir Port-Royal, que les Anglais s'étaient engagés à livrer. En reconnaissance des services qu'il avait rendus pour préparer cette expédition, les associés, par acte du dix-neuf mai 1632, lui accordèrent « la rivière et baie de Sainte-Croix, îles y contenues et terres adjacentes, de l'étendue de douze lieues de large sur vingt lieues de profondeur, » à la réserve de la foi et hommage, qu'il était tenu de porter au fort

(1) Il fut nommé plus tard au gouvernement de la Nouvelle-France.

(2) Le Clercq, *Etablissement de la foi.*—Le P. LeCaron avait apporté en France des manuscrits sur le Canada; ils furent malheureusement brûlés en Normandie. Un de ses neveux, M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, fut un des premiers disciples de M Olier, et se dévoua à la mission de Montréal. "C'était," dit le P. Le Clercq, "un grand serviteur de Dieu, véritable héritier des vertus et des talents de son vénérable oncle."

(3) Les membres de la famille de Razilly, alliée à celle de Richelieu, furent souvent employés par le cardinal ministre.—Claude de Razilly, seigneur de Launay, fils de François, seigneur de Razilly, des Eaux-Mesles et Cuon, en Anjou, était capitaine entretenu des vaisseaux du roi, et devint commandant en l'île d'Oléron et chef d'escadre. Il fut ensuite vice-amiral des armées navales de France. Isaac de Razilly, frère du précédent, nommé d'abord le chevalier, puis le commandeur de Razilly, était chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et premier capitaine de la marine du ponent. Sous les ordres de l'amiral de Saint-Luc, il se distingua contre la marine de La Rochelle, en 1621. En 1629, il fut fait chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne; en 1632, lieutenant pour le roi et pour M. le cardinal de Richelieu en la Nouvelle-France. Isaac de Razilly paraît être mort dans l'Acadie.

(4) Le Clercq, *Etablissement de la foi.*

Saint-Louis à Québec. Son frère, Claude de Razilly, capitaine de la marine royale, obtint aussi, en 1634, la concession du port de La Hève, de l'habitation de Port-Royal et de l'île de Sable. Le commandeur, avec qui son frère s'était associé, fit construire un fort à La Hève, et y fixa sa résidence. Il avait fort à cœur de faire connaître le pays et d'y attirer une population nombreuse; afin d'y réussir, il employa tous les moyens mis à sa disposition. Il organisa une société, qui s'occupa de l'exploitation des pêcheries; et, soit par le moyen de ses associés, soit par lui-même, il fit passer plusieurs familles, auxquelles il distribua des terres. A sa mort, qui parait avoir eu lieu en 1636 ou 1637, il y avait déjà quarante familles établies dans les environs et s'occupant à cultiver la terre.

En partant pour l'Acadie, il fut nommé lieutenant général du roi; sous lui, agissaient comme commandants particuliers son parent Charles de Menou, seigneur d'Aulnay de Charnisay, et Charles de LaTour (1). Celui-ci, qui n'avait pas voulu accepter les grandes concessions de terres offertes par sir William Alexander, n'avait conservé que son fief du cap de Sable. En 1635, la compagnie, pour récompenser ses services, lui accorda le fort et l'habitation de LaTour, sur la rivière Saint-Jean, « en toute propriété, justice et seigneurie, le tout en fief mouvant et relevant de Québec. »

(1) *Mémoires des Commissaires du Roi*, etc.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Champlain retourne au Canada—Emery de Caën remet Québec à la compagnie de la Nouvelle-France—Etat de la colonie—Les sauvages de l'ouest descendent pour la traite—Les Nipissiriniens ou Sorciers—Les missionnaires désirent s'établir dans le pays des Hurons—Chapelle de Notre-Dame de Recouvrance—Le sieur Robert Giffard conduit à Beauport une colonie de Percherons—Le P. de Brebeuf et deux autres jésuites au pays des Hurons—Les missions de l'Amérique Septentrionale—Etablissement du poste des Trois-Rivières—Le marquis de Gamache donne seize mille écus d'or pour fonder un collége à Québec—Mort de Champlain—Ses belles qualités—Heureux effets de son caractère sur les premiers colons—Interprètes—Officiers civils—Missionnaires.

Jusqu'à l'époque où Québec fut rendu à la France, la colonie du Canada n'avait jamais renfermé plus de cinquante ou soixante français domiciliés dans le pays; le nombre des familles ne s'élevait pas à plus de trois ou quatre (1) ; à peine quelques arpents de terre avaient-ils été défrichés autour du chef-lieu. « C'était bien peu de chose, » dit Charlevoix, « que l'établissement que nous avions dans l'île du Cap-Breton ; cependant ce poste, le fort de Québec, environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques, deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac, et en quelques autres endroits sur le fleuve Saint-Laurent pour la commodité de la pêche et de la traite, un commencement d'habitation aux Trois-Rivières et les ruines du Port-Royal, voilà en quoi consistait la Nouvelle-France, et tout le fruit des découvertes de Vérazzani, de Jacques Cartier, de M. de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de La Roche et de M. de Monts, et de l'industrie d'un grand nombre de français, qui auraient pu y faire un grand établissement s'ils eussent été bien conduits. »

Les compagnies qui s'étaient succédé jusqu'à ce jour n'a-

(1) Il ne paraît pas qu'à la prise de Québec par les Anglais il y soit resté d'autres familles que celles de la veuve Hébert, remariée à Guillaume Huboust, et celle de son gendre Guillaume Couillard ; les deux familles habitaient la même maison. Il pourrait se faire que la famille d'Abraham Martin ne fût point retournée alors en France. Le chirurgien Adrien Duchesne, oncle de Charles Le Moine, passa alors quelque temps à Quebec avec sa femme. *Registres de Notre-Dame de Québec.*

vaient eu d'autres intérêts à cœur que ceux des leurs associés; elles ne s'étaient point mises en peine d'établir la colonie sur des bases larges et solides, comme elles y étaient obligées. Si quelques hommes supérieurs, comme de Monts et Champlain, avaient cherché la gloire et l'avantage de la France dans la fondation de Québec, beaucoup d'autres n'y voyaient qu'un comptoir pour la vente des marchandises, et un magasin où venaient s'entasser à leur profit les riches fourrures du nouveau monde. La compagnie nouvelle, formée dans des vues plus nobles et plus patriotiques, désirait concourir à la conversion des peuples sauvages, établir une puissante colonie, et assurer au roi la possession de la Nouvelle-France (1). Ses chefs, au moment où ils allaient prendre la direction de la colonie, crurent devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Accoutumé à vivre dans le pays, homme expérimenté, probe et religieux, il était déjà connu et aimé des Français et des sauvages ; il avait sacrifié ses talents et toute son énergie à l'avancement de la colonie, dont il pouvait être regardé à bon droit comme le fondateur et le père. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier jour de mars 1633, le nomma son lieutenant en toute l'étendue du fleuve de Saint-Laurent, et lui accorda d'amples pouvoirs (2).

Champlain fit voile de Dieppe le vingt-trois mars 1633 ; il conduisait trois vaisseaux, le Saint-Pierre, de cent cinquante tonneaux, armé de douze canons, le Saint-Jean, de cent soixante tonneaux et de dix canons, et le Don de Dieu, de six canons et de quatre-vingts tonneaux. La flotte portait environ deux cents personnes, tant matelots que colons, des marchandises, des armes et des provisions en abondance ; parmi les passagers, étaient les Pères Masse et de Brebeuf, ainsi qu'une femme et deux jeunes filles.

L'équipement avait été fait par les agents de la compagnie, les sieurs Rosée, marchand de Rouen, et Cheffault, avocat de Paris (3). Plusieurs des associés qui étaient des personnes de haute dignité ou des ecclésiastiques, demeurant à Paris, et qui ne pouvaient s'occuper des affaires, jugèrent à propos d'en

(1) *Acte pour l'établissement de la compagnie des Cent Associés.*

(2) *Mercure Français*, vol. XIX ; *Hydrographie du* P. Fournier.

(3) *Mercure Français.*

laisser la conduite ainsi que les avantages, à ceux de la compagnie qui étaient déjà engagés dans le commerce, à Dieppe, à Rouen et à Paris. Une association particulière fut composée de ces derniers. Elle se chargea de payer les appointements du gouverneur, de lui procurer des vivres, d'entretenir les garnisons, et de fournir toutes les munitions de guerre. Après avoir prélevé les deniers nécessaires pour couvrir ses dépenses, elle tenait compte du surplus des profits à la grande compagnie, qui avait son bureau à Paris (1).

Pendant plusieurs années les sieurs Rosée et Cheffault, sous la surveillance de M. Jean de Lauson, conduisirent les affaires mercantiles et territoriales de la compagnie.

En se rendant au Canada, Champlain relâcha, le cinq mai, à Sainte-Anne du Cap-Breton, où les Français avaient un fort et une habitation, et où se trouvaient deux missionnaires, les Pères Davost et Daniel, qui bientôt après le suivirent à Québec. En remontant le fleuve, il rencontra quelques bâtiments anglais, qui continuèrent leur route jusqu'à Tadoussac, dans la vue de trafiquer avec les sauvages malgré les défenses qui avaient été faites. Comme les Anglais étaient aussi forts que les Français, Champlain ne voulut pas s'exposer à priver la colonie de secours, en allant attaquer des vaisseaux presque léges, avec des bâtiments lourds et chargés de provisions. Cependant, jugeant que les marchands étrangers avaient l'intention de se rendre à l'île d'Orléans et même jusqu'aux Trois-Rivières, pour rencontrer les sauvages de l'ouest, le gouverneur envoya un canot afin d'avertir le sieur Du Plessis de ne point laisser passer les pinasses anglaises, et d'empêcher les sauvages de descendre vers Tadoussac.

La petite flotte française mouilla devant Québec, le vingt-trois mai. En vertu des ordres de Richelieu, Champlain fit sommer Emery De Caën de remettre le fort et l'habitation entre les mains du sieur Du Plessis, qui en prit possession au nom des associés. La joie des habitants du pays fut grande, quand ils virent arriver le fondateur de la colonie; car tous connaissaient et admiraient son dévouement et son noble caractère.

Peu de jours après, il tint un grand conseil, auquel il avait invité les chefs des Montagnais et d'un parti algonquin venu des Trois-Rivières. Sachant qu'ils avaient dessein d'aller trafiquer avec les Anglais, il leur parla si habilement qu'ils lui promirent de ne faire aucun commerce avec les ennemis des

(1) *Mémoire sur le commerce du Canada.* Cette pièce est attribuée au sieur Aubert de la Chesnaye.—L'association particulière fut établie pour cinq ans, avec un capital de cent mille livres.

Français. Dans ces occasions, Champlain réussissait à gagner les sauvages, non-seulement par de bonnes raisons, mais encore par sa gaîté et sa belle humeur. « Tu es toujours le même, » lui disait, à la suite de cette assemblée, un chef des plus influents, nommé Capitana : « tu as toujours quelque chose de joyeux à dire pour nous mettre de bonne humeur. (1) »

Afin d'ôter entièrement aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec pour y trafiquer avec les Anglais, Champlain résolut d'établir un poste de traite près de la pointe de Sainte-Croix. Il choisit un îlot, situé vers le bas du rapide de Richelieu et offrant tous les avantages possibles pour l'exécution de son dessein. « La situation du dit îlot, » dit un compagnon de Champlain, (2) « est très-commode et de telle assiette qu'on le peut nommer la clef de toute la rivière, pour être au milieu ; il faut que par nécessité tous les vaisseaux en passent à cent cinquante ou deux cents pas au plus, n'y ayant d'autre lieu pour pouvoir esquiver...., le courant d'eau qui y descend, ne se pouvant passer que de jour ; d'autant qu'il y a une difficulté très-grande pour le nombre de rochers et vase qui s'étendent près d'une demi-lieue d'un côté et d'autre, de telle façon que cela est effroyable à voir de basse mer, hormis le chenal.... qui n'a pas plus de cent cinquante pas entre deux battures de rochers très-dangereux.... Ce lieu est comme inaccessible de le pouvoir forcer, si ce n'est par famine...... L'îlot est à l'uni de l'eau, y ayant quelques arbres dessus, entre autres, force vignes. Il a quelque soixante pas de longueur et trente de largeur, lequel on peut très-bien fortifier, et quinze hommes le pourront conserver. (3) » On y construisit quelques cabanes, et on l'entoura d'une plateforme, sur laquelle furent placés des canons, de manière à balayer le fleuve. Dès le commencement du mois de juin, les sauvages des Trois-Rivières, après avoir fait quelques difficultés, s'arrêtèrent dans l'île pour y faire la traite.

On avait annoncé l'arrivée prochaine d'une flottille huronne.

(1) *Relation de* 1633.

(2) *Mercure Français*, vol. XIX.

(3) Il ne faut pas confondre ce poste de Richelieu, avec un fort plus important, qui fut construit, plusieurs années après, à l'embouchure de la rivière Richelieu. M. Faucher, curé de Lotbinière, nous communique les détails suivants : " La petite île du bas du Richelieu, où il y a maintenant un phare, est précisément la même où se trouvait autrefois un fort pour couper le passage en temps de guerre. Le chenal qui avoisine l'île a été mesuré, et a sept arpents dans sa plus grande largeur ; les vaisseaux passent ordinairement à trois ou quatre arpents de l'île. Dans tout le fleuve, il n'y a pas un lieu plus convenable pour y mettre un fort. Quand la marée est basse, il ne reste d'eau que dans le chenal."

Pour encourager les sauvages à descendre jusqu'à Sainte-Croix, et les protéger contre les Iroquois qui rôdaient toujours, une chaloupe équipée et bien armée fut envoyée, avec ordre de se rendre à l'entrée de la rivière des Prairies et d'y attendre les canots. A peine était-elle partie pour ce voyage, que Manitougatche, montagnais ami des Jésuites, alla les avertir que, pendant son sommeil, un de ses compagnons avait vu massacrer des français. Contre l'ordinaire, le songe se trouva vérifié; car, trois jours après, un canot arriva avec de tristes nouvelles. Après avoir mis à terre, en amont des Trois-Rivières, les voyageurs se rembarquaient sur leur chaloupe, lorsqu'ils furent surpris par une bande d'iroquois, qui, de la forêt voisine, vinrent fondre sur eux et leur décochèrent une volée de flèches; deux français furent tués et quatre furent blessés. L'équipage, se trouvant trop affaibli pour poursuivre sa route, rebroussa chemin vers Sainte-Croix.

Malgré la crainte qu'inspiraient les embûches des Iroquois, les Nipissiriniens et les Algonquins de la nation de l'Iroquet descendirent pour la traite. Quand ils eurent troqué la plus grande partie de leurs pelleteries, ils forcèrent Champlain de leur permettre d'aller à Québec, où ils voulaient satisfaire leur curiosité, et continuer leur trafic avec les Montagnais. Par prudence, Champlain crut devoir les y suivre. Les Nipissiriniens étaient désireux de tout voir, et leur simplicité les rendait parfois incommodes. L'un d'eux suivait, un jour, avec beaucoup d'attention les mouvements d'un jeune français qui battait la caisse. Comme le sauvage s'approchait trop près au gré du petit tambour, celui-ci lui donna sur la tête un coup de baguette si rudement appliqué, que le sang jaillit en abondance. Une grande rumeur s'éleva aussitôt parmi les compagnons du blessé. « Voilà un des tiens qui a blessé notre frère, » dirent-ils à l'interprète; « tu connais notre coutume : fais-nous un présent, pour guérir la blessure. »—« Il n'en est pas de même parmi les Français, » répondit l'interprète; « quand quelqu'un de nous fait mal, on le châtie. Cet enfant a blessé un de vos gens : il va être fouetté en ta présence. » Le jeune garçon fut amené; mais, lorsque les Nipissiriniens virent qu'on le dépouillait de ses habits et que les verges étaient toutes prêtes, ils prièrent instamment qu'on lui pardonnât, alléguant qu'il était encore enfant et n'avait point d'esprit. Malgré leurs représentations, on allait infliger la punition, lorsqu'un d'eux se découvre les épaules, jette sa robe sur le dos du petit tambour, puis, se tournant vers celui qui tenait les verges : « Frappe

sur moi,» lui dit-il; « mais tu ne toucheras pas à cet enfant (1). » Ce trait ne doit pas étonner; car, malgré leurs manières grossières, les Nipissiriniens étaient les plus doux et les meilleurs des sauvages de l'ouest. D'ailleurs toutes les nations américaines ont une grande répugnance à voir châtier les enfants.

Les Hurons n'avaient point voulu descendre, tant que les Anglais étaient restés dans le pays; mais, quand ils eurent appris que leurs amis, les Français, étaient à Québec, ils se décidèrent à s'y rendre; cinquante de leurs canots descendirent en 1632. L'année suivante les Hurons se mirent de nouveau en chemin; mais ils furent retardés par les Algonquins de l'Ile, qui cherchaient à les arrêter, en leur représentant qu'ils s'exposaient à être maltraités à cause de la mort de l'interprète Brûlé, tué par un huron. Ces rusés entremetteurs ajoutaient que, dans le moment même, un algonquin accusé du meurtre d'un français était retenu en prison, et qu'on avait perdu tout espoir de lui procurer la liberté. Or, pour des hommes accoutumés à une entière liberté, la réclusion est une des peines les plus terribles; aussi plusieurs hurons, effrayés par l'annonce des dangers qu'ils couraient en allant plus loin, vendirent leurs pelleteries à bas prix, et retournèrent sur leurs pas.

Il y avait du vrai et du faux dans les discours des Algonquins. Champlain n'était point disposé à venger la mort d'Etienne Brûlé, transfuge qui, ayant embrassé le parti des Anglais, n'était plus même considéré comme français. Quant au meurtrier, il avait mérité bien pis que la prison. C'était un algonquin de la Petite-Nation, qui avait reçu d'un de ses parents la commission de tuer un homme. Dépositaire d'une mission de sang, il avait inutilement cherché à rencontrer la victime désignée à son couteau; étant descendu à Québec, il crut accomplir la dernière volonté de son parent en tuant de sang-froid un pauvre français, qu'il rencontrait pour la première fois. Champlain avait fait arrêter le meurtrier, et le retenait prisonnier, bien décidé à en faire un exemple, afin de prévenir le retour de semblables atrocités (2).

Mais le véritable motif qui portait les Algonquins de l'Ile à effrayer les Hurons, était le désir d'obtenir leurs pelleteries à vil prix, pour aller ensuite les revendre eux-mêmes aux Français ou aux Anglais. La nation de l'Ile, une des moins nom-

(1) *Mercure Français*

(2) *Relation des Jésuites*, 1633.

breuses parmi celles de la langue algonquine, s'était rendue remarquable par son orgueil et par ses prétentions extravagantes. Occupant la grande île aujourd'hui connue sous le nom d'île des Allumettes, elle se croyait maîtresse de la rivière des Outaouais, et prétendait avoir le droit d'exiger un tribut, de tous les canots qui remontaient au lac Huron, ou qui en descendaient. Quand elle ne pouvait soutenir ses prétentions par la force, elle recourait à la ruse, comme elle le fit dans l'occasion présente. Elle avait alors pour chef un borgne nommé Oumasatikouaie, ou la *Grenouille*. Le goût pour les borgnes paraît avoir été très-prononcé chez elle ; car Oumasatikouaie avait eu pour prédécesseur le borgne Tessouat, et un autre borgne fut son successeur.

L'indécision des Hurons disparut enfin devant les explications que leur donna un de leurs compatriotes, Louis Amantacha, surnommé de Sainte-Foi. Comme il était descendu quelques semaines auparavant, Champlain l'avait dépêché à leur rencontre. Ce jeune homme, baptisé en France et instruit par les Jésuites, était revenu au Canada avant la prise de Québec, et était resté pendant quelque temps avec les Anglais, qui le renvoyèrent au pays des Hurons. Ses manières et son intelligence frappèrent Louis Kertk, qui fut forcé d'admettre que les Jésuites réussissaient admirablement à former la jeunesse.

Louis étant venu à bout de rassurer les Hurons, ils continuèrent leur voyage, au grand regret des Algonquins, qui perdaient ainsi l'occasion de s'enrichir aux dépens de leurs hôtes. A la fin du mois de juillet, les habitants de Québec furent surpris, et réjouis en même temps, de voir arriver cent cinquante canots, chargés de pelleteries et conduits par cinq ou six cents hurons. C'étaient des hommes grands, bien taillés et vigoureux; car, suivant une remarque faite par les écrivains du temps, on ne voyait parmi les sauvages aucune des difformités physiques qui se rencontrent chez les nations civilisées.

Pendant le séjour des Hurons à Québec, Champlain eut à passer par toutes les tribulations des festins, des fêtes et des conseils. Une question importante fut le sujet de plusieurs assemblées et de nombreux discours. Les Jésuites désiraient aller reprendre leurs missions; de leur côté, les Hurons n'étaient pas opposés à ce projet. Ils revoyaient avec plaisir le P. de Brebeuf, qu'ils avaient connu dans leur pays. Ils l'invitèrent d'abord à les suivre, chacun se disputant l'honneur de l'avoir dans son village; mais les intrigues du chef de l'Ile, qui

était descendu à Québec pour surveiller ses intérêts, rompit toutes les mesures. Il craignait que la résidence des missionnaires parmi les Hurons n'encourageât ceux-ci à se rendre tous les ans à Québec, ce qui aurait grandement nui au trafic de ses compatriotes. En habile diplomate, il cacha ses véritables motifs, et invoqua les lois et les usages du pays; il eut aussi recours aux menaces ; et enfin il joua si bien son rôle, que les Hurons, au moment du départ, déclarèrent hautement qu'ils ne pouvaient emmener avec eux les missionnaires. Champlain leur ayant demandé la raison d'un changement si subit, un des chefs lui expliqua leur embarras. « C'est fort bien fait de punir un assassin, » dit-il, « mais les parents, les amis, toute la jeunesse du village de celui-ci nous l'ont redemandé, et ils nous attendent au passage, dans l'espérance que nous le remettrons entre leurs mains; si leur attente est frustrée et qu'ils aperçoivent parmi nous des français, ils se jetteront sur eux, et nous ne pourrons les soustraire à leur fureur, sans engager un combat qui nous fera des ennemis de nos alliés. Pouvons-nous même répondre de l'événement? et quel chagrin pour nous, si nous voyions égorger à nos yeux et entre nos bras des personnes qu'on nous aurait confiées (1) ! »

Champlain était décidé à ne point céder aux caprices de ces barbares, qui se seraient montrés plus exigeants à mesure que lui-même aurait été plus facile à leur égard. Il refusa de relâcher l'assassin, et, pour prévenir les conflits qui auraient pu résulter de cette décision, il engagea les Jésuites à remettre leur voyage à une autre année.

Bien des raisons portaient Champlain à désirer que les missionnaires se rendissent au milieu des Hurons. Il connaissait le pays et avait pu apprécier par lui-même les avantages que les Français en retireraient s'ils s'y établissaient. C'était un poste avancé vers l'occident, d'où il était possible de pénétrer au cœur de l'Amérique Septentrionale, et d'arriver aux rivages si désirés de la mer de l'ouest. Les Français y attireraient la traite des pelleteries, et s'empareraient du commerce avec les peuples du nord et ceux de l'intérieur. De plus, il importait de s'attacher la nation huronne, nombreuse, puissante et capable de lutter contre les Iroquois, les seuls ennemis que la colonie eût à craindre parmi les peuples américains. En effet, les Montagnais, les Algonquins, les Outaouais se montraient affectionnés à la France. Réunis avec les Hurons contre l'ennemi

(1) *Relation des Jésuites*, 1633.

commun, ils pouvaient arrêter ses courses et dompter son orgueil.

Mais, pour rendre cette ligue effective, il fallait promptement soutenir les Hurons, sur lesquels les Iroquois prenaient depuis quelque temps un ascendant marqué dans la guerre; il fallait venir au secours de cette nation alliée, avant qu'elle ne fût trop affaiblie. Quelques forts et cent cinquante français bien armés auraient alors suffi pour réprimer l'audace des cinq nations, qui ne possédaient encore que peu d'armes à feu. Voilà ce que Champlain marquait au cardinal, dans la dernière lettre que nous avons de lui (1).

Quant aux missionnaires, il était naturel qu'ils choisissent, pour centre de leurs opérations, un pays où habitait un peuple intelligent, et d'où ils pouvaient évangéliser une grande partie des tribus de l'Amérique du Nord. Force leur fut cependant de remettre à une autre année leur campagne évangélique, quoiqu'ils fussent en nombre suffisant pour la commencer. Le P. Le Jeune, voyant la porte fermée du côté des Hurons, et sachant que Québec possédait plus de prêtres qu'il n'en fallait, partit pour aller passer l'hiver avec une petite bande de montagnais, dans la vue d'apprendre plus facilement leur langue. Il s'associa à la famille de Mestigoït, partageant la maigre pitance et toutes les misères de la cabane, se soumettant aux désagréments d'un genre de vie fort difficile pour un homme accoutumé aux habitudes et aux commodités de l'Europe.

Dans le temps que Champlain était forcément retenu en France par suite de l'expédition des Kertk, il avait promis que, s'il rentrait à Québec, il érigerait une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame de Recouvrance;* il accomplit son vœu, l'année même de son retour. La chapelle qu'il construisit fut bâtie près du fort Saint-Louis (2), et elle devint la première église paroissiale de Québec. On y plaça un tableau *recouvré* du naufrage dans lequel périt le P. Noyrot. Ballotté par la mer et jeté sur la côte par les flots, ce tableau fut recueilli sans avoir été gâté, et fut envoyé à Québec pour orner la chapelle votive de Champlain (3). Cet édifice ne fut pas longtemps suffisant pour la population française, qui, chaque année s'accroissait par l'arrivée de nouveaux colons, et bientôt après il fallut l'agrandir considérablement. « Véritablement, » écri-

(1) Lettre de Champlain au cardinal de Richelieu, 15 août 1635.

(2) Elle était sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat de la cathédrale anglicane actuelle.

(3) Archives du Séminaire et de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

vait en 1636 le P. Le Jeune, « nous avons sujet de bénir Dieu, voyant que l'accroissement de nos paroissiens est l'augmentation de ses louanges. Les premiers sacrifices de la messe que nous présentâmes en ces contrées furent offerts dans un méchant petit taudis, qui maintenant nous ferait honte. Nous nous servîmes par après d'une chambre ; puis on fit bâtir une chapelle ; on a tâché de la changer en église, l'augmentant de moitié ou environ, et avec tout cela, les jours de fêtes, les deux premières messes.... sont si fréquentées, que.... cette petite église se voit remplie .... d'un bout à l'autre. »

Le retour des Français au Canada avait produit quelque mouvement dans les provinces maritimes de l'ouest de la France, et particulièrement dans la Normandie. De plusieurs côtés l'on faisait des offres de service ; des personnes pieuses envoyaient des aumônes, soit pour les missions, soit pour l'instruction des Français et des sauvages ; dans plusieurs communautés, des religieuses se présentaient pour aller soigner les malades, ou élever les jeunes filles ; quelques-unes, même, s'y étaient engagées par vœu. Des familles chrétiennes, désirant chercher la paix dans les solitudes du nouveau monde, demandaient des renseignements sur les avantages que pouvait leur offrir le Canada. Cet intérêt fut excité par les relations que les Jésuites envoyèrent en 1632 et 1633. Imprimées et répandues à Paris et dans les provinces, elles avaient attiré l'attention publique sur la colonie. De Dieppe, de Rouen, de Honfleur et de Cherbourg, partirent quelques jeunes gens pour tenter fortune sur les bords du Saint-Laurent ; plusieurs pères de famille les suivirent, et bientôt le mouvement s'étendit au Perche, à la Beauce et à l'Ile-de-France.

Pour rendre l'émigration plus facile, des associations se formèrent. Une des plus heureuses fut établie à Mortagne, en 1634, sous la direction du sieur Robert Giffard, qui connaissait déjà le Canada ; il avait visité Québec, comme médecin attaché aux vaisseaux qui s'y rendaient annuellement. D'après Sagard, il s'y trouvait pendant l'été de 1627, et s'était même bâti une cabane près de la rivière de Beauport, pour y jouir des plaisirs de la chasse. Il retournait à Québec en 1628, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, sur un des vaisseaux de M. de Roquemont. En retour des services qu'il avait rendus, la compagnie de la Nouvelle-France lui concéda la terre de Beauport, le quinze janvier 1634 (1). M. Giffard engagea des arti-

(1) " La compagnie de la Nouvelle-France, ayant reconnu en plusieurs occasions le zèle du sieur Giffard.... pour l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France,

sans et des laboureurs percherons à s'unir à lui pour aller exploiter sa seigneurie; par des actes passés à Mortagne, il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles. Dès le printemps de la même année, il se mit en route avec sa famille et ceux d'entre ses censitaires qui se trouvèrent prêts à entreprendre le voyage, les autres devant le rejoindre dans les années suivantes (1). Giffard, s'embarqua à Dieppe, sur un des quatre vaisseaux qui se rendaient au Canada sous les ordres du sieur Du Plessis-Bochart. Arrivés à Québec au mois de juin, ses colons se mirent vigoureusement à l'œuvre; ils construisirent un manoir pour le seigneur, quelques modestes maisons pour les censitaires, et défrichèrent la terre pour y jeter les premières semences. Sous l'habile direction du chef, le petit établissement de Beauport s'assit bientôt sur un terrain arraché à la forêt, et, dès l'automne suivant, le village naissant se dressait gaiement en face de Québec, au-dessus de la magnifique nappe d'eau qui forme la rade.

Sur la flotte du sieur Du Plessis étaient aussi les Pères Charles Lalemant et Jacques Buteux, ainsi que le frère Jean Liégeois. C'était un secours opportun pour les missionnaires, qui voulaient étendre le théâtre de leurs travaux. Les Jésuites avaient leur résidence principale à Notre-Dame des Anges sur les bords de la rivière Saint-Charles (2), d'où ils desservirent d'abord l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Grâces à l'arrivée des nouveaux ouvriers évangéliques, ils fondèrent en 1634 la résidence de la Conception aux Trois-Rivières, et celle de Saint-Joseph à Ihonatiria, dans le pays des Hurons. Deux missions avaient été commencées sur le golfe Saint-Laurent, l'une à Sainte-Anne du Cap-Breton, l'autre à Saint-Charles de Miscou, près de l'entrée de la baie des Chaleurs.

les grands frais qu'il a faits pour y parvenir, les pertes qu'il a supportées pour ce sujet, même lorsqu'il fut pris par les Anglais avec la flotte en mil six cent vingt-huit····" *Extension de la concession de Beauport*, par le sieur Jean de Lauson, en date du 31 mars 1653.

(1) Zacharie Cloutier, charpentier et Jean Guyon, maçon, accompagnèrent M. Giffard. Ils s'etaient obligés à construire le manoir seigneurial, et les bâtiments des fermes; en retour ils recevaient une compensation en argent et en provisions, outre des concessions de terre. Cloutier eut le fief de la Clouterie, et Guyon celui du Buisson. Pendant environ trente ans, Robert Giffard exerça les fonctions de médecin du roi dans la colonie; il prit part aux entreprises qui tendaient à développer les ressources du pays Sa postérité s'est perpétuée par deux de ses filles, qui épousèrent deux fils de Jean Juchereau sieur de More.

(2) Suivant un mémoire dressé en 1637 par les Récollets, ils avaient béni, en 1620, leur chapelle du couvent de Saint-Charles, sous le nom de Notre-Dame des Anges. Les Jésuites adoptèrent le même nom pour leur résidence, établie sur la pointe que forme la rivière Lairet en se jettant dans la rivière Saint-Charles.

L'établissement religieux qu'on préparait pour le pays des Hurons ayant été retardé l'année précédente par suite de circonstances embarrassantes, on se décida à renouer la partie. Quelques hurons étaient descendus pour la traite, dans l'été de 1634. Après bien des difficultés et moyennant de nombreux présents, ils consentirent à conduire dans leur pays les Pères de Brebeuf et Daniel; quelques jours plus tard, le P. Davost les suivit avec une autre bande huronne. Les peines inséparables d'un semblable voyage furent encore augmentées par la mauvaise humeur de leurs compagnons hurons; mais enfin les trois Pères Jésuites se trouvèrent réunis à Ihonatiria, village de la nation des Ours, où ils furent assez bien reçus. Beaucoup de hurons revoyaient avec plaisir le P. de Brebeuf qui avait déjà vécu au milieu d'eux, et ils l'engagèrent à reprendre le nom d'Echom, qu'il avait porté durant son premier séjour, afin de rattacher à son arrivée parmi eux « la chaîne des anciens souvenirs. » Les missionnaires, avec le secours de leurs amis, bâtirent à Ihonatiria un édifice de trente-six pieds de longueur et de vingt-un pieds de largeur; ils le partagèrent de manière à y avoir une chapelle, une demeure pour eux-mêmes, ainsi qu'une cuisine, un réfectoire et une boulangerie (1). Les Hurons qui n'avaient encore rien vu de semblable, s'y rendaient pour l'admirer, non-seulement d'Ihonatiria, mais encore du bourg voisin d'Oënrio. Ils examinaient avec surprise les objets apportés par les missionnaires, l'aimant attirant le fer, les miroirs à facettes, les outils de menuiserie; ils étaient fort étonnés de ce que quelques caractères jetés sur le papier portaient au loin la pensée de celui qui les avait tracés. A la vue de merveilles si étranges pour eux, ils conçurent une haute idée de l'habileté et de la puissance des Français. Mais ce qui les plongeait dans l'admiration, c'était l'horloge, ou selon leur expression, le capitaine du jour, marquant les heures et les annonçant avec bruit.

« Quand elle sonne, » écrivait le P. de Brebeuf, « ils disent qu'elle parle; ils demandent, quand ils nous viennent voir, combien de fois le capitaine du jour a déjà parlé; ils nous interrogent de son manger. Ils demeurent des heures entières, et quelquefois plusieurs, afin de la pouvoir ouïr parler. Ils demandaient, au commencement, ce qu'elle disait. On leur répondit deux choses, qu'ils ont fort bien retenues; l'une que, quand elle

(1) Du Creux, *Historia Canadensis.—Relation des Jésuites*, 1635.

sonnait à quatre heures du soir pendant l'hiver, elle disait: Sortez, allez-vous-en, afin que nous fermions la porte; car aussitôt ils lèvent le siége et s'en vont; l'autre qu'à midi elle disait.... « Sus! dressons la chaudière. » Et ils ont encore mieux retenu ce langage, car il y a de ces écornifleurs qui ne manquent point de venir à cette heure-là pour participer à notre sagamité (1). »

La chapelle d'Ihonatiria fut le berceau de l'église huronne; dans cet humble édifice, aussi pauvre que l'étable de Bethléhem, les trois zélés missionnaires commencèrent leurs travaux apostoliques, au moment même où la nation huronne s'affaiblissait rapidement sous les coups vigoureusement répétés des Iroquois. Dès lors s'engageait une lutte pleine de péripéties, entre les apôtres de la vérité et les puissances des ténèbres, entre les lumières de l'évangile et l'ignorance brutale de l'homme dégradé par l'état sauvage, entre la civilisation chrétienne et les barbares superstitions des enfants de la forêt. Pendant plusieurs années la petite bande de missionnaires, conduite par Brebeuf, remporta peu de succès sur la terre qu'elle arrosait de ses sueurs et de son sang ; menacée de la hache et du feu, elle voyait néanmoins grossir ses rangs par l'arrivée de nouveaux combattants, qu'attirait le désir de partager les périls de leurs frères. Aux prêtres se joignaient des laïcs, entraînés à exposer leur vie par les motifs de la plus pure charité. Le dévouement et le courage de ces nobles soldats du Christ finirent enfin par triompher ; la foi fut établie au milieu des bourgades huronnes; elle y jeta de profondes racines, et lorsque, seize ans après l'arrivée de Brebeuf et de ses compagnons, les Hurons furent forcés de se disperser afin d'échapper à la rage des Iroquois, une grande partie de la nation avait eu le bonheur d'embrasser le christianisme.

Les missions du nord ne furent point formées comme celles de l'Amérique Méridionale. Au Paraguay, le missionnaire, après avoir annoncé la parole de Dieu aux sauvages errants, les rassemblait dans une bourgade ou une réduction ; là il devenait en même temps fondateur et législateur. Au contraire, chez les Hurons, qui vivaient réunis, le prêtre allait fixer sa demeure dans un village déjà établi; il y bâtissait une cabane, et y prêchait l'évangile à ceux qui consentaient à l'entendre. Avec le temps, une petite église se formait autour de lui. Les néophytes ne se séparaient pas de leurs compatriotes pour

(1) *Relation des Jésuites*, 1635.

aller vivre ailleurs; mais ils demeuraient au milieu des païens, servant Dieu et donnant l'exemple des vertus chrétiennes. Le village, tout en gardant son ancien nom huron, recevait des missionnaires celui de quelque saint, sous la protection duquel il était placé. Ainsi, au milieu d'une bourgade infidèle, une petite communauté chrétienne naissait, grandissait et finissait par occuper une position solide et respectable.

Vers le temps où le P. de Brebeuf montait au pays des Hurons, les Pères Le Jeune et Buteux allaient établir la résidence de la Conception, à trente lieues au-dessus de Québec, près de l'embouchure du fleuve que les sauvages nommaient Métaberoutin, et que les Français appelèrent les Trois-Rivières. Ce lieu était particulièrement agréable aux Algonquins, aux Attikamègues ainsi qu'aux Montagnais, qui s'y rendaient pour y passer une partie de l'été, attirés par son heureuse position et par l'abondance de la chasse et de la pêche dans les environs. Pendant les premières années après l'arrivée des Français, l'on y avait établi un poste de traite, qui était très-fréquenté. Les Récollets y séjournèrent fréquemment alors, pour prendre soin des Français et travailler à la conversion des sauvages. Cet endroit parut offrir tant d'avantages pour un établissement fixe, que Champlain y envoya plusieurs colons, sous la conduite du sieur de La Violette, afin d'y bâtir une habitation et un fort. Ils y arrivèrent le quatre juillet 1634, et commencèrent immédiatement les travaux de construction, sur l'emplacement d'une ancienne bourgade algonquine détruite par les Iroquois. Les Pères Le Jeune et Buteux s'y rendirent, au mois de septembre suivant, pour y exercer les fonctions curiales. Ils furent autorisés à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1), qui depuis lors ont été continués sans interruption. En tête de ces registres se trouve une note, qui indique la date précise de la fondation des Trois-Rivières. « Messieurs de la nouvelle compagnie ayant ordonné qu'on dressât une habitation en un lieu nommé les Trois-Rivières, monsieur de Champlain, qui commandait en ce pays, envoya de Kébec une barque sous la conduite de M. de La Violette, lequel mit pied à terre, le quatrième jour de juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos Français, pour la plupart artisans; et dès lors, on donna commencement à la maison et habitation ou fort en ce lieu. »

(1) Le premier acte inscrit sur les registres des Trois-Rivières porte la date du 18 février 1635; c'est le plus ancien acte de ce genre qui existe dans le pays, les registres originaux de Québec ayant été perdus, en 1640, dans l'incendie de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance.

En France, le Canada comptait des amis et des protecteurs, qui se préoccupaient de l'idée d'y fonder des établissements de bienfaisance et de charité, dignes d'un pays plus avancé. Le marquis de Gamache, le commandeur de Sillery, la duchesse d'Aiguillon, les dames de la Peltrie et de Bullion ne mesuraient pas leurs libéralités sur l'état présent de la colonie ; mais ces âmes grandes et chrétiennes envisageaient l'avenir, et souhaitaient assurer aux descendants des Français, ainsi qu'aux sauvages, les avantages d'une éducation solidement religieuse ; elles voulaient leur procurer les secours les plus abondants de la charité catholique, afin que cette population nouvelle grandît à l'ombre des bienfaits de la religion. Au milieu de tous les mouvements que se donnaient en France des personnes pieuses pour fonder des institutions de bienfaisance au Canada, il est impossible de ne pas reconnaître l'influence des Jésuites, puissamment employée pour inspirer ces projets, les développer et les faire réussir.

Dès l'année 1626, lorsque Québec ne renfermait que cinquante habitants, une somme suffisante pour commencer un collége en ce lieu fut généreusement offerte. Un jeune gentilhomme picard, René Rohault, était sur le point d'entrer dans la compagnie de Jésus. Avant de se séparer de ses parents, il les supplia de consacrer son patrimoine pour procurer le salut des âmes au Canada. Voulant se conformer aux intentions de son fils, le marquis de Gamache offrit la somme de seize mille écus d'or pour la mission du Canada (1). La prise de Québec et les malheurs qui suivirent empêchèrent d'arriver à un arrangement définitif ; mais l'affaire ne fut pas oubliée. En 1635, les Père Lalemant et De Quen commencèrent à donner des leçons à quelques jeunes français. Il fallait étendre cette œuvre et lui ouvrir un local plus vaste ; aussi, au mois de décembre de la même année, l'on se mit à préparer des matériaux pour la construction des édifices, après que le P. Vitellechi, général des Jésuites, eût accepté, au nom de la compagnie, la donation faite par le marquis de Gamache. On songea d'abord à le bâtir près de Notre-Dame des Anges ; car l'on n'avait pas encore renoncé à l'intention de placer Québec dans la vallée, sur les bords de la rivière Saint-Charles. Mais ce projet ayant été abandonné, les Jésuites obtinrent en 1637, près du fort Saint-Louis, douze arpents de terre, sur lesquels

(1) Du Creux dit *millia aureorum sexdecim.* Charlevoix met six mille écus d'or au lieu de seize mille.

fut bâti le collége de Québec, un an avant celui de Harvard, près de Boston, qui ne fut commencé qu'en 1638 (1).

La nouvelle des mesures que l'on préparait pour fonder à Québec une institution collégiale eut l'effet d'engager plusieurs familles honorables de la Normandie à passer au Canada, où elles pouvaient désormais procurer à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction convenable à leur état. Dans l'été de 1635, plusieurs de celles qui s'étaient engagées à suivre M. Giffard débarquèrent à Québec, pour aller demeurer à Beauport.

Ces heureux commencements furent troublés par un événement qui jeta dans le deuil la colonie tout entière. Frappé de paralysie, Champlain était resté, depuis deux mois et demi, dans un état de faiblesse et de malaise, qui l'empêchait de suivre de près les affaires de la colonie (2).

Depuis son retour à Québec, où il restait plus assidûment qu'auparavant, il semblait avoir voulu se tenir prêt pour la mort. Il avait établi un ordre si admirable parmi les soldats, que, suivant le P. Le Jeune, « le fort paraissait une académie bien réglée. » A l'exemple du chef, tous approchaient des sacrements ; leur conduite était régulière et édifiante. Aux repas, l'un d'eux faisait la lecture ; au dîner, on lisait quelque bonne histoire, et au souper, la vie des saints. Le soir, en véritable père, Champlain les réunissait dans sa chambre pour faire l'examen de conscience et réciter ensuite les prières à genoux. Il établit aussi la coutume, si religieusement conservée jusqu'à présent, de sonner l'Angelus trois fois par jour.

Dans sa dernière maladie, il reçut les secours de la religion du P. Charles Lalemant, pour qui il avait une grande affection. Il mourut le vingt-cinq décembre, témoignant jusqu'à la fin l'intérêt qu'il portait aux familles venues pour peupler le pays. De leur côté, tous les habitants voulurent montrer leur reconnaissance pour lui, en s'efforçant de rendre le convoi funèbre aussi solennel que le permettaient les circonstances. Le P. Le Jeune

(1) La législature de la Baie de Massachuset ayant résolu de fonder un collége à Newtown, John Harvard légua, en 1638, une somme de sept cent soixante-dix-neuf louis dix-sept chelins et quatre sous, pour soutenir cette institution La même année, Newtown fut appelé Cambridge, et le collége reçut le nom de Harvard, pour honorer la mémoire du bienfaiteur. Le premier professeur employé à l'enseignement dans le collége de Harvard fut Nathanael Eaton, qui, selon Winthrop, avait été formé chez les Jésuites.

(2) Devenu incapable d'écrire, il ne put signer son testament, non plus que quelques autres pièces officielles. Plusieurs actes, faits dans le temps, sont terminés par la déclaration, qu'ils n'ont pu être signés, parce que M. de Champlain était alors malade. Il est étonnant que jusqu'à ce jour l'on n'ait pas encore trouvé à Québec un seul document signé par Champlain.

prononça l'oraison funèbre ; le corps du fondateur de Québec fut ensuite inhumé dans une chapelle, qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance, et qui fut désignée sous le nom de chapelle de Champlain. Après être rentrée en France, dans l'année 1624, madame de Champlain avait vécu dans la retraite auprès de sa mère ; informée par le P. Charles Lalemant de la mort de son mari, elle en ressentit une vive douleur, et prit aussitôt la résolution d'accomplir un dessein qu'elle avait depuis longtemps nourri, celui d'embrasser la vie religieuse. Comme elle n'avait point eu d'enfants, rien ne la retenait dans le monde ; cependant les affaires qu'elle eut à régler l'arrêtèrent, et ce ne fut que dix ans après la mort de son mari qu'elle entra dans un monastère d'ursulines à Paris. Deux ans plus tard, étant encore novice, elle alla fonder un couvent de son ordre à Meaux. Là elle fit profession, sous le nom de Saint-Augustin, et finit sa vie le vingt décembre 1654 (1).

Champlain mourut, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu. Plusieurs années après, un missionnaire jésuite recueillait, parmi les Hurons, les témoignages de leur admiration pour les vertus qu'ils avaient remarquées dans Champlain, pendant l'hiver qu'il passa dans leur pays ; ils avaient conservé pour lui un grand respect. Les mémoires de l'époque s'accordent à lui reconnaître les qualités nécessaires à un fondateur de colonie : constance, fermeté, courage, désintéressement, honneur, loyauté, amour véritable de la patrie, et, par-dessus tout, une foi vive et pratique, qui le portait à regarder le salut d'une âme comme plus précieuse que la conquête d'un royaume (2). A ses profondes convictions religieuses il devait la grandeur de ses vues, sa fermeté au milieu des revers, et sa persévérance dans l'œuvre principale de sa vie.

Trente-deux ans auparavant, il avait visité le Saint-Laurent pour la première fois, et formé le projet de planter le pavillon français sur les hauteurs de Québec. Seul il avait persévéré dans cette glorieuse entreprise, et en avait supporté patiemment toutes les peines et toutes les difficultés. A la guerre, au milieu des conseils, dans ses longs voyages de découverte, il n'avait

(1) *Les Chroniques de l'ordre des Ursulines :* Vie de Marie Hélène Boullé. M. de Champlain ayant par son testament donné tous ses meubles à la maison des Jésuites du Canada, madame de Champlain céda ses droits de grand cœur ; mais madame Hersant, cousine de Champlain, plaida contre les Jésuites, fit casser le testament, et suscita un procès à la veuve, qui abandonna tous les biens de son mari plutôt que de plaider.

(2) *Voyages de* Champlain, liv. I, ch. II.

cessé de déployer un grand courage, une habileté remarquable et une constance que rien ne pouvait lasser. Il sut choisir avec un rare bonheur les sites où s'élèvent aujourd'hui les villes de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec; il traça lui-même les plans, et surveilla l'exécution des travaux qui se firent dans ce dernier lieu. Il protégeait si soigneusement les intérêts publics et particuliers des Français et des sauvages, que tous le regardaient comme un père, et qu'au milieu des contestations qu'il eut à régler, il ne s'éleva jamais le moindre doute sur la droiture de ses intentions.

« Il était sans contredit, » dit Charlevoix, « un homme de mérite.... Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant ... et un grand fonds d'honneur et de charité.... Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion. »

Le beau caractère de Champlain semble avoir exercé une heureuse influence sur celui des premiers colons du Canada ; ou plutôt, l'on doit croire que sa prudence et son esprit religieux l'avaient engagé à n'appeler dans la colonie que des personnes d'une conduite réglée et chrétienne (1).

Les habitants qui se fixèrent au Canada depuis 1621 jusqu'à 1641, paraissent être venus principalement du Perche, de la Normandie, de la Beauce et de l'Ile-de-France; la Saintonge, le Poitou et le pays d'Aunis ne fournirent alors qu'un petit nombre de colons (1). On eut le soin d'éloigner les huguenots, dont la présence était un sujet de discorde dans la mère patrie. Pendant les vingt premières années de la colonie, on eut occasion de reconnaître que ceux qui furent employés par la compagnie du sieur De Monts, et par celle des De Caën, nourrissaient un penchant marqué pour l'Angleterre ; en con-

(1) C'est ce que donne à entendre le P. Le Jeune dans la Relation de 1636 " Entrant dans le pays," dit-il, "nous y trouvâmes une seule famille, qui cherchait le passage en France pour y vivre sous les lois de la vraie religion ; et maintenant nous voyons tous les ans aborder bon nombre de très-honorables personnes, qui se viennent jeter dans nos grands bois, comme dans le sein de la paix, pour vivre ici avec plus de piété, plus de franchise et plus de liberté.... Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassins, les perfidies, les inimitiés, les malices noires ne se voient ici qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportent de l'ancienne France."

(2) Voir *Appendice* C.

séquence la cour de France donna des ordres précis pour empêcher d'en faire passer d'autres dans la Nouvelle-France. Les soupçons entretenus contre les agents des sieurs De Caën, la trahison ouverte des Kertk et de plusieurs calvinistes français qui combattirent sous leurs ordres contre la France, étaient bien propres en effet à prévenir le gouvernement contre l'entrée des religionnaires dans la colonie. Les Français eurent aussi à regretter la défection de Claude de La Tour et de Radisson, qui tous deux étaient huguenots. Cependant, malgré les défenses de la cour, quelques uns pénétraient de temps en temps dans la colonie, et finissaient ordinairement par devenir catholiques. Quelles que soient les opinions qu'on puisse entretenir sur l'article de la tolérance religieuse, il faut avouer que l'exclusion des huguenots a eu pour effet de procurer plus de liaison entre les différents éléments de la société canadienne, et d'empêcher de graves divisions à l'intérieur.

Dans l'histoire des premiers temps de la colonie, l'on remarque une classe d'hommes qui ont joué un grand rôle dans les rapports des Français avec les nations sauvages. Ce sont les interprètes, qui étaient chargés par les gouvernements et par les compagnies de traiter avec les tribus sauvages. La plupart d'entre eux étaient des hommes hardis et intelligents, qui, attirés par l'amour de la liberté et le désir de faire des découvertes, s'étaient avancés dans l'intérieur du pays et avaient vécu au milieu des peuplades indigènes, apprenant leurs langues, se formant à leurs coutumes et adoptant quelquefois la rudesse et la liberté de leurs mœurs. Généralement admis à faire partie de la nation dans les villages de laquelle ils demeuraient, ils étaient regardés comme ses enfants, et acquéraient au moyen de leur adresse et de leur énergie une grande autorité dans les conseils. Lorsque plus tard les circonstances les ramenaient parmi leurs compatriotes, ils devenaient fort utiles par la connaissance des langues sauvages, et par les liaisons qu'ils conservaient avec leurs frères de la forêt. Comme interprètes, ils recevaient un traitement de la compagnie, à laquelle ils rendaient beaucoup de services pour le commerce des pelleteries. Les plus renommés d'entre eux, sous le gouvernement de Champlain, furent Etienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Jean Nicollet, François Marguerie, Jean Godefroy et Jacques Hertel. Plusieurs de ceux-là devinrent les fondateurs des meilleures familles du pays.

L'autorité de Champlain était fort étendue, et l'on a bien le droit de lui attribuer le bien qui est résulté de son administra-

tion, puisqu'elle avait un large champ, pour le mal comme pour le bien. Dans sa personne il réunissait les fonctions de législateur, de juge et d'administrateur. D'après la commission qu'il reçut en 1625, il avait le droit « de bâtir des forts, de faire la paix ou la guerre avec les nations sauvages, de commettre, établir et substituer tels capitaines et lieutenants que besoin serait ; faire observer les lois et règlements mentionnés dans la commission, par ceux qui seraient sous sa charge et son commandement ; de commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, règlements et ordonnances. »

Dans une communauté du genre de celle qui existait alors à Québec, l'on ne pouvait s'astreindre à suivre les formes régulières des cours de la mère patrie ; l'on est cependant fondé à croire que la coutume de Paris avait été adoptée et était observée autant que le permettaient les circonstances. Bignon, substitut du procureur général, dans le procès suscité à l'occasion du testament de Champlain, observe que « ce testament est impugné comme défectueux en la forme, pour n'être fait selon les solennités prescrites par les coutumes de France, particulièrement celle de Paris, que l'on dit devoir être observée en la Nouvelle-France, jusqu'à ce qu'il y ait d'autres lois légitimement établies. »

Champlain avait nommé des officiers de justice. Dans une pièce conservée par le Frère Sagard, il est fait mention d'un procureur du roi, d'un lieutenant du prevôt et d'un greffier de la jurisdiction de Québec ; il nous reste un acte de 1634, qui déclare que cette jurisdiction avait été établie en vertu des commandements du roi et du cardinal duc de Richelieu. Les affaires de quelque importance étaient néanmoins soumises à la décision du gouverneur, qui se faisait probablement assister de quelques assesseurs ou conseillers, comme le fit plus tard M. de Montmagny. Ainsi, dans une discussion qui eut lieu en 1635 entre les sieurs Gaspard Boucher et Thomas Giroust, les plaintes furent adressées à Champlain lui-même ; mais, comme il était alors malade, il ne put entendre la cause, qui ne fut vidée que quelque temps après sa mort (1).

Depuis le retour des Français à Québec, les Jésuites étaient chargés de l'administration du spirituel : les uns donnaient leurs soins aux européens ; les autres étaient employés aux missions parmi les sauvages. Dans l'automne de 1635, les

(1) Archives des cours de justice à Québec.

résidences et les missions de la Nouvelle-France renfermaient déjà quinze Pères et quatre Frères de la Compagnie de Jésus. A Québec se trouvaient aussi deux prêtres séculiers. L'un, le sieur Gilles Nicollet, natif de Cherbourg, était venu rejoindre son frère, le célèbre voyageur Jean Nicollet, et pendant sa résidence au Canada jusqu'en 1647, il fut employé à visiter les habitations françaises de la côte de Beaupré, entre Beauport et le cap Tourmente. L'autre, M. Le Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury (1), en Normandie, demeurait chez son ami et son compatriote le sieur Jean Bourdon.

L'on n'avait pas encore songé à s'informer de quel diocèse dépendait la mission du Canada; mais les missionnaires recevaient leurs pouvoirs du nonce du Pape à Paris, ou directement de la Congrégation de la Propagande à Rome (2).

(1) Le bourg de Thury porte aujourd'hui le nom de Thury-Harcourt, ou simplement Harcourt.

(2) " Les Récollets n'ont point été au dit pays sans aveu. Le Pape Paul V, requis par M. l'ambassadeur résidant à Rome, l'an 1618, au nom de sa majesté, commanda à son nonce en France, M. de Bentivole, maintenant cardinal, de donner la mission en son nom aux Récollets de Paris." *Mémoire des Récollets, en* 1637.

Lorsque les Récollets voulurent revenir au Canada ils s'adressèrent à Rome pour obtenir de nouveaux pouvoirs, qui leur furent accordés par la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans un décret signé du préfet, le cardinal Barberini, et donné le vingt-huit février 1635. Les Jésuites durent recourir à la même autorité.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

M de Chasteaufort remplit les fonctions de gouverneur—M. de Montmagny est nommé gouverneur—Son arrivée à Québec—Il fait construire en pierre le fort Saint-Louis, et trace le plan de la ville de Québec—Protecteurs de la colonie—Souffrances des missionnaires parmi les Hurons—Les PP. Daniel et Davost descendent à Québec—Circonstances défavorables pour les colons français—Commerce des pelleteries—La population de la Nouvelle-Angleterre s'accroît rapidement—Son commerce et ses lois—Une colonie catholique établit la liberté religieuse au Maryland—Les jésuites anglais parmi les sauvages—Les Iroquois font la guerre aux Hurons—Voyages des Hurons et des Algonquins supérieurs aux Trois-Rivières et à Québec—Epidémie dans les bourgades huronnes—On accuse les Français d'en être la cause—Conseil tenu à ce sujet par les Hurons—Danger que courent les missionnaires—M. de Sillery fait préparer un asile pour les Algonquins et les Montagnais, à quelques milles de Québec—Tremblement de terre—Des religieuses hospitalières et des ursulines arrivent dans la colonie—Eglise paroissiale brûlée—Fêtes et réjouissances à la naissance d'un dauphin—Les hospitalières vont demeurer près de la Pointe-à-Puiseaux.

Soit que la santé de Champlain fût depuis longtemps chancelante, soit que par prudence la compagnie eût pris des précautions contre les accidents qui pouvaient arriver, il fut immédiatement remplacé dans la charge qu'il laissait vacante. Entre les mains du P. Le Jeune avaient été remises des lettres, qui ne devaient s'ouvrir que si les circonstances le requéraient.

Elles furent présentées et lues publiquement, aussitôt après le service funèbre et dans l'église même où il avait eu lieu. Marc-Antoine Brasdefer de Chasteaufort était appelé à remplir les fonctions de gouverneur jusqu'à l'arrivée du successeur de Champlain (1).

Le dix mars 1636, M. de Montmagny fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-France, avec le titre de lieutenant général du roi. Outre les devoirs ordinaires des gouverneurs, il devait aussi exercer les fonctions de juge; car ses provisions l'autorisaient, « jusqu'à ce qu'il y eût des juges souverains établis, à juger souverainement et en dernier ressort, avec les chefs de la compagnie qui se trouveraient là, tant les soldats que les habitants (2). »

Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, était digne de succéder au fondateur de Québec. Homme distingué par son courage, sa persévérance et son dévouement, il était encore bon chrétien, administrateur fidèle, zélé défenseur des droits et de l'honneur de la France.

Après la mort de Champlain, une sourde inquiétude agitait les esprits dans la colonie; on se demandait si, au milieu des nombreux préparatifs de guerre qui se faisaient dans la mère patrie, on aurait le temps ou la volonté de s'occuper de la Nouvelle-France. Pourrait-on trouver un homme capable de remplacer celui dont tous regrettaient la perte? L'arrivée des vaisseaux dissipa les craintes; une flotte considérable, chargée de secours abondants, était un gage de l'intérêt que le ministre et la compagnie portaient aux établissements du Canada. D'un autre côté, la réputation du nouveau gouverneur rassurait pleinement sur l'avenir de la colonie.

M. de Montmagny, arrivé devant Québec le onze juin 1636, fut reçu au débarquement par la population tout entière, désireuse de connaître et de saluer celui à qui étaient confiées ses destinées. Le premier acte du nouveau gouverneur fut d'un favorable augure: il s'agenouilla avec toute sa suite au pied d'une croix élevée sur le chemin qui conduisait du port à la haute ville, et il fit une courte prière pour demander que la protection de Dieu s'étendît sur lui-même et sur ceux que la

(1) *Relation de* 1636 --Le nom de M. de Chasteaufort n'est pas mentionné par Charlevoix ; on le trouve cependant dans Du Creux, dans les Relations des Jésuites, dans un acte de foi et hommage du sieur Giffard et dans deux autres actes déposés au greffe de Québec. Après l'arrivée de M. de Montmagny, Chasteaufort devint gouverneur des Trois-Rivières, où il était encore en 1638.

(2) *Hydrographie* du P. Fournier, S. J.

providence confiait à ses soins. A l'église, quand le *Te Deum* eut été chanté en signe de joie et de reconnaissance, M. de Chasteaufort lui présenta les clefs du fort Saint-Louis, et déposa en même temps entre ses mains le pouvoir qu'il exerçait depuis la mort de Champlain.

M. de Montmagny ne perdit pas de temps après son arrivée; il s'occupa immédiatement du séminaire des Hurons, de l'habitation des Trois-Rivières, et surtout du fort Saint-Louis, clef de la colonie. Avant sa mort, Champlain avait fait renouveler la palissade qui formait l'enceinte extérieure de la petite forteresse; il avait encore eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée. M. de Montmagny, trouvant trop faibles les ouvrages déjà faits, traça lui-même les lignes d'un nouveau fort qui devait être plus solide que l'ancien, et employa les travailleurs à tirer la pierre de la carrière, à cuire des briques et à préparer la chaux. Il dressa aussi le plan de la ville de Québec, ayant le soin d'aligner les rues, afin qu'on pût à l'avenir bâtir régulièrement. A la suite d'un voyage dans lequel il visita les Trois-Rivières, l'habitation de ce poste fut agrandie de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plate-forme garnie de canons.

Pendant que le gouverneur s'occupait des travaux publics, les particuliers amélioraient leurs maisons. Québec se dégageait peu à peu de son aspect sauvage; de sorte que ceux qui l'avaient connu dans ses premiers temps étaient tout réjouis de lui voir prendre une physionomie plus régulière et plus animée (1). Plusieurs familles étaient venues peu de temps après M. de Montmagny; parmi elles étaient celles des sieurs de Repentigny et de La Potherie, toutes deux nombreuses et pleines d'avenir (2). L'arrivée de ces nouveaux colons répandit un air de vie sur la petite ville. « Nous avons, » dit le P. Le Jeune, «de très-honnêtes gentilshommes, nombre de soldats de façon et de résolution; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par

(1) Un signe du progrès de la civilisation fut l'érection d'un poteau destiné à recevoir les affiches et à servir de pilori. Au commencement de 1636, on y attacha un homme convaincu de s'être enivré et d'avoir blasphémé.

(2) *Relation de* 1636. Ces deux familles nobles de Normandie renfermaient quarante-cinq personnes. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait avec lui sa femme, sa mère, son frère Charles Le Gardeur de Tilly, des sœurs et plusieurs enfants; ils etaient de Thury, sur l'Orne. Le sieur Le Neuf de La Potherie, avait aussi avec lui sa mère et son frère, le sieur Michel Le Neuf du Herisson. La famille Le Neuf était de Caën. Quelques-uns des descendants du sieur de La Potherie servirent dans l'Acadie, sous les noms de La Vallière et de Beaubassin.

réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos roulant comme des tonnerres innocents, qui n'ont ni foudres ni éclairs. La diane nous réveille tous les matins ; nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni; chaque escouade a ses jours de faction : en un mot notre forteresse de Québec est gardée dans la paix, comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre.... Nos sauvages, qui ne sont pas de grands admirateurs de l'univers, s'étonnent, disent-ils, de voir tant de capitaines et tant d'enfants de capitaines. »

Les nouvelles apportées de France témoignaient hautement de l'intérêt que beaucoup de personnes pieuses portaient à la colonie. Le jeune duc d'Enghien, qui fut plus tard le grand Condé, écrivait au P. Le Jeune pour l'assurer de ses sentiments de bienveillance, ajoutant qu'on en verrait les effets à mesure que Dieu lui ferait la grâce de croître en âge. Des carmélites, des ursulines, des visitandines, des hospitalières suppliaient de leur donner part aux souffrances qu'avaient à endurer les missionnaires parmi les nations sauvages. « Il faut que vous sachiez, » écrivait une de ces filles dévouées, « que la Nouvelle-France commence d'entrer dans les esprits de plusieurs personnes; ce qui me fait croire que Dieu la regarde d'un œil favorable. Hélas ! que diriez-vous, mon R. P., si la divine majesté disposait les affaires en sorte que nous eussions bientôt le courage et le moyen de vous aller trouver? Je vous dirai que, si telle est la volonté de Dieu, il n'y a rien en ce monde qui m'en puisse empêcher, quand même je devrais être engloutie des ondes en chemin (1). »

Madame la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, offrait de fonder un hôpital. Voici ce qu'elle proposait dans une de ses lettres : « Dieu m'ayant donné le désir d'aider au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion est l'établissement des religieuses hospitalières dans la Nouvelle-France ; de sorte que je me suis résolue d'y envoyer, cette année, six ouvriers pour défricher des terres et faire quelques logements pour ces bonnes filles. Si je puis contribuer quelque autre chose pour le salut de ces pauvres gens, pour lesquels vous prenez tant de peine, je m'estimerai bien heureuse (2). »

(1) *Relation de* 1636.

(2) *Relation de* 1636.—Marie-Madelaine de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, était fille de Réné de Wignerod, seigneur Du Pont de Courlay, et de Françoise Du Plessis,

Enfin un autre bienfaiteur se présentait, avec le dessein de bâtir un séminaire pour les petits hurons. En signalant ces offres, le P. Le Jeune ne peut s'empêcher d'exprimer son admiration. « Dieu soit à jamais béni du soin qu'il a de cette colonie, la favorisant du secours de personnes qui chérissent ces pauvres barbares beaucoup plus qu'ils ne se sont jamais aimés eux-mêmes! » Encouragés par ces assurances de secours, les Jésuites admirent dans leur maison, comme séminaristes, quelques jeunes gens qu'ils avaient obtenus de leurs parents au pays des Hurons.

Depuis près de deux ans, les missionnaires avaient en effet commencé leurs travaux apostoliques chez ce peuple; aux Pères de Brebeuf, Daniel et Davost, s'étaient joints les Pères Pijart et Le Mercier. Tous avaient rencontré beaucoup de difficultés en se rendant sur le théâtre de leurs missions, retardés tantôt par les embarras des rapides et des portages, tantôt par la mauvaise volonté de leurs guides et de leurs compagnons de voyage. Souvent il leur fallait jeûner, quand ils ne pouvaient trouver les caches de vivres faites par les sauvages; et lors même qu'ils les découvraient, ils n'en étaient guères mieux, puisque les meilleurs repas consistaient dans un peu de maïs cassé grossièrement entre deux pierres. Ils couchaient sur la terre nue, exposés aux intempéries de l'air, après avoir pendant toute la journée marché dans l'eau, dans la boue et dans les marais, ou manié l'aviron comme les sauvages. Et encore, avant de s'endormir, il leur fallait réciter l'office à la clarté de quelques tisons fumants ou de quelques écorces enflammées, distraits fréquemment par le bourdonnement et les piqûres des mouches. Quand ils furent arrivés aux bourgades huronnes, les misères changèrent un peu de forme, sans diminuer considérablement.

A peine la cabane servant de chapelle à Ihonatiria avait-elle été couverte, que les sauvages s'y rendirent de toutes parts pour

sœur du cardinal de Richelieu. Mademoiselle de Wignerod fut mariée à Antoine du Rouro de Combalet, dont elle n'eut point d'enfants. Encore jeune quand elle resta veuve, elle demeura auprès de son oncle, qui lui donna en 1638 la terre d'Aiguillon, érigée en duché. Elle partagea la bienveillance de son oncle pour la colonie de la Nouvelle-France, et ne cessa d'en donner des preuves par les grandes aumônes qu'elle y fit distribuer. Sa principale œuvre fut la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec; elle y consacra des sommes fort considérables. Jusqu'à sa mort, elle continua de veiller sur les intérêts de cette institution, et d'entretenir une correspondance régulière avec les religieuses hospitalières. Ses lettres portaient ordinairement la signature de Du Pont, nom de la seigneurie de son père. La duchesse d'Aiguillon consacra sa vie aux pratiques de piété et aux œuvres de charité. Elle mourut le dix-sept avril 1675, singulièrement regrettée de ses filles, les hospitalières de Québec. Son oraison funèbre fut prononcée par Fléchier.

admirer l'autel et surtout les peintures et les images. Mais, à l'étonnement et à l'admiration succédèrent bientôt les défiances et les mauvais propos; quelques gens mal-intentionnés firent courir le bruit que les images exposées par les Français avaient été apportées pour la destruction du pays; l'on en concluait qu'il fallait grandement se défier de ceux qui en étaient les maîtres. Au milieu des rumeurs malveillantes, qui tantôt s'assoupissaient et tantôt se réveillaient avec une nouvelle intensité, les missionnaires continuaient leur œuvre: plusieurs chefs de familles avaient été baptisés avec leurs enfants; quelques-uns même consentaient à les envoyer à Québec pour qu'ils fussent instruits avec les Français. Douze petits garçons s'étaient préparés à descendre avec le P. Daniel; mais, le moment de partir étant arrivé, les mères ne pouvaient consentir à se séparer de leurs enfants et à leur permettre d'entreprendre un voyage de près de trois cents lieues pour aller demeurer avec des étrangers. Quelques-uns néanmoins s'embarquèrent avec leurs parents, qui allaient vendre leurs pelleteries; ils étaient accompagnés par les Pères Daniel et Davost.

Les canots hurons parurent le dix-neuf août devant les Trois-Rivières, où se trouvaient alors le gouverneur et le supérieur des missions. Les Français les reçurent au rivage: tous les cœurs furent attendris à la vue du P. Daniel. « Il avait la face gaie et joyeuse, mais toute défaite; il était pieds nus, l'aviron à la main, couvert d'une méchante soutane, son bréviaire pendu au cou, sa chemise pourrie sur son dos.... Ce lui était assez d'avoir baptisé un pauvre misérable qu'on menait à la mort, pour adoucir tous ses travaux (1). »

De nouvelles difficultés surgirent au sujet des enfants hurons qui étaient descendus; les parents hésitaient et donnaient mille excuses pour ne point les laisser après eux. Ils représentaient que le chemin était long et difficile, que les mères avaient le cœur tendre et se chagrineraient. De son côté, le P. Daniel encourageait les uns, reprenait les autres, distribuait des présents; mais il eut peu de succès, car il ne lui resta qu'un seul écolier qui tint fermement à sa résolution. Cependant, après un peu de réflexion, deux autres se joignirent au premier, et tous trois descendirent à Notre-Dame des Anges, où le séminaire huron s'établit dans la maison des Jésuites, en attendant l'érection d'un édifice convenable.

(1) *Relation de* 1636.

Pendant les trois dernières années, le Canada avait pris une seconde naissance, qui lui promettait une existence plus vigoureuse et plus prospère. Les vrais éléments de sa force future lui étaient donnés avec ces familles de robustes travailleurs qu'il venait de recevoir. La culture de la terre était en honneur, et l'on espérait qu'avant longues années, le pays fournirait des céréales en assez grande abondance, pour qu'on n'y eut plus à dépendre de l'Europe pour les farines. La population ne s'était cependant pas augmentée aussi rapidement qu'on aurait pu l'espérer, vu le nombre et la puissance des protecteurs de la colonie. Pour s'expliquer les causes de ce peu d'accroissement dans le nombre des colons, l'on doit observer que le français est fortement attaché à sa patrie, et qu'il ne s'en éloigne jamais volontiers, à moins qu'il n'ait l'espoir d'y rentrer bientôt. Pays encore sauvage et peu connu, le Canada ne semblait pas offrir aux paysans de la belle France assez d'avantages, pour les engager à briser les liens qui les attachaient au sol natal. De là, leur peu d'empressement à aller se créer une nouvelle patrie sur les bords du Saint-Laurent.

D'ailleurs les chefs de la compagnie regardaient leur entreprise comme une œuvre religieuse aussi bien que nationale; leur sollicitude s'étendait non-seulement sur les Français, mais encore sur les sauvages, dont la conversion et la civilisation étaient l'objet de leurs vœux les plus sincères. Aussi s'attachaient-ils plutôt à bien choisir les colons qu'à les rendre nombreux; avant tout, ils voulaient former une population morale, religieuse et propre à inspirer aux infidèles du respect pour la foi que prêchaient les missionnaires.

L'union qui régnait entre les membres de la compagnie était bien de nature à lui donner de la force; mais les malheurs dont elle fut assaillie dans ses premières opérations avaient depuis paralysé ses efforts. Les pertes subies par la prise des navires de Roquemont, les compensations accordées aux sieurs De Caën et à leurs associés, en épuisant ses fonds, l'avaient forcée en 1633 à céder le commerce des pelleteries à une association particulière (1). Les membres de celle-ci s'occupaient de leur commerce, bien plus que de l'établissement du pays. Comme ils jouissaient du droit exclusif d'exporter les pelleteries

(1) Il est probable que cette société particulière était celle des sieurs Rosée et Du Hamel, dont il est fait mention dans quelques pièces de ce temps. Un des associés, le sieur Noël Juchereau des Chastelets, conduisait leurs affaires à Quebec, en 1635; il y était probablement arrivé l'année précédente.

ils avaient peu de désir d'exploiter les autres ressources du Canada. La traite avec les sauvages leur rendait de beaux profits, et ils s'en contentaient ; toutefois les colons y gagnaient peu. Il est bien vrai que le commerce des pelleteries était permis dans le pays, où les peaux de castor servaient ordinairement de monnaie ; mais les particuliers n'étaient pas autorisés à les transporter ailleurs. Ainsi le colon, ne pouvant traiter directement avec les marchands des villes de France, devait se soumettre aux exigences des commis de la compagnie.

Dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, le commerce n'était pas assujetti aux mêmes restrictions. Là les tarifs des douanes, les règlements touchant la navigation et le trafic étaient préparés par les délégués de la communauté des habitants, et avaient force de loi, pourvu qu'ils ne fussent contraires ni aux usages, ni aux statuts de la mère patrie. Dès lors, intéressés à ne pas entraver les opérations commerciales, les législateurs avaient le soin de simplifier ces règlements, et de les rendre aussi peu embarrassants que possible pour les planteurs.

Ces circonstances tendaient à favoriser l'accroissement de la population dans les colonies anglaises ; aussi elle y augmentait rapidement. Suivant un auteur contemporain, dans une période de dix années, probablement de 1627 à 1637, environ vingt mille personnes arrivèrent dans le pays pour s'y établir. Le nombre de ceux qui laissaient l'Angleterre devint si considérable, que Charles I, en 1638, fit arrêter dans les ports anglais des vaisseaux chargés d'émigrants prêts à partir. Parmi les passagers ainsi retenus, se trouvaient Cromwell et Hampden, alors citoyens obscurs, mais qui plus tard renversèrent de son trône l'infortuné monarque.

Avec un commerce actif et une population considérable, il n'est pas étonnant que les arts et les métiers de l'ancien monde aient dès lors fait des progrès dans les colonies de Plymouth et de Massachuset. Ainsi, en 1634 on commençait à y construire des vaisseaux; en 1639, une imprimerie était établie et on imprimait les psaumes et quelque traités religieux.

Les lois locales étaient souvent dues aux ministres, qui jouissaient d'un grand crédit en vertu de leur rang et de leur instruction supérieure. Aussi, sous l'influence de ces hommes, qui, comme les Juifs, faisaient leur principale étude des livres de l'ancien testament, le code des deux provinces renfermait-il beaucoup de dispositions empruntées à la loi mosaïque, et de graves restrictions à la liberté de conscience.

La tolérance en matière de religion était encore moins admise dans la Nouvelle-Angleterre qu'au Canada. Les annales de Plymouth et de Boston ont conservé les traces des persécutions suscitées contre les catholiques et les dissidents. Ainsi, en 1647, la cour générale de Boston défendait aux Jésuites et à tout ecclésiastique « ordonné par l'autorité du pape de Rome » d'entrer dans les limites de la jurisdiction de Massachuset, sous peine de bannissement pour la première contravention, et de mort pour la seconde. Les laïcs et les ministres convaincus, ou même fortement soupçonnés de différer d'opinion, en matière de foi, avec le corps des prédicants, étaient admonétés et bannis de la colonie. Roger Williams, ministre de Salem, ayant émis des idées qui parurent hérétiques et séditieuses à ses confrères, fut chassé du Massachuset en 1634; deux ans après, pour la même raison, il reçut ordre du gouverneur Winslow de laisser la colonie de Plymouth. Il finit par se retirer chez les Narragansets, qui lui permirent d'établir chez eux une plantation, à laquelle il donna le nom de Providence. Mais, étant devenu le maitre, il se fit à son tour persécuteur, et chassa de sa colonie Samuel Gorton, suivant lui, coupable d'hétérodoxie (1).

Les femmes mêmes n'étaient pas à l'abri des mesures de coercition adoptées pour maintenir l'unité de croyance. Ann Hutchinson, mère de famille, accusée d'avoir fondé la secte des *familistiques*, fut excommuniée par l'église de Boston et forcée de se réfugier sur le territoire hollandais, où, peu d'années après, elle fut massacrée par les sauvages avec seize personnes de sa famille.

La liberté religieuse ne fut reconnue dans l'Amérique anglaise qu'au moment où une colonie catholique vint s'asseoir sur les bords de la baie de Chesapeake.

Cécil Calvert, lord Baltimore, avait quitté le protestantisme pour embrasser la religion de ses pères. Affligé des persécutions que souffraient les catholiques en Angleterre, il forma le projet de fonder une colonie, où les catholiques pussent servir Dieu sans être exposés à perdre leurs biens et leurs vies. Il obtint en 1632 une portion de l'immense territoire qui avait formé la première concession de la Virginie, et il lui donna le nom de Maryland, en l'honneur de Marie-Henriette de France, épouse de Charles I. Ayant réuni environ deux cents catholiques, il les fit embarquer sur deux petits vaisseaux,

(1) Holmes, *American Annals*, vol. I.

l'Arche et la Colombe (1), et les plaça sous la conduite de deux jésuites, les Pères Andrew White et John Altham; avec eux étaient deux Frères, John Knowles et Thomas Gervase. Partis d'Angleterre le vingt-deux novembre 1633, ils n'arrivèrent dans la baie de Chesapeake que le trois mars de l'année suivante. Le vingt-cinq, fête de l'Annonciation, ils débarquèrent pour prendre possession du pays par l'érection d'une croix. Accompagné d'un des missionnaires, le gouverneur, Léonard Calvert, visita les tribus voisines. Il acheta des sauvages le terrain, où l'on commença à bâtir la ville de Sainte-Marie, au milieu de laquelle s'éleva bientôt une humble chapelle catholique.

Impatients d'annoncer la parole de Dieu aux pauvres infidèles, les Jésuites pénétrèrent chez les Piscatawas et les Patuxents, parmi lesquels ils établirent quelques missions. Plusieurs sauvages se convertirent à la foi, reçurent le baptême et devinrent les amis des Européens, leurs voisins. Ainsi, à mesure que le nombre des chrétiens s'augmentait, un boulevard d'alliés fidèles s'étendait autour de la colonie.

« Lord Baltimore, » dit Chalmers, « fonda sa province sur les larges bases de la liberté religieuse et de la stabilité des droits de propriété, établissant le christianisme selon l'ancien droit commun, sans accorder de supériorité à aucune secte particulière. » Tant que les catholiques demeurèrent les plus forts, la paix régna dans la colonie; mais, des puritains y ayant été admis après avoir été chassés de la Virginie, des troubles furent suscités par leurs chefs. Devenus les plus nombreux, ils maltraitèrent les catholiques, saisirent les missionnaires, qu'ils envoyèrent chargés de chaînes en Angleterre, et chassèrent tous les amis de lord Baltimore.

Quoique les missionnaires eussent eu le temps d'opérer bien des conversions, pendant qu'ils exerçaient librement leur apostolat, peu à peu cependant les traces de leurs travaux disparurent. Lorsque la persécution et la mort eurent enlevé les zélés apôtres du catholicisme, les tribus sauvages retombèrent dans la barbarie et l'ignorance des vérités chrétiennes. Sur les bords du Potomac, comme sur les rivages du Saint-Laurent, le catholicisme produisit les mêmes œuvres de foi et de charité ; dans deux contrées éloignées et chez deux peuples ennemis, le même principe produisit les mêmes heureux résultats pour la conversion et la moralisation des peuples américains. Mal-

(1) *Ark and Dove.*

heureusement pour l'honneur du nom chrétien, le protestantisme apporta la persécution dans le Maryland, et empêcha les missionnaires catholiques de continuer leur œuvre de régénération civile et religieuse.

Les mêmes œuvres de patriotisme et de charité, commencées au cœur de l'Amérique sur les bords des grands lacs, y étaient entravées, non par le fanatisme religieux, mais par l'esprit de destruction qui animait la nation féroce des Iroquois. Dans l'année qui suivit son arrivée, l'attention de M. de Montmagny fut attirée vers le pays des Hurons. Les Iroquois, peu de temps après la dernière expédition de Champlain contre eux, avaient fait une paix simulée avec la nation huronne. Plus tard, ils commencèrent à attaquer les villages les plus éloignés du centre de la population sous le prétexte de quelques injures particulières. Les Hurons ne comprirent pas la tactique de leurs rusés adversaires, qui finirent enfin par lever le masque, vers le commencement de l'année 1636. Heureusement les Français qui se trouvaient dans le pays se montrèrent tellement décidés à se défendre, que l'ennemi se retira sans coup férir. Ce fut cependant pour recommencer bientôt après avec plus d'acharnement; car les bandes iroquoises se répandirent sur toutes les rivières par lesquelles les nations de l'ouest descendaient à la colonie. Au mois d'août 1637, cinq cents de ces barbares poussèrent même la hardiesse jusqu'à venir enlever, près des Trois-Rivières, quelques hurons qui portaient leurs pelleteries à Québec.

Les voyages entre le pays des Hurons et Québec étaient très-fréquents; chaque été partaient, les unes après les autres, des flottilles composées de trente, de cinquante et même de cent canots ; aux Hurons se joignaient les Outaouais, les Nipissiriniens et les Algonquins de l'Isle. Les canots descendaient le fleuve chargés de pelleteries; puis, la traite étant terminée, ils remontaient lentement, portant des marchandises européennes. Les missionnaires suivaient ces caravanes flottantes, lorsqu'elles retournaient aux grands lacs, ou qu'elles en descendaient. Par cette voie, les Jésuites occupés à évangéliser les contrées sauvages de l'ouest entretenaient des rapports avec le monde civilisé, et recevaient annuellement de Québec les objets de fabrique française dont ils ne pouvaient absolument se passer. Aussi ils étaient condamnés à de grandes privations, lorsque les Iroquois réussissaient à enlever les convois. Une année, à la suite de malheurs de ce genre, ils furent réduits à écraser les raisins du pays pour obtenir le vin nécessaire au

saint sacrifice de la messe, et à employer pour les hosties une farine grossière, qu'ils avaient eux-mêmes tirée de quelques mesures de froment, récoltées dans leurs jardins.

Les Hurons et les Algonquins supérieurs s'étaient accoutumés peu à peu à ces voyages : les jeunes gens satisfaisaient leur curiosité en visitant et examinant les maisons, les chapelles, les grands canots, les gros fusils des Français ; les pères de familles consultaient leurs intérêts matériels ; ils échangeaient les riches fourrures dont ils n'avaient pas besoin, pour des objets de fabrique française, qui leur étaient devenus nécessaires ; ils recevaient des chaudières, des haches, des couteaux, des étoffes, qu'ils estimaient beaucoup, dont ils se servaient généralement, et qui étaient aussi pour eux des articles de trafic avec les nations encore plus éloignées. Aussi, les attaques de la nation iroquoise sur leurs flottilles étaient regardés par les sauvages des lacs et de la rivière des Outaouais comme un malheur national.

Aux autres maux, qui vers ce temps affligeaient les Hurons, se joignit, dans l'automne de 1636, une épidémie qui avait les caractères de la petite vérole. Elle suivit les bandes qui remontaient de Québec. Le Père Isaac Jogues, qui arrivait dans le pays, en fut attaqué un des premiers. Après lui, presque tous ses confrères ainsi que les autres Français furent malades ; mais le régime auquel ils se soumirent leur sauva la vie. Les sauvages admiraient l'ordre établi parmi les Français, pour le soin des malades, et ils approuvaient le traitement qu'on employait, sans vouloir cependant s'astreindre à prendre les mêmes précautions, lorsqu'ils étaient attaqués par la maladie. Un des plus fameux médecins ou jongleurs de toute la nation, Tonnérawanont, se trouvait au village d'Ihonatiria, où il était venu pour souffler deux patients. Ayant entendu parler de la maladie des Français, il crut l'occasion favorable pour se faire valoir. Il alla donc offrir ses services, s'engageant à prier et à faire des sueries pour augmenter la vertu des racines qu'il prescrivait. « C'était, » dit le P. Le Mercier, « un petit bossu, mal fait à l'extrême, ayant sur l'épaule un bout de robe, c'est-à-dire quelques vieux castors gras et rapiécés : voilà un des oracles de tout le pays et qui a fait plier cet hiver les bourgs entiers sous ses ordonnances (1). » Il fut éconduit par le P. de Brebeuf ; mais il ne pardonna guères ce refus, car les Jésuites apprirent plus tard qu'il les accusait d'avoir eux-mêmes causé la maladie des Hurons par leurs sortiléges.

(1) *Relation de* 1637.

En effet, l'épidémie s'était étendue de bourgade en bourgade, et, comme les sauvages rejetaient les règles les plus vulgaires de la prudence, un grand nombre de personnes moururent. Tonnerawanont déclara que tout le pays était malade, et qu'il fallait lui donner une médecine ; pour le guérir, il improvisa une grande partie de crosse. Cette ordonnance fut publiée dans toutes les bourgades ; les capitaines ne négligèrent rien pour la faire exécuter, et les jeunes gens déployèrent toute la force de leurs muscles pour lui communiquer plus de vertu et d'efficacité. Le remède resta néanmoins sans effet, et, à la grande confusion du médecin, la maladie continua ses ravages.

Les Jésuites et les laïcs français qui étaient à leur service se portèrent courageusement vers les lieux où l'épidémie sévissait davantage. Par les soins qu'ils donnaient aux malades et les remèdes qu'ils leur distribuaient, ils sauvèrent la vie à plusieurs personnes; mais beaucoup de Hurons aimaient mieux mourir sous le traitement de leurs jongleurs, que de se résigner à suivre les prescriptions des Français.

Accoutumés à attribuer les maladies et la mort à des sortiléges, les sauvages accueillirent facilement les faux bruits répandus par les ennemis des missionnaires ; ils conclurent que les Français employaient des moyens de ce genre pour exterminer leur nation. Un algonquin publia qu'avant de mourir, Champlain avait communiqué à un chef montagnais son intention d'emporter avec lui dans l'autre monde tout le pays des Hurons; c'était un cortége dont le gouverneur voulait s'entourer, pour arriver comme un grand capitaine dans la région des âmes. On crut à ce conte adapté aux mœurs des sauvages ; car souvent parmi eux un chef dangereusement malade, souhaitant avoir quelque compagnon pour son grand voyage, envoyait tuer un homme distingué, soit de sa nation, soit de quelque peuple voisin, dans l'espérance de le rencontrer en entrant dans l'autre monde.

D'autres affirmaient que la maladie était arrivée chez eux par une autre voie : des français avaient ensorcelé un capot, et l'avaient enterré près des Trois-Rivières, de manière toutefois que les Hurons, grands larrons, fussent tentés de l'enlever. Ils n'y avaient point manqué, et l'avaient emporté dans leur pays avec les maladies contagieuses qu'il renfermait.

Sur ces bruits, les esprits s'alarmèrent, et l'on agita dans les conseils la question du massacre des Jésuites et des autres français. Le coup monté pour satisfaire aux craintes superstitieuses de quelques barbares fut détourné par un chef,

nommé Taratouan. Ayant entendu les propositions de mort contre ses amis les Français, il tira un collier de porcelaine, et le jeta au milieu de l'assemblée en disant: « Voilà pour fermer vos bouches et arrêter vos discours. » Suivant les coutumes sauvages, le présent de Taratouan mit fin à la discussion, et éloigna le danger qui menaçait les missionnaires et leurs compagnons (1).

Cependant, comme la maladie continuait à se répandre, la fermentation dans les esprits s'augmentait, et elle était fomentée par de malheureux jongleurs, qui craignaient de perdre leur autorité auprès de leurs compatriotes. Invité à une assemblée dans laquelle devait être discutée l'affaire des *robes noires*, le P. de Brebeuf, supérieur de la mission, s'y rendit avec quelques-uns de ses confrères, pour se défendre contre l'accusation d'avoir jeté sur le pays les germes de la maladie inconnue (2). Le conseil, qui s'ouvrit à huit heures du soir, était composé de trois des nations huronnes: d'un côté de la cabane, étaient les représentants de la nation des Ours, parmi lesquels se placèrent les missionnaires; vis-à-vis, étaient les deux autres nations. Les feux du conseil éclairaient tristement cette assemblée morne et lugubre. Après le silence préparatoire exigé par l'étiquette, le maître de la grande fête des morts prit la parole et exagéra l'état déplorable de la nation; il conclut son discours en accusant les Jésuites d'avoir causé les malheurs publics par leurs sortiléges. Il s'assit, et, les uns à la suite des autres, les capitaines se levèrent pour faire le dénombrement des morts et des malades; leurs discours étaient entrecoupés de profonds soupirs et de plaintes douloureuses. De tous les côtés, l'on pressait de questions le P. de Brebeuf, et l'on cherchait à lui arracher un aveu de son pacte avec la maladie. L'impression la plus forte et la plus défavorable à sa cause fut produite par le discours d'un vieux chef de guerre, rapporté par le P. Le Mercier. « Mes frères, » dit le vieillard, « vous savez bien que je ne parle quasi jamais que dans les conseils de guerre, et que je ne me mêle que des armes ; néanmoins il faut que je parle ici, puisque tous les autres capitaines sont morts. Avant donc que je les suive, je dois décharger mon cœur, et ce sera peut-être le bien du pays, qui s'en va se perdre. Tous les jours, c'est pis que jamais ; cette cruelle maladie a couru toutes les cabanes dans notre bourg, et a fait un tel ravage dans

(1) *Relation de* 1637.
(2) *Relation de* 1638.

notre famille, que nous voilà réduits à deux personnes; encore ne sais-je si nous échapperons à la furie de ce démon. J'ai vu autrefois des maladies dans le pays: deux ou trois lunes nous en faisaient voir la fin; et, en peu d'années, nos familles s'étant rétablies, nous en perdions quasi la mémoire. Mais maintenant nous comptons déjà une année depuis que nous sommes affligés, et nous n'entrevoyons point le terme de notre misère. Le plus pénible, c'est que nous ne voyons goutte dans cette maladie, et que nous n'avons encore pu en découvrir la cause. Je vous dirai ce que j'en ai appris depuis peu de jours; mais auparavant il faut que vous sachiez que je parle sans colère et que je dis la vérité. Je ne hais, ni n'aime les Français; jamais je n'ai eu rien à démêler avec eux, et c'est aujourd'hui que nous nous entrevoyons pour la première fois. Je ne prétends pas leur faire tort; seulement je rapporterai avec fidélité le discours d'un de notre nation, revenu fraîchement de la traite de Québec. »

Ensuite, présentant les chefs d'accusation, qui tous avaient rapport aux prétendus sortiléges, il parla avec tant d'adresse et de force, qu'il remporta l'approbation générale des assistants. Afin de donner plus de couleur à ses contes, lorsqu'il appela des témoins pour soutenir ses allégués, il mettait de côté les témoignages de ceux qu'il savait être décriés pour leurs mensonges; mais, s'il rejetait un menteur trop bien connu, il admettait des témoins qui ne valaient guères mieux.

Ayant obtenu la permission de parler, le P. de Brebeuf renversa cet échafaudage d'accusations, par quelques raisons, auxquelles personne ne put répondre, mais qui n'empêchèrent pas les chefs de l'engager à produire l'étoffe ensorcelée, apportée pour la ruine du pays. Désespérant de rien gagner sur des esprits prévenus, le missionnaire voulut profiter de l'occasion pour leur parler du Dieu qu'ils repoussaient, et des châtiments que sa providence leur infligeait. Plusieurs écoutèrent avec attention les paroles du P. de Brebeuf; mais la plupart l'interrompaient. Quelques-uns se retirèrent, et, en sortant, un vieillard le salua en lui disant: « Si on te fend la tête, nous n'en dirons mot. » Enfin, après une séance des plus orageuses, on décida qu'il ne fallait rien faire avant l'arrivée des hurons qui étaient descendus à Québec.

Au sortir du conseil, comme le Père s'avançait au milieu de la foule, il vit tomber à ses pieds, frappé d'un coup de hache, un des plus furieux ennemis de la foi. Croyant que dans les ténèbres le meurtrier s'était trompé, il lui demanda avec assu-

rance: « Est-ce à moi que tu destinais ce coup. » « Non, » répondit le sauvage, « tu peux passer; celui-ci était un sorcier, toi, tu ne l'es pas (1). »

Les Jésuites eurent encore à comparaître dans plusieurs conseils pour se disculper; et un temps arriva où l'opinion générale paraissait si hostile, qu'avant de se rendre à l'assemblée, le P. de Brebeuf dressa une espèce de testament, signé de lui-même et de ses confrères. Il le remit à quelques sauvages fidèles, qui, en cas de malheur, le devaient porter à Québec. Pour témoigner qu'il était prêt à tout et ne craignait point la mort, il célébra son *atsataion*, ou festin d'adieu, auquel il invita ses amis hurons. La cabane se trouva pleine de gens, qui exprimaient leur tristesse par un morne silence.

Cependant le temps s'écoulait, et l'orage, qui grondait d'une façon si redoutable, ne crevait point. Il parut enfin s'éloigner; à la suite d'une neuvaine faite en l'honneur de Saint Joseph, les clameurs cessèrent, et une paix incompréhensible succéda aux injures et aux menaces. Les missionnaires, espérant alors reprendre leur œuvre avec plus de succès, résolurent de transporter leur principale résidence d'Ihonatiria à Ossossané, ou La Rochelle, principale bourgade de la nation des Ours; ils mirent ce dessein à exécution en 1638.

Ces mauvaises nouvelles avaient causé de l'inquiétude à Québec; car, outre les missionnaires, il se trouvait dans le pays des Hurons un assez bon nombre de français, qui étaient aussi exposés au danger, et dont la mort aurait été une perte sensible pour la colonie. La plupart étaient ou de jeunes gens donnant de belles espérances pour l'avenir par leur vigueur, leur activité et leur intelligence, ou des hommes dans la force de l'âge, parlant les langues des sauvages, formés à leurs habitudes, et accoutumés aux voyages les plus rudes.

Pendant le cours de l'été, un établissement en faveur des Algonquins et des Montagnais avait été commencé près de Québec; on espérait y attirer quelques familles, et par là les arracher à la vie nomade, leur faciliter les moyens de s'instruire dans la religion chrétienne et les attacher aux Français. Le promoteur de cette œuvre nationale et religieuse fut Messire Noël Brûlart de Sillery, commandeur de l'ordre de Malte, membre d'une famille puissante à la cour. Il avait été ambassadeur du roi très-chrétien en Espagne et à Rome, où il avait montré tant de sagesse, qu'après son retour, Marie de

(1) *Relation du* P. Bressani, *traduction du* R. P. Martin, S. J.

Médicis le nomma ministre d'état. Dégoûté des honneurs et de la gloire du monde, et voulant se consacrer entièrement au service de Dieu, il renonça à ses dignités, embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1634. Pendant le reste de sa vie, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres. Comme associé de la compagnie de la Nouvelle-France, il voulut contribuer à la conversion des sauvages. Il avait d'abord songé à établir un couvent pour l'instruction des filles; mais, sur l'avis du P. Le Jeune, il se décida à fonder un asile pour les familles sauvages, déjà chrétiennes ou se préparant à le devenir. Pour cette fin il envoya, en 1637, une vingtaine d'ouvriers et des secours en argent, pour construire des bâtiments et commencer le défrichement des terres que la compagnie lui avait promises. Dans ses lettres, il priait le P. Le Jeune de choisir le lieu le plus avantageux pour la colonie, et de surveiller les travaux qu'on y allait faire. En même temps, il écrivait à M. de Montmagny, qu'il avait connu à Malte, pour lui recommander instamment le nouvel établissement (1).

Le P. Le Jeune choisit, comme le site le plus favorable, un lieu distant de Québec de quatre milles, vers le milieu de l'anse appelée auparavant Kamiskoua Ouangachit, et qui porta depuis le nom de Saint-Joseph de Sillery. Les terres voisines avaient été accordées au sieur Derré de Gand, commis-général de la compagnie, qui, ayant été informé du dessein de M. de Sillery, consentit volontiers à les céder pour l'établissement projeté.

Les ouvriers conduits sur les lieux par le P. Le Jeune, bâtirent d'abord une maison destinée à leur servir de logement, pendant la durée des travaux. Ils élevèrent ensuite une chapelle, une résidence pour les missionnaires, un hôpital, un fort et des maisons pour les néophytes (2). Le P. Le Jeune connaissait bien les

(1) *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brûlart de Sillery;* Paris 1843.
Vie du même, par M. l'Abbé Bois; Québec, chez Augustin Côté.
Dans le premier de ces ouvrages, la lettre adressée à M. de Montmagny porte la date de 1634; il y a évidemment erreur, puisque M. de Montmagny est arrivé en 1636 au Canada, où il était inconnu. D'ailleurs les Relations des Jésuites nous apprennent que les faits dont parle M. de Sillery se sont passés en 1637, date réelle de la lettre adressée à M. de Montmagny.

(2) Les murs de la chapelle de Sillery étaient encore debout, il y a un peu plus de trente ans. Maintenant, sur le bord du fleuve, à un mille au-dessus de S. Colomb, on reconnaît encore les fondations de la chapelle et de l'hôpital. La maison des missionnaires est occupée par les bureaux de M. Le Mesurier, à qui appartiennent les terrains voisins. Le site avait été bien choisi; la bourgade de Sillery était au milieu d'une anse que terminent deux caps; elle était abritée par les hauteurs contre les vents du nord; à l'entour, s'étendaient des prairies arrosées par plusieurs ruisseaux, qui fournissent des eaux excellentes. Près des murs de fondation de la chapelle, est une fontaine, dont l'eau est d'une limpidité et d'une légèreté remarquables.

sauvages, et savait que le seul moyen de leur faire apprécier un bienfait, était de le leur faire désirer ; il ne leur communiqua pas d'abord les intentions du généreux fondateur. Il permit cependant à deux capitaines, Negabamat et Nenaskoumat, d'habiter une des maisons, au printemps suivant ; mais en leur faisant bien comprendre que cette permission ne serait prolongée que si le propriétaire y consentait. La réponse arriva dans l'été de 1638, et ne manqua pas d'être favorable. Ce délai avait été suffisant pour engager les sauvages à profiter de suite des avantages qu'on leur offrait. Douze familles chrétiennes, fort nombreuses, prirent possession des logements qu'on leur avait préparés, et furent bientôt suivies de plusieurs autres. Dans ce lieu, les Montagnais et les Algonquins se formèrent peu à peu à quelques coutumes françaises, et prirent surtout un esprit et des mœurs convenables à des chrétiens. Le voisinage de Québec, loin de leur nuire, leur fut favorable ; car les habitants de cette ville naissante, menant généralement une vie régulière, ne pouvaient qu'inspirer de l'estime pour la religion aux néophytes de Sillery.

L'année 1638 fut rendue mémorable dans l'histoire américaine, par la fréquence et la durée de ces terribles convulsions de la surface du globe, qui à certaines époques ont répandu la consternation parmi les habitants de notre continent. Les annales des colonies anglaises renferment de longs détails sur des tremblements de terre qui se firent sentir dans toute la Nouvelle-Angleterre, depuis le premier de juin 1638 jusques au vingt-un du même mois. Les maisons étaient ébranlées par des secousses, qu'annonçait un roulement sourd, semblable au bruit d'un tonnerre lointain, ou, selon un écrivain du temps, pareil à l'ébranlement causé par le passage d'un grand nombre de carosses sur les pavés de Londres (1). Un de ces tremblements de terre fut ressenti au Canada, le onze juin ; quoique très-fort, il ne paraît pas avoir eu la même violence que ceux qui agitèrent les colonies anglaises (2). Les phénomènes de ce genre ont été autrefois bien plus communs et plus redoutables qu'ils ne le sont maintenant, dans le nord de l'Amérique. Suivant Thévet (3), les sauvages parlaient avec effroi à Cartier et à ses compagnons des bouleversements qu'à

(1) *Winthrop's Journal.*—Josselyn, *New England.* Josselyn dit que, cette année, Boston était un village renfermant de vingt à trente maisons.

(2) " Le jour de Saint-Barnabé nous avons eu un tremblement de terre . . . . Il se fit si bien sentir que les sauvages étaient étonnés de voir leurs plats d'écorce s'entrechoquer et l'eau sortir de leurs chaudières. " *Relation de* 1638.

(3) *Cosmographie universelle.*

certaines époques les tremblements de terre avaient causés dans le pays. La surface tourmentée de plusieurs localités, au nord de Québec, prouve bien clairement qu'il n'y avait rien d'exagéré dans leurs rapports.

Quelques amis de la colonie projetaient deux établissements d'une grande importance pour un pays nouveau : ils désiraient fonder un hôpital destiné à recevoir les malades, soit français, soit sauvages, et établir une école pour l'instruction des filles. Ces œuvres trouvaient de puissants protecteurs parmi les personnes pieuses de la mère patrie : car la charité catholique n'est arrêtée dans ses entreprises, ni par l'éloignement des lieux, ni par les difficultés à surmonter ; il suffit qu'il y ait du bien à faire, pour qu'elle se hâte d'y concourir. Madame la duchesse d'Aiguillon s'était chargée de la fondation de l'Hôtel-Dieu, ayant obtenu un terrain à Québec, en 1637, comme nous l'avons dit, elle y envoya des hommes pour défricher l'emplacement de l'hôpital, et commencer à en jeter les fondations. Comme elle voulait confier cet établissement à des religieuses, elle s'adressa, dans ce dessein, en 1638, aux Augustines qui tenaient l'hôpital de Dieppe. Sa demande fut agréée avec un tel plaisir, que toutes les bonnes filles de la communauté s'offrirent à passer dans la Nouvelle-France. On en choisit trois, qui reçurent avis de se préparer à partir par les premiers vaisseaux, au printemps de 1639. C'étaient la Mère Marie Guenet de Saint-Ignace et les Mères Saint-Bernard et Saint-Bonaventure.

La seconde institution fut entièrement l'œuvre de la providence ; ni la compagnie de la Nouvelle-France, ni les protecteurs ordinaires de la colonie ne furent appelés à y prendre part. Plusieurs fois l'on avait été sur le point de lui trouver des patrons, et toujours il était survenu quelque circonstance, qui avait renversé les plans formés par les amis du Canada. Enfin une jeune dame, Marie-Madeleine de Chauvigny, veuve du sieur Charles Grivel de la Peltrie, fut conduite par des voies merveilleuses à faire réussir une entreprise si souvent abandonnée. Après avoir surmonté des difficultés incroyables, elle obtint la grâce de consacrer ses biens et sa personne à la fondation d'une maison religieuse pour l'éducation des jeunes filles de la Nouvelle-France. D'Alençon, lieu ordinaire de sa résidence, elle alla à Paris, où elle consulta le P. de Condren, de l'Oratoire, et S. Vincent de Paul, qui approuvèrent son dessein et l'encouragèrent (1). Par l'entremise de M. de Bernières,

(1) *Lettres historiques* de la M de l'Incarnation.

qui lui servait de protecteur, elle apprit qu'une religieuse ursuline de Tours avait, depuis plusieurs années, exprimé le désir de se consacrer à l'instruction des filles du Canada, et n'attendait qu'une occasion favorable pour exécuter son dessein. C'était la mère Marie de l'Incarnation, remarquable par ses vertus et par ses talents en tout genre. Munie des lettres de recommandation du commandeur de Sillery et des sieurs de Lauson et Fouquet (1), Madame de la Peltrie se mit en route pour Tours. M. de Bernières voulut encore l'accompagner dans ce voyage, pour l'aider de ses conseils et de son crédit. Homme d'une haute piété, il donna plus tard un nouveau gage de son affection pour le Canada dans la personne de M. de Laval, qui s'était formé auprès de lui à la pratique des vertus les plus relevées. L'archevêque de Tours, sollicité par des avocats si puissants, permit à la Mère de l'Incarnation d'obéir à la voix intérieure qui depuis longtemps l'appelait à Québec. Elle avait besoin d'une compagne, pour la secourir dans sa pénible mission ; la position fut briguée par toutes les religieuses de la communauté, qui, avec la permission de leur supérieure, allèrent, les unes après les autres, se jeter aux pieds de M. de Bernières et lui demander d'être préférées pour cet honneur. Le choix tomba sur une jeune personne appartenant à une famille fort distinguée de l'Anjou, mademoiselle de Savonnière de la Troche, connue chez les ursulines de Tours sous le nom de Marie de Saint-Bernard. Comme elle attribuait à la protection de Saint Joseph la grâce d'avoir été préférée à ses sœurs pour la fondation du couvent de Québec, en partant pour le Canada, elle prit le nom de Marie de Saint-Joseph, qu'elle porta toujours dans ce pays.

Après avoir rencontré un si beau succès à Tours, madame de la Peltrie alla à Paris, pour s'entendre avec les Jésuites chargés des missions du Canada, et pour obtenir encore une religieuse. N'ayant pu en trouver, elle se rendit avec ses compagnes à Dieppe, où une troisième ursuline, la mère Cécile de la Croix, lui fut accordée par le couvent de cette ville. Le quatre mai 1639, les trois ursulines, accompagnées de leur fondatrice et des religieuses hospitalières, s'embarquèrent à Dieppe, sur un vaisseau que commandait le capitaine Bontemps, et sur lequel prit passage le P. Vimont, nommé supérieur des jésuites de la Nouvelle-France. Le voyage fut

(1) Probablement le fameux Nicolas Fouquet, alors maître des requêtes, et plus tard surintendant des finances.

long et pénible ; le vaisseau faillit être écrasé par une énorme glace, et n'échappa au danger de se perdre que par une protection toute particulière de la providence. Le reste de la traversée fut heureux ; et, le premier août 1639, la colonie de religieuses arriva devant Québec, à la grande joie des habitants. Elles y étaient impatiemment attendues par les Français et les sauvages, qui se portèrent au rivage pour assister à leur débarquement. En mettant pied à terre, elles baisèrent le sol de leur patrie d'adoption, afin d'en prendre possession au nom de la charité. Environnées des démonstrations de la joie publique, elles furent reçues par M de Montmagny, qui les conduisit à la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, où l'on chanta un *Te Deum* en action de grâces.

Avant de se séparer, les deux communautés visitèrent le village de Sillery ; elles virent avec une joie indicible les pauvres familles sauvages, au service desquelles elles s'étaient dévouées. Pleine de vivacité et d'ardeur, Madame de la Peltrie ne pouvait contenir sa joie à la vue des petites montagnaises, qui allaient devenir ses élèves et ses enfants. La maison des Ursulines n'était pas encore commencée, et l'on avait à peine jeté les fondations de celle des hospitalières ; il fallut donc leur chercher des logements. Les hospitalières furent placées dans une maison neuve, appartenant à la compagnie des Cent-Associés, et qui se trouvait près du fort Saint-Louis ; aux ursulines l'on assigna une petite maison, ne renfermant que deux pièces. Ce bâtiment appartenait à M. Juchereau des Châtelets, associé du sieur Rosée, et était situé sur un quai, près du magasin de la compagnie de la Nouvelle-France.

Dans ce misérable taudis, les ursulines reçurent, comme pensionnaires, six petites filles sauvages, qu'elles instruisaient avec quelques jeunes françaises. Les bonnes institutrices n'étaient pas à l'aise, renfermées avec toutes leurs élèves, dans les deux chambres, qui servaient de dortoir, de cuisine et de classes ; mais elles se trouvaient heureuses, parce qu'elles se voyaient entourées de celles pour l'amour desquelles elles avaient abandonné leur patrie et leurs parents (1).

Durant l'hiver, qui fut fort rigoureux, les hospitalières furent très-occupées à soigner les malades ; car la petite vérole s'était répandue parmi les sauvages et les français nés dans le pays. Elle faisait de grands ravages et remplissait l'hopital de malades. Il est assez remarquable que les français venus de la mère

(1) *Lettres* de la M. de l'Incarnation.

patrie n'en furent point attaqués. Les religieuses étaient accablées de travail et de privations ; aussi toutes trois tombèrent malades ; comme on ne pouvait trouver personne pour prendre soin de l'hôpital, les Jésuites furent obligés de s'en charger jusqu'au rétablissement des hospitalières.

Au printemps de 1640, le quatorze juin, le feu se déclara dans la maison des Jésuites et la consuma entièrement (1). En peu de temps les flammes envahirent l'église et la chapelle du gouverneur, qui étaient voisines et construites en bois. L'incendie fut si subit, que les Pères perdirent une grande partie de leurs meubles et de leurs papiers, ainsi que les premiers registres de Notre-Dame de Québec (2). « Nous avions ramassé dans cette maison, » écrivait le P. Le Jeune, « comme en un petit magasin, tout l'appui et le support de nos autres résidences et de nos missions. Dieu a réduit tout cela au néant. Le linge, les habits et les autres meubles nécessaires pour vingt-sept personnes que nous avons aux Hurons, étaient tout prêts d'être portés par eau dans ces pays si éloignés.... Le vent assez violent, la sécheresse extrême, les bois onctueux de sapin dont ces édifices étaient construits, allumèrent un feu si prompt et si violent, qu'on ne put quasi rien sauver; toute la vaisselle et les cloches et calices se fondirent,» Les Jésuites furent forcés de se réfugier à l'hôpital, où ils occupèrent la grande salle, tandis que la petite chapelle des religieuses servait d'église paroissiale (3).

Ce malheur était grand, vu les faibles ressources de la colonie ; il fut néanmoins supporté avec courage. La paix et la bonne intelligence qui régnaient entre les chefs du pays et les colons inspiraient à tous de la confiance et de la fermeté. Et ces beaux résultats étaient produits par le sentiment chrétien. » Il est vrai, » écrivait-on en France, « qu'en ces contrées on vit dans une grande innocence ; la vertu y règne comme dans son empire, le vice... n'y paraît qu'en cachette et à la dérobée, ne se produisant jamais sans confusion. Les principaux habitants de ce nouveau monde, désireux de conserver cette bénédiction du ciel, se sont rangés sous les drapeaux de la Sainte Vierge, à l'honneur de laquelle ils entendent tous les samedis la sainte

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec—Relation de* 1640.

(2) On recueillit de la bouche des habitants du pays tous les détails nécessaires pour rétablir les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures.

(3) Le gouverneur ayant ensuite prêté aux Jésuites une maison dans laquelle ils se logèrent, la grande salle qu'ils avaient occupée servit d'église paroissiale, jusqu'à ce qu'une nouvelle église eût été construite sur l'emplacement donné par le sieur Couillard.

messe, et fréquentent souvent les sacrements de vie.... Cette dévotion a banni les inimitiés et les froideurs, elle a introduit de bons discours au lieu des paroles trop libertines, elle a fait revivre la coutume de prier Dieu publiquement soir et matin dans les familles.... Au reste nous vivons ici fort contents et fort satisfaits ; les Français sont en bonne santé. L'air du pays leur est bon, aussi est-il pur et sain ; la terre commence à leur donner des grains abondamment ; les guerres, les procès, les débats et les querelles ne l'empestent point ; en un mot le chemin du ciel semble plus court et plus assuré de nos grands bois que de vos grandes villes (1). »

Des fêtes publiques, qui devaient paraître magnifiques aux sauvages et aux français nés dans le pays, étaient parfois célébrées et réunissaient la population de Québec, qui donnait alors un libre cours aux éclats de sa joie. Lorsque la nouvelle de la naissance d'un dauphin arriva au Canada, en 1639, cet événement si longtemps désiré fut célébré avec enthousiasme, par des processions et par un feu de joie, dont un témoin oculaire fait la description suivante : « On fait voler des feux au ciel, tomber des pluies d'or, briller des étoiles ; les serpenteaux brûlants courent partout, les chandelles ardentes éclairent une belle nuit : bref le canon fait un grand tonnerre dans les échos de nos grands bois. Les Hurons qui se trouvèrent présents se mettaient la main sur la bouche en signe d'admiration et d'étonnement. »

L'anniversaire de cette fête fut solennisé l'année suivante. A cette occasion, M. de Montmagny fit jouer une tragi-comédie, en l'honneur du prince nouveau-né ; l'on trouva à Québec des acteurs qui remplirent leurs rôles fort convenablement ; entre tous, se distingua le sieur Martial Piraube, secrétaire du gouverneur et tabellion, qui conduisait l'action et en représentait le premier personnage. Mais, pour les sauvages, la partie la plus émouvante du spectacle fut un mystère du genre de ceux qui, au moyen âge, faisaient une si vive impression sur l'esprit de nos ancêtres. L'âme d'un infidèle, poursuivie par deux démons parlant le plus pur algonquin, tomba entre leurs mains et fut traînée dans une fosse vomissant des flammes. Cette pantomime frappa plus fortement l'esprit des sauvages, que ne l'auraient pu faire les meilleurs discours sur les peines de l'enfer.

Peu de temps après l'incendie de la maison des Jésuites, les

(1) *Relation de* 1640.

hospitalières reçurent de la duchesse d'Aiguillon des lettres, dans lesquelles elle les invitait à aller demeurer à Sillery, pour l'avantage des sauvages. Afin de faciliter ce changement de domicile, elle ajoutait à ses premiers dons une somme de vingt mille francs. Les religieuses souscrivirent d'autant plus volontiers à l'arrangement proposé, qu'elles s'étaient fort gênées en cédant une partie de leur logement. Une maison fut aussitôt commencée pour elles à Sillery En attendant qu'elle fût préparée, M. de Puiseaux les engagea à habiter celle qu'il avait à l'anse de Saint-Michel, entre Sillery et Québec. Elles acceptèrent avec reconnaissance et y demeurèrent jusqu'au commencement de l'année 1641 ; alors elles purent entrer dans l'hôpital bâti auprès du village des sauvages (1).

(1) " Nons allâmes bientôt reprendre notre maison de Sillery, qui était encore fort peu avancée ; nous y logeâmes comme nous pûmes, et ce que nous y souffrîmes de froid et de misère ne se peut exprimer." *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

CHAPITRE SECOND.

Heureux succès des Hurons contre les Iroquois—Supplice de Pierre Ononkouaïa, chef iroquois—Résidence de Sainte-Marie—Guerres des Iroquois contre les Hurons, les Algonquins et les Français—Captivité de Marguerie et de Thomas Godefroy chez les Agniers—Les deux français sont rendus à leurs compatriotes—Messieurs de la Dauversière, de Fancamp et Olier entreprennent d'établir une colonie dans l'île de Montréal—M. de Maisonneuve—Mademoiselle Mance accompagne les premiers co'ons de Montréal—Générosité de Madame De Bullion—Fondation de Montréal—Habileté et courage de M. de Montmagny.

La petite colonie des Français au pays des Hurons s'était trouvée, en 1637, dans une situation bien périlleuse par suite de la mortalité qui avait affligé la population. Aux orages, le calme avait heureusement succédé; mais il était, de temps en temps, troublé par l'inconstance et par les idées superstitieuses des sauvages. Cependant les plus grands dangers étaient passés, et les Jésuites purent étendre le cercle de leurs pénibles travaux. Comme Ihonatiria restait presque désert, par suite de la terreur qu'y avait répandue la maladie, les missionnaires transportèrent leur résidence de Saint-Joseph à Téanaustayaé, l'un des bourgs les plus considérables du pays. Ils eurent le bonheur d'y baptiser dès la première année plusieurs hurons et quelques iroquois prisonniers, parmi lesquels fut un capitaine des Onneiouts, nommé Ononkouaïa, homme d'un courage et d'une vigueur peu ordinaires (1).

Les Hurons n'avaient pas depuis longtemps obtenu autant de succès qu'ils en remportèrent durant l'année 1638, les courses de leurs partis de guerre ayant presque toutes été heureuses. Dans une de ces occasions, une troupe composée de trois cents hommes, tant hurons qu'algonquins, s'étant mise en campagne, jeta en avant quelques éclaireurs, qui tombèrent inopinément au milieu d'une embuscade de cent iroquois. Quoique surpris, les Hurons purent se replier sur le gros de leur parti; un seul d'entre eux fut fait prisonnier. Le rusé captif, voyant les Iroquois disposés à retourner dans leur pays, leur donna à en-

(1) *Relation de* 1639. Dans le récit qui suit, nous avons cité presque textuellement le rapport du P. Jérôme Lalemant.

tendre qu'ils n'avaient rien à craindre, parce que les guerriers hurons étaient peu nombreux, et incapables de forcer un si puissant ennemi. Il réussit à se faire croire, et les Iroquois commencèrent un abatis, résolus d'attendre les ennemis derrière ce retranchement. Leur surprise et leur rage furent grandes, quand ils se virent environnés par un corps de troupes trois fois plus considérable que le leur; aussi, sur le champ, le prisonnier paya de sa vie le service qu'il venait de rendre à ses compatriotes. Comme il restait aux Iroquois une voie pour s'échapper, ils tinrent conseil; plusieurs se déclarèrent prêts à prendre la fuite. Ononkouaïa, jetant les yeux au ciel, leur montra le soleil dans toute sa splendeur: « Frères, » s'écria-t-il, si le ciel était caché, si le soleil était obscurci, nous pourrions suivre votre avis et fuir devant l'ennemi; mais au grand jour, à la clarté du soleil, il n'y faut point songer. Combattons tant qu'il restera quelque chance; chacun s'échappera ensuite comme il le pourra. » La voix du chef fut écoutée; tous attendirent de pied ferme l'attaque des Hurons. Ceux-ci donnèrent avec tant de vigueur que les Iroquois furent presque tous tués ou faits prisonniers, quatre ou cinq seulement ayant réussi à s'échapper. Parmi les prisonniers se trouva Ononkouaïa, qui, réservé au supplice du feu, s'y prépara en se faisant instruire de la religion chrétienne. Baptisé sous le nom de Pierre, il sembla se revêtir d'une générosité toute chrétienne, qui donnait un caractère nouveau à la force naturelle et au courage du barbare. Aussi, Pierre Ononkouaïa s'avança sur l'échafaud avec une noble fermeté. Pendant qu'on le tourmentait au moyen de tisons et de fers brûlants, il consolait son compagnon dans les supplices, en lui rappelant le bonheur dont bientôt ils jouiraient tous deux dans le ciel. Celui-ci étant mort trop tôt au gré de ses bourreaux, ils déchargèrent toute leur rage sur Pierre; et, après l'avoir longtemps brûlé, l'un d'eux, le croyant près de mourir, lui leva la chevelure. Ce corps brisé, mutilé, rôti, semblait privé de vie, lorsque, à la surprise des spectateurs, il se dressa tout à coup. Le sentiment de l'honneur, agissant puissamment sur le cœur de Pierre, avait ranimé ses membres, dont les liens étaient tombés au milieu des flammes. Un capitaine, suivant les idées d'honneur de ces barbares, ne doit pas mourir comme un captif; du moment qu'il est libre de ses mouvements, il lui faut braver ses ennemis et défendre contre leurs outrages les derniers instants de sa vie. Ononkouaïa, en se levant, saisit de ses mains meurtries un tison enflammé, et en menace ses bourreaux. A

cette vue, leurs cris de rage redoublent; armés de fers rougis au feu, ils se précipitent pour escalader l'échafaud. De son côté, il renverse les échelles, il lance des brandons sur les assaillants, et, tout couvert du sang qui ruisselle de sa tête, il a encore la force de les repousser. Les uns lui jettent des cendres chaudes et des charbons; d'autres, placés sous l'échafaud lui brûlent les pieds et les jambes avec des torches; partout les feux le suivent. Pendant assez longtemps il se défend, sans que personne réussisse à monter auprès de lui; mais un faux pas le fait tomber en arrière: ses bourreaux profitent de l'accident pour le saisir; ils le brûlent de nouveau et le jettent au milieu du feu.

Le guerrier iroquois n'est pas encore vaincu. Du milieu du bûcher, il se lève, revêtu d'une couche de cendres, de charbons ardents et de sang coagulé. Portant à chaque main un tison enflammé, il s'avance vers le gros de ses ennemis, pour avoir la satisfaction de les voir fuir encore une fois devant lui. En effet, personne n'ose l'attendre, pendant qu'il marche fièrement vers le bourg, comme s'il y voulait mettre le feu. Un bâton qu'on lui lance le fait choir. Avant qu'il ait pu se relever, ses ennemis le saisissent; ils lui coupent les pieds et les mains, et, ayant soulevé ce tronc mutilé, ils le traînent sur plusieurs brasiers; enfin ils le poussent sous un arbre renversé, déjà enflammé dans toute sa longueur. Incapable de se laisser abattre par la cruauté des supplices, cette nature ferme et énergique fait un dernier effort; n'ayant plus ni pieds ni mains, Ononkouaïa se roule sur les charbons; il se traîne sur les coudes et sur les genoux vers ses bourreaux, et une fois encore il jette l'épouvante au milieu de la foule. La mort seule peut dompter son invincible courage. Lassés de cette lutte désespérée, les Hurons se voient contraints de mettre fin à ses tourments; un des plus hardis s'approche et lui tranche la tête avec son couteau.

Il y avait eu quelque chose d'extraordinaire dans la constance et la force de Pierre Ononkouaïa au milieu des supplices; aussi les Hurons païens avouaient hautement que le baptême avait seul pu le soutenir et lui communiquer un tel courage. De là ils prirent la résolution de ne plus souffrir qu'on baptisât les prisonniers condamnés au feu, parce qu'ils auguraient de grands malheurs pour leur pays, lorsqu'ils ne pouvaient arracher des cris de douleur aux captifs qu'ils tourmentaient.

Cependant, en voyant le théâtre de leurs travaux s'agrandir, et le nombre des chrétiens s'accroître sensiblement, les Jésuites reconnurent qu'au lieu de se partager dans plusieurs résidences,

il valait mieux en former une seule, d'où ils s'étendraient dans le pays, et où les missionnaires viendraient de temps en temps se retremper, en se reposant de leurs fatigues. Ne voulant pas s'exposer à changer de demeure tous les sept ou huit ans suivant la manière des sauvages, ils choisirent une place convenable à leur dessein, et qui n'était encore occupée par personne. Ce lieu, situé vers le centre du pays et à peu de distance du grand lac, était baigné par une petite rivière, nommée aujourd'hui Wye (1). Dès l'été de 1639 ils y transportèrent la résidence qu'ils avaient à Ossossane, et le printemps suivant ils y réunirent celle de Saint-Joseph de Téanaustayaé.

Le lieu choisi pour le nouvel établissement de Sainte-Marie réunissait beaucoup d'avantages. De tous les côtés l'on s'y pouvait rendre avec facilité ; de ce point, la rivière conduisait d'un côté au grand lac, de l'autre vers les villages de l'intérieur. La facilité des communications par eau était précieuse dans un pays où l'on n'avait pas d'autres moyens de transport que des canots (2). La terre dans les environs de Sainte-Marie, sans être très-fertile, produisait abondamment le maïs qui formait la nourriture ordinaire des Hurons.

Plusieurs familles chrétiennes s'établirent autour de la demeure des missionnaires, attirées par les secours qu'elles s'attendaient à y rencontrer et pour le corps et pour l'âme Tout près de leur maison, les Jésuites firent bâtir une grande cabane, où chaque voyageur était hébergé gratuitement pendant trois jours, et où l'on recevait les malades pour les traiter. Dans une seule année, l'on y admit plus de trois mille personnes venues de toutes les parties du pays. L'hospitalité si largement donnée n'entraînait point dans des dépenses fort considérables ; car les sauvages n'avaient pas besoin d'un ameublement coûteux ; ils étaient accoutumés à se contenter, pour leur nourriture, de maïs assaisonné avec du poisson fumé et broyé. Cependant la générosité chrétienne des missionnaires eut le bon effet d'attirer les infidèles aussi bien que les néophytes, d'affaiblir les préjugés hostiles et de favoriser de nombreuses conversions

Se rapprochant peu à peu de la civilisation par le christianisme, unie plus étroitement dans les liens de la charité, et fortifiée par la présence des Français, la nation huronne serait

(1) Notes du P. F. Martin, S. J. La relation du P. Bressani a été traduite de l'italien en français par le P. Martin, qui l'a enrichie de notes précieuses pour l'histoire des missions huronnes.

(2) *Relation de* 1640.

arrivée à former un corps solide et durable, si elle n'avait été minée sans cesse par l'ennemi puissant et acharné qui ne lui donnait aucun répit. Les Iroquois avaient entrepris de la ruiner; la persévérance, l'habileté dans les conseils, la perfidie, tout aussi bien que la valeur guerrière, leur avaient acquis dans cette lutte une supériorité, dont ils ne voulaient point déchoir. Aussi s'attachaient-ils à ne laisser aucun repos à la nation huronne ; s'ils semblaient parfois avoir envie d'entrer en accommodement avec elle, c'était seulement pour la tromper, et la frapper plus sûrement. Le contre-coup de leur haine retombait sur les Français, amis et alliés de leurs adversaires. Les cantons supérieurs ou occidentaux étaient particulièrement chargés de harceler les Hurons, tandis que les Agniers, plus rapprochés de la colonie française, avaient entrepris de la détruire. Ce canton renfermait trois bourgades bien peuplées, rapprochées les unes des autres et placées avantageusement sur des collines (1). Se confiant dans la force de leurs petites citadelles et dans la difficulté d'en approcher, les Agniers ne craignaient point de les laisser à la garde des femmes et des vieillards; et, sans inquiétude, ils se répandaient sur les rivières et sur le grand fleuve, afin de surprendre quelque francais s'occupant à faire la pêche, voyageant pour ses affaires, ou travaillant à défricher son petit champ. Les attaques de ces barbares étaient d'autant plus dangereuses, qu'ils faisaient la chasse aux hommes, comme ils étaient accoutumés à la faire aux bêtes. Cachés derrière une pointe de terre, couchés à l'orée d'un bois, ou abrités par un pli du terrain, ils guettaient leur proie avec une adresse et une patience incroyables. Si, après avoir frappé un premier coup, ils se sentaient trop faibles pour pousser leur pointe, ils s'enfuyaient dans la forêt, où il aurait été inutile de les suivre ; car ils couraient avec la légèreté du cerf, et dépaysaient facilement les français qui les voulaient atteindre.

Sur la fin de l'automne de 1640, quatre-vingt-dix guerriers agniers se répandirent par pelotons sur les bords du Saint-Laurent, depuis l'île de Montréal jusqu'aux Trois-Rivières. Près de cette dernière habitation, François Marguerie, interprète algonquin, et Thomas Godefroy (2), s'étant avancés à quelque

(1) *Relation de* 1641.

(2) François Marguerie et Thomas Godefroy étaient tous deux remarquables par leur vigueur, leur énergie et leur bonne conduite. Marguerie fut un beau type des voyageurs, qui dans les contrées de l'ouest ont fait connaître et aimer le titre de Français.

distance pour faire la chasse, furent surpris par des iroquois. Tous deux étaient d'une bravoure reconnue. Ils songèrent d'abord à se défendre ; puis, se voyant entourés par tout un parti de guerre, ils se rendirent à discrétion. Les Iroquois les lièrent et les emmenèrent en captivité, sans néanmoins les faire passer par les tourments réservés aux Algonquins et aux Hurons. On les traita même assez doucement chez les Agniers ; mais ayant été privés d'une partie de leurs habits, ils souffraient du froid pendant les rigueurs de l'hiver. Comme quelques chasseurs iroquois allaient porter leurs pelleteries à Orange, Marguerie, se servant d'un bâton trempé dans du noir de fumée délayé, écrivit sur une peau de castor un court exposé de leur situation. Il priait les européens qui liraient ces lignes de vouloir bien leur envoyer les objets dont ils avaient le plus pressant besoin. La lettre était écrite en français, en latin et en anglais. Le stratagême réussit ; la peau tomba entre les mains de quelques hollandais compatissants, et les deux captifs reçurent les habits qui leur étaient le plus nécessaires.

Au mois de juin 1641, plusieurs flottilles de canots chargés d'iroquois parurent devant les Trois-Rivières. Ce grand nombre d'ennemis jeta l'alarme parmi les habitants du lieu. Comme on était à prendre des mesures de défense, un canot, portant un pavillon de paix et conduit par un seul homme, se détacha des autres et tira vers le fort français. Le nocher était habillé comme les sauvages ; mais, à la voix, il fut reconnu pour un des prisonniers ; c'était en effet François Marguerie. Il apprit à M. de Champflour, commandant des Trois-Rivières, que trois cent cinquante iroquois rôdaient autour de l'habitation ; qu'ils venaient pour faire la paix avec les Français, mais non point avec les Algonquins ni avec les Montagnais ; qu'ils avaient parmi eux trente-six arquebusiers complètement armés, et qu'ils désiraient obtenir trente arquebuses en échange de leurs prisonniers. Marguerie, qui s'était engagé à retourner vers les Iroquois, fut chargé par M. de Champflour de leur annoncer qu'il

Voici ce qu'en 1636 écrivait sur son compte le P. de Brebeuf, du pays des Hurons. " Nous fûmes aussi surpris d'étonnement de voir qu'un jeune homme comme lui, âgé de vingt à vingt-deux ans, eût le courage de suivre les sauvages sur les glaces, dans les neiges et au travers l'espace de quelques trois cents lieues, portant, traînant et travaillant autant et plus que pas un de sa bande ; car ces barbares, arrivant au gîte, lui faisaient faire leur chaudière, tandis qu'eux-mêmes se chauffaient et se reposaient." Une sœur de Marguerie épousa le sieur Hertel, aussi interprète, souche de la famille des Hertel de Rouville. Thomas Godefroy de Normanville était frère de sieur Jean Godefroy, habitant des Trois-Rivières.

ne pouvait rien conclure sans écrire à Ononthio (1) et qu'il allait lui envoyer des messagers.

Pendant qu'on attendait une réponse de Québec, le P. Ragueneau et le sieur Jean Nicollet, qui tous deux parlaient la langue huronne, comprise par les Iroquois, s'abouchèrent avec les chefs ennemis. Ils les trouvèrent dans une espèce de fort, qu'ils avaient eu la précaution de construire pour se mettre en sûreté. Aux premières nouvelles de ce qui se passait, M. de Montmagny s'était hâté de partir pour les Trois-Rivières, accompagné du P. Vimont supérieur des Jésuites, et d'une suite assez nombreuse, qui occupait quatre chaloupes. En le voyant arriver, les Iroquois, toujours défiants, se renfermèrent dans leurs retranchements; mais telle était leur rage contre les Algonquins, que, presque dans le même temps, ils se jetaient sur un canot portant quelques personnes de cette nation. C'était un premier signe de leur mauvaise foi. Après des hésitations, ils consentirent pourtant à rendre Marguerie et Godefroy; et on leur fit des présents pour les remercier de la liberté donnée aux prisonniers. Cependant ces rusés négociateurs n'étaient pas satisfaits; ils désiraient conclure la paix avec les Français, dont ils craignaient les armes; mais ils voulaient de plus obtenir des arquebuses, afin de harceler les Hurons et les Algonquins. M. de Montmagny, homme plein de prudence, dévinant leurs intentions, leur refusa les armes qu'ils demandaient, et insista pour que ses alliés fussent compris dans le traité de paix.

Cette demande suffit pour rompre les négociations entamées. Afin de prouver leur mauvaise humeur, les Iroquois arborèrent la chevelure d'un algonquin, et tirèrent plusieurs coups d'arquebuse, auxquels on répondit avec le canon d'une barque, arrivée à temps pour prendre part à l'affaire. La canonnade ne leur fit cependant pas beaucoup de mal, car ils avaient d'avance pris leurs précautions. A une petite distance dans l'intérieur de la forêt, ils avaient préparé un autre fort, en état de résister aux balles et même aux boulets. Se voyant chaudement attaqués, ils passèrent presque tous dans ce second fort, y portèrent leurs canots avec les provisions, et laissèrent dans le premier les feux allumés et des arquebusiers, qui continuèrent à tirer sur les chaloupes. Quand la nuit fut avancée, tous se réunirent; s'embarquant alors sur leurs canots, ils réussirent à s'échapper, à la faveur des ténèbres, et se répandirent

(1) Les Hurons et les Iroquois avaient donné le nom d'Ononthio à M. de Montmagny. Ononthio, comme Montmagny, signifie *grande montagne*.

de tous côtés autour du lac Saint-Pierre, pour surprendre les embarcations algonquines et huronnes, dont plusieurs furent attaquées et pillées (1). Le P. de Brebeuf, qui descendait des missions de l'ouest pour passer un peu de temps parmi ses confrères de Québec, faillit être arrêté par ces pillards, au moment où il arrivait aux Trois-Rivières.

Ainsi menacée par des ennemis redoutables, dont la haine n'était rebutée ni par les dangers, ni par les défaites, la colonie du Canada ne recevait point de la compagnie de la Nouvelle-France la protection qu'elle avait droit d'attendre. Si plusieurs des associés demeuraient encore fidèles à l'accomplissement de leurs promesses, d'autres, qui avaient en vue des profits immédiats, négligeaient de remplir leurs engagements, et causaient ainsi de graves dommages et à la compagnie et à la colonie. Cependant la providence avait veillé à envoyer de nouveaux secours par des voies extraordinaires, au moment où l'on en avait le plus pressant besoin.

Une relation de la Nouvelle-France, qui décrivait la position avantageuse de l'île de Montréal, tomba entre les mains de M. Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche ; c'était un homme d'une éminente piété et toujours occupé de bonnes œuvres (2). Après l'avoir lue, il conçut de suite la pensée d'établir dans ce lieu une colonie consacrée à la Sainte Vierge. Il en parla à quelques amis pieux, auxquels, comme par inspiration, il donnait des détails circonstanciés, sur la position, sur l'étendue et sur le sol de l'île de Montréal. Ces descriptions furent plus tard reconnues comme étant d'une merveilleuse exactitude. Il associa à cette entreprise le baron de Fancamp, gentilhomme riche et charitable ; et tous deux se rendirent à Paris pour y former une société. Ils eurent le bonheur d'y rencontrer M. Olier, qui venait de refuser l'épiscopat et qui allait devenir le fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Ce vénérable prêtre crut devoir inviter plusieurs de ses amis à prendre part à la bonne œuvre ; et dès lors il forma le noyau de l'association nommée depuis *Société de Notre-Dame de Montréal* (3).

(1) Il paraît, par les détails donnés sur cette affaire, que le premier fort était sur la rive méridionale du Saint-Laurent, vis-à-vis des Trois-Rivières ; le second était probablement sur la petite rivière Godefroi, d'où leurs canots pouvaient facilement sortir pour remonter le fleuve.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice.

(3) Histoire de mademoiselle Mance par M. l'abbé Faillon. Les nombreux ouvrages de M. Faillon sur l'histoire de Villemarie et de ses institutions religieuses sont favorablement connus de tous les lecteurs catholiques du Canada.

L'île de Montréal avait été concédée par la compagnie de la Nouvelle-France à M. de Lauson, qui avait aussi obtenu pour un de ses fils la seigneurie de La Citière, embrassant une grande étendue de pays sur la rive méridionale du Saint-Laurent (1). Il fallait commencer par acheter cette île. M. de La Dauversière, n'ayant point réussi dans sa première tentative, ne se laissa point décourager; il s'adressa au P. Charles Lalemant, qui, comprenant l'importance de ce projet pour le Canada, consentit à aller négocier l'affaire à Vienne, où demeurait M. de Lauson, alors intendant de la province Le zèle du jésuite et de M. de La Dauversière fut enfin couronné de succès; car, au commencement d'août de l'année 1640 (2), M. de Lauson signait un contrat par lequel il cédait purement et simplement l'île de Montréal à messieurs de Fancamp et de La Dauversière, aux mêmes conditions qu'il l'avait lui-même obtenue.

Les difficultés étant ainsi heureusement aplanies de ce côté, les associés cherchèrent les moyens de faire un premier armement. Il fallait envoyer, pour fonder le nouvel établissement, des hommes accoutumés au travail et en même temps capables de se défendre contre les attaques des Iroquois. De plus il devenait nécessaire de placer à la tête de la petite bande de travailleurs un chef propre à assurer le succès de l'entreprise, et réunissant aux vertus du bon chrétien les talents militaires et les qualités du fondateur.

Dans ces circonstances. un gentilhomme champenois, homme de guerre et fervent catholique, poussé par l'esprit pieux et chevaleresque du temps, s'adressait au P. Lalemant pour connaître si, dans la Nouvelle-France, il ne pourrait point se rendre utile au service de Dieu et à celui du roi. C'était le sieur de Maisonneuve, dont le nom est intimement lié avec la fondation de Montréal.

Paul de Chaumedey, sieur de Maisonneuve, avait, dès l'âge de treize ans, commencé ses campagnes dans la guerre de Hollande. Au milieu des dangers des camps, sa jeunesse avait toujours été fort sage; et, afin de n'être pas entraîné par l'ennui dans les mauvaises compagnies, il avait appris à pincer du luth, et passait dans cet amusement ses heures de loisir (3). Persévérant toujours dans ses heureuses dispositions, il songeait

(1) "La seigneurie de La Citière commençait à la rivière Saint-François, qui se décharge dans le lac Saint-Pierre, et s'étendait au-dessus du saut Saint-Louis en remontant le fleuve Saint-Laurent." *Mémoire sur la famille de Lauson*, par Sir L. H. LaFontaine, baronnet.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

(3) *Histoire du Montréal*, par M Dollier de Casson.

depuis quelque temps à aller dans un pays éloigné se consacrer à la gloire de Dieu en exerçant sa profession, lorsqu'une relation de la Nouvelle-France, tombée par hasard entre ses mains, l'engagea à se mettre en rapport avec le P. Charles Lalemant, qui, du premier coup, sut apprécier son mérite. Aussi, peu de jours après, M. de La Dauversière étant venu trouver le P. Jésuite pour lui exposer l'embarras des associés, celui-ci lui recommanda M. de Maisonneuve comme une personne très-propre à diriger l'entreprise projetée.

La liaison entre ces deux hommes de bien fut bientôt faite; M. de Maisonneuve offrit ses services à la compagnie, déclarant qu'il n'avait aucune vue d'intérêt, que ses biens suffisaient à ses besoins, et qu'il offrait sa bourse, son épée et sa vie, pour le soutien d'une œuvre où l'on cherchait l'honneur de Dieu et le service du roi.

Les associés, pleinement satisfaits d'une si heureuse rencontre, commencèrent à préparer un envoi d'hommes et de provisions pour le printemps de 1641. Dès l'été précédent, ils avaient fait transporter à Québec vingt tonneaux de denrées, d'outils et d'autres effets, en priant le P. Le Jeune de les faire conserver. M. de Maisonneuve, ayant été nommé gouverneur de la future colonie par la compagnie de Montréal, suivant le pouvoir qu'elle en avait reçu du roi, partit pour La Rochelle avec messieurs de La Dauversière et de Fancamp. Là ils firent hâter les préparatifs du départ; ils recrutèrent des hommes forts, vigoureux, propres à manier l'épée aussi bien que la houe et la hache; ils achetèrent les approvisionnements nécessaires; enfin ils n'épargnèrent rien pour la réussite de l'entreprise. Aussi cet équipement coûta vingt-cinq mille écus aux six associés qui formaient alors la compagnie.

Leur pénible tâche n'était pas encore terminée; il leur fallait trouver une femme vertueuse, capable de prendre soin des malades, de veiller à la garde et à la distribution des vivres et des marchandises. Outre ces qualités, elle devait posséder assez de courage et de dévouement pour consentir à s'expatrier, et à aller dépenser sa vie dans les privations au milieu d'un pays encore livré à la barbarie. Celle que l'or n'aurait pu leur procurer, la providence la leur amena dans son temps. Depuis un an, Dieu, par des voies mystérieuses, disposait une fille pieuse et sage à prendre part à l'établissement de Montréal. Mademoiselle Jeanne Mance, fille d'un procureur du roi à

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

Nogent-le-Roi, près de Langres en Champagne, avait été conduite à Paris par l'inspiration qu'elle ressentit de se consacrer au service de Dieu dans la Nouvelle-France. Elle s'aboucha avec le P. Lalemant, qui l'engagea à persévérer dans sa vocation. La reine Anne d'Autriche et plusieurs des premières dames de la cour, informées de son mérite et de sa résolution extraordinaire, voulurent la voir et l'interroger ; à leurs questions, elle répondait qu'elle savait bien que Dieu la voulait dans le Canada, mais qu'elle ne savait pas pourquoi.

Cependant sa position future commença à se dessiner un peu plus nettement. Madame de Bullion, veuve d'un surintendant des finances, était restée maîtresse de grands biens, qu'elle employait en bonnes œuvres. Elle désira voir mademoiselle Mance, à qui elle demanda si elle ne serait pas aise de se charger d'un hôpital dans la Nouvelle-France, ajoutant qu'elle avait l'intention d'y en fonder un. Mademoiselle Mance se déclara prête à tout entreprendre pour obéir à la volonté de Dieu. Lorsque, au printemps de 1641, elle se mit en route pour aller s'embarquer à La Rochelle, elle reçut de madame de Bullion, une bourse de douze cents francs, pour subvenir à une partie des frais de son voyage. Arrivée à La Rochelle quelque temps avant le départ des vaisseaux de la compagnie de Montréal, elle rencontra M. de La Dauversière chez les Jésuites ; il reconnut de suite en elle la personne que ses associés avaient jusqu'alors cherchée inutilement. Aussi la pressa-t-il de se joindre aux colons qui partaient pour Montréal, et de se charger de veiller sur la distribution des vivres et sur les soins à donner aux malades. Elle y consentit de grand cœur, après avoir cependant consulté ses guides ordinaires.

Deux navires furent expédiés de La Rochelle : sur l'un étaient M. de Maisonneuve, un prêtre séculier et vingt-cinq hommes ; sur l'autre, mademoiselle Mance, le P. de La Place et douze hommes. Un troisième vaisseau, équipé à Dieppe, portait une dizaine d'hommes et trois femmes. Le navire sur lequel était monté M. de Maisonneuve arriva au terme de son voyage le vingt-cinq août, longtemps après les deux autres. Quelques personnes, mues par des intérêts particuliers, voyaient d'assez mauvais œil qu'on allait séparer du reste des français ces colons nouvellement arrivés, afin de les envoyer à soixante lieues de Québec, dans un endroit exposé aux incursions des Iroquois. « N'y ayant encore que deux cents européens dans tout le pays, ne valait-il pas mieux, » disait-on, « réunir les forces nouvelles aux anciennes pour se mettre en état de

résister plus efficacement aux ennemis?» Cette raison présentée à M. de Montmagny fit impression sur son esprit, et, à l'arrivée de M. de Maisonneuve, il lui proposa d'établir sa colonie dans l'île d'Orléans, qui est à la porte de Québec. « Ce que vous me proposez serait bon, » répondit M. de Maisonneuve, « si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais la compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. Quant à la saison, puisqu'elle est trop tardive, je me contenterai avant l'hiver d'aller reconnaître le poste avec les plus alertes de mes gens, afin de voir le lieu où je pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain (1).» Une réponse si noble et si prudente plut tellement à M. de Montmagny, qu'il voulut lui-même conduire M. de Maisonneuve à l'île de Montréal, afin de lui en faire prendre possession immédiate. Accompagnés du P. Vimont, ils montèrent jusqu'au lieu où devait s'élever la ville future ; et, le quinze octobre 1641, ils firent les cérémonies de la prise de possession au nom de la compagnie de Montréal (2).

M. Pierre de Puiseaux, vénérable vieillard, qui avait acquis une petite fortune aux îles espagnoles, et qui dans l'espérance d'être utile à la conversion des sauvages, était venu joindre Champlain quelques années auparavant, possédait auprès de Sillery le fief de Saint-Michel, et la seigneurie de Sainte-Foye (3). Sur sa terre de Saint-Michel, il avait construit une maison qui passait pour un bijou dans le pays ; c'était là que les religieuses hospitalières avaient habité avant d'aller prendre possession de leur maison de Sillery. Il l'offrit au gouverneur de Montréal, qui l'accepta ; et ce fut là que demeurèrent pendant l'hiver M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance, M. de Puiseaux et madame de La Peltrie, qui restait assez souvent en ce lieu pour être plus rapprochée des sauvages. La plupart des employés occupèrent des maisons de Sillery ; les plus habiles charpentiers furent envoyés à la terre de Sainte-Foye, où ils trouvèrent en abondance du chêne, dont ils se servirent pour bâtir deux barques pendant l'hiver.

(1) *Histoire du Montréal.*

(2) *Histoire du Montréal.*

(3) Le fief de Saint-Michel, séparé de la seigneurie de Sillery par une ligne qui commence à la Pointe-à-Puiseaux, appartient aujourd'hui au séminaire de Québec. La seigneurie de Sainte-Foye, dont il n'est plus fait mention, paraît avoir occupé

M. de Montmagny craignait probablement que les prérogatives de sa charge ne fussent lésées, et que son autorité, si nécessaire pour le bien du pays, n'en fût diminuée. Pendant l'hiver, il s'éleva à ce sujet, entre lui et M. de Maisonneuve, quelques brouilleries qui furent heureusement bientôt dissipées. Le vingt-cinq janvier, fête de la conversion de Saint Paul, patron de M. de Maisonneuve, ses hommes, en signe de réjouissance, tirèrent plusieurs coups de canon et firent quelques décharges de mousqueterie ; ce qui paraît avoir été contre les règlements établis. Surpris et un peu irrité de ce procédé, M. de Montmagny, après enquête faite, retint en prison pendant quelques heures celui qui avait fait jouer les pièces de canons. L'affaire n'eut pas d'autre suite ; et, comme des deux côtés l'on cherchait le bien, on oublia bientôt ce petit différend, pour travailler à fortifier la colonie et à la défendre contre les Iroquois.

Tout était prêt pour commencer l'établissement de Montréal au printemps de 1642. Une petite flotte, consistant en deux barques, une pinasse et une gabare, partit de Saint-Michel de Puiseaux le huit de mai ; M. de Montmagny voulut conduire lui-même l'expédition, afin d'assister à l'inauguration de la colonie. M. de Puiseaux et madame de La Peltrie montaient en même temps à Montréal, le premier avec le dessein d'y demeurer, la seconde poussée par l'idée de fonder une autre maison d'ursulines. Tous les vaisseaux étant arrivés à leur destination, de grand matin, le dix-huit du même mois, les colons prirent possession de leur nouvelle patrie, en assistant à une messe qui fut célébrée par le P. Vimont. C'est de ce jour que date la fondation de Montréal. Le premier soin des habitants fut de bâtir un petit fort en pieux, au lieu même que Champlain avait désigné trente ans auparavant.

L'établissement d'un poste avancé, défendu par des hommes courageux et déjà faits à la guerre, était propre à raviver les espérances des anciens colons, par l'aide qu'ils en devaient attendre contre l'ennemi commun ; c'était pour eux une nouvelle preuve que le Canada possédait en France de puissants protecteurs et des amis sincères. A l'intérieur de la colonie l'on trouvait aussi des promesses d'un meilleur avenir.

les deux côtés de la rivière du Cap-Rouge. L'embouchure de cette rivière était, suivant les sauvages, à une journée de marche de Québec, c'est-à-dire à une dizaine de milles ; elle offre une excellente position pour la construction de petits vaisseaux ; elle était autrefois bordée de beaux arbres, parmi lesquels on trouvait beaucoup de chênes.

« Chaque famille française, » écrivait le P. Vimont (1), « fait sa petite provision de froment, seigle, pois, orge et autres grains nécessaires à la vie humaine, qui plus, qui moins, les uns pour la moitié de l'année, les autres pour une partie, et commencent à connaître le génie du lieu et les saisons propres à la culture de la terre. L'ouvrage est bien commencé, il a encore besoin de secours ; mais il avance notablement, grâces à Dieu. Vous voyez de plus, en chaque maison, quantité d'enfants bien faits et de bon esprit, et, ce qui est de principal en tous, un ardent désir de leur salut et une étude particulière de la vertu. Il semble que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir en la Nouvelle-France.... Au reste il serait difficile d'expliquer les soins et les peines, que M. de Montmagny, notre gouverneur, a pris et prend encore tous les jours pour aplanir les difficultés de la colonie ; tout autre aurait cent fois perdu courage (2).»

Il fallait certainement à M. de Montmagny une grande habileté et beaucoup de courage pour faire face à toutes les difficultés de la situation, et pour repousser avec une poignée d'hommes les nombreux partis iroquois qui harassaient sans cesse les habitants du pays. Cependant, au milieu des embarras, la colonie devenait forte et vigoureuse ; peut-être même est-ce à ses nombreuses épreuves qu'elle a dû cette force d'adhérence au sol et la vitalité extraordinaire qu'elle a conservées jusqu'à présent.

Peu de temps après l'arrivée de M. de Montmagny au Canada, quelques désordres, causés par les dissensions et par l'ivrognerie, avaient menacé de troubler le repos public. Par bonheur, ils ne furent pas de longue durée ; la concorde et la tempérance furent rétablies par la main ferme et puissante du gouverneur, ainsi que par le zèle et la charité des missionnaires.

(1) *Relation de* 1643.

(2) Il paraît que la commission de M de Montmagny fut renouvelée en 1639 ; elle le fut certainement en 1642 et 1645 ; le renouvellement s'en faisait ainsi tous les trois ans. La commission de 1645 est semblable à celle de 1636, quant aux pouvoirs accordes. M. de Montmagny y est chargé du commandement en temps de paix et en temps de guerre ; il est aussi autorisé à juger souverainement et en dernier ressort avec les chefs de la colonie, jusqu'à ce qu'il y ait des juges souverains établis dans le pays.

CHAPITRE TROISIÈME

Prise du P. Jogues et de ses compagnons—Leur captivité et leurs tourments—M de Montmagny fait bâtir le fort de Richelieu, près de l'embouchure de la rivière des Iroquois—Ce fort est attaqué par les ennemis, qui sont repoussés—Van Corlaer cherche à obtenir la délivrance du P. Jogues et des autres captifs français—Mort de René Goupil—Délivrance du P. Jogues—Mort du cardinal de Richelieu—Jean Nicollet—Première attaque des Iroquois contre Montréal—Arrivée de M. D'Ailleboust—Il est chargé de fortifier l'habitation de Montréal—Belle défense de M. de Maisonneuve contre un parti iroquois.

Les heureux événements qui, au printemps de 1642, avaient réjoui la colonie, furent, peu de temps après, suivis de malheurs capables de la renverser, si Dieu n'eût étendu sur elle une protection particulière. Pendant l'hiver précédent, les Iroquois avaient surpris et massacré quelques partis d'Algonquins, qui se croyaient en sûreté dans leurs pays de chasse vers le nord, où jamais ne s'étaient montrés leurs farouches ennemis. Les bandes iroquoises n'avaient cependant point empêché les Hurons de se rendre à l'ordinaire aux Trois-Rivières, pour y faire la traite. Avec eux étaient descendus les Pères Jogues et Raymbault, qui, l'année précédente, avaient pénétré jusqu'au saut Sainte-Marie, afin d'y annoncer la parole de Dieu aux Ojibewais ou Sauteurs ; le premier venait à Québec pour conférer sur les affaires des missions, le second pour y mourir au milieu de ses frères.

Le deux d'août, les Hurons, avec douze canots, reprenaient le chemin de leur pays, ramenant avec eux le P. Jogues, Guillaume Cousture, interprète, et René Goupil, jeune chirurgien, qui allait exercer son art auprès des chrétiens. La petite flotte portait les approvisionnements des missionnaires et de leurs compagnons, ainsi que les objets nécessaires pour les chapelles. Les voyageurs avaient laissé les Trois-Rivières depuis deux jours et étaient très-probablement arrivés aux îles du lac Saint-Pierre, lorsqu'ils découvrirent sur le rivage l'empreinte des pas de quelques hommes (1). Situé près de l'embouchure de la rivière des Iroquois et traversé par des canaux

(1) *Relation du* P. Brossani ; traduction du P. Martin, S. J.

nombreux et étroits, ce groupe d'îles offre bien des points où l'on peut facilement dresser des embuscades. Aussi les Agniers s'y tenaient ordinairement lorsque la navigation était ouverte; car, outre la facilité d'y surprendre les canots hurons et algonquins, ils y trouvaient le gibier et le poisson en abondance. Eustache Ahatsistari, chef de guerre huron, ranima le courage de ses gens, et leur représenta qu'étant quarante hommes, ils n'avaient rien à craindre d'une poignée d'iroquois. A peine avaient-ils fait encore un mille de chemin, qu'ils furent enveloppés par une bande de près de quatre-vingts iroquois, qui, par une décharge d'arquebuses, forcèrent les canots à prendre terre. En touchant le rivage, presque tous les hurons s'enfuirent dans la forêt. Quelques-uns seulement restèrent fermes, et, soutenus par quatre français, se défendirent vaillamment; mais enfin, écrasés par le nombre des ennemis, qui recevaient des renforts, ils furent contraints de fuir, en laissant au pouvoir des Iroquois, René Goupil et plusieurs hurons. Le P. Jogues aurait pu les suivre; toutefois, ne voulant pas abandonner les prisonniers, il alla se rendre à l'un de ceux qui étaient chargés de les garder. Bientôt après, le chef chrétien Eustache Ahatsistari et d'autres hurons furent amenés pour grossir le nombre des captifs. Le dernier qui revint auprès du P. Jogues fut Guillaume Cousture. Jeune, plein de feu et d'agilité, il s'était enfoncé dans les bois, laissant les ennemis bien loin derrière lui, lorsque, s'apercevant que le Père Jogues ne l'avait point suivi, il vint de lui-même s'offrir pour partager sa captivité. Fiers de leur victoire, les Iroquois commencèrent aussitôt à tourmenter leurs victimes; et Cousture, qui dans le combat avait tué un de leurs chefs, fut exposé à toute leur fureur; ils lui arrachèrent les ongles, lui broyèrent les doigts avec les dents, et lui passèrent une épée à travers la main. Quelque atroce que fût la douleur, il la supporta avec calme et sang-froid (1).

Les Iroquois reprirent le chemin de leur pays, chargés de butin; chaque soir, ils se délassaient des fatigues de la journée en tourmentant les captifs. Dans deux occasions surtout, à la rencontre de guerriers qui allaient en course, les supplices

(1) Guillaume Cousture, né à Rouen, fut fréquemment employé dans les négociations avec les sauvages; il se distingua dans toutes les occasions par son intelligence et par son courage. En 1649, il épousa Anne Aymart, et s'établit à la Pointe-Lévis, où il fut sénéchal et capitaine de la côte. Il mourut en 1702, âgé de 94 ans. Ses descendants sont très-nombreux dans le district de Québec et dans celui de Gaspé. Monseigneur Turgeon, archevêque de Québec, et Mgr. Bourget, évêque de Montréal, descendent, par les femmes, de ce martyr de la foi.

devinrent plus longs et plus terribles. La première fois, dans une petite île du lac Champlain, les prisonniers furent *caressés*, suivant l'expression des sauvages, par une bande de deux cents bourreaux, qui mêlaient à leur barbarie une sorte de bienveillance pleine d'ironie. Comme ils partaient pour la guerre, ces hommes se croyaient obligés de préluder à leurs exploits par la cruauté. Après avoir rendu grâces au soleil, dieu des combats, et félicité leur frères vainqueurs par une bruyante fusillade, ils se jetèrent dans la forêt voisine pour y couper des bâtons. En mettant pied à terre, les prisonniers eurent à passer au milieu des guerriers, rangés sur deux lignes et frappant de toutes leurs forces avec leurs bâtons. Le P. Jogues, qui marchait le dernier, tomba écrasé sous les coups et ne put se relever. A demi mort, il fut saisi et porté sur un échafaud, où, pendant la plus grande partie de la nuit, on continua à le déchirer et à le brûler, ainsi que ses compagnons (1). Eustache Ahatsistari eut les deux pouces coupés, et, par la plaie de la main gauche, on enfonça jusqu'au coude un bâton très-aigu; en héros chrétien, il supporta courageusement ce supplice, que des démons seuls pouvaient inventer.

A la tête du lac Andiatarocte, aujourd'hui le lac George (2), le parti laissa ses canots, et, pendant quatre jours que dura le reste du voyage, les prisonniers, malgré leur état de faiblesse, furent forcés de porter le bagage

Ils arrivèrent enfin au premier village des Agniers, où le P. Jogues et René Goupil s'attendaient à voir recommencer leurs tourments. Pendant la route, ils auraient pu fuir, n'étant point liés et se trouvant assez souvent éloignés de leurs gardiens; mais le jeune chirurgien ne voulait point se séparer de son compagnon, et celui-ci aimait mieux souffrir que d'abandonner les français et les hurons qu'il espérait consoler dans leurs derniers moments.

A l'entrée du village, les captifs furent de nouveau condamnés à passer entre deux lignes de jeunes gens armés de bâtons et de baguettes de fer, qu'ils faisaient tomber à coups redoublés sur les malheureuses victimes. Les mauvais traitements redoublèrent lorsque les français et les hurons furent montés sur le théâtre élevé au milieu du village. Une algonquine chrétienne, captive depuis quelques mois, fut forcée de couper le pouce gauche au missionnaire ; un de ses compagnons

(1) *Relation* du P. Bressani, traduction du P. Martin, S. J.

(2) Le P. Jogues, en 1646 lui donna le nom de lac du Saint-Sacrement, parce qu'il y passa au temps où l'on célèbre cette fête de l'église.

eut à subir la même opération, rendue plus douloureuse parce qu'elle fut faite non avec un couteau, mais avec une écaille d'huître. La nuit on les réunissait dans une cabane, où les jeunes gens et même les enfants s'amusaient à jeter sur eux des cendres rouges et des charbons ardents. Le P. Jogues fut suspendu par les bras à deux poteaux plantés dans la cabane, et telles étaient ses souffrances, qu'il en serait mort, si un jeune iroquois n'avait eu pitié de lui et ne l'eût délié. Cette charité fut récompensée ; car, quelques mois après, le Père, l'ayant rencontré fort malade, l'instruisit, le baptisa et lui ouvrit ainsi les portes du ciel, le nouveau chrétien étant mort peu après son baptême.

Pendant sept jours, les prisonniers furent traînés de village en village, ne changeant de lieu que pour trouver des bourreaux plus frais et mieux disposés à continuer l'œuvre de sang. On leur annonça enfin qu'ils allaient périr par le feu ; et le P. Jogues profita des moments qui leur restaient pour exhorter ses compagnons à persévérer dans leurs bonnes dispositions, et à se préparer ainsi à entrer dans une meilleure vie. Cependant un grand conseil fut convoqué, et il y fut résolu d'accorder la vie aux français et à la plus grande partie des hurons, trois de ceux-ci seulement étant condamnés à mourir. L'un d'eux était le brave Eustache Ahatsistari, qui périt au milieu des tortures avec toute la grandeur d'âme et la patience d'un martyr des premiers siècles de l'église. Guillaume Cousture fut donné à une famille sauvage, qui l'adopta et le conduisit dans le village le plus éloigné. Le P. Jogues et Goupil demeurèrent ensemble, jouissant d'un peu de liberté, mais soumis aux mauvais traitements et sans cesse exposés à être assommés par quelqu'un de ces barbares. On les chercha même un jour pour leur donner la mort et venger ainsi les mauvais succès d'un des partis iroquois.

L'on était fort inquiet dans la colonie sur le sort des prisonniers ; mais les Français étaient trop faibles pour aller les réclamer les armes à la main. De leur côté, les sauvages alliés raisonnaient sur les résultats que pouvait produire cette mauvaise affaire dans les rapports entre les Français et les Iroquois. « Sitôt que ton frère sera arrivé dans leur pays, » disait un algonquin au P. Buteux, « les capitaines s'assembleront, et, si le nom français leur fait peur, voici comme ils parleront : Ne mangeons point la chair des Français : cette chair n'est pas bonne à manger ; c'est un poison qui nous fera mourir, si nous en goutons ; ramenons-les à leurs frères et à leurs compatriotes.

Voilà ce qu'ils diront s'ils vous craignent, et au printemps ils ramèneront ton frère et les deux français qu'ils tiennent prisonniers. Que si au contraire ils vous ont à mépris, ils s'écrieront à la vue de ton frère et des deux français qui l'accompagnent: Çà, mangeons ; voyons quel goût a la chair des Français, avalons-les tout entiers. Là-dessus ils les brûleront, ils leur feront souffrir mille tourments, ils les mettront en pièces, ils les jetteront par quartiers dans de grandes chaudières, ils les mangeront avec délices ; tout le monde voudra en gouter, et quand ils seront bien soûls: Voilà de bonne viande, diront-ils : cette chair est délicate, il en faut manger. Un capitaine haranguant excitera la jeunesse à aller à la chasse des Français, pour faire de semblables festins dans leur pays. Alors il n'y aura point d'habitation de Français où ils ne viennent dresser des embûches pour les surprendre et les mener à la boucherie. »

C'était de la politique sauvage ; fondée sur les usages et les penchants des Iroquois et des Algonquins, elle avait peut-être au fond autant de valeur que celle des rusés diplomates de l'Europe. Aussi, craignant que les Iroquois ne prissent un goût trop prononcé pour la chair française, M. de Montmagny crut qu'il serait à propos de leur fermer le passage par lequel ils pénétraient ordinairement dans le pays.

Les deux ou trois cents agniers qui s'étaient arrêtés pour maltraiter le P. Jogues et ses compagnons, avaient ensuite continué leur route vers le Saint-Laurent. Arrivés à l'embouchure de la rivière des Iroquois, qu'ils avaient suivie, ils furent étonnés de trouver qu'on y élevait un fort. En effet M. de Montmagny, ayant visité l'entrée de la rivière par laquelle ils descendaient, jugea à propos d'employer des recrues récemment arrivées de France, pour bâtir un fort, au lieu où plus tard s'éleva celui qui prit le nom de M. de Sorel. Le gouverneur arriva de Québec le treize août avec trois barques portant des ouvriers, des soldats et du canon. Sept jours après, comme tous les hommes s'occupaient à dresser une palissade pour se mettre à couvert, le parti agnier dont nous avons parlé se glissa dans la forêt voisine. Divisés en trois bandes, les Iroquois attaquèrent les ouvriers de plusieurs côtés et avec une furie extrême ; les Français coururent aux armes. Le brave caporal Du Rocher, voyant les ennemis prêts à franchir le retranchement, s'avança avec quelques hommes et les repoussa vigoureusement. Du haut de son brigantin, M. de Montmagny aperçut le danger que couraient ses soldats ; il s'empressa d'aller à

leur secours et se jeta dans l'enceinte, qui n'était pas encore terminée. Un grand iroquois, portant autour de la tête un bandeau teint en écarlate, s'avançait à la tête des siens ; il fut frappé d'une balle qui le renversa mort et plusieurs de ses guerriers reçurent des blessures. Malgré leur bravoure, qui étonnait les Français, les Iroquois furent enfin rejetés vers les bois. Forcés de battre en retraite, ils se retirèrent en assez bon ordre dans un abri qu'ils avaient préparé secrètement, à une lieue au-dessus du fort.

Cette affaire eut le bon effet d'inspirer de la crainte aux Iroquois, en leur faisant comprendre qu'un petit mombre de français pouvait résister à leurs bandes nombreuses ; de leur côté, les soldats français apprirent à se défier d'un ennemi rapide comme l'aigle, rusé comme le renard et brave comme le lion (1). Ce fut la nouvelle de cette défaite qui faillit causer la mort du P. Jogues et de son compagnon ; plusieurs agniers en effet proposaient de les tuer pour expier la mort des guerriers tombés dans l'attaque du fort de Richelieu (2). Sur ces entrefaites arriva à Agnier le commandant du fort hollandais ; c'était Arendt Van Corlaer, dont le nom a longtemps servi parmi les sauvages à désigner les gouverneurs d'Orange. Pendant plusieurs jours, il traita avec les Iroquois de la délivrance des prisonniers français, leur faisant beaucoup d'offres et de promesses, mais sans pouvoir rien obtenir de leur part. Dans les conseils qui se tinrent après son départ pour décider si on donnerait la liberté aux captifs, l'opinion du petit nombre, qui leur était favorable, fut mise de côté. Vers le même temps, quelques mauvais sujets se chargèrent de les tuer, ce qui fut exécuté en partie. En effet, comme le Père Jogues et son compagnon, le jeune chirurgien, rentraient au village, récitant leurs prières, deux jeunes gens les arrêtèrent, et l'un deux, tirant une hache cachée sous son vêtement, en porta un coup violent sur la tête de René Goupil, qui fut renversé et mourut peu d'instants après, en prononçant le saint nom de Jésus. A la vue de la hache ensanglantée, le P. Jogues se jeta à genoux, ôta son bonnet, et, se recommandant à Dieu, attendit que la hache lui tombât sur la tête. « Lève-toi, » lui dit le meurtrier, « je n'ai point le droit de te tuer, car tu appartiens à une autre famille. »

Plein de piété, de courage et de dévouement, le bon René

(1) *Relation de* 1612.

(2) Le nom de Richelieu donné au fort bâti par M. de Montmagny s'étendit ensuite à la rivière qui coule auprès.

mourut martyr de son zèle tout chrétien. Ayant un jour fait faire le signe de la croix à un enfant qui vivait dans sa cabane, un vieillard superstitieux prit cette action pour un maléfice, et ordonna à son neveu de tuer le français; le neveu exécuta fidèlement cet ordre barbare.

Resté seul au milieu des Iroquois, le Père Jogues passa encore près d'une année endurant un esclavage pire que la mort. Dans les bois, où il suivait ses maîtres pour la chasse, il eut à souffrir toutes les extrémités de la faim et du froid; sa seule consolation était de se retirer au fond de la forêt, où il s'entretenait avec Dieu. Chaque fois qu'arrivait une nouvelle, vraie ou fausse, de la défaite d'un parti iroquois, les mauvais traitements redoublaient à son égard.

Au mois d'août 1643, se trouvant avec quelques agniers près du fort de Rensselaërwick (1), on l'informa qu'à la suite de revers éprouvés par leurs guerriers, les habitants de son village avaient résolu de le tuer. Le commandant hollandais le fit avertir que, s'il voulait s'échapper, on laisserait une chaloupe, au moyen de laquelle il pourrait pendant la nuit s'embarquer sur un vaisseau mouillé au milieu de la rivière. Le P. Jogues, au grand étonnement du commandant et du ministre du lieu, Jean Megapolensis, demanda quelques heures de réflexion. Il voulait peser dans sa conscience les conséquences de sa démarche, par rapport au service de Dieu. Pendant son séjour parmi les Iroquois, il avait baptisé des enfants mourants, il avait soutenu le courage des prisonniers, il avait préparé à la mort ceux qui étaient condamnés au feu, il avait catéchisé de pauvres chrétiennes algonquines mariées à des iroquois, il avait même semé des germes de christianisme chez ses bourreaux: avant de fuir, il voulait connaître si, en vue du bien à faire dans le pays des Iroquois, il ne valait pas mieux y rester, exposé à tous les dangers, que d'accepter la liberté.

D'un autre côté, il voyait de graves raisons qui l'engageaient à s'éloigner. La mort l'attendait sûrement dans son village; or, il ne devait point sacrifier sa vie inutilement: il valait donc mieux la conserver pour reprendre les mêmes travaux un peu plus tard, lorsqu'ils pourraient devenir utiles à la gloire de Dieu. Cette considération le décida; il accepta l'offre qu'on lui faisait, et, pendant la nuit suivante, il prit la fuite. Quoique blessé grièvement à la jambe par les morsures d'un chien de garde, il se traîna jusqu'à la rivière, et parvint à se réfugier sur le vaisseau.

(1) Plus tard Orange; aujourd'hui Albany.

Furieux de voir échapper leur captif, le lendemain les Iroquois le cherchèrent de tous les côtés ; il s'était heureusement tapi dans un coin obscur de la cale, où ils ne le pouvaient découvrir. Ils menacèrent d'incendier les maisons et de tuer les bestiaux, si on ne rendait le prisonnier ; de son côté, le P. Jogues s'offrait de se livrer lui-même, si cela devenait nécessaire pour calmer la tempête. Les Hollandais parlementèrent, et des présents finirent par appaiser les sauvages. Toutefois, il était encore nécessaire de le tenir caché. Il fut alors logé aux frais publics chez un vieil avare, qui le faisait presque mourir de faim et de soif. Séparé, par une cloison de planches mal jointes, de l'appartement où le maître de la maison faisait la traite avec les Iroquois, le Père Jogues passait les jours entiers, accroupi derrière un tonneau et sans oser tousser ou cracher.

Son ami, le ministre Megapolensis, informé de ces faits, en avertit Guillaume Kieft, gouverneur de la colonie, qui fit descendre le jésuite à la Nouvelle-Amsterdam (1), et le fit embarquer sur un vaisseau de cinquante tonneaux, qui aborda la veille de Noël à Falmouth, en Angleterre. Les matelots hollandais, étant tous descendus à terre pour se délasser après leur long voyage, des voleurs trouvèrent le Père seul, lui enlevèrent les habits que Kieft lui avait fait donner, et profitèrent de l'occasion pour piller le vaisseau. Le patron d'un bateau à charbon le transporta sur les côtes de la Bretagne, où il descendit, misérablement vêtu et n'ayant qu'un bonnet de nuit pour se couvrir la tête. Là, un honnête paysan breton lui donna l'hospitalité ; les filles de ce brave homme, touchées de compassion, vidèrent dans la main du pèlerin leur bourse renfermant quelques sous, qu'elles avaient menagés depuis longtemps. Cette charité catholique, à laquelle le P. Jogues n'était plus accoutumé, le toucha jusqu'aux larmes. Il arriva enfin à la maison des Jésuites à Rennes, le cinq janvier 1644, tout disposé à reprendre le chemin de ses chères missions du Canada.

Dans l'année 1642, marquée par les premiers succès des Iroquois contre les Français, le Canada perdit son protecteur le plus puissant. Le cardinal de Richelieu mourut le quatre décembre 1642, n'étant encore âgé que de cinquante-sept ans. Si la France, tout en rendant hommage aux talents et à la capacité supérieure du plus grand ministre qu'elle ait eu, a pu lui reprocher sa sévérité, son ambition, et ses liaisons avec la

(1) New-York.

cause protestante en Allemagne, le Canada ne l'a connu que par ses bienfaits, par sa généreuse protection, par son zèle pour la conversion des sauvages et la propagation de la foi catholique. La pieuse duchesse d'Aiguillon, qui avait pris une si grande part dans ses bonnes œuvres au Canada, les continua avec un redoublement de charité après que la mort le lui eût enlevé.

A l'intérieur, la colonie perdit aussi un ami moins puissant, mais encore plus dévoué que le grand homme d'état. Le P. Charles Raymbault, usé par ses travaux apostoliques chez les Hurons et les Nipissiriniens, était, comme nous l'avons dit, descendu à Québec pour se préparer à la mort. Après une longue maladie, il s'endormit paisiblement dans le seigneur, vers la fin du mois d'octobre 1642. Par une marque d'estime toute spéciale, M. de Montmagny le fit inhumer près des restes de Champlain, à qui l'on avait élevé un sépulcre particulier (1). Quelques jours après, périt dans l'exercice d'une œuvre de miséricorde, un des voyageurs les plus entreprenants des premiers temps de la colonie. Jean Nicollet (2) était arrivé dans la Nouvelle-France en l'année 1618 ; encore jeune, d'un caractère heureux, doué d'une excellente mémoire, il donnait dès lors les plus belles espérances. Les détails que rapportent les Relations, sur ses voyages et sur les services qu'il rendit, sont bien propres à nous faire connaître la vie aventureuse des français qui étaient employés au milieu des tribus sauvages pour les concilier et pour veiller aux intérêts des compagnies.

L'année même de son arrivée, on l'envoya chez les Algonquins de l'Ile pour y apprendre eur langue, qui était d'un usage général. Avec ce peuple, il passa deux années, sans voir un seul français ; dans toutes les courses, dans tous les voyages de ces barbares, il les accompagnait, ayant à supporter des fatigues et des privations incroyables. Plusieurs fois, il passa sept ou huit jours sans manger, et, pendant sept semaines entières, il n'eut d'autre nourriture que des écorces d'arbres. Quatre cents Algonquins étant allés traiter de la paix avec les Iroquois, Nicollet les accompagna et fit réussir les négociations. A la suite de ce voyage, il demeura pendant huit ou neuf ans chez les Nipissiriniens, où, comme un des membres de la nation, il

(1) Du Creux, *Historia Canadensis.*

(2) *Relation de* 1643.—Jean Nicollet né à Cherbourg, était fils de Thomas Nicollet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marie La Mer; il épousa, en 1637, Marguerite fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

était admis aux conseils et avait sa cabane et son établissement particulier. On le rappela enfin au sein de la colonie, et il fut nommé commis de la compagnie et interprète. En cette qualité, il fut député avec sept sauvages pour aller conclure la paix entre les Hurons et la nation des Gens de mer, placée, suivant son rapport, à trois cents lieues au couchant du pays des Hurons. Cette nation était celle des Winepigons ou Puants, qui habitaient les bords du lac Michigan. Nicollet, pendant cette excursion, voyageait avec toute l'étiquette des ambassadeurs sauvages. Il avait à passer au milieu de plusieurs petites nations; afin de n'être point pris pour des ennemis, en arrivant chez un de ces peuples, les députés plantaient en terre deux poteaux, auxquels ils suspendaient des présents; c'était la cérémonie d'introduction. Etant encore à deux journées de la nation des Winepigons, Nicollet dépêcha un de ses hurons pour annoncer qu'un français, homme merveilleux, venait conclure la paix. Plusieurs jeunes guerriers s'avancèrent à sa rencontre afin de lui faire les honneurs du pays. Revêtu d'une étoffe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux, et tenant à chaque main un pistolet, ou le tonnerre, suivant l'expression sauvage, il paraissait aux Winepigons un être vraiment supérieur. La nouvelle de son arrivée s'étant répandue dans tout le pays, quatre ou cinq mille hommes se trouvèrent réunis, et la paix fut conclue au milieu des festins donnés par les chefs (1). Ce dut être pendant ce voyage que, suivant la relation de 1640, il remonta une grande rivière; c'était la rivière aux Renards, qui tombe dans le lac ou la baie des Winepigons. Les sauvages l'informèrent qu'en naviguant encore trois jours, il pourrait arriver à la mer. « Ces paroles, » remarque M. Shea, « prouvent que Nicollet, aussi bien que le lieutenant de De Luna, crut que l'expression, *les grandes eaux*, employée pour désigner le Mississippi, devait s'appliquer à la mer. Il est certain qu'à Nicollet est dû l'honneur d'être arrivé le premier jusqu'aux eaux du Mississippi (2). » En effet, des sources de la rivière aux Renards on arrive facilement à celles du Wisconsin, tributaire du grand fleuve.

Du pays des Hurons, il fut appelé aux Trois-Rivières, où il passa plusieurs années. Dans l'été de 1642, Olivier Le Tardif, commis général de la compagnie, étant allé en France, Nicollet le remplaça à Québec. Un mois ou deux après, on apprit que

(1) *Relation de* 1640.

(2) *Discovery and Exploration of the Mississippi Valley*, by John Gilmary Shea.

les Algonquins, réunis en grand nombre aux Trois-Rivières, voulaient faire brûler un sokokiois, qu'ils avaient surpris dans une de leurs courses. M. de Montmagny désirait sauver la vie au malheureux prisonnier, et il fallait se hâter pour l'arracher aux mains de ses bourreaux. Au milieu d'une tempête épouvantable, Nicollet se jette dans une chaloupe avec le sieur de Chavigny et deux autres français. Vis-à-vis de Sillery, une rafale de vent renversa la chaloupe ; Chavigny parvint à gagner terre ; mais Nicollet, qui ne savait pas nager, fut englouti sous les eaux, en même temps que ses deux autres compagnons (1).

La perte de Nicollet fut vivement regrettée; car il s'était concilié l'estime et l'affection, non-seulement des Français, mais encore des sauvages, dont il savait manier les esprits avec une dextérité admirable. Souvent déjà il s'était exposé au danger de la mort par des motifs de charité. « Il nous a laissé, » observe le P. Vimont, « des exemples.... qui tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie au plus fervent religieux de l'imiter. »

Cependant le sokokiois qui avait été la cause innocente de la mort de Nicollet fut sauvé par l'intervention des missionnaires, et renvoyé dans son pays. Il montra une grande reconnaissance pour les Français qui l'avaient délivré, et, à force d'efforts, il engagea ses compatriotes à envoyer une députation chez les Iroquois leurs alliés, afin d'obtenir la délivrance du P. Jogues. L'ambassade n'eut point de succès à la vérité, mais elle prouva que la reconnaissance n'est pas étrangère à tous les cœurs sauvages.

L'habitation de Montréal avait eu le bonheur de n'être point découverte par les Iroquois dans l'année 1642 ; aussi les travaux y furent conduits si heureusement, que, dès le printemps suivant, les colons purent laisser leurs cabanes d'écorce pour entrer dans les maisons qu'ils s'étaient construites. Malheureusement les ennemis ne tardèrent pas à découvrir leur retraite. Dix algonquins, fuyant devant un petit parti iroquois, se refugièrent à Montréal. Ceux qui les poursuivaient reconnurent la place, et se retirèrent sans donner aucun signe de leur présence ; mais ils ne manquèrent pas de retourner bientôt pour faire des prisonniers. En effet, au mois de juin,

(1) Avant de disparaître sous les eaux, Nicollet recommanda sa femme et sa fille au sieur de Chavigny. Mademoiselle Nicollet épousa dans la suite M. Le Gardeur de Repentigny, et entra ainsi dans une famille qui a été une des plus considérables de l'Amerique française.

ils s'étaient placés en embuscade à quelques milles au-dessus de l'habitation, lorsqu'une flottille huronne, chargée de pelleteries, vint donner au milieu d'eux et fut reçue à coups d'arquebuse. Surpris par cette attaque inopinée, les Hurons ne songèrent point à se défendre; vingt-trois d'entre eux furent pris, tandis que les autres s'enfuyaient vers le fort français, vivement poursuivis par les Iroquois. Ceux-ci, s'avançant jusqu'au pied des palissades, massacrèrent trois français et en emmenèrent deux autres prisonniers. Après avoir assommé une partie des Hurons, ils reprirent le chemin de leur pays, chargés de butin et conduisant avec eux les captifs. On apprit ces évènements par un des prisonniers français, qui réussit à s'échapper et rapporta à ses compatriotes les détails de cette malheureuse affaire.

M. de Montmagny, arrivant à Montréal quelque temps après, communiqua des nouvelles, qui ne pouvaient manquer d'être agréables à la colonie isolée et environnée d'ennemis. Les associés de France ne l'avaient pas oubliée. Sur les vaisseaux arrivaient des secours pour Montréal, conduits par un gentilhomme champenois, M. Louis D'Ailleboust de Coulonge, qui était accompagné de sa femme et de sa belle-sœur.

Madame de Bullion avait fait une fondation de deux mille livres de rente, pour l'entretien d'un hôpital à Montréal; elle avait de plus donné douze mille livres, tant pour le bâtir que pour le fournir de meubles (1).

D'un autre côté, Montréal perdit cette année deux personnes qui avaient assisté à sa fondation. Attaqué de paralysie et arrivé à l'âge de soixante-dix ans, M. de Puiseaux demanda à passer en France, pour y chercher les soins dont il avait besoin. M. de Maisonneuve lui procura les moyens de faire ce voyage, et eut soin que jusqu'à sa mort il fût traité avec les plus grandes attentions. Madame de la Peltrie, qui était montée à Montréal dans l'espérance d'y fonder une seconde maison d'Ursulines, ne se trouvant pas en état d'y réussir, et voyant que mademoiselle Mance avait un nombre suffisant de personnes de son sexe pour l'aider, descendit à Québec dans l'intention de se fixer permanemment chez les Ursulines.

Comme M. D'Ailleboust avait quelque connaissance des règles de l'architecture militaire, il fut chargé de fortifier l'habitation de Montréal; sous sa direction les pieux du premier enclos furent arrachés, et on éleva des retranchements revêtus de bastions

(1) M. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal.*

solides. Ces travaux furent exécutés fort à propos pour mettre les colons à l'abri des attaques de leurs ennemis, qui ne cessaient de les harceler, et se tenaient souvent cachés dans les champs voisins, afin de profiter de quelque occasion favorable à leurs mauvais desseins. Ce demi siége durait déjà depuis quelque temps, quand les Français, se lassant d'être chaque jour insultés par les Iroquois, demandèrent avec instance la permission de sortir pour attaquer un ennemi si incommode. Ils ne pouvaient comprendre les motifs de prudence qui engageaient M. de Maisonneuve à se tenir sur la défensive, et à ne point exposer inutilement la vie de ses soldats dans les bois, où ils n'étaient pas accoutumés à combattre. Ses raisons pleines de sagesse ne convenaient pas à l'ardeur des Français ; ils se plaignaient hautement et taxaient leur chef de timidité. Informé de tous ces murmures, M. de Maisonneuve résolut de les satisfaire une bonne fois, afin d'arrêter un mécontentement qui aurait causé plus de mal que la perte de quelques hommes. On avait dressé les chiens de l'habitation à découvrir les Iroquois ; sous la conduite d'une chienne, pleine d'intelligence et de courage, ils faisaient chaque jour une grande battue, pour reconnaître les environs du fort et suivre les pistes des rôdeurs. Le trente mars, ils donnèrent l'alarme par des aboiements furieux et prolongés ; l'ennemi était sans aucun doute dans le voisinage : aussi, comme à l'ordinaire, les Français les plus bouillants demandèrent à marcher contre lui. M. de Maisonneuve y consentit et ordonna de se préparer au combat. A la tête de trente hommes, il s'avança vers le bois où l'on espérait trouver les Iroquois. Ils y étaient, en effet ; deux cents de leurs guerriers tombèrent tout à coup sur les Français, qui, après avoir épuisé leurs munitions dans une vigoureuse défense, furent forcés de se retirer vers le fort. La retraite de ses soldats s'étant faite rapidement, M. de Maisonneuve resta seul en arrière ; il se retirait lentement, portant deux pistolets, et se tournant de temps en temps vers l'ennemi pour le tenir à distance. Les Iroquois le reconnurent, et espérèrent réussir à le prendre vivant. Chargé de cette hasardeuse mission, le chef serrait de près le commandant français, lorsque celui-ci, se retournant subitement, d'un coup de pistolet étendit l'iroquois mort à ses pieds. La poursuite cessa ; craignant qu'on n'enlevât leur chef, les sauvages emportèrent son corps dans la forêt, pendant que M. de Maisonneuve rentrait au fort. Dans cette rencontre, plusieurs français avaient été tués, et d'autres blessés ; c'était une perte sensible, mais

elle eut le bon effet de montrer combien avait été prudente la conduite du gouverneur, et de prouver en même temps que, s'il était sage, il était encore plus courageux.

Ce combat fut suivi de bien des attaques pendant tout le cours de l'été; et, quoique M. de Maisonneuve eût reçu des recrues par les vaisseaux, sa petite garnison n'était guères plus forte dans l'automne, par suite des pertes continuelles qu'elle éprouvait. Les blessés et les malades étaient devenus si nombreux, que la salle qui leur était reservée se trouva à peine suffisante pour les recevoir tous, lorsqu'au mois d'octobre mademoiselle Mance ouvrit son hôpital (1).

(1) Cet hôpital était à l'endroit, où, jusqu'à ce jour, a été l'Hôtel-Dieu de Montréal.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le P. Bressani est fait prisonnier—Tourments auxquels il est soumis—Il est délivré par les Hollandais—Les religieuses de l'Hôtel-Dieu laissent Sillery pour retourner à Québec—Succès des Hurons et des Algonquins contre leurs ennemis—Hauts faits de Piescaret, capitaine de l'Ile—Guillaume Cousture ramené aux Trois-Rivières par des ambassadeurs iroquois—Grand conseil tenu aux Trois-Rivières; les Français, les Hurons et les Algonquins confèrent avec la députation iroquoise—Discours de Kiotsaeton—La paix est conclue—La compagnie de la Nouvelle-France cède la traite des pelleteries aux habitants du pays—Conditions de cet arrangement—Mort des PP. Masse et De Noüe—Négociations—Le sieur Bourdon et le P. Jogues sont députés vers les Agniers—Second voyage du P. Jogues; il est tué par les Iroquois—Mort de son compagnon.

La situation de la colonie était critique: l'orgueil et la cruauté des Iroquois croissaient avec leurs succès, et à mesure que les Hollandais leur facilitaient les moyens de continuer la guerre. Les marchands d'Orange et de Manhatte, sans s'occuper beaucoup des résultats, qui auraient pu tourner contre eux-mêmes, fournissaient en abondance à leurs alliés des arquebuses, de la poudre et du plomb, tandis que les Français n'en cédaient qu'avec beaucoup de précaution aux Algonquins et aux Montagnais. Aussi les Iroquois profitaient de cet avantage pour prendre l'ascendant sur leurs ennemis, dont la plupart n'avaient que leurs anciennes armes.

Quelques hurons devaient remonter dans leur pays avec le P. Bressani, jésuite romain, arrivé depuis deux ans au Canada. Pour éviter la rencontre des Iroquois, ils partirent au commencement du printemps, lorsque le fleuve n'était pas encore entièrement libre de glaces. Le jour même du départ, à une petite distance au-dessus des Trois-Rivières, la maladresse d'un huron força le parti de s'arrêter; en déchargeant son fusil sur une outarde, cet homme fit chavirer le canot dans lequel était le missionnaire. L'accident parut de mauvais augure aux sauvages, qui voulurent retourner aux Trois-Rivières. Craignant qu'il n'y eût quelque idée superstitieuse dans cette proposition, le P. Bressani résolut de passer outre. Cependant, avec une imprudence caractéristique, les Hurons tiraient fréquemment

sur les outardes et sur les canards sauvages, qui à cette saison foisonnaient sur les eaux. La fusillade donna l'éveil à une bande de trente iroquois, qui dressèrent une embuscade pour surprendre les voyageurs. En effet au moment où les Hurons, après avoir passé l'embouchure d'une rivière, doublaient la pointe voisine, ils furent attaqués par les canots des ennemis (1). La partie n'étant pas égale, le Père Bressani commanda à ses compagnons de mettre bas les armes. Les Iroquois s'emparèrent de lui et de ses compagnons, ainsi que de tous les objets dont il était chargé pour les missions et les missionnaires. Un des Hurons ayant été tué au moment de l'attaque, les Iroquois firent avec son corps un de leurs horribles festins. Puis, après avoir partagé le butin, ils se hâtèrent de regagner leur pays avec les prisonniers. Le P. Bressani eut à endurer tous les tourments qu'avait subis le P. Jogues ; ses mains furent mutilées et brûlées ; son corps entier fut torturé avec le fer et avec le feu ; et il n'attendait plus de délivrance que de la mort. Dans la relation de sa captivité, il avoue qu'il redoutait de mourir sur le bûcher ; cette horreur bien naturelle l'engagea à demander qu'on changeât le tourment du feu en tout autre supplice, qu'il souffrirait volontiers. « Non-seulement tu ne seras pas brûlé, » lui répondit un des chefs, « mais nous avons pris la résolution de ne te point faire mourir. » En effet, un conseil de deux mille sauvages s'était tenu dans le bourg où était le Père, et, à leur propre étonnement, ils décidèrent de lui conserver la vie.

Avec toutes les cérémonies du pays, il fut donné à une vieille femme pour remplacer son grand-père, autrefois tué dans une rencontre avec les Hurons. Trouvant son nouveau parent trop infirme et trop maladroit pour en tirer des services, elle le céda pour une somme de deux cent cinquante à trois cents francs, à des hollandais, qui le reçurent avec la plus grande bienveillance. Après son rétablissement, ils l'envoyèrent à La Rochelle, où il arriva au mois de novembre 1644, plus fort et plus vigoureux qu'il ne l'avait jamais été depuis son entrée dans la compagnie de Jésus. Comme son modèle, le P. Jogues, il repassa au Canada pour y reprendre les durs travaux des missions.

La nouvelle des courses des Iroquois, portée à Sillery, y avait répandu la terreur, et, sur les instances réitérées du gouverneur et des habitants, les religieuses laissèrent Sillery, déjà

(1) La relation de 1644 donne le nom de Marguerie à cette rivière, et la met à six lieues des Trois-Rivières. Ce doit être une des deux rivières Machiche, ou bien la rivière du Loup.

abandonné par la plupart des familles sauvages. Avant d'occuper leur couvent et leur hôpital de Québec qui n'étaient pas encore prêts, elles furent obligées de se réfugier pendant quelques semaines à la basse ville, dans une petite maison abandonnée. Les Ursulines avaient quitté ce lieu depuis l'automne de 1642 pour entrer dans leur monastère, bâtiment grand et solide, où elles pouvaient demeurer en sûreté parce qu'il n'était qu'à cent pas environ du fort Saint-Louis. Elles avaient toujours, depuis leur arrivée, continué d'instruire outre les jeunes françaises, « un assez bon nombre de filles sauvages, tant pensionnaires arrêtées que passagères (1). »

Dans la petite guerre que soutenaient les Hurons et les Algonquins unis contre les Iroquois, il arrivait parfois que les partis se croisaient; ainsi, pendant que les Iroquois étaient en embuscade dans les îles du lac Saint-Pierre, leurs ennemis remontaient la rivière de Richelieu pour les attaquer. Dans une de ces occasions, soixante hurons, s'étant glissés avec quelques algonquins au milieu de la flottille qui les guettait, passèrent inaperçus et allèrent tomber sur un parti iroquois, qui se tenait caché autour du fort de Richelieu. Ils l'attaquèrent résolument au milieu des ténèbres de la nuit et le dispersèrent. Trois de ces iroquois furent faits prisonniers et amenés en triomphe aux Trois-Rivières, où aussitôt les Algonquins commencèrent à tourmenter un des captifs, qui leur avait été donné. Comme c'était un capitaine important dans sa nation, M. de Champflour, commandant aux Trois-Rivières, en fit immédiatement avertir le gouverneur M. de Montmagny, désirant avoir quelques prisonniers afin de s'en servir pour obtenir la paix, se hâta de se rendre sur les lieux, et, à force de présents, il retira des mains des Algonquins, le chef iroquois, qui avait déjà été fort maltraité.

Quant aux Hurons, dans un grand conseil, ils refusèrent de céder les deux prisonniers qu'ils s'étaient réservés ; la vue des présents qu'on leur offrait comme rançon ne put ébranler leur résolution. Se levant pour répondre aux demandes des Français, un de leurs capitaines s'écria tout ému : « Je suis un guerrier et non un marchand; je suis venu pour combattre et non pour faire le commerce. Ma gloire n'est pas de rapporter des présents, mais de ramener des prisonniers. Qu'ai-je à faire de vos haches et de vos chaudières?—Si vous avez tant d'envie d'avoir nos prisonniers, prenez-les; j'ai encore assez de cœur

(1) *Relation de* 1643.

pour aller en chercher d'autres. Si l'ennemi nous tue, on dira dans le pays qu'Onouthio ayant retenu nos prisonniers, nous nous sommes jetés à la mort pour en avoir d'autres. » « Tu ne vois ici que des jeunes gens, » ajouta avec calme un huron chrétien, « les anciens de notre pays décident les affaires. Si on nous voyait retourner avec des présents, on nous prendrait pour des marchands avaricieux et non pour des guerriers; nous avons donné parole aux capitaines de notre pays que, si nous pouvions prendre quelques prisonniers, nous les remettrions entre leurs mains. Les soldats qui t'environnent, te rendent obéissance : et nous obéissons à ceux qui ont droit de parler.... Tu veux la paix; tu dis que c'est le bien du pays que la rivière soit libre ; nous avons les mêmes pensées. C'est pourquoi nous n'avons fait aucun mal à nos prisonniers, nous désirons les avoir pour amis... Quand nous dirons à nos capitaines : « nous voulons la paix : » ils ne nous feront pas rougir. Mais ils nous couvriraient de honte si nous parlions de la paix sans présenter nos prisonniers. La rivière, dit-on, est pleine d'ennemis : quand nous retournerons dans notre pays, nos prisonniers seront notre sauvegarde. Ils se lèveront, si nous rencontrons nos ennemis, et diront la bonté d'Onouthio, et les ménagements que nous avons eus pour eux (1). »

Les raisons des Hurons parurent solides à M. de Montmagny; et il comprit que, connaissant les formes usitées parmi les sauvages pour la conclusion des traités, ils réussiraient bien mieux que les Français, à atteindre ce but au moyen de leurs prisonniers. Les Hurons retournèrent dans leur pays, emmenant les deux captifs. Avec eux partirent les PP. de Brebeuf, Chabanel et Léonard Garreau, ainsi que plusieurs soldats nouvellement arrivés de France.

Une autre expédition fournit à M. de Montmagny le moyen de se procurer encore quelques prisonniers, Piescaret, capitaine des Algonquins de l'Ile, était renommé pour sa bravoure; chrétien depuis trois ou quatre ans, il s'était fait baptiser sous le nom de Simon. Dès le printemps de l'année 1645, il partit avec six guerriers pour aller couper le chemin à quelque bande iroquoise. Les sept algonquins remontèrent par la rivière de Richelieu jusqu'au lac Champlain, et s'arrêtèrent dans une île, où ils pouvaient commodément attendre leur proie. Un coup d'arquebuse qu'ils entendirent les avertit que des iroquois étaient dans le voisinage; bientôt en effet, de l'abri où ils se

(1) *Relation de* 1644.

tenaient cachés, ils aperçurent deux canots s'avançant vers eux. A l'instant où le premier allait toucher au rivage, six des guerriers qu'il portait furent renversés morts par les balles des algonquins ; un septième put se jeter à l'eau et s'échapper à la nage. Pendant ce temps, le second canot monté par huit hommes avait été vigoureusement poussé et allait prendre terre à quelque distance, lorsque les algonquins, se présentèrent pour s'opposer à leur débarquement. Un des rameurs fut renversé par une balle, et, en tombant, fit tourner le canot. Ses compagnons furent précipités dans l'eau ; au milieu de la confusion qui suivit, quatre d'entre eux furent tués, deux restèrent prisonniers, le huitième seul s'échappa (1).

Quoique chrétien, Piescaret avait gardé beaucoup de sa rudesse payenne ; il avait cependant appris à ne point maltraiter ses prisonniers. Le plus jeune des deux captifs se plaignit d'être trop fortement lié. « Camarade, » lui répondit un des vainqueurs, « tu sembles ignorer les lois de la guerre. » « Il les connait bien, » reprit l'autre prisonnier, « car il a vu pleurer plusieurs de vos gens pris et brûlés dans notre pays ; il ne craint ni vos menaces, ni vos tourments. » Deux ou trois coups lui furent portés pour le faire taire ; et ce fut le seul mauvais traitement que les captifs eurent à endurer. Dans une assemblée tenue à Sillery, Piescaret remit ses deux prisonniers à M. de Montmagny, en le priant de les faire servir pour obtenir la paix.

Quelques traditions sur les hauts faits de Piescaret paraissent s'être conservées parmi les Iroquois, aussi bien que chez les Algonquins. Nicolas Perrot, en a recueilli quelques-unes, qui méritent d'être rapportées (2). Peu avant l'expédition dont nous venons de parler, il en avait fait une autre, dans laquelle aucun de ses compatriotes n'ôsa le suivre. Connaissant parfaitement le pays des Iroquois, il partit donc seul pour s'y rendre, vers le temps de la fonte des neiges. Afin de tromper ceux qui auraient pu rencontrer ses pistes, il eut le soin de mettre ses raquettes, sens devant derrière. Pour plus grande sûreté, il suivait de temps en temps les côteaux où la neige était déjà fondue, de sorte que sa trace était ainsi perdue. Aux approches d'un des villages iroquois, il se cacha ; et, la nuit suivante entrant dans une cabane, il tua dans leur sommeil tous ceux qui l'habitaient.

(1) *Relation de* 1645.

(2) Mémoire de Nicolas Perrot Cadwallador Colden, dans son ouvrage intitulé, *History of the five Indian Nations of Canada*, a traduit ces récits de Perrot, ainsi qu'une partie du mémoire de ce célèbre voyageur.

Le lendemain, on chercha inutilement celui qui avait fait ce coup ; il s'était si bien tapi au milieu d'une pile de bois, à côté même de la cabane, que personne n'eût la pensée d'y fouiller. La seconde nuit, une autre famille avait été massacrée. Convaincu que dorénavant tout le monde resterait sur pied pour faire la garde, Piescaret quitta sa retraite au commencement de la troisième nuit, emportant soigneusement toutes les chevelures qu'il avait levées. Sur le point de partir, il ne put cependant résister à la tentation de faire encore quelque victime ; favorisé par les ténèbres, il passa de cabane en cabane et trouva partout les habitants aux aguets. Enfin il rencontra une sentinelle qui sommeillait ; il l'assomma et prit le temps de lui enlever la chevelure. Mais le bruit qu'il fit ayant donné l'alarme, tout le village fut en un instant sur pied. Piescaret crut qu'il était temps de partir ; il s'éloigna sans trop se hâter, sachant qu'aucun sauvage ne pourrait l'atteindre à la course. Il se laissait approcher par les quelques braves qui osèrent le poursuivre ; puis il s'élançait avec la vitesse du chevreuil, et disparaissait bientôt devant eux : par ce manège il voulait les fatiguer et les éloigner de leurs compagnons. La nuit venue, il se cacha dans le tronc creux d'un vieil arbre. Les iroquois, ayant perdu ses traces, s'arrêtèrent pour se reposer, et, comme ils le croyaient déjà bien loin, ils s'endormirent dans la plus profonde sécurité. Piescaret veillait ; lorsqu'il les vit plongés dans le sommeil, il s'approcha d'eux à pas de loup, et quelques coups de casse-tête le débarrassèrent de ses ennemis, dont il joignit les chevelures à ses autres trophées. « Souvent, » remarque Colden, « un sauvage parcourra seul, trois ou quatre cents milles, et se cachera pendant plusieurs semaines sur le territoire ennemi, dans l'espérance de venger la mort d'un parent ou d'un ami. Ils sont tellement adonnés à la vengeance, que cette passion semble leur ronger le cœur et ne leur laisser aucun repos qu'elle ne soit satisfaite. »

M. de Montmagny, ayant à sa disposition trois prisonniers iroquois, résolut de s'en servir pour engager leurs compatriotes à conclure la paix. Il donna la liberté au chef agnier pris l'année précédente, et le renvoya en son pays, le chargeant de déclarer qu'Ononthio le rendait en retour de la délivrance des deux captifs, Marguerie et Godefroy ; que les Français avaient encore deux prisonniers pleins de santé et qu'ils étaient prêts à leur donner la liberté ; qu'ainsi l'occasion était favorable pour aplanir la terre et procurer une paix universelle. Deux mois après, arrivèrent au fort de Richelieu deux capitaines

agniers, accompagnés du prisonnier qui avait été relâché. Ils venaient remercier le gouverneur de sa générosité, lui remettre Guillaume Cousture et parler de la paix. On leur fournit une chaloupe pour se rendre aux Trois-Rivières, où Cousture, qui devançait les ambassadeurs pour annoncer leur visite, fut reçu avec une grande joie ; car on l'avait regardé comme mort, ou condamné, du moins, à passer le reste de sa vie dans une dure captivité (1).

Les ambassadeurs furent conduits chez M de Champflour, qui leur fit le meilleur accueil. Le premier d'entre eux, Kiotsaeton, fut généralement admiré pour son intelligence et ses bonnes manières. M. de Montmagny ne tarda pas à arriver avec le P. Vimont, pour recevoir les propositions que les Iroquois avaient à lui faire. Une audience leur fut accordée le douze juillet dans la cour du fort, au-dessus de laquelle avaient été tendues des voiles pour protéger les assistants contre l'ardeur du soleil. A une extrémité, se tenait M. de Montmagny avec sa suite et les ambassadeurs iroquois ; à l'autre, étaient les Algonquins, les Montagnais et les Attikamègues ; les deux côtés étaient occupés par des français et des hurons. Les présents des Iroquois, consistant en colliers de porcelaine, furent exposés au milieu de la cour. Kiotsaeton donnait la signification de chacun, en le présentant au gouverneur (2). Prenant un des colliers, et l'attachant au bras de Cousture : « C'est ce collier, » dit-il, « qui vous ramène ce prisonnier. Je n'ai point voulu lui dire, lorsque nous étions encore dans mon pays : Vas-t-en, mon neveu ; prends un canot et retourne à Québec. Mon esprit n'aurait pas été en repos ; j'aurais toujours pensé et repensé en moi-même : Ne s'est-il point perdu ? En vérité, je n'aurais pas eu d'esprit, si j'eusse agi de la sorte. Celui que vous avez renvoyé seul a eu toutes les peines dans son voyage. » Et, par une pantomine parfaite, il représentait les fatigues et les dangers que ce capitaine iroquois, pendant son voyage solitaire, avait rencontrés dans les rapides, dans les portages et dans les bois.

« Encore, » ajoutait-il, « si vous l'eussiez aidé à passer les sauts et les mauvais chemins, et puis, en vous arrêtant et petunant, si vous l'eussiez regardé de loin, vous nous auriez consolés. Je n'ai point fait de même : Allons, mon neveu, ai-je dit à celui-ci, suis-moi ; je veux te rendre dans ton pays au péril de ma vie. »

(1) *Relation de* 1645.

(2) *Lettres historiques de la* M. de l'Incarnation.

En présentant un collier pour témoigner que le souvenir des Iroquois tués par les Algonquins allait être effacé de la mémoire de ses compatriotes, Kiotsaeton laissa voir que la paix était difficile à conclure entre les deux nations. « J'ai passé, » dit-il, « auprès du lieu où les Algonquins nous ont massacrés ce printemps, dans le combat où les deux captifs ont été pris. J'ai passé vite, ne voulant point voir le sang des miens, qu'on a répandu, ni les corps qui sont encore sur la place ; j'ai détourné les yeux pour ne pas exciter ma colère. » Puis, frappant la terre et se penchant comme pour écouter, il continua : « J'ai entendu les voix de mes ancêtres massacrés par les Algonquins. Leurs voix amies m'ont crié : Mon petit-fils ! mon petit-fils ! Assieds-toi ; n'entre point en fureur ; ne songe plus à nous : il n'y a plus moyen de nous arracher à la mort. Pense aux vivants ; sauve ceux que le fer et le feu poursuivent. Un homme vivant vaut mieux que plusieurs trépassés. J'ai entendu leurs voix ; j'ai passé outre, et je suis venu à vous pour délivrer ceux que vous tenez captifs. »

Le premier jour des négociations, on n'entendit que la harangue de Kiotsaeton ; ainsi le voulait l'étiquette de la diplomatie sauvage. Avant de répondre à une proposition si importante, il fallait prendre le temps de réfléchir.

S'il y avait du vrai dans les sentiments exprimés par Kiotsaeton, il y avait peut-être encore plus de faux. L'orateur ayant fait allusion au chagrin des Agniers lorsque le Père Jogues leur avait été enlevé, celui-ci, qui était revenu au Canada et qui avait été appelé de Montréal pour assister au traité, ne put s'empêcher de sourire et de remarquer qu'ils avaient déjà préparé son bûcher, quand il s'était sauvé de leurs mains. Malgré ses protestations publiques, Kiotsaeton proposa en secret de laisser les Algonquins en dehors du traité. M. de Montmagny lui répondit que jamais les Français n'abandonneraient les Algonquins chrétiens ; que, pour les autres, il était difficile de les mettre de côté, quoiqu'on ne leur dût rien.

Le gouverneur ayant répondu par des présents à ceux qu'avaient offerts les Iroquois, les articles du traité de paix furent arrêtés. Après les festins et les fêtes qui sont de rigueur dans ces occasions parmi les sauvages, les ambassadeurs, accompagnés de Cousture, partirent pour aller faire ratifier par leur nation les conditions stipulées entre les parties. Le voyage ne fut pas long, et, au mois de septembre, dans une grande assemblée tenue aux Trois-Rivières, la paix si nécessaire à la colonie fut enfin conclue entre les Iroquois d'une part, et, de l'autre,

les Français et leurs alliés. Plus de quatre cents hurons, attikamègues, montagnais, algonquins de l'Ile et autres se trouvaient réunis à cette solennité. Soixante canots hurons, chargés de pelleteries, étaient arrivés fort à propos, peu de jours auparavant. Sur une de ces embarcations était descendu le P. Jérome Lalemant, se rendant à Québec pour y remplir les fonctions de supérieur, auxquelles il avait été appelé depuis plus d'un an (1).

De grands changements venaient de s'effectuer dans le maniement des affaires de la colonie. Les associés de la compagnie générale avaient cédé le commerce des pelleteries aux habitants du pays, moyennant certaines conditions. Tous les colons avaient le droit d'être admis dans la nouvelle association, qui reçut le nom de société des habitants. Les négociations avec la compagnie de la Nouvelle-France avaient été conduites par M. de Repentigny, qui rapporta lui-même à Québec la nouvelle de leur heureux résultat (2). Il avait obtenu un arrêt en date du six mars 1645, par lequel le roi approuvait.... « le traité fait le quatorzième jour du mois de janvier, entre les dits associés d'une part et le député des habitants de la Nouvelle-France fondé sur leur procuration, de l'autre. »

Le traité renfermait des clauses nombreuses dont voici les principales.

1° La compagnie de la Nouvelle-France conservait son autorité et ses droits de pleine propriété, de justice et de seigneurie sur tout le pays...

2° Elle continuait de jouir, dans toute la Nouvelle-France, des droits seigneuriaux et féodaux, etc., etc., selon la coutume de Paris, qui devait être observée dans toutes les jurisdictions du pays.

3° Elle choisissait le gouverneur et lieutenant général du roi ; elle se réservait la faculté de nommer les juges souverains,

(1) A son arrivée à Québec, le P J. Lalemant commonça à tenir un journal, où il notait, jour par jour, les principaux événements qui se passaient dans la colonie. Le journal fut continué par ses successeurs ; malheureusement, comme il a déjà été dit, il ne nous reste qu'un seul cahier, de trois ou quatre qui existaient encore au commencement de ce siècle. Quelques courts extraits que nous en avons sont de nature à faire regretter la perte de ces précieux manuscrits.

(2) Au départ de M. de Repentigny pour la France dans l'automne de 1644, la Mère de l'Incarnation écrivait à son fils. " Voici l'occasion d'un honnête gentilhomme, lieutenant de M. le gouverneur de la Nouvelle-France, et qui est l'un de nos meilleurs amis.... Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande raison et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est reglée comme une maison religieuse.... Je vous dis tout ceci, afin que vous honoriez M. de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme ; et afin de vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie française." — *Lettres Spirituelles* de la Mère de l'Incarnation.

quand il serait trouvé à propos d'en établir, et de pourvoir à ce qui regardait les officiers de la justice ordinaire.

4° Se départant des justes espérances qu'elle avait de se dédommager par la traite des pelleteries, des avances de plus d'un million de livres employées à fonder la colonie, elle cédait aux habitants de la Nouvelle-France la dite traite des pelleteries, et leur en abandonnait la jouissance, à l'exclusion de tous autres, « dans l'étendue des terres, au long du grand fleuve Saint-Laurent et autres rivières se déchargeant en icelui jusques à son embouchure dans la mer, à prendre à dix lieues près de la concession de Miskou du côté du sud ; et, du côté du nord, autant que s'étendaient les bornes de la compagnie. »

5° L'Acadie, Miskou et le Cap-Breton étaient exclus des limites de la concession.

6° et 7° Les habitants associés jouiraient des privilèges accordés, non séparément, mais en communauté. Aucune cession de parts ne pouvait être faite sans l'agrément de la compagnie générale.

8° Les habitants s'obligeaient d'entretenir dans chaque habitation le nombre d'ecclésiastiques requis pour l'administration des sacrements, et de leur payer les pensions annuelles que la compagnie des Cent-Associés avait coutûme de payer.

9° La communauté des habitants était chargée de l'entretien du gouverneur, de son lieutenant, des capitaines, officiers et soldats, auxquels elle fournissait les vivres nécessaires et dont elle payait les appointements ; elle réparait les forts, et entretenait cent hommes au moins pour les garnisons du pays.

10° Les armes et munitions de guerre étaient laissées aux habitants, à condition qu'elles seraient remplacées au besoin.

11° En retour, les habitants déchargeaient la compagnie générale de toute dépense pour l'entretien de la colonie, et se chargeaient des obligations contractées envers la duchesse d'Aiguillon, les Hospitalières et les Ursulines.

12° La communauté des habitants était tenue de faire passer tous les ans au Canada, vingt personnes de l'un ou de l'autre sexe, etc., etc.

13° Les congés nécessaires pour le départ des vaisseaux devaient être expédiés par la compagnie générale.

14° Pour droits et redevances seigneuriales, les habitants s'obligeaient à payer en France à la compagnie générale un millier pesant de castors assortis.

Les autres articles entraient dans des détails sur la cession que la compagnie générale faisait des vivres et des marchandises

restant dans ses magasins de la Nouvelle-France, et de plus «des barques, chaloupes, agrès, munitions et victuailles (1). »

Aussitôt après l'arrivée de M. de Repentigny, les inventaires des effets contenus dans les magasins furent promptement faits, et ils étaient terminés avant la venue des Hurons; de sorte que, dès cette première année, toutes les pelleteries furent achetées par la nouvelle société.

La Nouvelle-France perdit, dans la première partie de 1646, deux de ses plus anciens missionnaires. Le douze mai décéda, à Saint-Joseph de Sillery, le P. Ennnond Masse, âgé de soixante-douze ans. Il avait été le compagnon du P. Biard à Port-Royal et à Saint-Sauveur ; et dès lors il s'était montré le digne prédécesseur de la bande d'hommes apostoliques avec lesquels il évangélisa plus tard les tribus sauvages des bords du Saint-Laurent. Chassé de ses chères missions, une première fois par Argall, et une seconde par les frères Kerth, il s'empressa d'y revenir en même temps que Champlain en 1633; cette fois, c'était pour y mourir. Trop âgé et trop infirme pour se rendre au pays des Hurons, il avait été employé à Québec, puis à Sillery, où il consacra ses dernières années au salut des sauvages.

Au mois de janvier précédent, le P. Anne de Nouë avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort de Richelieu. Quoique âgé de soixante-trois ans, le P. de Nouë était encore capable de faire de longues marches. Monté sur des raquettes et accompagné par un huron et deux français, il était parti des Trois-Rivières pour aller donner une mission aux soldats qui passaient l'hiver au fort de Richelieu. Le premier jour, ils n'avaient parcouru que six lieues, environ la moitié de la distance; ils avaient été retardés par les deux jeunes français, nouvellement arrivés dans le pays et peu accoutumés à l'usage des raquettes. La nuit se passa dans un trou creusé sous la neige. Deux heures après minuit, la lune étant fort brillante, le P. De Nouë partit seul, pour se rendre au fort et envoyer de là du secours aux deux soldats. Bientôt le ciel se couvrit de nuages; des tourbillons de neige enveloppèrent le pauvre voyageur, lui dérobant la vue du ciel et de la terre. Poursuivant son chemin sur les glaces, il passa vis-à-vis du fort sans s'en apercevoir. Lorsque le jour suivant, le huron, son compagnon de route, y arriva, il fut tout étonné de ne point rencontrer le Père. Des messagers parcoururent les environs

(1) *Documents de Paris*, seconde série, vol. I.

sans rien découvrir ; enfin un soldat accoutumé au pays, s'étant fait accompagner de deux hurons, trouva le corps gelé du missionnaire, à quatre lieues au-dessus du fort. Il était agenouillé auprès d'un trou qu'il avait commencé à creuser dans la neige avec ses raquettes. Ses deux mains croisées sur sa poitrine témoignaient qu'il priait lorsque la mort était venue mettre un terme aux souffrances causées par la faim, la fatigue et le froid. Le soldat français, en s'approchant du Père, qui conservait l'attitude et le calme de la prière et dont les yeux éteints se tournaient vers le ciel, tomba à genoux sur la neige, saisi de respect et d'admiration. Les restes du courageux missionnaire furent transportés aux Trois-Rivières, où on les ensevelit dans le cimetière public, au milieu des regrets des Français et des sauvages. Fils d'un gentilhomme de Champagne, le P. De Noüë avait été à la cour dans sa jeunesse ; les dangers qu'il y avait rencontrés pour son salut l'avaient bientôt engagé à s'en éloigner et à entrer dans la compagnie de Jésus.

La paix n'avait été conclue qu'avec un des cantons iroquois, celui d'Agnier, le plus rapproché de la colonie française ; les quatre autres tenaient encore la hache levée contre les Algonquins et les Hurons. L'on doutait même de la bonne foi des Agniers. Le plus grand nombre d'entre eux étaient cependant sincères, du moins pour le moment ; mais, dans une société si mal organisée, un seul mauvais sujet suffisait pour rallumer le feu de la guerre.

Quelques algonquins ayant été tués pendant l'hiver, on craignit d'abord que ces meurtres ne fussent l'œuvre des Agniers. Deux algonquins, laissés pour morts, mais qui étaient seulement blessés, furent à force de soins rappelés à la vie, et firent connaître que les assassins étaient des sokokiois (1) ; cette nouvelle fut peu après confirmée par Cousture, qui, ayant passé l'hiver chez les Agniers, avait assisté à leurs conseils. Il arriva vers le commencement de mai aux Trois-Rivières, avec sept ambassadeurs iroquois, qui y rencontrèrent M. de Montmagny. Ils offrirent des présents pour affermir la paix, pour essuyer les larmes des Français à l'occasion de la mort des Pères Masse et De Noüë, pour allumer et entretenir un feu de conseil aux Trois-Rivières.

M. de Montmagny crut devoir profiter de l'occasion pour envoyer une ambassade dans leur pays. Le P. Jogues et le sieur Jean Bourdon furent choisis pour remplir cette mission

(1) Nommés Assokouekik par les Montagnais. *Relation de* 1646.

délicate et dangereuse; car, en dépit de leurs protestations d'amitié si souvent réitérées, l'on conservait toujours des doutes sur les dispositions réelles des Agniers. Le P. Jogues consentit à retourner chez ses anciens bourreaux, plutôt comme envoyé de Dieu que comme ambassadeur des hommes. Cependant, à la pensée de revoir les lieux où il avait tant souffert, la nature se révolta en lui, comme il l'avoua ingénument à son supérieur; mais, ce premier mouvement réprimé, il se réjouit d'avoir été choisi pour continuer l'œuvre commencée pendant sa captivité.

Son compagnon, le sieur Jean Bourdon, était un homme énergique, plein de bon sens et de ressources, dévoué à son pays d'adoption et toujours prêt à lui rendre service. Tour à tour ingénieur, arpenteur, légiste, soldat, ambassadeur, découvreur, conseiller, Jean Bourdon se montra toujours digne des fonctions qui lui furent confiées; mais avant tout il était honnête homme et bon chrétien (1).

Les Algonquins, voyant le missionnaire prêt à partir, et connaissant par leur propre expérience l'effet que les sévères leçons du christianisme devaient produire sur l'esprit des infidèles, lui donnèrent un avis qu'ils croyaient important. « Ne parle point d'abord de la prière, » lui dirent-ils: « car il n'y a rien de si rebutant au commencement que les paroles de la prière, qui semblent détruire tout ce que l'homme a de plus cher; et, comme ta longue robe noire prêche aussi bien que ta bouche, prends un habit semblable à celui des autres français. » Le P. Jogues suivit cet avis, d'après le conseil de ses supérieurs, qui jugèrent qu'un missionnaire doit se faire tout à tous pour procurer la plus grande gloire de Dieu.

Le seize mai, les deux ambassadeurs partirent des Trois-Rivières avec une escorte de quatre agniers et de deux algonquins. A six lieues au-delà du lac Andiatarocté ou Saint-Sacrement, ils tombèrent sur la rivière Oïogué (2); ils poussèrent jusqu'au fort d'Orange, où le P. Jogues put remercier ses anciens amis et ses libérateurs. L'ambassade arriva, le sept de juin, à la première bourgade des Agniers, nommée Onneugiouré (3). Le missionnaire fut bien reçu, et, le dix du même

(1) Né à Rouen, Jean Bourdon vint au Canada en 1633 ou 1634; en 1635, il épousa à Québec demoiselle Jacqueline Potel. Il obtint en 1637 et 1639 une seigneurie, à laquelle il donna le nom de Dombourg et qui depuis reçut les noms de Neuville et de Pointe-aux-Trembles. Il s'était lié d'une amitié étroite avec M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, et premier prêtre séculier qui soit venu au Canada après la fondation de Québec.

(2) C'est la rivière Hudson, alors nommée Van Maurice par les Hollandais.

(3) *Relation de* 1646.

mois, à une assemblée générale des principaux capitaines et des anciens du pays, il déploya les présents de M. de Montmagny, et les offrit en exhortant les Agniers à maintenir la paix. Il donna aussi un collier à la famille du Loup, par laquelle il avait été adopté, et un autre aux Onnontagués qui étaient présents, afin de leur faire entendre que les Français avaient dessein d'aller jusques dans leur pays. La famille du Loup assura Ondessonk, (ainsi nommaient-ils le P. Jogues,) que les Français seraient toujours les bienvenus, et que lui-même aurait toujours sa place dans la cabane pour se reposer, et un feu pour se chauffer.

Passant ensuite aux affaires de son maître, le missionnaire réunit quelques chrétiens qui se trouvaient là ; il les instruisit, et les fit participer aux sacrements de l'église. Mais il ne put demeurer parmi eux aussi longtemps qu'il le souhaitait, car les Agniers pressaient les Français de partir, sous le prétexte que les Iroquois des cantons supérieurs gardaient les passages afin de surprendre les Hurons. Au moment de se mettre en route avec son escorte, il confia à son hôte une petite caisse, renfermant des objets qu'il désirait retrouver quand il viendrait se fixer dans le canton. Pour prouver qu'elle ne renfermait aucun maléfice, le P. Jogues l'ouvrit devant plusieurs personnes, et leur montra ce qu'elle contenait. Après avoir rendu compte de son ambassade, il repartit des Trois-Rivières le vingt-quatre septembre, pour retourner chez les Agniers, où il était chargé de travailler à maintenir la paix. Mais, déjà avant son arrivée, les cantons supérieurs avaient été invités par cette perfide tribu à lever la hache contre les Français. La récolte avait été mauvaise, et les maladies s'étaient répandues ; de là les Agniers conclurent que le P. Jogues avait jeté parmi eux des maléfices, au moyen desquels les Français les voulaient exterminer. A mesure que le missionnaire approchait, les bruits de guerre arrivaient plus fréquents à ses oreilles ; les hurons, ses compagnons de voyages, s'en effrayèrent et rebroussèrent chemin. Pour lui, il continua sa route avec un jeune homme natif de Dieppe, nommé Lalande. A mi-chemin entre le lac Saint-Sacrement et la première bourgade, les deux français furent arrêtés par des iroquois, qui les dépouillèrent et les battirent cruellement. Conduit avec son compagnon à Gandawagué, lieu de sa première captivité, le P. Jogues entendit prononcer la sentence de mort portée contre eux : « Vous ne serez pas brûlés; nous vous frapperons avec nos haches. » La décision sur le sort des prisonniers était loin

d'être unanime. La famille de l'Ours voulait du sang ; les familles de la Tortue et du Loup cherchaient à sauver la vie des deux captifs. Le soir du dix-huit octobre, le P. Jogues fut invité à se rendre dans une cabane pour y souper. Au moment où il entrait, un homme caché derrière la porte, lui fendit la tête d'un coup de hache. Le lendemain Lalande fut massacré de la même manière, et les deux têtes furent plantées sur les pieux de l'enceinte. Ces tristes nouvelles ne furent apprises à Québec que l'année suivante, au mois de juin, par une lettre que Kieft, gouverneur de Manhatte, adressait à M. de Montmagny. La tribu de l'Ours avait seule préparé et exécuté le double meurtre. Interrogés par le ministre d'Orange sur les raisons qui les avaient engagés à tuer le P. Jogues, les principaux d'entre eux répondirent qu'il avait placé le diable dans un coffre laissé à leur garde, et que par ses maléfices il avait fait périr leur maïs. Leurs préjugés contre le christianisme étaient tels, en effet, qu'ils attribuaient tous leurs contretemps à ceux qui le professaient, et surtout aux missionnaires, qu'ils regardaient comme de grands sorciers.

Le P. Jogues fut généralement regardé comme un martyr de la foi ; aussi ses confrères se sentirent plutôt portés à l'invoquer qu'à prier pour le repos de son âme. Il avait, depuis son retour de France, espéré que ses supérieurs le chargeraient de la mission chez les Iroquois, et il s'en réjouissait, dans la confiance qu'il y pourrait offrir sa vie pour le service de son maître.

Peu de temps avant d'être choisi pour aller chez les Agniers, il écrivait à un de ses confrères alors en France : « J'ai sujet de croire que j'y serai employé, ayant quelque connaissance de la langue du pays... Le cœur me dit que, si j'ai le bien d'être employé en cette mission, *ibo et non redibo* (1) ; mais je serais heureux si notre Seigneur voulait achever le sacrifice où il l'a commencé, et que ce peu de sang que j'ai répandu en cette terre fût comme les arrhes de celui que je lui donnerais de toutes les veines de mon corps et de mon cœur. »

Le P. Jogues était d'une simplicité et d'une douceur admirables dans le commerce ordinaire de la vie; cependant, s'agissait-il de l'accomplissement d'un devoir, il se montrait ferme et inébranlable. Dans les occasions importantes, avant de se décider à prendre un parti, il examinait l'affaire longuement et devant Dieu ; sa décision une fois prise, il la suivait sans bruit, avec

(1) J'irai et je ne reviendrai pas.

une grande simplicité, mais aussi avec la force et la persévérance que la conscience du devoir peut seule inspirer. « Ondessonk, » lui disaient les Agniers, « tu fais l'enfant quand on te commande quelque chose, mais tu fais bien le maître quand tu veux. Tu te feras tuer ; tu parles trop hardiment. Tu es prisonnier dans notre pays, tu es seul de ton parti, et tu nous tiens tête. Que ferais-tu si tu étais en liberté parmi tes gens ? » Il s'étonnait quelquefois lui-même de la hardiesse avec laquelle il les reprenait. Comme il avait fait par avance le sacrifice de sa liberté et de sa vie, il se montrait élevé au-dessus de toute crainte, et par son courage et sa noble franchise il forçait les plus intelligents de ces barbares à le respecter. Lors de sa mort, le P. Jogues n'avait que quarante-huit ans ; il conservait encore toute sa vigueur, malgré les fatigues et les tourments qu'il avait endurés.

Le compagnon de ses souffrances et de sa mort, le jeune Lalande, se montra le digne émule des Goupil, des Cousture, et des autres laïcs qui, dans ces temps de foi, bravaient la mort pour prendre part aux mérites des missionnaires. Connaissant les dangers auxquels il s'exposait en accompagnant le P. Jogues dans ce voyage pénible, il avait protesté à son départ que le désir de servir Dieu était le seul motif qui l'engageait à entrer dans un pays où il s'attendait à trouver la mort (1).

(1) *Relation de* 1647.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Fort de Montréal terminé par M. D'Ailleboust pendant l'absence de M. de Maisonneuve — Les Abenaquis demandent un missionnaire—Le P. Druillètes les va visiter—Acadie—Rivalité entre Charles de La Tour et D'Aulnay—La Tour à Boston—Discussions à son sujet—Il obtient des secours et attaque D'Aulnay, qui passe en France et revient avec l'ordre de vivre en paix avec les Anglais—Madame de La Tour à Boston—M. Marie, envoyé de D'Aulnay, conclut un traité avec les autorités de Boston—Madame de La Tour conduit trois navires au fort La Tour—D'Aulnay attaque le fort La Tour et le prend—Prisonniers mis à mort—Mort de Madame de La Tour—La Tour se réfugie à Boston puis à Québec—Caractère de D'Aulnay—MM. Louis et Marie à Boston.

La paix faite l'automne précédent et qui venait d'être si honteusement violée, avait donné aux habitants de Montréal le temps de respirer. N'osant cependant se fier aux promesses de leurs perfides ennemis, ils ne sortaient jamais sans être bien armés ; au son de la cloche, ils se réunissaient pour se rendre au travail, et en revenaient avec les mêmes précautions. M. D'Ailleboust, qui commandait en l'absence de M. de Maisonneuve, se hâta, pendant la durée du calme, de faire achever le fort, qu'il réduisit à quatre bastions réguliers. La nouvelle de la mort de son père et le besoin de régler des affaires de famille avaient engagé M. de Maisonneuve à passer en France, dans l'automne de 1645. Au printemps suivant, il s'empressa de revenir au Canada ; mais à peine était-il débarqué à Québec, qu'une lettre, qui l'avait suivi de près, le força de retourner en France, sans lui permettre même de visiter Montréal (1).

Tandis que les Iroquois se montraient si hostiles envers les Français et si peu disposés à recevoir les enseignements du christianisme, la nation guerrière des Abenaquis, sur les terres de laquelle les Anglais avaient établi plusieurs postes, envoyait au Canada trente députés chargés de traiter avec les autorités de Québec, et de demander qu'un chef de la prière les visitât. Désigné pour aller reconnaître les dispositions de ce peuple et muni de recommandations de M. de Montmagny, le P. Druillètes partit avec les députés abenaquis, au mois d'août de l'année 1646 (2). Ils remontèrent vraisemblement la

(1) *Histoire du Montréal*, M. Dollier de Casson.

(2) *Relation de* 1646.

rivière Chaudière pour atteindre la hauteur des terres entre le Saint-Laurent et l'Atlantique, et suivirent ensuite le Kinibeki. Le missionnaire visita les villages de Narantsouak et de Koussinoc, (1) puis descendit jusqu'à la mer. Les Anglais, qui avaient plusieurs établissements sur la côte, le traitèrent avec beaucoup de bienveillance. Son guide abenaquis voulut le conduire en canot jusqu'à Pentagouet, résidence ordinaire du sieur D'Aulnay ; le P. Druillètes y fut reçu avec amitié par les Pères Capucins, chargés de cette mission. A son retour, il rencontra le sieur John Winslow, principal commis de la compagnie de Plymouth au poste de Kinibeki, et les rapports les plus amicaux s'établirent entre le riche marchand anglais et le pauvre missionnaire catholique, qui passa tout l'hiver chez les Abenaquis.

Winslow avait eu de fréquentes relations avec les chefs des petits établissements français situés au nord de son poste ; en effet les Anglais s'étaient mêlés aux querelles soulevées entre LaTour et D'Aulnay, et plusieurs fois leurs établissements de commerce entre la rivière Pentagouet et le Kinibeki avaient dû souffrir, lorsque La Tour, leur allié, avait eu le dessous. Celui-ci venait enfin d'abandonner l'Acadie après une longue suite de revers, et il s'était réfugié à Quebec, deux ou trois semaines avant le départ du P. Druillètes pour le pays des Abenaquis.

Ces dissensions entre les chefs français duraient depuis longtemps. Après la mort du commandeur de Razilly, l'Acadie était restée sous les ordres de ses deux lieutenants, Charles de LaTour et Charles D'Aulnay de Charnisay. Tous deux possédaient de grandes étendues de terre dans le pays ; tous deux s'occupaient du commerce des pelleteries avec les sauvages, et étaient à la tête de compagnies particulières, qui les soutenaient dans leurs contestations et leurs luttes. Des difficultés si vives surgirent entre eux au sujet des limites de leurs gouvernements respectifs, que la cour dut les régler par des lettres du dix février 1638. D'Aulnay fut nommé lieutenant général du roi « en la côte des Etchemins, à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la baie Française (2), en tirant vers les Virginies, et gouverneur de Pentagouet. » Il lui était défendu, néanmoins, de s'immiscer dans les affaires de l'habitation que possédait La Tour sur la rivière Saint-Jean. Celui-ci demeurait lieutenant général du roi « en la côte d'Acadie,

(1) Augusta. Les Anglais avaient établi un magasin en ce lieu.

(2) Vraisemblablement au cap Chignecto. *Mémoires des Commissaires.*

depuis le milieu de la baie Française jusqu'au détroit de Canseau, » sans avoir le droit de rien ordonner dans les habitations de La Hève et de Port-Royal, que D'Aulnay administrait au nom de Claude de Razilly, frère et héritier du commandeur, et qu'il finit par acheter en 1642.

Le nouvel arrangement n'apporta point de changement dans les dispositions de ces deux hommes ; ils ne purent garder la paix entre eux, et bientôt leurs différends dégénérèrent en une guerre ouverte, digne des châtelains du moyen âge. D'Aulnay, qui avait à la cour un puissant protecteur dans la personne de son père, le sieur de Charnisay, se fit donner l'ordre d'arrêter son compétiteur et de le faire repasser en France. Attribuant cette mesure à de faux rapports, LaTour se retira dans son fort de Saint-Jean, résolu de s'y défendre vigoureusement. Il avait été élevé dans le pays par un père huguenot et au milieu des aborigènes : aussi il trouva des amis parmi les Souriquois, parmi les protestants de La Rochelle et même parmi les puritains et les indépendants de la Nouvelle-Angleterre.

Comme le major Gibbons de Boston était devenu un de ses associés pour le commerce, La Tour envoya en cette ville un rochelois protestant, le sieur Rochette, pour proposer aux Bostonnais de s'unir avec lui pour attaquer d'Aulnay, retiré dans le fort de Pentagouet, où il avait placé son principal établissement de commerce. Cette première demande et une seconde, qui fut faite l'année suivante pour le même objet, demeurèrent sans résultat. Enfin, en 1643, le douze avril, La Tour entra dans le port de Boston sur un navire portant cent quarante personnes, parmi lesquelles étaient deux religieux. Il informa le gouverneur Winthrop que ce bâtiment, frété à La Rochelle par quelques-uns de ses associés, n'avait pu pénétrer dans la rivière Saint-Jean, dont l'entrée était bloquée par les vaisseaux de D'Aulnay, et que lui-même avait trouvé moyen de se rendre à bord, afin de le conduire à Boston, en attendant des circonstances plus favorables (1). La Tour fut reçu avec de grands honneurs par les autorités de la ville, tant à cause de ses liaisons de commerce avec plusieurs des principaux citoyens, que parce qu'il était regardé comme lieutenant général du roi de France dans l'Acadie, le vice-amiral du royaume lui donnant ce titre dans une lettre. Une autre raison se joignait peut-être aux deux premières pour procurer à La Tour une réception favorable. Le gouverneur Winthrop semble l'indiquer dans le passage suivant de ses mémoires. «En cette occa-

(1) Winthrop's *New England*, vol. II.

sion, « dit-il, » le Seigneur nous permit de remarquer notre faiblesse; car, si La Tour eût été mal disposé à notre égard, il avait un avantage que jamais aucun autre n'aura, je l'espère. Passant devant le château et le saluant, il ne se trouva personne pour lui répondre. La dernière assemblée de la cour générale avait ordonné d'abandonner le château de l'île, et une partie des remparts était tombée; de sorte qu'il aurait pu s'emparer de toute l'artillerie qui s'y trouvait Il aurait pu rançonner Boston, et, ayant tant d'hommes armés avec lui, il pouvait par leur moyen s'emparer de deux vaisseaux qui étaient dans le port, et se retirer sans danger et sans résistance (1). »

La Tour alla loger chez son associé, le major Gibbons. Cependant le gouverneur Winthrop réunit les magistrats et les députés qui se trouvaient à Boston, et le capitaine du vaisseau français leur présenta sa commission. Elle était signée du vice-amiral de France, qui permettait de donner des secours au sieur de La Tour, désigné sous le titre de lieutenant général du roi dans l'Acadie. Le conseil de Boston conclut que, n'étant pas regardé comme un traître par le gouvernement français quoique D'Aulnay eût cherché à le leur faire croire, La Tour pouvait commercer librement dans leur port et y noliser les vaisseaux dont il aurait besoin.

Ces négociations avec un papiste, car Charles de La Tour était catholique quoique presque tous ses employés fussent protestants, déplurent aux plus zélés des ministres, dont quelques-uns les condamnèrent publiquement dans leurs sermons, tandis que d'autres écrivaient au gouverneur pour l'avertir qu'il avait péché. Winthrop, dont la conscience parait avoir été un peu inquiétée, convoqua une nouvelle assemblée des magistrats, des députés et des anciens, et leur proposa deux questions.

« Est-il permis à des chrétiens de porter secours à des idolâtres ? »

Telle était la première, qui fut soumise à l'assemblée et longuement discutée. Ceux qui se déclarèrent pour la négative alléguèrent, que Josaphat, s'étant ligué avec Ochosias pour construire des vaisseaux, fut repris par un prophète ; que Josias commit le mal en secourant le roi de Babylone contre Pharaon Néchao; qu'en aidant des papistes, l'on favorisait et l'on fortifiait le papisme lui-même. Leurs adversaires trouvaient des réponses dans les mêmes passages de l'écriture: « Josaphat s'alliait avec Ochosias pour la navigation et le

(1) Winthrop's *New England.*

commerce, tandis qu'il s'agissait, dans le moment, de secourir un voisin tombé dans le malheur. Le roi de Babylone n'avait pas besoin de l'assistance de Josias ; d'ailleurs il lui était permis d'empêcher Pharaon Néchao de traverser le royaume de Juda ; mais il pécha parce qu'il ne voulut point croire au message que Dieu lui envoyait par Pharaon dans cette circonstance, ou bien parce qu'il ne consulta pas ses propres prophètes. Les secours qu'on fournirait au sieur de La Tour pourraient servir à affaiblir le papisme, en gagnant à la vérité quelques-uns de ses partisans par le moyen de la reconnaissance ; outre cela, en soutenant un parti contre l'autre, tous deux s'affaibliraient à la fin. »

La seconde question passait du général au particulier. « Convient-il à la sûreté de l'état, de permettre que La Tour reçoive parmi nous des secours contre D'Aulnay ? »

« Il ne faut pas se fier aux papistes, » répondaient quelques-uns, « car un des articles de leur doctrine est qu'ils ne doivent point garder les promesses faites aux hérétiques. La France verrait sans doute de mauvais œil l'aide qui serait donnée à La Tour. »

« Salomon dit que celui qui se mêle d'une querelle étrangère prend un chien par l'oreille, ce qui est dangereux. »

« Ayant entendu une des parties, si nous n'entendons point l'autre, nous ne suivons point les règles de la justice, et nous nous exposons à soutenir un homme qui s'est engagé dans une querelle injuste. » « Peu importe, » disaient les amis de La Tour, « que les papistes ne se croient pas obligés de garder leurs promesses envers les hérétiques ; dans cette occasion, nous ne nous appuyons pas sur leur fidélité, mais sur leur propre intérêt. Puisqu'il leur est avantageux de nous rester attachés, nous pouvons nous fier à leur parole. »

« Par la commission et les lettres qui nous ont été présentées, il est évident que La Tour est bien vu de la cour de France et de la compagnie. D'ailleurs, si nos démarches sont conformes aux lois de la justice, nous pouvons remettre notre défense entre les mains de Dieu, lorsque nous employons selon les vues de sa providence les moyens qu'il a placés à notre disposition. De plus cette querelle nous regarde, et parce que La Tour dans ses malheurs a fait appel à notre assistance, et parce qu'il nous importe de soumettre D'Aulnay ou du moins de l'affaiblir. »

« Nous avons ci-devant » ajoutaient-ils, « entendu les accusations de D'Aulnay contre La Tour, et cependant la cause de La

Tour nous paraît juste ; car, étant tous deux sujets du même prince, D'Aulnay devrait laisser passer en paix un vaisseau qui se présente avec la permission des autorités du royaume. D'ailleurs La Tour étant dans une situation désespérée, il faut le secourir avant de s'enquérir des causes de son malheur, suivant l'exemple d'Abraham, qui, apprenant l'affliction de Lot, n'envoya pas demander à Chodorlahomor si la cause était juste, mais marcha immédiatement au secours de son parent, afin de le délivrer. » L'on cita encore l'exemple de Josué secourant les Gabaonites, qui étaient des Chananéens et qui l'avaient trompé ; celui de Josaphat aidant, contre Moab, le roi Joram, qui faisait le mal devant le Seigneur.

Ce résumé des débats, qui est rapporté au long par le gouverneur Winthrop lui-même, est bien propre à faire connaître l'esprit des puritains de la Nouvelle-Angleterre. Ils se regardaient comme le peuple choisi de Dieu, tandis que les catholiques étaient des idolâtres ; ils appuyaient sur des textes de l'ancien testament, leurs lois, leurs coutumes et leurs pratiques religieuses. Comme les Juifs, ils tenaient aussi les yeux ouverts sur leurs intérêts temporels. Ainsi, dans cette affaire, les principaux citoyens de Boston se sentaient portés à favoriser La Tour, dont presque tous les amis étaient protestants, et dont l'alliance était favorable à leur commerce ; d'un autre côté, ils redoutaient le caractère hardi de D'Aulnay, qui leur avait enlevé un établissement à la rivière Pentagouet, qui protégeait les sauvages et avait menacé les Anglais de prendre leurs vaisseaux s'ils osaient s'approcher de son fort. Pour ne compromettre aucun intérêt, il fut enfin conclu qu'on ne soutiendrait pas directement le parti de La Tour, mais qu'on permettrait à ceux qui le voudraient de lui porter secours (1).

La Tour, fort de cette permission, nolisa quatre vaisseaux, et prit à son service soixante-dix volontaires. Il se rendit en sûreté à son fort, après avoir forcé D'Aulnay à se retirer à Port-Royal (2), où il alla même bientôt l'attaquer avec ses rochelois et quelques volontaires anglais, mais sans obtenir d'autres succès que de brûler un moulin et de tuer quelques hommes. Se voyant ainsi exposé aux hostilités des Anglais de Boston, dans le temps même où ils protestaient ne point vou-

(1) Winthrop's *New England ;* Hutchinson's *History of Massachusets Bay.*

(2) Hutchinson dit qu'il se retira à Penobscot ou Pentagouet ; nous suivons Winthrop auteur contemporain. La principale résidence de D'Aulnay était à Pentagouet ; mais il avait aussi pris possession de Port-Royal, où il transféra les trente ou quarante familles que M. de Razilly avait établies à La Hève, et qui furent le premier noyau de la population acadienne.

loir se déclarer contre lui, D'Aulnay passa en France, annonçant qu'il reviendrait l'année suivante avec des forces qui le feraient respecter.

A son retour au printemps de 1644, il annonça au gouverneur de Boston qu'il avait reçu ordre du roi de France de vivre en paix et en bonne intelligence avec les Anglais, qu'il obéirait aux volontés de son souverain, tant que l'intérêt du service public le permettrait, et qu'il enverrait bientôt des personnes chargées de régler les affaires.

Madame de La Tour arriva à Boston au mois de septembre avec des secours pour son mari. Le navire anglais qu'elle montait avait été rencontré par ceux de D'Aulnay, et n'avait réussi à s'échapper qu'en cachant madame de La Tour et ses gens à fond de cale. Le voyage avait duré six mois, pendant lesquels le capitaine anglais avait remonté le Saint-Laurent pour trafiquer avec les sauvages, malgré les énergiques représentations de ses passagers français. Madame de La Tour, femme pleine d'énergie et de courage, en appela aux tribunaux de Boston. Pendant que la cause se discutait, M. Marie, envoyé du sieur D'Aulnay, se présenta avec des lettres de créance; quoique habillé en laïque, on le soupçonnait d'être religieux, parce qu'il paraissait fort instruit et parlait le latin avec une grande facilité. En effet il y a tout lieu de croire qu'il était un des capucins établis près de M. D'Aulnay à Pentagouet. Il montra au sieur Endicot, gouverneur (1), ainsi qu'à son conseil, les procédures qui avaient été faites en France contre La Tour et les ordres qui avaient été donnés de le saisir avec sa femme. Il se plaignit du dommage causé par les Anglais, l'année précédente, au fort de Port-Royal.

Les magistrats de Boston s'excusèrent comme ils purent, et ils prièrent l'envoyé de permettre à madame de La Tour d'aller rejoindre son mari. Il répondit qu'elle était la première cause de la révolte de son mari; qu'elle s'était enfuie de France, malgré les défenses qui lui avaient été signifiées, et qu'ainsi il ne pouvait accorder la demande qu'on lui faisait. Enfin, après de longs pourparlers, un traité de paix fut conclu entre « Jean Endicot, écuyer, gouverneur de Massachuset dans la Nouvelle-Angleterre et les autres magistrats, et M. Marie commissaire de M. D'Aulnay, chevalier, gouverneur et lieutenant général de S. M. le roi de France, dans l'Acadie, province de la Nouvelle-France, le huit du mois d'octobre 1644. » Dressé en latin,

(1) John Endicot fut nommé gouverneur pour l'année 1644; il remplaçait Winthrop.

ce traité fut signé à Boston, et l'année suivante ratifié par les commissaires des colonies unies.

Les magistrats de Boston se réjouirent de cet arrangement; ils étaient délivrés de la crainte de voir D'Aulnay venger sur leurs vaisseaux et sur leurs plantations les dommages qu'il avait éprouvés l'année précédente; ils étaient surtout satisfaits d'être débarrassés des questions épineuses que cette affaire avait soulevées dans leurs conseils (1).

Madame de La Tour, ayant nolisé à Boston trois navires pour transporter les provisions et les marchandises qu'elle avait apportées pour son mari, réussit à éviter les vaisseaux de D'Aulnay et à arriver au fort La Tour sur la rivière Saint-Jean. Le courage de cette noble femme et son dévouement à son mari ne purent les sauver de la ruine dont les menaçait D'Aulnay. Au mois d'avril de l'année 1645, apprenant que La Tour avait laissé son fort avec une partie de ses hommes pour aller acheter les pelleteries des sauvages, il vint avec quelques navires attaquer le fort de son ennemi. Madame de La Tour était restée avec quelques hommes seulement; quoique surprise, elle se défendit si courageusement pendant trois jours, que D'Aulnay, après avoir perdu plusieurs soldats, fut forcé de s'éloigner hors de la portée des canons. Le quatrième jour, qui était le dimanche de Pâques, un suisse placé en sentinelle se laissa corrompre par les hommes de D'Aulnay, et leur permit d'entrer, sans donner l'alarme. A la tête de ses soldats, madame de La Tour se défendit aussi longtemps qu'elle le put; elle ne se rendit qu'à l'extrémité, avec la convention expresse que D'Aulnay ferait quartier à tous les prisonniers. La promesse ne fut pas gardée; car, s'étant rendu maître du fort, il fit pendre les soldats tombés entre ses mains, à l'exception d'un seul, qui fut chargé d'exécuter la sentence. Madame de La Tour, ayant la corde au cou comme une criminelle, fut forcée d'assister à cette cruelle boucherie, digne des bandes iroquoises (2).

Le cœur de la courageuse dame était brisé; sa santé succomba, et elle mourut trois semaines après, laissant un jeune enfant, qui fut envoyé en France sous les soins d'une femme de chambre. La perte de La Tour fut évaluée à plus de deux cent cinquante mille livres. Hors d'état de résister plus longtemps à son puissant adversaire, il se retira à Boston, d'où pendant l'été il alla visiter sir David Kertk, alors gouverneur de Terre-

(1) Winthrop's *New England*.

(2) Denys, *Description Géographique etc., des côtes de l'Amérique Septentrionale.*

neuve, de qui il espérait obtenir les moyens de renouveler la lutte contre D'Aulnay. Kertk le reçut fort courtoisement, lui témoigna beaucoup de bonne volonté, mais ne put rien faire davantage (1).

L'année suivante, les amis de La Tour à Boston lui fournirent un petit vaisseau pour faire la traite sur la côte de l'Acadie; les circonstances ne lui ayant pas été favorables, il fit voile vers Québec, où son arrivée est ainsi rapportée dans le Journal des Jésuites. « Le huit août, sur le soir, parut le phlibot de M. de La Tour, qui se venait réfugier ici ; ils arrivèrent ici le lendemain matin. On tira à l'arrivée du sieur de La Tour, et, à sa descente, il fut logé au fort; et M. le gouverneur, le premier jour, lui donna le devant; il l'accepta pour le premier jour et puis le refusa, comme il le devait. »

D'Aulnay arrêta les progrès de la colonisation dans l'Acadie, par la conduite qu'il tint. Il paraît avoir été d'un caractère dur et hautain; tandis que La Tour savait se faire des amis chez les sauvages de l'Acadie, chez les Français de Québec, et parmi les Anglais de Boston.

« M. de Razilly, » dit Denys, ne souhaitait que de faire connaître la bonté du pays et de le faire peupler; D'Aulnay tout au contraire appréhendait qu'il s'habitât; et aussi n'y a-t-il fait passer personne. Il emmena tous les habitants de La Hève au Port-Royal, les tenant toujours esclaves, sans leur y laisser faire aucun profit.... Sa conduite a toujours été de maltraiter ceux qu'il croyait capables de faire peupler le pays par leur exemple (2). »

Malgré les traités qu'il avait conclus par son envoyé avec les Anglais, D'Aulnay se trouvait fréquemment en collision avec quelques-uns de leurs marchands, et toujours il traitait avec eux sur un ton de supériorité qui leur convenait peu. Lorsqu'on voulut lui faire ratifier les conditions souscrites par M. Marie, il exigea qu'on envoyât à Pentagouet quelque commissaire autorisé à s'entendre avec lui. Le désir de le pacifier était si grand, que le député gouverneur Dudley et deux des principaux habitants de la colonie se rendirent chez lui avec de pleins pouvoirs.

Satisfait d'avoir obtenu cette marque de déférence, D'Aulnay répondit qu'étant alors assuré que les Anglais voulaient la paix, il consentait à envoyer à Boston deux ou trois des siens, pour terminer tous les différends. En effet, au mois de sep-

(1) Winthrop's *New England.*

(2) Denys, *Description, etc., des côtes de l'Amérique Septentrionale.*

tembre, messieurs Marie et Louis, accompagnés du secrétaire de D'Aulnay, arrivèrent à Boston dans un petit bâtiment. Ils furent reçus avec les honneurs militaires, et logés chez le major Gibbons, l'ami des Français. Dans les longues entrevues qu'ils eurent avec le gouverneur Winthrop, ils s'efforcèrent de lui prouver que D'Aulnay avait perdu près de deux cent mille livres, par les torts que lui avaient injustement causés les Anglais. Il était cependant prêt à recevoir un fort léger dédommagement, pourvu que les autorités de Boston reconnussent leurs fautes. Les deux parties consentirent enfin à passer l'éponge sur le passé, et à vivre en paix à l'avenir. Pour satisfaire à toutes les demandes de réparation présentées par D'Aulnay, le gouvernement colonial s'obligeait à lui offrir un présent. En effet on lui envoya une chaise à porteur, (sedan) destinée à la sœur du vice-roi du Mexique, et prise sur un vaisseau espagnol par un armateur anglais.

Pendant ce voyage, comme au premier qu'il avait fait, les Anglais crurent reconnaître un religieux dans la personne de M. Marie ; M. Louis lui-même fut exposé, et peut-être à bon droit, aux soupçons qui planaient déjà sur son compagnon. Tous deux passèrent un dimanche à Boston ; le gouverneur les informa que, dans ce jour, chacun devait se rendre aux assemblées religieuses, ou demeurer tranquille au logis. Il les invita à passer la journée chez lui, et l'on remarqua qu'ils s'occupèrent du matin au soir soit à se promener dans son jardin, soit à feuilleter des livres latins (1).

(1) Winthrop's *New England*.

CHAPITRE SIXIÈME

Affaires de la compagnie des Habitants—Règlement de 1647—Hostilités des Iroquois—Mort de Piescaret—Une prisonnière algonquine s'échappe d'entre les mains des Iroquois—M. D'Aillebouat remplace M. de Montmagny dans le gouvernement du Canada—Belles qualités de M. de Montmagny—Règlement de 1648.

La compagnie des Habitants, qui depuis un an jouissait seule des avantages de la traite, reçut dans ses magasins, en 1646, plus de cent soixante poinçons de castor. C'était donc une valeur de plus de trois cent vingt mille livres, le poinçon étant de deux cents livres, et chaque livre de castor valant alors dix francs sur le marché de France. De plus, elle exporta une grande quantité de peaux d'ours, d'orignaux, et de loutres. Ce grand commerce, conduit par une société organisée dans la colonie, donna lieu à des jalousies et à des plaintes qui n'étaient pas toujours sans fondements. Les directeurs voulurent faire augmenter leurs salaires et obtenir des indemnités pour services extraordinaires. Cette tentative de la part des membres du conseil fut repoussée par les associés ; le projet de gratifications fut aussi forcément mis de côté, après que M. de Maisonneuve eut déclaré qu'il ne le signerait point (1).

Les amis de la colonie s'adressèrent à la cour pour empêcher que de semblables demandes ne fussent renouvelées. En conséquence, « un règlement pour établir un bon ordre et police en Canada, » fut donné par le roi en son conseil, le vingt-sept mars 1647, sur le rapport des sieurs Laisné, de Morangis et de Mesme, conseillers et commissaires députés pour les affaires de la Nouvelle-France ; ce règlement était une espèce de charte constitutionnelle, octroyant quelques libertés aux habitants du Canada.

Le préambule déclare que, « vu la requête présentée au roi par ses sujets, habitants du Canada, contenant leurs plaintes sur les abus et malversations qui s'y commettent au fait des traites de pelleteries, il doit être promptement pourvu à y mettre un terme. » Puis vient le dispositif renfermant les articles qui suivent.

(1) *Journal des Jésuites.*

Le roi établissait un conseil composé: 1° du gouverneur du pays; 2° en attendant qu'il y eût un évêque, du supérieur de la maison des Jésuites, résidant à Québec; 3° du gouverneur particulier de Montréal. En leur absence ils étaient remplacés par leurs représentants. Le conseil se réunissait en la maison commune, au lieu où était établi le magasin de Québec.

Par le conseil, à la pluralité des voix, il était pourvu à la nomination du général de la flotte, des capitaines et des autres officiers de vaisseaux, ainsi que des commis et contrôleurs de la traite, tant au Canada qu'en France.

Le conseil nommait un secrétaire pour garder les registres, recevoir et expédier les actes, commissions et résultats des délibérations, les délivrer à qui il appartenait. Le secrétaire pouvait aussi, comme notaire et personne publique, recevoir tous autres actes et contrats entre les particuliers, faisant signer deux témoins avec les parties, conformément aux ordonnances gardées en France.

Au conseil étaient vus, examinés et arrêtés tous les comptes, réglés les gages et appointements des officiers et commis; l'on y pourvoyait généralement à tout ce qui était nécessaire pour la traite et le bien du pays, sans que les officiers et commis pussent prétendre aucun profit, directement ou indirectement, autres que leurs appointements accordés par le conseil; ils ne pouvaient non plus être nourris aux dépens du magasin.

Le général de la flotte et les syndics des habitants de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée et séance au conseil avec voix délibérative pour y représenter seulement ce qui regardait les charges et les intérêts de leurs commettants.

Les officiers comptables étaient tenus de rendre compte au conseil, chaque année après l'arrivée des vaisseaux; ils ne pouvaient être continués dans le maniement des affaires, ni pourvus d'autres charges qu'après avoir rendu et appuré leurs comptes.

Tous les ans il était procédé dans le conseil, à la nomination des officiers, qui ne pouvaient être continués dans la même charge plus de trois années de suite.

L'on permettait à tous les habitants français du pays de faire le commerce des peaux et pelleteries avec les sauvages, mais seulement au moyen des produits fournis par le pays et à la charge d'apporter les dites peaux et pelleteries aux magasins communs pour le prix fixé par le conseil, à peine de confiscation et d'amende arbitraire.

Sur les profits obtenus par la vente des pelleteries en France, vingt-cinq mille francs devaient être prélevés annuellement, tant pour les appointements du gouverneur et ceux de ses lieutenants à Québec et aux Trois-Rivières, des officiers et des soldats, que pour leur nourriture, pour entretenir les forts de ces lieux, d'armes, de munitions de guerre et de bouche et de toutes choses nécessaires. Sur les mêmes fonds l'on payait une somme de dix mille livres au gouverneur de Montréal, tant pour ses appointements et ceux de ses officiers et soldats, que pour l'entretien du fort de Villemarie, dans lequel était maintenue une garnison de trente hommes.

Les habitants de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal élisaient au scrutin des syndics, qui ne pouvaient être continués plus de trois ans de suite dans leur charge.

L'amirauté ne délivrait de congé pour aller dans le fleuve Saint-Laurent, qu'à ceux de la flotte du pays, et, si d'autres s'y trouvaient, les vaisseaux et marchandises demeuraient confisqués. Chaque année, était envoyé par le secrétaire du conseil aux commissaires députés par sa majesté un court état des affaires du pays, du nombre et de la qualité des hommes placés dans les garnisons et des autres choses requises pour l'information du roi.

Ce règlement devait être lu, publié et registré au greffe du conseil pour y être gardé et observé.

Vers le commencement du mois d'août, 1647, il fut porté à Québec, où il était attendu avec impatience, car l'on espérait qu'il mettrait fin aux troubles qui agitaient la compagnie des Habitants. Déjà, dans une assemblée générale tenue au mois de juillet, M. Bourdon avait été nommé procureur-syndic ; peu de jours après, il présentait la requête des habitants qui en attendant un règlement définitif, mettaient de côté les anciens directeurs et confiaient le soin des affaires à M. de Montmagny (1). En effet les habitants regardaient le gouverneur comme leur protecteur naturel ; et, pour le remercier de ses services passés, ils lui avaient, peu de temps auparavant, fait présent d'un cheval, le premier qui eût encore été apporté au Canada.

Ce règlement fut publié le onze août, et fut mis de suite en opération. Il semble cependant n'avoir pas été du goût des principales familles, qui jusqu'alors avaient pris la plus grande part dans le maniement des affaires. Suivant le sieur Aubert de

(1) *Journal des Jésuites.*

la Chesnaye (1), M. D'Ailleboust, alors gouverneur des Trois-Rivières, passa en France avec le titre de commandant de la flotte; il était chargé de faire des représentations et d'obtenir des changements à plusieurs clauses (2).

Au mois de mars 1647, les Iroquois divisés par petites bandes se mirent en campagne. Un de leurs partis brûla le fort de Richelieu, abandonné dès l'automne précédent (3). D'autres allèrent surprendre les Algonquins, qui, comptant sur la paix, avaient quitté les Trois-Rivières et s'étaient dispersés de côté et d'autre pour faire la chasse.

Avant de prendre congé des missionnaires, Piescaret leur avait dit: « Je m'en vais à la mort; j'entends une voix qui me répète que les Iroquois vont me tuer. Je suis satisfait: je suis bien avec le bon Dieu, et j'espère aller au ciel. » Il avait établi ses quartiers de chasse près de l'embouchure de la rivière Nicolet, pendant qu'une autre troupe des siens s'était arrêtée sur la rivière Wabmachiche. Revenant un jour sur les glaces de la baie de La Vallière, chargé de muffles et de langues d'orignaux qu'il rapportait de sa chasse, il aperçut dix iroquois, qui s'avançaient vers lui, en portant à la main un signe d'amitié. Piescaret les aborda fièrement. Après avoir fumé ensemble le calumet de paix, ils prirent le chemin de sa cabane. Un des iroquois se chargea de son paquet, suivant l'étiquette observée par les sauvages à l'égard des chefs distingués; en même temps, un autre se glissa par derrière, et, d'un coup de hache, abattit le guerrier algonquin, qu'eux tous n'avaient osé attaquer de front. Le voyant mort, les traîtres allèrent rejoindre leurs compagnons, à qui ils communiquèrent les renseignements arrachés à la bonne foi de Piescaret. Tous ensemble tombèrent alors à l'improviste sur les deux camps algonquins; ils massacrèrent les hommes et traînèrent les femmes en captivité (4). Ces algonquins appartenaient à la nation de l'Ile, dont une partie s'était rapprochée des habitations françaises, et résidait ordi-

(1) Mémoire manuscrit.

(2) Sur la flotte de 1647 retournèrent en France M. Gilles Nicollet, prêtre, premier desservant de la côte de Beaupré, et M. René Chartier, prieur de la Monnaye près d'Angers et chapelain des ursulines de Québec.

Comme presque tous les paiements se faisaient en peaux de castor, M. Chartier avait reçu ses appointements en monnaie du pays. Il se disposait à apporter avec lui en France deux cent soixante livres de castor, lorsque les directeurs de la compagnie des Habitants, en vertu de leur droit, les firent saisir et porter au magasin, où en retour ils donnèrent à M. le chapelain des bons sur leurs agents en France.

(3) *Histoire du Montréal.*

(4) *Mémoire* de N. Perrot. Nous le suivons, quoique, sur quelques détails peu importants, il diffère de la Relation de 1647. C'est la rivière Machiche qu'il désigne sous le nom de Wabmachiche.

nairement autour des Trois-Rivières. Les Wawechkaïrini, ou Algonquins de la Petite-Nation, furent aussi attaqués dans leur pays, situé sur la rive gauche de la rivière des Outaouais. Beaucoup de leurs femmes et de leurs enfants furent enlevés par les Iroquois et conduits en captivité. Toutefois plusieurs des prisonnières trouvèrent le moyen de s'enfuir des villages ennemis et de retourner vers leurs familles, après avoir éprouvé les plus grandes souffrances. Les aventures d'une de ces femmes méritent d'être rapportées. Elle avait été prise sur l'Outaouais, dont elle ne s'était point éloignée jusqu'alors ; jamais elle n'avait été aux habitations des Français et elle n'en connaissait pas même le chemin.

Prisonnière depuis dix jours, elle était traînée avec ses compagnes d'infortune par une bande d'iroquois, qui chaque soir la liaient par les pieds et les mains à quatre poteaux solidement plantés en terre. Cependant l'espoir de s'échapper ne l'avait pas abandonnée. Une nuit, elle réussit à secouer les liens qui retenaient un de ses bras; elle vint ensuite à bout de détacher les courroies qui lui serraient le reste du corps. Désormais maîtresse de ses mouvements, elle passe par-dessus plusieurs iroquois plongés dans un profond sommeil. A la porte de la cabane, elle pose la main sur une hache, et s'arrête un instant. Ne pouvant résister au plaisir de se venger, elle assène un coup violent sur la tête d'un iroquois étendu près de la porte. Cet homme pousse un cri; ses voisins s'éveillent; bientôt, à la lueur d'une écorce allumée, ils aperçoivent leur compagnon baignant dans son sang. La prisonnière n'est plus avec eux; elle s'est échappée, et, avant de pleurer le mort, il faut la reprendre pour lui faire expier ce meurtre. Aussi, ses gardiens s'élancent à sa poursuite avec toute l'ardeur de limiers exercés. D'un arbre creux dans lequel elle s'est refugiée, elle entend tout le bruit; elle les voit sortir de la cabane, parcourir les alentours et s'éloigner en se dirigeant tous ensemble d'un même côté: elle saisit cette occasion favorable pour fuir dans une direction opposée. Au point du jour, les iroquois, revenus de leur course inutile, étudient soigneusement le terrain et finissent par tomber sur ses pistes, qu'ils suivent pendant deux jours. Ils marchent plus vite qu'elle; déjà elle les entend s'approcher rapidement du fourré épais dans lequel elle vient de se jeter. Un moment, elle se croit perdue; s'avançant encore un peu, elle se trouve sur les bords d'un petit lac, formé par une chaussée que des castors avaient construite afin de retenir les eaux. Elle s'y plonge, et se cache si bien au milieu de quelques touffes de roseaux, que

ses bourreaux ne peuvent la découvrir malgré toutes leurs recherches. Enfin, complètement dépistés et ennuyés d'une si longue course, ils se décident à rebrousser chemin.

Ainsi délivrée, elle s'éloigna de ces lieux; pendant trente-cinq jours elle marcha dans l'épaisse forêt, n'ayant pour se couvrir qu'une écorce de bouleau, et se nourrissant de fruits sauvages et de racines. Dans sa longue course, elle rencontra plusieurs rivières, qu'elle traversa à la nage; mais elle se guidait si bien au moyen de son expérience sauvage, qu'elle réussit à arriver sur les bords du Saint-Laurent. Pour le passer, elle construisit un radeau avec des pièces de bois, qu'elle trouva au rivage et qu'elle assujettit au moyen de liens faits d'écorces de tilleul. Malgré sa fragilité, cette embarcation la porta heureusement sur le bord opposé, où elle était moins en danger de rencontrer des iroquois. Parmi ceux de sa nation, elle avait entendu dire qu'on allait chez les Français en suivant le cours du fleuve; elle continua donc son voyage, se guidant d'après cette observation. Horriblement fatiguée de sa pénible marche, durant laquelle elle était sans cesse tourmentée par les cousins, elle eut le bonheur de ramasser une mauvaise hache, dont elle se servit pour faire un canot d'écorce. Dès lors elle put s'avancer plus aisément vers le terme de son voyage, en se laissant dériver au courant.

Au sortir du lac Saint-Pierre, elle aperçut enfin les maisons et le fort des Trois-Rivières; presque en même temps elle remarquait un canot conduit par quelques hurons, qui s'avançaient lentement pour reconnaître son embarcation, dont la forme extraordinaire excitait leurs soupçons, tout en piquant leur curiosité. En les voyant approcher, elle gagna précipitamment le rivage et se cacha dans les broussailles, la modestie naturelle aux femmes algonquines l'empêchant de paraître comme elle était devant des hommes. A sa demande, les hurons lui jetèrent quelques couvertures; alors seulement elle consentit à sortir de sa retraite, pour être conduite à l'habitation des Français, où elle fut reçue et traitée avec une bienveillance qu'elle n'aurait pas rencontrée même au sein de sa famille. Aussi, elle témoignait une joie indicible de se voir délivrée de ses bourreaux et accueillie avec tant de charité par ceux qu'elle n'avait auparavant connus que de nom.

La nouvelle des massacres commis en pleine paix par les Iroquois porta la terreur parmi toutes les tribus algonquines, qui cherchèrent à se réunir ensemble pour combattre l'ennemi commun. « Mais, » remarque Nicolas Perrot, « le peu

d'union qui régnait entre eux rompit toutes leurs mesures et fit avorter tous leurs projets ; car l'Algonquin n'a jamais voulu souffrir de subordination. » De cette année date le commencement de la décadence de ce peuple ; de jour en jour sa puissance baissait sous les coups des Iroquois, moins guerriers, mais beaucoup plus constants dans leurs projets et plus soumis à leurs chefs dans les expéditions militaires, que ne l'étaient les hommes des tribus algonquines.

L'effroi se répandit bientôt parmi les sauvages de Sillery, qui n'osèrent plus s'éloigner pour faire la chasse. Au commencement de l'été, leurs inquiétudes devinrent si fortes, qu'ils abandonnèrent l'enceinte de pieux dans laquelle était la maison des missionnaires. Pour les mettre à l'abri des attaques de l'ennemi durant le temps des semailles et des moissons, on songea à élever un fort au milieu de leurs champs, et le gouverneur alla lui-même en désigner la position (1).

Sur la flotte, arrivée au mois d'août 1648 (2), se trouvait M. D'Ailleboust, qui venait d'être nommé gouverneur de la colonie, en remplacement de M. de Montmagny. Dès l'automne précédent, M. de Maisonneuve, venant de France, avait annoncé que la cour était disposée à faire ce changement, en vertu d'une résolution prise au conseil du roi, de ne point laisser les gouverneurs des colonies plus de trois ans en place. M. de Poincy, gouverneur général des Iles de l'Amérique et parent de M. de Montmagny, ayant refusé de livrer son poste au successeur que lui avait nommé le roi, on crut devoir prendre des mesures pour empêcher que pareil exemple ne fût suivi dans les autres colonies (3).

Il aurait été bien désirable qu'une exception eût pû être faite en faveur de M. de Montmagny. Depuis douze ans qu'il était chargé des affaires du Canada, il avait appris à en connaître les besoins et les ressources ; il savait quels dangers l'on avait à redouter, quelles espérances l'on pouvait nourrir,

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) Au mois de juin, se noyèrent deux interprètes encore jeunes, qui furent regrettés de tous les colons, tant pour leurs belles qualites que parce qu'ils savaient plusieurs langues sauvages. Jean Amiot et François Marguerie, traversant le fleuve vis-à-vis des Trois-Rivières, furent surpris par une violente tempête. Leur canot étant vieux et brisé s'entrouvrit et ils furent engloutis dans les eaux, sans que personne pût leur porter secours. Nous avons déjà parlé de François Marguerie. Jean Amiot était estimé pour ses qualités morales, pour sa valeur et son adresse. Etant aux Trois-Rivières, l'hiver précédent, il avait provoqué les Français et les sauvages à la course, soit avec des raquettes soit sans raquettes. Il remporta la victoire sur tous ceux qui se mesurèrent avec lui. Son humeur était si gaie et si agréable, que les vaincus eux-mêmes lui témoignèrent de l'amour et du respect.

(3) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, liv. IV.

quelles mesures étaient les plus convenables pour les circonstances. Ayant reçu des mains de Champlain la colonie naissante et à peine établie sur les bords du Saint-Laurent, il l'avait gouvernée et protégée avec toute l'affection d'un père. Suivant soigneusement la marche tracée par son prédécesseur, il s'attacha à asseoir la petite colonie sur les seules bases solides d'un état, la religion et l'honneur. « C'était, » disent les annales de l'Hôtel-Dieu, « un homme fort brave, très-accommodant, plein de compassion pour les pauvres, zélé pour la religion, et tout propre à inspirer l'amour du christianisme par l'exemple de sa piété. »

Avec des ressources très-faibles, M. de Montmagny réussit à conjurer les dangers qui menacèrent la colonie, surtout du côté des Iroquois, devenus plus audacieux depuis qu'ils possédaient des armes à feu. Pendant tout le cours de son administration, il ne cessa de montrer une prudence et un courage qui inspiraient de la confiance aux colons, et tenaient les sauvages dans le respect. Il est assez commun de trouver des hommes capables de faire face à un danger pressant durant un court espace de temps ; mais il est rare d'en rencontrer qui puissent, pendant la durée de plusieurs années, fournir des preuves journalières de ces belles qualités sans jamais se démentir. M. de Montmagny possédait à un haut degré la persévérante énergie qui ne se lasse jamais devant des difficultés toujours renaissantes. « Aussi, il emporta, » dit le P. Lalemant, « les regrets de la colonie, et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse (1). » Après avoir lui-même fait les honneurs d'une réception officielle à son successeur, il déposa l'autorité entre ses mains, et l'assista de ses conseils. M. de Montmagny s'embarqua pour la France vers la fin du mois de septembre, et se chargea du commandement de la flotte pendant le voyage (2).

M. D'Ailleboust apportait un nouveau règlement royal, donné le cinq mars 1648, et modifiant considérablement celui de l'année précédente. Voici quelles en étaient les dispositions.

Dans la suite, le gouverneur général devait être nommé pour trois ans ; celui qui sortirait de charge une première fois pouvait être continué dans ses fonctions pendant trois autres années. Le roi créait un conseil composé du gouverneur de la

(1) *Relation de* 1648.

(2) L'on ne trouve plus rien de bien authentique sur M de Montmagny. M Aubert de La Chesnaye dit cependant qu'il alla mourir à Saint-Christophe, chez son parent M. de Poincy ; cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve.

colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières (1). S'il n'y avait point d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants de la colonie.

Le conseil formé en 1648, fut composé de M. D'Ailleboust, du P. Jérôme Lalemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard (2).

Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil lorsqu'ils se trouvaient à Québec.

Toutes les autres dispositions du règlement de 1647, étaient maintenues et confirmées.

L'ordre de choses qui résulta du remaniement de l'ancien règlement, semble avoir satisfait aux besoins de la colonie pendant longtemps. Voici les remarques que renferme sur ce sujet un mémoire présenté au roi en 1719 et attribué à M. D'Auteuil. « Ce qui a donné lieu aux dépenses annuelles audelà des dépenses nécessaires, est que messieurs les secrétaires d'état ont abandonné l'exécution du règlement de sa majesté par arrêt du conseil du trois mai 1648. Cet arrêt fixe la dépense annuelle et indispensable à trente-cinq mille livres. Que si, depuis 1666 à 1675, il y a eu augmentation d'emplois et de dépenses, ce changement n'est venu que de l'imagination des ministres du roi, par des vues particulières qu'on ne doit pas imputer au Canada, puisqu'il était pour le moins aussi bien gouverné et conduit sous l'exécution de ce règlement qu'il l'a été depuis.... En faisant attention à ce règlement on constatera que l'intention du roi était que le gouverneur général du Canada pût être choisi du nombre des habitants du pays, puisqu'il y est dit expressément que l'ancien gouverneur, sortant de charge après trois ou six ans.... sera encore pour trois ans du conseil, que cet arrêt établit à Québec.... Ce règlement a été exécuté pendant dix-huit ans sans augmentation de dépenses depuis 1648 en 1666; et il le serait encore, si MM. les secrétaires d'état n'avaient pas eu de parents et créatures à placer, auxquels ils ont procuré ce poste en y atta-

(1) Les syndics ou procureurs syndics, dans les affaires et les procès, représentaient les corps qui les avaient élus.

(2) François de Chavigny de Berchereau était né à Créancey dans la Champagne; Jean-Paul Godefroy, était de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris.

chant de gros appointements, outre trois mille livres pour le gouvernement particulier de Québec, des capitaines de gardes, des pensions. »

Ces règlements donnaient une part dans les affaires intérieures de la colonie, aux habitants du pays, regardés comme naturellement intéressés à les bien conduire. Le conseil avait le droit de faire des lois locales ; il réglait les affaires de commerce, décidait de la paix et de la guerre avec les nations sauvages, jugeait les différends entre les particuliers ; il possédait des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, toujours néanmoins sous la direction du gouverneur général. Les parlements de Paris et de Rouen, qui avaient déjà voulu s'immiscer dans les affaires de la colonie, et dont l'intervention à une telle distance ne pouvait qu'être nuisible, furent avertis que le roi réservait à son conseil la révision des décisions du conseil de Québec et l'examen des affaires du Canada.

Les règlements de police et les affaires municipales étaient aussi du domaine du gouverneur et de ses conseillers. On conçoit que, dans les premiers temps de la colonie française, l'autorité de ces fonctionnaires devait être fort étendue et s'exercer d'une manière paternelle, sans qu'on s'attachât trop scrupuleusement aux formes suivies alors dans les parlements de France (1). Cet état de choses est sans contredit le plus convenable et le plus avantageux pour une communauté naissante.

Adoptant des pratiques analogues, les assemblées de la Nouvelle-Angleterre s'étaient affranchies des formalités en usage dans les cours et le parlement de la mère patrie, et s'occupaient de matières qui sembleraient aujourd'hui d'une trop mince importance pour attirer l'attention de la législature d'un pays. Après la mort de Winthrop en 1649, Endicot fut choisi pour le remplacer comme gouverneur (2). Dans ce temps, le rigorisme des honnêtes gens de la colonie était à son apogée. Endicot, le plus sévère de tous les magistrats, étant devenu gouverneur, de concert avec la cour des *assistants*, commença une croisade contre des innovations qui leur semblaient repréhensibles. Ils s'opposèrent surtout à la coutume de porter les cheveux longs.

(1) Parmi les actes officiels qui nous restent de ce conseil, on en trouve un en date du 19 septembre 1648, par lequel Jacques Boisdon est établi hôtellier à l'exclusion de tout autre. " Il se logera, " y est-il dit, " sur la grande place près de l'église, afin que tous puissent aller se chauffer chez lui. . . . Il ne gardera personne pendant la grand'messe, le sermon, le catéchisme et les vêpres. " Cet acte est signé par M. D'Ailleboust, gouverneur, le P. J. Lalemant et les sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard.

(2) Hutchinson, *History of Massachuset's Bay.*

Un texte de Saint Paul servit de base aux arguments qu'ils employèrent pour condamner cet usage comme immoral et digne de la plus sévère censure (1). Peu d'années auparavant, l'emploi du tabac avait été défendu sous peine d'amende. Au soutien de cette loi, quelques savants magistrats du temps crurent devoir écrire pour prouver que la fumée du tabac est semblable à celle qui s'élève du fond de l'abîme. Cependant plusieurs ministres ayant contracté l'habitude de fumer, le gouvernement déclara qu'on pourrait à l'avenir se servir de tabac sans enfreindre les lois de la colonie.

(1) " Vu que la coutume de porter les cheveux longs, à la façon des bandits et des indiens barbares, a commencé à s'introduire dans la Nouvelle-Angleterre, contrairement aux directions de la parole de Dieu, qui dit qu'il est honteux pour un homme de porter de longs cheveux, et en opposition à la louable coutume de toutes les personnes religieuses de notre nation jusqu'à ces dernières années, nous les magistrats soussignés déclarons et publions que nous réprouvons et détestons la coutume de porter les cheveux longs, la regardant comme étant contre la politesse et indigne d'un homme, puisque par là l'homme se défigure, scandalise les personnes sages et modestes, et corrompt les manières honnêtes. Nous supplions donc les anciens de manifester leur zèle contre cette pratique.... et de faire en sorte que les membres de leurs églises respectives n'en soient point souillés ; afin que ceux qui se montreront obstinés et ne se corrigeront point aient Dieu et les hommes comme témoins contre eux.

(Signé) Endicot, Thomas Dudley.

CHAPITRE SEPTIÈME

Colonie française chez les Hurons—Maison de Sainte-Marie—Meurtre d'un français et mauvais vouloir d'une partie des Hurons—Flottille huronne attaquée par les Iroquois sur le lac Saint-Pierre—La nation neutre menacée—Bourgade de Saint-Joseph détruite; mort du P. Daniel—Destruction des bourgs de Saint-Ignace et de Saint-Louis—Supplice et mort des Pères De Brebeuf et Gabriel Lalemant — Beau caractère des deux missionnaires — Retraite précipitée des Iroquois.

Outre les établissements français formés à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal, il en était un quatrième qui, avec des circonstances favorables, pouvait devenir important; c'était celui qui avait été commencé au pays des Hurons. La petite colonie européenne qui s'y trouvait en 1648, était composée de quarante-deux français: dix-huit appartenaient à la compagnie de Jésus, les autres étaient des hommes choisis, dont la plupart s'étaient dévoués à la propagation de l'évangile, et assistaient les missionnaires au moyen de leur travail et de leur industrie. A cette bonne œuvre ils apportaient un courage, une fidélité et une piété qui n'avaient rien de la terre. «Aussi,» écrivait le P. Ragueneau, «n'est-ce que de Dieu seul qu'ils en attendent la récompense, s'estimant trop heureux de répandre leurs sueurs et, s'il en est besoin, tout leur sang, pour contribuer ce qu'ils pourront à la conversion des barbares (1).»

La maison de Sainte-Marie était, comme nous l'avons vu, la principale résidence des missionnaires et de leurs compagnons européens; c'était aussi un asile pour tous les chrétiens hurons, qui y trouvaient un hôpital pendant leurs maladies, un refuge dans les dangers de la part des Iroquois, et une hôtellerie dans leurs voyages, ou lorsqu'ils allaient visiter les missionnaires. Dans le cours d'une seule année, trois mille pèlerins y avaient trouvé le gîte et la nourriture. A chacun des hôtes qui étaient reçus l'on distribuait trois repas par jour; ce qui paraissait magnifique aux sauvages, accoutumés à des jeûnes longs et forcés.

(1) *Relation de* 1648.

Les repas, cependant, n'étaient pas somptueux ; car ils ne se composaient que de maïs pilé, bouilli dans l'eau et assaisonné avec du poisson fumé ; mais ils convenaient aux habitudes des Hurons, et suffisaient même aux besoins des missionnaires.

Située dans le cœur du pays, la maison de Sainte-Marie avait jusqu'alors été peu exposée aux attaques des Iroquois. Aussi les Français y vivaient en assurance et aucun d'eux n'avait encore été surpris par les ennemis. Deux ou trois jésuites y résidaient toujours, les autres étaient dispersés pour le service des dix missions du pays. Deux ou trois fois par an, cependant, les missionnaires se réunissaient à Sainte-Marie, pour se retremper dans la retraite et pour conférer ensemble sur les moyens d'étendre le royaume de Dieu.

Si la religion chrétienne faisait des progrès parmi les Hurons, elle trouvait néanmoins des adversaires acharnés, capables d'employer tous les moyens pour lui nuire. Au mois d'avril de l'année 1648, Jacques Douart, jeune homme qui, par zèle s'était attaché gratuitement au service de la mission (1), fut assommé à coups de hache près de la maison de Sainte-Marie. La mort de ce français, qui était singulièrement estimé pour ses bonnes qualités, causa de l'émoi dans tout le pays. Les hurons chrétiens comprirent que ce mauvais coup avait été commis en haine de la foi. Ils se réunirent en grand nombre à Sainte-Marie, pour protester aux missionnaires qu'ils étaient prêts à mourir pour défendre leur religion contre la conspiration ourdie par quelques mauvais esprits. L'on découvrit que six chefs payens, appartenant aux bourgades voisines, avaient commandé à deux assassins de tuer le premier français qu'ils rencontreraient. Leur but était d'épouvanter les missionnaires, de les obliger à quitter le pays, et d'arrêter ainsi les progrès de l'évangile. Un conseil général des chefs fut convoqué pour prendre cette fâcheuse affaire en considération. Les auteurs du meurtre soutinrent que, bien loin de s'en occuper, il fallait chasser du pays tous les chrétiens ; et, dans le conseil, ils trouvèrent des partisans prêts à adopter leur proposition. Mais la fermeté des néophytes triompha de la haine de leurs ennemis. Après deux jours de luttes, les chefs chrétiens réussirent à obtenir qu'on donnât, au nom du pays, une satisfaction complète pour l'assassinat. Suivant les coutumes des sauvages, les capitaines, dans une grande assemblée, offrirent aux Français des présents pour couvrir le mort,

(1) *Relation du* P. Bressani ; traduction du P. Martin, S. J.

appaiser la douleur de ses amis et effacer toute trace du crime.

Le résultat fut beaucoup plus favorable que ne l'avaient espéré les missionnaires ; leur crédit s'accrut dans la nation, tandis que l'acte des meurtriers fut flétri par une réprobation générale (1).

Cette affaire ayant été heureusement arrangée, les Hurons se décidèrent à faire un voyage aux Trois-Rivières, où ils n'étaient point descendus depuis deux ans, retenus par la crainte de l'ennemi, qui d'un côté menaçait leur pays, et de l'autre infestait tous les chemins. Mais la nécessité d'obtenir des marchandises françaises obligeait à s'exposer aux dangers du voyage (2). Deux cent cinquante hommes, conduits par cinq capitaines et accompagnés du P. Bressani, entreprirent de forcer le passage, qu'ils croyaient fermé par les bandes iroquoises. Ils arrivèrent cependant sans aucun accident jusqu'au lac Saint-Pierre. Comme ils approchaient du fort des Trois-Rivières, ils poussèrent leurs canots au milieu des joncs, afin de faire leur toilette avant de se montrer aux Français. Pendant qu'ils s'occupaient à huiler leurs cheveux et à se peindre le visage de différentes couleurs, ils furent aperçus par des iroquois qui, au nombre de cent, se tenaient en embuscade sur la rive opposée. Ces maraudeurs s'embarquent avec précipitation pour fondre sur leur proie. De leur côté les Français du fort ont remarqué les mouvements rapides des iroquois et ils les ont vus se diriger à force d'avirons vers deux ou trois canots hurons, qui se sont arrêtés en dehors des massifs de joncs. On sonne le tocsin au clocher de la petite chapelle ; à ce signal, les Français et les Algonquins s'arment promptement et courent, en suivant le rivage, à la rescousse de leurs alliés. Rendus sur les lieux, ils entendent des cris et une vive fusillade dans les bois voisins ; mais ils ne peuvent distinguer les combattants. Déjà accoutumés aux ruses des Iroquois, ils s'imaginent que c'est un piége tendu par ceux-ci pour les surprendre, et ils se retirent lentement vers le fort. A peine y sont-ils rentrés, qu'ils aperçoivent sur le fleuve un canot huron, voguant à toute vitesse vers le fort et chaudement poursuivi par deux canots iroquois. Quelques légères embarcations françaises sont aussitôt poussées à l'eau et s'avancent pour protéger les Hurons. Mais la surprise est

(1) *Relation de* 1648.
(2) *Relation de* 1648.

grande du côté des Français, lorsqu'ils reconnaissent le P. Bressani dans le premier canot, et qu'ils sont informés que les deux autres ont été enlevés aux ennemis et sont conduits par des hurons.

En effet la victoire était restée à ceux-ci. Des canots placés en vedette avaient annoncé aux chefs les mouvements des Iroquois. Laissant à la hâte les huiles et les couleurs, les Hurons avaient saisi leurs armes et s'étaient rangés en ordre pour soutenir le choc de l'ennemi. Après avoir essuyé le premier feu, ils s'étaient précipités avec tant de fureur sur les Iroquois, que ceux-ci avaient été culbutés en un instant; fort peu d'entre eux s'étaient échappés, la plupart ayant été tués ou faits prisonniers.

La joie que causa cette victoire fut grande: d'un côté les Français se réjouissaient d'avoir été délivrés d'une troupe d'assassins dont ils ne soupçonnaient pas même la présence; de l'autre, les Hurons se félicitaient d'avoir terminé heureusement leur voyage, en gagnant une victoire complète sur l'ennemi, presque sous les yeux de leurs alliés.

Les affaires de la traite étant terminées, la flottille huronne remonta, portant les PP. Bressani, Gabriel Lalemant, Bonin, Greslon, Daran et environ trente laïcs français. « C'est une grande bénédiction » dit le P. Jérôme Lalemant, parlant de ce départ, « de voir le courage et le zèle de ces bons Pères; leur joie paraissait si grande sur leurs visages, qu'on eût dit qu'ils s'en allaient tous prendre possession d'une couronne et d'un empire, et, ce qui me semble encore plus étonnant, c'est que dans ces rencontres il se trouve des jeunes gens qui.... veulent entrer dans les mêmes risques, protestant que l'amour du salut des âmes et non pas l'espoir d'un lucre passager leur fait entreprendre un voyage si long, si rude et si dangereux. »

Les cantons iroquois avaient pris un ascendant décidé sur les peuples voisins, et ils poursuivaient leur système d'extermination avec autant d'habileté et d'ardeur que de perfidie et de cruauté. Leurs partis de guerre étaient lancés, non-seulement contre les tribus huronnes qui penchaient vers leur ruine, mais ils s'attaquaient déjà à la nation neutre, qu'ils avaient jusques là respectée. En 1647, les Aondironnons, tribu des Neutres, virent un jour arriver dans leur bourgade trois cents Tsonnontouans, qui furent reçus comme des amis et distribués dans les cabanes. Pendant qu'on leur préparait à manger, les traîtres Iroquois, à un signal convenu, se jetèrent sur leurs hôtes et en firent un massacre général. On s'attendait que la nation neutre

se lèverait tout entière pour venger une si insigne perfidie; mais elle n'osa encore saisir la hache de guerre, et sembla vouloir conserver son ancien principe de maintenir la paix à tout prix. Cependant, de part et d'autre, les deux peuples s'observaient et se tenaient sur leurs gardes. De leur côté, les Hurons tâchaient de détourner l'orage qui menaçait de fondre sur eux; ils avaient même eu quelques pourparlers avec les Onnontagués dans l'espoir de conclure la paix; ils avaient aussi envoyé des députés chez les Andastes de la Susquehannah, leurs anciens alliés, pour les engager à favoriser un traité de paix entre les Hurons et les Iroquois, ou à recommencer la guerre contre les derniers. La négociation traîna en longueur; les Andastes envoyèrent une députation aux cantons iroquois, afin de les inviter à mettre bas les armes et à s'occuper de faire la paix. Mais les règles de la diplomatie chez les sauvages exigeant de longs préliminaires avant qu'on puisse arriver à traiter les affaires sérieuses, les Iroquois profitèrent de ces délais pour suivre leurs projets de destruction, et attaquer les habitations les plus écartées du pays ennemi.

C'était surtout la terreur qui avait empêché les Hurons de descendre à Québec en 1647 pour y faire le commerce accoutumé. Néanmoins, dans d'autres circonstances, ils montraient beaucoup d'imprudence, et se gardaient avec si peu de soin, qu'ils semblaient marcher volontairement vers leur ruine. Deux bourgs, situés sur les frontières huronnes et formant la mission de Saint-Joseph, étaient les plus exposés aux attaques des Iroquois; dans l'été de 1648, ils furent tout à coup assaillis, au moment où presque tous les hommes capables de porter les armes étaient sortis, les uns pour la chasse, les autres pour quelque petite guerre. Le bourg principal renfermait environ quatre cents familles; l'on y comptait beaucoup de chrétiens, qui avaient été formés par le P. Daniel, et qui vivaient encore sous sa conduite.

Le P. Daniel venait de finir la messe, à laquelle les fidèles de la bourgade avaient assisté en grand nombre, lorsque soudain des cris de guerre se firent entendre. Les ennemis, qu'on ne savait pas en campagne, avaient fait leurs approches pendant la nuit, et attaquaient les palissades. L'alarme devint générale; les uns fuyaient avec épouvante, les autres marchaient hardiment au combat. Le missionnaire s'avance en hâte vers le lieu où il aperçoit le plus grand danger; il exhorte à recevoir le baptême les infidèles qu'il a déjà instruits, et il a le bonheur d'en voir beaucoup se rendre à son invitation. Tel en est

le nombre, qu'il est obligé de les baptiser par aspersion au moyen de son mouchoir trempé dans l'eau (1).

Le temps presse, car l'ennemi continue de se ruer avec fureur contre les retranchements de la place ; il les a bientôt renversés, et se répand en un instant dans la bourgade mettant tout à feu et à sang. Le P. Daniel refuse de fuir ; il se retire dans son église, qu'il trouve remplie de chrétiens et de catéchumènes ; il baptise les uns, donne l'absolution aux autres, et les console tous par ces paroles : « Mes frères, nous serons aujourd'hui dans le ciel. »

Averti de ce qui se passe, l'ennemi accourt vers la chapelle en poussant d'effroyables hurlements. « Fuyez, mes frères, » dit le Père à ses nouveaux enfants, « fuyez et préservez votre foi jusqu'au dernier soupir. Pour moi, je dois demeurer ici tant qu'il y aura quelque âme à sauver. Ma vie n'est rien ; nous nous reverrons au ciel. » Il s'avance vers les Iroquois, qui s'arrêtent un instant, étonnés de voir un homme marcher seul à leur rencontre. Bientôt revenus de leur surprise, ils l'environnent de toute part, et ils le couvrent de flèches. Enfin une balle le frappe au milieu de la poitrine ; le bon pasteur tombe, en prononçant le saint nom de Jésus et en recommandant son âme à Dieu. Son corps est haché en pièces par les barbares et jeté au milieu des flammes, qui consument la chapelle de Saint-Joseph.

Son dévouement sauva la vie à un certain nombre de ses chrétiens ; car, tandis que les Iroquois s'acharnaient contre lui, beaucoup de hurons eurent le temps de s'échapper et de se mettre en lieu de sûreté. Plusieurs de ceux qui avaient fui se réfugièrent près de la maison de Sainte-Marie, où ils trouvèrent des secours dans leur extrême misère. Près de sept cents personnes, dont la plupart étaient des femmes et des enfants, furent tuées ou traînées en captivité.

Le Père Daniel fut le premier jésuite qui reçut la couronne du martyre au pays des hurons. Né à Dieppe, d'une famille honnête, il était entré de bonne heure dans la compagnie de Jésus. Il travaillait depuis quatorze ans dans les missions huronnes, avec un courage et une patience que tous admiraient. Depuis neuf ans, il demeurait dans les places frontières les plus exposées aux attaques de l'ennemi, attendant toujours le bonheur de mourir pour la foi.

Au mois de septembre suivant, l'arrivée de la flottille qui

(1) *Relation de* 1649.

revenait de la traite ranima les espérances des Hurons; elle apportait la nouvelle de la défaite des Iroquois près des Trois-Rivières, et elle amenait une trentaine de français, dont la plupart avaient déjà fait la guerre (1). Sur un des canots était une petite pièce de canon destinée à défendre la maison de Sainte-Marie. Ces secours arrivaient fort à propos, mais ils ne suffisaient point pour rétablir les affaires des Hurons. La nation avait perdu confiance dans ses propres forces, et elle semblait déjà résignée à sa destruction par les Iroquois. Le courage de quelques individus ne pouvait tirer les masses de leur inertie, ni les engager à observer les règles que prescrit la prudence la plus ordinaire. Ainsi la providence paraissait avoir décidé la chute de la nation huronne et la dispersion des éléments de foi et de civilisation qu'y avaient introduits les missionnaires. Le P. de Brebeuf avait assisté à l'établissement de la mission; il avait pris une grande part aux peines et aux travaux qu'il avait fallu endurer pour la fonder; Dieu voulut que sa mort fût le signal de la ruine non-seulement de la mission, mais de la nation tout entière (2).

Les Iroquois, déterminés à profiter des avantages qu'ils avaient déjà obtenus, résolurent de détruire les unes après les autres toutes les bourgades huronnes. Dans l'automne de 1648, mille guerriers, presque tous munis d'armes à feu obtenues des Hollandais, partirent pour cette expédition. Pendant tout l'hiver, ils firent la chasse dans les bois, s'approchant peu à peu du pays huron ; ils parcoururent ainsi plus de cent lieues, sans avoir été découverts. Le seize mars, ils étaient arrivés près du bourg de Saint-Ignace, qu'ils firent reconnaître pendant la nuit. Il était protégé de trois côtés par de profondes ravines et environné d'une palissade de quinze à seize pieds de hauteur. Un seul point était accessible, et ce fut par là qu'à l'aube du jour l'ennemi fit ses approches. L'attaque fut conduite avec tant de silence et de rapidité, que les Iroquois furent maîtres de la place avant qu'aucun des habitants n'eût eu le temps de se défendre. D'ailleurs il s'y trouvait peu d'hommes capables de combattre, la plupart étant allés à la chasse ou à la recherche des ennemis. Aussi la victoire ne coûta que dix guerriers aux Iroquois. Presque tous les habitants, hommes, femmes et enfants, furent massacrés ; ceux qu'on épargna

(1) *Journal des Jésuites*, Anno 1648.

(2) *Relation du* P. Bressani, traduction du P. Martin.—*Relation des Jésuites*, 1649.

alors étaient réservés à une captivité plus cruelle que la mort. Trois hurons seulement s'échappèrent presque nus ; ils fuirent au milieu des neiges qui couvraient encore la terre, et réussirent à gagner le bourg le plus voisin, où leur récit répandit l'épouvante. Les Iroquois les suivirent de près ; car, ne voulant pas donner à leurs ennemis le temps de se préparer à la résistance, ils poussèrent si vivement vers le bourg de Saint-Louis, qu'ils s'y présentèrent vers le lever du soleil. Des femmes et des enfants venaient d'en sortir, dans la crainte d'éprouver le sort des habitants de Saint-Ignace. Quatre-vingts hurons déterminés se précipitent vers la palissade pour la défendre ; ils repoussent deux assauts, et tuent une trentaine de leurs ennemis. Mais enfin le grand nombre l'emporte ; les pieux sont renversés à coups de hache ; les Iroquois pénètrent par les brèches, et font un horrible massacre de ceux qu'ils rencontrent. Le feu est mis aux cabanes, et bientôt une colonne de fumée, s'élevant au-dessus du bourg de Saint-Louis, avertit les habitants de Sainte-Marie, située à une lieue de là, que les Iroquois ont recommencé leur œuvre de dévastation.

Dans le bourg de Saint-Louis se trouvaient alors les Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant, qui étaient chargés des cinq bourgades voisines (1). Ils avaient refusé de suivre les fuyards, et étaient restés pour secourir ceux des chrétiens qui allaient être exposés aux dangers du combat. Au milieu des horreurs de la mêlée, pendant que les décharges de la mousqueterie, les cris des guerriers, les gémissements des blessés formaient autour d'eux une épouvantable confusion de bruits, qui déchiraient les oreilles et attristaient le cœur, les deux missionnaires se tenaient auprès de la brèche, l'un occupé à baptiser les catéchumènes, et l'autre donnant l'absolution à ceux qui étaient déjà chrétiens. Ils furent bientôt saisis eux-mêmes et envoyés avec les autres prisonniers au bourg de Saint-Ignace. En même temps, les vainqueurs expédiaient des éclaireurs pour examiner les défenses de la maison de Sainte-Marie, et, sur leur rapport favorable, le conseil de guerre décida de l'attaquer le lendemain. De leur côté, les Français se préparaient à une vigoureuse défense, tous étant résolus de mourir plutôt que de se rendre. Deux cents iroquois s'avancèrent en effet ; mais ils furent repoussés par des hurons de la tribu de l'Ours (2), et obligés de se mettre à l'abri derrière ce qui restait des palissades de Saint-Louis. Après plusieurs escar-

(1) *Relation de* 1649.

(2) Les Attignaonantans

mouches, où tour à tour les deux partis furent vainqueurs et vaincus, les Iroquois restèrent maîtres du champ de bataille ; la victoire leur avait cependant coûté cher, car ils avaient perdu près de cent de leurs meilleurs guerriers.

Cependant ceux qui étaient entrés au fort de Saint-Ignace voulurent se donner le plaisir de torturer les deux jésuites. Ceux-ci s'attendaient déjà aux tourments réservés aux prisonniers ; le P. de Brebeuf avait même, quelque temps auparavant, annoncé sa mort comme prochaine.

Salués à leur arrivée par une rude bastonnade, ils sont attachés au poteau et tourmentés avec le fer et le feu ; on leur suspend au cou un collier de haches rougies sur des charbons ; on leur met des ceintures d'écorce, enduites de poix et de résine enflammées ; en dérision du saint baptême, on leur verse de l'eau bouillante sur la tête. Quelques hurons transfuges se montrent les plus cruels, et joignent l'insulte à la cruauté : « Tu nous as dit, Echon, » répétaient-ils, « que plus on souffre en ce monde plus on est heureux dans l'autre : eh bien, nous sommes tes amis, puisque nous te procurons un plus grand bonheur dans le ciel. Remercie-nous des bons services que nous te rendons. »

Dans le plus fort de ses tourments, le P. Gabriel Lalemant levait les yeux au ciel, joignant les mains et demandant à Dieu du secours. Le P. de Brebeuf demeurait comme un rocher, insensible au fer et au feu, sans pousser un seul cri, ni même un seul soupir. De temps en temps, il élevait la voix pour annoncer la vérité aux infidèles et pour encourager les chrétiens qu'on torturait autour de lui. Irrités de la sainte liberté avec laquelle il leur parlait, ses bourreaux lui coupèrent le nez, lui arrachèrent les lèvres, et lui enfoncèrent un fer rouge dans la bouche. Le héros chrétien conserva le plus grand calme, et son regard était si ferme et si assuré, qu'il semblait encore commander à ses bourreaux.

On amena alors près du P. de Brebeuf son jeune compagnon couvert d'écorces de sapin, auxquelles on se préparait à mettre le feu ; celui-ci, se jetant aux pieds du vieux missionnaire, se recommanda à ses prières et répéta les paroles de l'apôtre S. Paul. « Nous avons été mis en spectacle au monde, aux anges et aux hommes. » En ramenant le P. Lalemant à son poteau, on alluma les écorces qui le couvraient ; et ses bourreaux s'arrêtèrent pour goûter le plaisir de le voir brûler lentement et d'entendre les soupirs qu'il ne pouvait s'empêcher de pousser.

Rendus furieux par l'odeur du sang, les Iroquois se surpassèrent dans cette occasion par des raffinements de cruauté; ils arrachèrent les yeux du P. Lalemant, et mirent à la place des charbons ardents; ils taillaient sur les cuisses et sur les bras des deux missionnaires des morceaux de chair, qu'ils faisaient rôtir sur des charbons et qu'ils dévoraient sous leurs yeux.

Les tourments du P. de Brebeuf durèrent environ trois heures; il mourut le jour même de sa prise, le seize mars, vers quatre heures du soir. Après sa mort, les barbares lui arrachèrent le cœur qu'ils se partagèrent; ils espéraient que ceux qui en mangeraient, obtiendraient une portion du courage de leur victime. Les bourreaux s'acharnèrent alors sur le P. Gabriel Lalemant, qui fut torturé sans interruption jusqu'au lendemain à neuf heures du matin. Encore dut-il de voir terminer alors ses maux, à la compassion d'un iroquois, qui, fatigué de le voir languir depuis un jour et une nuit, lui donna un coup de hache pour mettre un terme à ses souffrances.

Le Père Gabriel Lalemant, neveu des deux missionnaires de ce nom, n'était au pays des Hurons que depuis six mois. Né à Paris d'une famille distinguée dans la robe, il avait professé les sciences pendant plusieurs années. Malgré la faiblesse de son corps et la délicatesse de sa constitution, depuis plusieurs années il demandait la grâce d'être envoyé dans les pénibles missions du Canada. Quoique arrivé un des derniers sur la scène des combats, il eut le bonheur d'être un des premiers à ravir la couronne du martyre. Il n'était âgé que de trente-neuf ans lorsqu'il eut la gloire de mourir en annonçant l'évangile (1).

Dans toute l'histoire du Canada, on ne rencontre pas de plus grande figure que celle du P. de Brebeuf. Parmi les missionnaires et les courageux laïques qui, pour la cause de Dieu, se sont exposés volontairement à la mort et ont réussi à obtenir la gloire du martyre, plusieurs ont eu autant de mérite que cet homme vénérable; ainsi le P. Jogues, René Goupil et quelques autres encore étaient bien certainement des héros chrétiens; mais les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le martyre du P. de Brebeuf lui donnent un relief tout particulier.

Le Père Jean de Brebeuf, appartenait à une ancienne et noble famille normande des environs de Bayeux, que l'on dit avoir été la souche de celle d'Arundel, en Angleterre. Il était

(1) *Relation de* 1649.—*Relation du* P. Bressani.—Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

oncle du traducteur de la Pharsale de Lucain; et lui-même paraît avoir eu pour la littérature d'heureuses dispositions, dont on aperçoit des traces dans ses lettres et ses relations sur la mission huronne. Il a été justement regardé comme l'apôtre des Hurons; car, lorsqu'il remonta dans leur pays en 1634, il s'y trouvait à peine quelques chrétiens. Dieu répandit de si abondantes bénédictions sur ses travaux, qu'à sa mort l'on y comptait environ sept mille fidèles, et par tout le pays la croix de Jésus-Christ avait été arborée avec gloire. On admirait dans le P. de Brebeuf un jugement supérieur, une prudence consommée, une douceur inaltérable et un courage que rien ne pouvait ébranler. Mais sa profonde humilité lui cachait les belles qualités que les Français et les Hurons admiraient en lui. « J'ai reconnu, » disait-il dans un mémoire écrit pour lui-même, « que je ne possède aucun talent. Je me sens cependant porté à obéir; et je crois être propre à garder la porte, à balayer les chambres et à faire la cuisine. Je me conduirai toujours comme un mendiant admis par charité dans la compagnie (1). » Sa douceur était à l'épreuve des plus rudes attaques; dans les travaux et les fatigues des missions, dans ses rapports avec les barbares les plus grossiers, au milieu des souffrances et des persécutions, jamais on ne remarqua en lui l'apparence même de la mauvaise humeur. Pendant les voyages, il était toujours le premier à se jeter à l'eau pour traîner le canot; dans les portages, il se chargeait ordinairement des plus lourds fardeaux. Appréciateurs des avantages physiques, les sauvages ne pouvaient se lasser d'admirer sa haute taille et sa grande force. Lui-même, avec une touchante bonhomie, rattachait à son nom ses qualités corporelles en disant: « Pour moi, je ne suis qu'un bœuf, bon seulement à tracer un sillon. » Le sillon qu'il traça en effet dans le champ du père de famille fut si profond et si bien arrosé de ses sueurs, qu'il a produit une riche moisson pour le ciel.

Depuis longtemps il s'était offert à Dieu pour le martyre, comme le témoignaient quelques lignes trouvées parmi ses résolutions écrites. « Je vous promets, ô mon Dieu, » y disait-il, « que, si jamais dans votre miséricorde vous m'offrez la grâce du martyre, je tâcherai de ne m'en rendre pas indigne; de sorte qu'à l'avenir je ne me regarderai point comme libre d'éviter l'occasion de mourir quand elle se présentera. Tous les jours de son apostolat, il s'y était assidument préparé,

(1) *Relation de* 1649.

en s'accoutumant à se vaincre lui-même : c'est ce qu'après sa mort témoignèrent ses confrères et ce qui est confirmé par les maximes qu'il avait tracées pour régler sa conduite. « Je me laisserai broyer, plutôt que d'enfreindre volontairement une seule règle. Jamais je ne dirai : C'est assez, quand il s'agira de travailler ou de souffrir pour Dieu (1). »

Les corps des missionnaires, mutilés et à demi brulés, furent recueillis avec respect après le départ des Iroquois, et ensevelis le dimanche suivant, vingt-unième jour de mars. Le crâne du P. de Brebeuf fut apporté à Québec, et placé dans le socle d'un buste d'argent, que la famille du vénérable missionnaire envoya pour cette fin au Canada. Conservée jusqu'à la fin du siècle dernier au collége des Jésuites de Québec, cette précieuse relique fut transportée chez les dames Hospitalières après la mort du P. Casot, dernier membre de la compagnie au Canada; elle y est gardée comme un témoignage du dévouement des premiers missionnaires et une page glorieuse de l'histoire de la Nouvelle-France.

Le courage déployé par les hurons chrétiens de la tribu de l'Ours avait ébranlé la confiance des Iroquois, qui s'étaient imaginés que rien ne leur pourrait résister. Aussi, ils n'osaient aller attaquer la maison de Sainte-Marie, défendue par les Français. Le jour de la fête de Saint Joseph, une terreur panique se répandit si subitement dans leur camp, que les chefs furent forcés de consentir à une retraite précipitée. Ils emmenèrent avec eux un grand nombre de captifs, qu'ils chargèrent comme des bêtes de somme de tout le butin fait pendant l'expédition. Mais, avant de se mettre en route, ils voulurent se défaire de ceux des prisonniers qui les auraient retardés dans le voyage (2). Ils les attachèrent dans les cabanes, auxquelles ils mirent le feu en sortant du bourg; des familles entières furent ainsi horriblement brûlées au milieu des éclats de joie de leurs bourreaux, dont les oreilles étaient flattées par les cris plaintifs des femmes et des petits enfants.

Embarrassée par le butin et par le nombre des prisonniers, la marche rétrograde des Iroquois aurait pu être inquiétée et même leur devenir fatale, s'il n'y avait pas eu découragement et trahison parmi les Hurons. Sur les trois ou quatre mille guerriers en état de poursuivre l'armée iroquoise, fatiguée, grandement réduite en nombre et privée de ses meilleurs chefs, sept cents hommes seulement sortirent du bourg de

(1) *Relation de* 1649.
(2) *Relation de* 1649.

Saint-Michel pour rejoindre l'ennemi. N'ayant pu l'atteindre après deux jours de marche, craignant de manquer de vivres et se défiant peut-être de leurs forces, ils retournèrent sur leurs pas, sans avoir fait autre chose que de recueillir sur le chemin les restes de quelques pauvres prisonniers, qui avaient été assommés à coups de hache ou brûlés au poteau.

Toutes ces mauvaises nouvelles furent portées à Québec par le P. Bressani. Il y descendit au commencement de l'été, avec quelques français et une bande de hurons, qui passèrent l'hiver dans la colonie, après avoir vainement essayé de remonter à deux ou trois reprises.

CHAPITRE HUITIÈME.

Découragement des Hurons—Plusieurs hurons chrétiens se retirent avec les missionnaires à l'île de Saint-Joseph—Ils y éprouvent la famine et des maladies—Le P. Ragueneau les conduit à Québec—Dispersion du reste de la nation—Destruction du bourg de Saint-Jean, chez les Tionnontates—Mort du P. Garnier et du P. Chabanel—Anahotaha, chef huron, surprend et massacre un parti iroquois—La nation neutre chassée de son pays par les Iroquois—Les hurons chrétiens sont placés dans l'île d'Orléans—Négociations avec les colonies anglaises —Le P. Druillètes sur le Kinibeki et à Boston—Gouvernement et état de la Nouvelle-Angleterre—Le P. Druillètes visite le Rév. John Eliot—Le P. Druillètes et Jean-Paul Godefroy, chargés de proposer aux Anglais une alliance offensive et défensive contre les Iroquois, ne réussissent point dans leur mission—Funestes effets de la décision des autorités anglaises.

Les Hurons demeurèrent complètement découragés à la suite de ces désastres répétés ; ils se persuadèrent que leur nation était destinée à périr sous les coups des Iroquois, auxquels pendant si longtemps elle avait résisté avec succès. Quinze bourgs furent abandonnés par leurs habitants, qui se dispersèrent, les uns dans les forêts ou sur des rivières et des lacs éloignés, les autres parmi les nations voisines encore assez fortes pour se défendre contre l'ennemi commun. Plusieurs se réfugièrent dans l'île d'Ekaentoton, nommée plus tard Manitoualin, et dans quelques îles voisines alors inconnues aux Iroquois. La résidence de Sainte-Marie se trouva ainsi découverte de tous les côtés, et exposée aux premières attaques de l'ennemi. Demeurer dans ce lieu, d'où les Hurons se retiraient et où les Algonquins n'auraient plus eu intérêt à venir, était s'exposer sans raison et rendre inutile la présence des missionnaires. Trois cents familles, presque toutes chrétiennes, s'étaient réunies dans l'île de Saint-Joseph (1) ; elles envoyèrent une députation de douze capitaines pour prier les missionnaires d'aller s'établir auprès d'elles, afin d'en faire une île de chrétiens.

Incapables de résister aux raisons qu'alléguèrent les députés,

(1) Aujourd'hui Charity ou Christian Island, près de Penetanguishine. Le P. F. Martin, jésuite, qui a visité les lieux consacrés par les travaux et les souffrances des anciens missionnaires, a publié des détails d'un grand intérêt sur le pays des Hurons, dans les notes qu'il a jointes à sa traduction de l'ouvrage du P. Bressani.

les missionnaires transportèrent la résidence de Sainte-Marie à l'île de Saint-Joseph. Avant de s'éloigner de leur ancienne demeure, ils mirent le feu à la chapelle, aux maisons et à l'hôpital. Quarante séculiers étaient attachés à la mission par pur dévouement religieux ; s'occupant ordinairement à différents travaux, tous devenaient soldats quand il s'agissait de repousser les Iroquois. Ils suivirent les missionnaires à l'île de Saint-Joseph, et mirent la main à l'œuvre avec tant d'activité, que, dans l'été, la nouvelle habitation fut achevée, et la bourgade huronne environnée d'un retranchement et de quelques redoutes (1).

Les familles arrivées les premières à l'île de Saint-Joseph avaient pu ensemencer la terre, qui produisit abondamment. Mais un très-grand nombre d'autres s'étant ensuite réunies à la petite colonie, la récolte se trouva insuffisante pour tant de personnes. Durant l'été, la plupart avaient vécu de racines, de fruits sauvages et de quelques poissons ; ces secours manquèrent lorsque l'hiver eut glacé les lacs et les rivières, et recouvert la terre d'une épaisse couche de neige. Pendant quelque temps l'on se procura des glands, que l'on mangeait avec délices ; quand il n'y eut plus moyen d'en trouver, la disette devint extrême et força de dévorer les objets les plus dégoûtants. Bientôt une maladie contagieuse, se joignant à la famine, fit de nombreuses victimes, surtout parmi les enfants. Pour comble de misères, le jour et la nuit, il fallait se tenir sur ses gardes contre les Iroquois, qui avaient menacé d'enlever les postes de l'île et d'en exterminer tous les habitants. Plusieurs hurons, s'étant éloignés pour trouver de quoi soulager leur faim, tombèrent dans les embuscades de l'ennemi, et furent massacrés.

Frappée par des maux multipliés et sans cesse renaissants, la petite colonie se voyait condamnée à périr, si elle s'obstinait à rester dans l'île de Saint-Joseph. Aussi, lorsque le printemps fut arrivé, deux capitaines vinrent, au nom de tous, prier le P. Ragueneau, supérieur de la mission, de les conduire à Québec pour y demeurer. Après avoir consulté ses confrères, il résolut de sauver la petite troupe de chrétiens que la famine et la guerre menaçaient de détruire. La proposition ayant été mûrement pesée, il fut décidé que tous descendraient ensemble à Québec ; le projet, une fois arrêté, fut de suite mis à exécution, afin d'empêcher les Iroquois d'en avoir connaissance.

(1) *Relation de* 1650.

Trois cents chrétiens hurons partirent avec les missionnaires pour entreprendre ce long et dangereux voyage. De tous côtés l'on découvrait les marques du passage des Iroquois, des cabanes à demi-brulées, des champs abandonnés, des restes de bûchers sur lesquels avaient été tourmentées les malheureuses victimes de leur barbarie, plusieurs forts où ils avaient passé l'hiver en faisant la chasse aux hommes aussi bien qu'aux bêtes. Les bords du grand lac des Nipissiriniens étaient devenus une profonde solitude, depuis que tous les habitants des environs avaient été massacrés par les Iroquois.

A mi-chemin, une alarme assez vive fut jetée parmi les voyageurs; l'avant-garde ayant découvert les pistes d'un parti nombreux, on crut que des ennemis étaient dans le voisinage. La joie fut donc grande lorsqu'on reconnut que c'était une bande de vingt hurons et de quarante français, qui remontaient accompagnés du P. Bressani, et qui, attaqués peu de jours auparavant par des iroquois, se tenaient depuis sur leurs gardes. Se confiant dans leur nombre, ils s'étaient laissé surprendre sur la rivière des Outaouais, et voici ce qu'ils rapportaient. Des iroquois, qui avaient hiverné en ces lieux et qui au printemps étaient restés pour attendre le passage des canots, avaient aperçu la fumée s'élevant au-dessus du lieu où étaient campés les compagnons du P. Bressani; pendant la nuit ils firent une reconnaissance, et bien qu'ils ne fussent que dix guerriers, ils eurent l'assurance d'attaquer ces soixante hommes. S'étant glissés dans le camp pendant que les Hurons et les Français dormaient, ils déchargèrent leurs coups sur les premiers qu'ils rencontrèrent. Eveillé par les plaintes des mourants, le P. Bressani se leva et appela aux armes; dans le même moment il reçut trois blessures. Les alliés, tirés par ces cris de leur profond sommeil, saisirent leurs armes, et, se jetant sur les assaillants, en tuèrent six et en firent deux prisonniers.

Informée des malheurs arrivés au pays des Hurons, la bande du P. Bressani se joignit aux familles qui descendaient, et rebroussa chemin.

Les Hurons arrivaient à Québec avec d'autant plus de confiance, qu'ils connaissaient l'intérêt que leur portaient les Français. Ils comptaient aussi sur la coutume, fidèlement suivie chez les peuples sauvages, de donner l'hospitalité à ceux que des malheurs forcent à abandonner leur patrie. A Montréal, on les invita à s'établir dans l'île; mais ils refusèrent cette offre généreuse, parce qu'ils redoutaient les visites des Iroquois, et savaient qu'à Québec, ils se trouveraient plus

éloignés de leurs farouches ennemis. Dans ce dernier lieu, on reçut avec charité les pauvres exilés. Les Ursulines et les Hospitalières se chargèrent de nourrir plusieurs familles; le gouverneur et quelques particuliers généreux en firent autant. Il en resta encore près de deux cents aux soins des Jésuites, qui pour fournir à ces dépenses, renvoyèrent en France plusieurs des missionnaires, rendus disponibles par la destruction des missions huronnes.

Les chrétiens qui s'étaient refugiés à l'île de Saint-Joseph en 1649, ne formaient qu'une partie de la nation, car plusieurs bandes de hurons s'étaient dispersées de différents côtés. Une d'elles alla se réfugier dans l'île d'Ekaentoton, où les Jésuites avaient d'abord songé à conduire le gros des chrétiens; une autre se retira à Michillimakinac, île avantageusement située près de l'entrée du lac Michigan et considérée comme sacrée parmi les tribus de l'ouest. Quelques familles se joignirent aux Eriés ou Chats, placés sur la côte méridionale du lac du même nom. Peu d'années après, ces familles huronnes furent enveloppées dans la ruine totale de la nation qui les avait adoptées.

Les habitants des deux villages de Saint-Michel et de Saint-Jean-Baptiste, ne sachant que devenir, en appelèrent à la générosité de leurs ennemis, et furent admis dans le canton de Tsonnontouan. Bon nombre de ces hurons étaient chrétiens; et non seulement ils conservèrent leur foi, mais ils inspirèrent à plusieurs de leurs nouveaux alliés le désir de connaître la religion chrétienne. Lorsque, bien des années après, quelques missionnaires pénétrèrent dans ce canton, ils furent remplis d'étonnement et d'admiration en trouvant, au milieu des désordres de la barbarie, une petite réunion de chrétiens fervents et constants dans la foi.

Enfin, beaucoup de hurons se refugièrent dans les montagnes de la nation du Petun, où les Jésuites avaient deux missions. Le bourg principal d'une des missions avait reçu le nom de Saint-Jean. Il se trouvait près des frontières du pays, et par conséquent fort exposé; mais, comme il y restait plus de cinq cents familles, on se croyait en sûreté. Au mois de novembre de l'année 1649, on y apprit que trois cents iroquois rôdaient dans les environs, cherchant à surprendre quelque village. Les habitants du bourg Saint-Jean, hommes de main et de courage (1), les attendirent de pied ferme pendant plu-

(1) *Relation de* 1650.

sieurs jours ; enfin, voyant que l'ennemi ne se montrait pas, ils partirent pour aller le rencontrer et le détruire, car ils étaient assurés de remporter la victoire.

Les Iroquois avaient fait un détour pour cacher leur marche, et, pendant qu'on les cherchait au loin, ils parurent le sept décembre devant le bourg, qu'ils savaient être dégarni d'hommes. Les portes furent facilement forcées, et les Iroquois, pressés d'en finir dans la crainte d'être surpris, se hâtèrent de massacrer tous ceux qui n'auraient pu facilement les suivre dans leur retraite précipitée. Le Père Charles Garnier, d'une riche famille de Paris, était alors le seul missionnaire résidant dans le bourg. Aux cris des assaillants, il reconnaît tout le danger, et court à l'église, où étaient réunis quelques chrétiens. « Mes frères, » leur dit-il, en entrant, « nous sommes morts ; priez Dieu, et prenez la fuite par où vous pourrez vous échapper. » En vain ces bonnes gens le pressent de fuir avec eux ; il leur donne sa bénédiction, et se jette au milieu des groupes de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'ont point la force de fuir ; il les exhorte, les baptise, les absout et les prépare à aller à Dieu. Pendant qu'il exerce ces saintes fonctions, il est atteint de deux balles et renversé baignant dans son sang. Revenu bientôt à lui-même, il se relève un peu pour prier, et aperçoit à quelques pas un pauvre chrétien, qui comme lui a été laissé pour mort. Il se traîne de son côté pour l'assister ; mais, ayant été observé par des iroquois dans l'accomplissement de cet acte de sublime dévouement, ces barbares le renversent mort, en lui assénant deux coups de hache sur les tempes.

Deux jésuites étaient dans la mission voisine. Ils accueillirent avec charité les pauvres fugitifs. Le lendemain, ayant appris la retraite de l'ennemi, ils allèrent visiter les ruines fumantes du bourg de Saint-Jean, pour porter secours à ceux qui auraient pu échapper et pour donner la sépulture à leur confrère. Ils trouvèrent son corps couvert d'une couche épaisse de sang et de cendres. Se dépouillant d'une partie de leurs habits pour couvrir ces restes précieux, ils les inhumèrent au lieu même où avait été l'église.

Deux jours aprés la prise et l'incendie du bourg, les guerriers hurons et tionnontates, revenant de leur course inutile, s'arrêtent sur les débris de leurs demeures désolées. Pas une plainte n'est proférée ; pas une larme n'est versée ; car aux femmes seules il appartient de pleurer et de se plaindre. Dans un profond silence, ils allument les feux ; et, assis à l'entour

suivant la façon des sauvages, ils demeurent une demi-journée, sans parler, sans lever les yeux, sans même pousser un soupir: c'était-là le seul deuil qui fût permis à des hommes.

Deux jours avant la destruction de la bourgade de Saint-Jean, le P. Chabanel compagnon du P. Garnier, etait parti sur l'ordre de ses supérieurs pour se rendre à la résidence de Sainte-Marie. Avec lui cheminaient sept ou huit hurons chrétiens. Fatigués à la suite d'une pénible marche et surpris par les ténèbres, ils s'étaient un soir arrêtés au milieu des bois pour y passer la nuit. Pendant que les hurons dormaient, le P. Chabanel veillait; vers le milieu de la nuit, il entendit un bruit confus de pas, des cris, des gémissements: c'était l'armée iroquoise revenant victorieuse et traînant à sa suite les malheureux captifs, dont quelques-uns avaient entonné la chanson de guerre. Il comprit ce qui était arrivé, et éveilla ses compagnons; ceux-ci prirent la fuite avec précipitation, et abandonnèrent le missionnaire, qui ne les pouvait suivre. Comme il n'avait point paru depuis, on crut d'abord qu'il était mort de froid ou de faim; mais plus tard on apprit qu'il avait été tué par un huron apostat, qui s'était vanté qu'il donnerait la mort à quelqu'un des Pères Jésuites (1).

La dispersion des Hurons fut accompagnée de plusieurs épisodes intéressants, dont un des plus remarquables se passa à Sainte-Marie, dans l'île de Saint-Joseph. En partant pour Québec, le P. Ragueneau y avait laissé plusieurs familles qui devaient le suivre dans l'automne de 1650; mais des circonstances imprévues les empêchèrent de tenir leur promesse. Malgré l'éloignement de cette île, les Iroquois n'y laissèrent pas en repos les malheureux qui s'y étaient retirés. Vers la fin de l'automne de 1650, un parti ennemi éleva un fort sur la terre ferme, et attendit patiemment l'occasion de surprendre ceux qui s'éloigneraient de l'habitation. Enfin quelques chasseurs hurons, étant sortis, tombèrent dans une embuscade; parmi eux était Anahotaha, chef célèbre dans les conseils aussi bien que dans les combats, et remarquable par sa prudence et par sa finesse. Il se préparait à vendre chèrement sa vie, lorsqu'il fut arrêté par les paroles des capitaines iroquois, qui lui déclarèrent qu'ils avaient des pensées de paix, et qu'ils venaient engager les Hurons à se réfugier parmi eux, afin de former un seul peuple. Accoutumé à toute espèce d'aventures et connaissant la fourberie des Iroquois, il s'avança avec assurance

(1) *Relation de* 1650.

jusques dans leur fort, résolu de les prendre dans leurs propres piéges. Ils étalèrent des présents devant Anahotaha, et lui firent en même temps des propositions. « Ce n'est pas à moi, » leur répondit-il, « qu'on doit offrir ces présents, et faire ces propositions; c'est aux vieilles têtes qui sont le conseil et l'âme de notre pays. Gardez-moi comme otage, et envoyez vers eux quelques hommes de conduite et de courage. »—« Non pas, » lui répondirent-ils; « tu iras toi-même, et tes compagnons resteront ici comme otages. »

Trois iroquois partent avec Anahotaha, pour traiter de l'union des deux peuples. Un cri de joie, qu'il jette en entrant dans la bourgade, met en émoi tous les Hurons qui accourent auprès des ambassadeurs. « Mes frères, » leur dit Anahotaha, « le ciel nous est favorable; les Iroquois n'entretiennent plus de pensées de sang contre nous; ce sont nos frères et nos pères : ils nous donnent aujourd'hui la vie, après nous avoir conduits au tombeau. » A ces mots, des acclamations retentissent de toutes parts. Les Iroquois, témoins de cette manifestation, ne peuvent rien attendre de plus favorable. Pendant que chacun les fête de son mieux, Anahotaha tient un conseil secret avec trois ou quatre des meilleures têtes; on y conclut que, l'ennemi cherchant à tromper, il faut le prévenir et le prendre dans ses propres filets; et le chef huron est chargé de mettre le projet à exécution. Un cri public annonce à tout le village qu'on va partir avec les Iroquois, afin d'aller demeurer dans leur pays; les femmes pilent le maïs nécessaire pour le voyage, qu'on doit commencer dans trois jours; hommes, femmes, enfants, tous se préparent à se mettre en route. Anahotaha est le premier à porter cette nouvelle aux Iroquois; les visites deviennent fréquentes de part et d'autre, et la confiance semble complètement établie entre les deux peuples.

Trente iroquois étaient dans le fort des Hurons lorsque, à un signal donné, les haches huronnes se lèvent sur leurs têtes, et ils sont tous massacrés, à l'exception de trois, sauvés par Anahotaha, en reconnaissance de ce qu'eux-mêmes lui avaient conservé la vie. L'un des blessés avoua ingénument qu'au moment où ils furent attaqués, ils étaient sur le point de faire main basse sur tous les Hurons. Découragés par la mort de leurs plus braves compagnons, les Iroquois qui étaient restés sur la terre ferme, reprirent précipitamment le chemin de leur pays, et laissèrent tranquilles les chrétiens de Sainte-Marie.

(1) *Relation de* 1651.

Ce repos ne pouvait être que momentané ; les Iroquois devaient chercher à laver dans le sang de leurs ennemis l'affront qu'ils venaient de recevoir. Voilà ce que comprirent les Hurons ; aussi, au printemps suivant, ils s'éloignèrent de Sainte-Marie, et allèrent chercher une retraite à soixante lieues de là dans l'île d'Ekaentoton. Il était temps ; car, à peine avaient-ils laissé l'île de Saint-Joseph qu'une bande d'iroquois y arriva et déchargea sa fureur sur quelques pauvres chrétiens qui n'avaient pu suivre leurs frères.

En même temps qu'ils poursuivaient à outrance les restes de la nation huronne, les Iroquois entreprenaient de détruire la nation neutre, qui jusqu'alors s'était maintenue à force de ménagements ; elle avait porté la patience si loin, qu'un de ses bourgs ayant été surpris par trahison et complètement détruit, elle avait gardé un honteux silence. En vain s'était-elle courbée sous l'humiliation ; son sort était prononcé. Occupant le beau pays qui s'étend au nord de la rivière de Niagara (1), entre les lacs Ontario et Erié, les Attiouandaronk ou Neutres étaient trop voisins des Iroquois pour se flatter de rester longtemps tranquilles. Ceux-ci, en effet, mirent sur pied des forces considérables, et enlevèrent deux bourgades des Neutres, dans l'une desquelles il y avait plus de seize cents hommes ; la première fut prise dans l'automne de 1650, et la seconde au printemps suivant. Cette perte fut si grande et si douloureuse, qu'elle entraîna la ruine de la nation neutre ; car les bourgades éloignées furent aussitôt abandonnées de leurs habitants, qui s'enfuirent pleins d'épouvante et se dispersèrent dans les forêts ou sur les rivières les plus éloignées. Les Hurons qui s'étaient refugiés chez les Neutres furent encore forcés de s'enfuir ; quelques-uns gagnèrent vers l'ouest, et d'autres se dirigèrent vers le midi, pour se joindre à leurs alliés les Andastes (2). Commencée en 1650, la destruction de la nation neutre fut complétée en 1651.

La politique des Iroquois semble, vers cette époque, avoir été d'entourer leur pays d'une vaste solitude, et d'étendre sans cesse ce cercle de désolation, par la destruction ou la dispersion des tribus environnantes. Vers le midi et l'est, ils éprou-

(1) Le Père Ragueneau est le premier écrivain qui ait mentionné la cataracte de Niagara. Dans la Relation de 1648, il en écrit comme suit : " De la même nation neutre tirant vers le midi, on trouve un grand lac, quasi de deux cents lieues de tour, nommé Erié, qui se forme de la décharge de la mer Douce, et qui va se précipiter par une chute d'eaux d'une effroyable hauteur, dans un troisième lac nommé Ontario "

(2) *Relation de* 1651.

vèrent une vigoureuse résistance, qu'ils ne parvinrent jamais à vaincre: les Andastes, les Mahingans et les Abenaquis, puissants et accoutumés à la guerre, étaient des ennemis redoutables; aussi les Iroquois portaient-ils de préférence leurs armes au nord et à l'ouest, contre les tribus algonquines et chez les nations de la langue huronne, alors livrées à cet esprit de vertige qui précède la chute des peuples.

La plupart des missionnaires qui étaient revenus du pays des Hurons, partirent pour la France; plusieurs étaient usés par les fatigues, et trop âgés pour recommencer l'étude de quelque autre langue sauvage. Il en resta cependant près de trente dans le pays, pour les besoins des Français et des sauvages chrétiens. Les hurons arrivés avec le P. Ragueneau passèrent l'hiver à Québec; au printemps de 1651 on les plaça à la pointe de l'île d'Orléans, dans un lieu aujourd'hui nommé l'anse du Fort; ils y furent bientôt rejoints par quelques petites bandes qui s'étaient arrêtées aux Trois-Rivières, à Québec et à Beauport (1). Les exilés y trouvèrent une nouvelle patrie, à laquelle ils donnèrent le nom de Sainte-Marie, en souvenir des lieux qu'ils avaient été forcés d'abandonner. Le site était admirablement choisi, près d'une anse du Saint-Laurent, où les canots pouvaient aborder avec sûreté. Le village fut bientôt formé; autour d'une humble chapelle, la première qui ait été bâtie dans l'île d'Orléans, s'élevèrent les cabanes faites sur le modèle des anciennes demeures huronnes; auprès, étaient les champs dans lesquels la petite colonie cultivait le maïs; la forêt était toute voisine, et le grand fleuve fournissait les moyens de faire la pêche et la chasse.

La destruction de la nation huronne, qui avait toujours été la fidèle alliée des Français, causa dans la colonie une douloureuse sensation, à laquelle se mêlait un sentiment de profonde inquiétude. Débarrassés de leurs redoutables adversaires, les Iroquois ne se tourneraient-ils pas avec une nouvelle fureur contre les habitations françaises, alors qu'ils n'avaient plus à craindre d'être attaqués du côté de l'ouest? Dorénavant ils pourraient réunir toutes leurs forces, pour écraser d'un seul coup les faibles postes de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal. Déjà quelques petits partis iroquois s'étaient avancés

(1) *Vie du P. Chaumonot.* Demoiselle Eléonore de Grandmaison, veuve du sieur Chavigny de Berchereau, vendit, pour l'établissement huron, une partie des terres cultivées de son fief, aujourd'hui connu sous le nom de fief Beaulieu ou Gourdeau. La maison de Noël Bowen, écuyer, occupe aujourd'hui le milieu de l'emplacement du fort des Hurons.

jusqu'à trois lieues de Québec au mois de mars 1650, brûlant les maisons et massacrant plusieurs hommes isolés ; ces courses avaient suffi pour jeter l'épouvante parmi les habitants (1). L'on attendait impatiemment de France des secours qui n'arrivaient point. Les affaires paraissaient être dans un état si déplorable, qu'on crut devoir envoyer en Europe le P. Jérôme Lalemant, supérieur des missions, pour faire connaître la position critique de la colonie. Il partit en effet au commencement de novembre avec le P. Bressani et quelques-uns des principaux habitants du pays.

Cependant, au milieu de la consternation générale, il se trouvait des âmes fortes et courageuses, qui, mettant leur confiance dans la providence, attendaient sans crainte le retour de jours meilleurs. « Au reste, » écrivait la Mère de l'Incarnation (2), « pour délabrées que soient les affaires, n'ayez point d'inquiétude à mon égard, je ne dis point pour le martyre, car votre affection pour moi vous porte à me le désirer, mais j'entends des autres outrages qu'on pourrait appréhender de la part des Iroquois ; je ne vois aucun sujet d'appréhender, et, si je ne suis bien trompée, j'espère que les croix que l'église souffre maintenant seront son exaltation. Tout ce que j'entends dire ne m'abat point le cœur ; et, pour vous en donner une preuve, c'est qu'à l'âge que j'ai, j'étudie la langue huronne et en toutes sortes d'affaires nous agissons comme si rien ne devait arriver. »

Ecrivant du Havre-de-Grâce à son provincial, le P. Jérôme Lalemant exprimait les mêmes espérances : « Le quatrième sujet de consolation que je voyais dans ce pauvre pays désolé est le courage et la générosité de nos religieuses tant hospitalières, qu'ursulines.... ; c'est une des espérances que j'ai de la conservation du pays, ne pouvant penser que Dieu abandonne des âmes de cette nature, si saintes et si charitables. Il me semble que tous les anges du paradis viendraient plutôt à leur secours, si tant est que les hommes de la terre manquassent de procurer leur conservation en ce nouveau monde. »

Cette année même, Dieu éprouvait les Ursulines d'une manière terrible. Dans la nuit du trente décembre, le feu prit à leur boulangerie, et, lors qu'on s'en aperçut, il avait déjà gagné l'étage supérieur, où étaient couchées les jeunes pensionnaires. A peine les religieuses et leurs élèves, à demi vêtues,

(1) *Lettres Historiques de la* M. de l'Incarnation.

(2) Lettre à son fils, du 17 septembre 1650.

eurent-elles le temps de s'arracher aux flammes et de se jeter sur la neige qui couvrait le sol. En moins d'une heure le monastère fut entièrement consumé; meubles, habits, papiers, tout avait été la proie des flammes. Aussi l'étonnement des Français et des sauvages fut grand lorsqu'ils virent les religieuses, réunies autour de leur supérieure, s'agenouiller sur la neige, pour remercier Dieu en récitant le *Te Deum* et pour lui faire une nouvelle offrande d'elles-mêmes. Leur seule inquiétude était qu'on ne voulût les faire repasser en France (1). « Mais, » remarque le P. Ragueneau, « tout le pays a intérêt à leur rétablissement, principalement à cause de leur séminaire ; car l'expérience nous apprend que les filles qui ont été aux Ursulines s'en ressentent toute leur vie, et que dans leur ménage.... elles élèvent bien mieux leurs enfants. »

Accueillies par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, les Ursulines demeurèrent chez elles pendant trois semaines; elles allèrent ensuite se loger dans une petite maison, bâtie par Madame de La Peltrie et voisine des ruines de leur monastère (2). Tous les citoyens, même les plus pauvres, s'empressèrent de leur porter des secours. Elles firent des emprunts, avec lesquels elles commencèrent la reconstruction de leur maison, et, moins de dix-huit mois après l'incendie, elles prenaient possession de leur nouvelle demeure. « C'est une chose admirable, » dit la Mère de l'Incarnation, à cette occasion (3), « de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays ; lorsque l'on y croit tout perdu, il meut de certains ressorts cachés aux yeux du monde, par le moyen desquels il rétablit ou modère toutes choses. »

Dans le même temps que les Ursulines s'occupaient de relever leur séminaire pour les filles, les Pères Jésuites établissaient un pensionnat modeste pour les garçons. Il fut placé sous la direction d'un honnête laïque, qui leur apprenait à lire et à écrire, et qui leur enseignait le plain-chant. Comme ce pensionnat ou séminaire était voisin de l'église et du collége, les élèves servaient comme enfants de chœur, et les plus avancés allaient en classe au collége. « Sans cela, » dit le P.

(1) *Lettres Spirituelles et Historiques de la* Mère de l'Incarnation*; Relation de* 1651 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(2) Cette maison servit plus tard de demeure à Mgr. de Laval ; elle existait encore, il y a vingt-cinq ans. Quelque petite qu'elle fût, il fallut y loger treize religieuses avec leurs pensionnaires, et y pratiquer une chapelle, un chœur et des écoles.

(3) *Lettres Spirituelles de la* Mère de l'Incarnation.

Ragueneau, « nos Français deviendraient sauvages et auraient moins d'instruction que des sauvages mêmes (1). »

De son côté, M. D'Ailleboust employait de son mieux les faibles ressources laissées à sa disposition, afin de conjurer les malheurs qui menaçaient la colonie et de relever les espérances de ses habitants.

D'après une lettre du conseil de Québec, datée du vingtième jour de juin 1651, il paraît que les autorités du Massachuset avaient fait des avances pour établir des relations commerciales entre la Nouvelle-Angleterre et le Canada (2). Le P. Druillètes avait dû être le porteur de semblables propositions lorsqu'il revint du pays des Abenaquis en 1647 ; elles étaient alors demeurées sans résultat, quoique le conseil s'en fût occupé en 1648. Des abenaquis vinrent en 1649 à Québec pour inviter le P. Druillètes à aller demeurer parmi eux ; ils portaient en même temps les lettres des marchands anglais, qui désiraient hâter la conclusion du traité de commerce. Les Français n'avaient garde de rejeter les propositions qui leur étaient faites ; mais, comme un simple traité de commerce était tout à l'avantage des Anglais, ils voulurent y annexer la condition, que les deux peuples s'uniraient pour faire la guerre aux Iroquois, et empêcher ces barbares de détruire les tribus attachées aux intérêts des Européens.

Le P. Druillètes fut chargé d'entamer les négociations, et il partit le premier de septembre 1650, conduit par Noël Négabamat, chef des algonquins chrétiens de Sillery, et par Jean Guérin, attaché au service des missionnaires. Par la rivière Chaudière, les envoyés atteignirent les sources du Kinibeki, qu'ils descendirent jusqu'à Narantsouak (3) premier bourg des

(1) Le maître de pension, mentionné par le P. Ragueneau, était très-probablement le sieur Saint-Martin, sacristain et chantre de l'église paroissiale, où l'on avait commencé à faire l'office.—" La grande église de Québec, dont on commença la bâtisse il y a trois ans, n'est pas encore toute achevée ; toutefois on commença à Noël à y faire l'office avec un ordre et une majesté qui augmentent la dévotion ; il y a huit enfants de chœur, des chantres et des officiers." *Relation de* 1651.

(2) Les registres des colonies de Boston et de Plymouth gardent le silence sur ces premières avances faites par les autorités de la Nouvelle-Angleterre au conseil de Québec. Hutchinson semble avoir suivi Charlevoix ; voici ce qu'il en dit : " Proposals had been made in the year 1648 to monsieur D'Ailleboust, governor of Canada for a free commerce between the Massachusetts and that country. The French kept a correspondence until the year 1650 when he sent a french agent to Boston .... Hutchinson's *Hist. of Massachusett's Bay*, vol. 1, p. 166.—Le P. Druillètes nous apprend que ce fut le gouverneur Winthrop qui fit d'abord des propositions. Voici ce qu'en dit ce Père. " Le principal magistrat de la colonie de Kénétigouc, nommé monsieur Wintrop, fils de feu M. Wintrop, qui le premier a écrit à Québec pour le commerce, aime fort les Français et probablement fera pour les secourir ce qu'il pourra, ensuite de la lettre que je lui ai écrite, le priant d'achever ce que son père a commencé."

(3) Aujourd'hui Norridgwock.

Abenaquis ; à quinze lieues plus loin, ils trouvèrent Koussinoc (1), habitation des marchands anglais. La colonie de Plymouth avait pris possession du Kinibeki et des terres voisines, et elle avait autorisé une compagnie de marchands à y faire le trafic avec les sauvages. Le principal commis de cet établissement était le sieur John Winslow (2), homme considéré dans la Nouvelle-Angleterre et pour lui-même, et pour les services rendus par sa famille. Winslow se montra plein de bienveillance envers le jésuite ambassadeur, et voulut le conduire à Boston, où il fut accueilli avec bienveillance et logé chez le major général Gibbons (3). Son caractère d'envoyé du gouverneur de la Nouvelle-France fut pour lui une sauvegarde suffisante, quoique une loi fort sévère eût été passée, quelques années auparavant, contre les Jésuites et tous les ecclésiastiques catholiques (4).

Il fut conduit par les sieurs Winslow et Gibbons à Roxbury, où demeurait le gouverneur Dudley. Voici comme il rend compte de sa mission dans une lettre adressée à ses supérieurs. « Je lui présentai la lettre de créance de la part de monsieur le gouverneur de Kébec, et lui demandai audience en qualité d'ambassadeur et agent, non-seulement au nom de monsieur le gouverneur...., mais aussi de la part des catéchumènes abnaquiois qui sont sous la jurisdiction de Plymouth.... Le jour de mon audience fut différé jusques au mardi suivant, par ce que M. le gouverneur d'ici devait assembler les magistrats ce jour-là pour quelque autre occasion....

« Avant de vous exposer ce que j'ai fait ici de ma double ambassade, il est nécessaire que je vous donne connaissance de l'état et gouvernement de ce pays.

(1) Taconnock.

(2) Frère d'Edouard Winslow, agent des colonies anglaises en Angleterre.

(3) Le major Gibbons était connu des Français de l'Acadie par suite de ses liaisons de commerce avec Charles de La Tour. C'était un homme important à Boston ; quoiqu'il fût engagé dans les affaires de commerce, il était ordinairement chargé de la conduite des affaires militaires. Il fut major général de la colonie depuis 1649 jusqu'à 1654, année de sa mort. Le P. Druillètes dit du sieur Gibbons : " Il me donna une clef d'un appartement en sa maison où je pourrais avec toute liberté faire ma prière et les exercices de ma religion, et me pria de ne point prendre d'autre logis pendant que je séjournerais à Boston. "

(4) Cette loi se trouve dans les registres de la colonie de Massachuset, Anno 1647. " No Jesuit or spiritual or ecclesiastical person ordained by the authority of the Pope or see of Rome shall henceforth, at any time, repair to, or come within this jurisdiction ; and, if any person shall give just cause or suspicion that he is one of such society or order, he shall be brought before some of the magistrates ; and if he cannot free himself of such suspicion, he shall be committed or bound over to the next court of assistants, to be tried or proceeded with by banishment or otherwise, as the Court shall see cause ; and, if any person so banished shall be taken the second time within this jurisdiction, he shall upon lawful trial and conviction be put to death. "

« Toute la Nouvelle-Angleterre est une république composée de quatre colonies. La première et la plus considérable est celle de Boston, qui a, dit-on, quarante bourgs ou villages dans son ressort ou district. La deuxième est celle de Plymouth, à quatorze lieues d'ici ; celle-ci a vingt bourgs ou villages, dont Plymouth est le principal, mais beaucoup moindre que celui de Boston, quoiqu'il soit le plus ancien de tous ; il est situé vers le cap de Mallebarre. La troisième est celle de Kenetigouc (1), à trente ou quarante lieues de la deuxième. Celle-ci a environ dix bourgs. Kenetigouc est la rivière des Sokokiois. La quatrième est celle de Kouinopeia (2), à dix lieues de la troisième.... »

« Toutes ces quatre colonies sont unies par les articles de la confédération, dont l'un porte que nulle colonie en particulier ne pourra rien déterminer pour quelque guerre que ce soit, sans l'aveu et conclusion de l'assemblée des états de tout le pays ; on l'appelle le conseil ou la cour des commissaires, qui sont huit en nombre, c'est-à-dire, deux députés de chaque colonie. Ils se doivent assembler à Kouinopeia à la première séance, qui ordinairement n'est qu'au mois de septembre. Eux-mêmes, étant assemblés, choisissent un d'entre eux, qui préside (3). »

« Outre ce conseil des états pour tout le pays, chaque colonie particulière a son conseil composé de son gouverneur, vice-gouverneur et de quelque nombre de conseillers, qu'ils appellent magistrats. Ce conseil particulier donne audience, selon les causes qui se présentent dans l'année. Tous les

(1) Connecticut.

(2) Quinnipiack ou New-Haven.

(3) En 1643, les colonies de Massachuset, de Plymouth, de Connecticut et de New-Haven formèrent une confédération et prirent le nom de *Colonies Unies de la Nouvelle-Angleterre*. Leur objet était de s'unir pour se défendre contre les nations sauvages, pour résister aux envahissements de leurs voisins les Français, les Hollandais et Suédois, et pour conserver leurs libertés contre les partis qui agitaient alors l'Angleterre. Il paraît même que les chefs de la Nouvelle-Angleterre auraient alors voulu porter les colonies des autres nations à faire partie de la confédération, et à s'engager par des traités particuliers à maintenir la paix en Amérique parmi les Européens, nonobstant les guerres qui pourraient survenir entre les différents peuples de l'Europe. Ce fut en vertu de ce projet que les colonies anglaises firent des traités de paix avec D'Aulnay et avec La Tour, et qu'elles adressèrent des propositions au gouverneur du Canada.

Chaque colonie nommait deux députés, qui prenaient le nom de *Commissaires ;* les grandes questions de paix, de guerre, d'alliances, étaient décidées par la cour des commissaires, qui représentait la confédération vis-à-vis des nations étrangères. S'il n'y avait pas unanimité dans les décisions, une proposition ne pouvait être adoptée que si elle était soutenue par les députés de trois colonies. Les affaires intérieures de chaque colonie étaient réglées par sa législature particulière. Cette union subsista pendant plus de quarante ans.

officiers de cette cour particulière sont créés et confirmés au mois de mai, qui est le temps auquel la cour générale de toute la colonie se tient, c'est-à-dire, la chambre haute, composée des plus considérables de la colonie, et la basse, composée des députés du peuple.... C'a été cette cour particulière de Boston qui m'a donné audience, après m'avoir invité à dîner, le treize de décembre (1). »

Ayant appris à Boston que la cour des commissaires, représentant les colonies unies de la Nouvelle-Angleterre, pouvait seule s'occuper de ses propositions, le P. Druillètes écrivit au sieur Winthrop, gouverneur du Connecticut, pour l'engager à achever ce que son père avait commencé à Boston. Il se rendit ensuite à Plymouth, où le gouverneur Bradford le reçut bien et lui donna des espérances (2).

Après avoir exposé les résultats de son ambassade, il ajoutait : « 1° Je suppose comme chose très-assurée que les Anglais des quatre colonies unies, à savoir Boston, Plymouth, Kenetigouc, Kouinopeia, ont fort bonne main pour exterminer les nations sauvages ; ils en ont exterminé deux *usque ad mingentem ad parietem;* ils sont si puissants en nombre, que quatre mille hommes peuvent être mis sur pied dans la seule colonie de Boston ; ils sont quarante mille âmes dans les quatre colonies pour le moins, et d'ailleurs le chemin pour aller aux Iroquois est fort court et fort facile.

« 2° Je suppose l'article exprès de leur union qui porte que, sans le consentement des commissionnaires ou des députés de ces quatre colonies, aucune ne peut entreprendre aucune guerre offensive ; et partant, il faut que les dits députés s'assemblent pour délibérer là-dessus, et que trois colonies consentent à ce secours, afin que la pluralité des voix l'emporte. Or, cela supposé, je pense que nous avons assez bonne espérance de ce secours par le moyen des Anglais, pourvu que nous ayons une morale assurance que, de quatre colonies, trois sont pour consentir. »

Puis, examinant les dispositions des colonies, il concluait que celles de Boston, de Plymouth et de Connecticut seraient favorables à l'envoi de secours, tandis que celle de New-Haven ne serait pas opposée à la proposition. Il espérait encore beaucoup de l'appui d'Edouard Winslow, qui était agent des

(1) Lettre du P. Druillètes.

(2) *Narré du voyage fait pour la mission des Abnaquiois et des connaissances tirées de la Nouvelle-Angleterre et de la disposition des magistrats de cette république pour le secours contre les Iroquois.*

colonies à Londres, et dont le crédit était fort grand dans toute la Nouvelle-Angleterre.

En retournant de Plymouth à Boston le P. Druillètes s'arrêta à Roxbury, où résidait le Révérend John Eliot, nommé par ses compatriotes l'apôtre des Indiens, parce qu'il s'occupait, à quelques milles de Boston, de la conversion des sauvages du voisinage. Eliot avait appris la langue des Aberginiens, ou Massachusets; il leur faisait des sermons et leur enseignait à lire la bible. Il dut être un peu étonné en voyant ce missionnaire jésuite, qui parlait les langues sauvages aussi bien que les indigènes eux-mêmes; qui avait passé plusieurs hivers dans les cabanes enfumées des Oumamiouek et des Papinachois, à trois ou quatre cents milles des habitations françaises; qui venait de traverser d'épaisses et interminables forêts, et dont « l'habit ainsi que l'équipage le rapprochaient plus d'un sauvage que d'un français de médiocre condition (1).»

Eliot traita fort honnêtement le P. Druillètes, comme celui-ci en rend témoignage. « Le ministre, » écrit-il, « nommé maître Heliot, qui enseignait quelques sauvages, me retint chez lui, à cause que la nuit me surprenait, et me traita avec respect et affection, et me pria de passer l'hiver avec lui (2). » La voix du devoir appelait ailleurs le missionnaire: ayant, pour le moment, terminé ses fonctions d'ambassadeur, il alla passer le reste de l'hiver au milieu de ses catéchumènes abenaquis, pour les instruire et les confirmer dans la foi. Au printemps, il retourna à Québec, où il arriva le quatre juin 1651. Il rendit compte de ses négociations; et, l'affaire ayant été examinée de nouveau par le conseil, il fut chargé d'aller à Boston avec le sieur Jean-Paul Godefroy, l'un des conseillers, remettre une lettre adressée « aux commissionnaires de la Nouvelle-Angleterre, et discuter avec eux la question du secours demandé contre les Iroquois. »

Dans cette lettre, datée du vingt juin 1651, les conseillers présentaient des raisons en faveur d'une alliance entre les Anglais et les Français contre la nation iroquoise. La Nouvelle-Angleterre ayant proposé de lier commerce avec la Nouvelle-France, il était désirable « d'entrer en même temps en une ligne offensive et défensive contre les Iroquois, qui empêcheraient ce commerce; » de plus les Anglais étaient intéressés à réprimer l'insolence des Iroquois, qui massacraient les Sokokiois et les Abenaquis, alliés et amis de l'Angleterre.

(1) Lettre du P. Druillètes.

(2) *Narré du voyage fait pour la mission des Abnaquiois*, etc.

Les députés partirent vers la fin de juin (1); mais, en arrivant Boston, ils découvrirent que les sentiments avaient changé. La colonie de Plymouth s'opposait à la guerre contre les Iroquois, et refusait même aux Français la permission de passer sur ses terres pour aller combattre l'ennemi (2). Cependant, la cour des commissaires, s'étant assemblée, discuta les propositions des députés, et, après une longue délibération, leur remit une réponse aux demandes du gouverneur et du conseil de Québec. Les commissaires exprimaient le désir d'établir la liberté de commerce entre les colonies anglaises et les colonies françaises; mais ils aimaient mieux y renoncer que de s'engager dans une guerre contre les Iroquois.

Cette décision fut préjudiciable aux intérêts des deux parties. Les colonies anglaises auraient rencontré de grands avantages dans l'échange de leurs produits ainsi que des marchandises anglaises contre les riches fourrures du nord; tandis que le Canada obtenait à Boston un excellent marché pour ses pelleteries, et, dans les disettes, pouvait y trouver facilement les grains et les farines, qui ne lui arrivaient de France que bien tard, en petite quantité et de mauvaise qualité. Ce trafic aurait été poussé avec vigueur par les armateurs anglais; car déjà, sur le bruit qu'un traité de commerce allait avoir lieu, un vaisseau de Boston chargé de marchandises et de provisions remontait le Saint-Laurent au printemps de 1651. Certains d'avoir facilement par la mer une part dans le commerce des pelleteries, les Anglais n'auraient pas été tentés de faire de grandes avances, pour l'attirer par une voie difficile et coûteuse à travers les terres. De leur côté, les Français n'auraient pas été sans cesse aux aguets, pour éloigner leurs dangereux rivaux du commerce de l'ouest. Les deux nations n'auraient pas été réduites à adopter des procédés humiliants, même aux yeux des sauvages, pour attirer le castor chez elles; les longues et désastreuses guerres suscitées pour ce seul motif n'auraient jamais eu lieu.

Si la Nouvelle-Angleterre eût voulu déclarer aux Iroquois

(1) Les propositions que portaient les députés étaient contenues dans une pièce officielle, signée par le P. Ragueneau, vice-supérieur des Jésuites, et les sieurs de Maure, Godefroy et Menoil. Jean-Paul Godefroy, marchand, capitaine de vaisseau et conseiller, avait épousé une fille du Sieur Pierre LeGardeur de Repentigny.

(2) *Records of the Colony of Plymouth*, June 5th 1651.—"Whereas a request was made the last winter by a messenger from the French at Canada to assist them against the Mowhakes, or at least to have liberty to go up through these parts for their more commodious encountering with the said Mowhakes, the court declare themselves not to be willing, either to aid them in their design, or to grant them liberty to go through their jurisdiction for the aforesaid purpose."

qu'elle s'unissait à la colonie française pour mettre fin à leurs attaques contre les nations voisines, cette seule menace les aurait arrêtés dans leur carrière de pillage et de meurtres; car ils se seraient reconnus hors d'état de se maintenir contre tant d'ennemis ligués pour les perdre. La colonie française, n'étant plus obligée de se défendre contre les Iroquois. avait le temps de s'asseoir solidement et de se livrer aux paisibles travaux de l'agriculture; elle déposait les habitudes de guerre jusqu'alors entretenues par ses luttes journalières contre ses farouches voisins. Si l'abstention des colonies anglaises fut nuisible à la Nouvelle-France, elle le fut peut-être plus à la Nouvelle-Angleterre. Par cette décision, les français du Canada furent forcés de demeurer soldats et explorateurs. En guerroyant et en trafiquant, ils pénétrèrent fort loin dans les régions de l'ouest; et, pour conserver le monopole du commerce, ils ruinèrent toutes les entreprises que firent les Anglais dans le dessein de s'avancer vers ces pays. Obligés de combattre sans cesse contre la confédération iroquoise, les traiteurs français étendirent quelquefois leurs courses jusques chez les Anglais, alliés de leurs ennemis; et, ne pouvant obtenir eux-mêmes de repos, ils voulurent troubler celui des colonies anglaises, qui se cachaient derrière les Iroquois.

Les autorités du Canada trouvèrent une nation sauvage toute disposée à les seconder, en conséquence de la faute commise par les provinces unies. Les Abenaquis du Kinibeki avaient vécu en paix, se regardant comme placés sous la protection spéciale de la colonie de Plymouth. Attaqués à plusieurs reprises par les Iroquois, ils appelèrent à leur aide ceux qu'ils considéraient comme leurs amis et leurs alliés ; mais, informés que les Anglais ne voulaient point les secourir, ils se tournèrent vers la France, dont ils devinrent les plus fidèles alliés, et ils jurèrent une haine irréconciliable aux habitants de la Nouvelle-Angleterre. Pendant près d'un siècle, la nation abenaquise continua de harceler les Anglais, dévastant leurs campagnes, brûlant leurs villages et arrêtant leurs progrès vers le Nord.

Tels furent les funestes résultats de l'excessive prudence que manifestèrent dans cette occasion les commissaires des colonies unies, résultats qui ont inondé le sol de l'Amérique de flots de sang européen.

CHAPITRE NEUVIÈME

Dangereuse situation des colons français—Fréquentes alarmes—Attaques des Iroquois contre les habitants de Montréal—Courage des Montréalistes—M. de Maisonneuve va chercher du secours en France—M. de Lauson est nommé gouverneur du Canada—Son arrivée à Québec—Administration de la justice—Grand sénéchal—Mort du P. Buteux—Iroquois autour des Trois-Rivières—Aontarisati, chef iroquois, fait prisonnier—Il est brûlé par les Hurons et les Algonquins—M. Du Plessis-Bochart est tué avec quinze soldats français—Prisonniers français—Normanville brûlé par les Iroquois—Lambert Closse, avec vingt-quatre montréalistes, défait deux cents iroquois—Les Iroquois entreprennent de prendre les Trois-Rivières—Leurs ruses ne réussissant pas, ils demandent à faire la paix—Prise du P. Poncet—Aonéaté défait un parti iroquois—Il est pris et relâché—Le P. Poncet est délivré—Ambassades et paix.

Les familles françaises, éparses sur les bords du Saint-Laurent, se trouvaient exposées à des dangers continuels. Pendant le jour, les hommes étaient attaqués au coin d'un champ, à l'orée d'un bois, sur les eaux du grand fleuve ; pour tomber tout à coup sur leurs victimes, les maraudeurs iroquois se tenaient cachés tantôt derrière un arbre renversé, tantôt dans un marais, ou au milieu des joncs du rivage ; pendant la nuit, ils rôdaient autour des maisons, cherchant à surprendre quelque famille sans défense (1).

L'odeur du sang des Hurons semblait allécher les Iroquois, qui se montrèrent par petites bandes autour de Québec, et surtout à l'île d'Orléans. Pour protéger les habitations et procurer un lieu de refuge aux habitants en cas de surprise, on construisit de petits forts et des palissades sur les points les plus exposés (2).

(1) L'extrait suivant du *Journal des Jésuites* donne une idée des dangers auxquels étaient exposés les Français, aux portes mêmes de Québec ; les personnes qui sont nommées étaient des habitants du Cap-Rouge. " (27 avril 1651). Sur les sept heures du soir, Nicolas Pinel et son fils Gilles furent attaqués dans leur désert par deux iroquois, qui pensèrent les prendre vifs. Boisverdun tira dessus sans les blesser Maître Nicolas et son fils se précipitèrent de peur, aval la montagne, pour se sauver. Ces iroquois ayant été se joindre à d'autres vers la maison de Nopce, (René Mézeray), ils y tirèrent un coup d'arquebuse dans la porte de la maison. La nuit les chiens ne firent qu'aboyer à la côte Sainte-Geneviève (chemin de Sainte-Foye). "

(2) Cette pratique ayant été adoptée plus tard dans plusieurs parties du pays, il est arrivé que, dans bien des endroits, on donne le nom de forts à des villages qui n'ont jamais été fortifiés.

Un bon effet résultait de ces alarmes fréquentes : exposés chaque jour à tomber sous les coups des Iroquois, les Français tâchaient de se tenir prêts à faire une mort chrétienne ; la paix et l'union régnaient parmi eux ; la plupart même fréquentaient les sacrements tous les mois. Ce fut dans ce temps que devint générale une coutume pieuse, qui s'est conservée jusqu'à ce jour au sein de beaucoup de familles. Dans chaque maison, matin et soir, femmes et enfants, maîtres et serviteurs se rassemblaient pour réciter en commun les prières, faire l'examen de conscience et dire les litanies de la Sainte-Vierge ; le chef de la famille se chargeait ordinairement de réciter les prières à haute voix (1).

Montréal, qui était le poste le plus avancé de la colonie, et autour duquel rôdaient continuellement des bandes iroquoises, se distinguait surtout par la piété et la valeur de ses habitants. Il n'y restait plus qu'environ cinquante hommes en état de porter les armes ; fréquemment attaqués par des ennemis supérieurs en nombre, ils avaient toujours réussi à repousser les assaillants, et leur avaient fait éprouver des pertes sensibles. La sagesse et la valeur de M. de Maisonneuve avaient grandement contribué à ces heureux résultats. Cependant ces rencontres coûtaient presque toujours la vie à des français. Au mois de mai 1651, Jean Boudart et sa femme, étant sortis du fort avec un jeune homme, nommé Chicot, furent attaqués par dix iroquois qui se tenaient cachés. Chicot se glissa sous un arbre, tandis que Boudart et sa femme cherchaient à s'échapper par la fuite. Celle-ci fut bientôt arrêtée par les iroquois ; à ses cris, son mari, retournant sur ses pas, engagea contre eux une lutte désespérée, dans laquelle il fut tué. Chicot fut découvert dans sa retraite ; mais, comme il aimait mieux périr que d'être fait prisonnier, il se défendit si vigoureusement, que les iroquois, après l'avoir renversé, lui enlevèrent la chevelure avec un petit morceau du crâne et le laissèrent comme mort sur la place ; ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore quatorze ans. La pauvre femme eut moins de bonheur ; car elle fut brûlée avec tous les raffinements de cruauté que les barbares savaient mettre dans ces occasions.

Trois hommes courageux, Charles Le Moine, Archambault et un autre dont le nom n'a pas été conservé, étant accourus pour secourir Boudart, se trouvèrent en face de quarante iroquois, placés en embuscade derrière l'hôpital. Les français

(1) *Relation de* 1651.

durent rebrousser chemin sous une vive fusillade, et ils se dirigèrent vers l'hôpital, dont ils étaient assez près. Mademoiselle Mance l'avait fait bâtir à quelque distance du fort et sur un terrain un peu plus élevé (1) ; comme il était exposé aux attaques des Iroquois, on l'avait entouré d'une forte palissade. Les trois fuyards, ayant trouvé ouverte la porte de l'enclos, entrèrent précipitamment et eurent le temps de la fermer avant l'arrivée des iroquois qui les suivaient de près. Ils échappèrent ainsi eux-mêmes, et sauvèrent mademoiselle Mance. qui était seule dans l'Hôpital, sans se douter aucunement de la présence des ennemis.

Le dix-huit juin suivant, quatre français attaqués par une bande de cinquante ou soixante iroquois, se jetèrent dans une misérable redoute placée entre le fort de Montréal et la pointe Saint-Charles (2). Résolus de vendre chèrement leur vie, ils répondirent si vivement à la fusillade des ennemis, que l'éveil fut donné aux habitants du fort. Une petite troupe d'hommes déterminés en sortit aussitôt pour voler au secours de leurs frères. En les voyant arriver, les iroquois eurent l'imprudence de faire sur eux une décharge générale de tous leurs fusils. Les français, qui avaient sagement réservé leur feu, les abordèrent l'arme au bras et en tuèrent ou blessèrent une trentaine, parmi lesquels se trouva un chef; les autres effrayés s'enfuirent, et emportèrent avec eux quelques-uns de leurs blessés.

Le vingt-six juillet suivant, le sieur Lambert Closse, major de Montréal, s'étant jeté avec seize hommes dans l'enclos de l'hôpital, le défendit, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, contre deux cents iroquois, qui furent obligés de se retirer honteusement devant cette poignée de braves (3). Les attaques devenaient si fréquentes, que mademoiselle Mance fut forcée de se réfugier dans le fort, où tous les habitants se retirèrent aussi, après avoir abandonné leurs maisons. Tous les jours on apercevait des ennemis ; personne n'aurait osé ouvrir sa porte pendant la nuit, ni s'éloigner de quelques pas pendant le jour, sans être armé d'un fusil, d'une épée et d'un pistolet (4). La situation de Montréal était triste ; le nombre de ses défenseurs diminuait dans les combats qu'il fallait

(1) L'hôpital était à peu près au lieu où l'Hôtel-Dieu a été jusqu'à cette année.

(2) *Histoire du Montréal ; Journal des Jésuites.*

(3) M. l'abbé Faillon, *Vie de mademoiselle Mance*, vol. I. Le seul homme dont les Français eurent à déplorer la perte dans ce combat fut Denis Archambault, tué par un canon qui creva.

(4) *Histoire du Montréal.*

chaque jour livrer, tandis que les pertes des ennemis étaient réparées par l'arrivée de nouvelles bandes. Il fallait donc ou quitter la position ou obtenir des secours.

Dans cette extrémité, mademoiselle Mance proposa à M. de Maisonneuve de passer en France pour lever des recrues. Elle lui avança pour cet objet une somme de vingt-deux mille francs, placés en France et destinés au soutien de l'hôpital. En retour, elle demandait que les seigneurs lui abandonnassent cent arpents de leur domaine (1) avec une partie des bâtiments. Ces offres furent acceptées, et M. de Maisonneuve partit pour aller chercher des secours en France, où madame de Bullion, fondatrice de l'hôpital de Montréal, approuva les dispositions prises par mademoiselle Mance, et fit remettre à la compagnie une autre somme de vingt-mille francs pour procurer les moyens de lever un plus grand nombre d'hommes.

Les trois années du gouvernement de M. D'Ailleboust étant terminées, la cour nomma M. Jean de Lauson pour le remplacer. M. de Lauson était un des principaux associés de la compagnie de la Nouvelle-France ; il avait pris une grande part dans l'établissement et l'organisation de cette société. Membre du conseil d'état, il y avait toujours soutenu vivement les intérêts de la colonie ; il était enfin un des commissaires qui avaient été choisis dans ce corps pour s'occuper spécialement des affaires de la Nouvelle-France. La compagnie des Habitants avait contracté des dettes à La Rochelle, et ses affaires étaient dans un état assez embarrassé ; M. de Lauson s'offrit alors de passer au pays pour accommoder les difficultés, et, sur sa propre demande, il en fut nommé gouverneur le dix-sept janvier 1651, après avoir été présenté au roi par la compagnie des Cent-Associés.

Des raisons particulières, tout aussi bien que des motifs d'intérêt public, avaient porté M. de Lauson à se rendre au Canada. Ayant plusieurs fils, il désirait y créer pour eux des établissements ; et, dans cette vue, il s'était fait concéder la seigneurie de Lauson, l'île de Montréal, qu'il céda à la compagnie de Montréal, et la seigneurie de la Citière qui s'étendait d'abord de la rivière Saint-François, près du lac Saint-Pierre, jusqu'au-dessus du lac Saint-Louis (2).

M. de Lauson débarqua à Québec, le quatorze octobre 1651, accompagné de deux de ses fils, les sieurs de La Citière et

(1) Cette terre, connue sous le nom de fief Nazareth, forme une partie du faubourg Sainte-Anne de Montréal.

(2) *De la famille des Lauson*, par sir L. H. LaFontaine.

Jean de Lauson, grand sénéchal de la Nouvelle-France (1). Le P. Jérôme Lalemant était aussi venu en même temps. Ayant remis le gouvernement à son successeur, M. D'Ailleboust se retira à Montréal, où il exerça les fonctions de gouverneur particulier, pendant l'absence de M. de Maisonneuve. M. D'Ailleboust, est le seul gouverneur du Canada qui soit resté dans le pays après avoir résigné ses fonctions.

M. de Lauson était chargé de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. La compagnie de la Nouvelle-France avait décidé que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal, institué pour tout le pays ; qu'on nommerait un lieutenant général civil et criminel au siége de Québec, et un lieutenant particulier civil et criminel pour y rendre la justice en première instance ; les appels ressortissaient devant le gouverneur général, qui avait pouvoir de sa majesté de juger souverainement et en dernier ressort. Ce fut M. de Lauson lui-même qui installa les officiers (2). « La charge de grand sénéchal accordée au fils du gouverneur, » observe M. de La Tour (3), « n'était qu'un titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de la France. » La justice était administrée au nom du sénéchal par les officiers de la sénéchaussée, c'est-à-dire, par le lieutenant général, le lieutenant particulier et le procureur fiscal (4). Les appels de ce tribunal

(1) Jean de Lauson, fils aîné du gouverneur, servit avec distinction dans les régiments de Navarre et de Picardie, et obtint le grade de capitaine. Un acte de baptême, où il est nommé comme parrain, fait connaître qu'il était venu au Canada en 1644. Le 23 octobre, quelques jours après son arrivée avec son père, M. le sénéchal épousa demoiselle Anne Després, belle-sœur de monsieur Du Plessis, gouverneur des Trois-Rivières Le second fils, Charles de Lauson Charny, vint à Québec un an après son père ; il portait le titre de grand maître des Eaux et Forêts de la Nouvelle-France. Il épousa, le 12 août 1652, demoiselle Marie-Louise Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport. Devenu veuf, monsieur de Charny, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pendant plusieurs années curé de Beauport et grand vicaire de l'évêque de Québec. Le troisième des fils de monsieur le gouverneur, Louis de Lauson de La Citière, épousa en 1655, demoiselle Catherine Nau, envoyée par la duchesse d'Aiguillon pour être religieuse à l'Hôtel-Dieu de Quebec. " Elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point de vocation." (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*). M. de La Citière se noya en 1659. Il paraît que M. de Lauson avait encore deux fils : François de Lauson, Conseiller au Parlement de Bordeaux, et un autre qui était chanoine de Notre-Dame de Paris. Le P. Ragueneau, dans la vie de la Mère de Saint-Augustin, parle d'une fille du gouverneur, devenue religieuse. Elle était filleule de Saint François de Sales. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu — Registres de Notre-Dame de Québec — De la famille des Lauson.*)

(2) Archives du Ministère de la Marine, Paris : *Requête de* M. de Villeray.

(3) *Mémoires sur la vie de Mgr. de Laval.*

(4) Nicolas Le Vieux, écuyer, sieur D'Audeville, paraît avoir été le premier lieutenant général. Le grand sénéchal occupa, pendant quelque temps, une partie du bâtiment connu sous le nom de sénéchaussée. S'étant retiré, après le départ de son père, à sa terre de Beaumarchais, il autorisa M. Louis-Théandre Chartier, alors lieutenant général civil et criminel, à occuper les mêmes appartements. M Chartier de Lotbi-

étaient portés devant le gouverneur, comme le prouvent quelques jugements rendus par M. de Lauson père. Les salles et les bureaux de la sénéchaussée étaient placés dans une maison, située en partie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice à Québec. Lorsque plus tard le palais de l'intendant eut été bâti sur les bords de la rivière Saint-Charles, les bâtiments de la sénéchaussée furent abandonnés; et en 1681 l'emplacement avec les ruines fut donné par le roi aux Récollets, qui finirent par y transporter leur couvent.

M. de Lauson trouva la colonie dans un état d'extrême faiblesse et rudement harcelée par les Iroquois, dont les bandes se répandaient plus nombreuses depuis leurs grands succès dans l'ouest. La situation continua aussi mauvaise.

Au mois de mai 1652, le P. Buteux remontait le Saint-Maurice pour se rendre chez les Attikamègues, parmi lesquels il avait jeté avec succès les semences de la foi ; il n'était accompagné que d'un jeune français et d'un huron. Pendant qu'ils faisaient un portage dans un endroit difficile de la rivière, ils furent assaillis par quatorze iroquois qui les attendaient en ce lieu. Le missionnaire et son compagnon français furent tués; le huron, saisi subitement, fut lié et réservé pour le feu. Mais il réussit à rompre ses liens après quelques jours, et se sauva aux Trois-Rivières, où il fit connaître la mort du missionnaire et du jeune français.

Le P. Buteux était le septième jésuite qui tombait sous les coups des ennemis de la foi. Il était arrivé au Canada en 1634, et avait été employé surtout auprès des Algonquins et des Montagnais. Les Attikamègues, sauvages occupant la hauteur des terres où le Saint-Maurice prend sa source, étaient les objets particuliers de sa sollicitude; aussi la tribu entière avait-elle déjà embrassé le christianisme (1).

Depuis que plusieurs familles huronnes s'étaient arrêtées aux Trois-Rivières, les Iroquois observaient ce poste de plus près. Au milieu d'eux se trouvait un assez grand nombre de hurons adoptés. Souvent les Français étaient surpris de voir deux bandes qui s'étaient approchées pour se combattre, s'arrêter soudain, puis s'aborder amicalement et se séparer de

nière, procureur fiscal en 1651, était venu au Canada avec M. de Lauson. Originaire du Poitou, la famille de Lotbinière a été une des plus distinguées du pays. René-Louis, fils du précédent, occupa les charges les plus élevées dans la judicature et au conseil supérieur. Louise-Elisabeth de Joybert, petite-fille de Louis-Théandre, épousa Philippe de Vaudreuil, qui devint gouverneur général de la Nouvelle-France.

(1) *Relation de* 1652.

même après avoir parlementé pendant quelque temps. Dans ces rencontres, des amis et de proches parents, se reconnaissant dans les rangs opposés, ne pouvaient résister à la tentation de se parler. Ces scènes se renouvelaient assez souvent, à la grande inquiétude des Français, qui redoutaient des trahisons.

Le deux juillet, de grand matin, des français et des hurons traversaient le fleuve dans une chaloupe, vis-à-vis le fort des Trois-Rivières, pour aller faire la pêche sur la rive opposée. Des iroquois, cachés en ce lieu, les reçoivent à coups de fusil. La chaloupe s'éloigne rapidement à la faveur du vent, mais elle est poursuivie par les ennemis, qui font feu sur elle de toutes parts. Du fort l'on a aperçu ces mouvements, et, sans perdre de temps, des français et des hurons se jettent dans des canots et volent au secours des leurs. Découvrant alors qu'ils sont les plus faibles, les Iroquois changent de rôle. Une de leurs embarcations s'avance à la rencontre d'un canot que conduisent deux hurons et un algonquin ; de suite une conférence s'entame entre les deux partis, et se continue pendant une demi-heure, les interlocuteurs se tenant à une portée de pistolet les uns des autres. Les iroquois prétendent qu'il y a eu un malentendu ; qu'ils ne viennent point pour faire la guerre ; qu'au contraire leur chef Aontarisati est chargé de proposer la paix. Sans mettre beaucoup de confiance dans cette protestation subite d'amitié, les français invitent cependant les prétendus ambassadeurs à descendre près du fort. Bientôt plusieurs canots iroquois s'approchent de terre, portant des hurons, qui veulent voir leurs parents et qui, dans leurs entretiens, tâchent de les détacher du parti des Français.

L'on avait prévu cette manœuvre ; car il était peu probable qu'Aontarisati fût venu avec quatre-vingts guerriers, uniquement pour traiter de la paix. Trois iroquois étaient débarqués près du fort : pendant qu'on les amusait, Anahotaha, ce chef huron qui avait pris les ennemis dans leurs propres filets à l'île de Saint-Joseph, arrivait avec plusieurs des siens portant des pains. Au moment où les iroquois tendent les mains pour les recevoir, Anahotaha saisit leur chef, et les deux autres sont aussitôt faits prisonniers par des hurons et des algonquins. Le chef n'était autre qu'Aontarisati, un des plus célèbres guerriers des cantons iroquois. On donna les prisonniers à des familles qui avaient perdu quelqu'un des leurs à la guerre, et, suivant le code sauvage, ils furent irrévocablement condamnés à la mort. Ne pouvant leur sauver la vie, et vou-

lant du moins les préparer à mourir en chrétiens, les missionnaires les instruisirent et les baptisèrent. Le lendemain, quatre juillet, les Hurons et les Algonquins firent brûler les malheureux prisonniers (1).

La mort d'Aontarisati, chef renommé, irrita les Iroquois; leurs bandes plus nombreuses rôdaient sans cesse autour des Trois-Rivières, pillant les environs et massacrant ceux qui s'éloignaient du fort. Bientôt après, ils prirent une terrible revanche de l'affront qu'ils avaient reçu. Un parti de cent vingt iroquois avait fait quelques prisonniers et enlevé des bestiaux. M. Du Plessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, voulant les reprendre et châtier les maraudeurs, fit embarquer sur des chaloupes quarante ou cinquante français avec une douzaine de sauvages. A deux lieues environ au-dessus du fort, il aperçut les iroquois cachés dans des broussailles sur la lisière de la forêt; il était dangereux d'essayer de les atteindre dans leur retraite, car la grève était bordée de marécages qui rendaient la descente fort difficile. Malgré les représentations que lui adressèrent plusieurs anciens habitants, sur le danger de suivre les Iroquois dans les bois, il donna l'ordre de débarquer et de marcher à l'ennemi. Lui-même s'avança à la tête de ses hommes; mais, embarrassés par les difficultés du terrain et placés à découvert, les Français tombaient sous le feu d'adversaires qu'ils ne pouvaient ni voir ni approcher. Dans cette tentative désespérée, M. Du Plessis fut tué avec quinze de ses hommes; plusieurs restèrent prisonniers, et les autres, se jetant dans leurs chaloupes, allèrent porter ces tristes nouvelles aux Trois-Rivières (2).

Le combat avait eu lieu le dix-neuf août: c'était le plus douloureux échec qu'eussent encore reçu les Français dans leurs guerres contre les Iroquois. Il était à déplorer, non-seulement en lui-même, mais encore à cause de ses conséquences; car la perte qu'on avait faite en morts et en prisonniers était propre à jeter le découragement parmi les colons, et à rehausser l'orgueil et l'audace des Iroquois. Jusqu'alors ces barbares n'avaient jamais réussi dans leurs attaques contre

(1) *Relation des Jésuites*, 1652; *Journal des Jésuites.* Les dates sont données telles qu'on les trouve dans le *Journal des Jésuites*, écrit par le supérieur, qui arrivait aux Trois-Rivières le cinq juin de cette année. Les registres des Trois-Rivières mettent la mort des chefs iroquois sous la date du quatre juin; on ne peut guères s'expliquer cette différence de dates.

(2) Le sieur Véron de Grandmesnil fut tué dans ce combat. Sa veuve, Marguerite Hayet, épousa Medard Chouart des Groiseliers, qui joua, quelques années après, un rôle important dans les affaires de la Baie d'Hudson.

des soldats français; mais, après la mort du gouverneur des Trois-Rivières et de ses compagnons, ils se crurent les maîtres de tout le pays (1). La terreur se répandit parmi les habitants des Trois-Rivières, et, si les Iroquois eussent sû profiter de leurs avantages, ils auraient causé un grand dommage à la colonie. Par bonheur, ils ne purent résister à la fantaisie de faire parade dans leur pays du succès qu'ils avaient obtenu, et ils partirent avec précipitation pour aller y montrer leurs prisonniers.

M. Du Plessis-Bochart était un gentilhomme plein d'honneur et de courage; depuis plus de vingt ans, il remplissait au Canada des fonctions importantes, dans l'exercice desquelles il s'était acquis le respect et la confiance de toute la colonie (2). Peu de jours après ce désastre, des français, étant allés visiter le lieu du combat, trouvèrent sur un bouclier iroquois ces mots écrits avec du charbon: « *Normanville, Francheville, Poisson, La Palme, Turcot, Chaillou, Saint-Germain, Onneiochronnons et Agnechronnons. Je n'ai encore perdu qu'un ongle.* » Normanville, un des prisonniers, avait tracé ces lignes pour faire connaître que les sept hommes ci-dessus désignés avaient été pris par des Onneiouts et des Agniers. Normanville, jeune homme adroit et courageux, entendant bien l'algonquin et l'iroquois, était de tous les partis qui sortaient des Trois-Rivières pour marcher contre les ennemis; il était réputé un des plus braves soldats de ce lieu qui passait pour renfermer alors les meilleurs guerriers de la colonie. Depuis quelque temps il semblait avoir un pressentiment de sa captivité; mais il n'en était pas moins ardent à poursuivre les Iroquois. « Il est probable, » disait-il quelques jours avant de tomber entre les mains de l'ennemi, « qu'étant tous les jours exposé, je pourrai être pris par les Iroquois ; mais j'espère que Dieu me fera la grâce de souffrir constamment leurs feux et que j'aurai le bonheur de baptiser quelques enfants moribonds et même quelques malades adultes, que j'instruirai dans leur pays avant ma mort. »

On ne sait rien sur le sort des compagnons de captivité du sieur de Normanville ; mais on apprend par les lettres de

(1) *Lettres* de la Mère de l'Incarnation ; *Journal des Jésuites*.

(2) Il est nommé tantôt Du Plessis-Bochart, tantôt Du Plessis-Korbodot. Il avait épousé Etiennette DesPrés, fille de " noble homme Nicolas DesPrés et de Damoiselle Magdeleine Leblanc. Madame DuPlessis avait dans le pays deux sœurs et un frère, Guillaume DesPrés ; Anne DesPrés épousa le grand sénéchal, Jean de Lauson ; Geneviève DesPrés se maria à Louis Couillard de Lespinay.

noblessé, accordées en 1685 à la famille Godefroy, que lui-même fut brûlé par les Iroquois (1).

Les habitants de Montréal ne tardèrent pas à relever l'honneur des armes françaises, en donnant une rude leçon aux ennemis. Le quatorze octobre, les aboiements furieux des chiens firent connaître que des iroquois étaient en embuscade près du fort. Le major Closse, toujours sur ses gardes, se met à la tête de vingt-quatre hommes, et marche droit vers l'ennemi. Trois éclaireurs jetés en avant, s'étant aventurés un peu trop loin, tombent au milieu des ennemis, qui font une décharge générale de leurs fusils et tuent un français. Les deux autres s'enfuient au milieu d'une grêle de balles et rejoignent le corps de M. Closse. Dès lors le combat s'engage vivement; les français tiennent ferme; mais, s'apercevant bientôt que les iroquois, dix fois plus nombreux, les cernent de tous les côtés, Closse, suivi des siens, s'ouvre un passage au milieu des rangs ennemis et se jette dans une chétive cabane. Deux cents iroquois l'environnent et font un feu terrible, sans causer aucun mal à ses hommes, qui de leur côté tuent et blessent un grand nombre d'ennemis. Mais enfin la poudre manque; Boston, brave soldat et excellent coureur, se dévoue pour la cause commune: il traverse les rangs ennemis, et réussit à arriver au fort quoique vivement poursuivi. Il en revient bientôt avec dix hommes, traînant deux petites pièces de campagne. Arrivé sur un coteau, à l'abri duquel il s'est avancé, il décharge les deux pièces, et, profitant du trouble où les iroquois ont été jetés, il rejoint les assiégés. Le feu des français devient alors si vif, que leurs adversaires ne le peuvent soutenir et s'enfuient portant sur leurs épaules plus de vingt morts et environ quarante blessés; car c'est une pratique parmi les sauvages, de ne jamais laisser de mort sur la place quand ils peuvent les emporter. Les ennemis avouèrent qu'ils avaient été fort maltraités; et quelques uns d'entre eux, employant une de leurs expressions

(1) Thomas Godefroy de Normanville, né à Lintot en Normandie, était frère du sieur Jean Godefroy, ancêtre des Tonnancour, des Saint-Paul, des Linctot. Des lettres de noblesse furent accordées à la famille Godefroy en 1668, et adressées au Parlement de Paris. Par quelque accident, elles furent perdues; de secondes lettres de noblesse furent données en 1685 et enregistrées à Québec en 1721. Il y est dit: "Jean Godefroy a travaillé un des premiers à former la dite colonie, a dépensé beaucoup de biens tant à défricher des terres, qu'au service de sa majesté contre les Iroquois, qui faisaient pour lors une cruelle guerre à nos sujets du dit pays; il était journellement aux mains avec les sauvages, accompagné d'un de ses frères et de dix de ses enfants, dont cinq furent tués et son frère prisonnier et brûlé par ces barbares."—*Registre des Insinuations, Conseil Supérieur*, E.

figurées, disaient, après cette affaire : « Nous sommes tous morts (1). »

Les Iroquois ne trouvaient pas la mort d'Aontarisati suffisamment vengée ; le massacre de M. Du Plessis et de plusieurs des principaux habitants des Trois-Rivières, les supplices qu'ils avaient fait subir à leurs prisonniers, n'avaient pas assouvi la rage de ces barbares. Pour laver le sang d'un si grand chef de guerre, il fallait, suivant eux, faire disparaître la bourgade des Trois-Rivières, raser son fort, et exterminer tous ses habitants, tant français que sauvages.

Dès le mois de mai 1653, de petites bandes d'agniers se répandirent autour des Trois-Rivières, et descendirent jusques au Cap-Rouge, près de Québec, surprenant quelque chasseur isolé, ou quelque laboureur travaillant aux champs. Le vingt-huit, ils tuèrent tout près des Trois-Rivières, un jeune homme, nommé François Crevier (2). Le canonnier du fort, voulant donner un signal pour avertir les habitants, mit le feu à une pièce de canon, qui creva et le blessa lui-même si grièvement, qu'il en mourut après quelques jours de souffrances. Ces attaques quotidiennes étaient le prélude de leur grande entreprise, le siège des Trois-Rivières, dont les opérations avaient été combinées avec une certaine habileté. Les Agniers avaient décidé de s'en emparer plutôt par surprise que par force. A cet effet, de petits partis furent détachés vers Montréal et Québec pour occuper les Français et les empêcher de porter secours aux Trois-Rivières. Vers la fin d'août, cinq cents iroquois vinrent se cacher dans une anse, voisine du fort et abritée par une pointe. Pendant la nuit, ils se partagèrent pour faire le coup qu'ils avaient préparé. Un canot monté par dix hommes fut envoyé dans les îles situées à l'embouchure du Saint-Maurice, et sur lesquelles étaient les champs de maïs des sauvages ; onze autres canots allèrent se placer au milieu des grands joncs, à la rive méridionale du Saint-Laurent et vis-à-vis des Trois-Rivières ; le

(1) *Relation des Jésuites*, 1653.—*Histoire du Montréal* par M. Dollier de Casson.

(2) François Crevier était fils de Christophe Crevier La Meslée, natif de Rouen, qui s'était établi d'abord près de Québec, et qui alla ensuite demeurer près des Trois-Rivières. Une des filles de Christophe épousa le sieur Pierre Boucher, plus tard gouverneur des Trois-Rivières, et fut mère d'une nombreuse famille. Plusieurs des fils de cette dame se distinguèrent dans les guerres contre les Iroquois ; deux embrassèrent l'état ecclésiastique. La famille Boucher fut anoblie ; elle se divisa en plusieurs branches, qui prirent les noms de leurs fiefs. A cette famille appartiennent les Boucher de Boucherville, de Grosbois, de Niverville, de la Broquerie, de la Bruyère. Des frères de madame Boucher, sont descendus les Crevier de Saint-François, Duvernay et Bellerive.

gros de la bande iroquoise se retira dans les bois qui couvraient alors le coteau voisin (1).

Le premier canot devait croiser autour des îles, s'emparer de quelqu'un de ceux qui viendraient travailler dans les champs, passer ensuite avec grand bruit devant le fort, et se diriger vers l'embuscade placée sur la rive opposée. Les Français ne pourraient s'empêcher de lui donner la chasse, pour reprendre le prisonnier, et iraient donner au milieu des onze canots. Un combat plus sérieux commencerait alors; les Français sortiraient du bourg et se rendraient sur le rivage, les uns par curiosité, les autres pour s'embarquer et aller au secours des leurs. Pendant que l'attention des habitants serait fixée sur les combattants, le fort dépourvu de ses défenseurs tomberait facilement aux mains de la bande cachée sur le coteau. La partie était fixée au vingt d'août; mais le projet manqua par le commencement même. Personne n'alla visiter les champs de maïs, quoiqu'on ne se doutât point de la présence de si redoutables voisins. Le lendemain quelques hurons, étant à la recherche de bestiaux égarés, reconnurent par des pistes nombreuses que l'ennemi n'était pas loin, et en toute hâte ils en portèrent la nouvelle aux Français. Dans le même temps, des moissonneurs accouraient tout épouvantés au fort: ils avaient vu, se glissant derrière les arbres, des hommes inconnus et vêtus d'une manière extraordinaire (2). La mine était éventée, et dès lors elle cessait d'être dangereuse.

Ennuyés d'attendre si longtemps, les iroquois envoyés dans les îles laissèrent leur poste pour rejoindre leurs camarades sur l'autre bord du fleuve. M. Boucher leur fit inutilement donner la chasse: inquiet cependant de leurs mouvements, il envoya une chaloupe bien armée vers le lac Saint-Pierre, afin de les reconnaître et de les surveiller. A peine les français avaient-ils fait un quart de lieue, qu'ils aperçurent, au fond de l'anse voisine, un grand nombre de canots tirés sur le sable. Quelques coups de fusil sont échangés avec les iroquois restés à la garde. Ils accourent au rivage, et continuent la fusillade, tandis que les douze canots de l'autre rive font force d'avirons pour prendre la chaloupe entre deux feux. Les français, commandés par le sieur Bellepoire, font des efforts prodigieux pour regagner les Trois-Rivières; ils essuyent un feu des mieux nourris, qui heureusement ne leur fait presque point de mal, tandis que presque tous leurs coups portent sur les canots

(1) *Journal des Jésuites; Relation des Jésuites* 1653.

(2) *Relation de* 1653.

iroquois. Au fort, dans le même temps, les tambours battent, la trompette sonne, on tire les canons pour arrêter les ennemis, qui s'approchent par eau et par terre. Les boulets ouvrent un passage à la chaloupe, et elle arrive sans accident; les portes du fort se referment. Les français se tiennent prêts à défendre leurs faibles palissades; mais les iroquois n'osent s'en approcher; ils se contentent de se répandre dans la campagne, tuant les bestiaux, détruisant les récoltes et brûlant les maisons.

Le lendemain ils recommencèrent leurs courses et leur œuvre de destruction. Cependant des hurons, désireux de savoir des nouvelles de leurs parents enlevés autrefois et adoptés par les Iroquois, se glissèrent parmi ceux-ci pour obtenir des informations. Des amis, séparés depuis plusieurs années, se reconnurent avec joie; une confiance réciproque se manifesta entre les guerriers des deux partis, les hurons et les iroquois tenant ensemble des conférences propres à inspirer de la défiance. Aussi les français étaient nuit et jour sur leurs gardes, quoiqu'ils eussent reçu un secours assez considérable. Le vingt-trois août, trente-deux hommes partis de Québec pour poursuivre des iroquois, qui emmenaient le P. Poncet prisonnier, étaient arrivés aux Trois-Rivières, et, désespérant de rejoindre le parti ennemi, s'étaient arrêtés en ce lieu (1).

Comme on pensait que les iroquois cherchaient l'occasion d'user de surprise, quelqu'un proposa de les prévenir. On discuta la question dans un conseil tenu à la maison de ville; mais, pour plusieurs raisons, il fut convenu que la proposition ne pouvait être admise.

La confiance des iroquois s'augmentait de jour en jour; ils se présentaient sans armes, et protestaient de leur désir de faire la paix; ils annoncèrent même qu'ils allaient retourner dans leur pays. Ils tardaient cependant à partir : voici pour quelle raison. Un huron de l'armée iroquoise trouva parmi les français sa fille, dont il avait été séparé depuis longtemps; il l'amena au camp ennemi, où elle raconta plusieurs choses dont elle avait entendu parler aux Trois-Rivières (2). Elle rapporta qu'il était arrivé des secours de Québec; qu'à Montréal des iroquois avaient été pris par des hurons, et que, de jour en jour, on attendait les vainqueurs avec leurs prisonniers. Ces nouvelles engagèrent les iroquois à demeurer où ils étaient.

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) *Relation des Jésuites* 1653.

Deux faits s'étaient réellement passés qui devaient exercer une certaine influence sur les affaires. Le vingt août, des iroquois surprirent au Cap-Rouge le P. Poncet et un habitant nommé Mathurin Franchetot, qui allaient tous deux travailler à sauver la récolte d'une pauvre veuve. La nouvelle de cette attaque ayant été portée à Québec, trente-deux français se jetèrent dans six canots pour rejoindre l'ennemi et lui enlever les captifs; mais, comme il a été dit, ils avaient été forcés de s'arrêter aux Trois-Rivières, pendant que les deux prisonniers étaient conduits au canton d'Agnier.

Vers le même temps, près de Montréal, Aouéaté, capitaine huron, accompagné d'une trentaine de guerriers de sa nation, avait défait un parti iroquois, et pris cinq des principaux guerriers, dont l'un était un chef de quelque renom. Tels étaient les faits auxquels la jeune fille avait fait allusion.

L'on semblait être ainsi au plus fort de la guerre, lorsque soudain les Agniers, qui faisaient le siége des Trois-Rivières, se résolurent à demander la paix. Dix ou douze d'entre eux, portant de petits pavillons blancs, parurent sur le fleuve et s'approchèrent du bourg: on envoya vers eux un français à qui ils déclarèrent qu'ils voulaient la paix. Celui-ci leur ayant dit qu'ils étaient des fourbes et qu'ils cherchaient encore à tromper: « Tu es un jeune homme, » lui répondit le capitaine iroquois: « vas trouver tes vieillards et ceux qui règlent les affaires; tu reviendras nous parler. » Dans le conseil tenu à la maison de ville, on crut que les iroquois voulaient essayer quelque perfidie nouvelle, et on leur fit répondre que, s'ils désiraient la paix, il fallait commencer par renvoyer le P. Poncet et son compagnon. Le chef iroquois, qui n'avait pas entendu parler de ce coup, parut surpris; mais il déclara qu'il allait envoyer deux canots dans son pays, et que, si les prisonniers vivaient encore, ils seraient promptement délivrés et rendus à leurs amis. Il semblait parler avec franchise, et un incident survenu dans le même temps fit juger qu'il agissait sincèrement.

Pendant ces négociations, Aouéaté descendait avec ses prisonniers et quelques députés onnontagués, qui portaient à Québec des propositions de paix de la part de leur canton. Comme il arrivait près du bourg des Trois-Rivières, qu'il ne savait pas être assiégé, il fut tout surpris de voir venir à sa rencontre plusieurs canots iroquois. « Mon neveu, » dit-il, en s'adressant au chef de ses captifs, « je puis te tuer, et ensuite m'échapper, ou me jeter au milieu des tiens pour en massacrer plusieurs avant de périr. La paix est plus précieuse que

ma vie ; j'aime mieux m'exposer à mourir que de verser ton sang pour venger la mort de mes ancêtres. Si on me tue quand je t'aurai donné la vie, je mourrai honorablement ; et, toi, tu passeras pour un lâche. » « Mon oncle, » répondit le capitaine iroquois, « donne-moi la vie, pour que je te la conserve ; j'aimerais mieux mourir par le feu que de ne pas te délivrer en retour de ma délivrance. » En un moment ils sont investis par dix-huit grands canots (1). Les iroquois ne parlent que de paix ; mais, ne croyant point à leur sincérité, Aouéaté se lève et entonne fièrement sa chanson de mort. « Tu n'es ni prisonnier, ni condamné à mort, » lui disent les iroquois ; « tu es au milieu de tes frères ; et tu sauras que le français, le huron et l'iroquois n'ont plus de guerre ensemble. Laisse la chanson de mort, et entonne la chanson de paix ; car la paix commence aujourd'hui pour ne plus jamais finir. » Aouéaté connaissait les Iroquois ; il ne pouvait croire à la sincérité de leurs discours. Il continua néanmoins sa route sans avoir été maltraité ; mais il ne fut rassuré sur leurs intentions que lorsque son canot fut hors de la portée de leurs mousquets.

Les habitants des Trois-Rivières furent étonnés en apprenant les nouvelles qu'apportait Aouéaté. Ils ne savaient s'ils devaient prendre au sérieux les assurances de bonne volonté que donnait l'ennemi ; ils ne furent entièrement convaincus qu'en voyant l'armée iroquoise se dissiper, et quelques-uns de ses chefs descendre à Québec pour parler de paix avec M. de Lauson. De son côté, M. Boucher, capitaine des Trois-Rivières, fit des présents à Tébarihogen, premier chef de guerre des Agniers, pour l'engager à aller délivrer le P. Poncet (2). Téharihogen devait aussi proposer à son canton de conclure la paix avec les Français et leurs alliés sauvages, pendant que ses compatriotes descendus à Québec s'occuperaient des préliminaires.

Il remplit fidèlement sa commission. Déjà les deux prisonniers avaient été tourmentés avec la cruauté ordinaire des Iroquois ; Mathurin Franchetot avait eu plusieurs doigts brûlés. Pendant ce supplice, qu'il endura patiemment, il chantait l'*Ave maris stella* avec le plus grand calme. Quelques jours après, il terminait sa vie par le supplice du feu.

Le P. Poncet avait aussi été soumis aux raffinements de la barbarie iroquoise. Comme son compagnon, il avait subi la bastonnade en passant au milieu de deux files d'hommes et de

(1) *Relation de* 1653.

(2) *Journal des Jésuites.*

femmes, armés de gourdins; on lui avait coupé un doigt, et on avait cautérisé la plaie avec des cendres chaudes et des charbons ardents; mais sa vie avait été épargnée, et on l'avait donné à une bonne vieille, qui l'adopta comme son frère. Teharihogen fut charmé de le trouver en vie, et s'occupa aussitôt des moyens de lui rendre la liberté. Pendant que les conseils se tenaient au sujet de la paix, on envoya le P. Poncet à Orange, où il fut assez mal reçu par le commandant du fort, malgré les lettres de recommandation écrites par M. de Lauson; mais des personnes plus généreuses vinrent au secours du missionnaire, en faisant panser ses plaies et en lui procurant des habits. Une vieille dame écossaise, qui avait toujours témoigné une grande charité pour les prisonniers français, se distingua surtout par les soins qu'elle prodigua au P. Poncet. A Orange, il trouva des catholiques français, belges et hollandais, qui le secoururent et en faveur desquels il exerça son ministère.

Le conseil d'Agnier ayant décidé de faire la paix avec les Français, le P. Poncet partit en compagnie des ambassadeurs, et arriva à Montréal le vingt-quatre octobre. Il s'y arrêta pour se débarrasser des habits hollandais dont il était affublé, et continua son voyage vers Québec, qu'il atteignit le quatre novembre, et où il fut reçu avec grande joie par les Français et les sauvages (1).

Le six du même mois, les chefs agniers firent leurs présents; on leur répondit de la même manière, et la paix si ardemment désirée fut regardée comme conclue, les autres cantons l'ayant déjà acceptée.

Les Agniers paraissent avoir été engagés à cette démarche, par l'attitude pacifique qu'avaient prise les autres cantons. Voisins d'Orange, les Agniers faisaient la traite facilement et directement avec la colonie hollandaise; ils n'avaient par conséquent rien à attendre de la part des Français; tandis que les cantons supérieurs, rapprochés du lac Ontario, trouvaient sur le Saint-Laurent une voie qui leur convenait mieux pour aller chercher des marchandises à Montréal. Aussi ceux-ci étaient-ils plus enclins à ménager la paix avec les Français. D'ailleurs, ils avaient à soutenir une rude guerre contre les Eriés ou Chats (2). Cette nation, voisine des Tsonnontouans, comptait

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) Les Eriés avaient été nommés *Chats* parce que leur pays renfermait beaucoup de chats sauvages. Un siècle après l'extinction de la nation des Eriés, dans le petit village français du Détroit, situé à l'extrémité de leur pays, tous les paiements se faisaient encore en peaux de chats sauvages.

deux mille guerriers; elle était fort redoutable par la bravoure et l'adresse de ses guerriers, qui étaient réputés les meilleurs archers parmi les nations sauvages. Les Iroquois de l'ouest étaient donc intéressés à ne pas s'attirer d'autres ennemis sur les bras.

Les Agniers et les Onnontagués, pendant leur ambassade, avaient assisté aux exercices du jubilé célébré dans le mois de septembre de cette année. Ils avaient vu avec surprise à la tête de la procession plus de quatre cents fusilliers, fort bien exercés et maniant les armes avec habileté; ils en avaient conçu du respect pour les troupes de la colonie française (1). M. de Lauson leur avait aussi annoncé dans le même temps qu'Annonchiasé, M. de Maisonneuve, allait arriver avec quantité de soldats, pour mettre ses ennemis à la raison. C'en était assez pour les engager à assurer Onontbio qu'ils allaient enterrer la hache des combats, et laisser croître l'herbe dans les sentiers de guerre qui conduisaient chez les Français.

(1) Suivant la Mère de l'Incarnation, il y avait alors dans le pays un peu plus de deux mille français. C'était bien peu encore pour une colonie commencée depuis quarante-cinq ans, tandis que les colonies de la Nouvelle-Angleterre, suivant Josselyn, renfermaient cent mille âmes quelques années plus tard. D'après des manuscrits de la sœur Bourgeoys, cités par M. l'abbé Faillon, il n'y aurait eu que cinq ou six maisons dans la haute ville de Québec et quelques magasins à la basse ville. La sœur Bourgeoys ne parle sans doute que des maisons qui se trouvaient dans le voisinage des Ursulines ou de l'Hôtel-Dieu ; car, par d'anciens contrats, l'on reconnaît qu'il devait y avoir un plus grand nombre de maisons sur l'étendue de terrain dès lors réservé pour la future ville de Québec —Québec élisait alors son syndic, qui avait des adjoints dans les établissements voisins. Le *Journal des Jésuites* nous donne les noms du syndic et des adjoints nommés au mois d'août 1653 M. D'Ailleboust, fut élu syndic; M. Thomas Hayot, adjoint au Cap-Rouge et à Sillery ; M. de Tilly, à la côte Sainte-Geneviève ; M. Denis, à Québec ; Crevier de la Meslée, à la côte Notre-Dame des Anges; Guillaume Peltier, à Beauport ; François Bellanger, à la Longue-Pointe, Château-Richer et partie de l'Ange-Gardien ; Pierre Picard, au cap Tourmente ; M. Bissot, à la côte de Lauson.

CHAPITRE DIXIÈME

M. de Maisonneuve amène des recrues—Sœur Marguerite Bourgeoys—Négociations des Agniers et des Onnontagués avec les Hurons—Le P. Simon Le Moyne est envoyé à Onnontagué—Les Agniers en paraissent offensés—Salines d'Onnontagué—Après avoir négocié, le P. Le Moyne revient à Québec—Filles choisies par ordre d'Anne d'Autriche et envoyées au Canada—Les courses des Agniers recommencent—Mort du F. Liégeois—Massacre d'une partie de la famille Moyen, à l'île aux Oies—Le P. Le Moyne chez les Agniers—Des femmes d'Onnontagué descendent à Québec, et visitent le couvent des Ursulines—Les Pères Dablon et Chaumonot à Onnontagué—Guerre des Iroquois contre les Eriés—Défaite et dispersion des Eriés—Des français vont s'établir à Gannentaha, au pays des Onnontagués—Grand conseil tenu à Onnontagué—Le P. Le Moyne à Agnier et à Manhatte—Paix compromise ; attaque des Agniers—Massacre des Hurons dans l'île d'Orléans—Un grand nombre d'entre eux sont emmenés prisonniers par les Iroquois—Deux français conduisent à Québec cinquante canots outaouais—La flottille outaouaise remonte ; elle est attaquée par les Agniers—Mort du P. Garreau.

M. de Maisonneuve, retardé par des accidents, n'arriva à Québec que le vingt-sept septembre ; il amenait avec lui cent recrues levées dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Bretagne. C'étaient des hommes bien choisis, capables de rendre service à la colonie, et comme ouvriers et comme soldats. La plupart d'entre eux périrent dans la suite pour la défense du pays (1).

Sur le vaisseau qui avait amené ces secours, était venue une pieuse fille, dont le nom mérite d'être en vénération au Canada. Mademoiselle Marguerite Bourgeoys, née à Troyes en Champagne, d'une famille considérée pour sa vertu et sa probité, avait voulu se consacrer à procurer la gloire de Dieu et le bien du prochain dans la Nouvelle-France. Elle s'était affiliée à une congrégation externe, fondée pour de jeunes filles par les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, de l'institution du Père Fourrier (2). Ayant été nommée préfète peu de temps après son entrée, sa direction fut si judicieuse, que ses com-

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, par l'abbé Failloo, vol. 1. Une maison de cet institut, connue sous le nom de couvent des Oiseaux, existe à Paris, où elle jouit d'une réputation bien méritée pour l'éducation des jeunes filles. Les religieuses du couvent des Oiseaux entretiennent des rapports d'amitié avec les filles de la sœur Bourgeoys.

pagnes la continuèrent dans cette charge pendant douze ans. Dieu lui ayant fait connaître d'une manière particulière qu'elle était appelée à travailler à l'instruction chrétienne des filles dans la Nouvelle-France, elle se consacra de tout son cœur à cette œuvre. Par l'entremise d'une sœur de M. de Maisonneuve, elle fut présentée à ce gentilhomme, qui lui procura les moyens de se rendre à Montréal. Elle ne put cependant commencer sitôt à exercer les fonctions d'institutrice, n'y ayant point encore d'enfants en état de fréquenter les écoles. Jusqu'alors en effet, il y avait eu fort peu de personnes mariées à Montréal ; et, pendant les huit premières années après sa fondation, les enfants français qui y naquirent moururent tous en bas âge (1). Après deux ou trois ans d'attente, mademoiselle Bourgeoys put commencer à instruire les jeunes filles, dans un misérable bâtiment situé près de l'hôpital de Montréal. C'était une ancienne étable, que lui accorda M. de Maisonneuve, et qui eut ainsi l'honneur de devenir le berceau de la pieuse et utile société de la congrégation de Notre-Dame.

Peu de temps après le départ des ambassadeurs agniers, les capitaines des Hurons, découvrirent aux autorités françaises de Québec un secret qui était resté caché jusqu'alors. Ils offrirent trois beaux colliers de porcelaine : « Ce sont, » dirent-ils, « des présents venus du fond de la terre, apportés par un démon, qui nous a parlé dans l'horreur d'une nuit obscure. Ce démon nous fait peur, parce qu'il aime les ténèbres (2). » La nuit qui avait suivi la conclusion de la paix, Teharihogen, principal ambassadeur agnier, avait donné ces colliers aux Hurons de l'île d'Orléans, pour les engager à aller s'établir dans son canton; il avait déclaré en même temps que c'était là le principal objet de toutes leurs démarches depuis l'hiver.

Des propositions du même genre furent apportées, au mois de février suivant, par des ambassadeurs onnontagués. Tout en amusant les autorités françaises, ils engageaient sourdement les Hurons à monter dans leur canton, le printemps suivant, avec toutes leurs familles et leur bagage.

Informés de toutes ces intrigues, les Français restaient inquiets sur les résultats qu'elles pouvaient avoir par rapport à la paix. Les chefs hurons les plus sensés étaient embarrassés,

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, par M. l'abbé Faillon. Toujours pleines de charité, les Ursulines offrirent l'hospitalité à mademoiselle Bourgeoys, qui arrivait à Québec fatiguée d'un long et pénible voyage. La pieuse fille, ne voulant point se séparer de ses compagnes de voyage, préféra se loger au magasin de la compagnie de Montréal, à la basse ville.

(2) *Relation de* 1654.

car ils prévoyaient que plusieurs des leurs se laisseraient tenter par les offres séduisantes qui leur étaient faites. Mais ces offres ne cachaient-elles pas quelque nouvelle perfidie ? les Agniers avaient à venger la mort d'Aontarisati, brûlé aux Trois-Rivières; les Onnontagués n'avaient pas oublié que plusieurs des leurs, se préparant à surprendre l'île de Saint-Joseph, avaient été prévenus et tués par des hurons. Et quand il n'y aurait pas eu de trahison à craindre de la part des Iroquois, si l'on se décidait à accepter les offres d'un canton, l'on s'exposait à exciter le ressentiment de l'autre.

Les Hurons résolurent de gagner du temps, dans l'espérance que le cours des événements pourrait les tirer d'embarras. Ainsi les Onnontagués, invités à présenter leurs demandes ouvertement dans un conseil public, proposèrent à la colonie huronne de se faire une nouvelle patrie, dans un pays autrefois ennemi, mais qui ne l'était plus. Les Hurons répondirent par deux présents, le premier pour renvoyer l'exécution de ce projet à une autre année, le second pour exhorter les Onnontagués à bâtir une cabane aux robes noires. Ils assuraient que si les missionnaires y allaient, la colonie huronne les suivrait volontiers. M. de Lauson déclara au conseil qu'il était satisfait de cette décision ; les Hurons et les Iroquois parurent contents, et les ambassadeurs reprirent le chemin de leur pays, en promettant que la paix serait inviolable.

Chez les sauvages en général, les traités le plus solidement établis par les hommes publics n'étaient pas considérés comme devant gêner la liberté des individus. Lorsqu'une fantaisie, un songe, un accès de mauvaise humeur saisissait quelque guerrier, il se croyait le droit d'attaquer même les nations amies. En vertu de ce droit, malgré les négociations ouvertes, au printemps de 1654 des onneyouts firent une course vers Montréal, et prirent un jeune chirurgien, qui s'était éloigné pour chasser. Des onnontagués, arrivant à Montréal peu après, parurent craindre que cette trahison ne tuât la paix, suivant leur expression. En conséquence ils firent partir de suite quelques chefs, qui, à force de présents, obtinrent la grâce du chirurgien et le ramenèrent à Montréal.

Les Onnontagués voulaient sincèrement la paix, si l'on en peut juger par les bonnes dispositions qu'ils montraient alors; car ils demandèrent instamment qu'on leur envoyât un des Pères Jésuites. Pour satisfaire à leur désir, le P. Simon Le Moyne, qui avait autrefois été chez les Hurons, partit au commencement de juillet pour visiter ce canton et délivrer des prison-

niers français. A peine était-il en route, qu'un chef agnier, connu parmi les Français sous le nom de Bâtard Flamand parce que son père était hollandais, vint à Québec pour y ramener deux captifs français. L'orgueil de l'agnier fut choqué par la préférence accordée aux Onnontagués : « Ne savez-vous pas, » dit-il aux Français, « que les cinq nations iroquoises ne forment qu'une cabane; nous n'avons qu'un feu, et nous habitons sous le même toit. Pourquoi n'entrez-vous pas dans la cabane par la porte qui est au bas. C'est par nous Agniers, que vous deviez commencer. Vous aimez mieux remonter bien haut chez l'Onnontagué; vous entrez dans la cabane par le toit : n'avez-vous point peur que la fumée ne vous aveugle ? ne craignez vous point de tomber du haut en bas? » M. de Lauson lui donna l'assurance qu'Ondessonk (1) irait aussi visiter les Agniers, s'ils l'y invitaient. Mais le P. LeMoyne était déjà loin, et les envoyés ne purent le rejoindre.

Son voyage se fit heureusement. Il rencontra chez les Onnontagués un grand nombre d'anciens chrétiens du pays des Hurons; ces bonnes gens témoignèrent une vive joie en revoyant un de leurs missionnaires. Dans ses conversations avec eux, il reconnut qu'ils avaient conservé leur foi au milieu des payens, et qu'ils avaient même répandu quelques connaissances du christianisme parmi les Iroquois. Il se rendit au principal village des Onnontagués, situé à quelques milles de leur lac, et il y fut accueilli avec honneur, au milieu des fêtes et des festins des sauvages.

Le dix août, dans une grande assemblée à laquelle, avec les chefs onnontagués, assistaient des députés onneyouts, goyogouins et tsonnontouans, le P. LeMoyne fit ses présents, pour les inviter à maintenir la paix et à se faire instruire des vérités de la religion. Il termina sa harangue en essuyant les larmes des jeunes guerriers qui avaient été maltraités dans la campagne contre les Eriés, et qui y avaient perdu un de leurs principaux capitaines (2).

Répondant au nom des cinq cantons, un chef onnontagué invita les Français à bâtir un village au milieu du pays et à venir y habiter. Il ajoutait que les Iroquois se rendraient plus aisément pour se faire instruire, et que de là les missionnaires pourraient s'étendre de tous les côtés.

Le retour du P. LeMoyne se fit par la rivière nommée aujour-

(1) C'est le nom que les Iroquois donnèrent au P. Simon Le Moyne après la mort du P. Jogues, à qui il avait pareillement été conféré.

(2) *Relation des Jésuites*, 1654.

d'hui Oswégo. En passant près d'un petit lac, on lui fit remarquer un grand bassin à demi desséché, dans lequel une source se déchargeait. Là, suivant les sauvages, résidait un manitou, qui rendait l'eau si puante, qu'ils n'en pouvaient boire. Le Père voulut goûter cette eau, qu'il trouva fort salée; et, en ayant fait évaporer, il en tira de beau sel qu'il porta avec lui à Québec. Ainsi, bien des années avant l'établissement des Européens dans cette partie de l'état de New-York, un pauvre missionnaire avait découvert ces sources, qui devaient un jour devenir d'une grande valeur pour les populations de l'ouest (1). Les Onnontagués le ramenèrent vers le temps qu'ils avaient marqué, et arrivèrent à Québec le onze du mois de septembre (2).

Le P. LeMoyne remplit la promesse qu'il avait donnée aux Onnontagués; et il engagea M. de Lauson à envoyer des français s'établir chez eux. Il dépeignit la beauté et la fertilité de leur pays, ainsi que l'abondance de la pêche et de la chasse sur les îles nombreuses qui commencent à la décharge du lac Ontario (3).

Il fut convenu qu'au printemps suivant trente français seraient envoyés chez les Onnontagués. Le P. LeMoyne remontait à Montréal pour préparer les voies, lorsque son canot, que conduisaient deux chefs onnontagués, fut attaqué par des agniers. Un des onnontagués fut tué, et plusieurs hurons reçurent des blessures. Les agniers firent ensuite quelques excuses au Père, en disant qu'ils n'étaient pas ennemis des Français, mais qu'ils voulaient tuer les Algonquins et les Hurons. Cette échauffourée fut attribuée au Bâtard Flamand. « C'est, » dit la Mère de l'Incarnation, « un homme fort bien fait, subtil et

(1) Ces sources sont à Salina, près du lac Onondaga.

(2) *Relation des Jésuites*, 1654; *Lettres de la Mère de l'Incarnation* Charlevoix dit que le P. LeMoyne fut attaqué près de Montréal par des agniers, lorsqu'il descendait d'Onnentagué; le P. DuCreux parle de cette attaque comme d'un fait douteux. Il n'y a pas un mot dans le récit du P. LeMoyne qui puisse nous faire soupçonner qu'il fut attaqué par les agniers en descendant d'Onnontagué. Tout porte à croire que cette attaque eut lieu lorsqu'il partit quelques semaines après pour retourner à Montréal. Nous avons suivi la Mère de l'Incarnation qui donne des détails clairs et précis sur ces faits. Nous ferons remarquer qu'il y a peu de documents sur l'histoire du Canada dans les années 1654, 1655 et 1656. En effet les sources ordinaires manquent en tout ou en partie pour ces années. Le *Journal des Jésuites* fait défaut, depuis février 1654 jusqu'au mois d'octobre 1656, car le P. LeMercier, alors supérieur, avait écrit le journal de ces deux années sur un cahier qui est perdu. La relation de 1655 fut enlevée au messager qui la portait de la Rochelle à Paris; il fut attaqué par des voleurs, qui s'emparèrent des valeurs et des lettres confiées à ses soins. La relation de 1656 ne parle guère que des missions et des sauvages. L'histoire du P. Du Creux se termine au commencement de 1656, et ne renferme pour les années précédentes que les faits rapportés par les Relations. Les seuls documents qui nous restent pour refaire un peu cette partie de notre histoire sont les lettres de la Mère de l'Incarnation et quelques manuscrits.

(3) Mille-Iles.

vaillant, qui ressemble à un européen, excepté qu'il n'a point de barbe.» La raison véritable de cette attaque était le dépit qu'avaient conçu les Agniers de ce que l'ambassadeur français n'avait pas visité leurs pays.

Cependant, malgré la mauvaise volonté que témoignaient quelques brouillons parmi eux, l'on espérait que la paix serait maintenue, et l'on entrevoyait un meilleur avenir pour la colonie. « Si cette paix dure,» écrivait encore la Mère de l'Incarnation, « comme il y a lieu de l'espérer, ce pays sera très-bon et très-commode pour l'établissement des Français, qui se multiplient beaucoup et font assez bien leurs affaires par la culture des terres, qui deviennent bonnes... Après trois ou quatre années de labour, elles sont aussi bonnes et par endroit meilleures qu'en France. Cette paix augmente le commerce, particulièrement celui des castors, dont il y a grand nombre cette année, parce qu'on a eu la liberté d'aller partout à la chasse sans crainte (1). »

Anne d'Autriche prenait beaucoup d'intérêt à l'accroissement de la colonie, aussi bien que plusieurs des principales dames de la cour. « Ce printemps,» écrit le P. Le Jeune (2), « la Reine y envoya quelque nombre de filles fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur. On n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. Je sais d'assurance que dix-huit ans se sont écoulés, sans que le maître des hautes-œuvres.... ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines, que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon, défendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contre-bande, tant qu'ils s'opposeront au vice et qu'ils feront régner la vertu, cette colonie fleurira et sera bénie de la main du Très-Haut. »

(1) *Lettres, etc*, de la Mère de l'Incarnation, 1654. La Relation de 1653 renferme quelques détails intéressants sur les ressources du pays. Voici ce qu'en dit le P. Le Mercier, qui envoyait cette Relation. "Pour ce qui est de la fertilité des terres, elles sont ici de bon rapport. Les grains français y viennent heureusement.... Le bestial et les lards sont une douceur au pays, qu'autrefois on n'osait espérer. Le gibier y foisonne et la chasse aux orignaux n'est pas pour y manquer. Mais l'anguille y est une manne qui surpasse tout ce qu'on en peut croire. L'expérience et l'industrie nous y ont rendus si savants, qu'en une seule nuit un ou deux hommes en prendront des cinq et six milliers, et cette pêche dure deux mois entier. L'anguille est ici d'une excellente garde, soit séchée au feu, soit salée.... La pêche du saumon et de l'esturgeon y est très-abondante en sa saison ; et, à vrai dire, c'est ici le royaume des eaux et des poissons. Le pays est très-sain ; on y voit fort peu de maladies ; les enfants y sont très-beaux et très-faciles à élever. C'est une bénédiction particulière."

(2) *Relation de* 1654. L'Histoire de l'Hôtel-Dieu rapporte qu'il s'y trouvait plusieurs demoiselles placées sous la garde d'une religieuse, la M. Rénée de la Nativité. En effet vers ce temps les registres de N. D. de Québec contiennent les actes de mariages de personnes portant de beaux noms. Parmi plusieurs autres est celui de Gabrielle Rolland d'Assonville, fille de Pierre d'Assonville, ancien gouverneur de Nancy.

Vers cette époque, plusieurs des principaux colons s'efforçaient de faire valoir des ressources du pays jusqu'alors négligées. En 1653 on envoya en France du bois merrain. La même année messieurs D'Ailleboust et Jean-Paul Godefroy, directeurs «d'une compagnie pour la pêche de la morue et établissement du commerce en la Nouvelle-France, » expédièrent un vaisseau à Percé pour y pêcher la morue, avec instruction au capitaine de porter à Saint-Christophe le produit du voyage.

Au printemps de 1655, les Agniers, irrités de n'avoir pu réussir dans leurs desseins sur les Hurons, se montrèrent par petites bandes. Le Frère Liégeois, étant occupé à la construction d'un petit fort pour protéger les champs des sauvages près de Sillery, s'avançait vers le bois pour s'assurer qu'il n'y avait point d'ennemis, lorsqu'il tomba dans un parti de huit ou dix agniers, qui le renversèrent d'un coup d'arquebuse, et lui coupèrent la tête. Vers le même temps, une famille algonquine fut prise par cinq agniers, qui lièrent étroitement le père. Profitant d'une occasion favorable, sa femme qui était restée libre, saisit une hache; de deux coups, portés à droite et à gauche, elle abat deux des ennemis, et pendant le premier moment de surprise elle réussit à délier son mari. Les trois autres sont tellement effrayés de cet acte de courage, qu'ils s'enfuient et la laissent maîtresse du champ de bataille.

Les courses des Iroquois s'étendirent même en aval de Québec, sous la direction de quelques traîtres hurons. Le sieur Moyen, bourgeois de Paris, qui s'était établi à l'ile aux Oies avec sa famille, fut surpris dans sa maison par quelques agniers, pendant que ses serviteurs étaient absents. Il fut tué avec sa femme ; ses enfants ainsi que ceux du sieur Macard furent emmenés captifs (1).

Les Agniers dirigèrent aussi leurs attaques contre Montréal et les Trois-Rivières ; mais ils furent si rudement reçus dans ces deux quartiers, qu'ils perdirent un peu de leur fierté. Comme les Montréalistes (2) avaient pris plusieurs agniers dans diverses rencontres, un des premiers chefs de guerre des Iro-

(1) L'île aux Oies avait été concédée par la compagnie de la Nouvelle-France à M. de Montmagny, qui visitait fréquemment ce lieu, pour y jouir du plaisir de la chasse. Après le départ de M. de Montmagny, son procureur en vendit la moitié au sieur Louis-Théandre Chartier, et l'autre moitié au sieur Moyen, qui y conduisait des travaux considérables, lorsqu'il fut tué. (Archives du greffe de Québec, actes de Jean Durand, notaire, 1654.)

(2) Les habitants de Montréal ont été ainsi désignés dès les premiers temps de la colonie ; l'usage a consacré ce nom, qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Aussi semble-t-il devoir être préféré à celui de Montréalais, qu'on cherche aujourd'hui à lui substituer.

quois, nommé la Grande-Armée, proposa un échange de prisonniers; les Français ne demandaient pas mieux. Les captifs iroquois furent rendus à leurs compatriotes, qui en retour remirent les enfants appartenant aux familles Moyen et Macard, ainsi que plusieurs autres captifs (1). L'échange de prisonniers fut suivi d'un nouveau traité de paix avec les Agniers (2). Ils y mirent cependant certaines restrictions, dont ils ne voulurent point se départir. Ils consentaient volontiers à vivre en paix avec les Français dans toute l'étendue du pays; ni les Hurons, ni les Algonquins ne seraient attaqués tant qu'ils ne remonteraient pas au-dessus des Trois-Rivières; mais, s'ils dépassaient cette limite, ils s'exposaient aux chances de la guerre.

Les Agniers demandèrent qu'Ondessonk visitât leur pays en qualité d'ambassadeur, afin de cimenter la paix. Le P. Le Moyne se rendit donc chez eux avec deux français, pour ramener les prisonniers et consolider la paix, du moins autant qu'il était possible avec une nation dont chaque individu se glorifiait de ne reconnaître aucune autorité. Peu après le départ des Agniers, arrivèrent des ambassadeurs onnontagués et tsonnontouans, qui venaient conclure des traités, non-seulement avec les Français, mais encore avec les Hurons et les Algonquins. Ils invitaient de nouveau le gouverneur à envoyer cinquante français dans leur pays.

Parmi les Onnontagués se trouvaient un grand chef et sa femme, une *capitainesse*. (3) Les capitainesses obtenaient ce titre soit par droit de naissance, soit pour quelque important service rendu à la nation. Elles possédaient le droit de prendre part aux délibérations dans les conseils, et proposaient leurs avis aussi librement que les hommes; dans cette occasion elles avaient délégué les ambassadeurs qui venaient parler de la paix. Une des causes qui les avaient portées à appuyer la mesure, était probablement le désir d'accompagner les députés à Québec, pour voir les religieuses, ou les filles vierges, comme les sauvages les désignaient. Les Hospitalières et les Ursulines étaient en effet un objet de curiosité pour tous les sauvages. La capitainesse d'Onnontagué, avec ses compagnes, assista chez

(1) Par la suite, mademoiselle Marie Moyen épousa le sieur Du Gué, capitaine au régiment de Carignan; sa sœur Elizabeth se maria avec le sieur Lambert Closse. L'aînée des filles du sieur Macart s'unit en mariage au sieur Bazire, l'un des plus riches marchands de la colonie; la cadette devint l'épouse du sieur de Villiers.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

(3) C'est ainsi qu'on appelait dans la colonie les femmes qui jouissaient du droit de commander parmi les sauvages.—Mère de l'Incarnation, *Lettres Historiques*.

les Ursulines aux examens publics des petites huronnes ; elle s'attacha surtout à une jeune huronne de dix ou douze ans, nommée Marie, une des élèves les plus distinguées des écoles. Par ses bonnes manières et son intelligence, la petite Marie réussit à capter complètement la bienveillance de la capitainesse, qui se retira charmée, et remporta de bons souvenirs de sa résidence à Québec.

Avec les Onnontagués partirent les Pères Chaumonot et Dablon. Le P. Chaumonot avait fait, sous les Pères de Brebeuf et Daniel, un dur apprentissage de la vie de missionnaire; il avait travaillé avec le P. de Brebeuf à une grammaire huronne, et il parlait fort bien la langue huronne-iroquoise. Comme orateur, il eut de grands succès dans les conseils; il savait si bien allier le langage poétique et figuré des sauvages aux ressources que lui fournissait son instruction classique, qu'il jetait ses auditeurs iroquois dans l'admiration. De son côté, le P. Dablon, qui avait apporté des instruments de musique et qui en jouait fort bien, charmait les loisirs de ses compagnons de voyage. Aussi s'étaient-ils rendus si agréables, que ces hommes grossiers et ignorants écoutaient avec bonne volonté les leçons qui leur étaient adressées sur les vérités du christianisme. Les missionnaires furent reçus avec honneur par les chefs d'Onnontagué et avec grande joie par les hurons chrétiens qui habitaient dans le canton. Tous étaient étonnés de rencontrer dans le P. Chaumonot un français parlant éloquemment la langue du pays, et connaissant fort bien les coutumes de la nation iroquoise.

La chaudière de guerre était sur le feu et devait y rester jusqu'au mois de février; pendant ce temps, les guerriers qui désiraient faire partie de l'expédition se présentaient aux chefs. Le P. Chaumonot fut invité à mettre quelques herbes dans la chaudière. S'accommodant à leur manière de parler, il répondit que c'était son dessein, et il les assura que les Français placeraient de la poudre sous la chaudière. La guerre était annoncée pour le printemps; les Onnontagués la voulaient faire pour détruire ou éloigner les restes de la nation des Eriés, qui venait d'éprouver une sanglante défaite, et qui allait tomber sous la hache iroquoise pour ne plus se relever (1).

Braves et nombreux, les Eriés habitaient un pays tempéré et fertile, sur le bord méridional du lac qui a gardé leur nom; ils y avaient reçu d'importants débris de la nation huronne.

(1) *Relation des Jésuites*, 1656.

Comme ils étaient voisins des Tsonnontouans et des Goyogouins, leur puissance était un danger permanent pour la ligue iroquoise. Cependant la guerre entre les deux peuples aurait pu être retardée, si le respect sans bornes pour le droit des individus n'eût entraîné à sa perte la nation entière des Eriés. Cette maxime favorite du droit sauvage était la cause de la plupart des querelles entre les peuples de l'Amérique du Nord.

Les Eriés avaient envoyé trente ambassadeurs à Tsonnontouan pour confirmer la paix qui existait déjà entre les deux nations. Par hasard un érié tua un tsonnontouan, dont les compatriotes indignés firent mourir tous les ambassadeurs, à l'exception de cinq. Ceux-ci s'échappèrent, et portèrent la nouvelle de ces meurtres dans leur pays. De là commença une petite guerre entre les Iroquois et les Eriés; de part et d'autre, on faisait des prisonniers pour avoir le plaisir de les brûler. Un chef onnontagué, homme de haute considération, ayant été fait prisonnier, fut conduit dans le pays ennemi pour y être brûlé; mais il plaida si bien sa cause, qu'il fut donné à la sœur d'un des ambassadeurs mis à mort. Cette femme étant absente du bourg, on prépare la fête de l'adoption en attendant son retour: l'onnontagué est revêtu des meilleurs habits; on donne des festins, et on fait comprendre au prisonnier qu'il sera renvoyé aux siens. Sa sœur adoptive est informée, à son arrivée, que son frère va revivre, qu'elle doit le bien régaler et lui rendre sa liberté. Loin d'écouter cette demande, elle pleure et proteste qu'elle veut être vengée. Les anciens lui représentent que la mort d'un homme si important va susciter une guerre d'extermination entre les deux peuples. Aucune raison n'ébranle cette femme; elle veut user du droit d'assouvir sa vengeance. Les anciens sont enfin forcés de céder et de lui livrer le prisonnier pour qu'elle en dispose à sa volonté (1).

Pendant qu'on délibérait sur son sort, le chef onnontagué prenait part à un festin: on le saisit et on le conduit dans la cabane de cette femme sans lui rien communiquer. Lorsqu'à son entrée on le dépouille de ses habits, il reconnaît avec surprise que sa mort a été décidée, mais il se résigne stoïquement à son sort. Placé sur l'échafaud, il élève la voix: « Ecoutez, Eriés,» s'écrie-t-il: «ma mort sera vengée; en me brûlant, vous allez brûler un peuple tout entier. »

Sa prédiction fut malheureusement accomplie. La nouvelle de cet événement fut portée chez les Onnontagués, qui coururent aux armes, et se mirent en route pour aller venger la mort de

(1) *Relation des Jésuites*, 1656.

leur chef. C'était, paraît-il, dans l'automne de 1654. Douze cents guerriers s'étaient réunis pour cette expédition, autour de deux chefs renommés, dont l'un fut baptisé par le P. Le Moyne peu de temps avant le départ de l'armée (1). La marche des Onnontagués fut si rapide, qu'ils arrivèrent dans le pays ennemi sans avoir été aperçus. Les Eriés, surpris, abandonnent leurs bourgs et se retirent en désordre. Plus de deux mille combattants et un nombre proportionnel de femmes et d'enfants fuient pendant cinq jours, après lesquels ils s'arrêtent pour élever un fort de bois; ils s'y retranchent de leur mieux, et attendent les Onnontagués. Ceux-ci font leurs approches et essaient de renverser la palissade; partout ils sont repoussés et perdent beaucoup de monde. Honteux de se retirer devant des hommes qu'ils sont venus chercher si loin, ils s'avisent d'un nouvel expédient: ils prennent leur canots et les portent devant eux comme des boucliers; quand ils sont rendus au pied de la palissade, ils les dressent et s'en servent en guise d'échelles pour monter à l'assaut. Cette manœuvre déconcerte les Eriés, déjà à bout de leurs munitions de guerre, et les plus alertes d'entre eux cherchent à s'échapper par la fuite. Les autres sont assaillis dans le fort par les Onnontagués, qui tuent un si grand nombre de femmes et d'enfants, qu'en certain endroits ils marchent jusqu'au genou dans le sang.

La nation des Eriés était brisée; mais les vainqueurs avaient eux-mêmes souffert de grandes pertes, et ils furent forcés de passer deux mois dans le pays ennemi pour enterrer leurs morts et guérir leurs blessés (2). Lorsque les Pères Chaumonot et Dablon arrivèrent à Onnontagué dans l'automne de 1655, les Iroquois étaient encore occupés à poursuivre les petites bandes d'Eriés, qui avaient échappé au massacre et qui tâchaient de se réfugier chez des peuples amis.

Malgré les bonnes dispositions qu'on leur témoignait à Onnontagué, il y avait pour les missionnaires des moments d'inquiétude. La malveillance et la crédulité s'unissaient assez souvent pour faire courir des bruits ridicules, dont les chefs venaient demander raison aux missionnaires. Un jour on assurait que des chasseurs onnontagués avaient été arrêtés à Montréal, mal-

(1) Le P. LeMoyne rapporte que dix-huit cents hommes étaient sur le point de partir pour cette expédition. (*Relation* de 1654). Le rapport du P. Chaumonot, qui, ayant eté fait après l'expédition, doit être regardé comme plus exact, donne le chiffre de douze cents.

(2) *Relation de* 1656.

traités et mis en prison. Le P. Chaumonot fut accusé devant les anciens d'avoir par ses lettres provoqué ce malheur. Il leur répondit qu'il était incapable d'une semblable fourberie, et que le temps leur ferait connaître la fausseté de cette accusation. Il profita de l'occasion pour leur proposer de conduire à Montréal l'un des deux missionnaires, afin d'en rapporter des nouvelles assurées. Les sauvages approuvèrent ce plan, et nommèrent deux jeunes gens, appartenant aux premières familles, pour accompagner le P. Dablon, qui devait rendre compte de l'état des affaires à M. de Lauson et lui demander des colons français (1).

Le P. Dablon, accompagné de ses deux conducteurs et de quelques autres sauvages, qui se joignirent à eux, partit d'Onnontagué au commencement du mois de mars, 1656. Le trajet était pénible dans cette saison, à cause de la fonte des neiges et de l'amollissement des glaces. Les députés onnontagués reconnurent à Montréal la fausseté des bruits qu'on avait fait courir sur l'emprisonnement de quelques-uns des leurs. A Québec, M. de Lauson reçut favorablement leurs demandes, et, par les soins du P. Le Mercier, supérieur des missions, dès le commencement de mai, une petite troupe de français était prête à se mettre en route pour le canton d'Onnontagué. Les Hurons, qui avaient promis d'aller s'y établir, furent effrayés des dangers qu'ils courraient parmi un peuple si déloyal ; ils refusèrent donc de quitter l'île d'Orléans. Cinquante-cinq français, y compris six ou sept jésuites, ne craignirent point de partir pour ce pays barbare, où eux aussi savaient que des périls les attendaient. Les laïques avaient répondu à la voix des missionnaires, et allaient partager les travaux de ces hommes apostoliques. Le parti marchait sous les ordres de M. Dupuy, commandant du fort de Québec, qui s'était offert de conduire l'entreprise. « Lorsqu'il me fit l'honneur de me dire adieu, » écrit la Mère de l'Incarnation, « il m'assura, avec une ferveur qui ne sentait point son homme de guerre, qu'il exposait volontiers sa vie et qu'il s'estimerait heureux de mourir pour un si glorieux dessein. »

En entreprenant ce voyage, on tentait un parti extrême : les missionnaires et leurs compagnons s'exposaient à périr pour sauver la colonie. Des bruits sinistres se répétaient ; un huron échappé du bourg des Onnontagués, rapportait qu'ils voulaient

(1) *Vie du Père Chaumonot*, écrite par lui-même sur l'ordre de ses supérieurs. Ce manuscrit est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Cette vie du P. Chaumonot a été imprimée par M. J. G. Shea, de New-York.

réunir autant de français et de hurons qu'ils le pourraient, afin de les massacrer. De plus les Agniers faisaient paraître une grande jalousie, en apprenant que les Français allaient établir une habitation et un fort dans un des cantons supérieurs. Ils y voyaient une cause d'inquiétude pour leur commerce avec les Anglais et les Hollandais.

D'un autre côté les Onnontagués menaçaient de s'unir aux Agniers, et d'attaquer la colonie, si on leur refusait ce qu'ils demandaient. Or les Français étaient bien faibles pour résister à une attaque générale des Iroquois. L'on représentait encore que le voyage, se faisant pour la gloire de Dieu et pour le bien général, la providence ne manquerait pas de protéger ceux qui exposeraient leur vie, avec de si louables motifs.

Les Agniers, épiant toujours les mouvements de leurs amis comme ceux de leurs ennemis, furent informés des projets des Français, et du moment de leur départ pour Onnontagué; afin d'arrêter le voyage à son début ils s'y prirent avec leur brutalité ordinaire. Trois cents d'entre eux se cachèrent près de la pointe de Sainte-Croix, à douze lieues de Québec (1) ; au passage du convoi, ils se jetèrent sur les derniers canots, assaillirent ceux qui les montaient, les pillèrent et en blessèrent plusieurs. Les Onnontagués ne furent pas plus épargnés que leurs compagnons de voyage ; mais la première fureur étant passée, les Agniers craignirent de soulever les ressentiments des cantons supérieurs; ils recoururent aux excuses et protestèrent qu'ils s'étaient trompés et avaient pris les Onnontagués et les Français pour des Hurons. Il fallut se contenter de ces mauvaises raisons.

Des rapides longs et difficiles retardèrent beaucoup les voyageurs. Les sauvages, avec leur imprévoyance ordinaire, dissipaient les vivres, et il fallait s'arrêter de temps en temps pour renouveler les provisions, au moyen de la chasse et de la pêche. Vers la fin du voyage, le gibier et le poisson manquèrent; aussi les Français, qui n'étaient pas accoutumés, comme les sauvages, à jeûner pendant plusieurs jours, étaient exténués par la faim et les fatigues. Dans cette extrémité, on se décida à dépêcher un courrier pour annoncer l'arrivée du convoi et demander des vivres.

Le septième jour de juillet, les voyageurs s'arrêtèrent à l'entrée de la rivière d'Oswego ; et, au moment où les Français com-

(1) Pointe du Platon, entre Lotbinière et l'église de Sainte-Croix.

mençaient à perdre courage, un canot envoyé d'Onnontagué, et chargé de maïs et de poissons, ramena la joie et l'abondance parmi les voyageurs.

Les Français furent reçus par leurs hôtes avec des démonstrations si éclatantes de satisfaction, qu'on ne pouvait douter de leur sincérité. « Si, après tout cela, » dit l'auteur de la Relation, « ils nous trahissent et nous massacrent, je les accuserai non pas de dissimulation, mais de légèreté et d'inconstance, qui peut changer en peu de temps l'amour et la confiance de ces barbares en crainte, en haine et en perfidie (1). »

De concert avec les chefs onnontagués, les français choisirent, pour y placer leur habitation, une éminence qui domine le lac de Gannentaha (2) et tous les environs. Le seize juillet, ils en prirent possession par une messe chantée solennellement, à laquelle ils reçurent tous la sainte communion. Ce lieu, situé à cinq petites lieues d'Onnontagué, en était suffisamment éloigné pour qu'on ne fût pas incommodé par les visites des sauvages; de plus, il était susceptible d'être défendu, précaution nécessaire contre un peuple léger et inconstant. On savait qu'à côté des hommes sages et honnêtes qui gouvernaient le canton, il existait une jeunesse folle, inquiète et sans discipline; on ne voulut donc pas s'exposer à des surprises, et, pour les prévenir, on bâtit un fort destiné à protéger l'habitation.

Un grand conseil composé des envoyés de tous les cantons ayant été convoqué à Onnontagué, le P. LeMercier, supérieur des missions, s'y rendit, accompagné d'une quinzaine de français, et fut reçu avec de grands honneurs.

On tint l'assemblée, le vingt-quatre de juillet, et on y discuta trois points principaux. Le premier touchait à la réconciliation des Agniers avec les Tsonnontouans: un capitaine tsonnontouan ayant été tué aux Trois-Rivières par une bande d'agniers, la guerre était près d'éclater entre les deux cantons. Le différend soumis à Achiendasé (3) fut bientôt reglé. Le

(1) *Relation de* 1657.

(2) " La grandeur du lac de Gannentaha est d'environ deux lieues de longueur et d'une demi-lieue de largeur···· On y trouve, du côté du midi, quelques sources ou fontaines d'eau salée···· on trouve du sel tout fait aux environs de ces sources, et, faisant bouillir l'eau, elle se convertit aisément en sel···· au printemps il s'amasse une si grande quantité de tourterelles, qu'on en prend jusques à sept cents dans une matinée···· Il se rencontre au même endroit certain serpent, que nous appelons serpent à sonnettes. Les originaires du pays disent que ses écailles sont excellentes contre le mal de dents, et que sa chair, qu'ils trouvent d'aussi bon goût que celle de l'anguille, guérit de la fièvre. Ils en coupent la queue et la tête, et mangent le reste. "—*Relation de* 1657.

(3) Le supérieur des jésuites était ainsi désigné par les Iroquois.

second point était l'établissement des Français dans le pays; les députés l'agréèrent avec les témoignages d'une grande bienveillance. Le troisième était une invitation de mettre des présents dans la chaudière de guerre, c'est-à-dire de fournir aux dépenses communes de la confédération.

De nombreuses harangues furent prononcées dans le conseil; mais le discours qui eut le plus de succès fut celui du P. Chaumonot. Parlant l'iroquois mieux que la plupart des iroquois eux-mêmes; employant, avec tout l'avantage que lui donnait une instruction supérieure, les allégories et les métaphores habituelles aux sauvages; jetant dans ses discours une véhémence qui les entraînait malgré eux, il produisait sur les esprits et sur les cœurs une impression profonde qui se traduisait à l'extérieur par des démonstrations plus bruyantes qu'à l'ordinaire (1).

En même temps que les Pères Chaumonot et Dablon montaient à Onnontagué en 1655, le P. LeMoyne, comme il a été dit, se dirigeait vers le canton d'Agnier, pour affermir la paix contractée avec eux. Ces barbares prodiguèrent de belles promesses, qu'ils confirmèrent par des présents. Les présents étaient jugés nécessaires dans toutes les grandes affaires, car ils servaient de documents officiels; à chaque présent se rattachait une clause d'un traité, ou quelque promesse donnée par une des parties contractantes. Sans se fier beaucoup à la parole des fourbes Agniers, le P. LeMoyne passa quelque temps avec eux; il visita la colonie hollandaise de Manhatte, qui était alors fort inquiétée par les sauvages des environs, et revint à Montréal vers le milieu du mois de novembre.

Cependant la paix, si souvent renouvelée et affermie, paraissait lourde et ennuyeuse aux jeunes guerriers d'Agnier. Au nombre de trois ou quatre cents, ils passaient aux Trois-Rivières le printemps suivant; ils y promettaient de nouveau au P. LeMoyne d'observer fidèlement le traité de paix, c'est-à-dire, de respecter les Français partout, et de ne jamais attaquer les Hurons au-dessous des Trois-Rivières; quelques jours après, ils attaquaient, à la pointe de Sainte-Croix, les Onnontagués et les Français, sous le prétexte qu'ils les avaient pris pour des Hurons. Après s'être excusés de leur

(1) Il y aurait bien des rapprochements à faire entre la ligue iroquoise et la fédération des États-Unis. Fondées toutes deux sur le principe de la liberté de l'homme, elles en ont largement adopté les conséquences: assemblées de la nation, de l'état, de la commune, conseils fréquents, harangueurs nombreux (stump-orators); indépendance de l'homme, de la femme, des enfants; et, au milieu de toutes ces libertés, l'esclavage.

prétendue erreur, ils descendirent à l'île d'Orléans, afin d'y surprendre les hurons chrétiens, en donnant pour raison qu'ils voulaient venger la mort d'un des leurs.

Peu de temps auparavant, deux iroquois, s'étant glissés aux environs de l'île d'Orléans, déchargèrent leurs fusils sur deux hurons qui abordaient au rivage. L'un tomba mort; l'autre, quoique blessé, se jeta dans son canot, et s'échappa. A cette nouvelle, vingt hurons s'embarquèrent pour poursuivre les meurtriers. Ils en prirent un qu'ils condamnèrent à mourir. Les missionnaires auraient voulu garder cet homme prisonnier, afin de détourner par son moyen l'attaque dont l'île était menacée ; mais les esprits étaient trop échauffés pour qu'on écoutât cette raison. Le jeune huron tué si brutalement était un fils unique et appartenait à la plus riche famille de la bourgade ; plein de belles qualités, destiné à être capitaine, il avait depuis deux ans donné la vie à cinq agniers, qu'il avait pris à la guerre. Aussi le meurtrier fut brûlé, suivant le code de lois reçu parmi les sauvages. Cet acte de justice fut un prétexte que les Iroquois mirent en avant pour couvrir leur perfidie.

Malgré les promesses faites par les Agniers au P. LeMoyne, les Hurons avaient bien encore quelque défiance, mais malheureusement ils ne se tinrent pas sur leurs gardes. L'on était au temps des semailles. Après avoir entendu la messe suivant leur coutume, les Hurons s'étaient dispersés dans leurs champs ; tout à coup les Agniers, qui pendant la nuit s'étaient cachés dans la forêt voisine, fondirent sur les travailleurs épars et sans armes ; ils en massacrèrent plusieurs sur la place, et emmenèrent plus de soixante prisonniers. Après cet acte de perfidie et de cruauté, les traîtres eurent l'effronterie de ranger leurs canots en ordre de bataille et de passer ainsi en plein jour devant Québec, poussant des cris de triomphe. Les habitants de Québec, quoique peu nombreux, voulurent leur donner la chasse; mais M. de Lauson, qui paraît avoir eu plus de prudence que d'énergie, s'y opposa dans la crainte de compromettre le sort de la colonie, et les Français furent contraints de dévorer le chagrin que leur causait un pareil affront. Les Agniers conduisirent les prisonniers dans leur pays, où les hommes périrent par le feu, et où les femmes et les enfants furent réduits à une dure captivité. Dans cette expédition, les ennemis affectèrent de ne molester aucunement les Français, déclarant à ceux qu'ils rencontrèrent qu'ils désiraient vivre en paix avec eux. Par ces protestations hypocrites, ils cherchaient à voiler le complot déjà formé de se tourner contre

la population française, quand ils auraient détruit la colonie huronne.

Au mois d'août, pour la première fois depuis deux ans, l'on vit arriver à Québec cinquante canots outaouais, qui venaient des pays de l'ouest, chargés de castors. Deux jeunes français conduisaient le convoi. Partis de Québec en 1654 avec la permission du gouverneur, ces jeunes gens pleins de courage et d'énergie avaient visité les nations situées autour du lac Michigan, et apportaient des renseignements sur les Nadouessioux, les Pouanak, les Kiristinons (1). Les Outaouais obtinrent du gouverneur la permission de mener dans leur pays quelques robes noires, et repartirent avec les Pères Léonard Garreau et Druillètes. Trente jeunes français avaient, en quelques jours, fait leurs préparatifs pour les suivre ; mais, rendus aux Trois-Rivières, ils durent remettre la partie au printemps suivant, leurs provisions étant insuffisantes et leurs embarcations trop faibles pour un si long voyage. Quant aux jésuites, ils étaient trop heureux de retourner dans les missions de l'ouest, pour consentir à s'arrêter; ils continuèrent donc leur route, accompagnés seulement de trois français.

Cent vingt agniers, rôdant près des Trois-Rivières, avaient eu connaissance du départ de la flottille ; ils la suivirent avec patience et précaution, se cachant pendant le jour et épiant l'occasion de la surprendre avec avantage. Quoique avertis de se tenir sur leurs gardes, les Outaouais voyageaient avec grand bruit ; comme ils avaient acheté des armes à feu, qu'ils n'avaient jamais maniées auparavant, ils prenaient un plaisir singulier à entendre les coups de fusil répétés par les échos. Arrivés à la rivière des Outaouais, les Agniers prirent les devants, et s'emparèrent d'une éminence près de laquelle devaient passer les canots en remontant. Ils eurent la précaution, selon leur habitude, de fortifier leur camp en l'entourant d'un abattis. Tandis que des sentinelles étaient placées sur des points élevés pour signaler l'approche de la flottille outaouaise, leurs meilleurs tireurs se jetaient dans les joncs au bord de la rivière. L'avant-garde des Outaouais s'avançait sans défiance, lorsqu'elle fut accueillie par une décharge de mousqueterie qui blessa et tua plusieurs personnes ; un des missionnaires, le P. Garreau, fut renversé par une balle qui lui rompit l'épine dorsale (2).

(1) Les Sioux, les Assiniboines, les Cris.

(2) *Relation de* 1656.

Les Outaouais sautent à terre, poursuivent les Agniers, et cherchent inutilement à s'emparer de leur camp. Dans l'espérance de les lasser, ils font eux-mêmes un retranchement, et attendent que la soif et la faim fassent sortir les ennemis de leur fort. Mais, bientôt ennuyés, les Outaouais s'esquivent pendant la nuit, laissant dans leur camp les deux jésuites et leurs trois compagnons français, que les Iroquois prirent et conduisirent à Montréal. Là, les traîtres protestèrent qu'ils étaient fâchés de l'accident survenu à la robe noire, et déclarèrent qu'ils étaient toujours les amis des Français.

Peu de jours après, le P. Garreau mourut, avec la consolation d'avoir reçu le coup de la mort dans l'accomplissement de son devoir.

CHAPITRE ONZIÈME

M. de Lauson retourne en France—Le sieur de Charny remplit les fonctions de gouverneur—La tribu de l'Ours laisse l'île d'Orléans pour suivre les Agniers—La tribu du Rocher part avec les Onnontagués—Trahison des Iroquois envers des hurons—Le vicomte d'Argenson est nommé gouverneur du Canada—M. de Charny passe en France, et M. D'Ailleboust le remplace en attendant l'arrivée de M. d'Argenson—Arrivée à Québec de l'abbé de Queylus—Sulpiciens à Montréal—Sainte-Anne de Beaupré—Filles sauvages élevées par les Ursulines—Massacre de quelques français à la pointe Saint-Charles—M. D'Ailleboust fait prendre des précautions contre les Iroquois—Conspiration générale des cinq cantons contre les Français et leurs alliés—Les Français abandonnent Gannentaha—Des ambassadeurs agniers, accompagnés du P. LeMoyne, demandent la délivrance de quelques prisonniers—Les hurons de l'île d'Orléans se réfugient près du fort Saint-Louis—Arrivée de M. D'Argenson—Attaques des Agniers—Quelques iroquois sont pris aux Trois-Rivières et envoyés à Québec—Hospitalières de La Flèche conduites à Montréal par Mlle. Mance—Sœur Bourgeoys—Observations de M. D'Argenson sur les Français du Canada—L'abbé de Montigny, nommé évêque de Pétrée, est sacré à Paris—Jurisdiction attribuée à l'archevêque de Rouen—L'évêque de Pétrée arrive à Québec—Son caractère—Difficultés au sujet de sa jurisdiction—Arrivée de secours pour Montréal—Maladies.

M. de Lauson avait compris qu'il ne convenait plus aux circonstances dans lesquelles se trouvait la colonie. Il était arrivé à sa soixante-treizième année, et n'avait jamais été homme de guerre ; il fallait cependant commander à des soldats et à des colons qui étaient presque toujours sous les armes. D'ailleurs il existait contre lui des mécontentements au sujet de la traite. Le gouverneur avait défendu à la compagnie des Habitants de faire la traite du côté de Tadoussac ; il avait créé, dans cette partie du pays, une ferme particulière, dont les produits étaient employés à payer ses appointements et ceux des conseillers, à entretenir la garnison et à fournir une pension annuelle aux Jésuites, aux Hospitalières et aux Ursulines. Ces dépenses étaient nommées les « charges du pays ou l'état des trente-mille francs (1). » Il lui avait fallu recourir à ce moyen, après

(1) *Mémoire* du sieur Aubert de La Chesnaye, aux archives de la marine.—Comme il a déjà été dit, la compagnie des Habitants, en obtenant le privilége de faire seule le commerce des castors avec la France, s'était chargée de livrer le quart des castors sortant de ses magasins afin de subvenir aux charges du pays.

la destruction de la nation huronne, parce que le quart imposé sur les castors ne suffisait plus pour acquitter ces charges. Un peu plus tard, la guerre contre les Iroquois exigeant de grande dépenses, il cessa de payer à la compagnie de la Nouvelle-France les mille livres de castor qu'elle s'était réservées, en remettant la traite à la communauté des habitants.

D'un autre côté, M. de Lauson était peu aimé des colons, qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité. Aussi ses amis lui conseillèrent d'abandonner son gouvernement, et il partit dans l'été de 1656, pour retourner en France, où il servit depuis en qualité de sous-doyen du conseil du roi (1).

La seconde période triennale du gouvernement de M. de Lauson ne devant se terminer qu'en 1657, à son départ, il nomma, pour tenir sa place, son fils le sieur de Charny, lié au pays par les terres qu'il y possédait et par son mariage avec une fille du sieur Giffard, seigneur de Beauport.

Bien que M. de Charny ne fût point homme de guerre, il était jeune actif et brave ; il payait de sa personne, et ne manquait point de courir, au premier signal, aux lieux que les Agniers menaçaient. Depuis peu, il était devenu évident qu'on ne pouvait se fier aux promesses de cette nation perfide et menteuse, qui n'observait les conditions de la paix que suivant ses caprices et ses intérêts. Des députés se présentèrent dè sa part dans l'automne de 1656, avec de grandes protestations d'amitié. Leur but était de conférer avec les Hurens, pour les engager à aller demeurer dans leur canton; mais ces derniers, toujours vacillants dans leurs procédés, firent remettre la partie au printemps suivant.

En conséquence de cette réponse, au mois de mai 1657, des agniers se rendirent à Québec pour sommer les Hurons de leur tenir parole. Dans une assemblée à laquelle assistèrent des français, le chef de l'ambassade prit la parole pour renouveler les invitations de son canton. « Mon frère, » dit-il au Huron, « c'est à toi que j'adresse la parole. Il y a quatre ans, tu me prias de te prendre par le bras pour te lever et t'emmener dans mon pays. Quand je l'ai voulu faire, tu l'as retiré ; et pour cela je t'ai frappé de ma hache sur la tête. Ne le retire plus ; lève-toi, il est temps que tu viennes. Je ne te regarde plus comme mon ennemi, mais comme mon parent. »

(1) " Il logeait, " dit M. Aubert, " au cloître Notre-Dame, chez son fils, chanoine de la dite église." Le P. Ragueneau dans la *Vie de la M. Catherine de Saint-Augustin,* dit qu'il mourut à Paris le seize février 1666, âgé de 82 ans.

Les Hurons auraient bien voulu se retrancher derrière de nouvelles excuses ; mais il n'était plus temps, il fallait marcher ou périr. Ils passèrent la nuit à délibérer : la tribu de la Corde refusait de quitter Québec et de s'éloigner des Français ; la tribu du Rocher penchait vers les Onnontagués ; la tribu de l'Ours seule se décida à suivre les Agniers (1).

Le P. LeMoyne, fit connaître cette résolution aux Agniers, et les avertit qu'Onontthio ne s'opposerait pas au depart des Ours. Le capitaine de ces derniers fit ensuite sa harangue : « Mon frère, » dit-il à l'Agnier, « c'en est fait, je suis à toi. Je me jette, les yeux fermés, dans ton canot, sans savoir ce que je fais ; mais peu m'importe, je suis résolu de mourir. Je ne veux pas que mes cousins des deux autres nations s'embarquent cette fois avec moi, afin qu'ils voient comment tu te comporteras à mon égard. » Une première bande de hurons se mit en route, et fut, peu après, suivie d'une seconde avec laquelle le P. LeMoyne retourna chez les Iroquois.

Les Agniers ayant ainsi reçu une portion de la nation huronne, les Onnontagués voulurent obtenir leur part, et cent de leurs guerriers partirent pour Québec, afin de faire réussir leur projet de gré ou de force. Dans un conseil des Hurons convoqué à Québec, l'orateur onnontagué les pressa de remplir leur promesse. « Tu me consoles, mon frère, » répondit l'orateur de la tribu du Rocher, « par la pitié que tu me témoignes. Ne te fâche pas cependant, si je ne m'embarque point aujourd'hui dans ton canot : c'est un canot de guerre, qui me fait peur ; le couteau que tu as laissé dedans pourrait blesser mes enfants, et nos femmes trembleraient à la vue de la hache que tu n'as point cachée. En te voyant, les armes à la main, on dira que tu emmènes des prisonniers et non des amis. Quand les canots français descendront de ton pays, j'en profiterai pour aller avec toi. » Quelques semaines après, la tribu du Rocher faisait ses adieux à Onontthio, et, portée sur des chaloupes françaises, elle se rendait à Montréal, pour y attendre des canots onnontagués (2).

Dans les derniers jours de juillet, les hurons partirent de Montréal, au nombre de cinquante, avec quelques tsonnontouans et des onnontagués, qui les étaient venus chercher. Le Père Ragueneau et plusieurs français les accompagnaient. La brutalité et la perfidie des Iroquois ne tardèrent pas à éclater

(1) Attignenonghac ou tribu de la Corde ; Areadarrhonon ou tribu du Rocher ; Attignaonantan ou tribu de l'Ours.

(2) *Relation de* 1657.

contre les malheureux hurons. Environ sept jours après le départ, un capitaine onnontagué donna le signal du massacre, en fendant d'un coup de hache la tête d'une femme huronne, qui avait repoussé ses avances inconvenantes. Le farouche meurtrier fit ensuite placer les hurons au milieu de ses guerriers ; à un signe convenu, sept chrétiens sans armes furent massacrés à coups de haches et de couteaux, sous les yeux de leurs enfants et de leurs femmes. Celles-ci furent ensuite dépouillées de leur petit bagage, ainsi que des présents qui leur avaient été faits avant leur départ de Québec ; on les distribua ensuite comme des esclaves aux bourreaux de leurs maris et de leurs pères. Tous les efforts des français pour arrêter ces barbaries furent inutiles ; et aux reproches qui lui furent adressés par le P. Ragueneau, le capitaine eut l'effronterie de répondre qu'Ononthio et les jésuites lui avaient conseillé de se défaire des hurons. Les français eux-mêmes durent pendant plusieurs nuits se tenir sur leurs gardes, car on les avait avertis qu'ils seraient assassinés, s'ils négligeaient de prendre des précautions pour n'être point surpris. Par bonheur pour eux, cinquante onnontagués étaient encore à Québec, cherchant à engager d'autres hurons à les suivre ; ce fut à cette circonstance que les jésuites et leurs compagnons dûrent leur sûreté pendant le reste du voyage.

Le vicomte d'Argenson avait été nommé le vingt-six janvier 1657 pour remplacer M. de Lauson déjà rentré en France. Comme on l'attendait au Canada dans le cours de l'été, M. de Charny fit ses préparatifs, afin de rejoindre son père (1), et, avant de partir, il nomma M. D'Ailleboust pour commander dans la colonie jusqu'à l'arrivée du gouverneur. Cependant, au mois d'août, l'on apprit que M. d'Argenson ne devait pas être attendu avant l'année suivante. Le vaisseau qui le portait avait été forcé de relâcher deux fois en Irlande ; ennuyé d'une navigation si longue et si inutile, le nouveau gouverneur était retourné en France avec quelques-uns de ses compagnons de voyage.

Un autre vaisseau, parti de Nantes, avait été plus heureux, et avait fait une traversée assez courte. Il portait M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, messieurs de Queylus, Souart, Galinier, prêtres, et M. Dallet ecclésiastique. Depuis

(1) Après le décès de sa femme, Marie-Louise Giffard, morte le trente octobre 1656, M. de Charny avait formé le projet d'embrasser l'état ecclésiastique. Une sœur de madame de Charny, Marie-Françoise Giffard de Saint Ignace, religieuse hospitalière, mourut le quinze mars suivant. " C'est la première canadienne qui se soit consacrée à Dieu par la profession religieuse. " *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

sa fondation, Montréal avait été desservi par les Jésuites; mais comme ces religieux devaient principalement s'occuper des missions sauvages, qui devenaient plus nombreuses et plus étendues, M. de Maisonneuve craignait qu'ils ne pussent continuer de donner leurs soins aux français de sa petite colonie; il se rappelait aussi les desseins qu'avait eus M. Olier de placer à Montréal quelques-uns des prêtres de sa congrégation.

Il se décida donc en 1656 à visiter Paris, pour prier le vénérable fondateur du séminaire de Saint-Sulpice de ne pas tarder plus longtemps à exécuter ses projets. M. Olier, qui lui-même avait désiré passer à Montréal pour y travailler à la gloire de Dieu, et qui était un des principaux bienfaiteurs de cet établissement, se rendit volontiers à la demande de M. de Maisonneuve, et nomma pour la mission de Ville-Marie quatre ecclésiastiques de sa communauté. M. Gabriel de Queylus, abbé de Loc-Dieu, qui venait d'être rappelé par son supérieur des missions du Vivarais, où il avait travaillé avec succès, fut nommé supérieur de la petite compagnie de missionnaires. Cette nomination fut un des derniers actes de M. Olier, qui mourut avant même que les missionnaires eussent laissé la rade de Saint-Nazaire. L'assemblée du clergé de France paraît avoir eu l'intention d'obtenir la mître pour M. de Queylus. Comme ce projet ne pouvait alors être mis à exécution, il vint au Canada muni des pouvoirs de grand vicaire, qui lui avaient été accordés par l'archevêque de Rouen; c'était le même prélat qui avait nommé le supérieur des jésuites de Québec, son grand vicaire pour la Nouvelle-France. Le P. Poncet exerçait alors les fonctions de curé à Québec; il remit les clefs de l'église paroissiale à M. de Queylus, qui, après avoir été à Montréal pour y installer ses compagnons, revint se fixer au chef-lieu de la colonie (1).

Peu de temps après son retour à Québec, M. de Queylus fut appelé à visiter un lieu que la protection particulière de Dieu et la piété de nos pères ont rendu célèbre dans tout le pays. Lorsque les premiers établissements se formèrent à la côte de Beaupré, une modeste chapelle fût bâtie sur le rivage du Saint-Laurent; ce fut probablement un souvenir du célèbre pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray en Bretagne qui engagea les habitants du voisinage à demander qu'elle fût placée sous

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson; *Journal des Jésuites*; *Lettres spirituelles et historiques* de la Mère de l'Incarnation.

le patronage de la *bonne* Sainte Anne. Dieu sembla dès lors répandre des grâces spéciales sur ceux qui visitaient l'humble sanctuaire. Malheureusement la chapelle avait été placée trop près du fleuve; les quelques pouces de terre qui couvraient le roc ayant été emportés par les eaux et par les glaces, il fallut songer à bâtir une église dans un lieu moins exposé aux inondations. M. de Queylus désigna le site de ce nouvel édifice, dans l'automne de 1657; et, dès le printemps suivant, les travaux de construction furent commencés. Terminée en 1660, l'église de Sainte-Anne a été depuis ce temps visitée tous les ans par de nombreux pèlerins, et les *ex-voto* qui sont suspendus à ses murs témoignent que la protection de la bonne Sainte Anne n'a pas été moins efficace au Canada, que sur les côtes de l'Armorique (1).

Le trois novembre 1657, mourut à l'Hôtel-Dieu une jeune huronne, nommée Geneviève-Agnès Skannadharoï. Elevée par les hospitalières, elle avait été admise comme novice quelques mois auparavant. La veille de sa mort, elle fit ses vœux, et l'abbé de Queylus lui donna l'habit religieux. Elle fut la première fille sauvage admise comme religieuse, car l'on avait jusqu'alors redouté l'inconstance naturelle aux aborigènes, accoutumés dès l'enfance à jouir d'une liberté presque entière. Déjà cependant l'on avait vu, chez les Ursulines, des huronnes et des algonquines pieuses, bien réglées et capables d'enseigner la lecture et l'écriture à leurs compagnes. Attachées à leurs maitresses, et désirant se consacrer au service de Dieu, elles finissaient par solliciter la grâce de devenir religieuses. Mais, comme il fallait les éprouver pendant longtemps avant de les admettre à prononcer des vœux, elles se lassaient d'être renfermées, et finissaient par déclarer qu'elles n'avaient pas assez d'esprit pour demeurer toujours dans le même lieu. On espérait alors que l'amour de la liberté et du changement finirait par diminuer, quand les Hurons et les Algonquins auraient adopté une vie sédentaire et pris les habitudes de la civilisation. Il est cependant digne de remarque que leurs rapports avec les Européens depuis deux siècles ont bien peu modifié leur esprit d'indépendance et de liberté. Plusieurs des filles huronnes et algonquines qui avaient été élevées chez les Ursulines

(1) Les anciens missionnaires avaient inspiré aux sauvages une dévotion toute particulière pour Sainte Anne. Pendant plus d'un siècle, les sauvages chrétiens furent dans l'habitude de se rendre chaque année à Sainte-Anne de Beaupré; ils y venaient en grand nombre de toutes les parties du Canada pour assister à la fête de la patronne du lieu.

se marièrent avec des français; ces alliances furent toutefois assez rares à l'intérieur de la colonie (1).

La paix, conclue avec les Iroquois et tant de fois ratifiée par eux, ne les empêchait point d'attaquer les Français, quand ils en trouvaient l'occasion. Vers la fin d'octobre, quelques onneyouts, venus à Montréal sous la garantie des traités, massacrèrent trois français qui travaillaient sans défiance à la pointe Saint-Charles. Deux d'entre eux, Nicolas Godé et son gendre Jean de Saint-Père étaient fort respectés dans la colonie. Le premier était un honnête homme que la compagnie avait fait venir de Normandie avec sa famille en 1641; le second, remarquable par une grande piété, avait beaucoup d'esprit et un jugement très-solide (2).

Se fiant sur la paix jurée, les Français avaient cessé de se tenir sur leurs gardes; cet assassinat eut l'effet de les engager à surveiller les démarches de l'ennemi. Dès lors on ne permit plus aux Iroquois de s'approcher du fort, et, en apprenant la nouvelle d'un si fâcheux événement, M. D'Ailleboust ordonna d'arrêter tous ceux d'entre eux qui se présenteraient aux habitations de la colonie, à quelque canton qu'ils appartinssent. Les Français eurent bientôt entre leurs mains douze agniers, qui avaient été faits prisonniers en différentes rencontres. Deux furent renvoyés dans leur pays pour avertir les anciens de ce qui s'était passé; les autres furent gardés comme otages. On avait en effet reconnu que c'était le meilleur moyen de tenir les Iroquois en respect, parce que les parents des captifs, craignant qu'on ne vengeât sur ceux-ci la mort des français, tâchaient ordinairement de conserver la paix.

Trois jeunes gens furent envoyés par les Agniers pour réclamer les prisonniers, et ils arrivèrent à Québec le trois janvier 1658. La réponse de M. D'Ailleboust ne leur fut donnée que vers le milieu du mois suivant, parce que auparavant il avait

(1) Le sieur Pierre Boucher épousa en premières noces une huronne, élève des Ursulines, nommée Marie Chrétienne. La signature de Marie Chrétienne, apposée au contrat de mariage est tracée d'une main ferme; c'est une des meilleures de cette pièce. Un sieur Blondeau épousa aux Trois-Rivières, la fille de Pigarouich, chef algonquin. Maurice Blondeau, issu de ce mariage, obtint une assez grande étendue de terre en vertu des droits de sa mère.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, qui rapporte en ces termes une tradition conservée à Montréal: " Ces mêmes assassinateurs ont assuré que la tête de feu Saint-Père, qu'ils avaient coupée, leur fit quantité de reproches; qu'elle leur disait en fort bon iroquois, quoique ce défunt ne l'entendît point en son vivant: " Tu nous tues; tu nous fais mille cruautés; tu veux anéantir les Français: tu n'en viendras pas à bout; ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez; vous avez beau faire les méchants. " Les Iroquois disent que cette voix se faisait entendre de temps en temps, le jour et la nuit."

fallu tenir plusieurs assemblées. Elle renfermait des vérités et des reproches, auxquels l'interprète donna une tournure iroquoise (1). « Je m'étonne, Agnier, que tu me regardes comme un enfant.... Tu me prends pour un chien. Quand on frappe un chien, il crie, il s'enfuit; et, si on lui présente à manger, il revient et il flatte celui qui l'a frappé. Toi, Agnier, tu me tues. Moi qui suis français, je crie: on m'a tué; et tu me jettes un collier de porcelaine, comme en me flattant. Tais-toi, me dis-tu: nous sommes bons amis. Ecoute: le Français entend la guerre.... il ne souffrira plus que tu le méprises. Il n'y a qu'un mot qui serve: fais satisfaction, ou dis qui a fait le meurtre. Je ne répondrai plus à tes paroles.... Quitte les trahisons: faisons la guerre, si tu ne veux point la paix.... Tu demandes à l'Algonquin et au Huron ce qu'ils ont dans le cœur. Ton frère l'Onnontagué a tué le Huron, et tu venais pour massacrer l'Algonquin; et tu leur demandes ce qu'ils ont dans le cœur. S'ils ne me respectaient, le collier dont tu leur as fait présent aurait servi de licou pour t'étrangler. »

Pendant qu'à Québec on tenait ces assemblées, les Agniers avaient convoqué un conseil secret, auquel assistèrent les anciens des autres nations iroquoises. L'on y décida que, lorsque les prisonniers auraient été délivrés, on ferait main basse sur les français de Gannentaha; et que si l'on ne réussissait pas à obtenir l'élargissement des prisonniers, on se contenterait de tuer une partie des français, et que les autres seraient offerts en échange. Déjà, une assemblée avait été tenue à Onnontagué, dans laquelle l'on s'était arrêté aux mêmes conclusions. Quelques chefs, amis des missionnaires, avaient toutefois obtenu que l'exécution du fatal projet serait retardée, et ils avaient donné des avis secrets sur tout ce qui se tramait. Le meurtre des français de Gannentaha n'était que le prélude des desseins qu'ils méditaient; car ils devaient ensuite attaquer les Hurons et les Algonquins, puis se répandre dans la colonie, y détruire tous les établissements et massacrer les Français. Déjà deux cents agniers étaient partis pour passer l'hiver vis-à-vis de Tadoussac, et se préparer à attaquer au printemps les peuplades montagnaises, sur la rive septentrionale du Saint-Laurent; une autre bande fort nombreuse se dirigeait vers l'ouest, afin de poursuivre jusques sur le lac Supérieur les Outaouais et les Hurons, qui s'étaient réunis et formaient un grand village à

(1) *Relation de* 1658.

Chagouamigon. Par suite de ces avis, les cinquante français de Gannentaha résolurent de quitter leur prison et de descendre à Montréal, dès que la saison le permettrait. Il fallait se préparer secrètement pour ce voyage, car il importait de ne pas éveiller les soupçons des Onnontagués. La petite colonie avait quatre canots iroquois et autant de canots algonquins ; mais ces embarcations pouvaient à peine contenir la moitié de son nombre. N'osant s'adresser aux sauvages pour obtenir d'autres canots, les Français entreprirent de faire des bateaux plats, tels qu'ils en avaient vu sur la Loire. Comme leur habitation était sans cesse remplie de sauvages, le travail se faisait dans un grenier tenu soigneusement fermé.

Le vingt mars, les bateaux étaient finis, les canots raccommodés, et les provisions toutes préparées pour le voyage. Le milieu de la rivière par laquelle il fallait descendre au lac Ontario étant dégagé de glaces, il ne restait plus qu'à y transporter les embarcations et le bagage ; mais, ce jour-là même, devait se tenir dans le fort de Gannentaha un grand conseil, qui allait grossir la foule des désœuvrés et des curieux, toujours aux aguets autour du fort. Le temps pressait, car l'orage qui se formait depuis longtemps pouvait à chaque instant se déchaîner. Pour éluder les difficultés, l'on eut recours à une ruse d'autant plus propre à réussir, qu'elle était fondée sur une des superstitions les plus enracinées parmi les sauvages. Un jeune français qui avait été adopté par un chef iroquois, et qui savait bien la langue du pays, déclara à son père qu'il avait eu un songe, par lequel il était averti de faire un festin *à tout manger*, s'il ne voulait mourir bientôt. « Tu es mon fils, » répondit l'iroquois ; « je ne veux point que tu meures ; prépare le festin, et nous mangerons tout. » Les Français fournirent les provisions en abondance ; des porcs, des outardes, des poissons furent jetés dans de grandes chaudières, qui ne servaient qu'aux occasions solennelles. Les iroquois qui se trouvaient dans le fort et aux environs furent appelés au festin ; personne ne pouvait y manquer sans commettre une faute qui ne se pardonnait point entre sauvages. Aussi tous se rendirent à l'entrée de la nuit, et commencèrent une vigoureuse attaque sur les pièces du repas. Parmi les invités étaient des français, dont quelques-uns jouèrent des instruments de musique pour amuser l'assemblée (1). Comme les convives avaient apporté beaucoup de bonne volonté, ils continuèrent longuement et courageusement à jouer leur rôle

(1) *Lettres* de la Mère de l'Incarnation ; *Relation de* 1658.

pour la guérison du malade ; mais il leur fallut enfin demander quartier, bien longtemps avant que les provisions fussent épuisées. « Aie pitié de nous, » disaient-ils au jeune homme, « envoie-nous reposer. » — « Vous voulez donc que je meure ? » répondait celui-ci. A ce reproche amer pour eux, ils se remirent à l'ouvrage avec l'énergie du désespoir : il fallait sauver la vie d'un homme, dussent-ils tous en mourir eux-mêmes. Pendant que le festin occupait toute l'attention des convives, les Français avaient mis à l'eau les bateaux et les canots ; ils avaient aussi embarqué les objets qu'ils désiraient emporter. Tout étant prêt pour le départ, l'amphitryon fut informé qu'il pouvait faire grâce du reste du festin. « C'est assez, » s'écria-t-il, « j'ai pitié de vous ; cessez de manger, je ne mourrai point. Je vais faire jouer la musique pour vous endormir. Dormez, et ne vous éveillez que demain, quand on fera l'appel pour la prière. »

Chargés de viandes, les Iroquois furent bientôt plongés dans un profond sommeil ; les convives français en profitèrent pour rejoindre leur compagnons, qui les attendaient dans un profond silence. La nuit était si froide, qu'une nouvelle couche de glace se formait sur les eaux, et menaçait d'arrêter la marche des bateaux ; il fallait aussi passer des rapides fort périlleux avant d'arriver au lac Ontario. Quoique les dangers fussent grands, il n'y avait pas à balancer ; la fuite était pour les cinquante français le seul moyen de conserver leurs vies. Les embarcations se mettent en mouvement ; elles se suivent les unes à la file des autres, les bateaux les plus forts étant placés en tête du convoi pour ouvrir le chemin. Quelques rapides difficiles se franchissent sans accident, et, après vingt-quatre heures d'une navigation interrompue par un portage qui occupe tous les hommes pendant un temps considérable, le convoi arrive au lac Ontario situé à vingt lieues du point de départ.

De grands dangers menaçaient encore les voyageurs. Craignant d'être poursuivis, ils n'osèrent s'arrêter pour laisser passer les glaces qui se brisaient sous l'action du soleil ; ils suivirent donc lentement les progrès de la débâcle, poussant leurs frêles canots au milieu des cascades, dans l'une desquelles trois hommes se noyèrent. Enfin, le trois avril, ils abordèrent à Montréal, où leur arrivée causa de la surprise et de la joie, car on craignait que tous n'eussent péri victimes de la perfidie iroquoise.

On ne saurait décrire l'étonnement des Onnontagués, qui s'étaient endormis à la suite du grand banquet, lorsque le lendemain ils reconnurent la situation. Le soleil était déjà sur

l'horizon, quand ils sortirent de la cabane du festin pour rôder autour de l'habitation française ; la porte en était fermée, et un profond silence régnait à l'intérieur. Ils crurent d'abord que la prière se faisait, et se résignèrent à attendre qu'elle fût finie. Découvrant enfin qu'elle se prolongeait outre mesure, ils frappèrent à la porte ; les chiens, laissés exprès à l'intérieur, leur répondirent par des aboiements. Les Onnontagués en conclurent que les maîtres étaient encore là, d'autant plus qu'ils avaient peu auparavant entendu le chant des coqs. Cependant, la journée s'avançant, et personne ne paraissant songer à sortir, ils enfoncèrent les portes, afin de reconnaître la cause de ce lugubre silence. Leur inquiétude se changea en effroi, lorsqu'après avoir visité tous les appartements depuis la cave jusqu'au grenier, ils ne trouvèrent personne. Qu'étaient devenus les Français ? Telle était la question qui préoccupait les Onnontagués. Ils n'avaient point vu de bateaux ; aucune empreinte de pas n'avait été laissée sur le sol, après le passage d'un si grand nombre d'hommes, car heureusement une neige épaisse, tombée pendant la nuit, avait complètement effacé toutes les traces. Les recherches dans la maison, dans le fort et dans les bois voisins restant inutiles, les sauvages se persuadèrent qu'un puissant manitou avait enlevé les Français dans les airs, et que bientôt ils reviendraient pour se venger.

Ce départ effectué avec succès, au milieu de tant d'obstacles et de difficultés, fit beaucoup d'honneur au sieur Du Puy, qui avait commandé le parti depuis qu'il avait quitté Québec pour Gannentaha ; il lui valut la reconnaissance de ceux qu'il avait ainsi arrachés à une mort presque certaine.

Apprenant ce qui s'était passé à Onnontagué, le P. Le Moyne crut prudent de laisser le pays des Agniers et de se retirer dans la Nouvelle-Hollande ; il espérait retourner de là à Québec, par une barque hollandaise qui devait s'y rendre. Mais le voyage n'ayant pas eu lieu, il revint à Agnier, où on le chargea d'accompagner trois nouveaux ambassadeurs, qui allaient à Québec solliciter la délivrance des prisonniers iroquois (1). M. D'Ailleboust écouta leurs demandes dans une assemblée convoquée au fort Saint-Louis, mais ne voulut leur

(1) A l'une des assemblées tenues à Québec dans cette occasion, assistèrent des français et des sauvages alliés, qu'on avait convoqués pour délibérer. " Ceux qui s'y trouvèrent s'étant glissés en grand nombre de la salle du château dans une galerie qui regarde sur le grand fleuve, cette galerie ne se trouva pas assez forte pour soutenir tant de monde ; si bien qu'elle se rompit, et tous les français et les sauvages, les libres et les captifs, se trouvèrent pêle-mêle hors du fort, sans avoir passé par la porte. Personne, Dieu merci, ne fut notablement endommagé. " *Relation de* 1658.

accorder que deux ou trois de ceux qu'ils demandaient, réservant les autres pour servir d'otages.

La paix cependant existait plutôt en imagination qu'en réalité ; car, malgré les professions d'amitié souvent renouvelées par les Agniers, ils continuaient leurs courses hostiles, non-seulement contre les sauvages alliés, mais encore contre les Français. Aussi les hurons de l'île d'Orléans, réduits à un petit nombre par la guerre et par l'émigration, ne s'y crurent plus en sûreté, et demandèrent la permission de placer leurs cabanes à Québec, auprès du fort Saint-Louis, permission que leur accorda volontiers M. D'Ailleboust, et dont ils s'empressèrentde profiter.

M. d'Argenson nommé gouverneur depuis plus d'un an, arriva à Québec le onze juillet 1658 ; il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang par M. D'Ailleboust, qui avait agi en qualité de son lieutenant, depuis le départ de M. de Charny (1). Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, appartenait à une famille distinguée dans la robe. Quoique encore jeune, il avait été recommandé pour le gouvernement de la Nouvelle-France par le premier président, de Lamoignon, qui appréciait sa sagesse et ses mœurs sévères (2). Le lendemain de son arrivée, au moment où il allait se mettre à table, le cri de guerre se fit entendre : une femme montagnaise venait d'être tuée, dans les champs par des iroquois. Sans perdre un instant, il poursuivit les assassins, à la tête de deux cent cinquante hommes ; mais il ne put les rejoindre, parcequ'ils s'étaient enfoncés dans la forêt, où il était inutile de les suivre. Il avait pris la résolution de lancer des partis contre les Iroquois, chaque fois qu'ils se présenteraient en armes. Ces expéditions servaient à convaincre les ennemis que les Français étaient sur leurs gardes et ne se laisseraient pas surprendre ; mais elles n'avaient pas d'autres résultats, car ces petites bandes iroquoises, par la rapidité de leur fuite et leur adresse à se cacher, se rendaient insaisissables.

(1) M. D'Ailleboust se retira à Montréal, où il mourut au commencement de juin 166 , sans laisser d'enfants. Il avait auprès de lui un de ses neveux, qu'il regardait comme son fils. Ce neveu, Charles D'Ailleboust de Coulonge, se maria dans le pays, et eut une nombreuse famille Plusieurs de ses descendants se sont distingués dans la guerre, et sur terre et sur mer. Quelques-uns ont occupé des postes importants aux Iles Françaises.

(2) " M. de Lamoignon, alors premier président, fit nommer en la place de M. de Lauson, M. d'Argenson jeune homme de trente à trente-deux ans, sage au possible." (*Mémoire de* M. Aubert de La Chesnaye) Le père et le frère aîné de M. d'Argenson avaient été, l'un et l'autre, ambassadeurs. La bibliothèque de l'Arsenal à Paris possède des lettres du gouverneur du Canada, conservées parmi les papiers de son arrière-petit-neveu, M. d'Argenson marquis de Paulmey.

Pendant que le gouverneur montait aux Trois-Rivières avec deux cent cinquante hommes pour éloigner les ennemis, vingt agniers vinrent jusques au Cap-Rouge afin d'y surprendre quelques français. N'ayant point réussi de ce côté, ils se rapprochèrent des Trois-Rivières. Vers la fin du mois d'août, dix d'entre eux s'étant cachés dans les bois, les dix autres se présentèrent hardiment dans le bourg, comme des ambassadeurs envoyés par la nation. On savait fort bien qu'ils n'étaient point venus avec le dessein de négocier ; il se trouvait même aux Trois-Rivières un français qu'ils avaient blessé deux jours auparavant. Aussi M. de La Potherie, commandant du lieu, les fit saisir et en envoya sept à Québec ; à leur tête était un chef, nommé Michtaémikouan par les Algonquins, et connu par les Français sous le nom de la Grande-Cuiller. Cette capture amena bien des négociations et des ambassades de la part des Agniers, et les porta à se tenir tranquilles pendant quelques mois.

M. d'Argenson avait apporté des lettres de l'archevêque de Rouen, par lesquelles le supérieur des Jésuites était chargé d'exercer les fonctions de grand vicaire à Québec, tandis que M. de Queylus remplirait les mêmes devoirs à Montréal. Celui-ci en conséquence remit l'administration de la paroisse de Québec aux Jésuites, et se retira auprès de ses confrères à Montréal. L'hôpital de ce lieu ne possédait pas encore de religieuses hospitalières ; il était dirigé par mademoiselle Mance, qui allait repasser en France pour y consulter les médecins, et pour aviser aux moyens d'obtenir des religieuses de Saint-Joseph, communauté établie à La Flèche, par M. de La Dauversière. L'abbé de Queylus avait connu les hospitalières de Québec pendant son séjour en cette ville, et il avait appris à les estimer. Persuadé que, dans une colonie jeune et faible comme celle de la Nouvelle-France, il valait mieux ne pas multiplier les instituts, il imagina de faire monter deux religieuses de Québec, probablement dans l'espérance que mademoiselle Mance leur remettrait le soin de l'hôpital pendant son absence. Si c'était là son but, il se trompa ; car des arrangements avaient été faits du temps de M. Olier, avec M. de La Dauversière, qui s'était engagé à fournir des filles de Saint-Joseph à la colonie de Montréal. M. de Maisonneuve et mademoiselle Mance, qui avaient eu connaissance des engagements pris de part et d'autre ne les voulurent point rompre ; aussi, cette dernière donna bien l'hospitalité aux religieuses de Québec, mais elle laissa la conduite de sa maison en d'autres mains. Elle partit accompagné de

mademoiselle Bourgeoys, qui allait chercher en France les moyens d'établir une communauté d'institutrices.

M. d'Argenson conserva l'ancien conseil tel qu'il était formé, et évita d'introduire des changements dans les affaires intérieures de la colonie; cependant, pour assurer les appointements des officiers publics, il organisa une nouvelle compagnie, composée de douze des meilleurs bourgeois du pays, et il lui accorda la ferme de Tadoussac (1). Il s'appliqua beaucoup à étudier les ressources et les besoins de la colonie, et à connaître le caractère de ses habitants. Dans une de ses lettres, il leur reproche l'amour des procès et leur penchant à faire des dépenses inutiles pour les plaisirs de la table. D'un autre côté, il rend témoignage aux bons effets produits par les soins qu'on avait pris de maintenir les mœurs pures (2). Lui-même s'occupa d'éloigner les éléments de corruption. Ainsi il renvoya en France une fille débauchée venue sur un vaisseau de la Rochelle, et il condamna à une amende et à tous les frais le marchand sur le vaisseau duquel elle avait pris passage. On avait adopté des précautions et on les observait encore, pour ne point admettre de femmes débauchées dans la colonie; et sur ce sujet, M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, remarquait avec raison qu'on ne recevait point dans le pays « de ces marchandises de contrebande (3). »

Depuis plusieurs années, on comprenait en France la nécessité de donner un chef à l'église du Canada, qui commençait à se former, et qu'il importait de soumettre à une seule autorité ecclésiastique. Comme il a été dit, l'on avait d'abord songé à présenter M. de Queylus pour le futur siége épiscopal; mais, pendant son séjour à Québec, quelques dissentiments étant survenus entre lui et les Jésuites, qui formaient alors la plus grande partie du clergé de la Nouvelle-France, Anne d'Autriche, qui avait déjà voulu présenter à la cour de Rome le P. Le Jeune ou le P. Jérôme Lalemant, s'adressa de nou-

(1) *Mémoire de* M. Aubert de La Chesnaye.

(2) " J'ai trouvé la paroisse fort bien servie et remplie de beaucoup de peuple; et j'ai vu aussi les confessionnaux des Pères fort fréquentés." (Lettre de M. d'Argenson, 5 septembre 1658).... " Un marchand de La Rochelle a été assez insolent que de nous envoyer en ce pays une fille debauchée, actuellement grosse, et qu'il savait être en cet état. Je l'ai condamné à la ramener à La Rochelle, à tous les dépens qu'il en pouvait avoir faits, et ceux qu'avait faits celui à qui il l'avait donnée en service, et à 150 livres d'amende.... cela remettra notre pays en réputation, que l'on confond avec les îles Saint-Christophe, et empêchera les marchands de charger de ce bétail." (Lettre du 14 octobre 1658.)

(3) Boucher, *Histoire naturelle du Canada.*

veau aux Jésuites, qui recommandèrent monsieur l'abbé de Montigny (1).

François de Montmorency-Laval de Montigny, connu sous le nom d'abbé de Montigny, appartenait à une branche cadette de la maison de Montmorency, et comptait ainsi parmi ses ancêtres le premier baron chrétien. Né dans le diocèse de Chartres le trente avril 1623 (2), il avait étudié chez les Jésuites à la Flèche. Après être entré dans le clergé, il vécut à Paris pendant quelques années, dans une union étroite avec plusieurs ecclésiastiques remarquables par leur piété et leur zèle ; deux d'entre eux, M. Ango Des Maizerets et M. Dudouyt, vinrent au Canada pour y travailler de concert avec leur ancien confrère ; d'autres furent les fondateurs du séminaire des missions étrangères. L'abbé de Montigny et plusieurs des membres de cette réunion passèrent ensuite à Caën, où, logés à l'hermitage fondé par M. de Bernières, dont il a été parlé à l'occasion de madame de La Peltrie, ils vécurent dans la solitude la prière et l'étude. Là se trouvait en même temps un ancien militaire, M. de Mézy, qui, quoique laïque, pratiquait les mêmes exercices et menait une vie semblable, afin de réparer les scandales de sa jeunesse. Engagé par ses pieux amis à accepter l'épiscopat, qu'il avait d'abord refusé, l'abbé de Montigny consentit enfin à recevoir le fardeau qu'il redoutait. Il demanda cependant à être nommé vicaire apostolique et non pas évêque titulaire ; en effet, il comprenait qu'avant d'ériger l'église de la Nouvelle-France selon les formes canoniques, il fallait l'ébaucher et étudier un peu le pays. Ses vues furent adoptées ; et le trois juin 1658, le pape Alexandre VII le nomma évêque de Pétrée, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de la Nouvelle-France (3). Ce fut le jour de la Conception, 1658, que le nonce du pape, assisté de Mgr. Abelly, évêque de Rodez et de Mgr. du Saussai, évêque de Toul, le sacra dans l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris. On avait choisi

(1) *Vie de Mgr. de Laval* par l'abbé de La Tour ; *Mémoire de* M. Aubert de La Chesnaye.

(2) M. le grand vicaire Noyseux, dans la Liste Chronologique des prêtres, dit qu'il était né à Laval.

(3) *Archives de l'archevêché de Québec. Vie de Mgr. de Laval*, par l'abbé de La Tour. Les évêques qui ne sont point titulaires d'une église reçoivent leur titre de quelque diocèse situé dans les pays devenus aujourd'hui infidèles, et où l'on ne trouve plus de chrétiens. La bulle nomme monseigneur de Laval évêque de Pétrée, dans la province ecclésiastique d'Héliopolis. Or il est assez singulier que dans les listes des anciens évêchés, on ne trouve point d'évêché de Pétrée dans la province d'Héliopolis, mais bien celui de Perrhé. Dans l'Arabie se trouvait l'église de Pétrée, archevêché et métropole de la province.

cette église, parce que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était indépendante des archevêques de Paris et de Rouen, et par là on voulait obvier à quelques difficultés en matière de juridiction religieuse et d'autorité civile.

L'archevêque de Rouen regardait sa juridiction comme étant établie par l'usage dans le Canada. En effet, un grand nombre de ses diocésains s'y étaient fixés, et, n'y ayant point d'évêque sur les lieux, ils avaient dû quelquefois recourir à son autorité. En 1648, le P. Vimont revenait à Québec avec le titre de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, et, en 1649, le même prélat envoyait au P. Annat des lettres de grand vicaire pour le supérieur des Jésuites dans les missions de la Nouvelle-France. C'était aussi de l'archevêque de Rouen que M. de Queylus avait reçu son titre et ses pouvoirs pour le Canada. L'on s'était ainsi accoutumé peu à peu à regarder le Canada comme faisant partie du diocèse de Rouen. Mais le chef de l'église, qui avait toléré l'exercice de cette juridiction lorsqu'elle était utile, avait droit d'y mettre fin, en nommant un vicaire apostolique et le chargeant de prendre soin de la nouvelle chrétienté.

D'un autre côté les parlements de Paris et de Rouen prétendaient aussi avoir des droits de juridiction sur la Nouvelle-France, et ils craignaient que la présence d'un évêque à Québec ne portât le roi à y établir un conseil supérieur. Déjà, par l'arrêt de 1648, les appels des jugements prononcés par le gouverneur et ses conseillers étaient réservés au conseil du roi; il ne restait plus qu'un pas à faire pour enlever aux deux parlements tous leurs droits prétendus ou réels sur les affaires de la colonie.

Nonobstant les difficultés suscitées de plusieurs côtés, l'évêque de Pétrée partit de France au printemps de 1659, et arriva le seize juin à Québec, où sa présence causa une grande joie; mais, comme on ne s'attendait pas à cet heureux événement, aucun préparatif n'avait été fait pour recevoir le prélat, qui alla descendre chez les Jésuites. Il était accompagné du P. Jérôme Lalemant, de messieurs Torcapel et Pèlerin, prêtres, et d'un jeune neveu de M. de Bernières qui se destinait à l'état ecclésiastique (1). Sur un autre vaisseau était M. de Charny

(1) Au départ de M de Queylus pour Montréal, il ne resta que deux prêtres séculiers dans le gouvernement de Québec, M. de Saint-Sauveur, ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu, alors avancé en âge, et M Vaillant, qui desservait la côte de Beaupré Mgr de Laval, après avoir passé quelques jours chez les Jésuites, occupa des appartements neufs à l'Hôtel-Dieu; il n'y demeura que trois mois, et alla habiter une petite maison bâtie par madame de La Peltrie, et qui servait de séminaire pour

qui rentrait comme simple prêtre, dans le pays où il avait commandé en qualité de lieutenant du gouverneur.

Après avoir reçu les marques de respect que lui prodiguèrent les Français à son arrivée, M. de Laval fut complimenté par les sauvages. Il leur répondit fort à propos, à la fin d'un repas qu'il leur donna dans une des salles de la maison des Jésuites. Ces festins préparés pour les sauvages n'étaient ni splendides, ni coûteux; mais ils avaient une grande importance aux yeux des convives (1). Ce fut dans cette occasion qu'ils nommèrent l'évêque, Hariwawagui, «ce qui dans la langue huronne signifie: *l'homme du grand affaire;* » et le nom, lui convenait parfaitement.

Monseigneur de Laval a exercé une grande influence sur les destinées du Canada, et directement par lui-même, et médiatement par les institutions qu'il a fondées, ainsi que par l'esprit qu'il sut inspirer au clergé de son immense diocèse. Tous ceux qui ont parlé de lui s'accordent à reconnaître qu'il possédait une haute piété et les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Appuyée sur de profondes convictions et souvent requise pour étouffer le mal dans sa naissance, pour féconder et développer de nobles projets, sa fermeté ne reculait ni devant les suggestions de l'amitié, ni devant les menaces de la haine. Quelques-uns lui ont reproché d'avoir été ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Nulle vertu n'est parfaite sur la terre; il a pu quelquefois se tromper; mais il vaut mieux que le fondateur d'une société pèche par excès de fermeté que par faiblesse. Il importait qu'une main vigoureuse fît entrer dans la bonne voie le petit peuple qui venait de naître sur les bords du Saint-Laurent. Si on lui eût permis de prendre une fausse direction à son point de départ, il se serait écarté de plus en plus du sentier de l'honneur et du devoir, à mesure qu'il aurait avancé dans sa carrière; il n'aurait pu être ramené dans la bonne voie, que par un de ces grands châtiments au moyen desquels la providence purifie les nations. « Il ne sait ce que c'est que

les élèves des Ursulines. " Nous lui avons prêté notre séminaire, qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse···· Et, afin que lui et nous soyons logés selon les canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées, parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements; mais le sujet le mérite." (*Lettres* de la Mère de l'Incarnation). La maison de madame de La Peltrie a été démolie, il y a environ vingt-cinq ans: l'emplacement est occupé par l'école des élèves externes, bâtie en 1836.

(1) M. d'Argenson, dans une de ses lettres, décrit ainsi un repas qu'il donna aux sauvages, peu après son arrivée dans le pays: " Ce festin consistait en sept chaudières de communauté, pleines de blé-d'inde, de pois, de prunes, d'esturgeons, d'anguilles et de graisses; ce qu'ils dévorèrent après avoir chanté à leur mode. Ils se servaient ordinairement d'avirons pour bien mêler toutes les parties de cette pâtée."

respect humain,» écrivait la Mère de l'Incarnation en parlant de l'évêque ; «il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans les rencontres. Il fallait ici un homme de cette force (1). »

Le conflit commencé en France au sujet de l'autorité du vicaire apostolique, faillit se continuer au Canada. « Il y eut plusieurs discussions, dit la Mère Juchereau de Saint-Ignace pour savoir à qui les communautés obéiraient.... car M. l'abbé de Queylus avait des pouvoirs de l'archevêque de Rouen, reconnu jusqu'alors pour le supérieur du pays ; bien des personnes disaient qu'il était au-dessus de monseigneur de Laval qui n'était que vicaire apostolique (2). » Tous cependant, après quelques hésitations chez plusieurs, eurent le bon esprit de se soumettre à l'autorité de l'évêque qui était envoyé par le saint siége et dont la mission était approuvée par le roi. Les subtilités de messieurs des parlements de Paris et de Rouen ne pouvaient invalider des titres si sûrs et si légitimes. M. de Queylus avait reçu des lettres de l'archevêque de Rouen ; il parut d'abord vouloir se servir des pouvoirs de grand vicaire qui lui étaient conférés par ce prélat (3) ; mais, après plus mûre considération, il se décida à repasser en France.

Peu après l'arrivée de l'évêque un vaisseau, amena un secours considérable pour Montréal : il portait deux prêtres (4), mademoiselle Mance, la sœur Bourgeoys, trois religieuses hospitalières de La Flèche, quelques institutrices qui venaient se dévouer à l'œuvre des écoles, et environ cent colons, parmi lesquels étaient des nobles et des bourgeois. Ce secours était le plus considérable que la colonie de Montréal eût reçu depuis celui de 1653, et il servit beaucoup à la consolider, dans un temps où elle s'était affaiblie par ses fréquentes luttes avec les Iroquois. La traversée s'était faite dans des circonstances fâcheuses. Le vaisseau avait pendant deux ans servi d'hôpital militaire, et depuis n'avait pas été purifié ; aussi des maladies se déclarèrent à son bord pendant le passage, et fournirent à la sœur Bourgeoys, ainsi qu'à ses compagnes, l'occasion de déployer leur charité. Huit ou dix personnes moururent sur la mer. Après l'arrivée du vaisseau à Québec, ces fièvres conta-

(1) *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(3) *Journal des Jésuites.*

(4) Messieurs Vignal et LeMaistre. M. Guillaume Vignal avait été chapelain des Ursulines et vicaire de M. de Queylus, pendant que celui-ci desservait la paroisse de Québec ; l'année précédente il était retourné en France et en revenait comme sulpicien.

gieuses se communiquèrent aux habitants, et en enlevèrent plusieurs. « Presque tout le pays a été infecté, » écrivait la Mère de l'Incarnation (1); « et l'hôpital rempli de malades; monseigneur notre prélat y est continuellement pour servir les malades et faire leurs lits. On fait ce que l'on peut pour l'en empêcher et pour conserver sa personne; mais il n'y a point d'éloquence qui puisse le détourner de ces actes d'humilité. Le R. P. Dequen, par sa grande charité, a pris ce mal et en est mort. C'est une perte notable pour la mission; car c'était l'ancien missionnaire des Algonquins, où il avait travaillé depuis vingt-cinq ans avec des fatigues incroyables. »

(1) *Lettres* de la Mère de l'Incarnation.

CHAPITRE DOUZIÈME

Les Agniers obtiennent la délivrance des prisonniers de leur nation et recommencent la guerre—Les guerriers iroquois se rassemblent à la Roche-Percée, et menacent toute la colonie – Les Français font des préparatifs de défense—Expédition de Daulac et de ses compagnons contre les Iroquois—Des hurons et des algonquins se joignent à eux—Leur fort au saut des Chaudières est attaqué—Abandonnés par une partie des hurons, les français se défendent avec courage—Bravoure et mort de Daulac, d'Anahotaha et de leurs compagnons—Les Iroquois se retirent; des prisonniers hurons s'échappent de leurs mains—Mort de M. D'Ailleboust—Tourments des captifs français et hurons—M. d'Argenson s'expose à tomber dans une embuscade—Goyogouins captifs—Cessation d'hostilités pendant la moisson—Le P. Mesnard chez les Outaouais—Situation de la colonie—Représentations et demandes de secours faites à l· cour—Elles sont peu écoutées—Massacres commis par les Iroquois à Montréal, aux Trois-Rivières, à Tadoussac, à la côte de Beaupré et dans l'île d'Orléans—Le grand sénéchal tué près de la rivière Maheust.

A force de prières et de protestations d'amitié, les Agniers avaient réussi à obtenir l'élargissement de presque tous leurs compatriotes détenus prisonniers à Québec. A peine les derniers captifs avaient-ils pris le chemin de leur pays, que les Agniers, oubliant toutes leurs promesses de garder la paix, reprirent les armes et se mirent en campagne. Leurs premiers coups tombèrent sur les Trois-Rivières, où ils prirent huit français, qu'ils conduisirent dans leur canton pour les y brûler. Depuis quelque temps, ils étaient décidés à rompre le simulacre de paix, qu'ils avaient prétendu maintenir, tout en continuant de faire la guerre aux alliés de la colonie. Ces luttes continuelles devenaient si harassantes, que beaucoup d'hommes, arrivés avec l'intention de s'établir dans le pays, étaient décidés à retourner en France lorsque leur engagement serait terminé.

Au printemps de 1660, la guerre parut devoir prendre des proportions sérieuses. Des algonquins de Tadoussac surprirent, dans les îles de Richelieu, un canot iroquois envoyé à la découverte. Trois des ennemis furent tués; le quatrième, grièvement blessé, fut conduit à Québec; c'était un mahingan ou loup, adopté par les Agniers. Désespérant de le conduire en vie jusqu'à Tadoussac, les vainqueurs s'arrêtèrent à Québec, et

résolurent de le traiter suivant les dispositions du code sauvage. Les juges étaient algonquins; le prisonnier était censé iroquois, et il était venu sur les eaux du Saint-Laurent comme ennemi; aussi les formalités ne furent ni longues ni nombreuses; on le condamna à mourir par le feu. Ne pouvant lui sauver la vie, un des missionnaires obtint un sursis, pendant lequel il l'instruisit et le baptisa. Comme une coutume des sauvages autorisait un captif attaché au poteau à dire tout ce qu'il savait, le mahingan, avant de mourir, crut devoir découvrir les secrets des Agniers. Il déclara que huit cents iroquois étaient campés à la Roche-Percée, près de Montréal, et qu'ils y attendaient encore quatre cents guerriers. Leur dessein était de s'emparer de Québec, et d'attaquer ensuite les Trois-Rivières et Montréal, dont ils espéraient se rendre facilement les maîtres, après avoir détruit la capitale. Ce rapport fut peu après confirmé, et l'on apprit par une voie sûre que l'armée ennemie s'était arrêtée près de l'embouchure de la rivière de Richelieu (1). Comme le danger était imminent, on fit promptement avertir les habitants de Montréal et des Trois-Rivières de se tenir sur leurs gardes. Québec n'était point défendu du côté de la campagne; le fort S. Louis, le petit camp fortifié des Hurons, et le carré formé par les bâtiments du collége des Jésuites offraient les seuls abris où l'on put être à couvert d'une attaque. Les communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines étant fort exposées dans leurs couvents, l'évêque de Pétrée ordonna aux religieuses de se retirer tous les soirs avec leurs pensionnaires dans une partie du collége, qui n'était point occupée; la Mère de l'Incarnation obtint cependant la permission de demeurer pendant la nuit avec trois de ses compagnes, dans la maison des Ursulines. Des redoutes furent élevées sur les points les plus exposés; et des piquets d'hommes armés étaient placés chaque soir dans les couvents, qu'on fortifia non-seulement pour protéger les religieuses, mais encore pour y abriter quelques familles, car toutes ne pouvaient se loger au fort Saint-Louis. On comptait aussi beaucoup sur la vigilance des chiens, que l'approche d'un seul sauvage rendait furieux, et qui étaient aussi fort redoutés des Iroquois.

Cependant les craintes diminuèrent considérablement lorsqu'après quinze jours d'attente on ne vit paraître aucun ennemi. Le temps des semailles étant déjà avancé, les familles qui

(1) *Lettres* de la M. de l'Incarnation; *Journal des Jésuites; Relation de* 1660.

s'étaient refugiées à Québec, se dispersèrent pour ensemencer leurs champs. Vers le commencement de juin, huit hurons apostats, qui, avant de passer aux Iroquois et de renier leur foi, avaient résidé au fort de l'île d'Orléans, s'approchèrent de la côte de Beaupré, dans l'intention de surprendre quelqu'un des habitants. A Sainte-Anne, une jeune femme (1) était restée seule à la maison avec ses quatre jeunes enfants, pendant que les autres membres de la famille étaient aux champs. Les Hurons, n'apercevant personne aux environs, débarquèrent en ce lieu, pillèrent la maison et jetèrent dans leur canot la malheureuse mère et ses enfants. La nouvelle de ce malheur ayant aussitôt été portée à Québec, M. d'Argenson envoya une troupe de français et d'algonquins, pour arrêter les maraudeurs à leur passage devant Québec. Les algonquins se mirent en embuscade à la Pointe-Lévis, près de laquelle ils savaient que le canot iroquois devait passer en remontant. Dans la crainte d'être poursuivis, les voleurs hurons s'étaient tenus cachés pendant une journée. Il est facile de comprendre quelles devaient être les angoisses de la pauvre prisonnière, à la vue des souffrances et des larmes de ses petits enfants. Cette femme, d'une piété remarquable, ne pleurait pas pour elle-même, bien qu'elle sût qu'on la destinait au feu ; mais elle voyait avec horreur le sort qui attendait ses enfants, exposés à périr dans les supplices, ou à devenir des barbares et des infidèles parmi les Iroquois. Elle avait cependant un pressentiment que par la protection de la Sainte Vierge, pour laquelle elle avait une dévotion particulière, elle serait délivrée en passant à Québec. Elle ne se trompait pas en effet : le second jour de sa captivité, vers le soir, le canot huron remontait dans l'obscurité, serrant de près les rochers de la Pointe-Lévis. Les algonquins placés en vedette l'avaient aperçu, et le laissèrent approcher. Lorsqu'il fut près d'eux, ils firent une décharge générale de leurs arquebuses; puis, s'élançant à l'eau, ils s'en rendirent maîtres en fort peu de temps. Deux hurons avaient été tués, et deux ou trois autres étaient blessés. La prisonnière, ayant levé la tête au moment où elle entendit des voix amies, fut elle-même frappée d'une balle, qui tua en même temps un de ses enfants. Elle mourut quelques jours après à l'Hôtel-Dieu, remerciant

(1) Marie Caron, fille de Robert Caron et épouse de Jean Picard, fut prise le quatre juin 1660. La maison dans laquelle elle demeurait était sur une terre appartenant encore aux descendants de Robert Caron et située à peu près à un mille au dessous de l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap. *Registres de N. D. de Québec; Lettres Historiques* de la M. de l'Incarnation.

Dieu avec une grande joie, de ce qu'il avait délivré sa jeune famille des mains de ces barbares.

Les prisonniers, étant des traîtres à leur nation et à leur foi, ne pouvaient attendre de miséricorde de la part des sauvages : l'un d'entre eux cependant, n'ayant encore que quinze ans, eut la vie sauve ; sur les cinq autres, trois furent brûlés à Québec et deux aux Trois-Rivières. Tous avaient été instruits de la religion chrétienne et savaient encore leurs prières ; ils reconnurent leur faute et moururent en chrétiens. Avant leur supplice, ils confirmèrent les déclarations déjà faites par le prisonnier mahingan, et ajoutèrent que l'armée iroquoise devait être en marche pour descendre à Québec ; ils s'étonnaient même qu'elle ne fût pas encore arrivée, et conjecturaient qu'elle s'était arrêtée pour assiéger les Trois-Rivières (1).

Bientôt après, on apprit les événements qui avaient empêché les Iroquois de se rendre à Québec. Dix-sept braves français de Montréal avaient détourné le coup, en périssant glorieusement pour sauver leurs frères. Un jeune homme, appartenant à une bonne famille, était arrivé depuis peu à Montréal, avec l'intention de se distinguer par quelque coup d'éclat contre les Iroquois. Daulac (2) avait servi dans l'armée en France ; sa première campagne prouva qu'il était tout à fait propre à la guerre sauvage. Plein d'énergie lui-même, il sut communiquer ses sentiments à seize jeunes gens, qu'il engagea à le suivre dans une expédition contre les Iroquois. Ces dix-sept braves se préparèrent à la mort, de manière à n'avoir aucune inquiétude soit temporelle soit spirituelle. Chacun d'eux fit son testament ; tous se confessèrent, communièrent ensemble, et, en présence des autels, promirent de ne jamais demander quartier et de se soutenir fidèlement les uns les autres. Vers la fin d'avril, ils firent leurs adieux, comme s'ils eussent été certains de ne jamais revenir ; et, le premier mai, ils s'arrêtèrent au pied du saut des Chaudières, sur la rivière des Outaouais. Ayant trouvé là un petit fort sauvage, fermé de pieux à demi pourris qu'on avait plantés en terre, ils se décidèrent à y attendre les Iroquois, qui allaient descendre des terres de chasse situées au nord. Ce misérable réduit, qui ne

(1) *Relation de* 1660 ; *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation.

(2) Il est nommé Dolard dans les *Relations*, Daulard dans quelques actes publics ; il semble que c'était-là son véritable nom, puisqu'il le prend dans le testament qu'il fit avant son départ pour l'expédition contre les Iroquois. Il est étonnant que Charlevoix ne parle point de cette affaire, qui est rapportée en détail dans la *Relation de* 1660, ainsi que par la Mère de l'Incarnation et par M. Dollier de Casson.

valait pas la plus mauvaise chaumière, était éloigné de l'eau et commandé par un coteau voisin.

Quelques jours s'étaient écoulés dans l'attente, quand les braves français furent rejoints par une bande de hurons et d'algonquins, qui leur demandèrent la permission de partager leurs périls. Le vieux chef Anahotaha, parti pour faire une course contre les Iroquois, avec quarante guerriers de la petite colonie huronne de Québec, s'était arrêté aux Trois-Rivières, où sa troupe reçut un renfort de six algonquins, conduits par Mitiwemeg, capitaine renommé parmi les siens; les Hurons avaient défié les Algonquins, les avaient invités à les suivre dans les combats, et le défi avait été accepté. A Montréal, ils demandèrent à M. de Maisonneuve la permission de se joindre aux compagnons de Daulac ; elle leur fût accordée, quoique avec répugnance, car l'on n'avait pas une entière confiance dans la bravoure d'une partie des hurons. Le lendemain de l'arrivée des guerriers sauvages au camp des Français, deux hurons, étant allés à la découverte, rapportèrent qu'ils avaient aperçu cinq canots montés par des iroquois. C'étaient des éclaireurs envoyés par une bande de deux cents onnontagués, qui revenaient de leurs chasses. Le conseil des alliés décida qu'on attendrait l'ennemi de pied ferme, et que le lendemain on élèverait une seconde palissade autour de l'ancienne. Malheureusement le temps manqua ; car, peu après, on vit défiler en bon ordre les canots iroquois. Les chasseurs onnontagués avaient pris la tenue de guerriers qui s'avançent contre l'ennemi: ils portaient la hache du combat à la ceinture ; les fusils étaient rangés sur l'avant de chaque canot, et ils étaient prêts à l'attaque et à la défense.

Les alliés furent surpris : en ce moment, ils étaient à genoux, faisant la prière du soir. Près du rivage, les chaudières avaient été placées sur les feux pour préparer le souper; ils n'eurent que le temps de se jeter dans le fort. De part et d'autre, on se salua par des cris et par une vive fusillade. Un capitaine onnontagué, s'avançant sans armes, éleva la voix pour demander à quelle nation appartenaient les défenseurs du fort. « Ce sont des français, des hurons et des algonquins, » leur répondit-on ; « et ils demandent à l'Iroquois de camper sur l'autre rive, s'il veut parlementer. » Les deux partis comprirent qu'une lutte était inévitable. Les onnontagués entourent leur camp d'une palissade; de leur côté, les alliés travaillent à assurer leur fort ; ils lient les pieux avec des branches, ils les consolident avec de la terre et des pierres, en ayant le soin de laisser des meurtrières d'espace en espace.

Les assiégés n'avaient pas encore terminé leurs travaux de fortification, lorsque les iroquois donnèrent l'assaut, en poussant leurs cris de guerre. Les français les reçurent chaudement; à chaque meurtrière étaient placés trois tireurs, dont les balles décimaient les rangs iroquois; beaucoup d'onnontagués tombèrent morts ou blessés. Les ennemis, après des efforts inutiles, battirent en retraite, tout surpris d'éprouver une si vigoureuse résistance. Recourant alors à leurs ruses ordinaires, ils firent semblant de vouloir parlementer, pendant qu'ils envoyaient avertir le gros corps d'agniers, rassemblé dans les îles de Richelieu. Les hurons et les algonquins ne voulaient point rejeter trop brusquement les propositions des ennemis; mais les français refusaient tout accommodement, certains qu'on voulait les tromper. Et, de fait, pendant que les iroquois amusaient les hurons d'un côté du fort, ils cherchaient à faire des approches de l'autre côté. Toujours sur leurs gardes, les français repoussèrent de nouveau les ennemis, et les forcèrent à se tenir hors de la portée du fusil. Pendant sept jours le fort demeura ainsi investi : les assiégés, resserrés dans un étroit espace, étaient soumis à mille incommodités ; le froid, l'insomnie, la faim et la soif les harassaient beaucoup plus que les iroquois. L'eau était si rare qu'ils n'en avaient pas assez pour délayer la farine de maïs qui faisait leur nourriture, et qu'ils étaient obligés de l'avaler toute sèche. Bientôt le plomb manqua aux algonquins et aux hurons, qui ne l'avaient pas menagé suffisamment, et Daulac dut leur en fournir. Cependant jusqu'à ce moment les assiégés n'avaient encore perdu aucun des leurs.

Après une semaine d'attente, les onnontagués eurent la satisfaction de voir arriver les agniers et les onneyouts au nombre de cinq cents. Des cris sauvages retentirent dans la forêt, de manière à effrayer les cœurs timides et à faire croire que des milliers de guerriers l'envahissaient. Le fort fut entouré de toutes parts ; la fusillade se continuait le jour et la nuit ; les attaques étaient fréquentes et vigoureuses. Au milieu de toutes ces difficultés les français restaient admirables de courage, de vigilance et surtout de piété. Aussitôt qu'ils avaient repoussé une attaque, ils se mettaient à genoux pour remercier Dieu et se recommander à sa protection.

Cependant la soif pressait tellement les assiégés, que les sauvages n'y pouvaient plus tenir. Les hurons découragés songèrent à la paix, et envoyèrent quelques-uns des leurs pour s'aboucher avec les ennemis. Les envoyés furent reçus par les

iroquois avec de grands cris, qui effrayèrent les hurons restés dans le fort. Trente d'entre eux cependant, engagés par les invitations et les belles promesses de leurs compatriotes apostats, sautèrent par dessus la palissade, pour se rendre aux ennemis, malgré les sanglants reproches que leur adressait Anahotaha. Après cette honteuse fuite, il ne resta avec lui de sa bande que sept ou huit hommes ; les français et les algonquins étaient trop fiers pour consentir à se mettre entre les mains des iroquois. Les fuyards causèrent un double dommage par leur lâche conduite : ils affaiblirent les forces des alliés, et ils ranimèrent le courage des iroquois en leur faisant connaître la faiblesse des compagnons de Daulac.

Des parlementaires, suivis d'une troupe de guerriers, se rapprochèrent de nouveau du fort pour inviter le reste des hurons à se rendre; mais, se défiant de tous ces pourparlers, les français les reçurent à coups de fusil, en tuèrent plusieurs et forcèrent les autres à prendre la fuite.

Les iroquois étaient honteux: depuis dix jours, une chétive palissade, défendue par une poignée de français et quelques sauvages, arrêtait leur armée tout entière. Ils voulurent tenter un effort suprême. Des buchettes furent distribuées; ceux qui en acceptaient une se dévouaient à monter à l'assaut. Tous ensemble les assaillants se ruèrent au pied de la palissade et s'y cramponnèrent au-dessous des canonnières, de manière que, n'y ayant point de bastion d'où on pût les battre, les assiégés ne pouvaient leur faire de mal ; ainsi abrités, les iroquois travaillaient à coups de haches à abattre les pieux. Dans cette extrémité, les français eurent recours à tous les moyens que le courage et l'expérience leur purent fournir. Dépourvus de grenades, ils les remplaçaient par des canons de fusil, qu'ils chargeaient à crever et qu'ils lançaient ensuite sur l'ennemi. Daulac s'avisa de jeter au milieu des ennemis un petit baril de poudre, auquel il avait ajusté une fusée. Malheureusement une branche arrêta le projectile et le rejeta dans le fort, où il fit explosion, portant la mort au milieu des combattants. Etouffés par la fumée, les assiégés ne pouvaient plus distinguer les assiégeants, qui profitèrent de la confusion, et s'emparèrent des meurtrières, d'où ils faisaient un feu écrasant. Dans ce moment suprême, un neveu d'Anahotaha, qui était passé aux iroquois, invita son oncle à se rendre, en lui promettant la vie sauve : « J'ai donné ma parole aux Français, » répondit le chef : « je mourrai avec eux. » Peu après, le vieux guerrier tomba frappé à mort ; mais, avant d'expirer, il pria un

de ses compagnons de lui mettre la tête sur les charbons, afin que les Iroquois n'eussent pas l'honneur de lui enlever la chevelure. Poussé par un sentiment d'humanité mal entendue, un français, voyant les assaillants sur le point d'entrer dans le fort, acheva à coups de hache ses compagnons blessés à mort, afin de les délivrer des supplices qu'ils auraient eus à endurer de la part de leurs cruels ennemis.

Les assiégés avaient assurément tout à redouter de la rage des iroquois. Ceux-ci, en effet, ayant pénétré dans le fort, renversèrent à coups de fusil quelques braves qui se défendaient avec un courage désespéré, et se livrèrent à toutes les fureurs de la vengeance. Deux français qui respiraient encore furent traînés sur le feu, et tourmentés de la manière la plus horrible. Quatre autres conservaient assez de force pour être conduits à la suite des vainqueurs ; on les distribua aux cantons d'Onnontagué, d'Onneyout et d'Agnier, qui avaient pris part à la lutte. Avec ces captifs français furent menés prisonniers quatre hurons, qui avaient combattu jusqu'à la fin avec Anahotaha ; le même sort fut réservé à ceux de leurs compatriotes qui pendant le siége avaient eu la lâcheté de passer aux ennemis.

Des sept cents iroquois qui avaient assisté au siége du petit fort, un grand nombre avaient été mis hors de combat. Au rapport d'un huron pris avec les français, des masses de cadavres iroquois s'élevèrent autour de la palissade durant la dernière attaque, et servirent aux assiégeants pour l'escalader. Les vainqueurs étaient restés stupéfaits de la résistance que leur avaient opposée les dix-sept français, renfermés dans un si faible réduit, sans eau, sans nourriture, et sans un instant de repos. Aussi, affaiblie et lassée, l'armée iroquoise renonça au projet d'attaquer Québec.

Pendant le retour dans leur pays, les Iroquois avaient grand soin de surveiller leurs prisonniers : le soir, on attachait chacun d'eux à quatre piquets fortement plantés en terre, et on lui serrait autour du corps une courroie, dont un bout s'enroulait sur les bras d'un gardien. Nonobstant ces précautions, quelques-uns des captifs réussirent à s'échapper. Un huron, nommé Louis, avait conservé quelque espoir de recouvrer la liberté, tout en se préparant à la mort ; il se disposait à mourir en bon chrétien, par la prière et la résignation à la volonté de Dieu. Quand la bande s'arrêtait, il s'occupait à réciter le rosaire ; et, si alors ses maîtres l'invitaient à chanter selon la coutume des prisonniers, il s'en excusait en prétextant qu'il vou-

lait ménager sa voix pour mieux chanter sur l'échafaud. Cette raison était admise comme valable ; car souvent les prisonniers se glorifiaient de la force de leurs poumons et de la beauté de leur chant, même sous le couteau de leurs bourreaux et au milieu des bûchers. La conduite de Louis avait adouci son gardien, qui un soir lui fit remarquer que ses liens étaient moins serrés qu'à l'ordinaire ; le prisonnier s'en réjouit intérieurement, et conçut le dessein de profiter de la circonstance pour s'en débarrasser complètement. Quand le sommeil eut gagné tous les iroquois, il réussit à dégager une de ses mains. Comme il avait caché un couteau sous son habit, il s'en servit pour couper la corde qui lui retenait l'autre main. Il se préparait à en faire autant des attaches qu'il avait aux pieds, et se mettait sur son séant pour en venir plus facilement à bout, lorsqu'il aperçut auprès du feu un grand iroquois, qui paraissait occupé à fumer son calumet. Le huron se crut perdu ; mais l'autre n'avait pas aperçu ses mouvements. Un peu plus tard, il se disposait à se lever après avoir complètement tranché tous ses liens, lorsqu'il vit approcher un vieux chef, qui parcourait les rangs des prisonniers afin d'examiner s'ils étaient bien attachés. L'iroquois passa sans voir Louis, qui à la troisième tentative réussit à s'échapper du milieu de ses gardiens. Il se jeta dans les bois, et, après une longue course, il arriva à Montréal exténué de faim et de fatigues. Ce fut lui qui fournit les premiers détails, sur les incidents et les résultats de l'expédition de Daulac et de ses braves compagnons (1).

Louis arrivait à Montréal deux ou trois jours après le décès de M. d'Ailleboust. Les habitants de ce lieu, déjà affligés de cette perte, éprouvèrent un redoublement de chagrin en apprenant la mort des courageux jeunes gens qui s'étaient dévoués pour le salut de la patrie. La nouvelle en fut promptement portée aux Trois-Rivières et à Québec, où presque toutes les familles huronnes eurent à pleurer la perte de quelqu'un de leurs membres.

La colonie entière reconnut qu'elle avait été sauvée par l'héroïsme de Daulac et de ses compagnons. Tout en regrettant leur mort, les cœurs catholiques des colons étaient consolés par la pensée que ces braves soldats étaient tombés le fusil à la main, l'espérance dans l'âme et la prière sur les lèvres. On était tenté de les vénérer comme des martyrs de la

(1) M. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* ; *Relation de* 1660 ; *Lettres* de la Mère de l'Incarnation.

foi; et certes l'on peut bien comparer, avec ce que l'histoire offre de plus noble, le spectacle donné par ces hommes, sur le théâtre obscur qu'ils avaient choisi pour combattre et mourir.

Sept ou huit des prisonniers hurons souffrirent la mort ; quelques-uns furent adoptés par des iroquois, et plusieurs rejoignirent plus tard leurs familles à Québec. Deux des prisonniers français furent brûlés. Un d'eux fut donné aux Onnontagués, au milieu desquels il avait vécu à Gannentaha, pendant que les missionnaires y étaient ; dans la captivité et dans les supplices, il fut pour les hurons un ange destiné à soutenir leur foi et à ranimer leur courage. Ayant été condamné à la mort, on lui appliqua le fer et le feu sur toutes les parties du corps ; ses bourreaux lui coupèrent les doigts l'un après l'autre, en apportant à cette opération toute la lenteur qu'ils se plaisaient à y mettre, quand ils voulaient savourer plus longuement les douleurs de leurs victimes. L'héroïque chrétien ne poussait pas une plainte ; au contraire, chaque fois qu'on lui coupait un doigt, il se jetait à genoux pour l'offrir à Dieu, qui l'avait trouvé digne de souffrir dans sa sainte cause. Avec toute leur férocité, les Iroquois ne pouvaient s'empêcher de témoigner leur admiration, à la vue de la fermeté et de la patience qu'il conserva jusqu'à la mort ; aussi les guerriers onnontagués crurent rehausser leur courage en dévorant quelque partie des membres d'un homme si brave. Le corps fut haché par petits morceaux, les parties les plus délicates furent partagées, et les restes jetés sous l'échafaud, pour devenir la pâture des chiens, qu'attirait l'odeur du sang.

Ces détails furent rapportés par un huron, qui avait été attaché près du français, sur l'échafaud. Pendant tout le voyage, des îles de Richelieu à Onnontagué, ce prisonnier huron avait été dans une sorte de délire causé par les souffrances et par l'horreur des supplices qu'on lui réservait. La nature chez lui se révoltait à l'idée du bûcher et des tortures. Une nuit, il avait eu la tentation de se couper la gorge, avec un couteau que lui avait jeté un de ses compatriotes domicilié à Onnontagué. Mais, se rappelant les instructions des missionnaires, qui lui avaient enseigné que l'homme n'est pas le maître de sa vie, il repoussa la pensée du suicide. Comme on le conduisait à l'échafaud, une sorte d'hallucination s'empara de lui. Il se crut transporté à Québec dans la chapelle des Jésuites : il voyait les tableaux, les autels ; il reconnaissait les prêtres occupés aux fonctions du ministère ; puis un nuage sombre descendit sur tous les objets qui venaient de passer devant lui.

Lorsque la vision eut disparu, il se trouva environné de feux allumés, sur lesquels rougissaient des houes, des scies, des haches; les instruments de supplice se préparaient; lui-même était lié à deux poteaux, de manière qu'il lui était impossible de se mouvoir. Revêtus de leurs plus belles robes, les Onnontagués allaient commencer à le torturer, lorsqu'un nuage épais, s'étendit sur la bourgade, et déroba la vue du ciel; une pluie torrentielle se joignant à l'obscurité, les bourreaux s'enfuirent dans leur cabanes par la crainte de gâter leurs habits de fête. Pendant toute la nuit, le prisonnier resta attaché au poteau, avec la triste perspective d'être brûlé le lendemain. Aussi sa surprise fut grande, lorsque, le matin du jour suivant, le chef de la famille à qui il avait été donné, vint publiquement le réclamer, en se plaignant de ce que sans l'avertir on avait ainsi disposé de son esclave. Une robe portant les marques de la famille fut jetée sur les épaules du prisonnier, qui se crut la victime d'une amère ironie, jusqu'à ce qu'il se fût aperçu que son libérateur agissait sérieusement. Peu de temps après, comme il se trouvait avec des chasseurs dans le voisinage du Saint-Laurent, il s'échappa et se rendit à Montréal, où il fit le naïf récit de ses craintes, de ses visions et de sa délivrance (1).

Pendant le reste de l'année, les Iroquois demeurèrent plus tranquilles qu'à l'ordinaire; ce que l'on attribua à la rude leçon qu'ils avaient reçue au saut de la Chaudière. Cependant, au mois de juillet, un de leurs partis, ayant surpris sur le lac Saint-Pierre deux algonquins, dont l'un fut tué et l'autre fait prisonnier, M. d'Argenson, qui se trouvait aux Trois-Rivières, partit avec une centaine d'hommes montés sur des chaloupes, afin de donner la chasse aux ennemis. Arrivé près du lieu où les iroquois s'étaient retirés, il voulut descendre à terre; les français lui représentèrent qu'il était imprudent de se jeter dans la forêt, et lui rappelèrent les tristes suites de la faute commise dans une circonstance analogue par M. Du Plessis-Bochart. Les chaloupes s'étaient arrêtées; mais personne ne paraissait disposé à débarquer. Pour donner l'exemple, le gouverneur sauta à l'eau, et s'avança seul vers le rivage; tous alors s'empressèrent de le suivre. Cependant, comme on l'avait prévu, les ennemis étaient embusqués à l'orée du bois: cachés derrière les arbres, ils occupaient une position si avantageuse, que les français, dans l'impossibilité de les en déloger, furent forcés de regagner les chaloupes sous un feu des plus

(1) *Relation des Jésuites*, 1660.

meurtriers. Le gouverneur comprit alors que la valeur seule n'était pas suffisante pour vaincre les Iroquois, mais qu'il fallait y joindre la prudence et l'expérience. Aux yeux d'un homme accoutumé à la discipline européenne, rien ne paraissait au premier abord plus méprisable que ces guerriers iroquois à demi vêtus, combattant sans ensemble et sans ordre apparent; néanmoins dans la forêt, ou au milieu des joncs de leurs lacs et de leurs rivières, ils se montraient très-redoutables, et dans maintes occasions ils firent éprouver de douloureux échecs aux Français, avant que ceux-ci eussent appris à se défier des ruses et à respecter la bravoure d'un ennemi aussi adroit que courageux.

On concevait des inquiétudes pour le temps de la moisson; car, si les Iroquois s'étaient alors répandus dans le pays, le colon aurait eu à choisir entre deux tristes alternatives : il lui aurait fallu ou s'exposer à tomber entre leur mains, ou courir le danger de périr par la famine. Une circonstance heureuse fournit les moyens de les obliger à garder une trêve forcée.

Au commencement du mois d'août, quinze goyogouins parurent aux environs de Montréal. Voyant les habitants sur leur gardes, quatre d'entre eux s'approchèrent pour parlementer. Sur leur demande, on permit à ces ambassadeurs improvisés de se rendre à Québec, où ils soumirent à Onontbio des propositions insidieuses: par l'une d'elles, ils promettaient de demeurer neutres, à condition qu'on enverrait une robe noire demeurer dans leur pays. M. d'Argenson reconnut facilement qu'ils étaient des espions ; car ils n'avaient aucune des marques ordinaires des ambassadeurs sauvages. Aussi il crut devoir profiter de leur effronterie pour assurer la paix pendant le temps de la récolte, et pour délivrer les français tenus captifs dans les cantons. Afin de parvenir à son but, il ordonna d'arrêter les goyogouins qui étaient restés près de Montréal, et d'en renvoyer deux ou trois avec instruction de déclarer aux anciens de leur canton qu'Onontbio voulait revoir ses enfants qu'ils gardaient prisonniers dans leur pays. Ces ordres ayant été fidèlement exécutés, on entama des négociations; et, pendant ce temps, les récoltes se firent dans une parfaite sécurité.

L'évêque de Pétrée profita de ce répit pour visiter les Trois-Rivières et Montréal; il était accompagné dans ce voyage par M. de Charny (1). Il trouva à Montréal trois cents outaouais

(1) *Journal des Jésuites.* Au mois d'octobre suivant, M. de Charny fut fait grand vicaire, et M. de Bernières, qui avait été ordonné prêtre au mois de mars de la même année, fut nommé curé de Québec. MM. Torcapel et Pèlerin repassèrent en France.

descendus sur soixante canots, et apportant des pelleteries pour une valeur de deux cent mille francs. Avec eux était Chouart Des Groselliers qui, pendant l'hiver, avait exploré le pays autour du lac Supérieur, et visité quelques villages des Assiniboines et des gens de la nation du Bœuf ou Nadouessioux sédentaires.

Les Jésuites voulurent profiter d'une si belle occasion pour évangéliser la nation outaouaise, la plus rude et la plus grossière de toutes celles qui habitaient dans la vallée du Saint-Laurent. Le P. Mesnard, ancien missionnaire, partit avec les Outaouais, lors de leur retour; il était accompagné d'un des plus fidèles employés des Jésuites, de Jean Guérin, qui depuis longtemps servait dans les missions du pays. Guérin était un homme vigoureux, accoutumé aux voyages pénibles et parlant plusieurs langues sauvages. Malgré la mauvaise volonté des Outaouais et leurs procédés brutaux, il conduisit le P. Mesnard jusques dans leur pays, et mit en œuvre pour le secourir tous les moyens dont il pouvait disposer.

Depuis plusieurs années, l'accroissement de la colonie était paralysé par les hostilités continuelles des Iroquois. Ces guerres arrêtaient un grand nombre de français, qui auraient désiré améliorer leur sort, en émigrant au nouveau monde; elles étaient cause que des colons abandonnaient le pays, où ils ne pouvaient jouir des avantages de la paix, et chaque année elles moissonnaient une partie des hommes les plus vigoureux et les plus utiles. Se prolongeant quasi sans interruption depuis près d'un demi-siècle, elles avaient produit des pertes matérielles fort graves, et avaient retardé l'établissement d'une colonie, qui offrait d'immenses ressources à l'agriculture et au commerce.

A ce sujet, les missionnaires écrivaient comme suit en 1660. « Il faut avouer qu'avec cela la face de nos colonies françaises serait aimable, si la terreur des Iroquois n'en rendait point le séjour dangereux: la terre est d'un heureux rapport, et, pourvu que le laboureur qui la cultive y travaille avec soin, en peu d'années il se verra, non-seulement hors de nécessité, mais à son aise, lui, sa femme et ses enfants. Nous en voyons plusieurs qui, ayant eu une concession qui ne coûte ici qu'à demander, en moins de cinq ou six années recueillent du blé abondamment pour se nourrir avec toute leur famille, et même pour en vendre. Ils ont toutes les commodités d'une basse-cour; ils se voient en peu de temps riches en bestiaux, pour mener une vie exempte d'amertume et pleine de joie. »

« En peu d'années les familles se multiplient, car, l'air de ce pays étant très-sain, on voit peu d'enfants mourir dans le berceau. Quoique l'hiver soit long, et que les neiges couvrent la terre cinq mois entiers, à trois, quatre et cinq pieds de profondeur, toutefois les froids y paraissent souvent plus tolérables qu'en France, soit à cause que les hivers ne sont pas ici pluvieux, soit à cause qu'on a le bois à sa porte.... Souvent l'on a devant sa porte la pêche en abondance, principalement de l'anguille, qui est en ce pays très-excellente, n'étant pas bourbeuse comme est celle de France.... Dans les mois de septembre et d'octobre, cette pêche d'anguilles est si heureuse, que tel en prendra quarante, cinquante, soixante, septante milliers. Et le bon est qu'on a trouvé le moyen de la saler commodément et par ce moyen la conserver en sa bonté.... Durant l'hiver, on court les orignaux sur les neiges, et tel de nos Français en a tué pour sa part trente et quarante, dont la viande se conserve aisément par la gelée et sert de provision pendant l'hiver ; les peaux sont encore plus précieuses. Cette chasse paraissait autrefois comme impossible à nos Français, et maintenant elle leur sert de récréation. Ils se sont aussi formés à la chasse du castor, qui fait une des grandes richesses de ce pays (1). »

Tous les amis du Canada comprenaient que le temps était venu où il fallait arrêter les Iroquois et leur inspirer du respect pour le nom français, si on ne voulait voir périr la colonie. Les prisonniers échappés aux feux de l'ennemi rapportaient que toute la nation iroquoise, ou comme ils s'exprimaient, la cabane entière, s'était liguée afin d'exterminer les étrangers. Pour résister à cette attaque formidable, et porter la guerre dans le pays ennemi, de grands secours étaient nécessaires. Le P. Le Jeune, chargé de les demander à la cour, présenta au roi une humble requête, dans laquelle, après avoir exposé l'état de la Nouvelle-France, il le priait de vouloir bien y envoyer des troupes pour protéger les colons et humilier la nation iroquoise (2). La cour donna des espérances ; on promit d'envoyer des troupes et de s'occuper du Canada ; mais, au milieu des fêtes célébrées à la naissance d'un dauphin, Louis XIV qui venait d'ordonner à ses ministres, de s'adresser dorénavant à lui pour les affaires, n'avait guères le temps de songer à une obscure et lointaine colonie, habitée par quelques centaines de français.

(1) *Relation des Jésuites* 1660.

(2) *Relation*, 1661. *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation.

De son côté, la compagnie des Cent-Associés ne s'occupait presque plus du pays, si ce n'est pour réclamer fortement le millier de castor qu'on ne lui payait point.

Il n'aurait cependant pas fallu un envoi bien considérable de soldats pour arrêter les Iroquois et les mettre hors d'état d'inquiéter la colonie. Les guerres qu'ils avaient soutenues successivement contre les Algonquins, les Hurons, les Eriés et les Andastes avaient usé la population des cantons. Il ne leur restait plus qu'environ deux mille deux cents combattants, parmi lesquels on comptait un grand nombre d'étrangers, restes des nations vaincues (1). Deux régiments français, bien conduits et accoutumés au pays, auraient suffi pour défendre et affermir la colonie, et protéger les intérêts des nations sauvages alliées de la France.

L'état d'incertitude et d'alarme dans lequel vivaient les colons, et le deuil causé par les nombreux massacres de parents et d'amis, avaient tellement attristé les cœurs et échauffé les imaginations, qu'on trouvait de fâcheux pronostics dans des accidents naturels, qui en d'autres temps n'auraient pas même été remarqués. Dans l'hiver de 1660-61, un tremblement de terre, qui n'avait rien d'extraordinaire, jeta la consternation parmi les habitants : pendant les secousses, quelques personnes crurent même entendre dans les airs les voix lamentables de femmes et d'enfants. Un météore igné et des aurores boréales fort brillantes furent regardés comme des signes de malheur ; on répandit même le bruit qu'on avait vu voltiger des canots de feu autour de Québec (2).

Aux phénomènes de l'air se joignit une épidémie, qui sévit particulièrement sur les enfants et, que les habitants effrayés attribuèrent aux enchantements de prétendus sorciers.

L'on doit remarquer pour l'honneur du Canada catholique, que les autorités civiles et ecclésiastiques se conduisirent avec humanité et bon sens dans cette affaire de sortilége ; elles ne se laissèrent pas prévenir par les accusations de personnes peu éclairées, toujours prêtes à attribuer au démon les maux physiques qui arrivent sous la direction de la Providence et conformément aux lois générales. En mettant de côté cette accusation de sorcellerie, le conseil de Québec se montra plus humain et plus éclairé que ne l'était la cour générale de Massachuset,

(1) *Relation des Jésuites*, 1660. Suivant les calculs renfermés dans cette relation, Agnier comptait cinq cents guerriers, Onneyout cent, Onnontagué et Goyogouin, chacun trois cents, et Tsonnontouan mille.

(2) *Relation des Jésuites*, 1661.

qui, depuis quelques années, avait fait mourir deux femmes accusées d'être sorcières (1).

Dans les premiers mois de 1661, les Iroquois parurent en grand nombre autour de Montréal. En février, ils surprirent des colons travaillant dans les bois, et qui étaient sans armes, parce que l'ennemi ne paraissait pas ordinairement à cette saison. Treize français furent faits prisonniers dès la première attaque ; les autres fuyaient vers le fort, poursuivis de fort près par les barbares, que M. Le Moine s'efforçait d'arrêter en leur présentant ses pistolets. Par bonheur la présence d'esprit et le courage d'une femme sauvèrent les français, qui étaient sur le point d'être cernés. Du fort où elle était, madame Duclos avait été témoin de l'attaque ; elle saisit des armes et des munitions, et courut offrir ce secours aux fuyards, qui s'emparèrent des fusils et forcèrent les ennemis à se retirer.

Au commencement de l'été, les Iroquois avaient déjà pris ou tué vingt-trois français à Montréal, et quatorze aux Trois-Rivières. Soixante-dix agniers surprirent et massacrèrent un parti de trente attikamègues, qui remontaient le Saint-Maurice, accompagnés de deux français. Un autre parti d'agniers descendit jusqu'à Tadoussac, où quelques français furent tués et où les Pères Dablon et Druillètes faillirent être surpris. Ces deux missionnaires venaient de partir pour se rendre, par le Saguenay et l'intérieur des terres, jusqu'à la baie d'Hudson. Si cette expédition des Jésuites ne réussit pas, elle servit cependant à sauver la vie et à eux-mêmes et aux montagnais, leurs compagnons de voyage. En remontant vers Québec, les mêmes agniers tuèrent huit personnes à la côte de Beaupré, et sept dans l'île d'Orléans.

A la nouvelle de tous ces massacres, M. Jean de Lauson, sénéchal de la Nouvelle-France, voulut porter secours aux habitants de l'île d'Orléans, et avertir du danger le sieur Couillard de Lespinay, son beau-frère, qui était parti pour faire la chasse dans les petites îles du voisinage (2). Dans une chaloupe avec sept hommes, il longeait la côte méridionale de l'île d'Orléans; lorsque, arrivé à la hauteur de la rivière Maheust, il voulut s'assurer si les personnes qui habitaient la

(1) Margaret Jones fut condamnée et exécutée comme sorcière en 1645. Madame Ann Hibbens, femme d'un honnête citoyen de Boston, fut traduite devant les tribunaux sous la même accusation en 1655, et mise à mort l'année suivante. Hutchinson's *History of Massachusets Bay.*

(2) *Relation des Jésuites*, 1661 ; *Lettres* de la Mère de l'Incarnation ; *Journal des Jésuites.*

maison de René Maheust s'étaient retirées ailleurs. Il mit à terre et envoya deux hommes pour reconnaître l'état de l'habitation. Celui qui ouvrit la porte se trouva en face de quatre-vingts iroquois, qui le tuèrent et prirent son compagnon en vie. Les sauvages coururent aussitôt vers la chaloupe, échouée au rivage, et, se postant derrière un rocher, fusillèrent de là les français, qui étaient à découvert. En voyant s'avancer contre lui cette troupe nombreuse, le sénéchal reconnut qu'il était inutile de songer à s'échapper, et qu'il fallait mourir en combattant. Il se jette à genoux avec ses compagnons ; tous se recommandent à Dieu ; puis, se relevant, ils font face à l'ennemi. Trois fois les iroquois les somment de se rendre, en leur promettant la vie sauve. Les français connaissaient trop bien l'ennemi pour se fier à sa parole : préférant une mort glorieuse à une honteuse captivité, ils répondirent à coups de fusil aux sommations qu'on leur adressait. Tous tombèrent sous les coups de l'ennemi, à l'exception d'un seul, qui, étant blessé au bras et à l'épaule, fut fait prisonnier. Le sénéchal, que les Iroquois désiraient prendre en vie, s'était si vigoureusement défendu jusqu'au dernier soupir, qu'il eut les bras hachés en morceaux pendant le combat. Parmi les morts se trouvait un frère du sieur Couillard de Lespinay et deux ou trois autres des principaux habitants de Québec (1).

Le sénéchal fut sincèrement regretté de tous les colons, qui l'aimaient et le respectaient pour sa bravoure, son dévouement et sa piété. Il possédait une qualité qui de tout temps plut aux Canadiens : il était gai, et savait tempérer le commandement par une douce familiarité, qui ne nuisait en rien à son autorité. Marié depuis dix ans, il laissait à sa mort, outre un fils qui passa en France, plusieurs filles, dont une mourut au moment d'entrer au noviciat des ursulines de Québec, et deux autres furent religieuses dans la même institution. Un frère du sénéchal, le sieur de La Citière, s'était noyé l'année précédente près de la pointe de l'île d'Orléans ; le troisième, M. Lauson de Charny avait renoncé au monde pour embrasser l'état ecclésiastique : ainsi se trouvaient renversés en peu d'années les projets de M. de Lauson, leur père, pour l'établissement de sa famille dans la Nouvelle-France.

(1) *Lettres* de la Mère de l'Incarnation.

CHAPITRE TREIZIÈME

Ambassade des Onnontagués et des Goyogouins—Le P. Simon Le Moyne retourne à Onnontagué—Il est reçu par Garakonthié, ami des Français—Lettres de quelques prisonniers français—Orréouaté tue M. Le Maistre, prêtre de Saint-Sulpice—Mort de M. Vignal, prêtre—M. Brigeart, secrétaire du gouverneur de Montréal, est pris et brûlé par les Iroquois—M. d'Argenson est remplacé par M. DuBois d'Avaugour—M. Boucher, commandant du fort des Trois-Rivières, passe en France pour exposer la situation du Canada—Garakontbié conduit à Montréal des prisonniers français—Mort du brave Lambert Closse—Les Iroquois veulent porter la guerre chez les nations éloignées—Les Sauteurs et les Andastes les repoussent—Energie de la nation iroquoise dans la guerre—Vente des boissons enivrantes et ses mauvais effets—Mgr. de Laval essaie de réprimer les abus—Contrarié par M. d'Avaugour, il porte ses plaintes au roi—Arrivée à Québec de M. Dumont, commissaire du roi, et de M. Boucher avec des recrues—Crimes commis par des malheureux nouvellement arrivés—Météores—Tremblement de terre annoncé—Des secousses se font sentir pendant six mois et demi—Effets merveilleux sur les consciences—Bouleversements physiques.

La désolation était grande dans toutes les parties du pays, et la colonie française semblait sur le penchant de sa ruine, lorsque la Providence laissa descendre quelques rayons d'espérance sur ces scènes affligeantes. Au moment où les Iroquois triomphaient partout, et semblaient décidés à ruiner la colonie, l'on fut surpris à Montréal de voir arriver sur deux canots des députés onnontagués et goyogouins, portant un pavillon blanc, et venant hardiment se mettre entre les mains des Français. Ils ramenaient quatre prisonniers français, et voulaient obtenir l'élargissement de huit de leurs compatriotes détenus en prison. Le chef de l'ambassade était un des premiers capitaines des Goyogouins; il s'était autrefois montré l'ami des missionnaires, et les avait plusieurs fois reçus dans sa cabane.

Il parut dans l'assemblée convoquée pour recevoir ses propositions, et étala vingt présents de grains de porcelaine, qui marquaient les points à traiter dans son discours. D'abord, il demanda qu'on accordât la liberté à ses parents, et invita les Français à reprendre leur ancienne demeure de Gan-

nentaha ; il pria les saintes filles, c'est-à-dire, les Ursulines et les Hospitalières, d'aller demeurer dans les grandes cabanes qu'on leur dresserait à Gannentaha, et pour les y engager, il rappela que la terre d'Onnontagué et, de Goyogouin portait en abondance du maïs, des fraises, des mûres sauvages. Pour dernière *parole*, il proposa qu'une robe noire remontât avec eux : « Sans cela, » ajouta-t-il, « point de paix, et la vie de vingt français, captifs à Onnontagué, dépend de la réponse.»

Il était facile de s'entendre sur la question de l'envoi de religieuses ; le ton et le geste de l'orateur prouvaient qu'il faisait cette demande pour prouver sa galanterie. Quant à la robe noire qu'il voulait conduire dans son pays, c'était une affaire plus embarrassante ; aussi on avertit les ambassadeurs qu'avant tout elle devait être soumise à Ononthio. Les habitants de Québec furent invités par le gouverneur à assister à une assemblée, dans laquelle la question devait être discutée. Jamais les Jésuites n'avaient hésité à se rendre dans les lieux où leur présence pouvait produire quelque bien ; la crainte des insultes, des mauvais traitements, de la mort, ne les arrêtait point, quand ils avaient reçu l'ordre d'aller travailler à la gloire de Dieu. Mais les autorités entrevoyaient de nouvelles trahisons derrière les belles promesses des Iroquois ; on craignait que ces rusés politiques ne se servissent du missionnaire comme d'un otage au moyen duquel ils pourraient imposer des conditions.

Malgré ces justes appréhensions, la crise était si violente pour la colonie, qu'on pria le supérieur des Jésuites d'envoyer un de ses religieux au secours des pauvres prisonniers. Pour la cinquième fois, le P. Simon LeMoyne eut l'honneur d'être appelé à exposer sa vie dans les cantons iroquois, dont le sol était encore humide du sang de ses compatriotes (1).

On remit aux députés leurs compatriotes prisonniers ; de leur côté, ils s'engagèrent à renvoyer les captifs français, et, le vingt-un juillet 1661, le missionnaire partit gaîment de Montréal, avec les membres de l'ambassade. A deux lieues d'Onnontagué, il rencontra Garakonthié, vieil ami des missionnaires et principal auteur du plan organisé pour procurer la paix. Le chef onnontagué était accompagné de quatre ou cinq anciens, venus pour faire honneur à l'ambassadeur français. Aux approches de la bourgade, toute la population se mit en mouvement pour lui souhaiter la bienvenue : entre deux haies d'hommes, de

(1) *Rélation des Jésuites*, 1661.

femmes et d'enfants, il s'avançait gravement, poussant par intervalles le cri usité pour annoncer l'arrivée d'un ambassadeur.

Garakonthié conduisit le P. LeMoyne chez le chef du parti opposé au sien: il cherchait ainsi à concilier cet homme et à le disposer à la paix, en lui déférant l'honneur de la première réception. Garakonthié possédait un tact admirable; suivant les chroniques de l'époque, il n'avait de sauvage que l'origine et le nom. Entraîné vers le christianisme par la bonté de son âme et par l'élévation de son intelligence, il réprouvait hautement les actes de perfidie par lesquels ses compatriotes avaient forcé les robes noires à s'éloigner. Souvent depuis il avait racheté des captifs français du produit de sa chasse; et c'était lui encore qui, au moyen de présents, avait rassemblé à Onnontagué les prisonniers qu'il s'agissait de délivrer. Dans ses procédés envers le P. LeMoyne, il manifestait une grande délicatesse. Pendant une de leurs excursions, des guerriers avaient enlevé un crucifix d'une maison d'Argentenay, dans l'île d'Orléans. Garakonthié connaissait le respect des Français pour cet objet du culte catholique; il l'acheta et alla le placer dans la petite chapelle où les chrétiens s'assemblaient pour prier.

A un grand conseil convoqué pour traiter de la remise des prisonniers français, les anciens se décidèrent à rendre neuf captifs, que Garakonthié fut chargé de conduire à Montréal; les onze autres devaient passer l'hiver à Onnontagué avec le P. LeMoyne, et être envoyés à Montréal le printemps suivant (1).

Les prisonniers français détenus chez les Agniers étaient traités bien plus cruellement que les captifs d'Onnontagué: en effet, si les Onnontagués étaient regardés comme les plus fourbes des Iroquois, les Agniers étaient reconnus pour être les plus cruels. Le P. LeMoyne reçut des lettres de plusieurs français tenus en captivité chez ces derniers; elles étaient écrites, tantôt sur un grossier papier d'enveloppe, tantôt sur une écorce de bouleau, et faisaient connaître l'horrible cruauté de ces barbares à l'égard de leurs prisonniers.

Quelques-unes de ces lettres venaient d'un jeune homme de seize à dix-sept ans, appartenant à une des meilleures familles des Trois-Rivières; bien fait, délicat et fils unique, François Hertel (2) avait été élevé avec le plus grand soin par sa mère,

(1) *Relation des Jésuites*, 1662.

(2) François Hertel était fils de Jacques Hertel, interprète des langues sauvages, et de Marie Marguerie. Madame Hertel était sœur de François Marguerie, aussi interprète, qui s'était noyé près des Trois-Rivières. Après la mort du sieur Hertel,

restée veuve de bonne heure. « Mon Révérend Père, » écrivait-il au P. LeMoyne, « le jour même que vous partîtes des Trois-Rivières, je fus pris par quatre iroquois d'en bas; la cause pour laquelle je ne me fis pas tuer à mon malheur, c'est que je craignais de n'être pas en bon état! ... Je vous prie d'avoir pitié de ma pauvre mère bien affligée: vous savez l'amour qu'elle a pour moi .... Je vous prie de bénir la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé dans un calumet, pour amende honorable à la majesté de Dieu que j'ai offensé; l'autre a un pouce coupé. Mais ne le dites pas à ma pauvre mère. »

Une seconde lettre était adressée à sa mère: « Je sais bien, » lui disait-il, « que ma prise vous aura bien affligée: je vous demande pardon de vous avoir désobéi.... J'espère que je vous reverrai devant l'hiver. Je vous prie de dire aux bons confrères de Notre-Dame qu'ils prient Dieu et la sainte Vierge pour moi .... C'est votre Fanchon. » Fanchon était, sans s'en douter, un héros chrétien. Plus tard il devint un des plus brillants officiers de la colonie, et fut anobli pour les services nombreux qu'il avait rendus dans la guerre. Ses rudes souffrances chez les Iroquois ne l'empêchèrent pas de vivre jusqu'à un âge très-avancé. Lorsque le P. Charlevoix le connut, en 1721, c'était un vieillard fort et vigoureux, environné d'une nombreuse famille. Un autre prisonnier chargea le P. LeMoyne d'envoyer aux Trois-Rivières une lettre, dans laquelle il faisait une peinture aussi naïve que touchante des supplices qu'il avait endurés avec ses compagnons.

« Je n'ai presque plus de doigts, » mandait-il à son ami: « ainsi ne vous étonnez pas si j'écris si mal. J'ai bien souffert depuis ma prise; mais j'ai bien prié Dieu aussi. Nous sommes ici trois français, qui avons été tourmentés ensemble, et nous nous étions accordés que pendant que l'on tourmenterait l'un des trois, les deux autres prieraient Dieu pour lui, ce que nous faisions toujours; et nous nous étions accordés aussi que pendant que les deux prieraient Dieu, celui qui serait tourmenté chanterait les litanies de la sainte Vierge, ou bien l'*Ave maris stella* ou le *Pange lingua :* ce qui se faisait. Les iroquois nous faisaient danser autour d'un grand feu, pour nous faire tomber dedans; ils étaient autour du feu plus de quarante, et nous jetaient à grands coups de pied, les uns vers les autres.... et, après qu'ils nous avaient bien brûlés, ils nous mettaient

elle épousa le sieur Moral Saint-Quentin. Jacques Hertel, fondateur d'une famille qui a produit des hommes fort distingués dans les colonies françaises, était natif du bourg de Fécamp, au pays de Caux, en Normandie.

dehors à la pluie et au froid. Je n'ai jamais ressenti si grande douleur, et ils n'en faisaient que rire. Nous priions Dieu de bon courage; et, si vous me demandez si je n'avais point d'impatience et si je ne voulais point de mal aux Iroquois, je vous dirai que non, et qu'au contraire je priais le bon Dieu pour eux.... Connaissez-vous Louis Guimont pris, cet été? Il a été assommé de coups de bâton et de verges de fer: on lui en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups; mais cependant il ne faisait que prier Dieu; tellement que les iroquois, enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres hautes et basses. Que cela est horrible à voir! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier; ce qui dépita tellement les iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage.... Pour le petit Antoine de La Meslée, ce pauvre enfant m'a bien fait compassion; car il était devenu le valet de ces barbares, et puis ils l'ont tué à la chasse à coups de couteau.... On dit que le P. Le Moyne est à Onnontagué pour faire la paix; il ne la fera jamais avec les Iroquois d'ici, car ils disent qu'ils n'en veulent point, et ils ne regardent les Français que comme des chiens; et néanmoins on ne croirait jamais combien peu ils sont; ils n'ont jamais été deux cents hommes dans le pays. Leurs trois bourgs n'ont point de palissades, si ce n'est, par ci par là, des bâtons gros comme la jambe, entre lesquels on peut bien passer.» Celui qui décrivait ainsi l'horrible cruauté des Iroquois et l'héroïsme chrétien de ses compagnons, fut lui-même le porteur de sa lettre, grâce à Garakonthié, qui le tira des mains des Agniers.

Vers la mi-septembre, les ambassadeurs onnontagués se mirent en route, pour reconduire à Montréal les captifs français, qui commençaient déjà à respirer l'air de la liberté. Mais la surprise de tous fut grande, lorsqu'ils rencontrèrent une bande de cinquante guerriers onnontagués, qui portaient en triomphe des chevelures françaises. L'un d'eux était revêtu d'une soutane, qu'il étalait avec orgueil, comme un glorieux trophée. C'était un capitaine, nommé Orréouaté, qui, ayant été tenu en prison pendant deux ans à Montréal, avait résolu de se venger par la mort de quelque homme distingué parmi les Français. Il avait en effet massacré un prêtre de Saint-Sulpice, M. Le Maistre, dont il portait la dépouille. Plusieurs des députés craignirent de paraître à Montréal, après un tel acte de barbarie, commis par un des leurs, et ils proposèrent de retourner sur leurs pas. Mais Garakonthié raisonnait plus juste: les prisonniers qu'il

conduisait étaient des gages de sa bonne volonté; d'ailleurs, ceux qui restaient dans son pays répondaient de sa sûreté et de celle de ses compagnons. Il poursuivit donc sa mission de paix et arriva le cinq d'octobre à Montréal, où la présence des neuf captifs causa une grande joie (1).

C'était au commencement de septembre 1661 que M. Le Maistre avait trouvé la mort en surveillant quelques hommes, employés à faire la moisson, sur une des terres du séminaire. S'étant retiré à l'écart pour réciter son office, il aperçut des iroquois cachés dans les broussailles. Comme il se jetait vers les moissonneurs pour les en avertir, il fut frappé à mort par les balles des assassins, et alla tomber près de ses hommes, que toute la bande assaillit incontinent. L'un des moissoneurs fut pris, et un fut massacré ; les autres, saisissant leurs armes, s'ouvrirent un passage au milieu des ennemis et réussirent à s'échapper. Maîtres du champ de bataille, les iroquois coupèrent la tête à M. Le Maistre, et lui arrachèrent sa soutane. Ce prêtre zélé et courageux, pendant les deux ans qu'il avait passés à Montréal, s'était appliqué à apprendre la langue des Iroquois, auxquels il portait une affection particulière (2).

Près de deux mois après ce triste événement, un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. Vignal, tomba sous les coups des Agniers. M. Vignal s'était rendu à l'île à la Pierre, vis-à-vis de Montréal, avec quelques hommes envoyés pour lever la pierre qui devait servir à la construction du séminaire. M. de Maisonneuve avait eu peine à leur accorder cette permission ; car ils avaient passé la journée précédente au même lieu, et, pour prévenir les surprises, il avait réglé que jamais on ne travaillerait pendant deux jours de suite dans la même place. L'inobservation d'un règlement si sage entraîna de funestes conséquences. Pendant la nuit, des iroquois avaient pris position sur l'île, et guettaient les mouvements des français, qui débarquèrent sans prendre d'armes, sans même envoyer d'éclaireurs pour reconnaître le terrain. Une décharge de mousqueterie, partie des broussailles, blessa M. Vignal et plusieurs de ses hommes; les autres s'enfuirent à toutes jambes vers les embarcations, malgré l'exemple de M. Brigeart, secrétaire du gouverneur, qui avait suivi le parti afin d'en prendre le commandement en cas d'attaque. Ce brave officier, s'arma de ses pistolets, tua le chef des

(1) *Relation des Jésuites*, 1661.
(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

iroquois, et tenait les autres en respect, lorsque ceux-ci, en le voyant seul à se défendre, reprirent courage. Ils déchargèrent sur lui leurs fusils ; une balle lui ayant fracassé le bras, ils le saisirent ainsi que M. Vignal et quelques autres blessés et se hâtèrent de regagner Agnier. Comme M. Vignal ne pouvait les suivre à cause de ses blessures, il fut brûlé en chemin et mangé. M. Brigeart n'était pas aussi grièvement blessé ; aussi les iroquois en eurent le plus grand soin, non par pitié, mais afin de le rendre capable de souffrir plus longuement les horribles supplices qu'ils lui réservaient. En effet, après l'avoir guéri, ils le firent mourir au milieu des plus horribles supplices, lui coupant et lui brûlant les membres les uns après les autres (1).

L'affaire de l'île à la Pierre fut peu honorable pour les français qui s'y trouvèrent, car presque tous s'enfuirent aux premiers cris des iroquois ; ils convenaient ensuite que, s'ils eussent soutenu M. Brigeart, ils auraient pu battre les ennemis, moins nombreux qu'ils ne l'avaient d'abord cru. Le premier moment de surprise avait déconcerté ces hommes qui dans toutes les autres rencontres s'étaient toujours montrés d'un courage inébranlable.

Outre la perte de messieurs Vignal et Brigeart, l'on eut à déplorer la mort de deux jeunes gens de beaucoup de mérite. L'un d'eux était le sieur Moyen, qui dans son enfance avait été fait prisonnier par les iroquois à l'île aux Oies, conduit dans leur pays, puis rendu à la liberté. L'autre était le sieur Le Ber Duchesne, fils d'un des premiers citoyens de la colonie.

Peu de temps avant cette affaire, M. d'Argenson avait laissé le Canada pour retourner en France. Depuis longtemps il voyait avec peine le triste état de la colonie, et comprenait qu'elle ne se relèverait jamais, si on ne lui envoyait des secours qui paraissaient encore fort éloignés. Les maux publics l'affligeaient si profondément, que sa santé en souffrait notablement (2). Il existait aussi pour lui une autre source d'inquiétudes : quoique fort religieux, il s'était trouvé engagé dans quelques difficultés avec Mgr. de Laval, au sujet de certains droits honorifiques, qu'il prétendait lui appartenir ; peut-être aussi était-il embarrassé par la question de la vente des boissons enivrantes aux sauvages. L'évêque avait porté une sentence d'excommuni-

(1) *Lettres* de M. d'Argenson, Bibliothèque de l'Arsenal, Paris.—*Lettres* de la Mère de l'Incarnation.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

cation contre ceux qui vendaient ou distribuaient ces boissons aux sauvages; un fort parti, et dans la colonie et parmi les marchands de France qui entretenaient des relations avec le Canada, s'opposait à la mise à exécution de cette sentence. De là naissaient des embarras auxquels M. d'Argenson voulait se soustraire; il pria donc M. de Lamoignon de lui faire donner un successeur. Sa demande fut écoutée; et le baron Du Bois d'Avaugour, nommé au gouvernement de la Nouvelle-France, arriva à Québec le dernier jour du mois d'août 1661. M. d'Avaugour était un vieux soldat, franc, loyal, brave, mais d'une opiniâtreté peu commune. Il s'occupa à visiter le pays pendant que M. d'Argenson faisait ses préparatifs de voyage. Ce dernier, d'après une stipulation spéciale en sa faveur, garda le commandement jusqu'au dix-neuf de septembre, jour de son départ.

Après avoir terminé son exploration, M. d'Avaugour avoua qu'il ne pouvait s'expliquer comment son prédécesseur, avec si peu de forces, avait pu soutenir la colonie (1). M. d'Argenson s'était en effet trouvé dans les circonstances les plus fâcheuses et les plus décourageantes. Durant son administration, le pays, laissé sans secours, avait été continuellement attaqué par des forces bien supérieures en nombre à toutes celles qu'il pouvait mettre sur pied. Pendant l'espace de quelques mois, plusieurs personnages distingués avaient péri dans les combats, près de quatre-vingts français avaient été massacrés ou conduits en captivité, et les sauvages alliés avaient subi des pertes plus considérables encore. « Enfin, » remarque un annaliste du temps, « cette année mérite d'être mise au nombre des malheureuses et des funestes; et les suivantes verraient bientôt le tombeau d'un beau et grand pays, si le roi.... n'avait pris la résolution de faire de sa Nouvelle-France un pays de conquête. »

Quelque temps après son départ pour la France, M. d'Argenson fut suivi par l'abbé de Queylus et M. Boucher, commandant aux Trois-Rivières. Arrivé dans le cours de l'été, M. de Queylus était monté à Montréal, malgré les défenses de Mgr. de Laval, qui craignait que la présence de l'ancien grand vicaire de l'archevêque de Rouen, ne renouvelât les troubles suscités contre l'autorité du vicaire apostolique. Tenant sa mission et ses droits du chef de l'église, l'évêque de Petrée avait exigé des prêtres de son vicariat apostolique qu'ils renonçassent aux pouvoirs précédemment accordés par d'autres

(1) *Lettres* de la Mère de l'Incarnation.

prélats; comme il voulait maintenir son autorité et prévenir de nouveaux conflits de jurisdiction, il obtint que M. de Queylus repassât en France.

M. Boucher, député par les habitants de la colonie pour présenter au roi les requêtes de ses fidèles sujets de la Nouvelle-France, fut fort bien accueilli à la cour. Il profita de son voyage pour publier un mémoire intéressant sur le Canada, sur ses productions, son climat, ses habitants et sur les avantages qu'il offrait à la population surabondante de la mère patrie. Sans être écrivain, M. Boucher était un homme sensé et pratique, tel qu'il en faut dans les pays nouveaux. Son ouvrage était propre à encourager les propriétaires peu aisés et les petits métayers à venir s'établir au Canada, où les terres à défricher étaient en grande abondance, et où il était facile à un père de famille d'établir ses enfants autour de lui. Si la brochure de M. Boucher eût été répandue dans les provinces de l'ouest, elle aurait pu décider bien des personnes à traverser la mer, pour se créer un patrimoine sur les bords du Saint-Laurent.

Garakonthié, après avoir remis les prisonniers qui lui devaient la liberté, reprit la route de son pays, pleinement satisfait de son voyage. Pendant son séjour à Montréal, il avait été fêté comme un ami des Français; et, de son côté, il se montra reconnaissant de l'accueil bienveillant qu'il avait reçu. En arrivant à Onnontagué, il trouva les dispositions de ses compatriotes bien changées: des rumeurs, des suppositions, des interprétations injustes, de prétendues craintes avaient été artificieusement répandues dans le public et exploitées par l'ignorance, la malignité et la défiance. Les esprits avaient été d'abord surpris, et s'étaient ensuite aigris peu à peu, de sorte que le P. Le Moyne et ses compagnons français étaient inquiétés dans le canton d'Onnontagué. Par sa fermeté et son adresse, Garakonthié rétablit le calme, et dissipa une partie des idées ridicules qu'avaient produites les avis donnés par les fauteurs de troubles. Il avait promis de renvoyer à Montréal le missionnaire et les prisonniers : son zèle et son intelligence lui firent surmonter des obstacles fort sérieux qui s'opposaient à l'accomplissement de sa promesse ; et, grâces à ses efforts, au mois d'août de l'année 1662, tous les captifs, accompagnés par le P. Le Moyne, arrivèrent à Montréal.

Malgré le bon vouloir et les efforts de Garakonthié et de quelques autres chefs qui voulaient sincèrement la paix, les Agniers, excités par le désir de venger leurs morts, continuaient de har-

celer les colons français. Le six février 1662, un parti de ces barbares attaqua des hommes qui travaillaient près du fort de Montréal. Selon son habitude, M. Closse était aux aguets ; il courut au secours des siens, suivi d'un serviteur, qui portait ses pistolets. Celui-ci fut tellement effrayé à la vue des Iroquois, qu'il s'enfuit lâchement, laissant son maître seul et sans armes. Ainsi abandonné et sans moyen de se défendre, M. Closse fut tué par le feu des ennemis, qui, ne le reconnaissant pas, ne comprirent point la grandeur de la perte des Montréalistes. Pieux, brave et d'un sang-froid admirable dans les événements les plus innattendus, il avait plusieurs fois sauvé Montréal par son bras et par son nom. Aussi prit-on beaucoup de soin pour cacher sa mort aux ennemis, dans la crainte que cette nouvelle n'augmentât leur confiance, et ne les portât à profiter de l'occasion pour renouveler leurs attaques. Peu de temps auparavant, quelqu'un lui ayant représenté qu'en continuant à s'exposer comme il le faisait, il trouverait la mort dans quelque rencontre avec les ennemis, il répondit : « Je ne suis venu ici qu'afin d'y mourir pour Dieu, en le servant dans la profession des armes ; si je n'y croyais pas mourir, je quitterais le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire (1). »

Cependant les Iroquois, enflés de leurs succès, entreprirent de porter la guerre au loin. Un jeune algonquin, échappé de leurs mains, publia que déjà deux cents agniers étaient partis pour parcourir toute la terre, et qu'ils avaient résolu de ne rentrer dans leur pays qu'après une absence de deux ans. Ces expressions, dictées par la jactance iroquoise, renfermaient quelque chose de vrai. Un parti de guerre s'avançait vers la rivière de Kinibeki, et, après avoir défait les Abenaquis, devait pousser jusques chez les Etchemins. Mais l'inconstance sauvage modifia bientôt ce programme : ayant surpris un village où on ne les attendait pas et massacré tous ses habitants, les guerriers agniers revinrent dans leur bourgade pour y célébrer leur victoire (2).

Pendant que le parti dont nous venons de parler entrait dans le beau pays des Abenaquis, deux autres bandes d'agniers se jetaient vers le nord. La première se montra sur le lac Necouba, à cent lieues au nord de Tadoussac, attaqua les pauvres sauvages de cette région inhospitalière, et fit mine de descendre au

(1) M. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal.*

(2) *Journal des Jésuites ; Relation de* 1662.

Saint-Laurent par le lac Saint-Jean et le Saguenay. La seconde bande, composée d'une centaine d'agniers et d'onneyouts, allait dans le même temps chercher les Outaouais sur les bords du lac Huron. Après avoir rôdé longtemps, essayant de surprendre quelques chasseurs écartés, ces iroquois tombèrent au milieu d'une troupe de sauteurs (1), qui les chargèrent si vigoureusement, qu'à peine en resta-t-il quelques-uns pour porter la nouvelle de leur défaite à Agnier et à Onneyout. Les trois autres nations iroquoises ne furent pas plus heureuses, dans une expédition entreprise contre leurs anciens ennemis, les Andastes, qui occupaient les bords de la Susquehannah. Les sources de cette grande rivière se trouvant dans le pays même des Iroquois supérieurs, il leur était facile de descendre en canot jusqu'au pays des Andastes. Huit cents hommes avaient pris la hache de guerre. Après une navigation de cent lieues, ils arrivèrent à la principale bourgade de l'ennemi ; au premier abord, ils purent s'emparer des postes les plus avantageux, où ils se préparèrent à donner un assaut général, persuadés qu'ils allaient facilement enlever le bourg, et qu'ils pourraient retourner bientôt chez eux avec de nombreux captifs. Leur surprise fut grande néanmoins, quand ils reconnurent l'état des défenses de la place: elle était protégée d'un côté par la rivière, de l'autre par une double courtine, formée de gros arbres et flanquée de deux bastions à l'européenne. Quelques pièces d'artillerie, obtenues sans doute de leurs voisins de la Nouvelle-Suède (2), avaient été placées en batterie par les Andastes.

Cet appareil de guerre parut si formidable aux assiégeants, qu'ils renoncèrent au projet d'emporter la place d'assaut ; et, après quelques légères escarmouches, ils eurent recours à leur fourberie ordinaire : ils demandèrent à parlementer, et proposèrent de faire entrer vingt-cinq hommes dans la bourgade, afin de traiter de la paix et d'obtenir des provisions pour le retour. Soupçonnant à bon droit leurs ennemis de les vouloir tromper, les Andastes crurent devoir les prévenir. Les portes s'ouvrirent, et, à mesure que les députés entraient dans la bourgade, ils étaient saisis et conduits à l'échafaud, où on les fit brûler vifs devant l'armée iroquoise.

La guerre ainsi déclarée à la manière des barbares, les Andastes invitèrent les assiégeants à retourner promptement dans leurs bourgades, qui allaient être aussitôt attaquées.

(1) Bawichtigouek, aujourd'hui Ojibewais ou Chippewais. On les nommait Sauteurs, parcequ'ils frequentaient les environs du saut Sainte-Marie.

(2) Plus tard le Nouveau-Jersey.

Humiliés par cet affront, les iroquois se débandèrent, et chacun rentra comme il put dans son pays. Pour surcroît de malheur la petite vérole les suivit; elle parcourut un grand nombre de villages, et y fit de nombreuses victimes.

L'on ne peut s'empêcher d'admirer l'énergie et la bravoure de ce petit peuple sauvage, qui porte la terreur de son nom dans la moitié de l'Amérique Septentrionale, qui lance ses partis de guerre depuis les côtes de la Nouvelle-Angleterre jusqu'aux rivages du lac Supérieur, depuis les pays arrosés par la Susquehannah jusqu'aux régions glacées de la baie d'Hudson. Les Iroquois cherchaient au loin des ennemis qu'ils ne connaissaient point, quand ils n'en voyaient plus à vaincre parmi leurs voisins ; ils se faisaient gloire de prolonger leurs sentiers de guerre jusqu'aux limites les plus reculées, et de marquer leurs étapes par l'incendie, le pillage et le meurtre.

Les expéditions lointaines, entreprises par ces barbares en 1662, les empêchèrent de troubler la paix des Français durant le temps des semailles et même pendant l'été tout entier. Tandis que la hache iroquoise se promenait au loin, menaçant des nations qui n'avaient pas encore appris à la redouter, le calme régnait au sein de la colonie ; l'on y mettait à profit ces quelques instants de répit, et l'on attendait toujours avec anxiété les secours promis, qui seuls pouvaient rétablir la sécurité publique et relever l'honneur du nom français.

M. d'Avaugour, homme de guerre plein de bravoure et d'énergie, était désolé de n'avoir point assez de forces pour châtier les Iroquois et mettre un terme à leur insolence. Ces contrariétés aigrirent son caractère, naturellement rude et impérieux, de sorte que sa mauvaise humeur se manifesta, à l'occasion d'une discussion qui commençait à causer du trouble dans la colonie.

Dès le temps de Champlain, s'était révélé un abus que cet homme sage s'efforça promptement de faire disparaître. Les sauvages témoignaient une véritable passion pour le vin et l'eau-de-vie; ils en buvaient, dans l'intention de s'enivrer et souvent avec l'arrière-pensée de commettre quelque mauvais coup durant leur ivresse. Les Anglais avaient favorisé ce penchant, et, pendant l'occupation de Québec par Kertk, ils en avaient plusieurs fois profité pour obtenir à vil prix les pelleteries apportées par les chasseurs algonquins. Ceux-ci s'en plaignirent, au retour de Champlain, qui défendit aux Français de leur fournir des boissons enivrantes. Plusieurs gouverneurs avaient renouvelé cette défense ; mais, depuis plusieurs

années, un ignoble esprit de lucre avait porté des traiteurs à commencer de nouveau cet infâme trafic. De là résultaient des maux graves : les sauvages en souffraient au physique et au moral, tandis que les Français qui prenaient part à ce commerce s'avilissaient, en se livrant à des fourberies indignes et à de honteux désordres. Les petites taches qui se montrent sur le caractère d'un peuple naissant croissent avec lui, et peuvent devenir avec le temps des vices nationaux. Trouvant le mal encore peu étendu, mais en voie de grandir, Mgr. de Laval, peu après son arrivée, voulut le couper dans sa racine. Le jour de Pâques de l'année 1660, il fit, du chœur de la cathédrale, un discours pathétique, dans lequel il développa les paroles de Dieu à Moyse : *Descende, peccavit populus tuus ;* « Descends, ton peuple a péché. » Après avoir expliqué la grièveté de la faute commise par les français qui distribuaient des boissons enivrantes aux sauvages, il fulmina une sentence d'excommunication contre ceux qui continueraient un si vil commerce. Cet acte de fermeté épiscopale produisit d'heureux effets pendant quelques mois, mais le mal recommença bientôt.

Dans les premiers temps après son arrivée, M. d'Avaugour se montrait zélé à punir les prévaricateurs ; un incident, peu important en lui-même, vint cependant changer entièrement ses dispositions. Une femme de Québec, surprise contrevenant aux règlements et débitant du vin à des sauvages, fut conduite en prison par l'ordre du gouverneur. Pressé par la famille de la délinquante, le P. Lalemant, recteur du collége, alla demander sa grâce et tâcha de l'excuser. M. d'Avaugour lui répondit avec brusquerie : « Puisque ce n'est pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le sera plus pour personne. » Il tint parole : raide et inflexible, rien ne put l'engager à revenir sur sa décision. L'évêque, son clergé, les personnes les plus respectables de la colonie eurent beau lui faire des représentations sur les maux que causait la permission donnée dans un moment d'humeur, il ne voulut point la retirer, et laissa une entière liberté aux traiteurs. Aussi les désordres s'accrurent avec une effrayante rapidité ; l'eau-de-vie fut distribuée sans ménagement aux sauvages, et la petite chrétienté qui avait donné les plus belles espérances tomba dans un état déplorable de confusion et de démoralisation. Les plus fervents des néophytes sauvages, pour dérober leurs familles à l'entraînement général, se séparèrent de leurs frères, et se renfermèrent à Sillery ou au Cap de La Magdeleine (1).

(1) L'abbé de La Tour : *Mémoires sur la vie de Mgr. de Laval.*

La Mère de l'Incarnation, dans une lettre à son fils (1), décrit avec une profonde tristesse la situation de la colonie. « Je vous ai parlé, » lui écrit-elle, « d'une croix que je vous disais m'être plus pesante que toutes les hostilités des Iroquois. . . . Il y a en ce pays des français si misérables et sans crainte de Dieu, qu'ils perdent tous nos nouveaux chrétiens, leur donnant des boissons très-violentes, comme de vin et d'eau-de-vie, pour tirer d'eux des castors. Ces boissons perdent tous ces pauvres gens, les hommes, les femmes, les garçons et les filles même, car chacun est maître dans la cabane quand il s'agit de manger et de boire; ils sont pris tout aussitôt et deviennent comme furieux. Ils courent nus avec des épées et d'autres armes, et font fuir tout le monde ; soit de jour, soit de nuit, ils courent par Québec sans que personne les puisse empêcher. Il s'ensuit de là des meurtres, des violements, des brutalités monstrueuses et inouïes . . . . . Un capitaine algonquin, excellent chrétien et le premier baptisé du Canada, nous rendant visite se plaignait, disant : Ononthio nous tue de permettre qu'on nous donne des boissons. Nous lui répondîmes : Dis-lui qu'il le défende.—Je lui ai déjà dit deux fois, repartit-il, et cependant il n'en fait rien ; mais priez-le, vous-même, d'en faire la défense : peut-être vous obéira-t-il.—C'est une chose déplorable de voir les accidents funestes qui naissent de ce trafic. Monseigneur notre prélat a fait tout ce qui se peut imaginer pour en arrêter le cours, comme une chose qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de la foi et de la religion dans ces contrées. Il a employé toute sa douceur ordinaire pour détourner les Français de ce commerce, si contraire à la gloire de Dieu et au salut des sauvages. Ils ont méprisé ses remontrances, parce qu'ils sont maintenus par une puissance séculière qui a la main forte . . . . Mais enfin le zèle de la gloire de Dieu a emporté notre prélat, et l'a obligé d'excommunier ceux qui exerceraient ce trafic. Ce coup de foudre ne les a pas plus étonnés que le reste ; ils n'en ont tenu compte, disant que l'église n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature . . . . Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. »

Voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal étaient inutiles, Mgr. de Laval se décida à porter lui-même ses plaintes au pied du trône ; il désirait proposer en même temps quelques mesures avantageuses à la colonie, et surtout

(1) *Lettres Historiques.*

demander l'érection de l'évêché de Québec, pour raffermir l'autorité épiscopale. Il s'embarqua le douze d'août, laissant les esprits des bons citoyens partagés entre l'espérance et la crainte. « S'il ne réussit pas dans son dessein, » écrivait encore la Mère de l'Incarnation, « je crois qu'il ne reviendra pas, ce qui serait une perte irréparable pour cette nouvelle église et pour tous les pauvres français. » Il avait été précédé par le secrétaire du gouverneur, M. Péronne de Mazé, qui allait à Paris pour défendre la cause de son supérieur.

M. Boucher, envoyé en France l'année précédente, avait fait comprendre à la cour l'importance que pouvait un jour prendre le Canada, les germes de prospérité qu'il renfermait, et l'urgente nécessité de lui envoyer des secours, si on ne voulait le laisser périr. Le roi promit d'expédier, l'année suivante, un régiment destiné à attaquer les Iroquois dans leur propre pays ; pour marque de sa bonne volonté, il fit passer, dans deux de ses vaisseaux, cent soldats commandés par le sieur Dumont, qui était chargé en même temps de dresser un rapport sur l'état du pays. Plus de deux cents nouveaux colons étaient venus sur ces bâtiments, à la suite de M. Boucher, qui était bien propre à les diriger dans leurs projets d'établissement. Le passage dura quatre mois ; aussi, tous eurent à souffrir considérablement, car les capitaines n'avaient pris de provisions que pour deux mois ; quarante personnes moururent de fatigues et de misères avant la fin du voyage. Les vaisseaux s'étant arrêtés à Tadoussac, il fallut, avec de grands embarras, transporter à Québec les soldats, les colons et tout le bagage sur des barques et des chaloupes (1).

M. Dumont avait, en passant à Terreneuve, pris possession du port de Plaisance, au nom de la France; c'était un poste d'une grande importance pour la protection des pêcheries qui se faisaient dans le golfe de Saint-Laurent et sur le grand banc de Terreneuve. Il y laissa un ecclésiastique et trente soldats chargés d'éloigner les Hollandais et les Anglais, qui désiraient s'en emparer. Afin de connaître par lui-même les ressources du Canada, il visita les environs de Québec, et remonta jusqu'aux Trois-Rivières accompagné de M. Boucher, qu'il installa comme gouverneur du lieu.

Lorsque, le même automne, il partit pour retourner en France, il s'était formé du pays une idée fort avantageuse ; aussi son rapport servit à confirmer l'exactitude des détails

(1) *Lettres Historiques* de la Mère de l'Incarnation ; *Relation de* 1662 ; *Journal des Jésuites.*

donnés à la cour par le gouverneur de la colonie et par M. Boucher.

Cependant, au milieu des espérances que suscita la visite du commissaire du roi, de vagues inquiétudes se glissaient dans les esprits : l'éloignement du premier pasteur, le sujet de son absence, les progrès du mal causé aux aborigènes, par la vente des boissons enivrantes, étaient bien propres à attrister les bons chrétiens et à leur faire craindre les châtiments de Dieu. « Le mépris de l'excommunication continuant, » dit une chronique du temps, « on la renouvela, et, s'en étant suivi peu d'amendement, Dieu parut vouloir punir ses injures (1). » La main de Dieu se montra en effet si visiblement dans les phénomènes qui se succédèrent pendant sept mois, qu'il était impossible de la méconnaître. « Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an, » écrivait le P. Jérôme Lalemant dans l'automne de 1663.... « Le ciel a commencé par de beaux phénomènes ; la terre a suivi par de furieux soulèvements.... Nous avons vu, dès l'automne dernier, des serpents embrasés, qui s'enlaçaient les uns dans les autres en forme de caducée, et volaient par le milieu des airs, portés sur des ailes de feu ; nous avons vu sur Québec un grand globe de flammes, qui faisait un assez beau jour pendant la nuit, si les étincelles qu'il dardait de toutes parts n'eussent mêlé de frayeur le plaisir qu'on prenait à le voir. Ce même météore a paru sur Montréal, mais il semblait sortir du sein de la lune, avec un bruit qui était celui des canons ou des trompettes, et, s'étant promené trois lieues en l'air, fut se perdre enfin derrière la grosse montagne dont cette île porte le nom. » Des météores ignés, ainsi que les mouvements rapides et brillants des aurores boréales, avaient souvent été remarqués au Canada, mais ils semblèrent se relier si naturellement avec les convulsions de la terre qui suivirent peu après, qu'on les regarda comme des avertissements du ciel. Les autorités les plus respectables (2) de l'époque rapportent que des avis mystérieux de ce qui allait arriver furent communiqués à quelques personnes.

Une femme algonquine âgée, de vingt-six ans, bonne, simple et sincère, fit devant deux Pères Jésuites une déposition confirmée par son mari, son père et sa mère, tous trois témoins de ce qui s'était passé. Voici ce qu'elle rapportait.

(1) *Journal des Jésuites.*

(2) *Relation de* 1663 ; *Lettres Historiques* de la M. de l'Incarnation ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

« La nuit du quatre au cinq février, étant entièrement éveillée et en plein jugement,... j'ai entendu une voix distincte qui m'a dit : Il doit arriver aujourd'hui des choses étranges; la terre doit trembler. Je me trouvai pour lors saisie d'une grande frayeur, parce que je ne voyais personne.... Remplie de crainte, je tâchai de m'endormir avec assez de peine; et, le jour étant venu, je dis tout bas à Joseph Onnontakité, mon mari, ce qui m'était arrivé; mais m'ayant rebutée, disant que je mentais et lui en voulais faire accroire, je ne parlai pas davantage. Sur les neuf ou dix heures du même jour, allant au bois pour bûcher, à peine étais-je entrée dans la forêt, que la même voix se fit entendre, disant la même chose, et de la même façon que la nuit précédente. Ma peur fut bien plus grande, parce que j'étais toute seule; je regardai aussi de tous côtés pour voir si je n'apercevrais personne, mais rien ne parut.... M'en retournant, je rencontrai ma sœur.... à laquelle je racontai ce qui me venait d'arriver. Elle prit en même temps les devants, et, rentrant dans la cabane avant moi, elle redit à mon père et à ma mère ce qui m'était arrivé ; mais, comme tout cela était fort extraordinaire, ils l'écoutèrent sans aucune réflexion. La chose en demeura là, jusques à cinq ou six heures du soir du même jour, où, un tremblement de terre survenant, ils reconnurent par expérience que ce qu'ils m'avaient entendu dire avant midi n'était que trop vrai. »

C'était le lundi gras, cinquième jour de février 1663; la journée avait été belle et sereine. Bien des gens avaient commencé à célébrer le carnaval par les amusements et les excès ordinaires; de leur côté, les personnes pieuses assistaient aux offices qu'on faisait dans l'église des Jésuites en l'honneur des martyrs du Japon, et demandaient à Dieu d'éloigner les fléaux dont la colonie semblait menacée. Pour les mêmes fins, des prières particulières s'étaient faites dans les communautés religieuses. Suivant l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, à la suite de l'exposition du Saint Sacrement dans la chapelle des hospitalières, la Mère Catherine de Saint-Augustin, personne jouissant d'une grande réputation de piété, eut une vision qui lui annonçait que la main de Dieu allait s'appesantir sur la colonie. « Elle vit, » rapporte l'annaliste, « quatre démons furieux, aux quatre côtés des terres voisines de Québec, qui les secouaient si rudement, qu'ils se proposaient de renverser toute la colonie. En même temps, elle aperçut un jeune homme d'un air majestueux, qui montra l'autorité qu'il avait sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de temps, puis

il leur lâcha la bride, et elle entendit les démons qui disaient que ce qui allait arriver convertirait tous les pécheurs, mais que ce ne serait que pour un temps, et qu'ils avaient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice. » Cette vision est rapportée dans des termes presque identiques par le P. Lalemant, dans la Relation de 1663, et par la Mère de l'Incarnation. Déjà la Mère Catherine de Saint-Augustin avait fait connaître à plusieurs reprises les pressentiments qu'elle avait au sujet des châtiments de Dieu sur la Nouvelle-France.

Elle priait encore, lorsque, vers cinq heures et demie du soir, on sentit dans toute l'étendue du Canada un frémissement de la terre, suivi d'un bruit ressemblant à celui que feraient des milliers de carrosses, lourdement chargés et roulant avec vitesse sur des pavés. Bientôt cent autres bruits se mêlèrent à ces deux premiers : tantôt l'on entendait le pétillement du feu dans les greniers, tantôt le roulement du tonnerre, ou le mugissement des vagues se brisant contre le rivage ; quelques fois on aurait dit une grêle de pierres tombant sur les toits ; le sol se soulevait et s'affaissait d'une manière effrayante ; les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit ; les cloches des églises et les timbres des horloges sonnaient ; les maisons étaient agitées, comme des arbres lorsque le vent souffle violemment ; les meubles se renversaient, les cheminées tombaient, les murs se lézardaient ; les glaces du fleuve, épaisses de trois ou quatre pieds, étaient soulevées et brisées comme dans une soudaine et violente débâcle. Les animaux domestiques témoignaient leurs craintes par des cris, des beuglements, des hurlements ; les poissons eux-mêmes étaient effrayés, et, au milieu de tous les sons discordants, l'on entendit les rauques soufflements des marsouins aux Trois-Rivières, où jamais on n'en avait vu auparavant.

L'agitation était irrégulière : un moment, on sentait sous ses pieds des mouvements saccadés et fort rudes ; puis ce n'était plus qu'un balancement, comme celui qu'on éprouve sur un gros vaisseau bercé par les vagues ; plusieurs ressentirent des soulèvements de cœur semblables à ceux que cause le mal de mer. La première secousse dura près d'une demi-heure ; cependant sa plus grande force ne se déploya que pendant un petit quart d'heure, ou, selon le *Journal des Jésuites*, l'espace de deux *miserere*. M. d'Avaugour lui donne une durée un peu moindre. « Nous avons eu, » écrivait-il, « un tremblement de terre qui a duré près d'un demi-quart d'heure, assez fort pour nous favoriser à un bon acte de contrition. » — Il ajoutait :

« Comme ces choses non communes rangent parfaitement les chrétiens à leur devoir, il est à croire que dans le cœur des autres, elles portent puissamment la terreur et la crainte, particulièrement parmi cette canaille d'Américains, habitués de sacrifier au démon pour savoir l'avenir. » En effet la terreur fut générale parmi les chrétiens, comme parmi les payens. Chez les Français, les uns croyaient à un incendie, d'autres saisissaient leurs armes, persuadés que les Iroquois arrivaient pour les attaquer. Plusieurs se prosternaient à terre, et imploraient la miséricorde de Dieu; quelques-uns couraient aux églises afin de se confesser, et c'étaient surtout ceux qui avaient déjà commencé à célébrer le carnaval. Les Montagnais et les Algonquins chrétiens croyaient que les démons avaient été lâchés sur la terre, pour les punir de leur ivrognerie. Des sauvages payens s'imaginèrent que les âmes de leurs ancêtres s'agitaient pour rentrer en possession de leurs anciennes terres de chasse ; dans cette pensée, ils firent plusieurs décharges de mousqueterie, afin de les éloigner et de les forcer à retourner au pays des âmes.

La première secousse fut le prélude de plusieurs autres : pendant la nuit suivante, une personne en compta trente-deux, dont six seulement furent bien sensibles. Le foyer des feux souterrains qui produisirent ce grand ébranlement paraît avoir été sous la chaîne des monts Laurentins, depuis le Labrador jusqu'à l'Outaouais ; de là, le mouvement s'étendit jusques dans la Gaspésie, la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Hollande et l'Acadie, mais en diminuant d'intensité à mesure qu'il s'éloignait du point de départ (1). D'après les renseignements les plus authentiques, on put constater qu'une superficie de plus de quarante mille lieues fut, à la même heure, plus ou moins agitée. Ce premier tremblement de terre fut suivi d'une suite d'ébranlements semblables, qui continuèrent jusques vers le vingt d'août, c'est-à-dire, pendant six mois et demi. « Il est vrai, » dit le P. Lalemant, « que les secousses n'étaient pas toujours également rudes. En certains endroits, comme dans

(1) Twenty-sixth January, 1663, at the shutting in of the evening, a great earthquake in New England ; and another in the night ; and again, on the 28th of the same month, another about nine in the morning.—*New England's Memorial*, by Thomas Morton.—Le vingt-six janvier de la Nouvelle-Angleterre répondait au cinq février de la Nouvelle-France. Les Anglais tenaient encore au vieux style, tandis que les Français, avec l'église catholique, avaient adopté le calendrier grégorien, aujourd'hui suivi chez toutes les nations civilisées, excepté dans la Russie et la Grèce. Morton remarque que les plus forts tremblements de terre dans l'Amérique Septentrionale ont eu lieu en 1638, 1658, 1663, 1727, 1755. Dans tous les cas, le mouvement se dirigeait du nord-ouest au sud-est.

les montagnes que nous avons à dos, le tintamarre et le trémoussement y ont été perpétuels pendant un long temps ; en d'autres endroits, comme à Tadoussac, il y tremblait d'ordinaire deux et trois fois le jour avec de grands efforts, et nous avons remarqué qu'aux lieux plus élevés l'émotion était moindre qu'au plat pays (1). »

La présence de feux souterrains se manifesta de diverses manières et dans des lieux très-éloignés les uns des autres. Aux environs des Trois-Rivières, l'atmosphère devenait par fois fort lourde ; quoiqu'on fût au milieu de l'hiver, des bouffées d'une chaleur étouffante se succédèrent pendant toute la nuit du cinq au six février. L'on vit de grosses fumées et des jets de boue et de sable s'élancer au-dessus des eaux du fleuve, vis-à-vis de Québec. A Tadoussac, il tomba des cendres, qui couvrirent le sol à une épaisseur de plus d'un pouce. Pendant plusieurs mois, l'on aperçut dans les airs un grand nombre de météores ignés, sous la forme de lances, de boules, de serpents. Les habitants de la côte de Beaupré remarquèrent un globe étincelant s'étendant au-dessus de leurs champs, comme une grande ville dévorée par l'incendie ; leur terreur fut extrême, car ils crurent qu'il allait tout embraser. Le météore traversa cependant le fleuve sans causer de mal, et alla se perdre au-delà de l'île d'Orléans. Pendant l'été, les exhalaisons brûlantes qui sortaient du sein de la terre produisirent une si grande sécheresse, que les herbes et les blés jaunirent, comme s'ils eussent été arrivés à leur maturité.

Des ébranlements si longs et si violents, dans l'intérieur de la terre, durent nécessairement amener bien des bouleversements à la surface. Des sauvages et des français rapportèrent que, dans le Saint-Maurice, à cinq ou six lieues des Trois-Rivières, des côteaux fort escarpés furent aplanis, ayant été enlevés de dessus leurs bases et, pour ainsi dire, déracinés jusqu'au niveau de l'eau. Ainsi renversés dans la rivière avec des massifs d'arbres, ils formèrent une puissante digue ; les eaux arrêtées s'élevèrent, se répandirent sur les rivages, minèrent les terres éboulées et les entraînèrent en si grande abondance vers le Saint-Laurent, que sa couleur en fut entièrement changée pendant plus de trois mois. Le sol leger et sablonneux du pays qui avoisine le Saint-Maurice et le Bastiscan cédant facilement à l'action des eaux, du dégel et des secousses, bien des chan-

(1) *Relation de* 1663 La même observation a été faite à l'occasion du tremblement de terre du dix-sept octobre 1860.

gements s'opérèrent sur leurs rivages. De nouveaux lacs se formèrent, des côteaux s'affaissèrent, des sauts furent aplanis, de petites rivières disparurent, de grandes forêts furent renversées.

Depuis le cap Tourmente jusqu'à Tadoussac, la physionomie de la côte fut gravement modifiée dans plusieurs localités. Près de la baie Saint-Paul, une colline isolée, ayant environ un quart de lieue de tour, descendit sous les eaux et en ressortit pour former un îlot ; vers la pointe aux Alouettes, un grand bois se détacha de la terre ferme, glissa sur les rochers jusque dans le fleuve, où, pendant quelque temps, les arbres restèrent droits, élevant leurs cimes verdoyantes au-dessus des eaux (1).

Les secousses du tremblement de terre se firent sentir sur le fleuve plusieurs fois durant l'été. Au mois de juin, la chaloupe du sieur de Lespinay remontait à Québec, portant le secrétaire du gouverneur, M. de Mazé, qui s'était embarqué à Gaspé. Lorsqu'elle approchait de Tadoussac, elle commença tout d'un coup à trembler et à s'agiter d'une manière étrange, le flot la soulevant fort haut et la laissant retomber à des intervalles irréguliers. Comme aucun des passagers n'avait jamais rien éprouvé de semblable, tous restèrent surpris et effrayés. Au milieu de leur étonnement, ils tournèrent les yeux vers la terre, et virent une montagne s'ébranler, tournoyer, et s'abymer, de sorte que le sommet se trouvait au niveau du sol environnant. Dans leur frayeur, ils se hâtèrent de gagner le large, craignant que quelques débris ne fussent lancés jusques sur leur chaloupe. Un grand navire, suivant la même route peu de temps après, fut fortement ébranlé ; saisis de terreur, les matelots et les passagers se jetèrent à genoux pour se préparer à la mort. Ils voyaient les eaux du fleuve agitées, tourmentées dans toutes les directions, et ils ne pouvaient s'expliquer un mouvement qu'ils n'avaient jamais remarqué auparavant.

Ce qui étonna grandement, c'est qu'au milieu de tous les bouleversements, par une protection particulière de Dieu, personne ne fut blessé, aucune maison ne fut renversée. Toutefois l'effet moral n'en fut pas moins grand sur les consciences même les plus endurcies. « Quand Dieu parle, » dit la Relation de 1663, «il se fait bien entendre, surtout quand il parle par la

(1) Tous les détails donnés sur le tremblement de terre de l'année 1663 sont dus à des témoins oculaires, parmi lesquels se trouvent le P. Lalemant, la M. de l'Incarnation, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, Josselyn, etc.

chrétiens font leurs approches dans un profond silence ; ils entourent le camp ennemi, et se tiennent prêts à l'attaquer vers la pointe du jour. Garistarsia, nommé Le Fer par les Français, était le chef du parti iroquois ; homme vigilant et renommé pour ses exploits, il s'éveilla au léger bruit que fit un des algonquins en marchant : aussitôt il donna l'alarme à ses compagnons, qui, dans un instant, eurent les armes à la main et furent prêts à combattre. S'étant aperçus de ce mouvement, les algonquins, après avoir déchargé leurs fusils et saisi leurs haches, se précipitèrent sur les agniers. Dans l'obscurité, ils frappaient à droite et à gauche, sans trop savoir sur qui portaient leurs coups. Gahronho, chef des algonquins, reconnut le capitaine iroquois ; il le suivit pas à pas, le rejoignit, et, le prenant par sa longue chevelure, voulut le forcer de se rendre. La hache de Garistarsia se leva à l'instant pour répondre à cette sommation ; mais son adversaire le prévint, et, d'un coup vigoureusement asséné, le renversa mourant. En voyant tomber leur chef, les iroquois furent saisis d'épouvante, et s'enfuirent dans toutes les directions. Lié au sol par les pieds et les mains, le prisonnier français était resté témoin silencieux, pendant la durée de la lutte. Mais, voyant un algonquin s'avancer pour l'assommer, il cria qu'il était français ; il fut aussitôt reconnu, ses liens furent brisés, et les vainqueurs le ramenèrent à Montréal.

Les hostilités des Iroquois n'empêchaient point les Français de s'avancer peu à peu vers l'intérieur du continent. Neuf voyageurs étaient partis, en 1660, avec une bande d'outaouais, pour pénétrer dans les pays de l'ouest et y faire des découvertes. Sept d'entre eux arrivèrent à Montréal, le vingt-cinq juillet 1663, conduisant trente-cinq canots outaouais ; deux de leurs compagnons étaient morts près des grands lacs : c'étaient le P. Mesnard et son fidèle assistant, Jean Guérin.

Malgré les protestations d'amitié que les Outaouais avaient faites au P. Mesnard avant le départ de Montréal, ces hommes, réputés les plus grossiers d'entre tous les sauvages, l'avaient traité fort mal, l'obligeant, malgré son âge avancé, à porter de lourds fardeaux dans les portages et à ramer pendant tout le voyage. Par suite de leur imprévoyance, les vivres avaient manqué, et la disette s'était fait si cruellement sentir, que le vieux missionnaire était exténué lorsque le convoi arriva à l'entrée du lac Supérieur. Le canot qui le portait se brisa en cet endroit, et le P. Mesnard fut impitoyablement abandonné avec trois sauvages sur les rochers du rivage. Sans vivres

et sans moyens de continuer leur voyage, ils demeurèrent là pendant six jours, souffrant toutes les horreurs de la faim. Pour s'empêcher de mourir, ils pilaient des os qui étaient restés autour d'une cabane abandonnée, et ils en faisaient une espèce de potage, aussi dégoutant au palais qu'à l'odorat. Les chefs outaouais eurent enfin l'humanité de les venir chercher, et de les transporter dans le lieu où la bande devait hiverner. C'était une baie, à laquelle le Père donna le nom de Sainte-Thérèse; là il eut le bonheur de retrouver ses compagnons français, dont il avait été séparé pendant tout le voyage. Le bon Jean Guérin se dévoua de tout cœur à son service; encore eurent-ils ensemble beaucoup à souffrir, car ils passèrent l'hiver dans une misérable hutte, formée de branches de sapin. Un petit poisson, cuit à l'eau claire et partagé entre quatre ou cinq personnes, était pour eux un régal; les repas ordinaires consistaient en une espèce de mousse, nommée tripe-de-roche, qu'ils faisaient bouillir avec des arêtes de poisson, des os broyés, des écorces de chêne, de bouleau, de tilleul. Pendant l'été qui suivit, ils se trouvèrent un peu mieux, grâces à la chasse et aux fruits sauvages.

Voyant que la grossièreté et le libertinage des Outaouais les rendaient indifférents aux vérités de la religion chrétienne, le P. Mesnard se décida à entreprendre un voyage de plus de cent lieues, pour rejoindre une portion de la nation huronne qui se trouvait alors sur les terres des Nadouessioux, vers les sources de la rivière Sainte-Croix. Selon Nicolas Perrot, le pays des Nadouessioux, ou Sioux, s'étendait jusqu'à une petite distance du lac Supérieur; il embrassait, à l'est du Mississipi, un territoire qui forme aujourd'hui une grande partie du Wisconsin et de l'Iowa. Après avoir fui devant les Iroquois jusques sur les bords du Mississipi, en compagnie d'une bande d'outaouais, ces hurons s'étaient enfin arrêtés dans le pays, et, l'ayant trouvé parsemé de lacs et de marécages, ils s'y crurent à l'abri des attaques de leurs anciens ennemis. Parmi eux étaient des chrétiens, que le P. Mesnard désirait secourir, et, au mois de juin 1661, il partit pour les chercher, avec un jeune armurier et plusieurs hurons. Ceux-ci, après quelques semaines de marche, donnèrent les deux français, sous le prétexte d'obtenir du secours au village. Campés près d'un lac, le Père et son compagnon attendirent inutilement leur retour pendant quinze jours; se voyant alors complètement dépourvus de vivres, ils raccommodèrent un petit canot qui avait été laissé dans les broussailles, y jetèrent leurs paquets et s'embarquèrent

pour continuer leur voyage. Un jour, vers la mi-août, le P. Mesnard était descendu à terre, pendant que son compagnon conduisait le canot à travers un rapide dangereux. Arrivé à l'autre bout de ce passage difficile, celui-ci attendit pendant longtemps le vieux missionnaire; après l'avoir cherché et appelé, il fit plusieurs décharges de son fusil. Tout ayant été inutile, il se hâta de pousser vers le village huron, où il aborda deux jours après, et d'où il expédia un jeune sauvage, pour suivre les traces du P. Mesnard. L'envoyé revint au bout de quelques heures, prétendant avoir été effrayé par la rencontre des ennemis. Le P. Mesnard s'était égaré. Il a pu mourir de faim et de fatigue, ou être tué par quelqu'un de ces barbares. De fait, quelque temps après, on découvrit un saki, portant des objets qui avaient appartenu au missionnaire, et, plusieurs années après, selon N. Perrot, on trouva chez les Sioux son bréviaire et sa soutane, qu'ils exposaient dans les festins et auxquels ils vouaient leurs mêts.

Jean Guérin, le fidèle compagnon du P. Mesnard, avait été laissé chez les Outaouais; il y demeura, remplissant une partie des fonctions d'un missionnaire, instruisant, exhortant, baptisant et préparant les voies pour l'établissement de missions régulières. L'année suivante, il fut tué par la décharge accidentelle d'un fusil. « C'était un homme de Dieu, » écrivait le P. Jérôme Lalemant; « il s'était donné à nous afin de coopérer par ses services, à la conversion des sauvages: de fait il avait accompagné nos Pères.... soit aux Iroquois, soit aux Hurons, aux Abenaquiois, aux Algonquins.... donnant partout des marques d'une sainteté très-rare. »

Instruit des importantes découvertes qui se faisaient chaque jour dans les régions de l'ouest, et ayant examiné par lui-même les lieux qui pouvaient immédiatement être occupés par des colons autour de Québec et de Montréal, M. d'Avaugour nourrissait de brillantes espérances sur l'avenir de la Nouvelle-France. Mais il comprenait que, pour les réaliser, il fallait dompter les Iroquois et arrêter les empiètements des Anglais. Depuis plusieurs années, ces derniers s'étaient rendus maîtres de Port-Royal, et avaient pris possession des côtes de la Baie Française. Leurs envahissements successifs du côté de l'Acadie avaient malheureusement été favorisés par les longues luttes qui, depuis la mort de M. de Razilly, régnaient sans interruption, entre les commandants français dans ce pays.

M. D'Aulnay n'avait pas joui longtemps de ses conquêtes, ni des concessions obtenues de la cour; car il mourut en 1650,

trois ans seulement après avoir été nommé gouverneur de toute l'Acadie (1). Alors La Tour passa en France, se fit absoudre des accusations portées contre lui, et obtint, en février 1651, des lettres patentes du roi, le confirmant dans ses possessions et lui accordant le gouvernement de l'Acadie. A son retour dans le pays, madame D'Aulnay lui remit le fort La Tour sur la rivière Saint-Jean, où il avait fait sa principale résidence avant son voyage au Canada. Cependant la paix ne fut pas rétablie par ces nouveaux arrangements. Le sieur Emmanuel Le Borgne, marchand de La Rochelle, ayant obtenu un arrêt du parlement, s'empara de la succession de D'Aulnay, en compensation des avances considérables qu'il lui avait faites. D'un autre côté, La Tour épousa la veuve du sieur D'Aulnay, et crut avoir ainsi acquis le droit d'entrer dans toutes les possessions de ce dernier. Pendant que les cours de France examinaient les droits des deux parties, Le Borgne voulut assurer ses prétentions par la force, et entreprit de chasser de l'Acadie La Tour et Denys.

Nicolas Denys était venu en Amérique à la suite du commandeur de Razilly, dans le même temps que son frère Denys de Vitré. Homme entreprenant, Nicolas Denys établit d'abord une pêche sédentaire au port Rossignol; pour l'exploiter, il s'était associé avec M. de Razilly et un marchand d'Auray en Bretagne. Après la mort de son protecteur, il fut nommé par la compagnie de la Nouvelle-France « gouverneur en toute l'étendue de la grande baie Saint-Laurent et îles adjacentes, à commencer depuis le cap de Canseau jusqu'au cap des Rosiers. » Il forma alors deux nouveaux établissements, l'un à Chédabouctou (2), et l'autre à Saint-Pierre dans l'île du Cap-Breton. Il arrivait dans cette île muni de sa commission, lorsqu'il fut assailli, sans aucune provocation de sa part. Soixante hommes envoyés par Le Borgne attaquèrent son habitation, enlevèrent ses travailleurs, et pillèrent son vaisseau, qui était chargé de marchandises. Peu de jours après, Denys lui-même fut saisi, conduit à Port-Royal, et jeté dans les fers comme un malfaiteur. Ayant été relâché, il passa en France pour se plaindre, et revint en 1654 reprendre possession de ses postes, avec une nouvelle commission donnée au nom du roi (3).

(1) *Mémoires des Commissaires, etc., etc.* D'Aulnay était resté dix-sept ans dans l'Acadie. Il avait eu plusieurs enfants d'un premier mariage. Ses fils, entrés au service, furent tués à la guerre; le dernier, major au régiment de La Ferté, périt au siége de Luxembourg. Une fille, née de son second mariage, fut élevée en France, et devint chanoinesse de Poussay. (Archives de la marine.)

(2) Aujourd'hui Guyborough.

(3) Denys, *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique Septentrionale.*

pour continuer leur voyage. Un jour, vers la mi-août, le P. Mesnard était descendu à terre, pendant que son compagnon conduisait le canot à travers un rapide dangereux. Arrivé à l'autre bout de ce passage difficile, celui-ci attendit pendant longtemps le vieux missionnaire; après l'avoir cherché et appelé, il fit plusieurs décharges de son fusil. Tout ayant été inutile, il se hâta de pousser vers le village huron, où il aborda deux jours après, et d'où il expédia un jeune sauvage, pour suivre les traces du P. Mesnard. L'envoyé revint au bout de quelques heures, prétendant avoir été effrayé par la rencontre des ennemis. Le P. Mesnard s'était égaré. Il a pu mourir de faim et de fatigue, ou être tué par quelqu'un de ces barbares. De fait, quelque temps après, on découvrit un saki, portant des objets qui avaient appartenu au missionnaire, et, plusieurs années après, selon N. Perrot, on trouva chez les Sioux son bréviaire et sa soutane, qu'ils exposaient dans les festins et auxquels ils vouaient leurs mêts.

Jean Guérin, le fidèle compagnon du P. Mesnard, avait été laissé chez les Outaouais; il y demeura, remplissant une partie des fonctions d'un missionnaire, instruisant, exhortant, baptisant et préparant les voies pour l'établissement de missions régulières. L'année suivante, il fut tué par la décharge accidentelle d'un fusil. « C'était un homme de Dieu, » écrivait le P. Jérôme Lalemant; « il s'était donné à nous afin de coopérer par ses services, à la conversion des sauvages: de fait il avait accompagné nos Pères.... soit aux Iroquois, soit aux Hurons, aux Abenaquiois, aux Algonquins.... donnant partout des marques d'une sainteté très-rare. »

Instruit des importantes découvertes qui se faisaient chaque jour dans les régions de l'ouest, et ayant examiné par lui-même les lieux qui pouvaient immédiatement être occupés par des colons autour de Québec et de Montréal, M. d'Avaugour nourrissait de brillantes espérances sur l'avenir de la Nouvelle-France. Mais il comprenait que, pour les réaliser, il fallait dompter les Iroquois et arrêter les empiètements des Anglais. Depuis plusieurs années, ces derniers s'étaient rendus maîtres de Port-Royal, et avaient pris possession des côtes de la Baie Française. Leurs envahissements successifs du côté de l'Acadie avaient malheureusement été favorisés par les longues luttes qui, depuis la mort de M. de Razilly, régnaient sans interruption, entre les commandants français dans ce pays.

M. D'Aulnay n'avait pas joui longtemps de ses conquêtes, ni des concessions obtenues de la cour; car il mourut en 1650,

trois ans seulement après avoir été nommé gouverneur de toute l'Acadie (1). Alors La Tour passa en France, se fit absoudre des accusations portées contre lui, et obtint, en février 1651, des lettres patentes du roi, le confirmant dans ses possessions et lui accordant le gouvernement de l'Acadie. A son retour dans le pays, madame D'Aulnay lui remit le fort La Tour sur la rivière Saint-Jean, où il avait fait sa principale résidence avant son voyage au Canada. Cependant la paix ne fut pas rétablie par ces nouveaux arrangements. Le sieur Emmanuel Le Borgne, marchand de La Rochelle, ayant obtenu un arrêt du parlement, s'empara de la succession de D'Aulnay, en compensation des avances considérables qu'il lui avait faites. D'un autre côté, La Tour épousa la veuve du sieur D'Aulnay, et crut avoir ainsi acquis le droit d'entrer dans toutes les possessions de ce dernier. Pendant que les cours de France examinaient les droits des deux parties, Le Borgne voulut assurer ses prétentions par la force, et entreprit de chasser de l'Acadie La Tour et Denys.

Nicolas Denys était venu en Amérique à la suite du commandeur de Razilly, dans le même temps que son frère Denys de Vitré. Homme entreprenant, Nicolas Denys établit d'abord une pêche sédentaire au port Rossignol; pour l'exploiter, il s'était associé avec M. de Razilly et un marchand d'Auray en Bretagne. Après la mort de son protecteur, il fut nommé par la compagnie de la Nouvelle-France « gouverneur en toute l'étendue de la grande baie Saint-Laurent et îles adjacentes, à commencer depuis le cap de Canseau jusqu'au cap des Rosiers. » Il forma alors deux nouveaux établissements, l'un à Chédabouctou (2), et l'autre à Saint-Pierre dans l'île du Cap-Breton. Il arrivait dans cette île muni de sa commission, lorsqu'il fut assailli, sans aucune provocation de sa part. Soixante hommes envoyés par Le Borgne attaquèrent son habitation, enlevèrent ses travailleurs, et pillèrent son vaisseau, qui était chargé de marchandises. Peu de jours après, Denys lui-même fut saisi, conduit à Port-Royal, et jeté dans les fers comme un malfaiteur. Ayant été relâché, il passa en France pour se plaindre, et revint en 1654 reprendre possession de ses postes, avec une nouvelle commission donnée au nom du roi (3).

(1) *Mémoires des Commissaires, etc., etc.* D'Aulnay était resté dix-sept ans dans l'Acadie. Il avait eu plusieurs enfants d'un premier mariage. Ses fils, entrés au service, furent tués à la guerre; le dernier, major au régiment de La Ferté, périt au siége de Luxembourg. Une fille, née de son second mariage, fut élevée en France, et devint chanoinesse de Poussay. (Archives de la marine.)

(2) Aujourd'hui Guyborough.

(3) Denys, *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique Septentrionale.*

Débarrassé de Denys, Le Borgne se prépara à attaquer La Tour, qui était à son fort sur la rivière Saint-Jean. Ces troubles entre les commandants français suggérèrent à quelques particuliers de la Nouvelle-Angleterre l'idée de profiter des circonstances pour s'emparer des postes en litige, quoique la Grande Bretagne et la France fussent alors en paix. Cromwell venait d'envoyer des vaisseaux et des troupes pour surprendre les Hollandais à Manhatte. Cette expédition ayant été arrêtée, le commandant, Robert Sedgwick, embarqua sur ses vaisseaux cinq cents hommes fournis par la province de Massachuset, se dirigea contre les établissements français, et s'empara sans résistance du fort de La Tour, dépourvu d'hommes et de munitions. Le Borgne essaya de se défendre à Port-Royal; il répondit assez fièrement à la sommation de Sedgwick, et fit sortir une partie de ses hommes pour attaquer trois cents soldats anglais, qui s'avançaient pour assaillir son fort. Mais, les chefs du petit parti français ayant été tués, les soldats s'enfuirent en désordre. Quoique Le Borgne eût encore les moyens de prolonger la lutte, comme il n'entendait rien à la guerre et n'avait personne pour commander, il crut devoir se rendre aux ennemis. Par la capitulation, signée le seize août 1664, il fut stipulé que les soldats de Port-Royal sortiraient avec les honneurs de la guerre, et seraient conduits en France; que les habitants pourraient demeurer dans le pays, conservant leurs biens et jouissant du libre exercice de leur religion; que les missionnaires capucins resteraient pour remplir les fonctions de leur ministère.

Les quarante ou cinquante familles qui avaient des habitations et des terres à Port-Royal, n'ayant rien à espérer en France, préférèrent demeurer dans le pays, dans la confiance qu'il serait bientôt rendu aux Français. Sedgwick s'empara ensuite de Pentagouet et de La Hève, sans faire aucune tentative contre Denys, qui resta dans son gouvernement. Ainsi passèrent aux Anglais tous les anciens établissements formés sur la côte de l'Acadie. Avec un peu de soin de la part de la mère patrie, ils auraient pu être mis en état de résister aux agressions de leurs voisins; mais la cour de France ne paraissait pas avoir le moindre souci d'un pays, que l'Angleterre convoitait, parce qu'elle en comprenait l'importance.

Au mois de novembre de l'année 1655, un traité entre les deux nations fut conclu à Westminster. Les Français songèrent alors à demander la restitution de l'Acadie, mais les Anglais remirent à une autre époque, la décision de cette affaire,

qui ne fut réglée que douze ans après, par le traité de Bréda (1). Fatigué des fréquents changements de fortune qu'il avait subis, et ne comptant plus sur l'assistance de la France, La Tour accepta la domination anglaise. Aussi voit-on que Cromwell, par un acte en date du neuf août 1656, accorda « à Charles de Saint-Etienne, sieur de La Tour, baron de la Nouvelle-Ecosse, à Thomas Temple et à Guillaume Crowne, chevaliers . . . . le pays et territoire appelé l'Acadie et partie du pays nommé la Nouvelle-Ecosse (2). » Cette concession embrassait toute la longueur des côtes depuis Mirliguèche jusqu'à Pentagouet inclusivement.

Ecrasé de dettes, La Tour céda à ses deux associés l'habitation de la rivière Saint-Jean et ses droits sur l'Acadie, à condition qu'ils lui feraient une rente annuelle, et qu'ils paieraient une somme de plus de trois mille louis à la veuve du major Gibbons de Boston. La Tour mourut avant le traité de Bréda, laissant de son second mariage, cinq enfants, dont le plus âgé n'avait alors que cinq ou six ans (3).

L'Acadie était encore au pouvoir des Anglais lorsque M. d'Avaugour, sur le point de quitter le Canada, présenta au roi un plan, au moyen duquel il espérait étendre la domination française sur tout le nord de l'Amérique. Voici les propositions qu'il soumettait à la cour : « Pour penser tout de bon à y planter les fleurs de lys, je ne vois rien de plus solide que de fortifier Québec, faire un fort sur sa droite, de l'autre côté du fleuve, et un autre à sa gauche sur la rivière Saint-Charles, et cela soutenu par un envoi de trois mille hommes. Ainsi ce poste serait parfaitement établi, et une très-grande affaire commencée. Pour y bien parvenir, il faut deux choses : cent mille écus pour les fortifications et cent mille francs pour les magasins de bouche. La seconde, il faut que les trois mille soldats soient choisis, non-seulement pour la guerre, mais aussi pour le travail ; qu'en venant en ce pays, ils se proposent de venir ouvrir la tranchée d'une place et retrancher un camp, ce qui

(1) *Mémoires des Commissaires, etc.*

(2) *Mémoires des Commissaires, etc.*

(3) *Calendar of State Papers*; Archives de la marine.—Les enfants de Charles de La Tour et de Dame Jeanne Motin étaient : Jacques, mort vers 1699, Charles, et trois filles. Marie de La Tour épousa Alexandre Le Borgne de Bellisle ; Marguerite se maria avec Abraham Mius de Plainmarais ; et Anne avec Jacques Mius d'Entremont, dont les descendants sont nombreux dans le midi de la Nouvelle-Ecosse. Jeanne de La Tour, née du premier mariage de Charles Amador de La Tour, épousa le sieur Martin D'Arpentigny, ou d'Asprentigny, sieur de Martignon, qui, après la restitution de l'Acadie à la France, obtint la possession du fort La Tour sur la rivière Saint-Jean.

leur semblera bien doux, quand ils sauront que c'est pour leur établissement. Pour la sûreté de la chose, il faut faire état de les entretenir trois ans, et, dans la première, de leur faire donner du blé pour la semence.... Le tout ainsi exécuté, je confirme qu'il n'y a puissance au monde qui sorte les Français de Québec.... »

« Québec, ainsi fortifié et ainsi soutenu, doit être regardé comme la pierre fondamentale de dix provinces.... Et ces dix provinces, établies de la même façon qu'à Québec, peuvent être considérées pour l'assurance de cent autres. En un mot, si le roi veut penser à établir ces dix provinces, il se peut dire maître de l'Amérique, et tous les hérétiques n'y demeureront qu'autant qu'il lui plaira.... »

« Selon moi, la première démarche est ce que j'ai dit ci-dessus au regard de Québec ; à quoi j'ajoute au Bic, pour recevoir plus sûrement les choses qui nous viennent de France, et y retirer le nombre de vaisseaux qu'il plaira au roi, pour être non-seulement maître de la rivière, mais aussi pour aller vers le nord chercher divers avantages, que l'on assure s'y trouver. »

« La seconde pensée est celle d'envoyer trois mille hommes effectifs dans le poste des Iroquois, pour dissiper cette canaille ; puis encore pour arrêter le progrès des hérétiques et de plus s'ouvrir de ce côté-là une communication à la mer, qui n'est sujette aux glaces, comme dans ces quartiers. Ce qui se peut facilement... et particulièrement en faisant un fort sur la même rivière où les Hollandais ont construit une méchante redoute de bois, qu'ils appellent le fort d'Orange. »

« La troisième dépense sera tout le long de la rivière de Richelieu, jusqu'au lac de Champlain, et ce troisième poste, étant au milieu des deux autres, servira de communication très-utile et très-avantageuse.

« Que si, après cela, sa majesté veut bien passer plus outre, qu'en toute diligence elle garnisse toutes les dix provinces du même soin que les premières, et sans doute elle sera le maître du plus beau et du plus grand état du monde. »

Accepté franchement et poussé avec vigueur, le projet suggéré par M. d'Avaugour pour l'établissement de dix provinces aurait entraîné de grands frais, mais il assurait à la France la possession de l'Amérique du Nord. Il fut en partie adopté, quelques années après, mais non sur les larges bases proposées dans cette occasion ; et, trente ans plus tard, il fut repris et dévéloppé par le maréchal de Vauban. Malheureusement la France,

minée par ses guerres fréquentes contre les autres puissances et occupée de ses intérêts sur le continent européen, n'avait ni le temps, ni la volonté de faire un grand effort pour se rendre maîtresse de l'Amérique du Nord. Les faibles mesures auxquelles on s'arrêta servirent sans doute au Canada, mais elles ne lui procurèrent pas les forces suffisantes, pour résister par lui-même aux empiétements des ennemis de la mère patrie.

Les espérances de M. d'Avaugour furent complètement renversées, lorsqu'au mois de juillet il apprit les décisions de la cour, par M. De Mazé, son secrétaire, qui revenait de France. Au lieu de deux mille hommes, le roi ne pouvait envoyer que cent familles, auxquelles il accordait une subvention pendant un an, afin qu'elles pussent commencer des défrichements. On informait en même temps le gouverneur que des lettres avaient été expédiées pour le rappeler. En apprenant ces nouvelles, il jugea à propos de retourner au plus vite en France, et il laissa Québec le vingt-trois juillet, près de deux mois avant l'arrivée de son successeur. Comme il était ennemi du repos, il obtint du roi la permission d'aller servir contre les Turcs, dans les troupes de l'empereur d'Allemagne; et, l'année suivante, il fut tué en défendant vaillamment le fort de Serin, sur les frontières de la Croatie (1). C'était un homme plein d'honneur et de franchise; ses intentions étaient excellentes; mais, par malheur pour la colonie et pour lui-même, sa rudesse et l'inflexibilité de son caractère le rendaient souvent impraticable.

Le nouveau gouverneur, M. de Mésy, arriva à Québec vers la mi-septembre, avec Mgr. de Laval et le sieur Dupont-Gaudais, commissaire du roi.

M. Gaudais était chargé de s'informer des besoins de la colonie, de faire des recherches sur la population, le défrichement des terres, la traite des pelleteries, l'administration de la justice, l'emploi des deniers publics (2). Ce dernier article lui avait été particulièrement recommandé, sur les représentations de la compagnie de la Nouvelle-France. Les affaires des associés étant en assez mauvais état, ils avaient envoyé à Québec, en l'année 1660, le sieur Péronne Du Mesnil, en qualité de

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

(2) Un article des instructions données à M. Gaudais dût paraître assez singulier aux habitants du Canada, où la neige couvre la terre pendant tout l'hiver: "Étant constant que la difficulté du défrichement des terres.... provient de la quantité de bois qui se trouve au dit pays, il serait bon d'examiner si l'on ne pourrait pas en brûler une bonne partie pendent l'hiver, en mettant le feu du côté du vent, ce qui se rencontre bien souvent trop facile à faire dans les forêts du royaume."

contrôleur général, d'intendant et de juge souverain. Le gouverneur et son conseil refusèrent de reconnaître les commissions du sieur Du Mesnil, et l'empêchèrent d'exercer ses fonctions. Mais Du Mesnil, ancien avocat au Parlement de Paris, était disposé à disputer le terrain pied à pied. Il trouva le moyen d'obtenir les arrêtés de comptes des anciens receveurs de la communauté des habitants; c'étaient les hommes les plus respectables de la colonie, et plusieurs d'entre eux étaient devenus membres du conseil. Comme jusqu'alors on avait plutôt suivi les règles de l'honnêteté que les formes légales, l'œil perçant et exercé du praticien découvrit l'absence de formalités auxquelles les bons bourgeois n'avaient jamais songé. Aussi Du Mesnil réclama bruyamment, non-seulement contre les commis et les receveurs, mais encore contre les conseillers, contre les gouverneurs, les jésuites, les communautés religieuses et l'évêque lui-même. Il voulait faire rendre compte de trois ou quatre millions de francs donnés autrefois par le cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, le commandeur de Sillery et les fondateurs de Montréal. Lorsque M. Gaudais eut vu à Québec le sieur Péronne Du Mesnil, il comprit que ces prétentions, bâties sur des arguties de palais, n'avaient aucun fondement réel, et il refusa de s'en occuper (1).

Louis XIV avait reçu l'évêque de Pétrée avec beaucoup de bienveillance; il lui avait accordé ses demandes, lui laissant même le choix du successeur de M. d'Avaugour. Après avoir longtemps résisté, le prélat, vaincu par les bontés du roi, proposa la nomination du chevalier de Mésy, dont il espérait beaucoup pour l'avantage de la colonie, et son choix avait été agréé. M. de Mésy fit quelque résistance, mais finit par accepter la charge de gouverneur de la Nouvelle-France.

D'autres changements, fort importants pour l'avenir de la colonie, s'étaient effectués depuis l'automne précédent. Pour de nombreuses raisons, le roi avait voulu faire rentrer le Canada dans le domaine royal et enlever la direction des affaires à la compagnie des Cent-Associés. Celle-ci de son côté, ayant perdu un grand nombre de ses membres et ne possédant plus les moyens de remplir ses obligations envers la colonie, la remit volontiers au roi, qui déjà avait manifesté ses intentions à cet égard. Dans une assemblée, tenue le vingt-quatre février 1663, les associés convinrent de rendre à sa majesté la propriété et la seigneurie de la Nouvelle-France, se confiant dans

(1) Archives de la Marine, à Paris.

son équité et sa justice, pour obtenir tels dédommagements qu'il lui plairait accorder. Au mois de mars suivant, le roi accepta la démission de la compagnie. Les raisons données pour cette acceptation sont un résumé succinct des reproches qui, depuis plusieurs années, étaient adressées à la compagnie. « Au lieu d'apprendre que ce pays était peuplé comme il devait, vu le long temps qu'il y a que nos sujets en sont en possession, nous aurions appris avec regret que, non-seulement le nombre des habitants était fort petit, mais même qu'ils étaient tous les jours en danger d'en être chassés par les Iroquois ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, et considérant que cette compagnie de cent hommes était presque anéantie par l'abandonnement volontaire du plus grand nombre des intéressés en icelle, et que le peu qui restait de ce nombre n'était pas assez puissant pour soutenir ce pays et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires, tant pour l'habiter que pour le défendre, nous aurions pris la résolution de le retirer des mains des intéressés en la dite compagnie (1). » Comme premier acte de sa prise de possession, le roi, par un édit du mois d'avril 1663, créait un conseil souverain, chargé d'administrer la justice et de régler le commerce local, ainsi que toutes les affaires de police.

En passant des mains de la compagnie entre celles du roi, la colonie avait fait un grand pas. Elle était sortie de l'enfance : la Nouvelle-France devenait une province, Québec était honoré du nom de ville, une justice royale s'établissait, on parlait même de faire bâtir un palais pour les séances du conseil souverain, ainsi que des prisons plus grandes et plus commodes pour y enfermer les criminels. Ces changements furent si importants, que des écrivains français ont placé dans l'année 1663 la fondation de la colonie du Canada, laissant dans l'oubli la plus belle portion de notre histoire. Cependant c'est à bien juste titre, que les cinquante premières années qui ont suivi la fondation de Québec, ont été désignées comme les temps héroïques de la Nouvelle-France. Cette période en effet présente des traits nombreux de dévouement religieux, de courage, de foi, de persévérance. Le même esprit animait les simples laïcs et les religieux, des femmes faibles et délicates aussi bien que les soldats et les hardis explorateurs qui s'aventuraient au milieu des tribus sauvages. Que de nobles natures se sont développées parmi les Français du Canada, dans la

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. I.

lutte entre la civilisation chrétienne et le naturalisme sauvage des aborigènes ! Comment ne pas admirer ces jeunes gens, doués des plus beaux dons du cœur et de l'esprit, habiles à la chasse, adroits à conduire le léger canot d'écorce dans les passages les plus difficiles, devançant à la course les plus agiles coureurs de la race rouge, infatigables dans les longues marches au milieu des forêts, accoutumés à combattre l'Iroquois avec la hache et le fusil, parlant les langues des sauvages aussi bien que les sauvages eux-mêmes, et cependant toujours prêts à mettre leurs belles qualités au service de la religion et de la patrie, et à sacrifier leur vie au milieu des plus horribles supplices, pour la gloire de Dieu et l'honneur du nom français? Des filles timides, élevées dans la paix et la solitude du cloître, renonçaient au silence du couvent pour servir Dieu au milieu de pauvres colons et de sauvages sales et déguenillés ; de grandes dames, habituées à l'aisance, formées aux agréments de la plus haute société, se condamnaient volontairement à couler leurs jours dans un pays barbare et n'offrant aucune des jouissances matérielles qu'elles avaient possédées en France. Ainsi la jeune et riche dame de La Peltrie se complaisait à caresser les filles sauvages, à les instruire, à les nettoyer ; non contente d'avoir pris part aux premières misères des Ursulines de Québec, elle alla partager celles de mademoiselle Mance, à l'établissement de Montréal, et voulait encore se rendre, à travers les mille dangers de la route, jusqu'au pays des Hurons. Madame D'Ailleboust, femme d'un gouverneur de la Nouvelle-France, et madame de Monceaux, qui avait paru avec honneur à la cour, soignaient les sauvages dans leurs maladies, recueillaient les restes des prisonniers brûlés, et plusieurs fois les portèrent elles-mêmes au cimetière, pour leur procurer une sépulture chrétienne.

De si belles leçons ne pouvaient manquer de produire de salutaires effets, sur la petite population française que Dieu avait conduite aux bords du Saint-Laurent. Aussi les annales du Canada, corroborées par des témoignages nombreux, nous apprennent que ces exemples de courage, de constance et de vertu produisirent leurs fruits, parmi les descendants des compagnons de Champlain.

APPENDICE

A. — Page 191.

Fort Saint-Louis.

Le fort Saint-Louis fut commencé en 1620, sur le sommet du coteau au pied duquel étaient l'habitation et le magasin de Québec. Champlain lui-même nous l'apprend, en parlant de son arrivée au Canada avec sa femme, en 1620.

« En effet je trouvai cette habitation si désolée et ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts,.... le magasin s'en allait tomber ; la cour si sale et si orde, avec un des logements qui était tombé, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs, où les soldats avaient passé..... Et, voyant que le plus tôt on se mettrait à réparer ces choses était le meilleur, j'employai les ouvriers pour y travailler, tant en pierre qu'en bois, et les choses furent si bien ménagées, que tout fut en peu de temps en état de nous loger, pour le peu d'ouvriers qu'il y avait, partie desquels commencèrent un fort pour éviter aux dangers qui peuvent advenir, vu que, sans cela, il n'y a nulle sûreté en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière ; et tous nos associés n'avaient pu goûter la nécessité d'une place forte pour la conservation du pays et de leur bien. Cette maison ainsi bâtie ne leur plaisait point, et, pour cela, il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de monseigneur le vice-roi, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront.... »

Des difficultés s'élevèrent, en 1621, entre l'ancienne compagnie et la nouvelle compagnie de Montmorency. Champlain, voulant maintenir l'ordre et soutenir l'autorité du roi, plaça un officier et quelques hommes dans le petit fort. « Ce qu'ayant entendu, je me délibérai de mettre le dit Du Mai en un petit fort, jà commencé, avec mon beau-frère Boullé et huit hommes, et quatre de ceux des Pères Récollets, qu'ils me donnèrent, et quatre autres hommes de l'ancienne société, faisant porter quelques vivres, armes, poudre, plomb et autres choses nécessaires, au mieux qu'il me fut possible pour la défense de la place ; en cette façon, nous pouvions parler à cheval, faisant toujours continuer

le travail du fort, pour le mieux mettre en défense. Pour mon particulier, je demeurai en l'habitation, avec trois hommes du dit Du Mai, et quatre autres des Pères Récollets.... et le reste des hommes de l'habitation ; le fort assurant tout avec l'ordre que j'avais donné au capitaine Du Mai. (Tome II, liv. I, chap. 3.)

En 1622, il continua d'y faire travailler ainsi qu'à l'habitation. « Mais la méfiance est la mère de sûreté ; c'est pourquoi, suivant les avis que souvent je donnais, l'on devait remédier à la conservation du pays et à l'assurance des hommes qui y demeurent, qui était d'achever le fort déjà commencé et y avoir de bonnes armes et munitions et garnison suffisante. » (T. II, liv. I, chap. 7).

L'année suivante, il se prépara à rebâtir en pierre la vieille habitation, et il fit faire un sentier, qui est aujourd'hui la rue de la Montagne.

« Reconnaissant la décadence en quoi allait se réduire notre habitation, nous avions résolu d'en faire une nouvelle ; pour le plus abrégé, je fis le plan d'un nouveau bâtiment, abattant tout le vieux, fors le magasin, et, ensuite d'icelui, faire les autres corps de logis de dix-huit toises, avec deux ailes de dix toises de chaque côté, et quatre petites tours aux quatre coins du logement, et un ravelin devant l'habitation, commandant sur la rivière, entouré le tout de fossés et ponts-levis ; et, pour ce faire, je jugeai que, premier que bâtir, il fallait assembler les matériaux pour commencer à bâtir au printemps. Je fis faire quantité de chaux, abattre du bois, tirer de la pierre, apprêter tous les matériaux pour la maçonnerie, charpenterie et le chauffage, qui incommodait grandement, pour le divertissement des hommes......... L'incommodité que l'on recevait à monter la montagne, pour aller au fort Saint-Louis, me fit entreprendre d'y faire faire un petit chemin, pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29 de novembre et sur la fin du dit mois. » (T. II ; liv. I. chap. 8).

En 1624, il fit continuer les travaux du fort. « Le 18 d'avril, je fis employer tout le bois qui avait été fait pour le fort, afin de le pouvoir mettre en défense, autant qu'il me serait possible. Je fis faire quelques réparations à l'habitation, qui était en décadence, attendant que l'on en eût fait une nouvelle......... Le 20 avril, il fit un grand coup de vent qui enleva la couverture du bâtiment du fort Saint-Louis, plus de trente pas par-dessus le rempart, parce qu'elle était trop haut élevée, et le pignon de la maison de Hébert qui était de pierre, que je lui fis rebâtir. Ce petit inconvénient apporta un peu de retardement aux autres affaires, car il fallut remettre la maison en état, de laquelle je fis raser le second étage, et la rendis logeable, au mieux qu'il me fut possible, attendant l'occasion la plus commode pour la mieux édifier. »

Dans le même temps, il jetait les fondements de la nouvelle habitation, sur le bord du fleuve, et pressait les ouvriers de continuer à travailler à ce bâtiment. Avant de partir pour conduire sa femme en France, il leur recommanda de couper des fascines pour le fort Saint-Louis.

« Cependant deux charpentiers travaillaient à accommoder les barques et chaloupes, et deux autres à faire les fenêtres, portes, poutres et autres choses de charpenterie pour le nouveau bâtiment et quelques mille cinq cents planches, que j'avais fait scier pour couvrir le logis, et trente-cinq poutres qui étaient toutes prêtes, avec la plupart du bois de charpenterie assemblé pour la couverture. Le premier de mai, je fis creuser la terre pour faire les fondements du bâtiment, qui avait été résolu de faire.

« J'employai trois hommes à aller quérir du sable avec la chaloupe pour le bâtiment, les maçons à faire du mortier, attendant que quatre autres ôtaient la terre pour les fondements, et le reste à approcher la pierre pour bâtir. Je fis tirer les allignements pour commencer à bâtir un corps de logis.

« Le six de mai 1624, l'on commenca à maçonner les fondements, sous lesquels je mis une pierre, où étaient gravées les armes du roi et celles de monseigneur, avec la date du temps, et mon nom écrit, comme lieutenant de mon dit seigneur au pays de la Nouvelle-France, qui était une curiosité qui me sembla n'être nullement hors de propos, pour à l'avenir, si le temps y échet, montrer la possession que le roi en a prise, comme je l'ai fait en quelques endroits, dans les terres que j'ai découvertes. »

« Mois de mai.—Durant ce temps, je fis asseoir quelques poutres sur le premier étage de la nouvelle habitation et poser quelques fenêtres et portes à icelle. »

« Août 1624.—Je fis embarquer tout mon équipage et laissai l'habitation nouvelle bien avancée, et élevée de quatorze pieds de haut, vingt-six toises de murailles faites, avec quelques poutres au premier étage, et toutes les autres prêtes à mettre, les planches sciées pour la couverture, la plupart du bois taillé et amassé pour la charpente de la couverture du logement, toutes les fenêtres faites et la plupart des portes, de sorte qu'il n'y avait plus qu'à les appliquer ; je laissai deux fourneaux de chaux cuite, de la pierre assemblée, et ne restait plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur que toute la muraille ne fût élevée, ce qui se pouvait en quinze jours, leurs matériaux assemblés, pour être logeable, si l'on y eût voulu apporter la diligence requise. Je les priai d'amasser des fascines et autres choses pour achever le fort, jugeant bien en moi-même que l'on n'en ferait rien, d'autant qu'ils n'avaient rien de plus désagréable, bien que c'était la conservation et la sûreté du pays; ce qu'ils ne pouvaient, ou ne voulaient comprendre. Cette œuvre ne s'avançait que par intervalles, selon la commodité qui se présentait, lorsque les ouvriers n'étaient employés à autres œuvres. »

Par un passage du F. Sagard, on apprend que le nom de Kébec était donné à l'habitation et au magasin situés au pied du coteau. « De l'île d'Orléans, où nous voyons à plein Kébec...... au pied d'une montagne, au sommet de laquelle est bâti un petit fort de bois pour la défense du pays. Pour Kébec ou maison des marchands, il est à présent un assez beau logis, environné d'une muraille en quarré avec deux

petites tourelles aux coins, que l'on y a faites depuis pour la sûreté du lieu. Il y a un autre logis, au-dessus de la terre haute, en lieu fort commode, où l'on nourrit quantité de bestial qu'on y a apporté de France. »

Il paraît donc, par ces différentes citations, que le fort Saint-Louis fut commencé en 1620 et continué peu à peu. En 1624, il était presque terminé ; des travaux en pierre furent faits pendant cette année, non au fort Saint-Louis, mais à l'habitation ou maison des marchands, comme l'appelle le Frère Sagard. Au reste, le premier fort Saint-Louis était si petit, que Champlain, en 1626, en fit renverser une partie pour le rebâtir sur une échelle un peu plus grande. La pierre posée dans les fondations et portant la date de 1624 fut trouvée vers 1830 ; elle fut placée dans le mur d'une maison adossée à l'église de la basse ville, et formant l'encoignure des rues Sous-le-Fort et Notre-Dame.

B. — Page 214.

—

Climat du Canada.

Les premiers Européens qui arrivèrent au Canada, furent surpris de remarquer une différence notable entre la température de l'ancien monde et celle du nouveau, sous les mêmes degrés de latitude. Ainsi Québec n'est guères plus au nord que La Rochelle ; il est à plus de deux degrés au sud de Paris : et cependant l'hiver de l'ancienne capitale du Canada est beaucoup plus rigoureux que celui de ces deux villes européennes. On avait cru que, par une règle générale, l'intensité du froid et la rigueur des climats augmentaient à mesure qu'on se rapproche du pole ; mais, au Canada, les calculs se trouvèrent en défaut.

Voici ce qu'en dit le P. Bressani (*Relation abrégée de quelques missions des PP. de la Compagnie de Jésus*). « Les premiers français qui habitaient cette contrée crurent que les forêts immenses qui la couvrent entièrement étaient la cause d'un froid si excessif. Pour moi, je crois que si les forêts nues et sans feuilles, comme elles sont en hiver, peuvent empêcher le soleil de réchauffer la terre et de tempérer la rigueur du froid, elles devraient y apporter bien plus d'obstacles encore en été, quand elles sont garnies d'un feuillage épais. Or cependant elles ne produisent pas cet effet ; car la chaleur, au milieu même de ces forêts, est alors excessive, bien qu'il y gèle pendant certaines nuits, autant qu'en hiver. »

L'historien Charlevoix embrasse un sentiment contraire, et prétend que, même de son temps, les défrichements avaient produit quelque changement dans le climat, et l'avaient rendu moins froid que dans les premières années de la colonie. De nos jours on se demande si la destruction des grands bois qui bordaient le Saint-Laurent a causé quelque amélioration dans la température du pays ; c'est une question fort intéressante, qu'il est curieux d'examiner. Comme les raisonne-

ments ne sauraient éclaircir le sujet, nous avons groupé ici quelques observations météorologiques, propres à jeter du jour sur ce sujet et à faire entrevoir si nous devons espérer que la sévérité de notre climat diminuera.

Les observations le plus anciennement faites sur la température du Canada sont celles de Jacques Cartier, pendant l'hiver de 1535-36, qu'il passa près de la rivière Saint-Charles. « Depuis la mi-novembre, » dit-il, « jusques au dix-huitième jour d'avril, avons été continuellement enfermés dedans les glaces, lesquelles avaient plus de deux brasses d'épaisseur; et, dessus la terre, y avait la hauteur de quatre pieds de neiges et plus, tellement qu'elles étaient plus hautes que les bords de nos navires; lesquelles ont duré jusques au dit temps; en sorte que tous nos breuvages étaient tous gelés dedans des futailles.... et était tout le dit fleuve, par autant que l'eau douce en contient, jusques au-dessus de Hochelaga, gelé. »

Ainsi, pendant l'hiver que Cartier passa à Stadaconé, il y a plus de trois siècles, les glaces se formèrent vers la mi-novembre, et la débâcle eut lieu vers le milieu d'avril; la terre pendant l'hiver fut couverte d'une couche de quatre pieds de neige. Environ huit ans plus tard, voici les remarques que faisait sur le même sujet Jean Alphonse, pilote du sieur de Roberval.

« Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appelée la Nouvelle-France; car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont situées dans la même latitude. La raison pour laquelle il y fait si froid en hiver vient de ce que le fleuve d'eau douce est naturellement plus froid que la mer, et aussi parce qu'il est large et profond, et dans quelques endroits, il a une demi-lieue et plus de largeur; et aussi parce que la terre n'y est pas cultivée, ni remplie de peuples, et qu'elle est toute couverte de forêts, ce qui est la cause du froid...... Si le pays était cultivé et rempli de peuples, il y ferait aussi chaud qu'à La Rochelle; et la raison pour laquelle il y neige plus souvent qu'en France, est parce qu'il y pleut rarement. »

Ces remarques ne renferment rien de précis; elles montrent seulement qu'on espérait voir le climat s'adoucir, à mesure que les défrichements s'étendraient. Passons aux observations de Champlain.

« 1608, Octobre 1er. Je fis semer du blé, et au 15, du seigle.—3. Quelques gelées blanches, et les feuilles des arbres commencèrent à tomber au 15.—24. Je fis planter des vignes du pays. » « Novembre 18. Tomba quantité de neiges, mais elles ne durèrent que deux jours sur la terre. »

1613.—Lorsque Champlain arriva à Québec le 7 mai, les arbres se couvraient de feuilles, et les champs étaient émaillés de fleurs. L'hiver avait été doux et le fleuve libre de glaces.

« 1623, Mars 19. Temps fort violent, accompagné de vents, tonnerre, grêle et éclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid et le pays rempli de neiges et de glaces. »

« Avril 16. Il y avait un pied de neige dans quelques endroits. Je semai toutes sortes de grains, le vingt du dit mois, derrière l'habitation

où les neiges étaient plus tôt fondues qu'ailleurs, pour être au midi et à l'abri du vent du nord-ouest. »

« Sur la fin de novembre, la petite rivière Saint-Charles fut presque prise de glace. Depuis le mois de novembre jusqu'à la fin du dit mois, le temps fut fort variable et se passa en journées assez froides au matin avec gelée, bien qu'il fît beau le reste du jour, se faisant quelquefois de la pluie et des neiges, qui parfois se fondent à mesure qu'elles tombent. Nous avons remarqué qu'il n'y a point quinze jours différent d'une année à autre pour la température de l'hiver, qui est depuis le vingt novembre jusques en avril, que les neiges se fondent; et mai est le printemps. Quelquefois les neiges sont plus grandes en une année qu'en l'autre, qui sont de pied et demi, et trois et quatre pieds au plus en plat pays : car aux montagnes, du côté du nord, elles sont de cinq à six pieds de haut. »

« Décembre 10. La grande rivière fut chargée d'un grand nombre de glaces, de sorte qu'elle charria, et le bordage pris ne pouvait plus permettre de naviguer. »

« 1624, avril 18. En ce temps est la saison de la chasse du gibier, qui est en grand nombre, jusques à la fin de mai qu'ils se retirent pour pondre, et ne reviennent qu'au quinzième septembre; qui dure jusques à ce que les glaces se forment le long des rivages, qui est environ le vingt novembre. »

« Mai 8. Les cerisiers commencèrent à épanouir leurs boutons pour pousser leurs feuilles dehors; en ce même temps sortaient de la terre de petites fleurs, gris de lin et blanches, qui sont les primevères de ces lieux. 9, les framboises commencèrent à boutonner, et toutes les herbes à pousser hors de terre. 10 au 11, le sureau montra ses feuilles. 12, des violettes blanches qui se firent voir en fleurs. 15, les arbres furent boutonnés et les cerisiers revêtus de feuillages, et le froment monté à un empan de hauteur ; les framboisiers jetèrent leurs feuilles; le cerfeuil était bon là à couper; dans les bois l'oseille se voit à deux pouces de hauteur. 18, les bouleaux jettent leurs feuilles; les autres arbres les suivent de près ; le chêne a ses boutons formés et les pommiers de France qu'on y avait transplantés, comme aussi les pruniers boutonnaient; les cerisiers y ont la feuille assez grande ; la vigne boutonnait et fleurissait ; l'oseille était bonne à couper ; le cerfeuil des bois paraissait fort grand ; les violettes blanches et jaunes étaient en fleur ; le blé d'Inde se sème; le blé froment croissait d'un empan de hauteur. 29, les fraises commencèrent à fleurir et les chênes à jeter les feuilles assez grandes en été. 30, les fraises furent toutes en fleur ; les pommiers commencèrent à épanouir leurs boutons pour jeter leurs feuilles ; les chênes avaient leurs feuilles environ d'un pouce de long ; les pruniers et cerisiers en fleurs, et le blé d'Inde commençait à lever. »

Voici maintenant ce que, dans l'année 1626, le P. Charles Lalemant, supérieur de la mission du Canada, écrivait à son frère.

« Le lieu où les Français se sont habitués, appelé Kébec, est par les 46 degrés et demi, sur le bord d'un des plus beaux fleuves du monde. Or, quoique le pays où nous sommes soit par les 46 degrés et demi,

plus sud que Paris de près de deux degrés, si est-ce que l'hiver pour l'ordinaire y est de cinq mois et demi ; les neiges de trois ou quatre pieds de hauteur, mais si obstinées, qu'elles ne fondent point pour l'ordinaire que vers la mi-avril, et commencent toujours au mois de novembre. Pendant ce temps, on ne voit point la terre, voire même, nos français m'ont dit qu'ils avaient traîné le mai sur la neige avec des raquettes.

« Le plus doux hiver qu'on ait vu est celui que nous y avons passé, disent les anciens habitants, et cependant les neiges commencèrent le seize novembre, et vers la fin de mars commencèrent à fondre. La longueur et la continuation des neiges est telle, qu'on pouvait douter si le froment et le seigle réussiront bien en ce pays ; j'en ai vu néanmoins d'aussi beau que dans notre France, et même le nôtre que nous y avons semé ne lui cède en rien.

« Depuis l'embouchure de cette rivière jusques ici, il n'y a point de terre défrichée ; ce ne sont que bois. Cette nation ici ne s'occupe point à cultiver la terre ; il n'y a que trois ou quatre familles, qui en ont défriché deux ou trois arpents, où ils sèment du blé d'Inde. »

Eh bien, voilà quel était le climat des environs de Québec, il y a 230 ans, alors que les français n'avaient encore défriché qu'une vingtaine d'arpents de terre : l'hiver commençait en novembre, il finissait à la mi-avril ; trois ou quatre pieds de neige couvraient la terre autour de Québec.

Afin de procurer quelques autres termes de comparaison, nous donnons des extraits du Journal des Jésuites.

1645, novembre 15.—« Commencent les neiges à demeure. »

1646, avril.—« Du 17 au 18, la rivière fut libre, et on commença à semer un peu auparavant. »—« Novembre 7, il commença à geler à glace, et le lendemain il neigea pour la première fois. »

1647.—« Mars 11, commença le dégel d'un hiver sans hiver, n'ayant pas fait froid jusqu'alors. »—« Novembre 4, commença la neige. »

1648, Novembre 18, « la neige commença à demeure. »

1649.—La navigation était ouverte entre Québec et les Trois-Rivières le 22 avril ; les glaces de la rivière Saint-Charles se rompirent le 27, et le 28 on commença à semer.

1650, avril 25.—La débâcle eut lieu sur la rivière Saint-Charles.—« Le 23 novembre, une barque allant porter de l'anguille à Montréal, revint à Québec parce que les glaces se formaient sur le lac Saint-Pierre. »

Voilà les observations que nous avons pu recueillir sur le climat de Québec, tel qu'il était dans les premiers temps de la colonie ; en voici quelques-unes faites de nos jours.

1855, novembre 18, la neige tombe en abondance ; 19, la terre est blanchie, et l'on commence à se servir de voitures d'hiver ; 25, des bateaux à vapeur, partis pour Montréal, sont forcés par les glaces de venir se mettre en hivernage à Québec.

1856, avril, les glaces du lac Saint-Pierre descendent depuis le 23 au 27 ; 19, le cours de la rivière Saint-Charles est libre ; 20, la neige a disparu.

1857, avril 20, le milieu des champs est découvert ; 24, les glaces de la rivière Saint-Charles se brisent ; 28, voitures d'été ; les glaces du lac Saint-Pierre passent vis-à-vis de Québec.—Mai, 30 et 31, les pruniers et les pommiers sont en fleur.—Octobre 28, la première neige blanchit la terre et disparaît au bout d'une heure.—Novembre 23, traîneaux. La navigation reste ouverte entre Québec et Montréal jusqu'au 3 décembre.

1858, avril 7, voitures d'été ; 18, la rivière Saint-Charles découverte ; 14 et 15, les glaces du lac Saint-Pierre passent devant Québec. Juin 1, pommiers et pruniers en fleur.—Novembre 8, neige ; 14, voitures d'hiver ; 30, la navigation est fermée entre Québec et Montréal.

1859, mars 30, voitures d'été ; 18 avril, les glaces du lac Saint-Pierre se brisent ; 22, rivière Saint-Charles libre.—Mai 16, pruniers et cerisiers en fleur.—Octobre 21, la neige blanchit le sol.—Novembre 11, voitures d'hiver ; 29, la navigation est interrompue entre Québec et Montréal.

1860, avril 17, la navigation est ouverte ; 25, les glaces de la rivière Saint-Charles se brisent.—Mai 19, pruniers en fleur.—Novembre 18, première neige. La navigation reste ouverte jusqu'au 7 décembre.

1861. Les glaces du lac Saint-Pierre se brisent le 25 avril ; 27, rivière Saint-Charles libre ; voitures d'été.

En comparant les observations faites au seizième et au dix-septième siècles, avec celles du milieu du dix-neuvième, on pourra se convaincre que le climat du Canada, du moins dans les environs de Québec, est aujourd'hui à peu près ce qu'il était, il y a deux cents ans. Alors, trois ou quatre pieds de neige ; aujourd'hui, au moins autant ; les premières neiges, dans la première quinzaine de novembre ; la débâcle de la rivière Saint-Charles, du dix-huit au vingt-sept d'avril ; la navigation entre Québec et Montréal interrompue par les glaces, dans la dernière semaine de novembre et s'ouvrant vers la fin d'avril ; les cerisiers, pruniers et pommiers fleurissant dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin : voilà ce que nous reconnaissons aux deux époques. Sous ce rapport rien ne paraît changé ; et les défrichements faits jusqu'à ce jour ont exercé bien peu d'influence sur la température générale du Canada.

C'est donc à d'autres causes qu'à l'existence des forêts, que l'on doit attribuer les grands froids et la longueur des hivers dans notre pays. On peut les expliquer par la sécheresse de l'atmosphère ; par le voisinage de la baie d'Hudson, couverte de glaces pendant une grande partie de l'année ; par la fréquence des vents de l'ouest, qui éloignent de l'Amérique les vapeurs attiédies, produites par le courant du golfe du Mexique ; peut-être, par la proximité du pôle magnétique, qui, suivant le capitaine Ross, se trouve au nord de l'Amérique, vers le 70e degré de latitude, tandis que les plus grands froids se font sentir au 72e et 73e degrés. En effet, le rapprochement des pôles du froid et du magnétisme terrestre semblerait indiquer qu'il existe quelque rapport, entre la température et le magnétisme du globe terrestre.

C. — Page 274.

—

Colons arrivés au Canada depuis 1615 à 1641 inclusivement

Normandie.—Jean Nicollet, de Cherbourg; Olivier Le Tardif, Honfleur; Guillaume Huboust, Mesnil-Durand; Jean Godefroy, Lintot; François Marguerie, Rouen; Jacques Hertel, Fécamp; Adrien Du-Chesne, Dieppe; Nicolas Marsollet, Rouen; Noël Langlois, Saint Léonard; Thomas Godefroy, Lintot; Nicolas Bellanger, Touques; Paul de Rainville, Touques; Jacques Le Neuf de la Potherie, Caen; Michel Le Neuf du Hérisson, Caen; Jean Bourdon, Rouen; Antoine Brassard, ...; Etienne Racine, Fumichon près Lisieux; Pierre Le Gardeur de Repentigny, Thury; Jean Cochon, Dieppe; Charles Le Moine, Dieppe; Antoine Damien, Rouen; Nicolas Bonhomme Du Lac, Fécamp; Léonard Gouget, Thury; René Maiseray, Thury; Jean Le Poutrel, Caen; Charles Le Gardeur de Tilly, Thury; Guillaume Grimaud, Pays de Caux. (27)

Perche.—Robert Giffard, Mortagne; François Drouyn, Du Pin p. de Mortagne; Jean Guyon, père, Mortagne; Jean Guyon, fils, Mortagne; Zacharie Cloustier, Mortagne; Pierre De Launay, Fresnay-le-Vicomte; Claude Poulin, ...; Julien Mercier, Tourouvre; Pierre Gadois, Appenai; Robert Drouïn, Du Pin p. de Mortagne; Gaspar Boucher, Mortagne; Marin Boucher, Mortagne; François Boucher, Mortagne; François Bellanger, Mortagne; Jean Poisson, Mortagne; Noël Pinguet, Tourouvre; Henri Pinguet, Tourouvre; Jacques Maheust, Saint-Michel Auvertuy; Pierre Maheust, Mortagne; René Maheust, Mortagne; M. Mauger, Saint-Martin du Vieux-Bellesme; Mathurin Gagnon, Tourouvre; Pierre Gagnon, Tourouvre; Jean Gagnon, Tourouvre; Thomas Hayot, ...; Guillaume Bigot, Tourouvre; Thomas Giroust, Mortagne; Pierre Paradis, Tourouvre. (28)

Picardie.—Adrien d'Abancour, Soissons; Pierre Gareman; Philippe Amiot. (3)

Maine.—Jacques Boissel; Jean Millouer dit Dumaine, Saint-Léger en Charnie (Haut-Maine). (2)

Brie.—Noël Morin, Brie-Comte-Robert; Jean Jolliet, Sezanne. (2)

Champagne.—François Chavigny de Berchereau, Créancey; Nicolas Macart, Mareuil-sur-Die. (3)

Beauce.—Noël Juchereau des Chastelets, La Ferté-Vidame; Jean Juchereau de Maure, La Ferté-Vidame; Nicolas Pelletier, Saint-Pierre de Galardon. (3)

Paris.—Louis Hébert, Charles Sevestre. (2)

Bretagne.—Jean Gory, Pont-Aven. (1)

Ile de France.—Louis Sédillot, Gif. (1)

Poitou.—Jacques Gourdeau, Niort. (1)

Lieu de naissance inconnu.—Guillaume Couillard, Abraham Martin, Nicolas Pivert, Jean Côté, Jacques Scelle, Robert Caron, Guillaume Boivin, Denis Du Quay, Pierre de la Porte, Martin Grouvel, Germain Le Barbier, Pierre Masse. (12)

Depuis 1641 jusqu'au commencement de 1666.

Normandie.—Jean Le Blanc, Saint-Lambert, év. de Bayeux; Etienne Morel, Neuville près Dieppe; Gilles Bacon, Caen; Marin de Repentigny, Grandmesnil; Pierre LeMieux, Rouen; Gabriel LeMieux Rouen; Jacques Aubusson, Dieppe; Nicolas Patenostre, Berville, pays de Caux; Guillaume Fournier, Coulmier; Jean Gloria, Dieppe; Gabriel Gosselin, Combray près Thury; Jean Le Mire, Rouen; Guillaume Thibaut, Rouen; Guillaume Cousture, Rouen; François Bissot, N. D. de Préaux, près Pont-Audemer; Antoine Poulet, Dieppe; René de La Voie, Rouen; Romain D'Estrepagny (aujourd'hui Trépanier), Muchedent pays de Caux; Pierre LeFebvre, Villiers-sur-Mer, Ev. de Lisieux; Louis Fontaine, Dieppe; Denis Brière, Rouen; Charles LeFrançois, Muchedent; André Le Loutre, Honfleur; Louis De Lamare, Pitre; Etienne de Lessard, Chamboy, év. de Seez; Jacques Marette; Nicolas Forget Despatis, Alençon; Nicolas Godebout, Berneval près de Dieppe; Jean LeMoyne, Pitre; Laurent Du Bos, Rouen; Jean Routier, Dieppe; Laurent Armande, Rouen; Isaac Lami, Saint Martin-sur-Renelle, Rouen; Charles Godin, Saint-Laurent de Beaumesnil; N. Pain, Thury; François Becquet, N. D. de Préaux; Louis Samson, Saint-Queutin près d'Avranches; Sébastien Langelier, Fresquienne près de Rouen; Abraham Fisette, Dieppe; Thomas LeSueur, Rouen; Mathieu Brunet, Dieppe; Jean Véron Grandmesnil, Saint-Martin des Noyers, près de Livarot; Claude Larchevesque, Grussey; François Truffley dit Rottot, Rottot près de Rouen; Nicolas Goupil, Mesnil-Durand; Christophe Crevier, Rouen; Pierre LaBrecque, Dieppe; Guillaume Lelièvre, Saint-Liénard, près Honfleur; Joachim Girard, diocèse d'Evreux; Etienne Le Tellier, Pitre; Jean Charpentier, Pays de Caux; Antoine Pepin Lachance, Havre de Grâce; Jean De Noyon, Rouen; Richard Grouard, Flancourt en Roumois; François Fortin, Dieppe; Nicolas Quentin, Gonneville près Honfleur; Nicolas LeBlond, Honfleur; Martin Guérard, Rivière Saint-Léonard près Honfleur; Jean Barrette, Bercheville près Lisieux; Thomas Grandrye, Caen; Jean Aubuchon, Dieppe; Philippe Foubert, Dieppe; George Pelletier, Dieppe; Jacques Asseline, Dieppe; Paul Huppé, Alençon; Nicolas Pré, Appeville-sur-Montfort; Elie Hamelin, Honfleur; Adrien Blanquet, Acqueville près Dieppe; Jean Primont, Lamberville près Bacqueville; Marin Nourice, Saint-Ouen de Long-paon; Charles Garnier, Tournebec, évêché de Bayeux; Jonas LeClerc, Dieppe; Nicolas D'Odelin, Rouen; Pierre Mortrel, Rouen; Maurice Poulin, Villebadin (Orne); Louis Ozanne, Saint-Romain; Nicolas Thibault, Rouen; Jean Desmarets, Brouville près de Rouen; François Fafard Laframboise, Hotot, évêché d'Evreux;

Pierre Dizi, Rouen; Jacques Vaudri, Lamberville; Pierre LaRue, Rebec; Jean Bellet, Saint-Jean de Folleville; Jean De LaRue, Bray, év. Seez; Guillaume Barrette, Benseville, év. de Lisieux; Guillaume LaRue, Rouen; Pierre Boyvin, Rouen; Rollin Langlois,......... François Boucher, Rouen; André Dumetz, Dieppe; Antoine Primot, Gonneville; Jean Dumetz, Dieppe; Robert LeCavelier, Cherbourg; Jacques LeBer, Pitre; Pierre Vallée, Rouen; Marin DuVal, Saint-Aubin; Michel Le Court, Livarot, près Lisieux; Robert Foubert, Dieppe (98)

Perche.—Robert Gignière, Tourouvre; N. Guillebault, Tourouvre; Louis Guimont, Des Champs près Tourouvre; Nicolas Gaudry Bourbonnière, Fay; Julien Mercier, Tourouvre; Antoine Pelletier, Bresolles; Pierre Parent, Mortagne; Jean Roussin, Tourouvre; Louis Houde, Manou, (confins de la Beauce près La Loupe); René Maheust, Réveillan, près Mortagne; François Gollin, Vieux-Bellesme; Pierre Tremblay, Randonnai; Robert Gagnon, Tourouvre; Pierre de Boismorel, Senonches; Julien Trottier, Igé; Nicolas DeLaunay, Tourouvre; François Provost, Tourouvre; Pierre Normand, Saint-Martin de Bellesme; Jean Trudelle, Parfondeval, près de Mortagne; François Bourret, Tourouvre; Jean Le Normand, Igé; Guillaume Landry, Ventrouze; Charles Poulliot, Bellesme; François Gollin, Saint-Martin du Vieux-Bellesme; Antoine Le Fort, Tourouvre; Charles Turgeon, Mortagne; Jean de Saint-Père, Igé; Jean Le Duc, Igé; Jean Cordeau Deslauriers, Dangeau. (29)

Saintonge.—César Léger, Mornac; Etienne de La Fond, Saint-Laurent de la Barrière; Jean Chesnier, Celles; Jean Martineau, Courbillac; Jean Durand, Saint-Jean d'Angely; Louis Blanchard, Nercillac; Jean Jacquereau, Tonnay-Charente; Jean Noel, Tonnay-Boutonne; Louis Martineau, Saint-Savinien; David Létourneau, Muron; Pierre Pluchon, Champdolent; Philippe Estienne, La Brosse; Denis Jean, Taillebourg. (13)

Aunis.—Jacques Archambault, Dompierre; Pierre Miville dit Le Suisse, La Rochelle; Paul Chalifoux, Bernay; Antoine Nolin, Longèves; Nicolas Plante, Laleu; Jean Doyon, Bernay; Pierre Chappeau, Saint-Soulle; Jacques Ratté, Laleu; Pierre Clément, Surgères; Jacques de Lengré, La Rochelle; Joachim Martin, Aytré; Pierre Aigron La Mothe, Aytré; Jean Grignon, Saint-Jean du Perrot, La Rochelle; Pierre Pellerin Saint-Amand, Brouage; Jean Jouineau, Notre-Dame de Cogne, La Rochelle; Jacques Cailleteau, La Rochelle; Henri Bereau, Ballon; Jean Rabouin, La Rochelle; Jacques Vézinat, Puyravault; René Réaume, La Rochelle; Isaac Bedard, La Rochelle; Pierre Carrier, Saint-Hilaire, La Rochelle; Pierre Cartier, La Rochelle; Daniel Suire, La Rochelle; Michel Bouchard, Rocherenard; Mathurin Marecot, Laleu; Pierre Pinel, La Rochelle; Nicolas Le Petit, Gué d'Allère; Elie Bourbault, La Rochelle; Louis Pinard, La Rochelle; Jean Morisset, Surgères; Sévérin Ameau, La Rochelle; Mathurin Proutot, La Rochelle; Jean Gauvin, Croixchapeau; Pierre Jouineau,

Notre-Dame de Cogne, La Rochelle; Pierre Paillereau, Vildonné; René Brisson, Saint-Xandre. (37)

Ile de Rhé.—Antoine Le Boesme, Bourgneuf; René Emond, Saint-Martin; Vincent Verdon, Saint-Martin. (3)

Ile d'Oleron.—Guillaume Albert, Saint-Pierre; Pierre Gendrot, Saint-Denis; Jean Cicot; Jean Chauveau, Saint-Pierre; Nicolas Gendron, Château-d'Oleron. (5)

Champagne.—Louis D'Ailleboust; Noël Jérémie, Mareuil-sur-Oge; Pierre Marcoux, Cruzy; Jean Houymier, Vigny; Charles D'Ailleboust de Musseaux; Michel Le Gardeur, Langres. (6)

Poitou.—Jean Nepveu, Montaigu; Paul Vachon, Copechaignère; Jean Beriau, Marigny; Jean Nouet; Jean Normand; Jacques Greslon, Poitiers; Mathurin Chabot, Saint-Hilaire, évêché de Luçon; Jean Gibeau, Fontenay-le-Comte; Louis Garnault, La Grimaudière près Moncontour; Jean Allaire, Saint-Philbert; Charles Allaire, Saint-Philbert; Jean de La Rue; Jérôme Billaudeau, Sainte-Soline; Pierre Aufroy, Notre-Dame d'Olonne; Mathurin Chaillé, Sainte-Radegonde la Vineuse; Jean Bourasseau, Saint-Fulgent; Antoine Boutin, Verrue; Michel Julien, Sainte-Verge; René Du Bois, Cissé; Pierre Picher, Saint-Georges de Rex; Etienne Dauphin, Bore; Jean Magneron, Mariguy; Jean Chapeleau, Boussay; Pierre Biron, Sainte-Hermine; René Filiastreau, Saint-Aubin de Doulay; Grégoire De Blois, Champagne-Mouton; Nicolas Massard, Grand-Magnou; Abel Benoist, Saint-Herman, év. de Luçon; Louis Tétreau, Saint-Martin de Poitiers; Mathurin Gouin, Angliers; Pierre Cailleteau, La Roche; Jacques Baudouin, Fontenay-le-Comte; Pierre Chamarre, Saint-Hilaire près Niort. (33)

Blaisois.—Etienne Pezard de La Touche, Blois; Jacques Jahan, Blois. (2)

Maine.—Jacques Dodier, Champaissan; Pierre Voyer, Marolles-les-Brocles; Michel Chauvin, Sainte-Suzanne en Charnie; Jean Brossier; Antoine Rouillard, Saint-Cosme le Vert; François Garnier, Saint-Cosme le Vert; Claude Bouchard, Saint-Cosme le Vert; Michel Buisson, Saint-Cosme le Vert; Gervais Buisson, Saint-Cosme le Vert; Paschal Le Maître, Chamfremont; Michel Lhomme, Bonnestable; Mathurin Le Prestre, Bonnestable; Marc Girard, Mans; René Cuillerier, Clermont près La Flèche. (14)

La Marche.—Léonard Le Blanc, Brousse. (1)

Languedoc.—Antoine Martin, Montpellier. (1)

Bretagne.—Bertrand Chesné La Garenne, Yffiniat, év. de Saint-Brieuc; Mathurin Gerbert; Guillaume Constantin, Cesson près de Rennes; Julien Petau, Tours de Belan; Jean Neau, Mohon-Trinité; Michel Henost (et Encaud), Sarzeau près Vannes; Jacques Descailhaut de La Tesserie, Saint-Herblon; Jean Poydras, Clisson; François Blanchard, Saint-Servan; Nicolas Blanchard, Saint-Servan; Jean

Moreau Lagrange, Vilié, év. de Nantes; Jacques Mesnard, Mervan; Jean Deniau, Nantes. (13)

Anjou.—Urbain Tessier La Vigne, Chasteau (Chanteussé), René Chevalier, Channay; René Le Duc, Besné près Angers; Urbain Baudry, Luché; Jacques Loyer La Tour, Angers; Mathurin Langevin, Lude; Florent Le Clerc, Rablay; Michel Le May, Chesnillé; René Besnard Boisjoli, Villiers; François Blondeau, Saumur; R. Gervaise. (11)

Angoumois.—Geoffroi Guillot, Ruffec; Jacques Prémiau, marquisat de Ruffec, paroisse Sainte-Madeleine; Jean Baillargeon, Londigny; Nicolas Durand, Cheremmet; Jean Foucher, Cressac; Pierre Couillard; Pierre Couc Lafleur, Cognac. (7)

Picardie.—Claude Bouchard, Montigny-Lengrain; Pierre Petit, Auneuil; Charles Aubert de La Chesnaye, Amiens; François Dupont, Noyon; Jean Le Maître; N. Morisseau, Villeroy. (6)

Lyonnais.—Pierre Ponsard, Lyon; Frs. Choret, Lyon. (2)

Forez.—Antoine Des Rosiers, Renaison. (1)

Beauce.—Olivier Gamache, Saint-Illiers la Ville; Jean Lemelin, Chartres; Philippe Neveu; Claude de Bermen, La Ferté Vidame; Jacques Duhaut, Saint-Martin; Jean-Baptiste Hallé, Le Coudray. (6)

Hainault.—Thierry DeLestre. (1)

Guienne.—Louis Carreau, Bordeaux; Jean De Lespinasse, Bordeaux; Bernard Faure, Bordeaux. (3)

Gascogne.—Pierre Soumande; François Gariépy, Montfort. (2)

Berry.—Jean Charland Francœur; N. Pinelle, Bourges. (2)

Périgord.—Robert Paret, de Soulaures. (1)

Lorraine.—Charles Phélippeau; Jean Clément, Nancy; Claude Etienne; Sébastien Liénard Durbois, Saint-Mihiel. (4)

Flandre Française.—Antoine Casse, (Cassé, La Casse), Douai. (1)

Brie.—Jacques Picault La Brie, Villecresne; Médard Chouart, Saint-Cyr près la Ferté-sous-Jouarre; Michel Montambault; Charles Roger des Colombiers, Villecresne; Philippe Mathou, Grizy; Pierre Maillou, Bourg-en-Brie; Pierre Charron, Meaux. (7)

Ile de France.—Symphorien Rousseau, Surennes; Nicolas Durand; Martin Prevost, Montreuil; Michel Des Orcys, Seaux; Guillaume Baucher, Montmorency; Hubert Symon, Vernis près Paris; Jean Mignaux, Bagneux près Chatillon. (7)

Paris.—Claude Joutras La Vallée; Jacques Fournyer; Nicolas De Roissy; Antoine Berson; François Genaple; Charles Palentin; Jean Réaume; Jean-Paul Godefroy; Gauthier de La Chesnaie; Etienne Bouchard; Louis Damours; Pierre Le Vasseur; Jacques Bernier; Thomas Douaire de Bondy; François Bidard; Vincent Poirier; Michel Fillion; Pierre Noland. (18)

Provence.—Pierre Niel, Saint-Maximin ; Jean Madry, Marseilles ; James Bourguignon. (3)

Bourgogne.—Denis Derome, Mineur-le-Cosme, év. d'Auxerre ; Nicolas Huot dit Saint-Laurent, Saint-Germain, év. d'Auxerre. (2)

Touraine.—Simon Denys, Tours ; Pierre Denys, Tours ; Louis Rouer de Villeray, Amboise. (3)

N. B. Cette liste renferme les noms qu'on trouve sur les registres de Québec et des Trois-Rivières ; elle contient aussi les noms de quelques-uns des colons qui s'établirent à Montréal.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction III

AVANT-PROPOS

Premiers habitants de l'Amérique—Voyages des Islandais, des Gallois—Découvreurs—Christophe Colomb—Cabot—Améric Vespuce—Cortéréal—De Lóry—Verazzani 1

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Jacques Cartier choisi pour conduire une expédition en Amérique—Départ de Saint-Malo—Ile des Oiseaux—Port de Brest—Côte du Labrador—Esquimaux—Baie des Chaleurs—Baie de Gaspé—Cap Tiennot—Retour des vaisseaux en France—Second voyage de Cartier—Baie de Saint-Laurent — Les Esquimaux—Divisions territoriales—Havre de Sainte-Croix—Stadaconé—Cartier se rend à Hochelaga—Le Mont-Royal—Rivière de Fouez—Mal de terre—Vœu — Les Toudamans — Cartier s'empare de Donnacona, et retourne en France. 17

CHAPITRE SECOND

Troisième voyage de Cartier—Roberval, nommé Vice-Roi, se rend dans la Nouvelle-France—Quatrième voyage de Cartier—Mort de Roberval 38

CHAPITRE TROISIÈME

Expédition des Huguenots français dans la Floride--Ribaut—Laudonnière—De Gourgues. 48

CHAPITRE QUATRIÈME

Lajaunaye-Chaton et Jacques Noël—Le marquis de La Roche—Chauvin—Le commandeur de Chates—Samuel de Champlain et Pontgravé à Tadoussac—De Monts—Charte de la Virginie—Acadie—Colonie conduite par de Monts à l'Acadie—Etablissement formé à Sainte-Croix, transféré à Port-Royal—De Monts retourne en France—Traité avec Poutrincourt, qui conduit des secours à Port-Royal—Marc Lescarbot—Membertou—Caractère et mœurs des Souriquois—Ils font le signe de la croix pour imiter les Français 58

CHAPITRE CINQUIÈME

Etablissement anglais à la Virginie—Fondation de Jamestown—John Smith—Pocahontas et John Rolfe—Port-Royal abandonné—Poutrincourt y conduit une nouvelle colonie—M. Fléché, missionnaire, baptise Membertou—Les Pères Biard et Masse dans l'Acadie—Mort de Membertou—Madame de Guercheville fonde la colonie de Saint-Sauveur—Argall détruit Saint-Sauveur en pleine paix—Il s'empare de Port-Royal—Mort de Poutrincourt—Les Jésuites de Saint-Sauveur sont renvoyés en France........................ 75

CHAPITRE SIXIÈME

De Monts entreprend de former un établissement au Canada—Il nomme Samuel de Champlain son lieutenant—Départ de Champlain pour le Canada—Peuples du Canada — Tribus de la langue algonquine et de la langue huronne-iroquoise—Langues sauvages—Religion—Création du monde—Songes—Fête des songes—Ames—Cérémonies funèbres—Deuil—Résurrection des morts—Fête des morts 89

CHAPITRE SEPTIÈME

Nations sauvages—Gouvernement—Bourgades—Champs—Droit de propriété—Code criminel — Peines — Vols — Guerres — Petite guerre—Grande guerre—Chanson de guerre—Danse et festin de guerre—Chanson de mort—Armes—Campagne—Départ et retour des guerriers—Prisonniers.................. 105

CHAPITRE HUITIÈME

Nations sauvages — Ambassades — Traités — Constitution physique des sauvages — Habits — Maladies — Médecins et remèdes — Sueries — Jongleurs—Mariages—Travaux des hommes—Ouvrages des femmes—Enfants et leur éducation—Noms donnés aux enfants—Berceaux—Les femmes sauvages—Leçons et corrections données aux enfants—Qualités morales—Force d'âme—Hospitalité — Vanité — Eloignement des querelles—Justice—Condoléances—Orgueil et vengeance—Fourberie—Jeux de crosse, de pailles, de noyaux—Festins—Nourriture—Chasse—Chiens—Festin de chasse—Observations astronomiques—Voyages 119

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER

Fondation de Québec—Une habitation est construite—Conspiration contre Champlain—Les conspirateurs sont arrêtés et punis—Misère des Sauvages—Guerres des Iroquois contre les Algonquins et les Hurons—Champlain suit les Algonquins et les Hurons à la guerre—Rivière des Iroquois—Lac Champlain—Les Iroquois sont défaits—Barbarie des vainqueurs—Retour des guerriers....... 142

CHAPITRE SECOND

Champlain retourne en France—Privilége de M. de Monts expiré—Sa compagnie envoie deux vaisseaux à Tadoussac—Champlain et Pontgravé retournent à Québec—Champlain marche contre les Iroquois—Il détruit leur fort, près de l'embouchure de la rivière des Iroquois—Prisonniers tourmentés par les Montagnais—Les Hurons et les Algonquins arrivent—Ils apportent du cuivre trouvé près des grands lacs—Liberté du commerce avec les sauvages nuisible—Champlain en France épouse Hélène Boullé—Retour à Québec—Saut Saint-Louis—Place-Royale et île de Sainte-Hélène—Champlain veut rétablir la compagnie de M. de Monts—Mort du comte de Soissons, nommé gouverneur de la Nouvelle-France—Le prince de Condé vice-roi—Champlain à l'île des Algonquins—Tessouat—Baie du Nord—Terreur panique—Compagnie de Rouen formée.. 156

CHAPITRE TROISIEME.

Quatre récollets passent au Canada—Messe à Québec et aux Trois-Rivières—Eglise du Canada—Côtes de la Nouvelle-Angleterre visitées par John Smith—Champlain et le P. Le Caron au pays des Hurons—Outaouais—Nation huronne—Champlain suit les Hurons à la guerre—Il traverse le lac des Entouoronnons ou lac Ontario—Attaque d'un bourg iroquois—Champlain blessé—Les Hurons sont repoussés et se retirent—Champlain visite les peuples voisins du grand lac des Hurons—Il descend à Québec—Interprètes—Assemblée des habitants de Québec—Leurs plaintes sont portées en France par Champlain—Le prince de Condé emprisonné—Troubles dans la Compagnie de Rouen—Louis Hébert conduit sa famille à Québec—Premier mariage français au Canada—Projet des Algonquins contre les Français détourné par le F. Du Plessis............ 168

CHAPITRE QUATRIÈME

La compagnie de Rouen s'occupe peu de la colonie—Les sauvages du Canada insensibles aux vérités du christianisme—Le duc de Montmorency achète la vice-royauté—Champlain conduit sa famille à Québec—Couvent et église des Récollets près de la rivière Saint-Charles—Colonies anglaises—Virginie—Les puritains à Plymouth.. 185

CHAPITRE CINQUIÈME

Formation de la compagnie de Montmorency—Dissensions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie—Requête des habitants de Québec présentée au roi—Union des deux compagnies—Des partis iroquois pénètrent dans la colonie—Une bande iroquoise attaque le couvent des Récollets—Compagnies de l'Acadie—Deux Pères Recollets et le Frère Sagard au pays des Hurons—Feu de conseil allumé aux Trois-Rivières—Paix conclue entre les Français, les Iroquois, les Hurons et les Algonquins—On propose de civiliser les sauvages—Cette entreprise n'a point de succès....... 197

CHAPITRE SIXIÈME

Saint Joseph choisi pour patron du pays—L'ancienne habitation de Québec est abattue et on commence à en construire une nouvelle—Champlain conduit sa femme en France—M. le duc de Ventadour, vice-roi—Cinq jésuites viennent au Canada—Le P. Nicolas Viel noyé dans la rivière des Prairies—Les Jésuites bâtissent une résidence sur leur terre de Notre-Dame des Anges—Commission nouvelle donnée à Champlain, qui retourne à Québec—Le fort Saint-Louis agrandi—Deux jésuites et un récollet au pays des Hurons—Mort de Louis Hébert—La compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés s'organise—Ses privilèges et ses obligations..................................... 212

CHAPITRE SEPTIÈME

David Kertk s'empare de Tadoussac—Il fait sommer Champlain de lui remettre l'habitation de Québec—Noble réponse de Champlain—La flotte anglaise se retire et s'empare des vaisseaux français commandés par Roquemont—Triste état de la colonie—Prise de Québec par les Kertk—Ils s'emparent du vaisseau d'Emery De Caën—Le capitaine Daniel, envoyé au secours de Québec, apprend au Cap Breton la prise de la colonie et retourne en France—Naufrage d'un vaisseau envoyé par les Jésuites—Le P. Noyrot et le Frère Malot se noient—Nouvelle-Angleterre—Compagnie de la Baie de Massachuset—Fondation de Boston—Colons anglais et français................................ 227

CHAPITRE HUITIÈME

Prétentions des Anglais et des Français sur la Nouvelle-France—Sir William Alexander et sa colonie—Claude et Charles-Amador de La Tour dans l'Acadie—Ils sont nommés baronnets de la Nouvelle-Ecosse—Charles de La Tour rejette les offres des Anglais—Traité de Saint-Germain-en-Laye—L'Acadie et le Canada restitués à la France—Québec est remis aux mains des Français—Les Jésuites retournent au Canada—Razilly établit la Hève—Champlain, nommé lieutenant général du roi, arrive à Québec.................... 243

CHAPITRE NEUVIÈME

Champlain retourne au Canada—Emery de Caën remet Québec à la compagnie de la Nouvelle-France—Etat de la colonie—Les sauvages de l'ouest descendent pour la traite—Les Nipissiriniens ou Sorciers—Les missionnaires désirent s'établir dans le pays des Hurons—Chapelle de Notre-Dame de Recouvrance—Le sieur Robert Giffard conduit à Beauport une colonie de Percherons—Le P. de Brebeuf et deux autres jésuites au pays des Hurons—Les missions de l'Amérique Septentrionale—Etablissement du poste des Trois-Rivières—Le marquis de Gamache donne seize mille écus d'or pour fonder un collége à Québec—Mort de Champlain—Ses belles qualités—Heureux effets de son caractère sur les premiers colons—Interprètes—Officiers civils—Missionnaires. 257

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

M. de Chasteaufort remplit les fonctions de gouverneur—M. de Montmagny est nommé gouverneur—Son arrivée à Québec—Il fait construire en pierre le fort Saint-Louis, et trace le plan de la ville de Québec—Protecteurs de la colonie—Souffrances des missionnaires chez les Hurons—Les PP. Daniel et Davost descendent à Québec—Circonstances défavorables pour les colons français—Commerce des pelleteries—Population, commerce et lois de la Nouvelle-Angleterre—Une colonie catholique établit la liberté religieuse au Maryland—Les jésuites anglais chez les sauvages—Les Iroquois font la guerre aux Hurons—Hurons et Algonquins aux Trois-Rivières et à Québec—Epidémie dans les bourgades huronnes—On accuse les Français d'en être la cause—Conseil tenu par les Hurons—Dangers que courent les missionnaires—Asile préparé par M. de Sillery pour les Algonquins et les Montagnais—Tremblement de terre—Des religieuses hospitalières et des ursulines arrivent à Québec—Eglise paroissiale brûlée—Fêtes pour la naissance d'un dauphin—Les hospitalières demeurent près de la Pointe à Puiseaux.. 278

CHAPITRE SECOND

Heureux succès des Hurons contre les Iroquois—Supplice de Pierre Ononkouaïa, chef iroquois—Résidence de Sainte-Marie—Guerres des Iroquois contre les Hurons, les Algonquins et les Français—Captivité de Marguerie et de Thomas Godefroy chez les Agniers—Les deux français sont rendus à leurs compatriotes—Messieurs de la Dauversière, de Fancamp et Olier entreprennent d'établir une colonie dans l'île de Montréal—M. de Maisonneuve—Mademoiselle Mance accompagne les premiers colons de Montréal—Générosité de madame De Bullion—Fondation de Montréal—Habileté et courage de M. de Montmagny. 302

CHAPITRE TROISIÈME

Captivité et tourments du P. Jogues et de ses compagnons—Fort de Richelieu bâti près de l'embouchure de la rivière des Iroquois; attaqué par les Iroquois qui sont repoussés—Van Corlaer vent obtenir la délivrance des prisonniers français—Mort de René Goupil—Délivrance du P. Jogues—Mort de Richelieu—Jean Nicollet—Première attaque des Iroquois contre Montréal—Arrivée de M. D'Ailleboust; il fortifie l'habitation de Montréal—Belle défense de M. de Maisonneuve contre un parti iroquois.. 316

CHAPITRE QUATRIÈME

Captivité et supplice du P. Bressani—Il est délivré par des hollandais—Les religieuses de l'Hôtel-Dieu laissent Sillery pour résider à Québec—Succès des Hurons et des Algonquins—Piescaret—Guillaume Cousture ramené aux Trois-Rivières—Grand conseil tenu aux Trois-Rivières—Discours de Kiotsaeton—La paix se conclut—Traite des pelleteries cédée aux habitants du pays—Conditions—Mort des PP. Masse et De Nouë—Négociations—Le sieur Bourdon et le P. Jogues députés chez les Agniers—Second voyage du P. Jogues; il est tué—Mort de ses compagnons.. 330

CHAPITRE CINQUIEME

Fort de Montréal terminé par M. D'Aillebonst pendant l'absence de M. de Maisonneuve—Les Abenaquis demandent un missionnaire—Le P. Druillètes les va visiter—Acadie—Rivalité entre Charles de La Tour et D'Aulnay—La Tour à Boston—Discussions à son sujet—Il obtient des secours et attaque D'Aulnay, qui passe en France et revient chargé de vivre en paix avec les Anglais—Madame de La Tour à Boston—M. Marie, envoyé de D'Aulnay, conclut un traité avec les autorités de Boston—Madame de La Tour conduit trois navires au fort La Tour—D'Aulnay attaque le fort La Tour et le prend—Prisonniers mis à mort—Mort de madame de La Tour—La Tour se réfugie à Boston, puis à Québec—Caractère de D'Aulnay—MM. Louis et Marie à Boston.......... 346

CHAPITRE SIXIÈME

Affaires de la compagnie des Habitants—Règlement de 1647—Hostilités des Iroquois—Mort de Piescaret—Une prisonnière algonquine s'échappe d'entre les mains des Iroquois—M. D'Aillebonst remplace M. de Montmagny dans le gouvernement du Canada—Belles qualités de M. de Montmagny—Règlement de 1648.......... 356

CHAPITRE SEPTIÈME

Colonie française chez les Hurons—Maison de Sainte-Marie—Meurtre d'un français et mauvais vouloir d'une partie des Hurons—Flottille huronne attaquée par les Iroquois sur le lac Saint-Pierre—La nation neutre menacée—Bourgade de Saint-Joseph détruite; mort du P. Daniel—Destruction des bourgs de Saint-Ignace et de Saint-Louis—Supplice et mort des Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant—Beau caractère des deux missionnaires—Retraite précipitée des Iroquois.......... 367

CHAPITRE HUITIEME

Découragement des Hurons—Missionnaires et hurons chrétiens à l'île de Saint-Joseph—Famine et maladies—Le P. Ragueneau descend à Québec avec des chrétiens hurons—Dispersion de la nation huronne—Destruction du bourg de Saint-Jean chez les Tionnontates—Mort des PP. Garnier et Chabanel—Anahotaha, chef huron, détruit un parti iroquois—La Nation neutre est chassée de son pays—Les Hurons chrétiens à l'île d'Orléans—Négociations avec les colonies anglaises — Le P. Druillètes à Boston — Gouvernement de la Nouvelle-Angleterre—Le P. Druillètes visite le Révérend John Eliot—Le P. Druillètes et Jean-Paul Godefroy proposent aux Anglais une alliance avec les Français—Les Anglais la refusent—Funestes effets.......... 380

CHAPITRE NEUVIÈME

Dangers et alarmes dans la colonie—Attaques des Iroquois contre Montréal—Courage des Montréalistes—M. de Maisonneuve va chercher du secours en France—M. de Lauson, nommé gouverneur du Canada, arrive à Québec—Justice—Grand Sénéchal—Mort du P. Buteux—Iroquois autour des Trois-Rivières—Aontarisati, chef iroquois, pris et brûlé—M. Du Plessis-Bochart est tué avec quinze soldats français—Prisonniers français—Normanville brûlé par les Iroquois—Lambert Closse défait deux cents iroquois—Les Iroquois, résolus de prendre les Trois-Rivières, ne réussissent pas; ils demandent la paix—Prise du P. Poncet—Anuéaté défait un parti iroquois—Le P. Poncet est délivré—Ambassades et paix.......... 398

CHAPITRE DIXIÈME

Recrues—Sœur Marguerite Bourgeoys—Négociations—Le P. Simon Le Moyne à Onnontagué—Les Agniers en sont offensés—Salines d'Onnontagué—Le P. Le Moyne négocie et revient à Québec—Filles choisies et envoyées au Canada—Nouvelles courses des Agniers—Massacre d'une partie de la famille Moyen, à l'île aux Oies—Le P. Le Moyne chez les Agniers—Femmes d'Onnontagué visitent le couvent des Ursulines—PP. Dablon et Chaumonot à Onnontagué—Guerre des Iroquois contre les Eriés—Défaite et dispersion des Eriés—Des français s'établissent à Gannentaha, au pays des Onnontagués—Grand con-

seil à Onnontagué—Le P. Le Moyne à Agnier et à Manhatte—Paix compromise; attaque des Agniers—Hurons massacrés dans l'île d'Orléans—Hurons menés en captivité par les Iroquois—Deux français conduisent à Québec cinquante canots outaouais—La flottille outaouaise, en remontant, est attaquée par les Agniers—Mort du P. Garreau 415

CHAPITRE ONZIÈME

M. de Lauson retourne en France—M. de Charny remplit les fonctions de gouverneur—La tribu de l'Ours suit les Agniers—La tribu du Rocher part avec les Onnontagués—Trahison des Iroquois—Le vicomte d'Argenson est nommé gouverneur du Canada—M. D'Ailleboust remplace M. de Charny parti pour la France—L'abbé de Queylus à Québec—Sulpiciens à Montréal—Sainte Anne de Beaupré—Filles sauvages élevées par les Ursulines—Français massacrés à la pointe Saint-Charles—Précautions prises contre les Iroquois—Les Iroquois conspirent contre les Français et leurs alliés—Les Français abandonnent Gannentaha—Ambassade des Agniers—Les hurons de l'île d'Orléans se réfugient près du fort Saint-Louis—Arrivée de M. d'Argenson—Attaque des Agniers—Iroquois pris aux Trois-Rivières—Hospitalières de La Flèche à Montréal—Sœur Bourgeoys—M. d'Argenson touchant les Français du Canada—L'abbé de Montigny, nommé évèque de Pétrée, est sacré à Paris—Archevêque de Rouen—L'évêque de Pétrée à Québec—Son caractère—Difficultés au sujet de sa juridiction—Secours pour Montréal—Maladies 433

CHAPITRE DOUZIÈME

Prisonniers agniers délivrés—La guerre recommence—Armée iroquoise à la Roche-Percée—Expédition de Daulac—Fort au saut des Chaudières—Bravoure et mort de Daulac et de ses compagnons—Les Iroquois se retirent—Des prisonniers hurons s'échappent—Mort de M. D'Ailleboust—Tourments des captifs français et hurons—M. d'Argenson s'expose à tomber dans une embuscade—Goyogouins captifs—Cessation des hostilités pendant la moisson—Le P. Mesnard chez les Outaouais—Situation de la colonie—Demandes de secours peu écoutées à la cour—Massacres commis par les Iroquois—Le grand sénéchal est tué près de la rivière Maheust 452

CHAPITRE TREIZIÈME

Ambassade des Onnontagués et des Goyogouins—Le P. Le Moyne retourne à Onnontagué—Il est reçu par Garakonthié—Lettres de prisonniers français—Mort de MM. Le Maistre et Vignal—M. Brigeart est pris et brûlé par les Agniers—M. d'Argenson est remplacé par M. d'Avaugour—M. Boucher passe en France et fait connaître l'état de la colonie—Garakonthié conduit à Montréal des prisonniers français—Mort de Lambert Closse—Les Iroquois veulent faire la guerre aux nations éloignées—Les Sauteurs et les Andastes les repoussent—Energie de la nation iroquoise dans la guerre—Mauvais effets de la vente des boissons enivrantes—Mgr. de Laval essaie de réprimer les abus—Contrarié par M. d'Avaugour, il porte ses plaintes au roi—M. Dumont, commissaire du roi, et M. Boucher arrivent à Québec—Météores—Tremblement de terre prédit; il continue pendant six mois et demi—Effets sur les consciences—Bouleversements physiques 469

CHAPITRE QUATORZIÈME

Courses des Iroquois—Prisonnier français délivré par des algonquins—Cinq français arrivent de l'ouest avec cent cinquante outaouais—Missions et mort du P. Mesnard—Jean Guérin—Mort du sieur D'Aulnay—La Tour est nommé gouverneur de l'Acadie—Emmanuel Le Borgne, créancier de D'Aulnay, veut s'emparer de sa succession—Il attaque Nicolas Denys—Le major Robert Sedgwick s'empare des postes français dans l'Acadie—Traité de Westminster—Cromwell accorde l'Acadie à Charles De La Tour et aux sieurs Thomas Temple et Crown—Mort de La Tour—Propositions de M. d'Avaugour pour l'extension et l'affermissement de la domination française dans l'Amérique du Nord—Rappel de M. d'Avaugour—Sa mort—Arrivée de M. de Mésy, de Mgr. de Laval, et de M. Dupont-Gaudais, commissaire du roi—La Compagnie des Cent-Associés remet au roi la Nouvelle-France—Nouvelles institutions Temps héroïques—Beaux exemples donnés par des laïques 491

APPENDICE 503